This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1162

Soc. 23723 e. 12
1885

05 116-2.

ANNUAIRE

DES CINQ DÉPARTEMENTS

DE LA NORMANDIE

PUBLIÉ

PAR L'ASSOCIATION NORMANDE

51e ANNÉE

1885

CAEN
F. LE BLANC-HARDEL
rue Froide, 2 et 4

ROUEN
C. MÉTERIE
Successeur de LE BRUMENT

ANNUAIRE

NORMAND

FÉVRIER. *Signe* les Poissons ♓.

Le soleil entre dans les Poissons le 19.

Dernier Quartier le 6, à 10 h. 47 m. du soir.
Nouvelle Lune le 15, à 2 31 du matin.
Premier Quartier le 22, à 10 40 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	*Dim.*	*Septuagésime.*	7	32	4	56	7 soir	40	8 matin	7	17
2	lundi	LA PURIFICATION.	7	31	4	58	8	52	8	38	18
3	mardi	s. Blaise.	7	29	4	59	10	1	9	7	19
4	mercredi	s. Isidore.	7	28	5	1	11	8	9	35	20
5	jeudi	ste. Agathe.	7	27	5	3			10	4	21
6	vendredi	s. Amand, év.	7	25	5	4	0 matin	12	10	34	22
7	samedi	s. Romuald, év.	7	24	5	6	1	13	11	7	23
8	*Dim.*	*Sexagésime.*	7	22	5	8	2	11	11	43	24
9	lundi	ste. Apolline, v. m	7	20	5	9	3	6	0 soir	24	25
10	mardi	Ste. Scolastique.	7	19	5	11	3	57	1	10	26
11	mercredi	ste. Euphrosine.	7	17	5	13	4	42	2	1	27
12	jeudi	ste. Eulalie.	7	15	5	14	5	23	2	57	28
13	vendredi	s. Lézin.	7	14	5	16	6	0	3	56	29
14	samedi	s. Valentin, év.	7	12	5	18	6	33	4	58	30
15	*Dim.*	*Quinquagésim.*	7	10	5	19	7	2	6	2	1
16	lundi	ste. Julienne.	7	8	5	21	7	31	7	8	2
17	mardi	*Mardi gras.*	7	7	5	23	7	58	8	15	3
18	mercredi	*Les Cendres.*	7	5	5	24	8	26	9	24	4
19	jeudi	s. Barbat, év.	7	3	5	26	8	55	10	34	5
20	vendredi	s. Eucher, év.	7	1	5	28	9	27	11	43	6
21	samedi	s. Flavien, év.	6	59	5	29	10 soir	3			7
22	1 *Dim.*	*Quadragésime.*	6	57	5	31	10	45	0 matin	52	8
23	lundi	s. Lazare, m.	6	56	5	32	11	35	1	59	9
24	mardi	s. Mathias, ap.	6	54	5	34	0	32	3	1	10
25	mercredi	s. Prétextat *Q.-T.*	6	52	5	36	1	37	3	56	11
26	jeudi	s. Alexandre, év.	6	50	5	37	2	47	4	44	12
27	vendredi	ste. Honorine.	6	48	5	39	4	0	5	26	13
28	samedi	Martyrs d'Alex.	6	46	5	40	5	15	6	2	14

MARS. *Signe* le Bélier ♈.

Le soleil entre dans le Bélier le 20.

Pleine Lune le 1, à 4 h. 10 m. du matin.
Dernier Quartier le 8, à 7 3 du soir.
Nouvelle Lune le 16, à 5 46 du soir.
Premier Quartier le 23, à 5 32 du soir.
Pleine Lune le 30, à 4 49 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	2 *Dim.*	*Reminiscere.*	6	44	5	42	6 soir.	27	6 matin.	35	15
2	lundi	s. Simplice, pr.	6	42	5	44	7	39	7	5	16
3	mardi	ste. Cunégonde.	6	40	5	45	8	48	7	34	17
4	mercredi	s. Adrien, m.	6	38	5	47	9	54	8	3	18
5	jeudi	s. Drausin.	6	36	5	48	10	58	8	33	19
6	vendredi	ste. Colette.	6	34	5	50	11	59	9	5	20
7	samedi	s. Thomas d'Aq.	6	32	5	51			9	43	21
8	3 *Dim.*	*Oculi.*	6	30	5	53	0 matin.	56	10	20	22
9	lundi	ste. Françoise.	6	28	5	55	1	48	11	4	23
10	mardi	s. Doctrovée, m.	6	26	5	56	2	36	11	53	24
11	mercredi	s. Euloge, pr.	6	24	5	58	3	19	0 soir.	47	25
12	jeudi	*Mi-Carême.*	6	22	5	59	3	57	1	44	26
13	vendredi	ste. Euphrasie.	6	19	6	1	4	31	2	45	27
14	samedi	ste. Mathilde, r.	6	17	6	2	5	2	3	48	28
15	4 *Dim.*	*Lætare.*	6	15	6	4	5	32	4	54	29
16	lundi	s. Abraham, erm.	6	13	6	5	6	0	6	2	30
17	mardi	s. Patrice, év.	6	11	6	7	6	28	7	10	1
18	mercredi	s. Cyrille, év.	6	9	6	8	6	57	8	22	2
19	jeudi	s. Joseph.	6	7	6	10	7	29	9	33	3
20	vendredi	s. Joachim.	6	5	6	11	8	4	10	44	4
21	samedi	s. Benoît, abbé.	6	3	6	13	8	45	11	51	5
22	*Dim.*	PASSION.	6	0	6	14	9	32			6
23	lundi	s. Victorien, m.	5	58	6	16	10	26	0 matin.	55	7
24	mardi	ste. Catherine.	5	56	6	17	11	28	1	52	8
25	mercredi	ANNONCIATION.	5	54	6	19	0 soir.	34	2	41	9
26	jeudi	s. Herbland, ab.	5	52	6	20	1	45	3	24	10
27	vendredi	s. Eutiche, m.	5	50	6	22	2	56	4	1	11
28	samedi	s. Gontran.	5	48	6	23	4	8	4	34	12
29	*Dim.*	RAMEAUX.	5	46	6	25	5	19	5	5	13
30	lundi	s. Jean Climaque	5	44	6	26	6	28	5	33	14
31	mardi	s. Guy, abbé.	5	42	6	28	7	36	6	2	15

AVRIL. *Signe* le Taureau ♉.

Le soleil entre dans le Taureau le 19.

Dernier Quartier le 7, à 2 h. 52 m. du soir.
Nouvelle Lune le 15, à 6 1 du matin.
Premier Quartier le 21, à 11 30 du soir.
Pleine Lune le 29, à 6 24 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Hugues, év.	5	40	6	29	8 soir.	42	6 matin.	31	16
2	jeudi	s. François de P.	5	37	6	31	9	45	7	3	17
3	vendredi	s. Richard, év.	5	35	6	32	10	44	7	37	18
4	samedi	s. Isidore, év.	5	33	6	34	11	39	8	15	19
5	*Dim.*	PAQUES.	5	31	6	35			8	58	20
6	lundi	ste. Prudence.	5	29	6	37	0 matin.	29	9	44	21
7	mardi	s. Hégésippe.	5	27	6	38	1	14	10	36	22
8	mercredi	s. Albert.	5	25	6	40	1	54	11	31	23
9	jeudi	ste. Marie-Egyp.	5	23	6	41	2	29	0 soir.	30	24
10	vendredi	s. Macaire, év.	5	21	6	43	3	1	1	32	25
11	samedi	s. Léon.	5	19	6	44	3	31	2	37	26
12	1 *Dim.*	*Quasimodo.*	5	17	6	46	3	59	3	43	27
13	lundi	s. Justin, m.	5	15	6	47	4	27	4	52	28
14	mardi	s. Lambert, év.	5	13	6	49	4	56	6	3	29
15	mercredi	ste. Anastasie.	5	11	6	50	5	27	7	16	1
16	Jeudi	s. Paër, év.	5	9	6	51	6	2	8	29	2
17	vendredi	s. Etienne, abbé.	5	7	6	53	6	41	9	40	3
18	samedi	s. Apollonius.	5	5	6	54	7	27	10	47	4
19	2 *Dim.*	s. Elphège, m.	5	3	6	56	8	20	11	48	5
20	lundi	Martyrs de P.	5	1	6	57	9	21			6
21	mardi	s. Anselme, év.	4	59	6	59	10	26	0 matin.	40	7
22	mercredi	ste. Opportune.	4	58	7	0	11	36	1	25	8
23	jeudi	s. Georges, m.	4	56	7	2	0 soir.	46	2	3	9
24	vendredi	ste. Beuve, v.	4	54	7	3	1	57	2	37	10
25	samedi	s. Marc, *abst.*	4	52	7	5	3	6	3	9	11
26	3 *Dim.*	s. Riquier, abbé.	4	50	7	6	4	15	3	35	12
27	lundi	s. Anthime, év.	4	48	7	8	5	22	4	3	13
28	mardi	s. Vital, m.	4	47	7	9	6	28	4	32	14
29	mercredi	s. Robert, abbé.	4	45	7	11	7	32	5	2	15
30	jeudi	s. Eutrope, év.	4	43	7	12	8	34	5	34	16

MAI. *Signe* les Gémeaux ♊.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20.

Dernier Quartier le 7, à 8 h. 52 m. du matin.
Nouvelle Lune le 14, à 3 27 du soir.
Premier Quartier le 21, à 5 54 du matin.
Pleine Lune le 28, à 8 40 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	vendredi	s. Philippe.	4	41	7	13	9 soir.	30	6 matin.	10	17
2	samedi	s. Athanase, év.	4	40	7	15	10 soir.	22	6 matin.	52	18
3	4 *Dim.*	Inv. de la Croix.	4	38	7	16	11	9	7 matin.	37	19
4	lundi	ste. Monique.	4	36	7	18	11	51	8	27	20
5	mardi	C. de s. Aug.	4	35	7	19			9	20	21
6	mercredi	s. Jean Porte Lat.	4	33	7	21	0 matin.	29	10	17	22
7	jeudi	s. Stanislas.	4	32	7	22	1 matin.	2	11	17	23
8	vendredi	s. Désiré. év.	4	30	7	23	1	31	0 soir.	19	24
9	samedi	s. Grégoire de N.	4	29	7	25	1	59	1 soir.	24	25
10	5 *Dim.*	s. Antonin.	4	27	7	26	2	27	2	31	26
11	lundi	*Les Rogations.*	4	26	7	28	2	55	3	41	27
12	mardi	s. Epiphane.	4	24	7	29	3	24	4	52	28
13	mercredi	s. Servais.	4	23	7	30	3	57	6	6	29
14	jeudi	ASCENSION.	4	22	7	32	4	34	7	20	30
15	vendredi	s. Isidore.	4	20	7	33	5	17	8	31	1
16	samedi	s. Honoré.	4	19	7	34	6	8	9	37	2
17	*Dim.*	s. Pascal, rel.	4	18	7	36	7	8	10	35	3
18	lundi	s. Venant.	4	16	7	37	8	14	11	24	4
19	mardi	s. Yves.	4	15	7	38	9	24			5
20	mercredi	s. Bernardin de S	4	14	7	39	10	36	0 matin.	5	6
21	jeudi	s. Hospice, pr.	4	13	7	41	11	48	0 matin.	40	7
22	vendredi	ste. Julie, v.	4	12	7	42	0 soir.	58	1 matin.	11	8
23	samedi	s. Didier. *V.-J.*	4	11	7	43	2	6	1	40	9
24	*Dim.*	PENTECOTE.	4	10	7	44	3	13	2	8	10
25	lundi	s. Urbain.	4	9	7	45	4	19	2	35	11
26	mardi	s. Philippe de N.	4	8	7	46	5	22	3	4	12
27	mercredi	s. Hildevert *Q.-T*	4	7	7	48	6	24	3	35	13
28	jeudi	s. Germain.	4	6	7	49	7	22	4	10	14
29	vendredi	s. Maximin, év.	4	5	7	50	8	17	4	49	15
30	samedi	s. Ferdinand, roi.	4	5	7	51	9	6	5	32	16
31	1 *Dim.*	TRINITÉ.	4	4	7	52	9	50	6	20	17

JUIN. *Signe* l'Ecrevisse ♋.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 21.

Dernier Quartier le 6, à 0 h. 14 m. du matin.
Nouvelle Lune le 12, à 10 51 du soir.
Premier Quartier le 19, à 1 58 du soir.
Pleine Lune le 27, à 11 27 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Fortuné, conf.	4	3	7	53	10 soir.	29	7 matin.	12	18
2	mardi	s. Pothin.	4	2	7	54	11	3	8	8	19
3	mercredi	s. Clotilde, r.	4	2	7	55	11	34	9	6	20
4	jeudi	FÊTE-DIEU.	4	1	7	55			10	6	21
5	vendredi	s. Boniface, év.	4	1	7	56	0 matin.	2	11	9	22
6	samedi	s. Claude, év.	4	0	7	57	0	29	0 soir.	14	23
7	2 *Dim.*	s. Paul, év.	4	0	7	58	0	56	1	20	24
8	lundi	s. Médard.	3	59	7	59	1	23	2	29	25
9	mardi	ste. Pélagie.	3	59	8	59	1	53	3	41	26
10	mercredi	ste. Marguerite.	3	59	8	0	2	27	4	54	27
11	jeudi	Oct. F-D.	3	58	8	1	3	6	6	7	28
12	vendredi	s. Onuphre, anac.	3	58	8	1	3	53	7	17	29
13	samedi	s. Antoine de P.	3	58	8	2	4	49	8	21	1
14	3 *Dim.*	*Fête du Sacré-C.*	3	58	8	2	5	54	9	16	2
15	lundi	ste. Modeste.	3	58	8	3	7	5	10	2	3
16	mardi	s. Cyr, mart.	3	58	8	3	8	19	10	41	4
17	mercredi	s. Avit, abbé.	3	58	8	4	9	34	11	15	5
18	jeudi	ste. Marine.	3	58	8	4	10	46	11	45	6
19	vendredi	s. Gervais et Prot.	3	58	8	4	11	57			7
20	samedi	s. Latuin, év.	3	58	8	5	1 soir.	5	0 matin.	13	8
21	4 *Dim.*	s. Louis de G.	3	58	8	5	2	11	0	40	9
22	lundi	s. Paulin, év.	3	58	8	5	3	15	1	9	10
23	mardi	s. Félix, pr.	3	59	8	5	4	17	1	39	11
24	mercredi	*S. Jean-Baptiste.*	3	59	8	5	5	16	2	12	12
25	jeudi	s. Prosper.	3	59	8	5	6	12	2	48	13
26	vendredi	ss. Jean et Paul.	4	0	8	5	7	3	3	29	14
27	samedi	s. Irénée.	4	0	8	5	7	49	4	15	15
28	5 *Dim.*	ste. Héloïse.	4	1	8	5	8	30	5	8	16
29	lundi	*ss. Pierre et Paul.*	4	1	8	5	9	6	6	1	17
30	mardi	C. de saint Paul.	4	2	8	5	9	38	6	59	18

JUILLET. *Signe* le Lion ♌.

Le soleil entre dans le Lion le 22.

Dernier Quartier le 5, à 0 h. 35 m. du soir.
Nouvelle Lune le 12, à 5 25 du matin.
Premier Quartier le 19, à 0 29 du matin.
Pleine Lune le 27, à 2 32 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Soleil. Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Lune. Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Martial.	4	2	8	5	10 soir.	7	7 matin.	58	19
2	jeudi	Visit. de la S. V.	4	3	8	4	10	34	9	0	20
3	vendredi	ste. Hyacinthe.	4	4	8	4	11	0	10	2	21
4	samedi	Tr. de s. Martin.	4	4	8	4	11	26	11	7	22
5	6 *Dim.*	ste. Zoé, m.	4	5	8	3	11	54	0 soir.	13	23
6	lundi	s. Tranquillin.	4	6	8	3			1	21	24
7	mardi	s. Pantin, pr.	4	7	8	2	0 matin.	25	2	32	25
8	mercredi	ste. Elisabeth.	4	7	8	2	1	0	3	43	26
9	jeudi	ste. Anatolie. -	4	8	8	1	1	42	4	54	27
10	vendredi	ste. Félicité.	4	9	8	0	2	32	6	1	28
11	samedi	Tr. s. Benoît.	4	10	8	0	3	31	7	1	29
12	7 *Dim.*	s. Clet, pape.	4	11	8	59	4	39	7	52	1
13	lundi	ste. Pauline.	4	12	7	58	5	53	8	36	2
14	mardi	s. Bonaventure.	4	13	7	57	7	10	9	13	3
15	mercredi	s. Henri, emp.	4	14	7	57	8	26	9	46	4
16	jeudi	N. D. du M. C.	4	15	7	56	9	40	10	16	5
17	vendredi	s. Alexis.	4	16	7	55	10	51	10	44	6
18	samedi	s. Frédéric, év.	4	17	7	54	0 soir.	0	11	13	7
19	8 *Dim.*	s. Arsène.	4	19	7	53	1	5	11	43	8
20	lundi	ste. Marguerite.	4	20	7	52	2	9			9
21	mardi	s. Victor.	4	21	7	51	3	10	0 matin.	15	10
22	mercredi	ste. Madeleine.	4	22	7	50	4	7	0	50	11
23	jeudi	s. Wandrille.	4	23	7	48	4	59	1	29	12
24	vendredi	ste. Christine, v.	4	24	7	47	5	47	2	13	13
25	samedi	s. Jacques le Maj.	4	26	7	46	6	30	3	2	14
26	9 *Dim.*	ste. Anne.	4	27	7	45	7	7	3	55	15
27	lundi	s. Gustave.	4	28	7	43	7	41	4	52	16
28	mardi	s. Innocent, p.	4	29	7	42	8	11	5	51	17
29	mercredi	ste. Marthe.	4	31	7	41	8	39	6	52	18
30	jeudi	ste. Eugénie.	4	32	7	39	9	5	7	55	19
31	vendredi	s. Ignace Loyola.	4	33	7	38	9	32	8	58	20

AOUT. *Signe* la Vierge ♍.

Le soleil entre dans la Vierge le 22.

Dernier Quartier le 3, à 10 h. 5 m. du soir.
Nouvelle Lune le 10, à 0 23 du soir.
Premier Quartier le 17, à 1 56 du soir.
Pleine Lune le 25, à 5 35 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil Lev. H.	Soleil Lev. M.	Soleil Couc. H.	Soleil Couc. M.	Lune Lev. H.	Lune Lev. M.	Lune Couc. H.	Lune Couc. M.	J. de la L.
1	samedi	s. Exupère, év.	4	55	7	37	9 soir.	58	10 soir.	3	21
2	10 *Dim.*	s. Pierre-ès-liens.	4	56	7	35	10	27	11	9	22
3	lundi	s. Etienne, pape	4	57	7	34	11	0	0 soir.	17	23
4	mardi	s. Dominique.	4	59	7	32	11	37	1	26	24
5	mercredi	N.-D. des Neig.	4	40	7	31			2	35	25
6	jeudi	Transfig. de N.S.	4	41	7	29	0 matin.	21	3	42	26
7	vendredi	s. Victrice, arch.	4	43	7	27	1	15	4	44	27
8	samedi	s. Cyriaque, m.	4	44	7	26	2	17	5	39	28
9	11 *Dim.*	s. Romain, m.	4	46	7	24	3	27	6	26	29
10	lundi	s. Laurent, m.	4	47	7	22	4	42	7	5	30
11	mardi	ste. Suzanne.	4	48	7	21	5	59	7	42	1
12	mercredi	ste. Claire.	4	50	7	19	7	16	8	15	2
13	jeudi	s. Hippolyte.	4	51	7	17	8	30	8	45	3
14	vendredi	s. Eusèbe. *V.J.*	4	53	7	15	9	42	9	14	4
15	samedi	ASSOMPTION.	4	54	7	14	10	51	9	44	5
16	12 *Dim.*	s. Roch.	4	55	7	12	11	57	10	16	6
17	lundi.	s. Mammès.	4	57	7	10	1 soir.	0	10	50	7
18	mardi	ste. Hélène.	4	58	7	8	1	59	11	20	8
19	mercredi	s. Louis, év.	5	0	7	6	2	53			9
20	jeudi	s. Bernard, abbé.	5	1	7	4	3	43	0 matin.	10	10
21	vendredi	ste. Emilie.	5	2	7	2	4	28	0	58	11
22	samedi	s. Philibert.	5	4	7	1	5	7	1	49	12
23	13 *Dim.*	s. Sidoine, év.	5	5	6	59	5	42	2	45	13
24	lundi	s. Barthélemi.	5	7	6	57	6	14	3	43	14
25	mardi	s. Louis, roi.	5	8	6	55	6	43	4	44	15
26	mercredi	s. Ouen, év.	5	9	6	53	7	10	5	47	16
27	jeudi	s. Césaire, év.	5	11	6	51	7	36	6	51	17
28	vendredi	s. Augustin.	5	12	6	49	8	3	7	55	18
29	samedi	s. Adolphe, év.	5	14	6	47	8	32	9	1	19
30	14 *Dim.*	s. Fiacre, sol.	5	15	6	45	9	2	10	9	20
31	lundi	s. Médéric, abbé.	5	17	6	43	9	38	11	16	21

SEPTEMBRE. *Signe* la Balance ♎.

Le soleil entre dans la Balance le 22.

Dernier Quartier le 2, à 5 h. 24 m. du matin.
Nouvelle Lune le 8, à 8 53 du soir.
Premier Quartier le 16, à 6 24 du matin.
Pleine Lune le 24, à 8 4 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	mardi	s. Gilles, abbé.	5	18	6	41	10 soir.	18	0 soir.	24	22
2	mercredi	s. Just, év.	5	19	6	39	11	7	1	30	23
3	jeudi	s. Grégoire, pape.	5	21	6	37			2	31	24
4	vendredi	ste. Rosalie.	5	22	6	35	0 matin.	4	3	23	25
5	samedi	s. Bertin, év.	5	24	6	33	1	7	4	17	26
6	15 *Dim.*	s. Onésiphore.	5	25	6	30	2	18	5	0	27
7	lundi	s. Cloud, pr.	5	26	6	28	3	33	5	37	28
8	mardi	NATIVITÉ DE LA V.	5	28	6	26	4	49	6	11	29
9	mercredi	s. Gorgon.	5	29	6	24	6	4	6	42	1
10	jeudi	s. Nicolas de Tol.	5	31	6	22	7	18	7	13	2
11	vendredi	s. Patient, év.	5	32	6	20	8	30	7	42	3
12	samedi	s. Raphaël.	5	34	6	18	9	39	8	14	4
13	16 *Dim.*	s. Aimé.	5	35	6	16	10	45	8	48	5
14	lundi	Exalt. de la S. C.	5	36	6	14	11	47	9	25	6
15	mardi	s. Ribert, abbé.	5	38	6	12	0 soir.	44	10	7	7
16	mercredi	*Quatre-Temps.*	5	39	6	9	1	36	10	52	8
17	jeudi	s. Lambert, év.	5	41	6	7	2	23	11	42	9
18	vendredi	ste. Sophie, v.	5	42	6	5	3	5			10
19	samedi	s. Janvier, év.	5	44	6	3	3	41	0 matin.	36	11
20	17 *Dim.*	s. Eustache.	5	45	6	1	4	14	1	33	12
21	lundi	s. Mathieu.	5	46	5	59	4	44	2	34	13
22	mardi	s. Maurice.	5	48	5	57	5	12	3	35	14
23	mercredi	ste. Thècle, v.	5	49	5	54	5	39	4	39	15
24	jeudi	s. Germer, abbé.	5	51	5	52	6	6	5	45	16
25	vendredi	s. Firmin, év.	5	52	5	50	6	34	6	51	17
26	samedi	ste. Justine, m.	5	54	5	48	7	5	7	59	18
27	18 *Dim.*	ss. Côme et Dam.	5	55	5	46	7	39	9	8	19
28	lundi	s. Wenceslas.	5	57	5	44	8	48	10	16	20
29	mardi	s. Michel, arch.	5	58	5	42	9	4	11	23	21
30	mercredi	s. Jérôme.	5	59	5	40	9	57	0 soir.	26	22

OCTOBRE. *Signe* le Scorpion ♏.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23.

Dernier Quartier le 1, à 11 h. 38 m. du matin.
Nouvelle Lune le 8, à 7 41 du matin.
Premier Quartier le 16, à 1 30 du matin.
Pleine Lune le 23, à 9 32 du soir.
Dernier Quartier le 30, à 6 7 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	jeudi	s. Rémi, arch.	6	1	5	37	10 soir.	58	1 soir.	23	23
2	vendredi	ss. Anges gard.	6	2	5	35			2 soir.	13	24
3	samedi	s. Gérard, abbé.	6	4	5	33	0 matin.	4	2	56	25
4	19 *Dim.*	s. François d'Ass.	6	5	5	31	1 matin.	15	3	34	26
5	lundi	s. Placide.	6	7	5	29	2 matin.	29	4	9	27
6	mardi	s. Bruno.	6	8	5	27	3	42	4	40	28
7	mercredi	ste. Juliette, v.	6	10	5	25	4	56	5	10	29
8	jeudi	ste. Brigitte, v.	6	11	5	23	6	8	5	40	1
9	vendredi	s. Denis, év.	6	13	5	21	7	19	6	11	2
10	samedi	s. Evode.	6	14	5	19	8	27	6	44	3
11	20 *Dim.*	s. Nicaise, év.	6	16	5	17	9	31	7	20	4
12	lundi	s. Alfred, roi.	6	17	5	15	10	32	8	0	5
13	mardi	s. Géraud, comte	6	19	5	13	11	27	8	44	6
14	mercredi	s. Calixte, pape.	6	20	5	11	0 soir.	17	9	33	7
15	jeudi	ste. Thérèse.	6	22	5	9	1	1	10	25	8
16	vendredi	s. Gal, abbé.	6	24	5	7	1	39	11	21	9
17	samedi	ste. Estelle.	6	25	5	5	2	14			10
18	21 *Dim.*	s. Luc, évangél.	6	27	5	3	2	44	0 matin.	20	11
19	lundi	s. Savinien, m.	6	28	5	1	3	13	1 matin.	21	12
20	mardi	s. Caprais, m.	6	30	4	59	3	40	2 matin.	24	13
21	mercredi	ste. Ursule.	6	31	4	57	4	7	3	28	14
22	jeudi	s. Donat.	6	33	4	56	4	35	4	35	15
23	vendredi	s. Romain, év.	6	34	4	54	5	4	5	43	16
24	samedi	s. Magloire.	6	36	4	52	5	38	6	53	17
25	22 *Dim.*	ss. Crépin et Cr.	6	38	4	50	6	16	8	4	18
26	lundi	s. Evariste.	6	39	4	48	7	0	9	13	19
27	mardi	s. Frumence.	6	41	4	47	7	52	10	19	20
28	mercredi	ss. Simon et Jude	6	42	4	45	8	51	11	19	21
29	jeudi	s. Narcisse, év.	6	44	4	43	9	56	0 soir.	12	22
30	vendredi	ss. Archevêques.	6	46	4	41	11	5	0 soir.	57	23
31	samedi	s. Quentin. *V.-J.*	6	47	4	40			1	36	24

NOVEMBRE. *Signe* le Sagittaire ♐.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21.

Nouvelle Lune le 6, à 9 h. 12 m. du soir.
Premier Quartier le 14, à 10 9 du soir.
Pleine Lune le 22, à 9 49 du matin.
Dernier Quartier le 29, à 2 6 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	23 *Dim.*	La Toussaint.	6	49	4	38	0 matin	17	2 soir	11	25
2	lundi	*Les Trépassés.*	6	50	4	36	1	29	2	42	26
3	mardi	s. Marcel, év.	6	52	4	35	2	41	3	11	27
4	mercredi	s. Charles Borr.	6	54	4	33	3	52	3	39	28
5	jeudi	s. Zacharie.	6	55	4	32	5	2	4	9	29
6	vendredi	s. Léonard.	6	57	4	30	6	10	4	41	30
7	samedi	s. Ernest, m.	6	58	4	29	7	16	5	15	1
8	24 *Dim.*	La Dédicace.	7	0	4	27	8	19	5	54	2
9	lundi	s. Mathurin.	7	2	4	26	9	17	6	36	3
10	mardi	s. André Avellin.	7	3	4	24	10	10	7	23	4
11	mercredi	s. Martin, pape.	7	5	4	23	10	56	8	14	5
12	jeudi	s. René.	7	6	4	22	11	37	9	9	6
13	vendredi	s. Brice, év.	7	8	4	20	0 soir	13	10	7	7
14	samedi	s. Laurent, év.	7	10	4	19	0	45	11	6	8
15	25 *Dim.*	s. Eugène.	7	11	4	18	1	14			9
16	lundi	s. Eucher, év.	7	13	4	17	1	41	0 matin	7	10
17	mardi	s. Grégoire T.	7	14	4	16	2	7	1	10	11
18	mercredi	s. Romain, diac.	7	16	4	15	2	34	2	15	12
19	jeudi	ste. Elisabeth.	7	17	4	14	3	2	3	22	13
20	vendredi	s. Edmond, roi.	7	19	4	13	3	33	4	32	14
21	samedi	Prés. de la S.V.	7	20	4	12	4	9	5	43	15
22	26 *Dim.*	ste. Cécile.	7	22	4	11	4	51	6	55	16
23	lundi	s. Clément.	7	23	4	10	5	41	8	5	17
24	mardi	s. Jean de la C.	7	25	4	9	6	39	9	10	18
25	mercredi	ste. Catherine.	7	26	4	8	7	44	10	7	19
26	jeudi	s. Pierre, év.	7	28	4	7	8	54	10	57	20
27	vendredi	s. Acaire, év.	7	29	4	6	10	7	11	39	21
28	samedi	s. Sosthène.	7	30	4	6	11	19	0 soir	15	22
29	1 *Dim.*	Avent.	7	32	4	5			0	47	23
30	lundi	s. André, apôtre.	7	33	4	5	0 matin	31	1	16	24

DÉCEMBRE. *Signe* le Capricorne ♑.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21.

Nouvelle Lune le 6, à 1 h. 26 m. du soir.
Premier Quartier le 14, à 6 31 du soir.
Pleine Lune le 21, à 9 8 du soir.
Dernier Quartier le 28, à 0 31 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	mardi	s. Eloi.	7	34	4	4	1 soir.	42	1 soir.	44	25
2	mercredi	ste. Bibienne.	7	36	4	4	2	51	2	13	26
3	jeudi	s. François-X.	7	37	4	3	3	58	2	42	27
4	vendredi	ste. Barbe.	7	38	4	3	5	5	3	15	28
5	samedi	s. Sabas.	7	39	4	2	6	8	3	51	29
6	2 *Dim.*	s. Nicolas.	7	41	4	2	7	8	4	31	30
7	lundi	s. Ambroise.	7	42	4	2	8	3	5	16	1
8	mardi	LA CONCEPTION.	7	43	4	2	8	52	6	5	2
9	mercredi	ste. Léocadie.	7	44	4	1	9	36	6	59	3
10	jeudi	ste. Valerie.	7	45	4	1	10	14	7	55	4
11	vendredi	s. Damase.	7	46	4	1	10	47	8	54	5
12	samedi	ste. Constance.	7	47	4	1	11	17	9	54	6
13	3 *Dim.*	ste. Lucie.	7	48	4	1	11	44	10	55	7
14	lundi	s. Spiridion.	7	48	4	2	0 matin.	10	11	58	8
15	mardi	s. Eusèbe.	7	49	4	2	0	35			9
16	mercredi	*Quatre-Temps.*	7	50	4	2	1	2	1 matin.	2	10
17	jeudi	ste. Olympiade.	7	51	4	2	1	31	2	9	11
18	vendredi.	s. Gatien, év.	7	52	4	3	2	3	3	18	12
19	samedi	s. Timoléon.	7	52	4	3	2	41	4	29	13
20	4 *Dim.*	s. Philogone.	7	53	4	3	3	26	5	40	14
21	lundi	s. Thomas, ap.	7	53	4	4	4	20	6	49	15
22	mardi	s. Honorat.	7	54	4	4	5	23	7	52	16
23	mercredi	ste. Victoire.	7	54	4	5	6	34	8	48	17
24	jeudi	s. Delphin. *V.-J.*	7	55	4	6	7	49	9	35	18
25	vendredi	NOEL.	7	55	4	6	9	4	10	15	19
26	samedi	*s. Etienne, m.*	7	55	4	7	10	19	10	50	20
27	*Dim.*	*s. Jean, ap. et év.*	7	56	4	8	11	32	11	21	21
28	lundi	ss. Innocents.	7	56	4	9			11	50	22
29	mardi	s. Thomas de C.	7	56	4	9	0 soir.	42	0 soir.	18	23
30	mercredi	ste. Colombe.	7	56	4	10	1	50	0	47	24
31	jeudi	s. Sylvestre.	7	56	4	11	2	56	1	18	25

ASSOCIATION NORMANDE

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeurs :

Directeur général, M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Académie nationale de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen, et au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados).

Sous-Directeur, M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Bosnières, 25, à Caen.

Secrétaires généraux :

M. CAMPION, avocat, membre de plusieurs académies, à Caen.

M. G. LE VAVASSEUR, membre de plusieurs académies et du conseil général de l'Orne, au château de La Lande-de-Lougé, près Briouze (Orne).

Archiviste :

M. Émile TRAVERS, ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Trésorier :

M. P. BATAILLE, rue des Croisiers, 12, à Caen.

CONSEIL PERMANENT :

MM. Léonce DE GLANVILLE, directeur de l'Association ;
E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, sous-directeur ;

MM. Le Préfet du Calvados ;
Le Préfet de la Seine-Inférieure ;
Le Préfet de la Manche ;
Le Préfet de l'Eure ;
Le Préfet de l'Orne ;
RENAULT, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, à Falaise ;
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, à Caen ;
GUÉRARD-DESLAURIERS, ingénieur civil, id. ;
J. TRAVERS, professeur honoraire à la faculté des lettres de Caen ;
LE JAMTEL, avocat, id. ;
PREMPAIN, professeur au lycée, id. ;
BEAUJOUR, notaire honoraire, id ;
DE BRÉCOURT, ancien officier de marine, id. ;
Le marquis DE CORNULIER, au château de Fontaine-Henry ;
DE FORMIGNY DE LA LONDE, rue des Carmes, 33, à Caen ;
SENOT DE LA LONDE, docteur en droit, à Parfouru-l'Éclin ;
LE BLANC-HARDEL, imprimeur libraire, trésorier honoraire de l'Association ;
CORNET-LAVALLÉE, rue des Carmélites, 23, à Caen ;

D'après une disposition réglementaire, le Directeur est autorisé à inviter à assister aux réunions du Conseil vingt membres de l'Association, à son choix. Les membres du bureau central et les inspecteurs font de droit partie du Conseil.

Commission pour la publication de l'Annuaire :

MM. DE GLANVILLE, E. DE BEAUREPAIRE, CAMPION, G. LE VAVASSEUR, J. TRAVERS, E. TRAVERS.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'*Annuaire*, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

Commission des fonds :

MM. X., président, GAUGAIN, CORNET-LAVALLÉE, J. TRAVERS, CAMPION.

Cette Commission seconde le Trésorier dans l'administration financière de la Société, la perception des cotisations; vérifie les comptes, etc. Elle est renouvelée chaque année.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

CALVADOS.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. RENAULT, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, à Falaise; DE LÉONARD DE RAMPAN, à Écrammeville.

—

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Inspecteur : M. CORNET-LAVALLÉE.

—

Cantons de Caen.

Inspecteur : M. BARAUDET.

MM.

AIZE, professeur de mathématiques, rue Caponière, 18, à Caen.
BARAUDET, ancien notaire, rue des Cordes-St-Gilles, 17, id.
BATAILLE, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, id.
BAUMIER, architecte, rue aux Lisses, 5, id.
BEAUJOUR, notaire honoraire, rue Vilaine, 25, id.
BEAUREPAIRE (E. de Robillard de), ancien conseiller à la cour d'appel, rue Bosnières, 25, id.
BELLECOUR (Émile), directeur de la société d'assurances *La Caennaise*, 29, rue Jean-Romain, id.
BÉNARD, ancien négociant, rue Hamon, 9 *bis*, id.
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, rue des Carmélites, 10, id.

Bouet, membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Académie, 6, à Caen.

Bouet, marchand de papiers peints, rue St-Pierre, 50, id.

Brécourt (Alfred de), ancien officier de marine, rue du Cours-la-Reine, 7, id.

Campion, avocat, rue des Capucins, 10, id.

Carel, avocat, professeur à la faculté de droit, rue de Bayeux, 27, id.

Caumont (Mme de), rue des Carmes, 23, id.

Cauvigny (le baron Roger de), propriétaire, rue des Chanoines, 26, id.

Clair (Hilaric), rue St-Jean, 214, id.

Clamorgan (de), ancien notaire, rue de Geôle, 31, id.

Cornet-Lavallée, banquier, rue des Carmélites, 23, id.

Coudreau fils, négociant, rue St-Jean, 214, id.

Decour (Adolphe), propriétaire, rue de la Marine, 5,

Desmares (Émile), avoué, rue St-Martin, 78, id.

Drouet, rue Jean-Romain, 23, id.

Dubourg, ancien juge au tribunal civil, rue Bosnières, 40, id.

Du Férage (Adolphe), propriétaire, impasse de la Fontaine, id.

Durel, négociant, rue St-Jean, 100, id.

Du Saussay, ancien conseiller à la cour d'appel, place St-Sauveur, 28, id.

Engerand (Auguste), avocat, rue des Jacobins, 48, id.

Fayel, docteur-médecin, boulevard du Théâtre, id.

Fontaine, ancien adjoint au maire de Caen, rue de Strasbourg, 1 , id.

Gaugain, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Singer, 18, id.

Guérard-Delaville, propriétaire, rue Royale, 23, id.

Guérard-Deslauriers (Charles), ingénieur civil, place des Petites-Boucheries, 20, id.

Guérard-Deslauriers (Ferdinand), négociant, rue St-Jean, 93, id.

Guercheville (le comte de), à Lébisey-Caen.

Guillouard, avocat, professeur à la faculté de droit, rue des Cordeliers, 9, à Caen.

Hain, président de chambre honoraire à la cour d'appel, rue Bosnières, 29, id.

Haléine (la marquise d'), rue du Vaugueux, 65, à Caen.
Handjéri (le prince), rue Le Roi, 1, id.
Hettier, directeur honoraire de l'*Assurance mutuelle*, membre du conseil général du Calvados, rue Guilbert, 27, id.
Hettier (Charles), docteur en droit, rue Guilbert, 27, id.
James (Auguste), grainetier, rue St-Sauveur, 45, id.
Lair, ancien notaire, rue Bicoquet, 50, id.
Langlois, notaire, rue Écuyère, 43, id.
Lavinay, inspecteur primaire, rue de la Marine, 9, id.
Le Blanc-Hardel, imprimeur-libraire, rue Froide, 2, id.
Lecouvreur, entrepreneur de charpenterie, rue de Bayeux, 92 et 94, id.
Le Féron de Longcamp, docteur en droit, rue de Geôle, 51, id.
Le Flaguais (Adrien), ancien négociant, rue des Jacobins, 12, id.
Legrand, ancien pharmacien, rive gauche du Canal, id.
Le Jamtel, avocat, rue Guillaume-le-Conquérant, 9, id.
Lelandais, horticulteur, rue Pavée-St-Ouen, id.
Letourneur (Alfred), maire d'Airan, rue Guilbert, 22, id.
Lidehard, propriétaire, membre de la Société française d'archéologie, rue de Bernières, 10, id.
Marguerie (Frédéric), avocat, place St-Sauveur, 4, id.
Marie (Ch.), ancien professeur au Lycée, à Vendôme.
Maupoint, directeur du *Moniteur du Calvados*, à Caen.
Mesnil, négociant, rue St-Jean, 100, id.
Mofras, conseiller de préfecture, rue Guilbert, 20, id.
Moncoq (l'abbé), curé de St-Ouen, place Villers, id.
Morière, doyen de la faculté des sciences, rue de Bayeux, 51, id.
Mutel (Victor), licencié en droit, rue St-Martin, 58, id.
Paris (Eugène), licencié en droit, rue St-Martin, 61, id.
Paulmier (Charles), ancien président de la Chambre de commerce, rue St-Jean, 135, id.
Paulmier (Louis), rue de la Monnaie, 9, id.
Picot, greffier du tribunal civil, rue de Bayeux, 35, id.
Pouquet de La Fréonnière, notaire honoraire, rue Guilbert, 12, id.
Prémont, ancien conseiller à la cour d'appel, rue St-Louis, 10, id.

PREMPAIN, professeur au Lycée, rue Pailleuse, 5, à Caen.
PRIMOIS, négociant, rue des Carmes, 38, id.
REVILLIASC (le comte René de), rue des Carmes, 9, id.
SOLENGE (Eugène), négociant, rue Guilbert, 6, id.
TINARD, ancien négociant, rue des Chanoines, 20, id.
TRAVERS (Julien), professeur honoraire à la faculté des lettres, rue des Chanoines, 18, id.
TRAVERS (Émile), ancien conseiller de préfecture, rue des Chanoines, 18, id.
VALORI (le comte de), propriétaire, rue Calibourg, 6, id.
VERRINE, ingénieur municipal, place St-Martin, 14, id.
WIART, docteur-médecin, rue des Quais, 70, id.
YGOUF-AUBOURG, négociant, place Royale, id.

—

Canton de Douvres.

Inspecteur : M. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

MM.

BIVER (Léon), rue de la Mer, 24, à Langrune.
BLAGNY (le comte de), propriétaire, à Lion.
DONNET, maire de Plumetot.
ENOUF, propriétaire, à Douvres.
FORMIGNY DE LA LONDE (A. de), secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, au château de La Londe.
GRENIER, maire de Mathieu.
MAINFROY, ancien commissaire-priseur, à Mathieu.
MULOT, pharmacien, à St-Aubin-sur-Mer.
NIARD, ancien agent-voyer, à Bénouville.
SAMSON, ancien maire d'Hermanville.

—

Canton de Creully.

Inspecteur : M. G. ROBERT.

MM.

Cairon (de), propriétaire, à Amblie.
Chancerel, instituteur communal, à Coulombs.
Corbel, entrepreneur, à Courseulles-sur-Mer.
Cornulier (le marquis de), au château de Fontaine-Henry.
Delacour (Albert), ancien député, au château de St-Gabriel.
Fournès (le comte de), propriétaire, à Cambes.
Nicolle (Arsène), propriétaire-agriculteur, à Coulombs.
Péronne (Victor), cultivateur, à Cambes.
Robert (Georges), fabricant de dentelles, à Courseulles.
Roger, maire de Brécy.

—

Canton de Tilly-sur-Seulles.

Inspecteur : M. LEFRANÇOIS.

MM.

Blangy (le vicomte Auguste de), au château de Juvigny-sur-Seulles.
Boisneville (de), ancien maire de Norrey.
Flambart (de), propriétaire, maire, à Carcagny.
Le Hardy (Gaston), propriétaire, maire de Rots.
Lefrançois, notaire, maire de Cheux.
Picot (Édouard), propriétaire, à Bretteville-l'Orgueilleuse.

—

Canton de Villers-Bocage.

Inspecteurs : MM. MARGUERITTE et de PARFOURU.

MM.

Chazot (le comte de), ancien membre du conseil général, maire, à Missy.

Féron, ancien maire, membre du conseil général, à Villers-Bocage.
Fontette (le baron E. de), ancien député, à Monts.
Margueritte, huissier, à Villers-Bocage.
Parfouru (Théodule de), propriétaire, à Parfouru-sur-Odon.

—

Canton d'Évrecy.

Inspecteur : M. l'abbé LE BRETON.

MM.

Bonnefons (Louis), membre du conseil général, à Évrecy.
Denis (Georges), propriétaire, à Curcy.
Halot (Louis), propriétaire, ancien adjoint au maire d'Évrecy.
Jumilhac (le comte de), propriétaire, maire, à Gavrus.
La Roberdière (Mme de), propriétaire, au château des Mesnils, à Sainte-Honorine-du-Fay.
Le Breton (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay.
Ledars, propriétaire et maire, à Éterville.
Pagny, fabricant de chaux, maire de La Caisne.
Tournebu de Vacognes (Mme Wladimir de), au château de Vacognes.

—

Canton de Bourguébus.

Inspecteur : M. de SAINT-QUENTIN.

MM.

Bonchamps (le vicomte de), à Ouézy.
Dersus, propriétaire, à Garcelles-Secqueville.
Leconte (l'abbé), curé de St-André-de-Fontenay.
Minot, maire de Moult.
Quélen (le général vicomte de), au château de Cesny-aux-Vignes.
Saint-Quentin (le comte de), propriétaire, au château de Garcelles, et rue de l'Engannerie, 5, à Caen.

Canton de Troarn.

Inspecteur : M. D. DESLOGES.

MM.

ARGENTON (Édouard d'), conseiller d'arrondissement, ancien maire, au château de Ste-Honorine, à Hérouvillette.
BONHOMME, cultivateur, à Troarn.
BRIARD, propriétaire, à Bures.
CHAMPIN, propriétaire, à Petiville.
DESLOGES (Désiré), ancien membre de la Chambre des Députés, maire de Janville.
GERMINY (le comte Marcel de), à Beneauville-Bavent.
GERMINY (le comte de), ancien député, à Bavent.
LEBAILLY, propriétaire, à Sannerville.
VIEL, cultivateur, à Banneville-la-Campagne.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Inspecteur : M. G. VILLERS.

Canton de Bayeux.

Inspecteur : M. ANQUETIL.

MM.

ANQUETIL, avocat, rue des Ursulines, à Bayeux.
AUBRAYE (Désiré), docteur-médecin, id.
BASERY, docteur-médecin, id.
BERTOT, ancien président du tribunal de commerce, id.
BONNECHOSE (de), propriétaire, à Monceaux.

Boutrais, notaire, à Bayeux.
Bricqueville (le marquis Alfred de), rue des Bourbons, id.
Carpentier (Jacques-Louis), propriétaire, id.
Collard (l'abbé), curé de la cathédrale, id.
Cussy (Adalbert de), propriétaire, id.
Davy (le Dr), id.
Deshameaux (Anatole), propriétaire, id.
Desmazures, propriétaire, à Cussy.
Desnoyers, propriétaire, à Bayeux.
Desramé-Dubois, juge de paix, id.
Du Bisson (l'abbé), chanoine honoraire, curé de St-Patrice, id.
Énault (Victor), ancien percepteur, rue du Marché, 4, id.
Étienne (Henri), docteur en droit, id.
Foy (le comte Fernand), maire, au château de Barbeville.
Gérard (le baron), député, conseiller général, maire de Barbeville.
Gérard (le baron Maurice), propriétaire, à Barbeville.
Gervaise (Paul), négociant en beurre, à Bayeux.
Glos (de), propriétaire, id.
Goudier (l'abbé), vicaire-général, id.
Grécourt (de), propriétaire, id.
Guillemette, avoué, id.
Geisle (Albert), chapelier, id.
Juvigny (de), membre de la Société française d'archéologie, id.
Lainé, ancien agent-voyer d'arrondissement, id.
La Nièce, avoué, id.
Lebaron, pharmacien, id.
Lelu (Émile), propriétaire, id.
Loutreul, propriétaire, id.
Mallet, ancien notaire, ancien membre du conseil municipal, id.
Manoury, pharmacien, id.
Métais (Charles), bijoutier, id.
Morice (Gustave), id.
Niobey, notaire honoraire, membre du conseil général, maire, id.
Rotz (Norbert de), membre de la Société française d'archéologie, id.

Simon, banquier, membre du conseil municipal et du tribunal de commerce, à Bayeux.

Tallevast, commissaire-priseur, place du Marché, id.

Thieulin, receveur municipal, id.

Thomas, avoué honoraire, id.

Vilade (de), ancien magistrat, id.

Villers (Georges), secrétaire de la Société d'agriculture, adjoint au maire de Bayeux, id.

Voisin (l'abbé), chanoine, id.

—

Canton de Ryes.

Inspecteur : M.

MM.

Besongnet, propriétaire, à Vaux-sur-Seulles.

Bonvouloir (le comte Didier de), à Magny.

Cauvin (Louis), sculpteur, à Esquay-sur-Seulles.

Chanterenne (de), à Commes.

Charmel (le baron du), ancien secrétaire d'ambassade, au château de Vaussieux, à Vaux-sur-Seulles.

Clinchamps (Gustave de), propriétaire, au Manoir.

Coulombiers (le comte de), propriétaire, à Coulombiers-sur-Seulles.

Dauger (le baron Gustave), au château d'Esquay-sur-Seulles.

Fouchaux, propriétaire, au Manoir.

Gosset (Gustave), à Commes.

Joret-Desclosières (Gabriel), maire de Longues.

La Loyère (le comte Albéric de), ancien colonel de cavalerie, à Vienne.

Lescaudey de Maneville, au château de Lescure, par Port-en-Bessin.

Martin, agent-voyer en retraite, à Ryes.

Manoury (Gustave), cultivateur, id.

Nicolle de Longpray, propriétaire, à Port-en-Bessin.

Rotz (Olivier de), à Vaux-sur-Aure.
Roussel (Pierre), cultivateur, à Crépon.
Toustain (le vicomte de), ancien officier de marine, membre du conseil général du Calvados, à Vaux-sur-Aure.

—

Canton de Trévières.

Inspecteur : M. DOUBLET.

MM.

Barbey, vétérinaire, à Mosles.
Blaise, propriétaire, à Trévières.
Bunouf (Gustave), négociant, id.
Cauvigny (de) fils, propriétaire, à Vierville.
Costey (Tranquille), négociant, à Trévières.
Costrel, maire de Colombières.
Cussy (le comte Alexandre de), propriétaire, à Mandeville.
Dansos, propriétaire, à Colombières.
Daon (Alexandre), propriétaire, à Bricqueville.
De Lahaye, propriétaire, à Rubercy.
Déterville (l'abbé), curé de Mosles.
Dodeman (Victor), instituteur, à Trévières.
Doublet, juge de paix, id.
Gilles (l'abbé), curé de Bricqueville.
Jouglard, propriétaire, à Écrammeville.
Jouin, greffier de la justice de paix, à Trévières.
Jourdain, instituteur, à Aignerville.
La Mache (de), propriétaire, à Bernesq.
Le Moutier, ancien notaire, à Maisons.
Léonard de Rampan (de), au château d'Écrammeville.
Marescot (l'abbé), curé de Formigny.
Marguerit (Léonce de), propriétaire, à Vierville.

Marie (Arthur), cultivateur, à Écrammeville.
Mauduit, instituteur, id.
Pierres (de), membre du conseil général, au château de Louvières.
Salles (Émile), notaire, à Trévières.
Vaulogé (Jean de), ancien maire de Tour.
Vaulogé (le vicomte de), à Tour.
Vimard (Jean-Louis), propriétaire, à Mandeville.
Ygouf (Henri), propriétaire, à Vierville.

—

Canton d'Isigny.

Inspecteur : M. de LÉONARD de RAMPAN, de la Société française d'archéologie.

MM.

Anne (Marcel), mécanicien, à Isigny.
Basley, négociant, id.
Beaucousin (Théophile), fabricant de chaux, id.
Bertrand, agent d'affaires, id.
Beuville, propriétaire, à Castilly.
Bilheust, baron d'Argenton (Eugène de), au château de St-Marcouf.
Cussy (le comte Raoul de), propriétaire, à Caenchy.
Cussy de Jucoville (le marquis Charles de), au château de Jucoville, à La Cambe.
Debon, ancien maire d'Isigny.
Demagny, négociant, maire d'Isigny.
Fouchard (Charles), docteur-médecin, à La Cambe.
Hardel, propriétaire-cultivateur, à St-Germain-du-Pert.
Hue (Pierre-Victor), instituteur, à Longueville.
Le Carbonnel, maire de Longueville.
Lemoigne (Mme), propriétaire, à Isigny.
Leneveu (Félix), propriétaire, à Deux-Jumeaux.

Le Noel (Désiré), négociant, à Isigny.
Le Paisant (Félix), propriétaire, à Longueville.
Le Petit, propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Maine (François), cultivateur, id.
Marescot (l'abbé), curé de Mestry.
Marie, instituteur, à Grandcamp.
Martin (l'abbé), curé de Longueville.
Moy, propriétaire, maire de Grandcamp.
Pain, notaire, à Lison.
Pagny, propriétaire, à Cartigny-L'Épinay.
Planquette fils, propriétaire, à La Cambe.
Tostain, armateur, à Grandcamp.
Vacquerie, notaire, à Isigny.
Valette fils, négociant, id.
Voisin (l'abbé), curé de Caenchy.

Canton de Balleroy.

Inspecteur : M. le comte du MANOIR de JUAYE, de la Société française d'archéologie.

MM.

Aze (l'abbé), curé d'Ellon.
Boissel (Ch.), propriétaire, à Juaye-Mondaye.
Broglie (le prince Raymond de), au château de Vaubadon.
Chabriac, maire de Balleroy.
Courson (de), au château de Juaye.
Du Manoir de Juaye (le comte), ancien maire, à Juaye-Mondaye.
Guillet (Arsène), propriétaire, id.
Laloë, instituteur, à Littry.
Laroque, propriétaire, à Balleroy.
Lebaudy, propriétaire, à Juaye-Mondaye.
Le Nouricbel (Georges), maire de Campigny.
Letourneur, ancien instituteur, à Littry.

Sevestre (A.-T.), propriétaire, à Balleroy.
Suzanne (Paul), propriétaire, id.

—

Canton de Caumont.

Inspecteur : M. BAUDET.

MM.

Achard de Vacognes, propriétaire, à Septvents.
Baudet, ancien conseiller général, maire de Caumont.
Bisson, docteur-médecin, à Caumont.
Desrivières (Léon), docteur-médecin, id.
Gautret (Mme de), à Longraye.
Goubot, propriétaire, à Caumont.
Hébert-Duperron (l'abbé), inspecteur d'académie honoraire, à Livry.
Labbey, pharmacien, conseiller général, à Caumont.
Sanson (l'abbé), curé de Ste-Honorine-de-Ducy.
Senot de La Londe, docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Parfouru-l'Éclin.

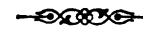

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Inspecteur : M. de LARTURIÈRE.

—

Canton de Vire.

Inspecteur : M. DORTÉE.

MM.

Auvray (Henri-Charles), ancien juge au tribunal civil, à Vire.
Dior, négociant, à Neuville.

Dortée (Félix), receveur des hospices, à Vire.
Gauquelin (Jean-Louis), ancien professeur, ancien membre du conseil municipal, id.
Gohier (Hippolyte), commissaire-priseur, ancien trésorier de la Société d'agriculture, id.
Huet, notaire honoraire, id.
Lachèvre, juge au tribunal civil, id.
Larturière (de), ancien membre du conseil général, à Vire.
Larue (Charles de), propriétaire, id.
Le Moine (Edmond), ingénieur architecte, à Neuville.
Lenormand (Adrien), ancien manufacturier, ancien conseiller municipal, à Vire.
Le Petit, docteur-médecin, id.
Lorier, au château de St-Clair, par Vire.
Porquet, docteur-médecin, maire, à Vire.
Poupion (Achille), ancien greffier du tribunal civil, id.
Thouroude, agent d'affaires, id.
Tricault (Cyrille), propriétaire et conseiller municipal, id.
Vaussy, ancien pharmacien, id.
Vimont (Augustin), mécanicien, à Vaudry.

—

Canton d'Aunay-sur-Odon.

Inspecteur : M. DEGRENNE.

MM.

Broglie (le prince Henri de), au château de St-Georges-d'Aunay.
Dumaine, pharmacien, à Aunay-sur-Odon.
Groucuy (le marquis Georges de), officier d'état-major, au château de La Ferrière-Duval.
Saint-Pierre (le vicomte Ladislas de), membre du conseil général, sénateur, au château de St-Pierre-du-Fresne.

—

Canton de Bény-Bocage.

Inspecteur : M. J. DELOUEY.

MM.

Delouey (Jules), propriétaire, maire, à Bény-Bocage.
Lair, docteur-médecin, ancien maire de Bény-Bocage.
Le Bain (Richard), propriétaire, au Tourneur.
Le Boucher, id., à Beaulieu.
Navet du Fougeray (Antonin), à St-Martin-des-Besaces.
Raux, médecin-vétérinaire, à Bény-Bocage.
Rouyé, ancien maire de Carville.

—

Canton de St-Sever.

Inspecteur : M. de PETIVILLE.

MM.

Petiville (de), membre du conseil général, ancien maire de St-Sever.
Pontbellanger (le comte de), propriétaire, maire de Pontbellanger.

—

Canton de Vassy.

Inspecteur : M. de CHÊNEDOLLÉ.

MM.

Achard (Alfred), propriétaire, à St-Charles-de-Percy.
Aigneaux (Anatole d'), propriétaire, au Désert.
Aigneaux (Alphonse d'), id., id.
Aigneaux (Henri d'), id., id.
Aigneaux (Médéric d'), id., au Theil.
Chênedollé (de), ancien inspecteur des forêts, à Burcy et à Vire.
Bouvet, notaire, à Vassy.
Esnault (l'abbé), curé-doyen de Vassy.
Hébert, conseiller général, maire, à Vassy.
Le Masson (Jules), avocat, à Vassy.

Canton de Condé-sur-Noireau.

Inspecteur :

MM.

Blanchard, notaire honoraire, à Condé-sur-Noireau.
Boisne (Eugène), avocat, id.
Bossard (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.
Brisollier-Duparc (Gustave), propriétaire, à Condé-sur-Noireau.
Cautru (Richard), teinturier, id.
Dethan, négociant, id.
Dumont, fabricant, id.
Hauville (Émile), filateur, id.
Havard (Albert), id.
Lautour (Jules), propriétaire, à Proussy.
Lepeltier (Adolphe), ancien maire, à Condé-sur-Noireau.
Pelier-Duverger (Georges), id.
Robillard, propriétaire, id.
Saussay (Ernest du), id., id.
Vaullegrard, docteur-médecin, id.
Vaulogé-Longprey (Émile), propriétaire, id.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Inspecteur : M. MÉRIEL.

Cantons de Falaise.

Inspecteur : M. DORVAL.

MM.

Barbier (l'abbé), curé de Fresné-la-Mère.
Bellencontre (A.), notaire, à Falaise.
Brécourt (le général de), id.

Clock (le baron de), propriétaire, à Falaise.
Davois (Jules), receveur des hospices, id.
Dorval, ancien pharmacien, id.
Duclos-Maheut, filateur, ancien juge au tribunal de commerce, id.
Durand (Léonce), propriétaire, à La Hoguette.
Evragues (Mme la marquise d'), propriétaire, à Falaise.
Frotté (le comte de), propriétaire, id.
Gatineau (Charles), propriétaire, id.
La Fresnaye (le baron Henri de), ancien officier de marine, id.
Lebourgeois, propriétaire, au château de Longpré, près Falaise.
Lecherpy (Mme), à Falaise.
Le Clerc (Raymond), maire de La Hoguette.
Le Couturier (Louis-Charles), tanneur et propriétaire, à Falaise.
Lefrançois (l'abbé), vicaire de St-Gervais, id.
Lemaître, ancien président du tribunal civil, id.
Lentaigne (Édouard), ancien magistrat, id.
Lévy, représentant de commerce, id.
Lesassier-Boisauné (Henri), ancien conseiller d'arrondissement, id.
Magny (A. de), ancien conseiller d'arrondissement, maire de Rapilly.
Mériel fils (Amédée), homme de lettres, membre de la Société des antiquaires, à Falaise.
Morell (le baron de), propriétaire, id.
Oilliamson (le comte d'), à St-Germain-Langot.
Peschet (Charles), négociant, à Falaise.
Pichonnier (Noé), propriétaire, id.
Quettier (Charles), négociant, id.
Rabot, avocat, id.
Ravenel, horticulteur, id.
Renault, conseiller honoraire à la cour d'appel, id.
Reneiz (Charles), ancien commissaire de police, id.
Rossignol (Céphas), ancien suppléant du juge de paix, id.
Sainte-Croix (de), propriétaire, au Détroit.
Séran (le comte Harold de), au château de La Tour.
Versainville-Odoard (le marquis de), au château de Versainville.

—

Canton de Morteaux-Coulibœuf.

Inspecteur : M. le comte DE VENDEUVRE.

MM.

BRAS-DE-FER (Mlle Caroline de), au château de Morteaux-Coulibœuf.
DESTUT D'ASSAY (le comte Henri), au château de Vicques.
GUYON DES DIGUÈRES (Conrad), propriétaire, à Beaumais.
LAGRANGE (Paul), au château de Blocqueville, à Morteaux-Coulibœuf.
VENDEUVRE (le comte de), propriétaire, maire de Vendeuvre.
VENDEUVRE (R. de), général de brigade au cadre de réserve, ancien député, à Vendeuvre.

—

Canton de Bretteville-sur-Laize.

Inspecteur : M. PLESSIS.

MM.

ARTOIS, instituteur, à Grainville-Langannerie.
AUBIGNY (d'), marquis d'Assy, à Ouilly-le-Tesson.
FOUQUES, docteur-médecin, à Bretteville-sur-Laize.
MADELAINE, juge de paix, id.
PAULMIER, ancien sénateur, ancien président du conseil général, id.
PAULMIER (Charles), conseiller général, maire de Bretteville-sur-Laize.
PAULMIER (Yvan), propriétaire, à Bretteville-sur-Laize.
PLESSIS, notaire honoraire, maire de Maizières.
SAINT-JEAN, ancien membre du conseil général, à Bretteville-le-Rabet.

—

Canton de Thury-Harcourt.

Inspecteur : M. PAGNY.

MM.

ANGERVILLE (le marquis d'), propriétaire et maire, à Martainville.
ANGERVILLE (le comte Noé d'), id.

AUGER (Albert), ancien percepteur, à Thury-Harcourt.
BELLENGER (Albert), propriétaire, id.
BOSCHER (Abel), docteur-médecin, id.
CROISILLES (de), propriétaire, à St-Rémy.
DENIS (Henri), propriétaire, à Croisilles.
DUHAMEL, propriétaire, à Clécy.
GASSART (vicomte de), à Esson.
HARCOURT (le duc François d'), membre de la Société française d'archéologie, ancien député, au château d'Harcourt.
PAGNY, propriétaire, à Thury-Harcourt.
PAYNEL, propriétaire, hameau de La Landelle, à Clécy.
RENAULT, propriétaire-exploitant, à Espins.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Inspecteurs : MM. GROULT (EDMOND) et SAMSON (MÉRY).

Cantons de Lisieux.

Inspecteur : M.

MM.

AUBERT, maire de St-Désir de Lisieux,
BOSSEY, propriétaire-cultivateur, à Glos.
BROCHET, pharmacien, à Lisieux.
CORBIÈRE, vétérinaire, id.
DEGRENNE, instituteur, id.
DELAPORTE, docteur en droit, id.
DELARUE, docteur en droit, juge au tribunal civil, id.
DUBOIS (Georges), avoué, id.
DUCHESNE (Georges), manufacturier, id.
DUCHESNE (Paul), manufacturier, membre du cons. général et député, id.

Élisabeth, instituteur, à Courtonne-la-Meurdrac.
Fertey, négociant, juge au tribunal de commerce et conseiller municipal, à Lisieux.
Fleuriot, ancien président du tribunal de commerce, membre du conseil général, id.
Gautier, instituteur communal, id.
Gibourdel, pharmacien, id.
Gillotin (Mme), propriétaire, id.
Grison, négociant, à St-Désir, hameau du Camp-Franc.
Groult (Edmond), avocat, docteur en droit, à Lisieux.
Halbout, propriétaire et marchand de bœufs, à Marolles.
Jeanne-Deslandes fils, maire de St-Jacques de Lisieux.
La Croix (de), greffier en chef du tribunal civil, à Lisieux.
Lemaignen (Louis), propriétaire, id.
Levillain, adjoint au maire de St-Désir de Lisieux.
Michel, avoué, ancien maire de Lisieux.
Moisy, notaire honoraire, à Lisieux.
Neuville (le marquis de), maire de Courtonne-la-Meurdrac.
Papon (Alexandre), receveur de l'usine à gaz, à Lisieux.
Perrault, propriétaire, id.
Petit, président de la Société d'émulation, id.
Puchot (Charles), boulevard Pont-l'Évêque, id.
Samson (Méry), manufacturier, id.
Samson (Jean), id., id.
Sanson, principal honoraire du collège, id.
Sortais, horloger, id.
Target, ancien ministre plénipotentiaire, à St-Désir de Lisieux et à Paris.

—

Canton d'Orbec.

Inspecteur : M. HUE.

MM.

Barbou, agent-voyer en retraite, à Orbec.
Bibet, vétérinaire, id.

Bonnel (Gustave), fabricant de rubans, à Orbec.
Chevreuil, ancien juge de paix, à St-Julien-de-Mailloc.
Colbert (le marquis de), ancien député, id.
Du Merle (le comte), propriétaire, à La Vespière.
Du Merle (Xavier), au château de La Vespière.
Ferey, propriétaire, maire, à Tordouet.
Formage, propriétaire, à Cernay.
Gassart (vicomte Didier de), au château de St-Paul-de-Courtonne.
Guilbert, constructeur-mécanicien, à Orbec.
Hue, docteur-médecin, maire d'Orbec.
Lanièce, percepteur de St-Martin-de-Bienfaite, à Orbec.
Lebardé, notaire, id.
Leboucq, propriétaire, à Cerqueux.
Legrand (Alexandre), propriétaire, à Orbec.
Loir (l'abbé), curé de St-Martin-de-Bienfaite.
Lugan (Georges), pharmacien, à Orbec.
Moissard, propriétaire, ancien adjoint, id.
Motte, propriétaire, adjoint, id.
Moutier, notaire, id.
Noinville (de), au château de St-Martin-de-Bienfaite.
Noinville (le comte Amédée de), propriétaire, à Orbec.
Oursel (Armand), capitaine des pompiers, id.
Pardieu (le comte Albert de), à Familly.
Peulvey (Alphonse), propriétaire, à Orbec.
Picard (Émile), id., id.
Picard (Georges), banquier, id.
Picard (Jules), propriétaire, id.
Picard (Raymond), banquier, id.
Poussin, cultivateur, id.
Quentin, propriétaire, id.
Rouvray (Jean-François), propriétaire, id.
Saillard, propriétaire, id.
Vigan (de) ancien inspecteur des forêts, à Cerqueux.
Vigan (Paul de), id.

—

Canton de Livarot.

Inspecteur : M. Paul de NEUVILLE.

MM.

Fleuriel (Sylvain), propriétaire, à Mesnil-Germain.
Letellier (Félix), juge de paix, à Livarot.
Lyée de Belleau (Ch. de), membre du conseil général, maire de Notre-Dame-de-Courson.
Mesnil-Durand (le baron du), au Mesnil-Durand.
Montgommery (le comte de), au château de Fervaques.
Neuville (le vicomte Paul de), maire de Livarot.
Neuville (le vicomte Louis de), propriétaire, à St-Michel-de-Livet.
Racine, ancien notaire, à Livarot et à Lisieux.

—

Canton de Saint-Pierre-sur-Dives.

Inspecteur : M. MESNIL.

MM.

Choppin (Octave), à St-Pierre-sur-Dives.
Clausier, propriétaire, id.
Collas, docteur-médecin, conseiller général et maire, id.
Delacour, instituteur, à Vaudeloges.
Duchesne fils, imprimeur, à St-Pierre-sur-Dives.
Leroy, maire de St-Georges-en-Auge.
Mesnil, banquier, à St-Pierre-sur-Dives.
Serey, agriculteur, à Bretteville-sur-Dives.

—

Canton de Mézidon.

Inspecteur : M. POUETTRE.

MM.

Bacon, maire de Bissières.

Bardel (Henri), maire de Mesnil-Mauger.
Baudoire, greffier de la justice de paix, à Mézidon.
Beaumont (Élie de), maire, à Canon.
Brunet, médecin-vétérinaire, à Mézidon.
Carpentier (Henri), propriétaire, id.
Delamare, propriétaire, à St-Aubin-sur-Algot.
Dupont, pharmacien, maire de Mézidon.
Hincelin, propriétaire, maire, à Bléville-en-Auge.
Larivière-Lecherpin, propriétaire, à Écajeul.
Léger, propriétaire, à Mesnil-Mauger.
Le Masle (Ernest), propriétaire-agriculteur, maire, à St-Pair-du-Mont.
Leneveu (Henri), agriculteur, à Écajeul.
Montblanc, agriculteur, à Méry-Corbon.
Pouettre aîné, suppléant du juge de paix, à Mézidon et à Caen.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Inspecteurs : MM. de PRAILAUNÉ et LABEY.

Canton de Pont-l'Évêque.

Inspecteur : M.

MM.

Binette, maire de St-Julien-sur-Calonne.
Croix, propriétaire, à Blonville.
Desbarres, licencié en droit, à Pont-l'Évêque.
Desfontenelles (J. Hunoult), propriétaire-agriculteur, à St-Benoît-d'Hébertot.
Desportes (Jules), notaire, à Pont-l'Évêque.
Desrocques, greffier en chef du tribunal civil, id.

Dubos, avoué, à Pont-l'Évêque.
Flandin, ancien député, au château de Betteville, près Pont-l'Évêque et à Paris.
Labey, juge de paix en retraite, à Beaumont-en-Auge.
Le Fevre-Montfort, à St-Julien-sur-Calonne.
Legrip, avoué, à Pont-l'Évêque.
Léguillon (Stanislas), ancien maire de Blonville.
Lucet, juge-suppléant au tribunal civil de Pont-l'Évêque.
Martinière fils, à St-Étienne-la-Tillaye.
Néron, propriétaire, au château de Pierrefitte, près Pont-l'Évêque.
Prailauné (de), avoué, secrétaire de la Société d'agriculture, à Pont-l'Évêque.
Roussel-Lepré-Dupart, ancien avoué, id.
Vauquelin de La Brosse (de), au château de Drumare, à Surville, près Pont-l'Évêque.

—

Canton de Trouville.

Inspecteur : M.

MM.

Cussy (Mme la vicomtesse de), à Trouville.
Guillot, ancien notaire, id.
Hautpoul (le comte d'), ancien maire, id.
La Hante (Gustave de), au châlet de La Hante, à Deauville.
Le Mercier (Mme), propriétaire, à Touques.
Manoury, maire de Villerville, à Trouville.
Pinçon, architecte, id.

—

Canton d'Honfleur.

Inspecteur : M. LUARD.

MM.

Dalibert (l'abbé), curé de Ste-Catherine de Honfleur.

Luard, ancien membre du conseil général, maire de Honfleur.
Piel (l'abbé L.), curé d'Équemauville.
Sorel (Mme C.-Hugues), à Honfleur.

—

Canton de Blangy.

Inspecteur : M. DELAMARRE.

MM.

Beaucourt (le comte de), membre de la Société française d'archéologie, au Mesnil-sur-Blangy.
Coquet de Gennevlle (Amand), propriétaire, à Manneville-la-Pipart.
Delamarre, notaire, ancien membre du conseil d'arrondissement, à Blangy.
Doublet, institeur, id.
Leproux fils, herbager, à Manneville-la-Pipart.
Leproux (Gilles-Benjamin), propriétaire, au Mesnil-sur-Blangy.
Nonchet, propriétaire, aux Authieux-sur-Calonne.

—

Canton de Cambremer.

Inspecteur : M.

MM.

Gervais (Ch.), propriétaire, à Notre-Dame-d'Estrées.
Witt (Conrad de), propriétaire, membre du conseil général, au château du Val-Richer, maire de St-Ouen-le-Pin.
Witt (Cornélis de), ancien député, à St-Ouen-le-Pin et à Paris.

—

Canton de Dozulé.

Inspecteur : M. GUILLOU.

MM.

Amet, propriétaire, à Dives.
Boyère, notaire, id.
Chevallier, ancien conseiller général, maire de Cricqueville-en-Auge.
Civille (le comte de), au château de Longueval, à Cresseveuille.
Guillou, notaire, à Dozulé.
Kœnigswarter (Jules), propriétaire, à Putot-en-Auge.
Paris d'Illins (Mme), propriétaire, à Villers-sur-Mer.
Serbat (Émile), maire de Brucourt.
Tardif, conseiller d'arrondissement, à Dozulé.
Thomas (l'abbé), curé-doyen de Dozulé.
Yanville (Mme la comtesse d'), au château de Grangues.

MANCHE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. QUÉNAULT, ancien sous-préfet de Coutances, et HERVÉ de SAINT-GERMAIN.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Inspecteur : M. DESPLANQUES.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de St-Lo, M. Desplanques, maire de Ste-Croix.
— de Canisy, M.
— de St-Clair, MM. de Rochefort et Des Hameaux.

Canton de Percy, M.
— de St-Jean-de-Daye, M.
— de Marigny, M.
— de Tessy, M. le marquis Le Chartier de Sédouy.
— de Torigny, M. Le Gohier de Précaire.

MM.

Canu (Charles), propriétaire, à Torigny.
Canu (Georges), médecin-vétérinaire, id.
Dam (Adrien), manufacturier, à Dangy.
Des Hameaux (Hervé), ancien maire de Cérisy-la-Forêt.
Desplanques (Jules), propriétaire, maire de Ste-Croix de St-Lo.
Dolbet, archiviste du département, à St-Lo.
Dieu (Alfred), avocat, id.
Dubois (Ferdinand), conseiller de préfecture, id.
Dufouc (Jules), propriétaire, à Percy.
Élie (F.-J.-T.), imprimeur, président la Société d'agriculture, à St-Lo.
Herviéu (Adolphe), directeur de la Tuilerie d'Airel et Moon.
Joly (Jules), ancien notaire, à Torigny.
Le Chartier de Sédouy (le marquis), au château de Langotière, à Domjean.
Le Chartier de Sédouy, au château de Beuvrigny.
Le Gohier de Précaire, propriétaire, à Torigny.
Le Gohier de Précaire (Raoul), ancien officier, id.
Le Masson (Édouard), ancien trésorier de la Société d'agriculture, à St-Lo.
Manoury (Édouard), ancien secrétaire de la Société d'agriculture, id.
Marin (Ernest), docteur-médecin, au château de Béron, commune de Gourfaleur.
Onfroy, sous-directeur de la compagnie Granger, à St-Lo.
Ozenne (Paul), propriétaire, à Gourfaleur.
Patry (Léon), négociant, à St-Lo.
Payen de La Garanderie, ancien juge de paix, président du comice agricole, à Tessy.
Picard, trésorier payeur général, à St-Lo.
Rochefort (de), ancien conseiller d'arrondissement, à St-Jean-de-Savigny.

SAINT-MELEUC (de), au château de Dangy.
SAINT (Pierre-Victor), à Airel.
TRÉFEU (Léon), à Caviguy.
YGOUF-LAVALLEY, à St-Lo.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Inspecteur : M. SÉBIRE.

Canton de Sainte-Mère-Église.

Inspecteur : M. le marquis D'AIGNEAUX.

MM.

AIGNEAUX (le marquis d'), propriétaire, au château de l'Ile-Marie.
BEAUFORT (le comte de), au château de Plain-Marais, ancien maire de Beuzeville-au-Plain.
CLÉMENT, propriétaire, à St-Germain-de-Varreville.
GODARD, propriétaire, à Picauville.
MAILLARD (Céran), agriculteur, à Ste-Marie-du-Mont.
PRÉMONT (Paul), propriétaire, maire, id.

Canton de Montebourg.

Inspecteur : M. le comte DE PONTGIBAUD.

MM.

DEBAINS, ingénieur-constructeur, à Montebourg.
FLERS (Ferdinand de), au château d'Hémévez.
LA FOSSARDIÈRE (de), propriétaire, maire de Fontenay.
LE MOIGNE DU TAILLIS, maire d'Urville, près Valognes.
LEMOIGNE, propriétaire, au Ham.
PONTGIBAUD (le comte César de), membre du conseil général, maire de St-Marcouf.

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Inspecteur : M. FOUBERT.

MM.

FOUBERT, sénateur, à St-Sauveur-le-Vicomte.
HAMEL fils, cultivateur, à Rauville-la-Place.
HERSAN, conseiller d'arrondissement, à St-Sauveur-le-Vicomte.
JACQUELINE, propriétaire, id.
LA BRETONNIÈRE (le vicomte de), id., à Golleville.
LA HOUSSAIERIE (de), propriétaire, ancien maire de Colomby.
PARFOURU (Anatole de), propriétaire, maire de Hauteville.

—

Canton de Quettehou.

Inspecteur : M. DU MESNILDOT.

MM.

BOYER (de), propriétaire, à St-Vaast-la-Hougue.
COLLAS-CORDERIE, maire de Quettehou.
LEMARQUAND, Juge de Paix, à St-Vaast-la-Hougue.
DU MESNILDOT (A.), maire d'Anneville-en-Saire.
NOEL (François), cultivateur, à St-Vaast-la-Hougue.
ROUXEL, maire de Teurthéville-Bocage.
VALORI (le comte Louis de), à Aumeville-Lestre.

—

Canton de Valognes.

Inspecteur : M. FOULON.

MM.

BERNARD, propriétaire et négociant, à Valognes.
BRETEL (Adolphe), négociant en beurre, id.
BRETEL (Eugène), id., id.
CADIC (Stéphen), au château de Fantaisie, près de Valognes.

Carré (Louis), carrossier, à Valognes.
Douville (l'abbé), chapelain de la communauté des Bénédictines, id.
Doyard de Lamotte, libraire, id.
Foulon, avocat, id.
Gallemand (Edmond), président du tribunal civil, id.
Goubaux (Joseph), caissier de la caisse d'épargne, id.
Goubaux (Eugène), agent d'affaires, id.
Goubaux (Jérôme), avocat, id.
Grou, secrétaire de la sous-préfecture, id.
Guillebert-Beaumarais, propriétaire, id.
Hubert, propriétaire et boucher, id.
Humbert, propriétaire, id.
Lebiez, receveur de l'enregistrement, id.
Le Chevalier (Gustave), id.
Leclerc, avocat, adjoint au maire, id.
Leduc (Auguste), trésorier de la Société d'agriculture, id.
Lemaréchal, maître d'hôtel, au Louvre, id.
Oury (Lucien), notaire, id.
Parfouru (Gaston-Abasquéné de), propriétaire, à Yvetot.
Regnouf de Vains, propriétaire, au château de Pannelier, à Brix.
Rochette de Lempdes, ingénieur, à Valognes.
Samson, juge de paix, id.
Sebire, docteur-médecin, membre du conseil général de la Manche, maire de Valognes.
Tessero (le T. R. P.), eudiste, supérieur du petit séminaire, à Valognes.
Thouin, avoué, id.

—

Canton de Briquebec.

Inspecteur : M.

MM.

Bitouzé, propriétaire, à Négreville.
Chivré (le comte de), à Sottevast.
Le Marchand, propriétaire, à Rauville-la-Bigot.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Inspecteur :

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Cherbourg, M. Noel.
— de Beaumont, M.
— d'Octeville, M. Périaux, à Querqueville.
— des Pieux, M.
— de St-Pierre-Église, M.

MM.

Bonfils, négociant, à Cherbourg.
Chivré (de), propriétaire, à Gonneville.
Houyvet, maire de Fermanville.
Le Breton, agriculteur, au Mesnil-au-Val.
Le Carpentier fils, propriétaire, à Ste-Croix-Hague.
Noel (Maurice), lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du préfet maritime, 22, place Napoléon, à Cherbourg.
Périaux (Eugène), à Querqueville.
Sauvegrain, propriétaire, à Flamanville.
Sellier, manufacturier, maire de Gonneville.
Sellier (Ernest), id., à Gonneville.
Sesmaisons (le comte Hervé de), propriétaire, à Flamanville.
Théry, président du tribunal civil de Cherbourg.
Thomine (l'abbé), prêtre habitué, à Flamanville.
Traynel (Henri de), place Napoléon, à Cherbourg.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Inspecteur : M. ÉNAULT.

—

Inspecteurs cantonaux :

Ville et canton de Coutances, M. Énault.
Canton de Bréhal, M. Frémin.
— de Cérisy-la-Salle, M. Varin de La Brunelière.
— de St-Malo-de-la-Lande, M. Laisney.
— de Montmartin-sur-Mer, M. Le Fournier, maire de Blainville.
— de St-Sauveur-Lendelin, M. Michel de Monthuchon.
— de Lessay, M. de La Martinière.
— de La Haye-du-Puits, M. de Beaudrap.

MM.

Annoville (d'), propriétaire, à Coutances.
Beaudrap (de), ancien maire de Denneville.
Blondel (Charles), propriétaire, à Coutances.
Chevalier (Charles), avocat, conseiller d'arrondissement, id.
Deschamps de Vadeville, propriétaire, id.
Delarue (Jules), notaire, id.
Dubreuil, avocat, à Hyenville.
Duchemin (Jean-Baptiste), ancien greffier du tribunal civil, à Bricqueville-sur-Mer.
Duperrouzel, avocat, à Coutances.
Enault (Ovide), propriétaire, rue Quesnel-Morinière, 42, id.
Frémin (Léon), propriétaire, à Bricqueville-sur-Mer.
Gallien, notaire, à Blainville.
Galuski, propriétaire, à La Lande-de-Lessay.
Germain (Mgr), évêque de Coutances et Avranches.
Hardel (Jean-François), propriétaire, à Vesly.
Jehenne (Alfred), propriétaire, à Coutances.
Lair (l'abbé), ancien proviseur du Lycée, id.

Lair (Alphonse), proviseur de lycée en congé, rue du Palais-de-Justice, 28, à Coutances.

Laisney (Louis-Désiré), propriétaire et filateur, à Gouville.

La Martinière (de), conseiller général, maire de Vindefontaine et boulevard Malesherbes, 27, à Paris.

Le Carpentier (Casimir-Alexandre), propriétaire, à Linverville.

Lefournier, suppléant du juge de paix, maire de Blainville.

Lemare (Paul), propriétaire, à Coutances.

Lemuet, propriétaire, à La Vendelée.

Lemuet (Léon), propriétaire, à Coutances.

Lescaudey de Maneville (Marcel), au château du Mesnil, à Bréhal.

Magny (de), propriétaire, à Coutances.

Marie, avocat, id.

Michel de Monthuchon (Stanislas), propriétaire, au château de Monthuchon.

Mons (de), propriétaire et maire de Savigny.

Plaine, ancien sous-préfet, conseiller général, maire de Coutances.

Poret (Charles), conseiller d'arrondissement, maire de Denneville.

Poutrel (Laurent), propriétaire, rue de la Verjusière, à Coutances.

Quenault, ancien sous-préfet, à Montmartin.

Rabec (Léon), avocat, à Coutances.

Saillard, ancien notaire, id.

Salletts fils, imprimeur, id.

Samson (Louis-Gilles), fermier, à Vindefontaine.

Tanquerey, docteur-médecin, à Coutances.

Varin de La Brunelière, ancien sous-préfet, maire de Notre-Dame-de-Cenilly.

Ysabet (l'abbé), ancien principal du collège d'Avranches, à Bricqueville-la-Blouette.

Canton de Périers.

Inspecteur : M. LÉVÊQUE.

MM.

Bailhache (Charles), propriétaire, à Périers.

Blon (de), id., id.

Bulot, propriétaire, à Périers.
Le Rendu, id., id.
Levêque, notaire, id.

—

Canton de Gavray.

Inspecteur : M. GUERNIER.

MM.

Abbes-Desprès, propriétaire, à Lengronne.
Genvrain, propriétaire.
Gourmont (le comte de), conseiller d'arrondissement, maire de Mesnil-Villeman.
Guernier, notaire, à Gavray.
Guesnon-Deslongchamps (Charles), propriétaire, à Hambye.
Hue, propriétaire, à Gavray.
Hurel-Lafourrière, avocat et propriétaire, à Hambye.
Lebrun, propriétaire, à St-Denis-le-Gast.
Lecauf, propriétaire, à Gavray.
Morecq (le comte), propriétaire, à Ver.
Piel-Féronnière, conseiller général et maire, à Mesnil-Amand.
Rosey, maire de Sourdeval, propriétaire, à Hambye.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Inspecteur : M.

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton d'Avranches, M. Garnot.
— de St-James, M. de Guitton de La Villeberge.
— de Pontorson, M. le marquis A. de Verdun de La Chenne.

Canton de Sartilly, M. DE LOMAS.
— de Brécey, M.
— de Ducey, M.
— de La Haye-Pesnel, M. JONQUIER, à Ste-Pience.

MM.

BLIN, vétérinaire, à Avranches.
CACQUERAY (le marquis Gaston de), au château de Macey.
CANISY (le comte Paul de), propriétaire, à St-James.
COCHET (Paul), médecin, propriétaire, à Avranches.
COURAYE DU PARC, propriétaire, id.
DU HOMME DE CHASSILLY, propriétaire, id.
DUPONT, ancien notaire, id.
ÉLIE, ancien élève de Grignon, id.
ERNAULT, propriétaire, au Val-St-Pair.
GARNOT, propriétaire, id.
GIBERT (Henri), imprimeur, à Avranches.
GIBERT (Paul), homme de lettres, id.
GRAVERON (de), boulevard du Sud, 33, id.
GUITTON DE LA VILLEBERGE (le vicomte de), propriétaire, id.
HAMEL (Léon), horticulteur, id.
JONQUIER, propriétaire, au château du Parc, à Ste-Pience.
JOURDAN, notaire, à Avranches.
LEGENDRE (Louis), cultivateur, à St-James.
LE HÉRICHER (Édouard), à Avranches.
LE MARCHAND, sous-préfet, id.
LOMAS (de), propriétaire, à St-Nicolas, par Granville.
LOYER (Philippe), docteur-médecin militaire en retraite, à Avranches.
MAUDUIT (Sosthènes), cultivateur, à St-Martin-des-Champs.
PLAUT (Julien), propriétaire, au château du Parc, à Ste-Pience.
POTIER DE LA VARDE, boulevard du Sud, 33, à Avranches.
SAINT-GERMAIN (Hervé de), ancien sénateur, à St-Pierre-Langers.
VERDUN DE LA CRENNE (le marquis A. de), propriétaire, à Aucey.

Canton de Granville.

Inspecteur : M.

MM.

Cherpin, armateur, à Granville.
Chesnais, avocat, conseiller municipal, id.
Dubreuil, avocat, id.
Feray, propriétaire, id.
Hachin (le baron), propriétaire, id.
Jouault (Ernest-Charles), London and South Western Railway, id.
Potier de La Varde, à St-Pair.
Taurine, notaire, à Granville.
Thébault, agent-voyer, id.

—

Canton de Villedieu.

Inspecteur : M. HAVARD.

MM.

Havard (Adolphe), fondeur de cloches, à Villedieu.
Lair, juge de paix, id.
Loyer (Emilien), propriétaire, à la Trinité, près Villedieu.
Tétrel, maire, à Villedieu.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Inspecteur : M. MOULIN.

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Mortain, M. Poulain-Dumarais, maire du Neufbourg
— de St-Hilaire-du-Harcouet, M. Brébier, maire.

Canton d'Isigny, M. de Beaurepaire.
— de St-Pois, M. d'Auray de Saint-Pois, propriétaire.
— du Teilleul, M. d'Avenel, maire, à Heussé.
— de Barenton, le comte de Failly, au château de Bourberouge.
— de Sourdeval, M. Lorier.
— de Juvigny, M. Le Grand (Anatole), conseiller général, à Romagny.

MM.

Achard de La Vente (Joseph), propriétaire, à St-Cyr-du-Bailleul.
Ameline (l'abbé), supér. du séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain.
Anfray (Ambroise), cultivateur, à Barenton.
Auray de Saint-Pois (le marquis d'), maire de St-Pois.
Avenel (d'), maire et conseiller général, à Heussé.
Baillancourt (de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.
Béchet (Louis), conseiller d'arrondissement, à Barenton.
Bréhier, maire de St-Hilaire-du-Harcouet.
Bréhier (Julien), propriétaire, id.
Broux, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Mortain.
Carville (Ernest de), à Bois-Yvon.
Carville (Arthur de), propriétaire à St-Jean-du-Corail, par Mortain.
Cruchet, notaire, au Buat.
Datin, notaire, à St-Pois.
Datin, ancien notaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.
Dupont (Hyacinthe), à Virey.
Failly (le comte de), au château de Bourberouge, à St-Jean-du-Corail.
Fauchon, propriétaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.
Grainville (le baron de), au château de Parigny.
Guérin, propriétaire, au Mesnil-Thébault.
Guérin (Charles), propriétaire, id.
Hamel de Milly (du), propriétaire, à Milly.
Labiche, conseiller général, à Sourdeval.
Ladvoué, trésorier de la Société d'agriculture, à Mortain.
Lair, propriétaire, à Virey.
Le Grand (Arthur), député, membre du conseil général, à Milly.

Le Grand (Anatole), conseiller général, à Romagny.
Le Nicolais père, négociant, à Sourdeval.
Le Roux, propriétaire, aux Loges-Marchis.
Moulin (Henri), maire de Mortain.
Piel, propriétaire, ancien maire, à Mortain.
Porée (Henri), 1er adjoint au maire de St-Hilaire du-Harcouet.
Poulain-Dumarais, maire du Neufbourg.
Poulain (Henri), avoué, à Mortain.
Poullain (l'abbé), curé-doyen de Sourdeval.
Queslier, conseiller d'arrondissement, à Mortain.
Robillard de Beaurepaire (Joseph de), à Mesnillard.
Rougé (le comte de), propriétaire, à St-Symphorien, par St-Hilaire-du-Harcouet.
Roullin, docteur-médecin, id.
Vaufleury (de), colonel en retraite, à Mortain.

ORNE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. de LA SICOTIÈRE, à Alençon, et le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, à Sassy.

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

Inspecteur : M. LE COINTRE.

Cantons d'Alençon et de Carrouges.

Inspecteur : M. BOISSIÈRE.

MM.
Boissière, directeur de verreries, à Alençon.
Boivin-Champeaux (Alfred), avocat, id.

Dehail, propriétaire-cultivateur, rue St-Blaise, à Alençon.
Duval, archiviste du département, id.
Halbout, notaire, id.
La Garenne (de), ancien secrétaire-général de la Préfecture, id.
La Sicotière (Léon de), avocat, sénateur, id.
Lecointre (Eugène), ancien membre du conseil général de l'Orne, id.
Levavasseur-Baudry, avocat, id.
Libert (Marcel), docteur-médecin, id.
Marchand-Saillant, négociant, maire d'Alençon.
Richer-Lévesque, négociant, à Alençon.

—

Canton de Séez.

Inspecteur : M. SÉNÉCHAL.

MM.

Dujardin, propriétaire, à Séez.
Guibout, percepteur, id.
Loyer, pharmacien, id.
Prébois (Paul), notaire, id.
Sénéchal, membre du conseil général, maire de Séez.

—

Canton de Mesle-sur-Sarthe.

Inspecteurs : MM. FORCINAL et de BARBEREY.

MM.

Barberey (de), au château de Matignon, à Essai.
Forcinal, membre du conseil général, à St-Aubin-d'Appenay.
Gérard, maire du Mesle-sur-Sarthe.
Marescot (le marquis de), au Mesle-sur-Sarthe.
Rœderer (le comte), président du comice agricole, au château du Bois-Roussel.
Romanet (le comte de), propriétaire, à Aunay-les-Bois.

Canton de Courtomer.

Inspecteur : M. HENRY, notaire, à Ste-Scolasse.

MM.

Beaucoudrey (de), ancien membre du conseil général, à Percy.
Bouttemont (de), au château de Bouttemont, à Domjean.
Buisson, maire de Mont-Chevrel.
Coterel La Saussaye fils, propriétaire, à Ferrière-la-Verrerie.
Henry, notaire, à Ste-Scolasse.
Lesage, membre du conseil général, maire de Courtomer.
Popbillat, juge de paix, à Courtomer.
Rouil (Irénée du), propriétaire, id.
Saint-Aignan (de), maire de Ste-Scolasse.
Turenne (le comte de), propriétaire, id.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN.

Inspecteur : M. Victor GUYON DES DIGUÈRES.

Canton d'Argentan.

Inspecteur : M. GERMAIN-LACOUR.

MM.

Bonnaire, greffier du tribunal civil, à Argentan.
Boschet, avocat, juge suppléant au tribunal civil, id.
Bourgeois, ancien président du tribunal de commerce, id.
Brideret, pharmacien, id.
Chesnel, ancien avoué, id.
Cropat, directeur de la caisse d'épargne, id.
Dornois (Albert), à Sévigny.
Dubois, juge de paix, à Argentan.
Fontenay (le baron Edgard de), propriétaire, à Urou.

Gallot-Lavallée (Pierre), maire d'Occaignes, à Argentan.
Germain-Lacour, maire de Moulins-sur-Orne.
Guyon des Diguères (Victor), propriétaire, maire de Sévigny.
Guyon des Diguères (Elphège), au château de Bellegarde, à Sévigny.
Hélie, notaire, à Argentan.
Heurtaux, avoué, id.
Lair-Dubreuil, notaire, id.
Lautour (Auguste), maire d'Aulnou-le-Faucon, près Argentan.
Leboucher-Dutaillis (fils), conseiller municipal, à Argentan.
Lecouturier, ancien adjoint au maire, avocat, id.
Moidrey (le vicomte Henri de), au château de Sévigni.
Morand, propriétaire, à Argentan.
Souquet-Delatour fils, propriétaire, à Moulins-sur-Orne.

—

Canton de Briouze.

Inspecteurs : MM. BOURGEOIS et de LAPLANCHE.

MM.

De Laplanche, notaire, à St-Hilaire-de-Briouze.
Du Bosc (Maxime), propriétaire, à Pointel.
Le Mancel, vétérinaire, à Briouze.
Louisfer, agriculteur, à Lougé-sur-Maire.
Le Vavasseur (Gustave), membre du conseil général, à La Lande-de-Lougé.

—

Canton d'Écouché.

Inspecteurs : MM. A. GUILLOU et A. DES DIGUÈRES.

MM.

Brière (Joseph), propriétaire, à Montgaroult.
Cénival (Louis de), au château de la Marre, à Fleuré.
Champagne (le marquis de), au château de Mesnîljean.

Des Diguères (A.), au château de Mesnilglaise, à Batilly.
Guérin-Beaupré, maître de forges, à Boucé.
Guillou (l'abbé), curé de Vieux-Pont, près Écouché.
Legrix, maire de Rânes.
Pringault, agent-voyer, à Écouché.
Rouillé (Albert), propriétaire, à Rânes.

—

Cantons d'Exmes et de Merlerault.

Inspecteur : M. DECAUX.

MM.

Decaux, conseiller général, à Villebadin.
Du Mesnil du Buisson (le vicomte), au château de Champ-Haut.
Harel (Paul), aubergiste et poëte, à Échauffour.
Lemesle (Émile), négociant, à St-Pierre-la-Rivière.
Le Sénéchal, propriétaire, au Merlerault.
Saint-Pierre (le marquis de), au château de la Vente, à Silli-en-Gouffern.
Soubzlebieu (de), maire du Pin.

—

Canton de Putanges.

Inspecteur : M. le comte Christian de VIGNERAL.

MM.

Caulaincourt (de), à Giel.
Clouet (Gaston), propriétaire, à Putanges.
Des Moutis, propriétaire, à La Forêt-Auvray.
Ginoux, propriétaire, à Neuvy-au-Houlme.
Lampérière, notaire, au Mesnil-Hubert.
Vigneral (Christian de), colonel d'état-major, à Ry.

—

Cantons de Trun et de Gacé.

Inspecteur : M. CANIVET, propriétaire, à Chambois.

MM.

BAZIRE, propriétaire, à Mardilly.
CANIVET (Auguste), propriétaire, au château de Chambois.
DELAROCHE, huissier, à Trun.
GAUCHET, docteur-médecin, maire de Chambois.
GROSSE-DUPERRON (Albert), juge de paix, à Trun.
LAURENT (Mme), propriétaire, à Chambois.
LAVAL (de), au château de Raveton.
LEBŒUF (le maréchal), à Chambois.
MORAND, propriétaire, maire de Coulmer.
PELTEREAU (Henri), conseiller général, au château de Fontaine-les-Bassets.
PICHON (Léopold), percepteur, à Chambois.
ROBLET, propriétaire, à Aubry-le-Panthou.
TIERCELIN (Charles), propriétaire, à Magny.

—

Canton de Mortrée.

Inspecteur : M. LÉGER.

MM.

AUDIFFRET-PASQUIER (le duc d'), ancien président du Sénat, propriétaire, à Sassy.
GRÉGOIRE fils, propriétaire, à Almenèches.
LÉGER, maire de Vrigny, au château de Vrigny.
MOULIN DE LA BRETÈCHE (Mme DU), à Tercey.
PORIQUET, sénateur, au château de Blanchelande.
TURQUET (Jules), propriétaire, à Almenèches.

—

Canton de Vimoutiers.

Inspecteurs : MM. le baron DE MACKAU et PERNELLE.

MM.

BESNOU (Charles), conseiller municipal, au Sap.
BOIS DU VAL, propriétaire, à Ticheville.
BOSCHER (Charles), propriétaire, id.
BOUTIGNY (Eugène), propriétaire, adjoint au maire, à Vimoutiers.
BOYE (Auguste), propriétaire, à St-Aubin-de-Bonneval.
BRIAND, propriétaire, à Pontchardon.
BRIÈRE, propriétaire, à Vimoutiers.
CHAUVEL, banquier, id.
CHOISNE (Gustave), agriculteur, au Sap.
COCHET (Mme), au château du Renouard.
CORNU (Émile), propriétaire, à Vimoutiers.
DALLET (Alexandre), archéologue, à St-Aubin-de-Bonneval.
DAUNOU, notaire, au Sap.
DAVERNE, artiste peintre, à Vimoutiers.
DELISLE (Henri), propriétaire, id.
DUCOUDRAY (Gustave), propriétaire, à St-Germain-de-Montgommery.
DUHAMEL, botaniste, à Camembert.
DURUFLÉ (Gustave), au château du Renouard.
EVETTE aîné, à Vimoutiers.
FORTIN, maire, id.
FOURNET DE PALLIÈRES (Roger), au château de Folval, à Ticheville.
FOULON (Albert), représentant de commerce, à Vimoutiers.
FOULON, propriétaire-cultivateur, au Sap.
FOULON (Eugène), propriétaire à Lapile, id.
FROMAGEOT (Alfred), au château du Renouard.
GASNIER, propriétaire, à Vimoutiers.
GOT (Alphonse), négociant, id.
HUE (Jules), marchand de fromages, id.
IARCK, banquier, id.
JULIEN (Eugène), cultivateur, id.
LABUTTE, propriétaire, id.

LANIEL (Eugène), manufacturier, à Vimoutiers.
LANIEL (Mme Eugène), id.
LANIEL (Henri), manufacturier, id.
LANIEL Mme Henri), id.
LECŒUR, pharmacien, id.
LOUTREUIL père, à St-Germain-de-Montgommery.
LOUTREUIL fils, id.
MACKAU (le baron de), député, au château de Vimer.
MELLION, ancien pharmacien, à Vimoutiers.
OLLIVIER, cafetier, id.
PAYNEL (Victor), fromager, à Champosoult.
PELLERIN (Eugène), à Avesnes-St-Gourgon.
PERNELLE, propriétaire, à Vimoutiers.
RENOUARD (Charlemagne), au château du Renouard.
RENOUARD (Mme Charlemagne), id.
RENOUARD (Henri), id.
RENOUARD (Mme Henri), id.
SEBIRE, notaire, à Vimoutiers.
SEREY (Félix), à Camembert.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT.

Inspecteurs : MM. SCHNETZ, membre du Conseil général, à Flers; BLANCHETIÈRE, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, à Domfront.

—

Canton de Domfront.

Inspecteur : M. HOUSSIN DE SAINT-LAURENT.

MM.

BIGHAIN, architecte, à Domfront.
BIDARD (Georges), propriétaire, à St-Bosmer.

Bidard, docteur-médecin, à Domfront.
Blanchetière, membre de plusieurs sociétés savantes, maire de Domfront.
Guérin (Constant), propriétaire, à Domfront.
Guilmard, avoué, id.
Hamard (Jean), propriétaire, à St-Bosmer.
Houssin de Saint-Laurent (le baron), conseiller général, directeur de la ferme-école du Sault-Gautier, près Domfront.
Le Marquand, président du Tribunal civil, à Domfront.
Liard, imprimeur, id.
Livache, notaire, maire de Ceaucé.
Pottier-Larue, à Domfront.
Toutain, instituteur communal, à Ceaucé.

—

Canton de Passais.

Inspecteur : M. ACHARD des HAUTES-NOES.

MM.

Achard des Hautes-Noes, licencié en droit, à St-Mars-d'Égrenne.
Doynel (le comte), au château de Torchamps.

—

Canton de La Ferté-Macé.

Inspecteur : M. PILATRIE.

MM.

Barré (le docteur), à La Ferté-Macé.
Barré-Gentil, négociant, id.
Blanzay (Jules de), maire de Tessé-la-Madeleine.
Bobot-Descoutures, manufacturier, à La Ferté-Macé.
Bouchard (Victor), id.
Challemel (Wilfrid), propriétaire, id.
Contades (le comte de), au château de St-Maurice-du-Désert.

Frotté (le comte Alphonse de), au château de Coulerne.
Goupil (Louis), propriétaire, au château de La Roche, à Tesse-la-Madeleine.
La Raillère (Marc de), à Pont-Chapelle, par La Ferté-Macé.
Le Meunier de La Raillère (Gustave), maire de La Ferté-Macé.
Leudière (Eugène), négociant, à Méhoudin.
Lesage-Barre, à La Ferté-Macé.
Martin (Constant), propriétaire, à Tesse-la-Madeleine.
Pilatrie (Arthur), manufacturier, à La Ferté-Macé.

—

Canton de Messei.

Inspecteur : M.

M. Gévelot, député, à Dieufit.

—

Canton de Flers.

Inspecteur : M.

MM.

Appert (Jules), propriétaire, à Flers.
Barré, propriétaire, id.
Buffard (Victor), apprêteur, id.
Clopdie, négociant, id.
Daligauld (Ferdinand), négociant, id.
Dugué (Auguste), id., id.
Dugué (Wladimir), id., id.
Duperron fils, pharmacien, id.
Féron (Antonin), id., id.
Gallet frères jeunes et Cie, négociants, id.
Hue (Virgile), négociant, id.
Huet (Désiré), à la Chapelle-aux-Moines, près Flers.
Laumônier (Charles), propriétaire, à Flers.

LECORNU (l'abbé), curé-doyen de Flers.
LEDOYEN (Charles), négociant, à Flers.
LEGRAND (Jules), négociant, id.
LENEVEU (Albert), fabricant, id.
LOUVEL (Charles), employé à la succursale de la Banque de France, id.
LOUVET (François), marchand de coton, id.
MORIN (Henri), licencié en droit, id.
MURIE (Romule), architecte de la Ville, id.
MURIE (Aristide), fabricant, id.
SALLES (Julien), notaire, id.
SCHNETZ (Philippe), membre du Conseil général, id.

—

Canton de Tinchebray.

Inspecteur : M.

M. BERTHOUT (l'abbé), curé d'Yvrandes.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE.

Inspecteur : M. QUENU, avoué.

Canton de Mortagne.

Inspecteur : M.

MM.

BALLIÈRE (Victor), agent-voyer d'arrondissement, à Mortagne.
CHARTIER, avocat, id.
CHILARD (Victor-Désiré), avoué honoraire, id.

Quênu, ancien avoué, suppléant du juge de paix, à Mortagne.
Roquière (Octave), juge, id.
Saugeron (Paul), licencié en droit, avoué, id.

—

Canton de Pervenchères.

Inspecteur : N.....

MM.

Chasot (de), ancien député au Corps législatif, à Éperrais.
Vade, propriétaire, à La Guerrière.

—

Canton de Moulins-la-Marche.

Inspecteur : M.

MM.

Saint-Pierre (de), propriétaire, au château des Genettes.
Thibault-Houdellière, propriétaire, aux Genettes.

—

Canton de L'Aigle.

Inspecteur : M. BEAU.

MM.

Bautier (Alfred), notaire, ancien conseiller d'arrondissement, à L'Aigle.
Beau (Amédée), notaire à Paris, au château de Tubœuf, par L'Aigle.
Blanchon, arquebusier, à L'Aigle.
Blanchon, propriétaire, à La Gallerie.
Bohin, manufacturier, au Moulin-à-Vent, à L'Aigle.
Boucher, rentier, id.

Boucher, propriétaire, ancien teneur de livres, à L'Aigle.
Bourgeois, architecte, id.
Bourget, propriétaire, id.
Bouvry (Constant), à St-Symphorien.
Bouvry (Amand), manufacturier, maire de St-Sulpice.
Chevalier aîné, marchand de nouveautés, à L'Aigle.
Chevalier jeune, id., id.
Cubain, marchand drapier, id.
David, pépiniériste, à La Chapelle-Viel.
Delacroix (Henri), propriétaire, à L'Aigle.
Delanoe, id., id.
Desdouest, propriétaire, à Beaufay.
Dorey (François), id., à L'Aigle.
Fournier-Laroche, manufacturier, à Gondrillier.
Guillemare, maire de St-Ouen-sur-Iton.
Hurel (Charles), manufacturier, à L'Aigle.
Lefèvre-Rossignol, propriétaire, à Ecorcei, près L'Aigle.
Leport de La Tuilerie, à L'Aigle.
Masson-Bourelier, propriétaire, id.
Mazier, notaire, capitaine des Sapeurs-Pompiers, à L'Aigle et à Randonnay.
Michel, propriétaire, à L'Aigle.
Montault (le comte de), id., id.
Ozanne-Hermey, propriétaire, à Gacé.
Paizot, à St-Symphorien.
Rouyer, docteur-médecin, à L'Aigle.
Simard de Pitray (le vicomte Émile de), au château de Livet, près L'Aigle.
Valpinçon, ancien conseiller général, au Mesnil-Hubert.
Valpinçon (Gustave), id.
Valpinçon (Charles), id.
Vivien, notaire, à L'Aigle.

Canton de Tourouvre.

Inspecteur : M. PIGET.

MM.

CHARENCEY (le comte de), au château de Champ-Thierry, commune de St-Maurice-lès-Charencey.
PIGET, propriétaire de la Verrerie, maire de Tourouvre.

—

Canton de Longni.

Inspecteur : M. DE BRÉBISSON.

MM.

BRÉBISSON (René de), au château des Forges, par Longni.
OZANNE, docteur-médecin, à Longni.

—

Canton de Bellême.

Inspecteur : M.

MM.

AUNET, notaire, à Bellême.
BRIÈRE (Casimir), propriétaire, id.
ORGLANDES (le comte d'), maire d'Igé.
VAUVINEUX (le comte de), au château des Chaises, commune de Vaunoise.

—

Canton de Nocé.

Inspecteur : N.....

MM.

BORSET, ancien notaire, à Nocé.
CHOUANARD, cultivateur, à Verrières.
FARDOUET, cultivateur, à La Beuvrière, maire de Verrières.

Fromage, propriétaire, à St-Cyr-la-Rosière.
Garreau, ancien huissier, à Nocé.
Lequesne, ancien principal clerc de notaire, id.
Lesec, ancien notaire, à Préaux.
Liberge (Jules), propriétaire, à Champ-Doré, commune de Corubert.
Liberge (Léon), propriétaire, à Corubert.
Massiot père, juge suppléant à Nogent-le-Rotrou, propriétaire, à Berd'huis.
Meunier (Alexis), propriétaire, à L'Espérance, commune de Verrières.
Michaudel, propriétaire, maire de Préaux.
Morin, maire de St-Cyr-la-Rosière.
Petit, percepteur, à Nocé.
Picard, expert-géomètre, à Dancé.
Sécouin, cultivateur au Prieuré, commune de St-Cyr-la-Rosière.
Térin (Eugène), propriétaire, à Verrières.

—

Canton du Theil.

Inspecteur : N.....

MM.

Ducœurjoly, maire de Céton.
Gillette, instituteur, à St-Germain-de-la-Coudre.
Gondouin, juge de paix, au Theil.
Gondouin, conseiller général, à Céton.
Le Pellerin de Gauville, propriétaire, à L'Hermitière.
Renou (Numa), propriétaire, aux Tailles, commune du Theil.
Sécouin, cultivateur, à St-Germain-de-la-Coudre.

—

Canton de Rémalard.

Inspecteur : M. LOUVEL.

MM.

Andlau (le comte Gustave d'), conseiller général du canton de Rémalard, au château de Voré.

Ducué de La Fauconnerie, député, au château de La Fauconnerie, commune de St-Germain-des-Groyes.

Gautier, brigadier-chef des chemins vicinaux de la circonscription, à Rémalard.

Louvel, maître de pension, officier d'Académie, id.

EURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. de ROSTOLAN, au Buisson-Garembourg, et MALBRANCHE, membre de la Société de l'Eure, à Bernay.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Inspecteur : M. PETIT.

Ville et cantons d'Évreux.

Inspecteur : M.

MM.

Alvimare (d'), au château du Buisson-Garembourg.

Buisson fils (Maxime), chimiste, trésorier de la Société d'Agriculture, à Évreux.

Champigny (le marquis de), au château de Normanville.

Chilard (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier des armées d'Orient et d'Italie, curé de St-Sébastien.

Clément de La Roncière Le Noury (la baronne), au château de Cracouville.

Delaporte, à Évreux.

Deschamps, ancien maire d'Évreux.

Dubos, ancien principal clerc de notaire, à Évreux.
Dumoutier (Charles), cultivateur, à Claville.
Grolleau (Mgr), évêque d'Évreux.
Izarn, propriétaire, à Évreux.
Jancigny (Alfred de), ancien préfet, rue du Parvis-Notre-Dame, id.
Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, id.
Le Breton, conseiller de préfecture, id.
Lemarié (Jules), à Reuilly.
Letellier-Alaboissette, propriétaire, à Évreux.
Méry (Paul), id., id.
Petit (Léon), juge suppléant, id.
Rostolan (le comte de), au château du Buisson-Garembourg.
Salvandy (le comte de), au château de Graveron.
Surhomme, instituteur, à Navarre.
Véron (Adolphe), greffier de la justice de paix, agronome, à Évreux.

—

Canton de Conches.

Inspecteurs : MM. le duc de CLERMONT-TONNERRE et LE MÉNAGER.

MM.

Barbié du Bocage, membre de la Société de géographie et de la Société des agriculteurs de France, au château de Quenet, près Conches.
Baziret, négociant, à Conches.
Blanvillain, négociant, au Fidelaire.
Caille-de-Saint-Pierre, négociant, à Conches.
Cauchoix, propriétaire, id.
Charpentier, propriétaire, à Émanville.
Clermont-Tonnerre (le duc de), membre du Conseil général, au château de Glisolles.
Colombe, éleveur, à Émanville.
Dumoutier, farinier, à La Croisille.
Fontaine, propriétaire, au château du Fresne.

Goujard, agriculteur, à Gaudreville.
Hervieu, agriculteur, au Vieux-Conches, près Conches.
Laumonier, sculpteur, à Conches.
Le Ménager, notaire, id.
Letaud, ingénieur, directeur général des fonderies du Vieux-Conches et Breteuil, id.
Letaud fils, avocat, id.
Leveau, banquier, id.
Martin, docteur-médecin, id.
Metton, propriétaire, à Faverolles.
Palfroy, maître tanneur, à Conches.
Parent du Chatelet, directeur-fondateur de la colonie de Nagel, au château de Nagel.
Paumier, agriculteur, à Mesnil-Hardray.
Petit, pharmacien, à Conches.
Pichon, pharmacien, id.
Robin, négociant en vins, id.
Vavasseur, herbager, à Glisolles.

Canton de Damville.

Inspecteur : M. le marquis de CHAMBRAY.

MM.

Briare, propriétaire et usinier, à Damville.
Chambray (le marquis de), au château de Chambray, à Gouville.
Chéron (Philippe), cultivateur, à Grandvilliers.
Davoud (Ernest), à Thomer-la-Sogne.
Dujardin, propriétaire et maire, à Coulonges.
Duvallet (Eugène), propriétaire, à Damville.
Erard (le comte G. d'), au château d'Hellenvilliers.
Fouché (Maurice-Charles), propriétaire, à Coulonges.
Fouquet (Pierre-Désiré), cultivateur, à Chambray, à Gouville.
Gastine, instituteur, à Damville.

Gosse, à Boissy-sur-Damville.
Guicheux, cultivateur, à Damville.
Hellard-Petit, agriculteur, à Gouville.
Le Goux, propriétaire, adjoint au maire, à Damville.
Malhappe (Pierre-Frédéric), cultivateur, à Grandvilliers.
Millard, propriétaire, à Villez-Champ-Dominel.
Perron, cultivateur et propriétaire, au Sacq.
Pourvu-Roger, propriétaire et maire, à Boissy-sur-Damville.

—

Canton de St-André-en-la-Marche.

Inspecteur : M. LE BIGRE.

M. Le Bigre, cultivateur, maire d'Ivry-la-Bataille.

—

Canton de Pacy.

Inspecteur : M. LE DOUX.

MM.

Degrand, ingénieur en chef, propriétaire, au château du Buisson-de-Mai, près Pacy-sur-Eure.
Le Doux, cultivateur, à St-Aquilin-de-Pacy.
Tristan (Désiré), au Vieil-Évreux.

—

Canton de Rugles.

Inspecteur : M. FOUQUET.

MM.

Bérangier, charron, à La Neuve-Lyre.
Chevalier (Ernest), cultivateur, au Bois-Arnault.
Courteilles (le vicomte Ludovic de), à Chaise-Dieu-du-Theil.
Duterte (Amand), cultivateur, à La Neuve-Lyre.

Fouquet (Albert), à Rugles.
Legrain, géomètre, id.
Londe fils (Alphonse), teinturier, à La Neuve-Lyre.
Maillard (Léon), propriétaire, à Rugles.
Messey (Edgar de), propriétaire, au château de Messey, près Rugles.
Pantou, cultivateur, à Rugles.
Rassant, agriculteur et marchand de moutons, id.
Thorel-Homo, marchand de fers, quincaillier, id.

—

Cantons de Verneuil et de Breteuil.

Inspecteurs : MM. de PETITEVILLE et AVENEL.

MM.

Avenel (Raoul), propriétaire, à Verneuil.
Cubain (Paul), à Courteilles.
Petiteville (le vicomte Raymond de), au château de Petiteville, commune de Gournay-le-Guérin.

—

Canton de Nonancourt.

Inspecteur : M. de VANSSAY.

MM.

Didot (Paul), fabricant de papiers, au Mesnil-sur-Estrée.
Rosse-Gonor, propriétaire, à Dreux.
Royer, maire de Nonancourt.
Vanssay (de), manufacturier, à Nonancourt.
Waddington, manufacturier, à St-Germain-sur-Avre.
Wulliamy (Théodore), manufacturier, à Nonancourt.

—

Canton de Vernon.

Inspecteur : M. NOUVEL.

MM.

Bréauté, antiquaire, à Vernon.
Brossé, instituteur, à St-Marcel.
Camus, négociant en vins, à Vernon.
Delaroche (Jules), cultivateur, à Chanteloup.
Du Chateau (le colonel), à Vernon.
Guérin, ancien secrétaire de la Mairie de Vernon, à Vernonnet.
Montandon jeune, mécanicien, à Vernon.
Nouvel, propriétaire, au château de la Ronce, par Évreux.
Ogereau, tanneur, à Vernon.
Renaut (Anatole), ex-architecte de la ville de Vernon.
Vitet, négociant, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Inspecteurs : MM. Émile VY, conseiller général, et LAMBERT, avoué.

Canton de Bernay.

Inspecteur : M. LAMBERT.

MM.

Allard, substitut, à Bernay.
Ameline, ancien agent-voyer, id.
Boivin-Champeaux, ancien premier président, id.
Borel, professeur, id.
Cauchepin, quincaillier, id.
Célos (Mme), id.
Cordier, pépiniériste, id.
Dauger (le comte), au château de Menneval.

Durand, avocat, à Bernay.
Écalard, conseiller d'arrondissement, maire de St-Léger-de-Rostes.
Goujon (le colonel), à Bernay.
Hache, notaire honoraire, ancien adjoint au maire de Bernay.
Horlaville, négociant, à Bernay.
Lair (Casimir), à St-Léger-du-Boscdel.
Lambert, avoué, à Bernay.
Le Prince, libraire, ancien maire de Bernay,
Le Renard-Lavallée, juge au Tribunal civil, à Bernay.
Lesens, propriétaire, id.
Malbranche, ancien greffier du Tribunal de commerce, id.
Marie (Victor), avocat, id.
Mignon (Louis), avocat, id.
Mignon (Victor), greffier du Tribunal de commerce, id.
Piquenard, artiste peintre, id.
Prodhomme (Émile), ancien architecte, id.
Reinicke, à Menneval.
Salle, maître d'hôtel du Lion-d'Or, à Bernay.
Salnelle, docteur-médecin, id.
Sauvage, notaire, id.
Sement (Pierre), ancien négociant, id.
Sement (Jules), négociant, id.
Sement (Paul), manufacturier, id.
Simon, ancien notaire, conseiller général, id.
Turpin, avoué, id.
Vaucanu, avoué, id.
Vy (Émile), conseiller général, id.
Vy (Augustin), filateur, à Serquigny.

Canton de Beaumesnil.

Inspecteur : M. QUEVILLY.

MM.

Cotis, ancien notaire, à La Barre.

Duroy (Isidore), ancien marchand de bois, à La Barre.
Gastine (le docteur), id.
Quevilly (Henri), propriétaire, à Beaumesnil.

—

Canton de Beaumont-le-Roger.

Inspecteur : M. LOISEL.

MM.

Lemoine (Stéphen), filateur de coton, à La Rivière-Thibouville.
Loisel, ancien maître de poste, membre de la Société française d'Archéologie, id.
Gaudin (Émile), fabricant d'huiles, id.
Goubert, cultivateur, à La Vacherie, à Barquet.

—

Canton de Brionne.

Inspecteur : M. JOIN-LAMBERT.

MM.

Bisson, maire de Livet-sur-Authou.
Duret fils, manufacturier, à Brionne.
Fillocque (Louis-Honoré), propriétaire, à Berthouville.
Héribel, notaire, à Brionne.
Join-Lambert, membre du Conseil général, à Livet-sur-Authou.
Lefebvre, instituteur communal, à Brionne.
Lemoine, secrétaire particulier, à Livet-sur-Authou.
Lesage (l'abbé), curé-doyen de Brionne.
Lesdevé-d'Heudières (Paul), au château du Bois-David.
Pouchet, propriétaire, à Franqueville.
Régnoult, propriétaire, maire de St-Éloi-de-Fourques.

—

Canton de Broglie.

Inspecteur: M. le duc Albert de BROGLIE.

MM.

Broglie (le duc Albert de), au château de Broglie.
Deschamps (Désir), propriétaire, à Verneusses.
Gueroult, propriétaire, à Capelles-les-Grands.
Lebourg, propriétaire, à St-Denis-d'Augeron.
Lemaître, propriétaire, à St-Aubin-du-Thanney.
Peulvey (Jacques), maire de La Chapelle-Gautier.
Peulvey (Pierre), propriétaire, id.
Pinel, cultivateur, à Capelles-les-Grands.

Canton de Thiberville.

Inspecteur : M. Achille CASSÉ.

MM.

Cassé (Achille), à Thiberville.
Cassé (Auguste), agriculteur, à St-Aubin-de-Scellon.
Cassé (Élie), agriculteur, id.
Corblin (Charles), propriétaire, à St-Germain-la-Campagne.
Corblin (Jules), propriétaire, à St-Mards-de-Fresne.
Couturier, propriétaire-éleveur, à St-Germain-la-Campagne.
Deshayes (Pierre), propriétaire, à Boissy-Lamberville.
Du Mesnil du Buisson (le comte), rue de la Tourelle, 15, à Boulogne-sur-Seine, et au château de Gournay, à Giverville.
Gueroult (Élie), propriétaire, au Planquay,
Guilbert, ancien instituteur, officier d'Académie, à Thiberville.
Hue (Charles), ancien notaire, maire de Thiberville.
Noury, curé-doyen de Thiberville.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville, secrétaire de la Société libre de l'Eure.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Inspecteur : M.

—

Canton de Pont-Audemer.

Inspecteur : M. GRÉGOIRE, avocat.

MM.

Couillard, propriétaire, à Pont-Audemer.
Domin, ancien notaire, id.
Grégoire, avocat, id.
Le Gonidec (Stéphen), id.
Malortie (Charles de), propriétaire, id.
Mann, industriel, id.
Philippe, gérant de filature, à Corneville-sur-Risle.
Touflet-Dumesnil, négociant-tanneur, à Pont-Audemer.

—

Canton de Routot.

Inspecteur : M. LE REFFAIT.

MM.

Le Reffait, propriétaire, à Rougemoutiers.
Mattard (Hyacinthe), conseiller général, à Bouquetot.

—

Canton de Bourgtheroulde.

Inspecteur : M.

MM.

Assonvillez (d'), à Bosc-Guérard-de-Marcouville.
Captot (Léon de), propriétaire et adjoint, à Bosbénard-Commin.

Le Jeune, propriétaire, maire de St-Denis-des-Monts.
Tocque, notaire, à Boissey-le-Châtel.

—

Canton de Quillebœuf.

Inspecteur : M.

M. Topsent (Édouard), cultivateur, à Bourneville.

—

Canton de Cormeilles.

Inspecteur : M. ARNAUDET.

MM.

Arnaudet, docteur-médecin, à Cormeilles.
Olivier, propriétaire, à St-Sylvestre.
Touflet (Isidore), juge de paix, à Cormeilles.

—

Canton de Beuzeville.

Inspecteur : M.

M. Duval, banquier, à Beuzeville.

—

Canton de Montfort-sur-Risle.

Inspecteur : M. de CAPTOT.

MM.

Captot (de), propriétaire, à Freneuse-sur-Risle.
Cousin (Honoré), cultivateur, à Illeville.
Lefebvre (Édouard), manufacturier, à Pont-Authou.
Letorey (Gustave), notaire, à Montfort-sur-Risle.

—

Canton de St-Georges-sur-Vièvre.

Inspecteur : M. LE CARBONNIER.

MM.

LE CARBONNIER DE LA MORSANGLIÈRE, propriétaire, à Lieurey.
VATTIER (Edmond), propriétaire, id.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Inspecteur : M.

Canton de Louviers.

Inspecteur : M. PRÉTAVOINE.

MM.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.
BURY, notaire, id.
DANNET (Charles), manufacturier, id.
DIBON (Paul), ancien manufacturier, id.
DURAND, ancien agent-voyer de l'arrondissement, id.
FORTIER, avocat, id.
GOUYER, juge de paix, id.
GUILLARD, avoué, id.
JOUAN (Charles), négociant, juge au tribunal de commerce, id.
LALUN fils, architecte, id.
LUSUAY, inspecteur des forêts, id.
POUSSIN (Alexandre), manufacturier, id.
PRÉTAVOINE, ancien député, id.

Canton du Neubourg.

Inspecteur : M. OZANNE.

MM.

BAUDRÉ, docteur-médecin, au Neubourg.
LEBERT, médecin-vétérinaire, id.
OZANNE, ancien conseiller général, notaire honoraire, id.

—

Cantons de Pont-de-l'Arche.

Inspecteur : M.

MM.

DELALANDE fils, à Pont-de-l'Arche.
GOUJON, ancien maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil.
HEULLANT (Frédéric), ancien maire de Montaure.
HUET (Ambroise), propriétaire, à Martot.
MESNIL, notaire, ancien conseiller d'arrondissement, à Pont-de-l'Arche.

—

Canton d'Amfréville-la-Campagne.

Inspecteur : M.

MM.

AUBOURG DE BOURY (le comte Léopold), au château d'Amfréville-la-Campagne.
BLOSSEVILLE (le marquis de), membre du Conseil général, à Amfréville-la-Campagne.
PRÉVOST (Paul), propriétaire, à La Saussaye.

—

Canton de Gaillon.

Inspecteur : M. HUET.

M. Huet, conseiller général, à Gaillon.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Inspecteur : M. BESNARD.

Canton des Andelys.

Inspecteurs : MM. DUMESNIL et LE SAGE.

MM.

Cavelier fils, à Feuguerolles-sur-Andelys.
Coutil (Désiré), propriétaire, aux Andelys.
Dumesnil, ancien notaire, conseiller général, maire des Andelys.
Le Sage, cultivateur, à Cléry-lès-Andelys.

Canton d'Écos.

Inspecteur : M. HÉBERT.

MM.

Besnard, propriétaire-exploitant, membre de la Chambre des Députés, à Guitry.
Beudon, maire de Mézières.
Fayet (le marquis de), membre du Conseil général, à Écos.
Hébert, agriculteur, à Villers-en-Vexin.
Jourdain (Henri), à l'Abbaye-du-Trésor.
Malgrain (Émile), ingénieur-mécanicien, id.

MONTFILLIATRE, cultivateur, à Écos.
MORINOYE, cultivateur, à Tourny.
PELLETIER (Ovide), cultivateur, à Tilly.
VASSEUR (Simon), à Mézières.

Canton d'Étrepagny.

Inspecteur : M. DE VATIMESNIL.

MM.

DORÉ-LETAILLEUR, à Gamaches.
LE COUTEULX DE CANTELEU (le comte), conseiller général, à Étrépagny.
VATIMESNIL (de), au château de Vatimesnil, aux Thilliers-en-Vexin.

Canton de Gisors.

Inspecteur : M. PATROUILLARD.

MM.

ALLEX fils, cultivateur, à Éragny.
CAFFIN (Amédée), agriculteur, à Gisors.
CHAMPY, manufacturier, id.
DURAND (Édouard), propriétaire, id.
LE BRET, sous-directeur d'usine, id.
PASSY (Louis), membre de la Chambre des Députés, id.
PATROUILLARD, pharmacien de première classe, id.
REGNIER (Louis), id.

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Inspecteur : M. POUYER-QUERTIER.

M. POUYER-QUERTIER, sénateur, ancien ministre des Finances, à Fleury-sur-Andelle.

Canton de Lyons-la-Forêt.

Inspecteur : M. DE VALLON.

M. VALLON (de), propriétaire, au château de Rosay.

SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire :

M.

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Inspecteur : M. le vicomte ROBERT D'ESTAINTOT.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Buchy, M.
— de Duclair, M.
— de Maromme, M.
— de Rouen, M. CUSSON.

MM.

ARGENTRÉ (le comte d'), rue de Fontenelle, 31, à Rouen.
BEAUCANTIN, route de Caen, 48, id.
BOUCHER, juge au tribunal civil, boulevard Cauchoise, 20, id.
CUSSON, ancien secrétaire général de la mairie, avocat, Petite-rue-Saint-Lô, 5, id.
DELAUNAY, receveur des Domaines, rue de la Corderie, 3, id.
DELESQUES (Paul), rédacteur au *Nouvelliste*, rue de la République, 82.
DESSON DE SAINT-AIGNAN (le vicomte), député, rue du Cordier, 30, id.
DUTUIT (Eugène), propriétaire, quai du Havre, 21, id.

Estaintot (le vicomte Robert d'), avocat, rue des Arsins, 9, à Rouen.
Foubert-Despallières, juge honoraire, rue d'Ernemont, 4, id.
Fouché, agent-voyer en chef du département, rue du Champ-des-Oiseaux, 89, id.
Glanville (de), directeur général de l'Association normande, 19, rue Bourg-l'Abbé, id.
Heuzey, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue de Brosne, 61, id.
Le Coupeur, docteur-médecin, rue Beauvoisine, 56, id.
Niel (Eugène), vice-consul du Brésil, rue Herblère, id.
Quénault, juge d'instruction, rue Beauvoisine, 52, id.
Roussel, directeur de la succursale de St-Gobain, rue Dutronchet, 6, id.
Simon, architecte, rue Bouquet, 18, id.
Tabouelle, ancien juge de paix, rue St-Patrice, 62, id.
Verrier aîné, vétérinaire départemental, rue Thiers, id.
Viardot, substitut, rue de la Croix-de-Fer, 2, id.

—

Canton de Boos.

Inspecteur: M. BRAYÉ.

MM.

Brayé (Adolphe), cultivateur, aux Authieux-sur-le-Port-St-Ouen.
Edeline (Gustave), secrétaire de la Société des sauveteurs de Rouen, à Notre-Dame-de-Franqueville.

—

Canton de Clères.

Inspecteur: M. LEMARCHAND.

M. Lemarchand, maire de Clères.

—

Canton de Darnetal.

Inspecteur : M.

MM.

Blockberger, docteur-médecin, à Darnetal.
Pomereu (le marquis de), au château du Héron.

—

Canton de Pavilly.

Inspecteur : M.

M. Viard du Lys, propriétaire, à Croixmare.

—

Canton d'Elbeuf.

Inspecteur : M. Ernest FLAVIGNY.

MM.

Bertrand (Alphonse), négociant, à Elbeuf.
Blay (Alexandre), propriétaire, ancien teinturier, à Orival.
Boissieu (de), au château de St-Aubin-jouxte-Boulleng.
Bouchet (Ernest), banquier, à Elbeuf.
Bouvier-Bangillon, ancien capitaine de la garde nationale, id.
Bucaille, négociant en soies fines, id.
Cabourg (Prosper-Pascal), propriétaire, ancien juge au Tribunal de Commerce, id.
Courel aîné, propriétaire, id.
Decaux (Philippe), fabricant de draps, id.
Delarue (Mme veuve Augustin), propriétaire, id.
Dupont (Ferdinand), représentant de commerce, rue Deshayes, id.
Duruflé (Henri), propriétaire, id.
Fauquet, receveur municipal, id.

Flavigny (Constant), manufacturier, à Elbeuf.
Flavigny (Ernest), propriétaire, id.
Flavigny (Jules), propriétaire, id.
Gasse (Albert), manufacturier, id.
Gasse (Félix), fabricant, président du Conseil de Prud'hommes, id.
Lamberdière, fabricant de draps, id.
Lebourgeois (Henri), manufacturier, id.
Lecerf (Isidore), ancien président du Tribunal de Commerce, id.
Lenoble (Emile), fabricant de draps, id.
Lepesqueur, négociant en draps, maire de La Londe.
Lesage-Maille, propriétaire, à Elbeuf.
Mary (Adolphe), manufacturier, id.
Olivier (Pierre), fabricant de draps, id.
Pelletier (Pierre), fabricant de draps, ancien président du Tribunal de Commerce, id.
Pelletier (Emmanuel), fabricant de draps, membre de la Chambre de Commerce, id.
Pion (Paul), teinturier, président de la Société Industrielle, id.
Quesné (Victor), propriétaire, id.
Simon (Louis), fabricant de draps, id.
Tassel (Raoul), teinturier, id.
Thézard, négociant en draps, id.
Wallet (Théoph.), négociant en draperies, ancien juge au Tribunal de Commerce, id.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Inspecteur : M. ESTANCELIN.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Bellencombre, M.

Canton de Dieppe, M. Renaux.
— d'Offranville, M.

MM.

Lebourgeois, avocat, à Dieppe.
Renaux (A.), libraire, id.
Verdure, membre de la Chambre de commerce, id.

Canton de Tôtes.

Inspecteurs : MM. de MALARTIC et NEPVEU.

MM.

Argentré (le comte d'), au château de St-Denis-sur-Scie.
Blétry (Alfred), au Bellevent, commune de Varneville.
Dupin des Vastines (Aimé), à Auffay.
Langrenay, cultivateur, à Tôtes.
Legentil (Gustave), maire de St-Victor-l'Abbaye.
Malartic (de), membre du conseil général, à Tôtes.
Merlin (Paul), à St-Victor-l'Abbaye.
Nepveu (Jules), cultivateur, à Ste-Geneviève.

Canton de Bacqueville.

Inspecteur : M.

MM.

Dupont (Paul), notaire, à Bacqueville.
Féret, instituteur, à St-Ouen-le-Mauger.
Le Prince, au château de Lamberville.
Ouvry (Auguste), propriétaire, à Greuville, près Luneray.
Ouvry (Casimir), cultivateur, à Luneray.
Poullard, maire de Luneray.
Rollère, propriétaire, à Tocqueville-en-Caux.

Canton de Longueville.

Inspecteur : M. Jules REISET.

MM.

Papin (Alexandre), fermier à La Corbière, à Heugleville-sur-Scie.
Reiset (Jules), au château d'Écorchebœuf, par Longueville.

—

Canton d'Envermeu.

Inspecteur : M. de BAILLARD du LYS.

MM.

Baillard du Lys (de), propriétaire et maire, au château de Tourville-la-Chapelle.
Groult, membre du Conseil général, à Envermeu.
Guerrier, officier d'Académie, id.
Lemaitre (Albert), chevalier de l'Ordre de Gustave Wasa, au château d'Assigny.
Malleville (de), au château de Douvrend.
Ragot (Prosper), propriétaire, à Notre-Dame-d'Aliermont.

—

Canton d'Eu.

Inspecteur : M. PRUNIÈRES.

MM.

Balavoine (Alfred), propriétaire, à Eu.
Becquet (l'abbé), curé d'Étalondes.
Bignon (Charles), négociant, à Eu.
Chanteloup (l'abbé de), chanoine, curé-doyen de St-Laurent, id.
Corsange, propriétaire, adjoint au maire de la ville d'Eu.
Delacourt, huissier, à Eu.
Delattre, avocat, id.
Dupont (Alfred), juge de paix, à St-Valery-sur-Somme.
Estancelin (Louis), ancien député, propriétaire, à Baromesnil.

Fernagu, principal du collège, à Eu.
Flamand (Frédéric), id.
Flamand (Paul), id.
Frechon (Henri), professeur au collège d'Eu.
Gromard (Arthur de), à Eu.
Gromard (Ernest de), à Boscrocourt.
Henry (l'abbé), curé de Melleville.
Lanel (Charles), licencié en droit, à Eu.
Le Beuf, agriculteur, à Ste-Croix-Tréport.
Lelong, ingénieur-architecte, au Tréport.
Le Vaillant de Plémont, à Eu.
Longchamp, docteur-médecin, id.
Mar, négociant, id.
Michellet, docteur-médecin, id.
Morice (Charles), architecte, id.
Obry (François-Alexis), négociant, id.
Papin, maire du Tréport.
Pion (Ferdinand), à Eu.
Prunières, géomètre-expert, id.
Richebraque, maire de la ville d'Eu et membre du conseil d'arrondissement.
Varambaux (Ernest), ingénieur du domaine d'Eu.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Inspecteur : M.

Inspecteurs cantonaux :

Havre { Canton Nord, M. Siegfried, maire du Havre.
— Est, M. Letellier.
— Sud, M. Charles Aubry, négociant.

MM.

Alleaume, ancien courtier, à Ste-Adresse.

Aubry (Charles), négociant, boulevard de Strasbourg, 155, au Havre.
Bailhache, docteur en droit, rue de l'Orangerie, 41, id.
Biette, négociant en vins et spiritueux, rue Caroline, 15, id.
Brostrom (A.), négociant, conseiller municipal, quai Videcoq, 5, id.
Brument, capitaine d'infanterie en retraite, rue de Normandie, 72, id.
Chaveriat, vérificateur des douanes, place Louis-Philippe, 15, id.
Delaage de Bellefaye (le baron), directeur des douanes, id.
Dulac de Fugères, juge au Tribunal civil, id.
Dupont (Émile), directeur des docks, bassin de l'Eure, id.
Faure (Félix), député, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies, rue de la Bourse, 33, id.
Fiquet, négociant, adjoint au maire du Havre.
Gibert, docteur-médecin, rue Sery, 41, au Havre.
Giron, contrôleur des douanes, rue de la Mailleraye, 5, id.
Godefroy (Ernest), courtier maritime, Grand-Quai, 47, id.
Grenier (Léon), sous-préfet du Havre.
Julien (Auguste), assureur maritime, au Havre.
Lecadre (Eugène), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, id.
Lecop, directeur d'assurances, place du Commerce, 7, id.
Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle, rue Bernardin de Saint-Pierre, 2, id.
Leseleuc (de), directeur de la compagnie d'assurances générales, place de l'Hôtel-de-Ville, 17, id.
Letellier, directeur de la Société des archives photographiques, rue des Pénitents, 11, id.
Malcor, commissaire général de la marine, hôtel de la Marine, id.
Marande (de), courtier en marchandises, rue Caroline, 11, id.
Marical, pharmacien, adjoint au maire, rue de Paris, 112, id.
Marion, ancien contrôleur des douanes à Buweis, Bohême (Autriche), id.
Masquelier, négociant, quai d'Orléans, 17, id.
Partridge, rédacteur au journal *Le Havre*, id.
Postel (Henri), négociant, rue de Paris, 13, id.
Siegfried (Jules), maire du Havre.
Toussaint (V.), avocat, administrateur du bureau de bienfaisance, rue d'Estimauville, 23, au Havre.

Canton de Montivilliers.

Inspecteur : M. LEFEBVRE.

MM.

LEBIGRE-AVENEL, mécanicien, à Montivilliers.
LEFEBVRE (Charles), propriétaire, id.
MARCEL, notaire honoraire, château des Ardennes-Saint-Louis, id.

—

Canton de St-Romain-de-Colbosc.

Inspecteur : M. BRÉAUTÉ.

MM.

BRÉAUTÉ, ancien juge de paix, à St-Romain-de-Colbosc.
HOUDETOT (le marquis de), château d'Applemont, à Saint-Laurent-de-Brèvedent.

—

Canton de Criquetot-l'Esneval.

Inspecteur : M. AUBRY.

MM.

AUBRY (François), maire d'Anglesqueville-l'Esneval.
BUREL (Arthur), à Fongueusemare.
CÉCILLE, notaire honoraire, à Criquetot-l'Esneval.

—

Canton de Bolbec.

Inspecteur : M. BRIANCHON.

MM.

BERNARD, jardinier en chef de l'Hôtel-de-Ville, à Bolbec.
BLONDEL, instituteur, à Raffetot.
BRIANCHON, membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, à Gruchet-le-Valasse.

Courtier, directeur du *Journal de Bolbec*, à Bolbec.
Damboise, maire, id.
Daussy (Pierre), cultivateur, à Gruchet-le-Valasse.
Desgenétais (Mme veuve Auguste), château des Genêts, id.
Durieux, vétérinaire, à Bolbec.
Ebehart, maître d'hôtel, id.
Follain (Guillaume), cultivateur, ferme des Tourelles-de-Çalletot, id.
Lacaille, suppléant du juge de paix, id.
Langlois, receveur municipal, id.
Legaron (Daniel), propriétaire-éleveur, id.
Lemetteil, professeur ès lettres et ès sciences, id.
Leroy, secrétaire de la mairie, id.
Levaillant du Douet, ancien député, maire de Bernières.
Mengin, receveur particulier des contributions indirectes, à Bolbec.
Montault (le marquis de), à Nointot.
Montier-Huet, propriétaire, à Bolbec.
Piérard (le baron André), conseiller général, au château de Tousvents, à Gruchet-le-Valasse.
Robert, instituteur-adjoint, id.
Vasse, maire, château de Gruchet, id.

—

Canton de Lillebonne.

Inspecteur : M. DUVAL.

MM.

Bataille (Victor), pharmacien, à Lillebonne.
Bettencourt, juge de paix du canton de Lillebonne, à St-Maurice-d'Etelan.
Cornu, négociant, à Lillebonne.
Decaix (Abel), pharmacien, id.
Duval, receveur municipal, id.
Fauquet (Gaston), maire de Saint-Jean-de-Folleville.

Lemaistre (Émile), manufacturier, à Lillebonne.
Langer (Gustave), propriétaire, id.
Lebigre, maire de Lillebonne.
Michel, instituteur, id.
Sery, propriétaire-agriculteur, à La Frenaye.
Toutain (Alfred), directeur d'usine, à Lillebonne.
Vivier, agriculteur, maire d'Auberville-la-Campagne.

—

Canton de Fécamp.

Inspecteur : M. MARCHAND.

MM.

Dufresne, propriétaire aux Ifs, à Tourville.
Le Borgne (Augustin), négociant, à Fécamp.
Legrand, administrateur-directeur de la Société de la Bénédictine, id.
Marchand (Eugène), membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, id.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Inspecteur : M. -

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Neufchâtel, M. Jouin, notaire.
— d'Aumale, M.
— de Blangy, M. de Girancourt, aux Essarts-Varimpré.
— de Londinières, M. l'abbé Thillard.
— de St-Saëns, M. Rasset.

MM.

Boulanger, avoué, à Neufchâtel.
Chambaud (Émile), à St-Germain-sur-Eaulne.

Cocagne (Oscar), avocat, à Neufchâtel.
Davoust, propriétaire, à Ste-Agathe-d'Aliermont.
Girancourt (de), membre du conseil général, aux Essarts-Varimpré.
Godouet, propriétaire, à Bully.
Guerrier (Henri), percepteur, id.
Jouin, notaire, à Neufchâtel.
Leblond, avocat, id.
Lefebvre (Charles), avoué, id.
Levarlet, propriétaire, id.
Mauduit, avocat, id.
Oissel (Hély d'), propriétaire, à St-Saëns.
Pinchon, cultivateur, à Fesques.
Quenouille, propriétaire, à St-Saëns.
Rasset fils, conseiller d'arrondissement, maire de Montérollier.
Roulland, juge de paix, à St-Saëns.
Sorel, secrétaire de la sous-préfecture, à Neufchâtel.
Suzemont (Léon), géomètre, à St-Germain-sur-Eaulne.
Thillard, curé de Ste-Agathe-d'Aliermont.

—

Cantons d'Argueil et de Gournay.

Inspecteur : M. BOUCAULD.

MM.

Berthaux (Désiré), propriétaire, à Gournay.
Besnier, suppléant du juge de paix, à Argueil.
Bigot-Bourgeois, fabricant de faïence, à Gournay.
Boucauld, propriétaire, id.
Herpin, propriétaire, à Beauvoir-en-Lyons.
Nayville (Édouard de), docteur-médecin, à Gournay.

—

Canton de Forges.

Inspecteur : M. THIESSÉ.

MM.

Carpentier, fabricant de pavés, au Fossé.

Des Jonquières (André-Émile), propriétaire, à Pommereux.
Thiessé, avocat, à Forges.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Inspecteur : M. MORISSE.

—

Canton de Cany.

Inspecteur : M.

M. Derèque, maire de Cany.

—

Canton de Doudeville.

Inspecteur : M. LAMOTTE, notaire.

MM.

Biard (François), propriétaire, à St-Laurent-en-Caux.
Bourel, propriétaire-cultivateur, à Doudeville.
Lamotte, notaire, id.
Lavoine, cultivateur, au Bosc-aux-Moines, à Boudeville.

—

Canton de Fauville.

Inspecteur : M. MARCOTTE.

MM.

Gelée, agriculteur, à Bennetot.
Lemaitre, propriétaire, à Hattenville.
Lange (Albert), propriétaire-agriculteur, à Fauville.
Marcotte, propriétaire, à Ricarville.

—

Canton de Fontaine-le-Dun.

Inspecteur : M.

MM.

MONTFORT (le comte de), au château de Crasville-la-Roquefort.
MONTFORT (le vicomte de), id.
POULLARD (Edmond), membre de la chambre de commerce, au château de Bois-le-Comte.
TIERCINIER, notaire, à Fontaine-le-Dun.

—

Canton d'Ourville.

Inspecteur : M. D'IQUELON.

MM.

IQUELON (d'), conseiller général, à Sommesnil.
MARESCOT, propriétaire-cultivateur, à Routes.

—

Canton de St-Valery.

Inspecteurs : MM. E. ROQUIGNY et GODNET.

MM.

ANQUETIL fils, à St-Valery.
ANQUETIL (E.), agriculteur, à St-Sylvain.
BAUDRY, adjoint au maire de St-Valery.
BOILAY (Joseph), armateur, à St-Valery.
BOUCOURT (l'abbé), curé-doyen de St-Valery.
BUREL (Pierre), cultivateur, à Drosay.
GODNET, artiste-peintre, à St-Valery.
GUERARD (Raoul), à Manneville-ès-Plains.
HELLOUIN (Mme Victor), au château de Néville.
LAPERT (Charles), à Néville.
OLIVIER, président du tribunal de commerce, à St-Valery.
PICHARD (Narcisse), armateur, id.

Roquigny (Alfred), à Blosville-ès-Plains.
Roquigny (Eugène), agriculteur, à Pleine-Sève.
Savoye, conseiller général, à St-Valery.
Tuvache, notaire, id.

—

Canton de Valmont.

Inspecteur : M.

M. Franqueville (Paul de), au château de Contremoulins.

—

Canton d'Yerville.

Inspecteur : M.

MM.

Le Souef, membre du conseil général, au château de Criquetot-sur-Ouville.
Quesnel (Henri), membre du conseil d'arrondissement, maire des Baons-le-Comte et à Rouen, rue des Bons-Enfants, 78.

—

Canton d'Yvetot.

Inspecteur : M. H. QUESNEL

MM.

Dieusy (Charles), à Valliquerville.
Hauchecorne, chimiste, à Yvetot.
La Faulotte (Jacques de), au château de Boishimont.
Lebrument, négociant, à Yvetot.
Morisse, président du tribunal, id.
Peltier, pharmacien, id.
Selle, propriétaire, à Auzebosc.
Vacossin, agent-voyer d'arrondissement, à Yvetot.

—

Canton de Caudebec.

Inspecteur : M. MALFILATRE.

MM.

Anisson-Duperron, ancien député, conseiller général, au château de St-Aubin-de-Crétot.

Acher de Montgascon (d'), ministre plénipotentiaire, au château de Villequier.

Drouet Émile, négociant, à Caudebec-en-Caux.

Lalouette, pharmacien, id.

Lefort, avocat, maire de St-Gilles-de-Crétot.

Leroy, banquier, à Caudebec-en-Caux.

Malfilatre (Léon), conseiller d'arrondissement et maire de Villequier.

Maruitte, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Caudebec-en-Caux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Inspecteur divisionnaire : M. DESVAUX-SAVOURÉ.

VILLE DE PARIS.

Inspecteur : M. E. LE BORGNE.

MM.

Aboville (le comte d'), rue de Grenelle-St-Germain, 25.

Banaston (Paul), substitut du procureur de la République, rue Vauquelin, 30.

Bourmont (le comte de), archiviste paléographe, boulevard St-Michel, 32.

Cadilhon (Georges), avocat, boulevard Beaumarchais, 78.

Chardin, propriétaire, rue Hauteville, 62.

Commines (le comte Arthur de), avenue des Champs-Élysées, 73.

Crouzet, agent-comptable de la Société des Agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21.

Faure, député, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine et des colonies.

Fournès (le marquis de), ancien préfet, rue Monsieur, 4.

Guestiers (Raoul de), rue de La Planche.

Hervé (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, quai des Grands-Augustins, 55.

Hurel, 51, rue de Passy.

Leblanc, conseiller d'État, directeur des routes, de la navigation et des mines, au ministère de travaux publics, rue des Vignes, 14, à Passy-Paris.

Le Borgne, propriétaire, rue Gaston-de-St-Paul, 6.

Lefebvre, propriétaire et conseiller à la Cour des comptes, 3, rue St-Philippe-du-Roule.

Lefèvre (Ernest), député, rue Dumont-d'Urville, 8.

L'Épine (de), rue du Mont-Dore, 9.

Leroux (Étienne), statuaire, rue de Vaugirard, 99.

Marquis, rue Vivienne, 44.

Pilet des Jardins, vice-président du Tribunal civil de la Seine, rue Michel-Ange, 70 *bis*.

Simon (Jules), ancien ministre de l'Intérieur, place de la Madeleine, 10.

—

Départements et Étranger.

MM.

Auteuil (le comte d'), au château d'Auteuil, par Auneuil (Seine-et-Oise).

Beaulieux (Phelippes), au château des Croix, à Sautron (Loire-Inf.).

Berchon, docteur-médecin, à Pauillac (Gironde).

Binse, ingénieur des ponts et chaussées, à Mayenne.

Bonpain, filateur, à Tourcoing (Nord).

Boulatignier, ancien président de section au conseil d'État, au château de Pise, près de Lons-le-Saulnier (Jura).

Boulay, maire de Beaucé (Ille-et-Vilaine).

Carel (Alexis), quai de l'Est, 12, à Lyon (Rhône).

Chrétien, régisseur, au château de La Lorrie (Maine-et-Loire).
Corday (Jules de), rue d'Anjou, 18, à Versailles.
Cornudet (le vicomte), à Neuville, par Conflans.
Demarest, maire de Bagneux, près Saumur (Maine-et-Loire).
Desnos (le vicomte), au château de Clivoy (Mayenne).
Desvaux-Savouré, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, propriétaire-agronome, à Mondoubleau (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de la Clé, 27.
Dorey (le major), membre de la Société d'agriculture de Jersey.
Dorlhach, ingénieur des mines, directeur des mines de Montigny, à Laval (Mayenne).
Du Buat (le comte), propriétaire-agronome, à La Subardière, commune de Méral (Mayenne).
Du Chatellier, ancien secrétaire général de l'Association bretonne, à Kernutz, près Pont-l'Abbé (Finistère).
Du Luart (le comte Robert), au Luart, par Tuffé (Sarthe).
Fabre (J.), fabricant de présure, rue de La Haie-Coq, 15, à Aubervilliers (Seine).
Feillet (E.), propriétaire, à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
Fondeur, constructeur de machines, à Viry (Aisne).
Fontaine, propriétaire, à St-Mars-sur-La-Futaie (Mayenne).
Foriaski-d'Herbas, membre patron de l'Association philotechnique, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).
Foucault (le baron de), à Épinal (Vosges).
Fourneret, docteur en médecine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Genouilach (le vicomte de), propriétaire, à Rennes.
Gernigon, propriétaire, à St-Fort (Mayenne).
Goussancourt (le vicomte de), propriétaire, à Châtillon (Oise).
Goussancourt (Edgard de), à St-Éman (Eure-et-Loir).
Grelley, professeur de chimie au collège Chaptal, à Rueil (Seine-et-Oise).
Gressent, professeur d'arboriculture, à Sannois (Seine-et-Oise).
Hardouin, président du tribunal civil de Béthune (Pas-de-Calais).
Howel (le colonel), secrétaire de la Société d'horticulture de Jersey.
Huchet de Cintré (le baron Alphonse), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Monnaie, 22, à Rennes.

Izarn (le baron d'), place Louis XVI, à Nantes.

Jahiet (Edouard), boulevard Négrier, 48, au Mans.

James, licencié ès sciences mathémat. et profess. au lycée de Versailles.

Joigneaux, propriétaire-agronome, député, à Bois-de-Colombes, près Asnières (Seine).

Labbey (sir), secrétaire de la Société d'agriculture de Jersey.

La Charbonnerie (Jules de), propriétaire, à Laval.

La Lande (Gustave), à St-Berthevin-la-Tannière (Mayenne).

Langlois (Adrien), maître de forges, conseiller général, à Nantes.

La Valette (de), au château de La Valette, par Château-Gontier (Mayenne).

Laville, rentier, rue la Madeleine, 34, à Noisy-le-Sec (Seine).

Lavoix (Félix), procureur de la République, à Montluçon (Allier).

Le Breton, censeur au lycée de Laval.

Lebrun, juge de paix, à Avize (Marne).

Lecointre, membre du conseil général, à Poitiers.

Lecointre-Dupont, à Poitiers (Vienne).

Le Court de La Villethassetz, secrétaire du comice de Dinan (Côtes-du-Nord).

Le Couteur (le colonel), aide-de-camp de la reine d'Angleterre, à Jersey.

Leyherr (Charles), négociant, à Laval.

Le Guay (le baron Léon), anc. membre du conseil général, à Angers.

Le Maître (le Révérend), membre de la Société d'agriculture de Jersey.

Le Marchand, médecin à l'hôpital militaire, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Le Sergeant de Monnecove, ancien député, à St-Omer (Pas-de-C.).

Le Vigouroux d'Arvieu, à Romenay (Saône-et-Loire).

Loyer (Henri), filateur, à Lille (Nord).

Luce, secrétaire du comice de Blain (Loire-Inférieure).

Maisonhaute (Jules), fermier, à Levesville (Eure-et-Loir).

Marchal, ingénieur en chef, à Rodez (Aveyron).

Marett, secrétaire de la Société d'agriculture de Jersey.

Marguet (P.), membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, rue Pertinax, 9 *bis*, à Nice.

Marie, professeur à la Faculté de droit de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Marion, à Budweis (Autriche).

Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens.

Mignot-Dutrone, au Piquenard, à Poissy (Seine-et-Oise).

Molesworth (William Nassau), spolland, Rockdale (Angleterre).

Muiron de Roth, officier des haras, à Montiérender (Haute-Marne).

Piton du Gault, membre de la Société des agriculteurs de France, de l'académie nationale d'agriculture, etc., au château du Boille, près Montmirail (Sarthe).

Poullallier, à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).

Poyès, au château de Jérusalem, près Angliers (Vienne).

Quentin, receveur de l'enregistrement, à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

Rattier, propriétaire, au château de Vervennes (Sarthe).

Raven, notaire, à Villiers-St-Benoist (Yonne).

Rotours de Chaulieu (des), à Avelin, par Pontamarcq (Nord).

Saint-Paterne (le comte de), à St-Paterne (Sarthe).

Salles-Le-Bail, propriétaire, à Mayenne.

Saumarez (le commodore), président de la Société d'agric. de Jersey.

Sesmaisons (le comte Olivier de), à Nantes.

Stanlay Mallet (sir), membre de la Société d'agriculture de Jersey.

Tanquerey (Charles), juge d'instruction, à Baugé (Maine-et-Loire).

Tonnelier, fabricant de papiers, à La Flèche (Sarthe).

Triger, directeur du télégraphe, à Laval.

Trochon (Albert), avocat, ancien magistrat, rue Étienne-Pallu, 25, à Tours (Indre-et-Loire).

Vasseur (Charles), à St-Germain, près Belvès (Dordogne).

Vérel, propriétaire, au Mans.

52e CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION NORMANDE

POUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

SESSION DE 1884

TENUE

A VIMOUTIERS (ORNE)

Les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet 1884

1re JOURNÉE, MERCREDI 2 JUILLET.

A trois heures de l'après-midi, M. le maire de Vimoutiers, accompagné de ses deux adjoints, et d'un certain nombre de conseillers municipaux, est venu recevoir, à la gare, le directeur et les membres de l'Association normande.

Après quelques paroles de bienvenue prononcées par le maire et une réponse de M. de Glanville, directeur de l'Association, le cortège s'est formé et, descendant la route qui conduit à la ville, s'est dirigé vers le théâtre, où devaient se tenir les séances.

Voici une liste des personnes qui ont participé aux travaux du Congrès.

MM.

GLANVILLE (de), directeur de l'Association normande.
BEAUREPAIRE (de), sous-directeur.
FORTIN, avocat, maire de Vimoutiers.
LE VAVASSEUR, secrét. gén., à La Lande-de-Lougé (Orne).
CAMPION, secrétaire général, à Caen.
BATAILLE, trésorier, à Caen.
LE BLANC-HARDEL, trésorier honoraire, à Caen.
LA SICOTIÈRE (de), sénateur, inspecteur divisionnaire, à Alençon.
MACKAU (baron de), député de l'Orne, inspecteur de l'Association.
BOURGEOIS, inspecteur de l'Association, à Argentan.

CORBIÈRE,	id.	à Lisieux.
CORNET-LAVALLÉE,	id.	à Caen.
DESPLANQUES,	id.	à Sainte-Croix de St-Lo.
DUVAL,	id.	à Lillebonne.
GERMAIN-LACOUR,	id.	à Argentan.
GROULT (Edmond),	id.	à Lisieux.
LEBORGNE (Ernest),	id.	à Paris.
LÉGER,	id.	maire de Vrigny.
BOISSIÈRE,	id.	à Alençon.

NEUVILLE (le vicomte Paul de), inspecteur de l'Association, à Livarot.
PERNELLE, président du tribunal de commerce de Vimoutiers, id., à Vimoutiers.
VIGNERAL (le vicomte de), id., à Ry (Orne).

MM.

ANGOT, commerçant, à Vimoutiers.
AUBERT, maire de Mardilly.
AUBRY, horticulteur, à Alençon.
BAILLENCOURT (de), ancien receveur des finances, à Mortain.
BAUVE, cultivateur, à St-Aubin-de-Bonneval.
BAZIRE, pépiniériste, à Mardilly.
BERNOUIS, à Vimoutiers.
BLAGNY (le comte de), propriétaire, à Lion-sur-Mer.
BLANCHON, fermier, à Vimoutiers.
BOSCHER, à Ticheville.
BOUET (Arthur), avocat, à Vimoutiers.
BOUTIGNY, adjoint au maire, à Vimoutiers.
BOUTIGNY, propriétaire, à Ommoy.
BRIÈRE (Édouard), à Vimoutiers.
BRIÈRE, propriétaire, à Montgarou.
CANIVET, conseiller général de l'Orne, à Chambois.
CANU, à Vimoutiers.
CASSÉ (Auguste), agriculteur, à St-Aubin-de-Sc. (Eure).
CAUCHEPIN, négociant, à Bernay.
CAULAINCOURT (de), propriétaire, à Giel (Orne).
CHAPELIER, constructeur, à Ernée.
CHAPELIER, cultivateur, au Sap.
CHARLEMAINE, agriculteur, id.
CHATEL, à Ste-Foy-de-Montgommery.
CHOISNE (Gustave), agriculteur, au Sap.
CORNU (Émile), juge suppléant au Tribunal de commerce, à Vimoutiers.
COUVEY, instituteur, à Condé-sur-Risle (Eure).

DALLET, archéologue, à St-Aubin-de-Bonneval.
DAMBOISE, maire de Bolbec.
DAVERNE, artiste-peintre, à Vimoutiers.
DELAHAYE, rédacteur du *Journal d'Alençon.*
DELAROCHE, ancien greffier du juge de paix,
DELISLE, rédacteur du Journal de Vimoutiers.
DESOUBZLEBIEU, maire du Pin-le-Haras.
DESPALLIÈRES, propriétaire, à Ticheville.
DESVAUX (Onésime), propriétaire, à Vimoutiers.
DEVILLIERS, négociant, à Argentan.
DUHAMEL, propriétaire, à Vimoutiers.
DUHAMEL, botaniste, à Camembert.
DUVAL, fermier, au Sap.
EDELINE (Gustave), secrétaire de la Société des sauveteurs de Rouen, et membre de la Société protectrice des animaux, à Notre-Dame-de-Franqueville.
ENGERAND, avocat, à Caen.
ESNAULT, ferblantier, à Vimoutiers.
FOULON, propriétaire, au Sap.
FROCOURT, propriétaire, à Vimoutiers.
GASNIER, id., id.
GIRARD, id., id.
GODEFROY, à Livarot.
GRESLEBIN, jardinier, à Vimoutiers.
GUILBERT, mécanicien, à Orbec,
GUILLARD, propriétaire, à Vimoutiers.
GUILLOU (Joseph), au Sap.
HARDY, propriétaire, à Vimoutiers.
HARDY, ancien pépiniériste, id.
HAREL (Paul), homme de lettres, à St-André-d'Échauffour.
HAVARD (Albert), négociant, à Condé-sur-Noireau.

HERVIEU, propriétaire, à Vimoutiers.
JAECK, banquier, id.
JOUVIN, constructeur, à Monnai.
JULIEN (Eugène), propriétaire-cultivateur, à Vimoutiers.
KISSEL, chef de musique, id.
LANIEL père, manufacturier, id.
LANIEL (Henri), id., id.
LAPOTAIRE fils, propriétaire, id.
LAUTOUR, id., id.
LAVAL (de), id., à Montabard.
LECACHEUX, agriculteur, à Nécy.
LECLERC, propriétaire, à Vimoutiers.
LECŒUR, pharmacien, id.
LECOURT, au Breuil-Blangy.
LE HOT DU FERRAGE, propriétaire, à Caen.
LEMAÎTRE (Achille), cultivateur, à Orbec.
LE RENARD-LAVALLÉE, juge au tribunal civil de Bernay.
LEROUX, statuaire, à Paris.
LE SUEUR, doct.-médecin, adjoint au maire de Vimoutiers.
LEVILLAIN, adjoint au maire de St-Désir de Lisieux.
LEVRARD (Eugène), agriculteur, à Friardel.
LHERMITTE, à Vimoutiers.
LOUISFERT, agriculteur, à Longé-sur-Maire.
MARÉCHAL, quincaillier, à Vimoutiers.
MELLION, propriétaire, id.
MÉRIEL, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Falaise.
MORAND, maire de Coulimer.
MOULIN (Ferdinand), à Crouttes.
NEUVILLE (vte de) fils, à Livarot.
NOEL-MAURAND, taillandier, à Moulins-la-Marche.

OLIVIER, limonadier, à Vimoutiers.
PAYNEL (Victor), agriculteur, à Champosoult.
PELLERIN, fermier, à Avernes.
PERRIER, constructeur, à Giel.
PIEL (l'abbé), curé d'Équemauville.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
PIQUET, constructeur, à Sarthonville.
PIROU, fermier, à Ticheville.
PRÉVOST (Stanislas), agricult^r, à Ste-Foy-de-Montgommery.
RASSANT, à Avernes.
RENOUARD, propriétaire, au château du Renouard.
RIDEL, antiquaire, à Vimoutiers.
ROBLET, jardinier, au château d'Osmont.
ROUSSEL, direct^r de la succursale de St-Gobain, à Rouen.
SANSON (Jean), manufacturier, à Lisieux.
SEBIRE, notaire, à Vimoutiers.
SÉNÉCAL, propriétaire, id.
SÉREY, propriétaire-agriculteur, à Champosoult.
SEREY (Félix), à Camembert.
TABARD, jardinier, à Vimoutiers.
TARGET, ancien ministre plénipotentiaire, à Lisieux.
TILLIARD père, compositeur de musique, à Paris.
TILLIARD (Georges), id., id.
TURBOT, peintre, à Vimoutiers.
VAUCANU, propriétaire, id.
VAUGEOIS, à Laigle.
VÉDIER, à Vimoutiers.
YOUF, constructeur, à St-Lo.

Et un grand nombre d'autres personnes dont le Secrétaire de l'Association n'a pu se procurer les noms.

SÉANCE DU 2 JUILLET.

ENQUÊTE AGRICOLE.

La séance est ouverte à 3 heures 1/2.

M. le Directeur de l'Association normande invite M. le Maire de Vimoutiers à présider l'Assemblée.

Prennent place autour de M. Fortin, MM. de Mackau, de Glanville, de Beaurepaire, G. Levavasseur, membres du bureau, Cornet-Lavallée, Corbière, Groult, inspecteurs de l'Association.

M. A. Campion, un des secrétaires généraux, tient la plume.

M. le Directeur prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

L'Association normande n'est pas une étrangère pour plusieurs d'entre-vous. Déjà en 1853 la ville de Vimoutiers nous avait ouvert ses portes et un grand nombre d'habitants de l'arrondissement prirent part à la session qui fut des plus brillantes. Si je m'en rapporte au compte-rendu des séances qui fut rédigé à cette époque, la discussion fut animée et les enquêtes, dont les programmes avaient été étudiés, d'avance, avec soin, produisirent de bons résultats. Ainsi, lorsque je reporte mes regards en arrière, je vois

que nos congrès avaient autrefois plus de retentissement ; les membres d'une compagnie à laquelle ils étaient fiers d'appartenir, la seule à peu près alors, qui osât essayer de combattre les erreurs de la routine, en favorisant franchement le progrès, accouraient de tous les points de la Normandie pour écouter la voix du maître et profiter de ses leçons. C'est qu'alors l'illustre de Caumont était à notre tête pour diriger nos travaux, et avec cette activité d'esprit, cette facilité d'organisation qui lui étaient propres, il savait engager les débats et leur donner une tournure à la fois utile et intéressante pour les auditeurs. Encourageant les timides, réprimant, s'il le fallait, l'exubérance du langage et mettant chacun à sa place, il sut développer bien des intelligences, utiliser bien des aptitudes ignorées auparavant.

« Aujourd'hui, Messieurs, que l'agriculture et l'industrie sont en souffrance, aujourd'hui que nous avons des motifs sérieux de préoccupations douloureuses, et que les questions économiques les plus importantes sont mises à l'ordre du jour, nous aurions besoin de ses lumières, pour les résoudre, et de sa science, pour trouver un remède aux maux dont nous sommes menacés. Malheureusement il n'est plus au milieu de nous; mais, en mourant, il a laissé derrière lui l'Association normande, et c'est à vous, Messieurs, c'est à vos connaissances que le pays fait appel en ce moment de crise, et l'examen de ces graves questions sera l'œuvre la plus importante de cette session.

« Nous avons une situation économique profondément troublée, nous subissons des tarifs douaniers détestables, acceptés dans un moment d'aveuglement, qui réclament d'importants relèvements, et, au moment où il est question

de passer de nouveaux traités avec les puissances qui n'en ont pas encore, c'est aux sociétés d'agriculture, c'est aux chambres de commerce qu'il appartient de faire d'énergiques efforts pour que ces traités soient aussi avantageux au pays que les premiers ont été onéreux. C'est à nous à élever la voix dans l'espoir qu'elle sera entendue par ceux qui ont entre les mains la destinée de la France. S'il n'est pas dans nos moyens de sauver son crédit, c'est du moins un devoir pour nous de prendre les intérêts des différentes branches de commerce qui font sa force, en assurant sa prospérité.

« En effet, le tableau que présentent les économistes sur l'état de notre agriculture, par suite de conventions malheureuses, est effrayant. Il y a quelque temps, M. de Saint-Vallier, montant à la tribune, s'exprimait à peu près ainsi : « Dans le département de l'Aisne, il y a « 840 fermes vacantes. Tous les jours on voit annoncées « des ventes judiciaires. Et qu'on ne dise pas que les pro- « priétaires refusent de faire des sacrifices. Dans l'ar- « rondissement, il en est qui ont offert leurs fermes « pour le montant des impôts et qui n'ont pas trouvé « preneur. »

« Cet état de choses est-il spécial au département de l'Aisne? Non, malheureusement; il est commun à tous les pays agricoles. De tous les côtés, on ne voit que ventes de mobiliers de ferme pour cessation de culture, etc.

« Ce que l'honorable sénateur disait de son département, nous pourrions l'appliquer à la Normandie. Nous connaissons tout près d'ici, dans le département de l'Eure, des fermes restées incultes faute de preneurs. Dans le riche Pays-de-Caux, cet antique grenier de la Nor-

mandie, plusieurs milliers d'hectares de bonne terre ne trouvent pas de cultivateurs.

« Il y a en agriculture deux grands principes : d'abord produire beaucoup et au meilleur marché possible, ensuite vendre à un prix rémunérateur. Tous les jours nos efforts tendent à produire abondamment, à l'aide des procédés indiqués par la science; c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de résoudre le second problème, en ménageant de faciles débouchés, des placements avantageux, car il serait bien difficile à nous, qui savons que nos laboureurs gagnent trop peu dans leur industrie, de chercher à leur prouver qu'ils se trompent et font de bonnes affaires.

« Cependant, il ne faut pas tout à fait perdre courage : il résulte des observations d'auteurs sages et réfléchis que l'agriculture est encore le plus solide des placements, quand on sait engager son capital avec intelligence. Il faut étudier le sol que l'on occupe, il faut calculer sérieusement ; puis, la différence de rapport entre les divers genres de culture étant connue, choisir le meilleur et le plus approprié à la localité que l'on habite. On cultivera dans certaines terres des céréales, des plantes oléagineuses ou légumineuses; ailleurs on aura des élèves, des vaches à lait, des animaux de graisse ou bien des porcs, ou des moutons.

« Quand on parcourt les ouvrages des agronomes du commencement du siècle, on est frappé de leur unanimité sur le rôle que doit jouer le bétail en agriculture ; tous le considèrent comme un élément puissant de force, comme un producteur d'engrais nécessaires pour améliorer les terres, mais ne rapportant absolument rien à

son propriétaire. Aussi, conseillaient-ils aux cultivateurs de le regarder comme une charge plutôt qu'un avantage rémunérateur dans leur exploitation.

« Aujourd'hui, c'est tout le contraire qu'il faudrait dire. L'élève du bétail est certainement, de toutes les branches de la spéculation agricole, celle qui, dans l'état actuel du moins, est la plus lucrative. La consommation de la viande va toujours en augmentant et la production est encore insuffisante. C'est pourquoi les efforts de nos meilleurs agriculteurs tendent à améliorer leurs races d'animaux pour en tirer le meilleur parti possible, et nous arrivons à cette conclusion que, dans une ferme bien dirigée, on doit augmenter le plus possible les prairies naturelles et artificielles pour nourrir la plus grande quantité de bétail, qui donnera le meilleur des engrais. Le bétail rapporte de l'argent dont il reste une partie au cultivateur après qu'il a fait les dépenses nécessaires pour l'amélioration de ses terres.

« Vous connaissez ces grandes vérités, vous, Messieurs, qui occupez un pays privilégié. Vos riches pâturages engraissent des animaux de choix, qui trouvent facilement acheteurs, et vos excellents beurres sont très-recherchés et vendus à des prix fort élevés sur les marchés de Paris. Mais cette prospérité, qui n'existe aujourd'hui que pour les pays d'herbages, n'aura-t-elle pas aussi un triste dénouement, lorsque, par suite de l'abandon complet du blé, les terres ne produiront plus que des épines et des ronces ou des animaux ?

« Écoutez ce que dit à ce sujet M. Barral, que l'on ne peut cependant accuser d'être trop protectionniste :

« Le prix d'un bœuf maigre, au Texas, est de 80 à

« 90 fr. Le prix d'engraissement est de 0 fr. 07 par jour « pendant les cinq mois qu'il doit durer, lesquels, « ajoutés à 20 fr. de transport par tête, donneraient « un maximum de 125 fr. Enfin, si on double ce prix « pour la nourriture dans le voyage et le bénéfice hon- « nête que doit trouver l'intermédiaire qui expédie, on « pourrait livrer sur nos marchés un animal convenable « pour la boucherie au prix de 200 à 250 fr., tandis que « le moindre bœuf, en France, revient au prix de 450 fr. « au minimum. L'Angleterre, qui, jusqu'ici, avait été un « débouché avantageux pour nos animaux, a reçu, en « 1878 seulement, venant des États-Unis et du Canada, « 86,589 têtes de gros bétail, 84,000 moutons et 17,943 « porcs. Si la culture du blé nous manque, si l'engraisse- « ment des animaux devient impossible, que fera-t-on des « terres? »

« Au moins, répondra-t-on, le pain et la viande seront à bon marché !

« Mais que nous fait ce bon marché, quelque bas qu'il soit, si nous n'avons pas d'argent pour le payer? Et puis lorsque l'étranger aura le monopole du blé, le monopole de la viande, ne serait-il pas libre de hausser ses prix sans craindre la concurrence? Malheur au peuple qui, pour avoir du pain, est obligé d'aller frapper à la porte de ses voisins! Il peut, dans un moment donné, subir les cruelles tortures de la famine et tomber dans la plus affreuse des misères.

« On se plaint aujourd'hui du prix élevé des denrées indispensables pour l'existence, et l'ouvrier fait valoir ce motif pour excuser ses exigences et faire augmenter le prix de la journée. Si on ne s'en rapportait qu'aux appa-

rences, on pourrait lui donner raison et s'apitoyer sur sa position ; mais si on veut examiner sérieusement les choses, si on veut, la plume en main, entrer dans la voie du calcul et se rendre compte des résultats, on verra que chaque sac de grain, que chaque animal qui sort de la ferme a laissé entre les mains du percepteur ou dans celles des serviteurs la plus forte part des bénéfices réalisés. Est-ce que le sac de blé que le cultivateur vend à la halle 38 fr., ne lui en a pas coûté au moins 36, et le bœuf qu'il présente au marché et qu'il vend 75, 80 centimes, peut-être, le demi-kilo, ne lui a pas coûté maigre 0 fr. 50 ou 60 centimes, ce qui n'empêchera pas le boucher de revendre 1 fr. et 1 fr. 20 ce même demi-kilo, à sa grande satisfaction, mais au détriment du producteur et du consommateur.

« En résumé, de quelque côté que nous portions nos regards sur le vaste sol de la patrie française, nous voyons que l'habitant des campagnes souffre et abandonne la terre, que les propriétaires et les industriels, aujourd'hui dans la gêne, évitent les dépenses inutiles, et que l'ouvrier restera bientôt sans travail.

« Tout ceci, Messieurs, est pénible à dire, mais je suis ici pour faire connaître la vérité tout entière, parce que l'Association normande a été instituée dans le but non pas seulement de vulgariser la marche ascensionnelle de la science, en puisant de tous côtés ce qu'il y a de plus parfait pour en conseiller la pratique, mais aussi d'appeler l'attention bienveillante du pouvoir sur les souffrances du pays, sur les besoins de l'agriculture et de l'industrie, de l'agriculture surtout la plus cruellement frappée. Et lorsque je vois nos meilleurs penseurs, beau-

coup plus compétents que moi en cette matière, déclarer hautement que si le régime économique, sous lequel nous vivons, dure encore quelque temps, si les traités de commerce existants ne sont pas modifiés, avant trois ans peut-être une ruine complète viendra s'abattre sur la France et plus particulièrement sur notre belle Normandie, si prospère cependant et naguère si enviée de toutes les nations du monde, alors mon patriotisme s'inquiète, mon cœur de vieillard saigne, et je viens vous supplier de joindre vos voix à la mienne, trop faible pour arriver, seule, si haut qu'elle doit atteindre, afin de faire comprendre, pendant qu'il en est temps encore, la nécessité impérieuse de favoriser l'agriculture et l'industrie nationales, non plus seulement par des paroles et des promesses, mais par des actes, par des mesures énergiques et rassurantes pour l'avenir. »

A la suite des applaudissements provoqués par son discours, M. le Directeur reprend la parole pour exprimer d'abord le regret de ce que M. le Préfet du département de l'Orne et M. le Sous-Préfet d'Argentan se trouvent dans l'impossibilité de venir honorer de leur présence les réunions du Congrès.

Il énumère ensuite les pertes que l'Association a faites depuis les assises de Bernay : la mort lui a enlevé, notamment, M. le comte d'Estaintot, son inspecteur divisionnaire à Rouen; M. Létot, inspecteur cantonal à Caen, qui, dans son testament, lui a laissé un précieux souvenir; M. Édouard Bellest, ancien manufacturier, inspecteur cantonal à Elbeuf; M. Girardin, recteur honoraire, ancien directeur de l'École supérieure des sciences

et des letres à Rouen, qui avait pris, pendant vingt-cinq ans, une part active aux travaux de l'Association en qualité de secrétaire général ; M. Charles Flavigny, ancien président de la Chambre de commerce d'Elbeuf ; M. du Moncel, l'éminent ingénieur électricien, membre de l'Institut ; M. le comte Ludovic d'Osseville, de Caen ; M. Bacon, maire de Bissières, un des plus anciens, s'il n'était pas le doyen des maires du département du Calvados.

M. le Directeur donne lecture d'une lettre de M. Quénault, inspecteur divisionnaire, à Coutances, qui s'excuse de ne pouvoir, par raison de santé, se réunir à ses confrères de l'Association, et qui signale certains changements à faire à la liste des membres de cette compagnie. Il sera tenu compte des indications fournies par M. Quénault.

M. G. Le Vavasseur dépose sur le bureau un exemplaire de la sixième édition d'un ouvrage de M. de Vilade, de Bayeux, ancien magistrat, intitulé : *Les Coutumes de Normandie réglementées par l'édit de* 1751, dont l'auteur fait hommage au Congrès. Cet ouvrage a déjà été, de la part de l'Association, l'objet d'une récompense méritée.

ENQUÊTE AGRICOLE.

M. le Président invite l'Assemblée à examiner successivement les différentes questions du programme de l'enquête agricole.

Question 1. — *Le sol, dans le canton de Vimoutiers, a dû subir, depuis trente ans, d'importantes transformations. Quelle est, approximativement, aujourd'hui, la proportion entre les terres restées en labour et celles converties en herbages?*

M. A. Dallet répond à cette question pour cinq communes du canton de Vimoutiers, situées dans la plaine qui sépare les bassins de la Touques et de l'Orbec : celles d'Avernes-St-Gourgon, du Boscrenoult, du Sap, de St-Germain-d'Aulnay et de St-Aubin-de-Bonneval.

La surface totale de ces communes est de 6,775 hectares. Vers 1830, sur ces 6,775 hectares, 3,492 étaient en labour, et 1,840 en herbages ou cultures analogues. Comme la conversion des labours en prairies fut presque nulle de 1830 à 1854 (on pourrait même dire jusqu'à 1860), cette partie du canton de Vimoutiers était, il y a trente ans, plutôt agricole qu'herbagère. Depuis, d'importants changements se sont opérés; chaque année, on a vu, de plus en plus, des herbages remplacer les labours. M. Dallet estime que la conversion s'applique à un tiers de la totalité des terres arables, soit 1,264 hectares; il ne reste donc plus que 2,228 hectares en labour. Ainsi, la superficie des herbages dans les cinq communes signalées est de 3,104 hectares, c'est-à-dire des 9/20 à peu près.

M. le Président demande si la même proportion est applicable à l'ensemble des autres communes du canton.

La réponse est affirmative.

Question 2. *Par suite de cette transformation, la valeur*

foncière et locative de l'hectare de terre a-t-elle varié sensiblement? Quel en est aujourd'hui le prix?

Il y a trente ans, répond M. Dallet, un hectare de terre en labour, de première classe, valait de 2,500 à 3,000 fr.; aujourd'hui, on en trouve difficilement 1,200 à 1,500 fr. Converti en herbage et bien enclos, il pourrait se vendre 3,000 fr. et même plus, suivant les localités et la position. En ce qui concerne la location, les prix ont varié depuis trente ans : un hectare de labour, de première classe, pouvait facilement se louer 80 fr. et au-delà; présentement, il est difficile d'obtenir 50 fr. Quant aux herbages de nouvelle formation, le prix de location varie de 80 à 120 fr. l'hectare.

Il résulte d'observations échangées entre plusieurs membres, que, généralement, dans le canton de Vimoutiers, les terres en labour se louent très-difficilement.

M. Julien cite des prix de vente et de location supérieurs à ceux qu'a signalés M. Dallet; un autre membre en cite d'inférieurs; d'où l'on est autorisé à conclure que les chiffres fournis par M. Dallet peuvent être considérés comme une moyenne applicable à tout le canton.

A l'occasion des deux premières questions du programme, M. de Beaurepaire entretient l'Assemblée de l'enquête à laquelle s'est livré le conseil administratif de l'Association pour être à même de saisir la commission parlementaire chargée d'étudier la crise agricole, d'un mémoire sur la situation de l'agriculture normande.

Le conseil a fait appel aux inspecteurs de l'Association; de toutes parts, des renseignements intéressants lui sont parvenus, et de l'examen des informations qu'il a re-

cueillies, il résulte que la Normandie, tout en se trouvant dans de moins mauvaises conditions que la plupart des autres contrées, éprouve néanmoins des souffrances sensibles, et que c'est là où la culture est la plus avancée, que les souffrances sont les plus vives. Ainsi, dans la plaine de Caen, l'avilissement de la propriété, sur certains points, est de 50 °/₀ (capital et revenu). Ailleurs, il varie du tiers au cinquième; la moyenne est du tiers au quart. Les régions les moins éprouvées sont diverses portions des départements de l'Orne et de la Manche. Elles le doivent : 1° à l'extension de la culture herbagère; 2° à l'abondance des pommiers et autres arbres à fruits; 3° à la prédominance des petites exploitations qui n'exigent qu'un personnel restreint. Les grandes fermes tendent à disparaître à cause de la rareté et de la mauvaise qualité de la main-d'œuvre.

Les inspecteurs sont unanimes pour réclamer, comme moyens de remédier à la situation de plus en plus inquiétante de l'agriculture, un relèvement des droits d'entrée et un dégrèvement des impôts qui pèsent sur cette branche de la fortune publique. La progression des centimes additionnels départementaux et communaux, souvent affectés à des dépenses d'une utilité contestable, impose à la propriété des charges écrasantes qu'il faudrait s'appliquer à diminuer dans une mesure aussi large que possible.

Question 3. *Quels changements la transformation de terres de labour en herbage a-t-elle apportés dans les clauses et la durée des baux?*

On répond qu'elle a eu pour effet de diminuer la durée

des locations; qu'au reste, elle n'a pas amené, en général, de modifications sérieuses dans les conditions des baux.

Question 4. *Dans quelle proportion les prairies sont-elles employées à l'engraissement des bœufs ou à la nourriture des vaches à lait?*

M. Julien répond que les prairies sont exploitées, un quart par des bœufs, et les trois quarts par des vaches laitières.

Question 5. *Quels perfectionnements a-t-on apportés depuis trente ans dans la culture générale : assolements, labours, prairies artificielles, aménagement des fumiers, emploi de la chaux, des engrais artificiels ; résultats obtenus.*

M. Lecœur donne lecture de la note suivante sur l'emploi de la chaux pour l'amendement des terres :

EMPLOI DE LA CHAUX. — RÉSULTATS OBTENUS.

Un pré appartenant à M. Julien, ici présent, recouvert de joncs, de carex, de scirpes et de renoncules, plantes des terrains humides donnant un foin dur et âcre, a été d'abord traité par un drainage profond, qui fit disparaître les joncs et les scirpes; mais les carex ou laiches et les renoncules persistèrent.

L'année suivante, au printemps, M. Julien sema sur le pré un compost formé des neuf dixièmes de terre et de un dixième de chaux vive. Il me pria alors de venir constater le changement opéré dans son pré au point de vue

botanique et, par conséquent, agricole, et voici ce que j'ai pu constater :

Aujourd'hui, l'aspect de la prairie est d'un vert sombre qui contraste avec la couleur jaune d'or de la prairie voisine restée sans amendement. Dans la prairie amendée par la chaux, les bonnes plantes les plus nombreuses sont dans leur ordre de fréquence :

1° Le trèfle blanc ou rampant (légumineux).
2° Le trèfle des prés (id.).
3° La flouve odorante (graminée).
4° Le ray-grass (id.).
5° La houlque laineuse (id.).
6° Le dactyle aggloméré (id.).
7° Le cynosurus (id.).

Toutes bonnes ou très-bonnes plantes.

On n'y trouve çà et là, accidentellement, que quelques pieds de mauvaises herbes telles que le plantain lancéolé, la patience et la renoncule.

Chacun sait, en effet, que la chaux facilite la transformation des matières végétales en azote ammoniacale ; qu'elle décompose les phosphates de chaux et de fer et les rend solubles dans l'eau atmosphérique chargée d'acide carbonique, et, par conséquent, assimilables par les végétaux. La chaux sur les prés est donc un engrais indirect qui devra être employé souvent à l'avenir.

Dans le pré voisin non amendé, l'aspect physique est tout différent. Les corolles innombrables de la renoncule des prés masquent la couleur verte de l'herbe. On dirait une prairie dorée. Tout le monde sait que cette renoncule donne un foin noir et âcre qui, lorsqu'il se trouve en proportion considérable dans le foin, n'est pas étranger aux

avortements des vaches. En outre, il est évident que la renoncule tient la moitié de la place dans l'herbage avec ses grosses tiges, ses grosses racines et ses larges feuilles au détriment des bonnes graminées ou légumineuses qui s'y trouvent encore.

On y rencontre néanmoins du trèfle des prés, mais peu de trèfle blanc rampant, qui se trouve étouffé sous la grande renoncule.

La flouve, le ray-grass et la houlque sont peu nombreuses par la même raison.

Il n'en est pas de même des carex ou laiches qui abondent, ainsi que des grosses herbes telles que le plantain et la centaurée jacée, qui sont en nombre considérable.

On peut donc affirmer à MM. les cultivateurs que, dans la vallée de la Vie, la chaux employée comme amendement dans les prairies basses fait disparaître la renoncule, les carex et les grosses herbes dures qui sont remplacées, sans aucun semis, par des légumineuses, notamment du petit trèfle et d'excellentes graminées.

Le rapport de l'herbage est doublé et triplé certainement dans les bas-fonds drainés, où il existe beaucoup d'*humus*.

Un are de bas-fonds drainé, puis chaulé, voit son prix de location porté de 50 à 150 fr.

Un pré de M. Duhamel, de Camembert, qui rapportait, en moyenne, 700 fr., lui a donné, l'année du chaulage, 2,000 de foin.

M. de Glanville demande quel est le prix de la chaux dans le pays. — On répond qu'elle se vend 18 fr. les 1,000 kilog.

Si l'on a employé les engrais artificiels?

Très-rarement, répond M. Lecœur.

Le même membre fait connaître que, dans les prairies, on fait usage, à raison de 300 kilog. par hectare, de superphosphate qui coûte 10 à 12 fr. les 100 kilog.

M. de Mackau dit qu'il a employé le phosphate ordinaire par quantité de 500 kilog. à l'hectare. Il ne se produit de résultat qu'au bout d'un an, et l'effet subsiste durant cinq ou six années. Cet effet est très-satisfaisant. Les phosphates s'obtiennent à très-bon marché.

Il faut, suivant une observation de M. Roussel, mélanger les superphosphates avec des sels de potasse. Ce mélange donne des sulfates de potasse qui procurent d'excellents résultats sur les pâturages et les prairies.

M. de Mackau ajoute qu'il a fait usage avec succès d'un terreau formé par la combinaison des joncs et plantes diverses, qui ne peuvent servir à l'alimentation du bétail, avec des substances d'origine animale.

M. le Directeur demande si la décomposition des détritus végétaux dans le sol est assez rapide pour que les plantes nuisibles dont ils proviennent ne s'y reproduisent pas.

M. Roussel répond que leur faculté germinative s'annule assez difficilement ; il est porté à croire qu'il conviendrait de procéder par incinération.

Question 6. *Signaler les principales améliorations faites dans l'arrondissement : création d'herbages, moyens employés pour les établir et les améliorer ; systèmes de clôture ; hangars économiques ; irrigations, drainages, défrichements.*

Les principales améliorations opérées dans l'arrondissement consistent dans l'extension des couchis, la multiplication des plants de pommiers, l'emploi de la chaux pour la destruction des joncs, prêles, laiches, renoncules, etc., l'application du drainage.

A propos du drainage, M. Julien déclare avoir constaté que le fonctionnement n'en est assuré, dans de bonnes conditions et pour une longue durée, que si les tuyaux ont au moins de 4 à 5 centimètres.

M. le Directeur dit, en ce qui concerne les laiches et joncs et d'autres plantes qui sont extrêmement nuisibles et peuvent amener chez les animaux de graves accidents, comme la renoncule, la ciguë, etc., qu'en partant de cette donnée, que les abords de l'étable s'améliorent promptement, il pourrait être avantageux d'avoir des abris mobiles pour les animaux, disposés de manière à être facilement transportés sur différents points d'une prairie.

M. Lesueur parle de petites étables montées sur des roues.

M. Julien dit qu'aujourd'hui on peut avoir des hangars en planches recouverts en ardoises au prix de 15 à 20 fr. le mètre carré.

Il résulte des explications fournies par M. Julien, que le pied de ces hangars est en maçonnerie, et que, par conséquent, ils ne sont pas transportables.

M. de Neuville serait partisan des abris mobiles ; mais il fait observer qu'il est difficile de se procurer des fourrages pour la nourriture des animaux ainsi parqués.

M. de Mackau, séduit par l'idée des avantages résultant des abris mobiles, en a fait établir quelques-uns ;

mais, quand il a voulu y faire faire des réparations devenues indispensables, il a reconnu la nécessité de les reconstruire. Il en a conclu que c'était là une amélioration trop coûteuse et que mieux valait s'en tenir aux abris fixes.

M. Corbière parle d'abris roulants qu'il a visités sur la terre de Fumichon, aux environs de Lisieux. Ils ont de 6 à 7 mètres de longueur, sur 4 à 5 mètres de largeur, et coûtent chacun, en moyenne, de 5 à 600 fr.

On fait observer que ces abris ne peuvent être utilisés que sur les terrains non accidentés.

M. Lecœur signale un procédé de M. Julien consistant à placer au pied des pommiers des boites garnies de foin, qui constituent des râteliers mobiles.

M. G. Le Vavasseur donne lecture de la note suivante de M. Louisfert, cultivateur à St-Brice-sous-Rânes, relative à un système de clôture qu'il a mis en pratique sur ses propriétés :

La mise en adjudication, par les Compagnies de chemins de fer, des traverses hors de service a donné à M. V. Louisfert l'occasion et le moyen d'arriver à faire des clôtures solides à des conditions relativement économiques.

Chaque traverse, ayant une longueur de $2^m,66$, peut fournir aisément deux poteaux. Au moyen de deux petits traits de scie à main de $0^m,10$ environ, le charpentier introduit la scie au long dans la traverse à $0^m,33$ du bout et la fend longitudinalement jusqu'à pareille distance de l'autre bout. Un petit coup de scie à main semblable au premier sépare les deux poteaux, dont la partie la plus

épaisse est enfoncée en terre après avoir été charbonnée. Un piquet de renfort, débité dans un plateau de chêne de rebut, consolide, au besoin, les poteaux espacés de 3m, 33, et au pied desquels on ajoute le piquet de renfort, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. La lisse ou les lisses de 3m, 33 de longueur et de 0m, 03 d'épaisseur qui forment la clôture courante doivent expressément être en ormeau, bois qui résiste le plus longtemps. Elles doivent s'adapter, biseau sur biseau, au milieu de chaque poteau. Un seul clou de traverse suffit pour les fixer.

Le prix d'établissement de cette clôture peut être évalué à 0 fr. 80 le mètre avec une seule lisse transversale et sans piquet de renfort, à 1 fr. avec deux lisses, à 1 fr. 20 ou 1 fr. 25 si on ajoute le piquet de renfort.

M. Julien dit que les lisses communément en usage dans le pays sont moins compliquées, aussi solides pour le moins, et ne coûtent pas plus cher. On établit des lisses excellentes à 1 fr. 20 le mètre.

Il ajoute que des haies sont certainement préférables, mais qu'elles poussent très-lentement, et enfin que les clôtures formées de piquets reliés entre eux par des fils de fer donnent des résultats satisfaisants.

Question 7. *Pépinières : tenue des pépinières, mode de greffage ; avantages et inconvénients de divers systèmes. Éducation du pommier par le bouturage.*

M. de Mackau dit que, dans l'arrondissement d'Argentan, les pépinières n'ont pas encore profité des améliorations et perfectionnements introduits dans celles des environs de Paris. On ne les cultive pas à la machine, à

part les pépinières de M. Hardy. Celui-ci laboure le sol à la charrue. Il ménage une espace de 2^{m}, 50 entre les rangs de sujets, qui sont plantés à 60 centimètres les uns des autres. Les rehaussements se font aussi à la charrue. Le labour est renouvelé dix fois dans le cours d'une année. La première année, M. Hardy enfouit dans sa pépinière 20 mètres environ de fumier, qu'il arrose avec des urines mélangées de lessive. Par la suite, il ne fait plus usage d'engrais. Il a constaté que ses pépinières ont réussi le mieux là où on avait enlevé le moins de pierres. Ses pommiers, à l'âge de quatorze ans, peuvent donner au moins deux hectolitres de fruits.

Le bouturage du pommier est pratiqué par M. Bazire, de Mardilly, qui obtient des résultats très-avantageux dans un sol exceptionnellement favorable à cette opération.

M. de Mackau a usé du même procédé de multiplication, mais les résultats obtenus ont été moins satisfaisants.

M. Hardy n'applique pas le système du bouturage qui ne dispense pas de la greffe; il procède par semis de pépin. Ses sujets sont greffés au sommet, suivant le mode imaginé par M. Dubreuil, celui de la greffe en couronne perfectionnée. Ce système a l'avantage d'empêcher la greffe de se décoller.

Un membre préconise le système de la double greffe. Dans le courant de l'année, une des greffes doit subir plusieurs pincements, et, au printemps, on la supprime.

M. de Mackau dit qu'il ne plante que des pommiers greffés dans la pépinière. Dès la première année, il étête le sujet; la seconde année, il le greffe en biseau. La greffe est double : l'une est un sauvageon, l'autre a été empruntée à un sujet de l'espèce qu'on veut obtenir.

M. de Neuville constate que, dans le pays, la greffe en pépinière n'est pas en faveur: généralement, les sujets sont trop rapprochés, circonstance qui est de nature à compromettre le succès de l'opération.

M. Roblet, jardinier du château d'Osmont, à Aubry-le-Panthou, dépose sur le bureau une note intitulée: *Quelques aperçus sur la création des pépinières d'arbres à fruits à cidre; leur entretien*, etc.

Cette note est ainsi conçue :

POMMIER.

PROPAGATION DE L'ESPÈCE.

Le pommier se propage par la greffe en se servant de plusieurs sujets :

1° *Le pommier franc*, né de pépins de pommes sauvages ou de pommes à cidre ;

2° *Le pommier doucin*, race d'arbre de végétation moyenne, d'une origine incertaine et très-multipliée dans les pépinières ;

3° *Le pommier paradis*, qui se propage très-aisément par les bourgeons poussant sur la racine, et par le marcottage en cépée.

Nous ne nous occuperons exclusivement que du mode de propagation le plus usuellement employé, c'est-à-dire du mode par semis de graines ou pépins.

Du choix des pépins dépend l'avenir de la plantation ; le meilleur procédé à employer consisterait à recueillir, au moment de la récolte, une certaine quantité de fruits

provenant d'arbres bien francs, sains, et ne présentant aucune trace de chancre ou de moisissure sur le tronc ou les branches; cette opération offrirait le grave inconvénient de réclamer beaucoup de temps et soin; aussi est-elle rarement mise en pratique. Le plus généralement, quand le jus de la pomme est extrait, on recueille les pépins; on les fait sécher pour les semer au printemps dans une terre légère, profondément labourée; si le germe se trouve dans des conditions favorables, il se développe facilement, et la racine acquiert une longueur à peu près égale à celle de la tige. Opérer le semis très-clair, afin que le collet de la racine ait de l'espace pour se développer et acquérir une robusticité convenable.

Quelques propriétaires ou créateurs de pépinières ne sont pas pourvus d'un assez grand nombre de graines pour effectuer un semis. Il se trouvent dans la nécessité d'acheter sur les marchés du plant ou *pépin* (tel est le nom généralement employé et dont nous nous servirons nous-même dans le cours de ce travail).

Nous considérons qu'il est préférable de choisir sur place *le pépin*, car il arrive souvent que, sur les marchés, on ne rencontre que des sujets ayant plusieurs fois circulé ou arrachés depuis un certain laps de temps, tandis qu'en se déplaçant pour faire son choix sur le terrain où le semis a été opéré, on peut se rendre un compte exact de la marchandise offerte, et, par conséquent, offrant les meilleures conditions pour la réussite ultérieure. — Ne prendre que des sujets d'un an, présentant une racine franche, forte, droite, avec un collet bien formé, et avec une tige munie de bons yeux; ce dernier point est capital pour la végétation pendant la première année, car, sou-

vent, dans le pépin de deux ans, les yeux de la base font défaut, et la reprise, par conséquent, offre plus de difficulté et éprouve un retard.

CHOIX DE L'EMPLACEMENT D'UNE PÉPINIÈRE.

Le pépin de pommier demande un sol ni trop humide, ni trop sec, moitié argileux, moitié calcaire ; nous avons obtenu d'excellents résultats sur des défrichements de bois après avoir fait subir au sol les préparations convenables. La plantation en terre franche, forte, offre cet avantage d'exiger moins d'engrais qu'une terre maigre ou épuisée qui exige, pour se refaire, de larges fumures ou de fréquents apports de composts.

AMÉNAGEMENT DU SOL.

Quand on est bien fixé sur la nature du terrain à convertir et à aménager en pépinière, on devra défoncer profondément le sol au moyen de la pioche, extraire toutes les racines s'il s'agit d'un terrain défriché de bois, enlever toutes les pierres, malgré le préjugé qui attribue à leur présence un effet favorable (nous faisons une exception en faveur des terrains contenant des débris de fossiles, animaux ou végétaux); labourer à l'automne avec une charrue, herser à diverses reprises pour détruire les mauvaises herbes, rouler plusieurs fois, afin d'obtenir un tassement parfait.

Les terres maigres ou épuisées réclameront à l'automne une forte couche de fumier consommé qui aidera puissamment au départ de la végétation au printemps suivant.

PRÉPARATION ET HABILLAGE DU PÉPIN.

Avant de confier le *pépin* à la terre préparée comme nous l'avons expliqué ci-dessus, on lui fait subir une préparation ou, vulgairement, un *habillage* ou *toilette*. Avec une serpette bien aiguisée, on supprime les radicelles formant un chevelu dont le contact de l'air a altéré et atrophié les spongioles ; par une section nette, on coupe la tige et la racine de façon à ne laisser au *pépin* qu'une longueur totale de 20 à 25 centimètres.

Beaucoup de pépiniéristes, à cause de leurs nombreuses occupations, ne peuvent, la plupart du temps, opérer cette toilette ; ils confient cette opération à des ouvriers ou aides-jardiniers qui, pour accélérer la besogne, prennent une poignée de *pépins*, la couchent sur un billot et frappent dessus à coups de serpe ou de faucillon jusqu'à ce que le tout ait atteint la longueur voulue. Ce procédé est certainement très-expéditif, mais il est très-vicieux en ce que les sujets, au lieu de subir une section très-nette, sont presque toujours hachés, froissés, meurtris ; il faut alors se servir de la serpette ou du sécateur pour réparer ces meurtrissures. Pourquoi ne pas faire, dès le premier instant, usage de la serpette, et pratiquer à chaque brin la toilette sus-indiquée ? Il y aurait, à notre avis et sans que cela cause de surprise à personne, sinon économie de temps, mais pour sûr une chance plus certaine de reprise en faveur du pépin.

Plusieurs bifurcations se trouvent souvent dans la racine ; supprimer celles qui sont mal disposées et ne conserver qu'une seule racine.

PLANTATION DU PÉPIN.

Le sol ayant été préparé dès l'automne, on procède, au printemps, à plusieurs hersages ; on roule pour obtenir, nous l'avons déjà dit, un tassement aussi parfait que possible. Quand cette opération n'est pas exécutée convenablement, le terrain s'affaisse de place en place et la plantation n'offre aucune régularité, suivant elle-même les mouvements du sol. Le *pépin* se place, à l'aide du cordeau, sur une ligne droite en établissant entre chaque sujet une distance de 45 centimètres ; ces lignes seront espacées entre elles de 65 centimètres. Au moment de la mise en terre, appuyer fortement avec le plantoir sur le sol, le long de la racine et du collet ; si l'on n'observait pas cette pratique rigoureusement, le collet seul serait couvert de terre, et la racine resterait dans le vide, puis se dessécherait.

Cette plantation devra se faire, si le terrain est sain, de préférence vers la fin de novembre ; les pluies et la neige affermissent la terre autour de la racine par un travail lent, mais continu ; le bourrelet des radicelles se forme pendant la période hivernale, et au printemps, la végétation marche normalement.

Si le terrain est humide, il est préférable de ne planter qu'en février ou en mars, époques où le hâle est très-actif pour le dessèchement du sol ; reculer plus tard la plantation, ce serait faire courir au pépin les mauvaises risques de la sécheresse, et d'une reprise difficile, malgré la rusticité naturelle dont est doué le plant de pommier.

SOINS A DONNER AU PÉPIN.

1re *Année.* — Vers le mois de juin, quand le *pépin* a atteint une longueur de 12 à 15 centimètres, donner un binage à l'aide de la houe à main pour le rechausser et enfouir les herbes; il serait préférable d'avancer ce binage si les herbes prenaient un envahissement trop rapide. Si par hasard elles avaient acquis trop de vigueur et d'empire, il vaudrait mieux les couper que les arracher, afin de ne pas ébranler les racines du *pépin.*

Un mois ou cinq semaines plus tard, on déchausse avec précaution le plant pour qu'il ne se forme pas de racines au point où elles sont inutiles. Par un beau temps, on pratique de légers labours pour remédier à l'envahissement des mauvaises herbes; à l'entrée de l'hiver, on pratique un dernier déchaussement pour chasser les insectes et garantir le plant de leurs atteintes.

2e *Année.* — On continue les labours comme précédemment, en les répétant assez souvent même pour entretenir la pépinière en un bon état de propreté.

TAILLE PAR LE PIED.

Beaucoup de pépiniéristes procèdent, au bout de la première année, à la taille par le pied du pépin; nous préférons n'y procéder que la deuxième année; en effet, l'accroissement des jeunes plants ou *pépins* est lent pendant la première année; malgré les soins que l'on a apportés à la plantation, il est rare que l'évolution soit

régulière et simultanée pour tous les sujets. On remédie à cet inconvénient par la taille au bout de deux ans; cette taille s'opère pendant la première quinzaine de mai, et elle a pour but de former des sujets trapus et bien fournis de scions à la base. La section se fera avec un instrument bien tranchant, à ras de terre, et non au-dessus, et sans tenir aucun compte des époques de lunaison, malgré les préjugés de bien des gens.

Il va sans dire que le plant doit toujours être déchaussé de façon à ce qu'il ne se forme pas au collet de certaines racines dont il faudrait se débarrasser.

Quelques personnes laissent des *balives*, c'est-à-dire des *pépins* qui ont poussé avec plus de vigueur que les autres; mais a-t-on un réel avantage à conserver ces balives sous le prétexte que leur vente est avancée d'une année ou deux ? Nous ne le croyons pas, étant reconnu que ces *balives* étouffent le plus souvent le plant moins vigoureux, en causant la plupart du temps la perte par la constitution tardive d'un mauvais pied.

CÉPAGE.

Du 15 au 30 juin, le cépage est pratiqué ; cela consiste en la suppression d'une partie des scions qui ont poussé après la taille ; il suffit d'un coup sec donné à l'aide de la main ou avec le dos de la serpette ; on ne conserve que le plus beau, placé autant que possible sur la ligne de plantation ; on a le soin de ne rechausser ce scion qu'après un intervalle de plusieurs jours, afin qu'il se raffermisse ; on continue les labours comme l'année pré-

cédente, et l'on a soin de ne couper aucune branche pendant le cours de l'année.

On peut planter ces cépages, que l'on appelle boutures, coupés à la 1re ou 2e année, en buttant à l'automne ce qui doit être déchaussé. Le collet, en hiver, prend une teinte jaunâtre, qui suffit à une bonne reprise, déchaussée au moment de la coupe qui se pratique à ras de terre. Ces scions plantés sont, en réalité, les jets primitifs, et ne peuvent que bien réussir en bon terrain ; c'est une économie de pépin.

L'inconvénient est que, le sujet coupé en terre, les yeux s'affaiblissent, se développent plus difficilement, donnent naissance à une quantité de scions, même sur les racines, au lieu où il devrait n'y en avoir que trois à quatre. La suppression devient nuisible par la quantité de plaies qui doit se faire alternativement.

Quant à la bouture qu'on prétend obtenir d'une branche prise sur un pommier, elle ne peut fournir un bon résultat, vu qu'elle est prise sur une branche latérale qui ne répond jamais au semis comme vigueur.

PINCEMENTS.

A la fin de juillet ou au commencement d'août, après la taille par le pied, quelques sujets s'emportent, s'allongent, se dénudent de branches à la base, et forment un bouquet de feuilles à l'extrémité; il faut *pincer* ces sujets, c'est-à-dire supprimer par une pression exercée par le pouce et l'index, les parties herbacées. Après cette mutilation, la ramification se fait d'une façon normale : à l'extrémité de la coupe, on voit surgir de nouvelles

pousses; il convient de ne conserver que celle qui se trouve dans l'axe du plant.

Pendant le courant de la végétation, un petit insecte, communément appelé *Taille-Bois*, se charge de l'opération du pincement, mais sans attendre le moment propice choisi par le pépiniériste. Il attaque plus particulièrement l'extrémité des branches verticales pour sucer la sève.

TAILLES.

1re *Année.* — Cette opération se réduit, la première année, à bien peu de chose, à une simple revue; avant le départ définitif de la végétation, on rabat les sujets qui ont tendance à pousser avec trop de vigueur sans ramification à la base; s'il se présente, à l'extrémité, deux branches se bifurquant, on en supprime une pour ne conserver que le scion le plus droit, car la neige et la pluie trouvent dans cette bifurcation un asile pernicieux pour le plant pendant les rigueurs de l'hiver; si besoin est, on fixe ce scion sur un tuteur. Quant aux branches latérales qui se développent sur le scion principal, on se garde bien de les supprimer, car elles favorisent l'évolution de la sève et participent, dans une large mesure, à la formation des racines.

2e *Année.* — Une attention plus grande doit être réservée à l'opération de la taille de la seconde année. Quand le plant a poussé vigoureusement, on supprime ou plutôt l'on ne fait qu'*ébouqueter* les branches présentant un excès de force, en conservant toujours les petites brindilles.

Souvent, la seconde année, beaucoup de plants ont atteint une longueur de $2^m,20$ à $2^m,25$ de hauteur; on rabat la tige à $2^m,10$ par une section pratiquée à *plat* et non en biseau; on coupe quelques branches latérales, le plus près possible du tronc, afin que les plaies se recouvrent plus rapidement, toujours au départ de la sève.

Si, ce qui arrive assez souvent, le plant avait tendance à devenir tortueux, il ne faudrait pas hésiter à le couper au départ de la courbure; on enlève toutes les branches latérales. Il se développe alors plusieurs scions, comme dans le cas que nous avons cité plus haut; on choisira le plus droit, on pincera les autres.

L'*ébourgeonnage* a pour but seulement d'éviter la confusion des yeux qui se développent, au printemps, au-dessous de la coupe destinée à former la tête du sujet vers laquelle la sève afflue; on conserve trois bourgeons pendant l'été et l'on supprime, avec le doigt, huit à dix bourgeons qui poussent au-dessous; de cette façon, les trois branches conservées prennent de la force et contribuent à la beauté de l'arbre. Cette opération se fait au départ de la sève, et une seule fois, quand la flèche a été coupée.

3e *Année.* — Quand elle est faite en temps opportun, la taille de la troisième année assure le succès de toute pépinière bien suivie. La tête du sujet est alors parfaitement formée. On enlève une certaine quantité de branches, en ayant soin de laisser, de place en place, les branches les plus faibles, si l'on juge que le sujet ne puisse pas encore atteindre sa grosseur. Si, au contraire, il est arrivé à sa grosseur normale, on le mettra *à blanc* com-

plètement, c'est-à-dire qu'on supprimera toutes les branches en n'en conservant que trois à la tête. Il faut, dans cette élimination de branches, agir avec beaucoup de circonspection et ne pas les supprimer toutes ensemble; les arbres souffriraient de cette mutilation et pousseraient mal. Nous renouvellerons le conseil de toujours faire les coupes bien nettes et rapprochées du tronc, afin que la plaie se recouvre rapidement.

Il faut éviter de faire ces suppressions pendant l'hiver; la sève alors est en repos; des fendilles se manifesteraient sur la tige, offrant un asile aux insectes, et déterminant des désordres graves et irréparables dans la végétation.

Pendant les années qui suivent la taille de la troisième année, il suffit de mettre à blanc les sujets assez forts, tout en conservant les branches qui n'offrent pas assez d'ampleur ni de force.

ENGRAIS.

Pendant l'hiver qui suit la première pousse, après la taille par le pied, on porte sur le sol de la pépinière une légère couche de fumier ou de terreau, si le sol est maigre.

La seconde année, on déchausse le pépin, et, dans les rangs, on répand des débris de végétaux, tels que bruyères, fougères, jonc marin, feuilles d'arbres même; ces apports rendent la terre plus meuble et maintiennent pendant l'été une certaine fraîcheur au-dessus des racines; s'il y a excès de débris de végétaux, on ne renverse son rayon de déchaussement que d'un seul côté.

Les années suivantes, on continue les apports de fumier, car, les racines, en se multipliant, affament le sol. L'excès d'engrais ne vaut rien; il ne faut en employer que la quantité nécessaire et indispensable pour obtenir un ameublissement propice à la culture, et surtout propice à l'arrachage.

ANIMAUX NUISIBLES

Le pépiniériste éprouve souvent de malencontreux déboires causés soit par les insectes, soit par les intempéries ou les maladies.

Parmi les animaux nuisibles, nous citerons le mulot, la taupe, la chenille, le puceron lanigère ou tigre, le man ou larve de hanneton.

Pour la destruction du *mulot*, nous coupons une carotte en deux, nous enduisons de pâte phosphorée l'intérieur de ces deux portions, que nous réunissons par une cheville de bois; répandus à diverses places dans la pépinière, ces appâts, dont cette espèce de rongeur est très-avide, sont dévorés par eux et les empoisonnent rapidement.

Pour la *taupe*, nous employons une sorte de piège trop connu pour qu'il nous paraisse nécessaire d'en faire ici la description.

Le *tigre* ou *tingis* est un insecte qui s'attache au corps de l'arbre, et dont la piqûre y produit souvent des loupes ou des fausses galles. Cet insecte se multiplie avec une si effroyable rapidité, qu'un remède immédiat pour sa destruction doit être appliqué lors son apparition. On se sert, à cet effet, d'une petite brosse, appelée passe-partout, assez ferme; on l'imprègne légèrement d'huile

de lin ou même de vieille lessive. La brosse doit atteindre toutes les parties infectées de tigres, en évitant de la promener sur tout le corps de l'arbre ; car l'huile de lin décomposerait l'écorce et abîmerait les jeunes branches. Si l'opération est nécessaire plusieurs fois, il ne faut pas hésiter à la répéter.

Il est à remarquer que le tigre n'élit généralement domicile que sur les sujets souffreteux, cultivés dans des terrains médiocres.

La *chenille* naît, au printemps, d'œufs pondus par la femelle d'un papillon et déposés en forme de bracelet autour des rameaux de l'arbre. Ces insectes, après leur éclosion, se dispersent pendant le jour afin de chercher leur nourriture ; ils se rassemblent le soir, notamment par les temps sombres, pour se reposer. Le meilleur moyen de destruction consiste à les écraser entre les doigts en englobant les feuilles où se réfugient les chenilles, ainsi que l'espèce de toile qui les enveloppe ; cette opération exige une certaine rapidité.

Le *man* ou larve de hanneton, dit aussi *ver blanc*, cause des ravages incalculables dans les pépinières. Il serait utile que, comme pour l'*échenillage*, des arrêtés fussent pris par les préfets pour rendre le *hannetonage* obligatoire ; mais, en attendant l'époque où cette mesure, que nous considérons d'ordre public, sera adoptée, nous ferons part du moyen que nous mettons en œuvre pour combattre ce fléau.

Nous savons tous que la femelle du hanneton dépose en terre ses œufs, d'où sortent des vers blancs armés de mandibules énergiques qui rongent les racines des jeunes plants ; quand nous nous apercevons de la pré-

sence d'un *man* au pied d'une plante, nous nous servons d'une petite pique en fer, aiguë, de la grosseur d'une plume; avec cet instrument, nous dégageons, sur un côté seulement, l'emplacement des racines du plant attaqué; nous enlevons très-doucement la terre jusqu'à ce que nous ayons rencontré les galeries souterraines creusées par le ver blanc; nous détruisons cet insecte nuisible, et nous replaçons la terre sur les racines.

Quand on laboure les pépinières, il est bon de se faire suivre d'un ouvrier ou de deux qui recueillent les mans au fur et à mesure que la houe remue la terre. Les arbres arrivés à un certain âge résistent plus aisément à la morsure de ces insectes.

MALADIES.

Parmi les maladies qui atteignent les pépinières, nous signalerons le *chancre*. Cette maladie provient souvent de mutilations répétées ou de blessures accidentelles. De même qu'un chirurgien, même des plus habiles, succombe à une piqûre anatomique à la suite de la dissection d'un animal ou d'un individu atteint du charbon ou d'une maladie gangreneuse, de même les végétaux, notamment le pommier, gagnent le plus souvent le *chancre* par suite de l'emploi, par le pépiniériste, d'une serpette ou d'un sécateur mis en contact, au moment de la sève, avec un sujet affecté de cette maladie. Quand on s'aperçoit qu'un arbre est atteint, on l'enlève sans retard pour le brûler. On peut encore supprimer les branches infectées pendant leur jeunesse; à l'âge adulte, on enlève à vif la partie malade et l'on y applique un enduit ou du

mastic à greffer. Le *blanc* ou meunier envahit les pépinières dès la première année. L'extrémité de chaque branche se recouvre d'une poussière de couleur cendrée, qui atrophie la branche et la dessèche. Avant que cette maladie ait commis trop de ravages, on badigeonne les branches avec un lait de chaux léger ; l'année suivante, on taille au premier œil au-dessous de la partie atteinte ; à l'arrière-saison, il se développe souvent quelques brindilles d'aspect maigre et souffreteux ; il faut n'y faire aucune attention et ne s'attacher qu'à garder un œil dormant, c'est-à-dire celui qui se trouve sur le jeune bois de l'année précédente, ou, pour mieux dire, sur la dernière pousse ; on doit bien se garder de couper sur une coupe de deux ans, car il y a là des yeux latents qui ne se développent pas ou qui se développent horizontalement et sans flèche.

PLANTATION. — CHOIX DU PLANT.

Au bout de cinq à six années de séjour dans la pépinière, le *pépin*, soumis aux soins que nous avons indiqués, est devenu arbre et apte à la vente ou à la plantation.

Nous renouvellerons le conseil que nous avons déjà donné lorsque nous avons parlé de la création de la pépinière : quand l'acheteur devrait payer plus cher les arbres dont il veut faire l'emplète, nous l'engagerons toujours à se rendre sur la pépinière et à faire son choix sur place ; à n'arrêter son choix que sur des arbres ayant subi l'élagage en temps utile, bien droits, exempts de nœuds et dont l'écorce présentera une teinte plutôt grise que verte ; à surveiller surtout l'arrachage et à ne prendre que les arbres qui n'auront pas de pivot et seront pourvus de

quelques grosses racines; enfin à éliminer ceux qui auront trop de chevelu. Il est facile de reconnaître à peu près l'âge d'un pommier à sa tête et à ses racines; un arbre avancé en âge présente une peau rugueuse, principalement au collet. Il faut se défier des arbres qui ont circulé sur les marchés; ils sont souvent défectueux, et, étant dénantis de leur tête, on ne peut juger de leur physionomie ni de leur aspect pendant la végétation.

Nous dirons, en passant, que deux procédés sont habituellement employés pour l'arrachage des plants de pommiers : l'un avec la pioche, l'autre avec une mécanique.

L'emploi de la pioche est loin d'être préconisé par nous; cet instrument brise les racines ou les meurtrit; deux ou trois ouvriers sont indispensables pour arracher la plante, qui est appuyée sur les genoux des opérateurs et subit de ce fait une courbure endommageant l'écorce ; celle-ci prend une teinte rougeâtre, par suite de l'altération des tissus; la circulation de la sève est plus difficile et la reprise est beaucoup plus lente.

Nous préférons l'usage de la mécanique. On enveloppe l'arbre d'une forte toile ou d'un sac épais, le tronc est enserré par une courroie solide et large; le sujet est ensuite soulevé par la mécanique avec toutes ses racines sans qu'elles aient subi aucune altération, surtout si on a eu soin de tenir le terrain bien ameubli par de fréquents binages.

Quand les arbres que l'on a choisis sont rendus à domicile, on leur fait subir l'habillage de la tête et des racines. On raccourcit, à 25 ou 30 centimètres du tronc, les deux ou trois branches de la tête, malgré la taille

qu'elle a déjà subie au sortir de la pépinière ; on ne laisse sur ces branches que peu ou point de petites branches ; les sections s'opèrent par une coupe toujours très-nette.

Pour les racines, on pratique la coupe en dessous et en biseau, à l'aide d'un sécateur, sur la plus grosse, en lui conservant la plus grande longueur possible ; on pare la plaie à l'aide de la serpette ; on supprime tout le chevelu à environ 1 millimètre du corps de chaque grosse racine.

Si les racines sont de force moyenne, on ne conserve que les plus fortes, et l'on réduit le pivot, s'il en existe ; c'est de la bonne exécution de ces coupes que dépend l'avenir d'un pommier.

L'arbre étant convenablement préparé, on procède à sa mise en terre.

Nous allons dire un mot de ce qui se pratique d'habitude, avant de nous étendre sur le moyen que nous employons.

D'ordinaire, on fait un trou avec la pioche et la bêche. Si le sol fouillé est de nature compacte, et que la tranchée soit profonde, les parois de cette tranchée forment une sorte de muraille que les racines ne peuvent réussir à percer ; au contraire, elles se contournent, et l'arbre a épuisé en peu d'années la nourriture en terre et en composts qu'on lui a donnée au moment de la mise dans la tranchée ; de là un arrêt subit dans la végétation.

Si le sol est empreint d'humidité, la fouille fait office de drainage, l'eau s'y accumule, et la terre dont on a recouvert les racines est, au bout d'une année, convertie en bouillie ; condition des plus désavantageuses pour le pom-

mier, en ce que le chevelu se développera outre mesure, sans aucun profit pour les grosses racines.

Nous ne sommes nullement partisan de la préparation faite longtemps à l'avance des tranchées; les pluies et les neiges s'y amoncellent et provoquent une humidité persistante, malgré le soin pris par bon nombre de propriétaires de garnir les trous, au moment de la plantation, de bruyères, de fougères ou de jonc marin.

Nous ne donnons aux trous que nous pratiquons, au moment seulement de la plantation, qu'une faible profondeur, d'un simple tour de bêche, surtout quand nous avons affaire à des terrains argileux ou humides; pour ces derniers même, nous n'enlevons, sur un diamètre de 1^{m}, 50 à 1^{m}, 70, que la superficie pour dresser ensuite un monticule au pied de notre arbre.

Cette légère fouille étant faite, nous plantons un peu à côté du point central que doit occuper l'arbre, un échalas ou tuteur dont l'usage fera l'objet d'une explication ultérieure; nous tranchons et divisons les plaques de gazons que nous avons enlevées, nous les jetons ensuite au fond du trou en formant un petit monticule; un ouvrier prend l'arbre d'une main et le place sur ce monticule; un second ouvrier jette sur les racines plusieurs pelletées d'un compost préparé à l'avance jusqu'à ce qu'elles soient recouvertes; le premier ouvrier, à l'aide d'un bâton d'une longueur de 1^{m}, 50, qu'il tient de la main restée libre, fait descendre ce compost dans les racines; le second ouvrier achève le comblement du trou, avec la terre meuble apportée à pied d'œuvre, jusqu'à une hauteur de 25 à 30 centimètres au-dessus du collet de la racine, Il faut bien se garder de tasser la terre, ce travail s'opé-

rant graduellement par l'effet des pluies. Pour assainir le pommier, on ménage une petite tranchée à l'entour.

Ainsi planté, le pommier excède quelque peu le sol environnant ; mais son propre poids et le travail des pluies y remédient promptement.

ÉCHALAS.

Nous avons vu tout à l'heure qu'avant de planter, on avait fixé à côté du point central du trou un échalas ou tuteur en bois de chêne ou d'acacia, d'une longueur totale de 2m, 50 environ, dont on avait eu soin de brûler le pied. Cet échalas a pour but de servir de soutien à l'arbre nouvellement planté et de l'affermir contre les coups de vent qui ébranleraient la tige et les racines ; il est destiné aussi à recevoir le grillage métallique, appelé *garde-arbre*, qui doit protéger les pommiers de l'atteinte des bestiaux. L'arbre est assujetti à l'échalas au moyen d'une forte lanière en cuir garnie à différentes places, intérieurement, d'un certaine quantité de mousse, dont l'effet est d'éviter les blessures occasionnées par des frottements répétés le long du bois et du fer.

Le grillage métallique est fixé lui-même par quelques clous sur l'échalas, en ayant soin de bien maintenir l'arbre au centre.

COUVERTURE AU PIED DE L'ARBRE.

Il arrive souvent qu'après le printemps, époque de la plantation, une grande sécheresse survient ; c'est à ce moment qu'il faut employer la réserve de débris de bruyère, fougère ou jonc marin, déposée par prévoyance,

au moment de la plantation, à la circonférence de la fouille. On étale, sur le périmètre occupé par l'arbre, une couche de ces débris en quantité suffisante pour conserver une certaine fraîcheur au pied de l'arbre; il faut éviter l'excès qui aurait pour résultat de gêner l'action bienfaisante du soleil, et surtout d'entretenir une trop grande humidité.

Quelle que soit l'intensité de la sécheresse, on doit bien se garder d'arroser le pied de l'arbre, à moins que l'on n'ait la ferme intention de ne pas discontinuer ces arrosements.

L'hiver qui suit la plantation, on découvre légèrement le pied de l'arbre sur un diamètre d'environ 40 centimètres; cette opération a pour but de déloger les insectes et de mûrir la terre environnante. Au printemps suivant, on remet la terre en place. Cette opération devra être répétée tous les ans, en élargissant le cercle; on ne négligera pas de nettoyer à vif l'écorce de l'arbre qui souvent se fendille sous l'influence d'une basse température.

Quand l'arbre est bien repris, on lui donne, la seconde année, les mêmes soins que la première; l'échalas et le grillage métallique sont inspectés et, s'il y a lieu, réassujettis; les scions adventifs qui poussent le long de l'arbre au moment de l'évolution de la sève, sont enlevés.

GREFFE.

La *greffe*, opération qui a souvent pour but de changer la nature d'un arbre ne donnant que de mauvais fruits, en y substituant une meilleure espèce, est souvent, presque toujours même, employée pour le pommier.

Nous ne décrirons pas les diverses sortes de greffes employées suivant la nature et l'essence des arbres fruitiers ou forestiers, mais nous entrerons dans les détails de la greffe en fente appliquée aux arbres à fruits à cidre.

Certains praticiens greffent en plantant les sujets; mais l'effet vraiment utile ne se manifeste que sur les arbres faibles et endurcis, ne produisant que de mauvaises branches, et que l'on a l'espoir d'amener par ce moyen à une végétation plus satisfaisante.

Généralement, c'est lors de la troisième année de plantation que nous avons l'habitude de greffer nos sujets, parce qu'alors les racines ont pris assez de développement pour contrebalancer les effets de la mutilation que l'on a dû faire subir à la tête pour y insérer la greffe.

On greffe au mois de mars ou d'avril; on choisit pour cela des branches jeunes, munies de bons yeux, pas trop allongées, vigoureuses. Si l'on ne peut opérer à cette époque le greffage, on met les greffons en jauge au nord et le long d'un mur.

Pour greffer le pommier, on coupe horizontalement la tige du sujet à la hauteur où l'on veut poser le greffon. On se sert pour cela d'une égohine ou scie à main; avec la lame de la serpette, on pare la plaie; puis sur le milieu de la coupe, on pratique une fente verticale afin de pouvoir y insérer le greffon; on maintient l'ouverture béante au moyen d'un coin très-lisse en buis ou en os.

On choisit un greffon d'une longueur de 8 à 10 centimètres, ayant de bons yeux; les deux côtés de ce greffon sont amincis de façon à former un coin; puis on insère ce greffon dans la fente pratiquée sur le sujet en en facilitant l'insertion au moyen du pouce et de l'index; on doit

avoir soin que l'écorce du greffon ne dépasse pas celle du sujet. Quand le sujet est assez fort, on peut y apposer deux greffes. On ligature ensuite le tout pour faire rapprocher toutes les parties, et l'ensemble de la plaie est couvert de mastic à greffer, du *mastic Lhomme-Lefort* généralement, dont l'application est des plus simples et des plus faciles; quelques personnes recouvrent la plaie d'un tampon de mousse, procédé que nous pratiquons. Au bout d'un an ou deux, quand la plaie est bien recouverte par les efforts de la sève, on déligature. Si deux greffes avaient été posées, on en supprime une lors de l'inspection que l'on passe l'année suivante pour s'assurer si toutes les greffes ont réussi. On laisse l'extrémité des branches pour commencer la formation de la tête de l'arbre, en ayant soin de tailler à 1 ou 2 millimètres au-dessus d'un bon œil pour ne pas l'altérer, et en dehors de la branche ; il doit être procédé à cette opération avec une extrême précaution. Si la greffe a produit plusieurs branches, on n'en conserve que trois, alternées, c'est-à-dire n'étant pas insérées au même point ; de cette façon, on évite les funestes effets de la neige et de la pluie par leur séjour dans les bifurcations.

La deuxième année, on dégagera l'intérieur de l'arbre en supprimant quelques branches qui s'opposeraient à la circulation de l'air.

Si, la première année, la greffe donnait des fruits, il faudrait les supprimer pour ne pas laisser l'arbre s'affamer par une production prématurée.

Quelques personnes, pour propager une variété qu'ils sont désireux de conserver, en écussonnent leurs sujets à œil dormant au mois d'août de la deuxième année qui suit la plantation du pépin ; c'est dans le but non-seulement

de conserver les espèces, mais aussi de donner à leurs sujets une plus grande vigueur.

Cet écusson se pose le plus ras de terre possible ; au printemps suivant, on coupe à 1 millimètre au-dessus de l'écusson qui a reposé tout l'hiver ; il se développe pendant l'été avec vigueur, vu que l'on emploie souvent des espèces vigoureuses pour tirer la sève ; ce qui n'empêche pas, une fois en place, pour en changer l'espèce, de le greffer à nouveau.

Quand l'opération du greffage est terminée, au mois de novembre et de décembre, on apporte des engrais dans les plantations. On en dépose une faible quantité au pied des pommiers greffés et autres, et une plus grande entre les rangées. De cette façon, l'extrémité des racines profite lentement, mais sûrement, de l'engrais ; au mois de février ou de mars, on passe un coup de herse ou de râteau sur ce fumier pour le diviser.

On déchaussera le pied de l'arbre pendant l'hiver et on le recouvrira au printemps.

A l'automne, on gratte la mousse qui croît sur les pommiers, au moyen d'une râclette analogue à celle des ramoneurs, en se gardant d'écorcher l'arbre ; cette opération donne beaucoup de vigueur aux arbres et déloge les insectes.

En terminant ce petit travail, nous recommanderons de tenir les arbres en bon état de propreté, d'élaguer les branches que leur poids incline vers la terre, et qui se trouvent ainsi exposées à la morsure des bestiaux.

Il faut avoir soin de supprimer aussi les scions adventifs que l'on aperçoit au milieu des vieux arbres ; ces scions sont des gourmands qui se nourrissent aux dépens de

Souvent, la seconde année, beaucoup de plants ont atteint une longueur de $2^m,20$ à $2^m,25$ de hauteur; on rabat la tige à $2^m,10$ par une section pratiquée à *plat* et non en biseau; on coupe quelques branches latérales, le plus près possible du tronc, afin que les plaies se recouvrent plus rapidement, toujours au départ de la sève.

Si, ce qui arrive assez souvent, le plant avait tendance à devenir tortueux, il ne faudrait pas hésiter à le couper au départ de la courbure; on enlève toutes les branches latérales. Il se développe alors plusieurs scions, comme dans le cas que nous avons cité plus haut; on choisira le plus droit, on pincera les autres.

L'*ébourgeonnage* a pour but seulement d'éviter la confusion des yeux qui se développent, au printemps, au-dessous de la coupe destinée à former la tête du sujet vers laquelle la sève afflue; on conserve trois bourgeons pendant l'été et l'on supprime, avec le doigt, huit à dix bourgeons qui poussent au-dessous; de cette façon, les trois branches conservées prennent de la force et contribuent à la beauté de l'arbre. Cette opération se fait au départ de la sève, et une seule fois, quand la flèche a été coupée.

3e *Année.* — Quand elle est faite en temps opportun, la taille de la troisième année assure le succès de toute pépinière bien suivie. La tête du sujet est alors parfaitement formée. On enlève une certaine quantité de branches, en ayant soin de laisser, de place en place, les branches les plus faibles, si l'on juge que le sujet ne puisse pas encore atteindre sa grosseur. Si, au contraire, il est arrivé à sa grosseur normale, on le mettra *à blanc* com-

plètement, c'est-à-dire qu'on supprimera toutes les branches, en n'en conservant que trois à la tête. Il faut, dans cette élimination de branches, agir avec beaucoup de circonspection et ne pas les supprimer toutes ensemble; les arbres souffriraient de cette mutilation et pousseraient mal. Nous renouvellerons le conseil de toujours faire les coupes bien nettes et rapprochées du tronc, afin que la plaie se recouvre rapidement.

Il faut éviter de faire ces suppressions pendant l'hiver; la sève alors est en repos; des fendilles se manifesteraient sur la tige, offrant un asile aux insectes, et déterminant des désordres graves et irréparables dans la végétation.

Pendant les années qui suivent la taille de la troisième année, il suffit de mettre à blanc les sujets assez forts, tout en conservant les branches qui n'offrent pas assez d'ampleur ni de force.

ENGRAIS.

Pendant l'hiver qui suit la première pousse, après la taille par le pied, on porte sur le sol de la pépinière une légère couche de fumier ou de terreau, si le sol est maigre.

La seconde année, on déchausse le pépin, et, dans les rangs, on répand des débris de végétaux, tels que bruyères, fougères, jonc marin, feuilles d'arbres même; ces apports rendent la terre plus meuble et maintiennent pendant l'été une certaine fraîcheur au-dessus des racines; s'il y a excès de débris de végétaux, on ne renverse son rayon de déchaussement que d'un seul côté.

Les années suivantes, on continue les apports de fumier, car, les racines, en se multipliant, affament le sol. L'excès d'engrais ne vaut rien; il ne faut en employer que la quantité nécessaire et indispensable pour obtenir un ameublissement propice à la culture, et surtout propice à l'arrachage.

ANIMAUX NUISIBLES

Le pépiniériste éprouve souvent de malencontreux déboires causés soit par les insectes, soit par les intempéries ou les maladies.

Parmi les animaux nuisibles, nous citerons le mulot, la taupe, la chenille, le puceron lanigère ou tigre, le man ou larve de hanneton.

Pour la destruction du *mulot*, nous coupons une carotte en deux, nous enduisons de pâte phosphorée l'intérieur de ces deux portions, que nous réunissons par une cheville de bois; répandus à diverses places dans la pépinière, ces appâts, dont cette espèce de rongeur est très-avide, sont dévorés par eux et les empoisonnent rapidement.

Pour la *taupe*, nous employons une sorte de piège trop connu pour qu'il nous paraisse nécessaire d'en faire ici la description.

Le *tigre* ou *tingis* est un insecte qui s'attache au corps de l'arbre, et dont la piqûre y produit souvent des loupes ou des fausses galles. Cet insecte se multiplie avec une si effroyable rapidité, qu'un remède immédiat pour sa destruction doit être appliqué lors son apparition. On se sert, à cet effet, d'une petite brosse, appelée passe-partout, assez ferme; on l'imprègne légèrement d'huile

de lin ou même de vieille lessive. La brosse doit atteindre toutes les parties infectées de tigres, en évitant de la promener sur tout le corps de l'arbre ; car l'huile de lin décomposerait l'écorce et abîmerait les jeunes branches. Si l'opération est nécessaire plusieurs fois, il ne faut pas hésiter à la répéter.

Il est à remarquer que le tigre n'élit généralement domicile que sur les sujets souffreteux, cultivés dans des terrains médiocres.

La *chenille* naît, au printemps, d'œufs pondus par la femelle d'un papillon et déposés en forme de bracelet autour des rameaux de l'arbre. Ces insectes, après leur éclosion, se dispersent pendant le jour afin de chercher leur nourriture ; ils se rassemblent le soir, notamment par les temps sombres, pour se reposer. Le meilleur moyen de destruction consiste à les écraser entre les doigts en englobant les feuilles où se réfugient les chenilles, ainsi que l'espèce de toile qui les enveloppe ; cette opération exige une certaine rapidité.

Le *man* ou larve de hanneton, dit aussi *ver blanc*, cause des ravages incalculables dans les pépinières. Il serait utile que, comme pour l'*échenillage*, des arrêtés fussent pris par les préfets pour rendre le *hannetonage* obligatoire ; mais, en attendant l'époque où cette mesure, que nous considérons d'ordre public, sera adoptée, nous ferons part du moyen que nous mettons en œuvre pour combattre ce fléau.

Nous savons tous que la femelle du hanneton dépose en terre ses œufs, d'où sortent des vers blancs armés de mandibules énergiques qui rongent les racines des jeunes plants ; quand nous nous apercevons de la pré-

sence d'un *man* au pied d'une plante, nous nous servons d'une petite pique en fer, aiguë, de la grosseur d'une plume; avec cet instrument, nous dégageons, sur un côté seulement, l'emplacement des racines du plant attaqué; nous enlevons très-doucement la terre jusqu'à ce que nous ayons rencontré les galeries souterraines creusées par le ver blanc; nous détruisons cet insecte nuisible, et nous replaçons la terre sur les racines.

Quand on laboure les pépinières, il est bon de se faire suivre d'un ouvrier ou de deux qui recueillent les mans au fur et à mesure que la houe remue la terre. Les arbres arrivés à un certain âge résistent plus aisément à la morsure de ces insectes.

MALADIES.

Parmi les maladies qui atteignent les pépinières, nous signalerons le *chancre*. Cette maladie provient souvent de mutilations répétées ou de blessures accidentelles. De même qu'un chirurgien, même des plus habiles, succombe à une piqûre anatomique à la suite de la dissection d'un animal ou d'un individu atteint du charbon ou d'une maladie gangreneuse, de même les végétaux, notamment le pommier, gagnent le plus souvent le *chancre* par suite de l'emploi, par le pépiniériste, d'une serpette ou d'un sécateur mis en contact, au moment de la sève, avec un sujet affecté de cette maladie. Quand on s'aperçoit qu'un arbre est atteint, on l'enlève sans retard pour le brûler. On peut encore supprimer les branches infectées pendant leur jeunesse; à l'âge adulte, on enlève à vif la partie malade et l'on y applique un enduit ou du

mastic à greffer. Le *blanc* ou meunier envahit les pépinières dès la première année. L'extrémité de chaque branche se recouvre d'une poussière de couleur cendrée, qui atrophie la branche et la dessèche. Avant que cette maladie ait commis trop de ravages, on badigeonne les branches avec un lait de chaux léger ; l'année suivante, on taille au premier œil au-dessous de la partie atteinte ; à l'arrière-saison, il se développe souvent quelques brindilles d'aspect maigre et souffreteux ; il faut n'y faire aucune attention et ne s'attacher qu'à garder un œil dormant, c'est-à-dire celui qui se trouve sur le jeune bois de l'année précédente, ou, pour mieux dire, sur la dernière pousse ; on doit bien se garder de couper sur une coupe de deux ans, car il y a là des yeux latents qui ne se développent pas ou qui se développent horizontalement et sans flèche.

PLANTATION. — CHOIX DU PLANT.

Au bout de cinq à six années de séjour dans la pépinière, le *pépin*, soumis aux soins que nous avons indiqués, est devenu arbre et apte à la vente ou à la plantation.

Nous renouvellerons le conseil que nous avons déjà donné lorsque nous avons parlé de la création de la pépinière : quand l'acheteur devrait payer plus cher les arbres dont il veut faire l'emplète, nous l'engagerons toujours à se rendre sur la pépinière et à faire son choix sur place ; à n'arrêter son choix que sur des arbres ayant subi l'élagage en temps utile, bien droits, exempts de nœuds et dont l'écorce présentera une teinte plutôt grise que verte ; à surveiller surtout l'arrachage et à ne prendre que les arbres qui n'auront pas de pivot et seront pourvus de

quelques grosses racines; enfin à éliminer ceux qui auront trop de chevelu. Il est facile de reconnaître à peu près l'âge d'un pommier à sa tête et à ses racines; un arbre avancé en âge présente une peau rugueuse, principalement au collet. Il faut se défier des arbres qui ont circulé sur les marchés; ils sont souvent défectueux, et, étant dénantis de leur tête, on ne peut juger de leur physionomie ni de leur aspect pendant la végétation.

Nous dirons, en passant, que deux procédés sont habituellement employés pour l'arrachage des plants de pommiers : l'un avec la pioche, l'autre avec une mécanique.

L'emploi de la pioche est loin d'être préconisé par nous; cet instrument brise les racines ou les meurtrit; deux ou trois ouvriers sont indispensables pour arracher la plante, qui est appuyée sur les genoux des opérateurs et subit de ce fait une courbure endommageant l'écorce ; celle-ci prend une teinte rougeâtre, par suite de l'altération des tissus; la circulation de la sève est plus difficile et la reprise est beaucoup plus lente.

Nous préférons l'usage de la mécanique. On enveloppe l'arbre d'une forte toile ou d'un sac épais, le tronc est enserré par une courroie solide et large; le sujet est ensuite soulevé par la mécanique avec toutes ses racines sans qu'elles aient subi aucune altération, surtout si on a eu soin de tenir le terrain bien ameubli par de fréquents binages.

Quand les arbres que l'on a choisis sont rendus à domicile, on leur fait subir l'habillage de la tête et des racines. On raccourcit, à 25 ou 30 centimètres du tronc, les deux ou trois branches de la tête, malgré la taille

qu'elle a déjà subie au sortir de la pépinière ; on ne laisse sur ces branches que peu ou point de petites branches ; les sections s'opèrent par une coupe toujours très-nette.

Pour les racines, on pratique la coupe en dessous et en biseau, à l'aide d'un sécateur, sur la plus grosse, en lui conservant la plus grande longueur possible ; on pare la plaie à l'aide de la serpette ; on supprime tout le chevelu à environ 1 millimètre du corps de chaque grosse racine.

Si les racines sont de force moyenne, on ne conserve que les plus fortes, et l'on réduit le pivot, s'il en existe ; c'est de la bonne exécution de ces coupes que dépend l'avenir d'un pommier.

L'arbre étant convenablement préparé, on procède à sa mise en terre.

Nous allons dire un mot de ce qui se pratique d'habitude, avant de nous étendre sur le moyen que nous employons.

D'ordinaire, on fait un trou avec la pioche et la bêche. Si le sol fouillé est de nature compacte, et que la tranchée soit profonde, les parois de cette tranchée forment une sorte de muraille que les racines ne peuvent réussir à percer ; au contraire, elles se contournent, et l'arbre a épuisé en peu d'années la nourriture en terre et en composts qu'on lui a donnée au moment de la mise dans la tranchée ; de là un arrêt subit dans la végétation.

Si le sol est empreint d'humidité, la fouille fait office de drainage, l'eau s'y accumule, et la terre dont on a recouvert les racines est, au bout d'une année, convertie en bouillie ; condition des plus désavantageuses pour le pom-

mier, en ce que le chevelu se développera outre mesure, sans aucun profit pour les grosses racines.

Nous ne sommes nullement partisan de la préparation faite longtemps à l'avance des tranchées; les pluies et les neiges s'y amoncellent et provoquent une humidité persistante, malgré le soin pris par bon nombre de propriétaires de garnir les trous, au moment de la plantation, de bruyères, de fougères ou de jonc marin.

Nous ne donnons aux trous que nous pratiquons, au moment seulement de la plantation, qu'une faible profondeur, d'un simple tour de bêche, surtout quand nous avons affaire à des terrains argileux ou humides; pour ces derniers même, nous n'enlevons, sur un diamètre de 1^m, 50 à 1^m, 70, que la superficie pour dresser ensuite un monticule au pied de notre arbre.

Cette légère fouille étant faite, nous plantons un peu à côté du point central que doit occuper l'arbre, un échalas ou tuteur dont l'usage fera l'objet d'une explication ultérieure; nous tranchons et divisons les plaques de gazons que nous avons enlevées, nous les jetons ensuite au fond du trou en formant un petit monticule; un ouvrier prend l'arbre d'une main et le place sur ce monticule; un second ouvrier jette sur les racines plusieurs pelletées d'un compost préparé à l'avance jusqu'à ce qu'elles soient recouvertes; le premier ouvrier, à l'aide d'un bâton d'une longueur de 1^m, 50, qu'il tient de la main restée libre, fait descendre ce compost dans les racines; le second ouvrier achève le comblement du trou, avec la terre meuble apportée à pied d'œuvre, jusqu'à une hauteur de 25 à 30 centimètres au-dessus du collet de la racine, Il faut bien se garder de tasser la terre, ce travail s'opé-

rant graduellement par l'effet des pluies. Pour assainir le pommier, on ménage une petite tranchée à l'entour.

Ainsi planté, le pommier excède quelque peu le sol environnant ; mais son propre poids et le travail des pluies y remédient promptement.

ÉCHALAS.

Nous avons vu tout à l'heure qu'avant de planter, on avait fixé à côté du point central du trou un échalas ou tuteur en bois de chêne ou d'acacia, d'une longueur totale de 2m, 50 environ, dont on avait eu soin de brûler le pied. Cet échalas a pour but de servir de soutien à l'arbre nouvellement planté et de l'affermir contre les coups de vent qui ébranleraient la tige et les racines ; il est destiné aussi à recevoir le grillage métallique, appelé *garde-arbre,* qui doit protéger les pommiers de l'atteinte des bestiaux. L'arbre est assujetti à l'échalas au moyen d'une forte lanière en cuir garnie à différentes places, intérieurement, d'un certaine quantité de mousse, dont l'effet est d'éviter les blessures occasionnées par des frottements répétés le long du bois et du fer.

Le grillage métallique est fixé lui-même par quelques clous sur l'échalas, en ayant soin de bien maintenir l'arbre au centre.

COUVERTURE AU PIED DE L'ARBRE.

Il arrive souvent qu'après le printemps, époque de la plantation, une grande sécheresse survient ; c'est à ce moment qu'il faut employer la réserve de débris de bruyère, fougère ou jonc marin, déposée par prévoyance,

au moment de la plantation, à la circonférence de la fouille. On étale, sur le périmètre occupé par l'arbre, une couche de ces débris en quantité suffisante pour conserver une certaine fraîcheur au pied de l'arbre; il faut éviter l'excès qui aurait pour résultat de gêner l'action bienfaisante du soleil, et surtout d'entretenir une trop grande humidité.

Quelle que soit l'intensité de la sécheresse, on doit bien se garder d'arroser le pied de l'arbre, à moins que l'on n'ait la ferme intention de ne pas discontinuer ces arrosements.

L'hiver qui suit la plantation, on découvre légèrement le pied de l'arbre sur un diamètre d'environ 40 centimètres; cette opération a pour but de déloger les insectes et de mûrir la terre environnante. Au printemps suivant, on remet la terre en place. Cette opération devra être répétée tous les ans, en élargissant le cercle; on ne négligera pas de nettoyer à vif l'écorce de l'arbre qui souvent se fendille sous l'influence d'une basse température.

Quand l'arbre est bien repris, on lui donne, la seconde année, les mêmes soins que la première; l'échalas et le grillage métallique sont inspectés et, s'il y a lieu, réassujettis; les scions adventifs qui poussent le long de l'arbre au moment de l'évolution de la sève, sont enlevés.

GREFFE.

La *greffe*, opération qui a souvent pour but de changer la nature d'un arbre ne donnant que de mauvais fruits, en y substituant une meilleure espèce, est souvent, presque toujours même, employée pour le pommier.

Nous ne décrirons pas les diverses sortes de greffes employées suivant la nature et l'essence des arbres fruitiers ou forestiers, mais nous entrerons dans les détails de la greffe en fente appliquée aux arbres à fruits à cidre.

Certains praticiens greffent en plantant les sujets; mais l'effet vraiment utile ne se manifeste que sur les arbres faibles et endurcis, ne produisant que de mauvaises branches, et que l'on a l'espoir d'amener par ce moyen à une végétation plus satisfaisante.

Généralement, c'est lors de la troisième année de plantation que nous avons l'habitude de greffer nos sujets, parce qu'alors les racines ont pris assez de développement pour contrebalancer les effets de la mutilation que l'on a dû faire subir à la tête pour y insérer la greffe.

On greffe au mois de mars ou d'avril; on choisit pour cela des branches jeunes, munies de bons yeux, pas trop allongées, vigoureuses. Si l'on ne peut opérer à cette époque le greffage, on met les greffons en jauge au nord et le long d'un mur.

Pour greffer le pommier, on coupe horizontalement la tige du sujet à la hauteur où l'on veut poser le greffon. On se sert pour cela d'une égohine ou scie à main; avec la lame de la serpette, on pare la plaie; puis sur le milieu de la coupe, on pratique une fente verticale afin de pouvoir y insérer le greffon; on maintient l'ouverture béante au moyen d'un coin très-lisse en buis ou en os.

On choisit un greffon d'une longueur de 8 à 10 centimètres, ayant de bons yeux; les deux côtés de ce greffon sont amincis de façon à former un coin; puis on insère ce greffon dans la fente pratiquée sur le sujet en en facilitant l'insertion au moyen du pouce et de l'index; on doit

avoir soin que l'écorce du greffon ne dépasse pas celle du sujet. Quand le sujet est assez fort, on peut y apposer deux greffes. On ligature ensuite le tout pour faire rapprocher toutes les parties, et l'ensemble de la plaie est couvert de mastic à greffer, du *mastic Lhomme-Lefort* généralement, dont l'application est des plus simples et des plus faciles; quelques personnes recouvrent la plaie d'un tampon de mousse, procédé que nous pratiquons. Au bout d'un an ou deux, quand la plaie est bien recouverte par les efforts de la sève, on déligature. Si deux greffes avaient été posées, on en supprime une lors de l'inspection que l'on passe l'année suivante pour s'assurer si toutes les greffes ont réussi. On laisse l'extrémité des branches pour commencer la formation de la tête de l'arbre, en ayant soin de tailler à 1 ou 2 millimètres au-dessus d'un bon œil pour ne pas l'altérer, et en dehors de la branche ; il doit être procédé à cette opération avec une extrême précaution. Si la greffe a produit plusieurs branches, on n'en conserve que trois, alternées, c'est-à-dire n'étant pas insérées au même point ; de cette façon, on évite les funestes effets de la neige et de la pluie par leur séjour dans les bifurcations.

La deuxième année, on dégagera l'intérieur de l'arbre en supprimant quelques branches qui s'opposeraient à la circulation de l'air.

Si, la première année, la greffe donnait des fruits, il faudrait les supprimer pour ne pas laisser l'arbre s'affamer par une production prématurée.

Quelques personnes, pour propager une variété qu'ils sont désireux de conserver, en écussonnent leurs sujets à œil dormant au mois d'août de la deuxième année qui suit la plantation du pépin ; c'est dans le but non-seulement

de conserver les espèces, mais aussi de donner à leurs sujets une plus grande vigueur.

Cet écusson se pose le plus ras de terre possible ; au printemps suivant, on coupe à 1 millimètre au-dessus de l'écusson qui a reposé tout l'hiver ; il se développe pendant l'été avec vigueur, vu que l'on emploie souvent des espèces vigoureuses pour tirer la sève ; ce qui n'empêche pas, une fois en place, pour en changer l'espèce, de le greffer à nouveau.

Quand l'opération du greffage est terminée, au mois de novembre et de décembre, on apporte des engrais dans les plantations. On en dépose une faible quantité au pied des pommiers greffés et autres, et une plus grande entre les rangées. De cette façon, l'extrémité des racines profite lentement, mais sûrement, de l'engrais ; au mois de février ou de mars, on passe un coup de herse ou de râteau sur ce fumier pour le diviser.

On déchaussera le pied de l'arbre pendant l'hiver et on le recouvrira au printemps.

A l'automne, on gratte la mousse qui croît sur les pommiers, au moyen d'une râclette analogue à celle des ramoneurs, en se gardant d'écorcher l'arbre ; cette opération donne beaucoup de vigueur aux arbres et déloge les insectes.

En terminant ce petit travail, nous recommanderons de tenir les arbres en bon état de propreté, d'élaguer les branches que leur poids incline vers la terre, et qui se trouvent ainsi exposées à la morsure des bestiaux.

Il faut avoir soin de supprimer aussi les scions adventifs que l'on aperçoit au milieu des vieux arbres ; ces scions sont des gourmands qui se nourrissent aux dépens de

l'arbre; on aura bien soin enfin de recouvrir de mastic à greffer toutes les plaies faites par la serpette ou le sécateur.

Il nous paraît trop long, pour l'économie de ce modeste travail, d'entrer dans la nomenclature des nombreuses variétés de pommiers qui existent dans la contrée et d'indiquer leur mode de végétation ou leur degré de productibilité; mais le peu que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs leur sera, nous l'espérons, d'un utile enseignement, résumant dans un cadre restreint toutes les opérations concernant les pépinières.

M. Lecœur donne communication d'une nomenclature des meilleurs solages et des plus connus de pommes à cidre du canton de Vimoutiers :

Fruits de première saison, maturité à l'arbre du 20 septembre au 8 octobre, pressurage du 8 octobre au 1er novembre.

1. *Blanc-Mollet*, bel arbre, fertile, beaux fruits, bon jus. Floraison, du 25 avril au 8 mai.

2. *Fréquin-rouge-rayé* (trois variétés), arbre moyen, très-fertile, fruit petit, moyen, bon jus. Id.

3. *Biscaye*, arbre moyen, filant haut, très-fertile, pomme grosse, bon jus. Id.

4. *Blanc-doux*, arbre très-chargé de bois, fertile, pomme douce, excellente, et jus de bonne qualité, fruit gros. Id.

5. *Moult*, arbre moyen, très-franc, demi-fertile, mais jus bon. Id.

6. *Petite-Sorte,* arbre moyen, très-fertile, fruit petit, jus faible. Id.

7. *Hâtive,* arbre très-franc, fertile, bon jus, pomme moyenne. Id.

8. *Blanc-amer,* arbre moyen, assez fertile, fruit petit, dont le jus donne de la qualité aux cidres hâtifs. Id.

9. *Renouvelet*, arbre moyen, demi-fertile, fruit petit, us très-estimé. Id.

Fruits de deuxième saison, maturité à l'arbre du 8 octobre au 25, maturité pour le pressurage du 1er novembre au 1er février.

1. *Cotentin*, arbre vigoureux, très-fertile, fruit petit et vert, voulant être écrasé aussitôt après cueillette pour donner bon jus. Floraison, juin.

2. *Blanc-vert,* bel arbre, franc, fruit gros, plus dur que les autres blancs, fertile et jus de qualité. Floraison, 10 mai.

3. *St-Bazire,* arbre moyen, fertile, bois séchant, fruit moyen, bon jus. Id.

4. *Allouette,* bel arbre, très-fertile, beau fruit et jus de qualité. Id.

5. *Jamot,* bel arbre, grande fertilité, beau fruit, bon jus. Id.

6. *Rouge-Bruyère,* bel arbre, peu connu malheureusement dans le canton, très-fertile, fruit gros et jus de qualité. Id.

7. *Doux-amer*, arbre moyen, très-fertile, fruit moyen, jus donnant de la qualité aux cidres de pommes douces. Id.

8. *Doux-Auvêques*, bel arbre parapluie, demi-fertile, fruit gros, jus de qualité. Floraison, 20 mai.

9. *Doux-Vérel*, arbre moyen, peu fertile, beau fruit, excellent jus. Id.

10. *Vert*, arbre de grande taille, très-fertile, fruit vert, moyen, jaunissant en tas, donnant bon jus. Id.

11. *Rousse*, arbre moyen, fertile, fruit moyen, doux, excellent, réservé à couteau, jus sucré, cidre excellent. Id.

12. *Rousse-Jumelle* ou *Améretroux*, bel arbre en parapluie, fertile, fruit gros, jus de bonne qualité. Floraison, 10 mai.

13. *Pont*, arbre moyen, fertile, fruit doux, gros, réservé à couteau. Id.

14. *Matois*, arbre moyen, fertile, fruit gros, allongé, bon jus. Floraison, 20 mai.

15. *Longbois* ou *Fleur-de-Juin*, bel arbre, filant haut, fertile, fruit gros, jus apprécié, arbre précieux par sa floraison tardive. Floraison, juin.

16. *Barbrée*, bel arbre, fertile, fruit gros, excellent, bon jus. Id.

17. *Carnette*, arbre moyen, demi-fertile, fruit rouge, moyen, jus bon. Floraison, 8 mai.

18. *Peau-de-Chien*, bel arbre vigoureux, s'abat vers terre, fertile, fruit moyen et jus apprécié. Floraison, 15 mai.

19. *Blangy*, arbre petit, très-fertile, fruit petit, qualité moyenne. Floraison, juin.

20. *Orpolin*, bel arbre, très-fertile, fruit moyen, jus estimé. Floraison, 15 mai.

21. *Presbytère*, arbre moyen, fertile, mauvais bois fruit gros et bon. Id.

22. *Fossevarin*, bel arbre, assez fertile, fruit moyen, jus bon. Id.

23. *Écarlatte* ou *Germaine*, bel arbre, très-fertile, beau fruit, rouge, bon jus. Id.

24. *Vin* (deux variétés), bel arbre, assez fertile, fruit gros et moyen, jus rouge. Id.

25. *Poule*, arbre moyen, touffu, fertile, fruit moyen et bon. Id.

26. *Bonne-Sorte*, arbre moyen, fertile, fruit moyen, jus excellent. Id.

27. *Muscadet*, arbre moyen, demi-fertile, fruit moyen, us riche. Id.

Fruits de troisième saison, maturité à l'arbre du 20 octobre au 15 novembre, maturité pour le pressurage de décembre à mars.

1. *Marin-Onfroit*, bel arbre, chargé de bois, fertile, fruit gros, excellent jus. Floraison, 25 mai.

2. *Bouteille*, arbre de grande taille, très-fertile, fruit très-gros, voulant être brassé peu après la cueillette, bon us, pâle. Floraison, 20 mai.

3. *Solage* et *Gouet*, bel arbre, branches hautes, élancées, trop peu fournies de bois, fertilité très-grande, jus estimé, fruit petit et dur. Floraison, 15 mai.

4. *Bonniquet*, bel arbre, fertile, fruit doux, gros, jus excellent. Id.

5. *Coquerel* (trois variétés), bel arbre, assez fertile, fruits de trois grosseurs, bon jus. Id.

6. *Orange*, bel arbre, très-fertile, fruit gros, dur, de conservation, jus très-bon. Floraison, 25 mai

7. *Rouget*, bel arbre, analogue à Gouet, très-fertile, fruit petit, jus extra. Id.

8. *Bédan*, bel arbre, fertile, fruit gros et moyen, très-bon jus. Id.

9. *Moulin-à-Vent*, bel arbre, filant, très-fertile, fruit moyen, très-bon jus. Floraison, 15 mai.

10. *Peau-de-Vache*, mauvais bois, manque de fertilité, fruit gros et dur. Il en existe une variété nouvelle plus productive, jus très-estimé. Floraison, 25 mai.

11. *Grain-d'Ane*, arbre de grande taille, filant haut, très-fertile, fruit moyen, réussit bien en plaine et donne bon jus. Floraison, 15 mai.

12. *Montabard*, arbre de grande taille, s'abattant, fertile, fruit moyen et bon. Id.

13. *St-Martin*, bel arbre, fertile, fruit moyen, attaché fortement à l'arbre. Floraison, 25 mai.

14. *Or-Milcent*, bel arbre, très-fertile, beau fruit moyen, bon jus. Floraison, 15 mai.

15. *Boniface*, bel arbre, fertile, fruit gros, jus estimé. Id.

Question 8. *Soins à donner aux pommiers; causes des maladies qui les attaquent, moyens de les combattre; meilleurs procédés pour les protéger contre la dent des animaux.*

M. Duhamel dit qu'il a créé jadis une pépinière qui a été pour lui la cause de grandes déceptions. Au bout de trois ans de plantation, elle présentait une telle exubérance de végétation, qu'un des principaux pépiniéristes de Vimoutiers voulut la lui acheter. Il refusa; mal lui en prit, car, six ans après, 50 sur 100 des pommiers présentaient des chancres. Ce qu'il coupa de tiges, de branches, de pousses de pommiers pour arriver à se rendre compte de l'origine de ces chancres, lui seul le sait; mais toujours il remarqua que les branches ou pousses

de pommiers chancreux, paraissant saines extérieurement, présentaient, à l'intérieur, une altération du bois quelquefois très-légère, une sorte de coulée longitudinale jaunâtre ou noirâtre, située tantôt sous l'écorce, tantôt au milieu du bois, ou bien une altération de la moëlle dont les cellules étaient mortes et de couleur jaunâtre.

En plantant une seconde, puis une troisième pépinière, il trouva, en taillant ses pépins, c'est-à-dire les pommiers âgés d'un an, les mêmes altérations dans la tige ou dans la racine, c'est-à-dire les petites taches brun noirâtre près de l'écorce, au milieu du bois ou bien au centre.

Ces taches se voient plus souvent dans la racine que dans le bois, parce que la racine se taille à deux pouces du collet et que la tige se taille à quatre pouces. M. Duhamel voit dans cette petite tache de tissu végétal nécrosé la maladie à son premier âge, la tache originelle enfin.

Depuis, il est passé de la théorie à l'expérience, et dans les nouvelles pépinières qu'il forme, il élimine les pépins signalés chancreux par son procédé, et il voit la proportion des pommiers chancreux s'abaisser à un cinquième.

Par l'emploi d'une forte loupe, il en éliminera encore davantage.

En outre, il s'est donné le luxe, grâce à son procédé, de créer une petite pépinière exclusivement chancreuse, ce que tous nos pépiniéristes seraient bien embarrassés de faire.

Il a observé encore que les pommiers de Canada et de reinette de Bretagne, qui sont toujours chancreux, donnent, par le semis, des pépins qui présentent la tache originelle.

Tous les pépiniéristes savent que le pommier de bou-

teille est rarement chancreux; on ne trouve, en effet, presque jamais, sur les pépins qui en proviennent, les taches signalées, et ces pépins jouissent, à cause de cela, d'une grande faveur sur le marché.

Comme application dernière et très-importante de son procédé, M. Duhamel dit que, parmi les pommiers sortant des pépinières, qui sont exposés en vente sur un marché, il est facile de distinguer les pommiers chancreux de ceux qui ne le sont pas, fait dont l'importance n'échappera pas à ceux qui veulent acheter des pommiers pour les planter.

Enfin, M. Duhamel affirme que le chancre du pommier n'est pas contagieux et qu'il n'est pas produit par le puceron lanigère, mais bien choisi par cet insecte comme lieu d'habitation.

En ce qui concerne les procédés à employer pour protéger les pommiers et les poiriers à cidre contre la dent des animaux, M. Louisfert recommande les échalas qu'il obtient en fendant les traverses hors de service des chemins de fer; une traverse fournit les deux échalas nécessaires pour protéger l'arbre de chaque côté. Quatre planchettes de volige (deux de chaque côté) sont clouées sur les deux montants et une planchette verticale protège l'arbre de chaque côté. Il faut avoir soin de ne clouer ces dernières planchettes qu'avec des clous extrêmement courts qui ne traversent pas la planchette transversale et n'offensent pas l'arbre vis-à-vis duquel on les cloue. Il faut aussi protéger celui-ci avec de la mousse contre les chocs et le frottement sur les planchettes.

On peut évaluer la dépense de la protection de chaque arbre par cette méthode à 2 fr. 15.

Les traverses réformées sont, en général, d'un bois

extrêmement dur et presque inaltérable. Le seul inconvénient de leur débit est la présence du sable et des petits cailloux dont elles sont incrustées et qui agacent et endommagent les scies des charpentiers. Ceux-ci remédient facilement à cet inconvénient en faisant, à l'aide d'un compas ou d'un instrument du même genre, une rainure longitudinale, un peu profonde, le long du côté supérieur de la traverse. Le mouvement d'expulsion de haut en bas déterminé par le mouvement de la scie suffit pour chasser sans résistance et sans inconvénient les gravois attachés à la partie inférieure.

Question 9. *Plantes fourragères les plus employées dans le pays; mode de conservation, ensilage; système Neilson.*

Les principales plantes fourragères employées dans le pays sont : la luzerne, le sainfoin, le trèfle commun, le trèfle incarnat; on cultive aussi les fourrages mélangés.

Pour ce qui regarde la dessiccation et la conservation des fourrages, M. de Glanville recommande le système Neilson. Les fourrages sont formés en meules, dans lesquelles on dispose des tubes en fer-blanc ou en zinc qui permettent à l'air de circuler à l'intérieur. La dessiccation s'opère ainsi dans d'excellentes conditions. Il en résulte une économie importante de main d'œuvre.

M. le Directeur demande si l'ensilage a été pratiqué dans le pays.

On répond qu'il en a été fait des essais qui n'ont pas réussi.

M. de Glanville dit que cet insuccès doit être attribué à un mode défectueux d'opération. Il regrette l'absence de M. de Vigneral, qui aurait pu reproduire les détails

intéressants qu'il a donnés dans le sein du congrès de Bernay, l'année dernière, sur ses procédés d'ensilage et les avantages qu'il en a retirés.

Question 10. *Aménagement et orientation des bâtiments ruraux sous le rapport de l'hygiène et de l'économie ; matériaux à employer.*

M. H. Delisle dit que les animaux doivent être logés dans une situation naturellement saine, à l'abri de l'humidité toujours nuisible à eux comme à l'homme. Il faut que le logement soit aussi spacieux que possible et puisse être facilement aéré : le renouvellement de l'air, vicié par la respiration des animaux et par les émanations du fumier, est de la plus haute importance.

M. Delisle parle d'un système d'aération très-simple qu'il a mis en pratique pour garantir les animaux en état de transpiration des variations de la température : il consiste dans l'emploi de tuyaux en poterie, dont les uns sont disposés horizontalement dans les parois de l'étable, et les autres verticalement dans la toiture.

M. Louisfert dit que, dans les étables ou écuries, il faut éviter toutes dispositions qui établiraient des courants d'air directs, et surtout avoir soin de ne pratiquer des ouvertures qu'à une hauteur *minima* de 50 centimètres au-dessus du sol.

M. Corbière fait observer que les animaux sont toujours en transpiration quand ils rentrent dans les étables ; si on les charge alors d'une couverture, la transpiration s'accroît. Il faut, en leur évitant les refroidissements qu'occasionnent les courants d'air, ne les couvrir qu'un quart d'heure après leur entrée dans l'étable.

M. de Glanville rappelle les préceptes de Columelle et de Palladius sur les constructions rurales : il résulte de cette communication du Directeur de l'Association normande que les anciens entendaient parfaitement cette intéressante partie de l'industrie agricole.

« Columelle recommande de placer la maison d'habitation de manière qu'elle regarde l'est ou le sud dans les pays salubres, tandis qu'elle doit regarder le nord dans les climats nébuleux. Cette position, tout en exposant l'habitation aux vents d'été, la défend de ceux d'hiver. Tous les lieux qui ne sont pas exposés au soleil et aux vents secs sont regardés comme malsains.

« Les étables destinées aux animaux ne devront être ni trop chaudes, ni trop froides; aussi on leur ménagera, pour l'hiver, des retraites fermées, et pour l'été, des enceintes découvertes, mais entourées de hautes murailles pour qu'ils y soient en sûreté. Toutes ces étables seront construites de manière que l'eau ne puisse y pénétrer du dehors, et que celle provenant des animaux puisse s'en écouler le plus promptement possible afin que la pourriture ne gagne ni les fondations du mur, ni la corne du pied des bestiaux. Les étables destinées aux bœufs auront neuf ou même dix pieds de largeur, pour donner à l'animal la facilité de se coucher et laisser au bouvier la liberté de tourner autour de lui. Les mangeoires devront être à une hauteur convenable, afin que les bœufs et les autres bestiaux, étant debout, puissent y manger commodément.

« Non loin de là, on établira le magasin destiné à recevoir les instruments aratoires, et, dans ce magasin, on ménagera un cabinet où l'on puisse enfermer à clé les

ustensiles de fer. Les bouviers et les bergers auront leur logement près des étables, afin qu'ils soient plus à même de donner aux bestiaux les soins qu'ils demandent. Les pièces à fleur de terre seront réservées à la garde des liquides ; on placera sur des espèces de planchers ou d'étages les fruits secs, tels que le blé, le foin, les feuillages, la paille et toutes les autres espèces de fourrages. Les greniers, auxquels conduira un escalier, auront de petites fenêtres livrant passage aux aquilons (vent du nord) ; cette position, étant la plus fraîche et la moins humide, est très-favorable à la conservation des grains. Le cellier, situé à rez de terre, aura la même exposition ; mais il devra se trouver très-éloigné du four, du trou à fumier et de toutes les immondices d'où s'échappent des émanations fétides. Les greniers se composeront de plusieurs compartiments, dont chacun renfermera les différentes sortes de légumes et de fruits. Les murs seront couverts d'une couche de mortier délayé dans l'amurque (lie d'huile), précaution excellente pour préserver le blé des charançons et d'autres animaux qui ne tarderaient pas à le ronger si on la négligeait. Néanmoins, si le grenier n'est pas disposé d'une manière favorable, le grain le plus choisi ne tarde pas à s'y moisir.

« Dans les dépendances d'une ferme doivent se trouver deux réservoirs d'eau : l'un sera destiné aux oies et aux bestiaux, l'autre servira aux usages journaliers. On ménagera, en outre, deux trous à fumier : l'un pour recevoir le fumier nouveau qui doit y séjourner toute l'année, l'autre pour le fumier ancien, qui, de là, est conduit aux champs. Ces deux fosses doivent, ainsi que les réservoirs, être légèrement inclinées, murées et pavées pour que l'hu-

midité du fumier ne puisse s'échapper. Ce n'est qu'en conservant ses sucs que le fumier conservera toute sa force. Il faudra même l'humecter continuellement afin que les semences des ronces et des mauvaises herbes qui se trouvent mêlées à la paille y pourrissent et n'aillent pas germer dans les champs où l'on doit transporter le fumier. Les cultivateurs expérimentés couvrent avec des claies ou des branchages tout l'engrais qu'ils retirent des bergeries et des étables, de crainte que le vent ne le dessèche ou que l'action du soleil ne le consume.

« Près de l'aire, on ménagera un lieu couvert où l'on puisse transporter les gerbes battues pour les mettre à l'abri, dans le cas où une pluie imprévue viendrait interrompre les travaux.

« Les vergers et les potagers devront être entourés de haies et placés à peu de distance de la métairie, de telle sorte qu'ils puissent recevoir l'écoulement des égouts de la cour, ainsi que la lie qui s'échappe du pressoir; car ces substances sont également profitables aux arbres et aux légumes.

« Suivant Palladius, la cour de ferme doit être tournée vers le midi et exposée au soleil, afin que la chaleur s'y fasse sentir plus aisément, pendant l'hiver, aux animaux qui la fréquenteront, mais il faudra aussi, pour modérer la grande chaleur dans l'été, préparer à ces animaux des espèces d'auvents composés de fourches, d'ais et de feuillages et couverts de genets.

« Il faut que le cellier soit exposé au nord, frais, presque obscur, éloigné des étables, du four, des amas de fumier, des citernes et des eaux, et généralement de tout foyer d'exhalaisons méphitiques. Le fouloir (pressoir) sera

élevé et flanqué de réservoirs destinés à recevoir le liquide que l'on y fera descendre au moyen de rigoles en maçonnerie ou de tuyaux en terre cuite.

« Les greniers doivent absolument être disposés du côté du septentrion, élevés et éloignés de toute humidité, du fumier, des étables, dans une position fraîche, exposée au vent et sèche ; le sol doit y être pavé de dalles en terre cuite, enfoncées dans un mortier de chaux et de briques. Le vent du midi ne doit jamais souffler sur les greniers.

« Quoique les étables des chevaux et des bœufs doivent être exposées au midi, il faut qu'elles aient aussi, du côté du nord, des fenêtres que l'on tiendra fermées pendant l'hiver, afin qu'elles n'incommodent point les animaux, et que l'on ouvrira pendant l'été pour les rafraîchir. Ces étables seront élevées au-dessus du sol pour préserver de l'humidité les cornes des pieds. Huit pieds d'espace suffisent à une paire de bœufs, lorsqu'ils se tiennent debout, et quinze, lorsqu'ils sont couchés. Les écuries seront planchéiées en chêne sur lequel on étendra de la litière, afin que les chevaux aient à la fois une couche molle sous leurs flancs et un sol ferme sous leurs pieds. »

Question 11. *Disposition et tenue des laiteries ; vases, barattes et ustensiles employés. A-t-on essayé pour obtenir la crème du système rotatif ou du système réfrigérant ?*

Question 12. *Fabrication du beurre et du fromage. Prix du beurre en moyenne ; variétés de fromage ; importance de ce commerce dans l'arrondissement.*

Les laiteries de la région, surtout dans les fermes d'une

certaine importance, laissent peu à désirer. Elles sont entretenues dans un état constant de propreté : on en écarte tout ce qui pourrait corrompre l'air, et on les lave fréquemment à grande eau. Tous les ustensiles qui servent à contenir du lait, de la crême ou du petit lait sont soumis à des lavages minutieux et répétés. La température y est réglée avec soin au moyen du thermomètre.

Les récipients communément employés sont en poterie de Noron. Ils doivent être évasés, quand on veut faire du beurre et du fromage de Livarot ; si l'on ne fait que du beurre, il faut qu'ils soient droits. Les vases en zinc et les vases vernissés sont exclus des laiteries. Les écrémeuses en verre donnent de bons résultats, mais elles sont trop fragiles et ne résistent guère à la fermentation du lait.

Le beurre s'obtient au moyen de la baratte ordinaire, dite Serène, ou de la *baratte flamande*, qui diffère de la *Serène* en ce que le baril est garni intérieurement d'un moulinet à ailes.

M. de Glanville parle des procédés nouveaux employés pour la fabrication du beurre. Il faut, dit-il, par le système ancien, de vingt-quatre à trente-six heures pour que la crême soit montée ; le procédé réfrigérant ne demande que douze heures, mais il exige l'emploi de la glace et ne paraît point pratique chez nous. Le procédé centrifuge donne de la crême absolument fraîche, puisqu'on peut mettre en œuvre le lait sortant du pis de la vache. De plus, le rendement est beaucoup plus considérable ; en effet, par le procédé ordinaire, le lait, après la séparation de la crême, contient encore environ un pour cent de parties butireuses ; par le procédé réfri-

gérant, il n'en contient que le cinquième : de telle sorte que, s'il faut trente litres de lait pour faire un kilogramme de beurre par l'ancien système, le nouveau n'en demandera que vingt-cinq, et cependant le lait extrait conserve son *caséum* et a plus de valeur pour la fabrication du fromage et l'engraissement des veaux.

Mais M. de Glanville a des motifs de croire que cette crème si fraîche produit un beurre plus fade et d'une qualité inférieure. Il semblerait que le goût de *noisette*, si recherché dans nos beurres, ne s'obtient qu'avec la crème recueillie sur le lait caillé.

M. Pernelle dit que l'industrie beurrière a pris dans la contrée un grand développement depuis quelques années. La plus forte partie de la production est expédiée en Angleterre. Il y a même des beurres qui vont au Brésil et jusque dans les Indes.

Le marché du canton est approvisionné par près de 300,000 kil. par an, au prix moyen de 2 fr. 60 le kil., ce qui assure un chiffre de 780,000 fr.

Si à cette production on ajoute celle des autres marchés de l'arrondissement, tels qu'Argentan, Gacé, Nonant et autres, on arrive à tripler, quadrupler peut-être, les chiffres qui précèdent.

Pour l'exportation, on saupoudre les beurres de sucre en très-petite quantité. M. de Glanville croit qu'on pourrait employer utilement l'eau sucrée.

Dans la contrée de Vimoutiers, on fabrique plus de fromages que de beurre.

Les fromages fabriqués sont le Livarot et le Camembert.

Apporté sur les marchés du canton par les cultivateurs,

le fromage de Livarot est enlevé par des marchands de la localité et des environs, pour être soumis à certaines opérations avant d'être livré à la consommation.

Une statistique dressée en 1865 avait évalué à 26,000 caisses, c'est-à-dire à 78,000 douzaines, le nombre des fromages de Livarot qui pouvaient être fabriqués dans la circonscription de Vimoutiers. Aujourd'hui, le marché de cette ville est approvisionné par 40,000 caisses ou 120,000 douzaines, qui, après leur manutention, sont dirigées, pour la plus grande partie, vers la Sarthe et la Mayenne. En évaluant la douzaine au prix moyen de 4 fr., on arrive à une production d'environ un demi-million.

Le Camembert, au contraire, n'est presque pas exposé sur le marché de Vimoutiers. Il est adressé directement par le producteur, soit à la consommation, soit à des intermédiaires. Sa réputation est devenue européenne, pour ainsi dire.

Lors de la statistique dont il a été parlé précédemment, sa production avait été évaluée à la somme de 600,000 fr. Aujourd'hui, elle est de beaucoup supérieure : sans exagération, on peut la porter à 125,000 douzaines, qui, à raison de 6 fr. 50 chaque, forment le chiffre de 812,500 fr.

D'après des renseignements fournis par M. Jaeck, les Camembert s'exportent en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Belgique, en Angleterre, par le système des colis postaux, au prix de 1 fr. 25 pour huit fromages. Après la prochaine fabrication, on en expédiera en Italie.

Les Camembert de deuxième qualité se vendent, en

Allemagne, 8 fr. la douzaine ; ceux de qualité supérieure, de 10 à 12 fr.

Répondant à une question qui lui a été posée, M. Jaeck dit qu'il est impossible d'expédier les Camembert en Afrique et en Amérique où ils arriveraient gâtés.

M. Henry Delisle affirme en avoir mangé de très-bons en Afrique.

La continuation de l'enquête agricole est renvoyée au lendemain quatre heures du soir, à la suite de l'excursion projetée à Saint-Évroult, Gacé et Le Sap. — Le départ aura lieu à cinq heures et demie, de l'hôtel du *Soleil-d'Or*.

La séance est levée à sept heures.

Le Secrétaire général,

A. CAMPION.

Après la séance, les membres de l'Association sont allés visiter les belles collections de faïences, meubles, soieries et tapisseries de M. Ridel, antiquaire, à Vimoutiers.

Ils ont été reçus par le zélé collectionneur qui leur a fait très-gracieusement les honneurs de son musée.

Nous laissons à notre sous-directeur, M. de Beaurepaire, le savant secrétaire de la société des Antiquaires de Normandie, le soin de rendre compte des intéressantes collections que les membres de l'Association ont été heureux de pouvoir visiter en détail.

Contentons-nous de signaler quelques pièces sur les-

quelles M. Ridel n'a pas eu le temps d'appeler particulièrement l'attention des visiteurs, notamment :

1° Un cabinet à tiroirs, en vernis Martin, d'une sûreté parfaite, datant de 1600 à 1620, de 1m, 40 de hauteur sur 1m, 30 de largeur. On y compte dix tiroirs, au milieu desquels se voit une grande porte. Chaque face est enrichie de sculptures représentant des palais avec clochetons et des personnages, avec incrustations de nacre de couleurs variées.

2° Dans la bibliothèque, un manuscrit en français, avec miniatures du XIVe siècle, intitulé : *Coutumes de Normandie*. On y trouve plusieurs jugements de l'époque, entre autres une sentence intéressant la ville de Caen en particulier, qui fut rendue sur un procès entre les religieuses du monastère de Ste-Trinité et Ameline La Marchande, veuve de Picart Pantouf.

Après avoir quitté à regret le musée de M. Ridel, les membres de l'Association se sont rendus chez M. Charles Gasnier, ancien pharmacien.

La collection de M. Gasnier n'est pas aussi riche que celle de M. Ridel, mais elle est très-variée et fort intéressante. La céramique y domine. Parmi les pièces remarquables que possède le vénérable collectionneur, il en est une vraiment digne d'admiration : c'est un plateau en faïence de Rouen, de l'époque dite *Rocaille*, qui représente une noce de village, composition charmante, entourée d'un cartouche d'une vigueur et d'une délicatesse exceptionnelle.

M. de Beaurepaire a bien voulu se charger aussi de rendre compte de la visite de la collection Gasnier, ainsi

que de celle des tableaux de M. Fortin, le respectable et dévoué maire de Vimoutiers.

RAPPORT

SUR DES COLLECTIONS DE TABLEAUX ET D'OBJETS D'ART ANCIEN

Par M. DE BEAUREPAIRE, sous-directeur.

La ville de Vimoutiers compte, parmi ses habitants, un certain nombre de collectionneurs distingués, en tête desquels on doit citer M. Fortin, littérateur, ami des arts, poëte à ses heures et administrateur par dessus le marché.

M. Fortin, maire de Vimoutiers, dont tous les membres du Congrès ont pu apprécier les intentions excellentes, le tact et la courtoisie, possède une quantité assez considérable de fort bons tableaux appartenant généralement à l'école moderne et dont il a bien voulu nous faire les honneurs avec une bonne grâce dont nous lui serons toujours reconnaissant.

L'agriculture a ses devoirs sérieux, austères quelquefois, qu'il faut savoir remplir; mais, comme on est heureux d'oublier un instant les choses simplement utiles et de faire trève aux occupations absorbantes de la vie courante, en présence d'œuvres délicates, dues au pinceau d'artistes ingénieux, de tempéraments divers, épris de la ligne ou de la couleur et percevant quelque aspect particulier de la nature, quelque parcelle de la beauté, comme ces voyageurs fabuleux de l'expédition

des Argonautes qui, s'ils ne conquéraient pas tous la toison d'or, arrivaient au moins à en rapporter quelques lambeaux !

La description méthodique et complète des tableaux réunis, au prix de sacrifices considérables, par M. Fortin, nous entraînerait très-loin, et, à notre grand regret, nous sommes obligé de nous en tenir à une courte et bien sèche nomenclature.

Voici d'abord une merveilleuse *Rentrée des moutons*, de Charles Jacques, — un paysage de Philippe Rousseau, — deux Corot, *le Soir et le Matin*, qui nous livrent le tour général de l'inspiration du maître; un paysage original de Courbet que nous avons déjà vu à l'Exposition de Caen ; le *Jardinier au repos*, de Peters ; des *Enfants égarés dans une forêt*, de Tassaert; une scène d'inondation de Deveria ; dans le goût un peu demodé du temps, un groupe de musiciens signé : *A. Van de Velde* 1654, et une délicieuse *Jeune fille au voile*, que l'on serait tenté d'attribuer à Greuze et qui est de Mlle Ledoulx, sa meilleure élève. Nous y joignons volontiers deux bonnes toiles de Beuverie, un paysage de Cabat, une vue de campagne de Paul Collin, un tableautin dans le goût de Salvator, une grande composition religieuse due à un artiste inconnu, et deux des œuvres, les plus réussies à coup sûr, de Brillouin, les *Buveurs* et le *Vin du Couvent*.

Le musée de M. Fortin, — la collection de M. le Maire de Vimoutiers mérite en effet ce nom, — nous attire par un autre côté. Il renferme une infinité de tableaux dus à des peintres normands. Citons en première ligne un paysage de Cals, de Honfleur, deux paysages de Lépine,

de Caen ; l'un d'eux, le meilleur à notre sens, représente une vue de l'Orne prise du côté de Clopée, des portraits et une très-bonne nature morte de Hamon, de Livarot.

M. Hamon devait d'ailleurs être une connaissance particulière de M. Fortin. La collection renferme, en effet, un portrait de Mme Hamon, par Trutat, et deux portraits du peintre lui-même, l'un par Dehodencq, l'autre par Ricard.

Auprès des toiles de Hamon et de Lépine figurent des compositions de Vauquelin et de Vauquelin des Chesnes, un vieil ermite de Dehodencq, et toute une suite de petits tableaux de Boudin. Ce dernier peintre ne compte pas moins de quinze toiles chez M. Fortin. On peut l'y étudier sous toutes ses faces et sous tous ses aspects.

Nous recommandons une *Vue de Trouville*, une *Vue de Honfleur*, une *Vieille femme*, une *Vue de plage*, un *Intérieur breton* et un *Coin de jardin* au fond duquel on aperçoit le maire de Vimoutiers, M. Fortin lui-même, oubliant, au milieu de ses tableaux et de ses fleurs, les préoccupations et les ennuis de l'administration municipale, si tant est que les Vimonastériens (c'est là, paraît-il, le nom officiel des habitants de Vimoutiers) soient capables d'en causer quelquefois à un si digne et si paternel magistrat.

L'Exposition rétrospective de Caen avait déjà mis en évidence la variété, l'intérêt et la richesse des objets d'art ancien accumulés dans leur habitation, par M. et Mme Ridel. Grâce aux courtoises facilités qui nous ont été données, l'examen que nous avons pu faire sur place nous a permis de nous rendre un compte plus exact de l'importance de cette collection.

La grande difficulté que présente son appréciation

provient de la dispersion, dans un nombre considérable d'appartements, des objets qui la composent, et aussi de la multiplicité des genres auxquels ils appartiennent. Il est en effet impossible d'indiquer, même sommairement, tout ce que l'on rencontre chez M. Ridel. Les sculptures sur bois et sur pierre, les statuettes, les meubles, les menuiseries religieuses y coudoient les ivoires, les clefs et les cadenas, les bronzes et les candélabres, tandis que les médailles, les livres et les estampes se mêlent aux céramiques et aux ornements d'église de toute nature et de toute provenance. Sans les obligeantes indications des propriétaires, il nous eût été fort difficile de nous reconnaître au milieu d'un pareil entassement de curiosités et de richesses. La plupart, d'ailleurs, de tous ces objets se prêtent peu à la description. Il faut voir la collection de M. Ridel et étudier, série par série, les diverses pièces qui s'y rencontrent. Dans l'impossibilité où nous nous sommes trouvé d'entreprendre une tâche semblable, nous avons pris le parti de limiter notre examen aux spécimens les plus remarquables des deux catégories qui nous ont paru les plus originales et les mieux fournies.

Sans avoir la haute valeur des spécimens recueillis par M. Spitzer et qui formaient une des grandes attractions de l'exposition rétrospective de Rouen, les étoffes religieuses réunies par M. et Mme Ridel présentent cet intérêt tout particulier de nous offrir une suite de types différenciés par les dessins, par les procédés de tissage, par les combinaisons de couleurs et par les dates, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Il y aurait là des éléments précieux pour la fondation d'un musée

technique, dont l'étude ne serait sans utilité ni pour nos industriels ni pour nos artistes.

Parmi les ornements d'église qui nous ont le plus frappé, nous mentionnerons tout spécialement une chappe et une bannière. Toutes deux représentent, en fort relief, l'éducation de la Vierge : sainte Anne assise et la Vierge debout, lisant dans la Bible, au verset 7 d'Isaie : *Egredietur virga de radice Jesse.*

Sur la bannière, le siège de sainte Anne est devenu un véritable trône. A droite, on voit en outre une femme, en costume de veuve ou de religieuse, qui paraît être une donataire. Cette belle pièce, qui provient de l'église de Livarot, est datée de 1585 et porte comme légende ces mots : *Sancta Anna, ora pro me.*

La collection de tissus de M. Ridel avait été très-largement représentée à l'exposition de 1883, à Caen. Nous en dirons autant de sa collection de tapisseries françaises et étrangères qui couvrait une bonne partie des murs de la grande salle de l'hôtel-de-ville. Nous nous rappelons particulièrement, au milieu des *verdures* et des sujets champêtres et historiques, un grand panneau faisant partie d'une suite intitulée : *Histoire des rois de Bavière*, avec les armes de Maximilien-Henri, évêque de Liège, et la date de 1650 ; un autre panneau tissé pour un mariage représentant une scène rustique traitée avec une grande finesse, entourée d'une merveilleuse bordure, travail de Bruxelles ; enfin, un carré de tapisserie au petit point, travail français du XVIe siècle, reproduisant le sujet si connu : *L'Homme hésitant entre le Vice et la Vertu*, avec un encadrement de fruits, de fleurs, d'animaux et de figures humaines.

Le choix des organisateurs de l'exposition avait été bien fait et ce que nous avons vu à Vimoutiers n'a fait que confirmer l'impression qui nous était restée.

Les céramiques nous réservaient plus de surprises.

A Caen, M. Ridel avait envoyé seulement trois épis de faîtage. Sa collection en renferme cinquante-six, toutes pièces de choix et de haute curiosité qui font la gloire de la fabrication lexovienne et dont chacune mériterait une longue et minutieuse description.

Aux deux extrémités de l'échelle, un épi venant de Cisay-St-Aubin, remarquable par l'harmonie de la composition et l'éclat des émaux, et un épi, d'un style tout primitif, représentant un château sommé d'un donjon et flanqué de quatre petites tourelles. C'est le début d'une industrie dont l'épi de St-Aubin nous représente l'apogée.

A côté des épis de faîtage, il convient de placer d'assez nombreux échantillons de la fabrique de poteries de Ligron, qui inonda autrefois de ses produits les environs du Mans et d'Alençon. Une de ces pièces, un bénitier, si nos souvenirs sont exacts, porte la date de 1717.

Les pavés vernissés tiennent de très-près aux productions variées de Manerbe, du Pré-d'Auge, de Lisieux et de Ligron. La collection de M. Ridel comprend plus de 500 pavés de dessins variés, de provenance exclusivement normande. On y remarque notamment trois fragments de grandes dalles rappelant les magnifiques échantillons du musée d'Avranches. Comme eux, ils viennent de l'abbaye de Hambye et faisaient partie d'un revêtement funéraire. L'un représente un ange près d'un gable fleuronné ; un autre, un moine tenant à

la main un livre et placé dans une niche..... Quelques lignes faisant partie d'une épitaphe se voient sur la bordure en biseau.

Les fabriques de faïences de Rouen occupent une place d'honneur chez M. Ridel, et les pièces qu'elles nous offrent sont de nature à nous faire connaître, par des spécimens de choix, les divers genres de décoration qui y furent successivement en usage.

La première qui nous ait frappé est un plat en faïence blanche, de forme italienne, dit *tondino*, à bassin creux et à larges bords. A la partie supérieure se trouve un écusson polychrome, accompagné de lambrequins et surmonté d'un bras tenant un serpent; sur les côtés, les lettres F. R. Ce plat, dont nous avons emprunté la description à M. Garnier, a été considéré par ce céramiste comme appartenant à la première époque de la fabrication rouennaise. Malgré l'autorité qui s'attache au nom de M. Garnier, il nous est impossible de partager cette manière de voir. Jusqu'à preuve contraire, nous serions porté à y reconnaître un plat de fabrication italienne ou peut-être nivernaise, dans le genre des deux assiettes de M. Gouellain représentant, sur le marli, *le Jour* et *la Nuit*, et qui pour nous appartiennent très-certainement à cette dernière provenance.

Après ce *tondino*, d'attribution incertaine, on peut placer un grand nombre de plats, de bannettes, d'assiettes et d'objets divers, genre rayonnant, genre rocaille, genre chinois, qui nous conduisent de l'apogée au déclin de la fabrication.

Dans ces catégories, nous appellerons l'attention sur un plat camaïeu bleu de très-grande dimension (70c. sur 52),

représentant, au centre, quatre enfants avec des cornes d'abondance, sur trois aiguières très-ornées et sur six petits sucriers dessins bleus et dessins polychromes.

Citons maintenant, un peu au hasard, de très-belles imitations d'assiettes et de plats de Chine, de la famille verte, dans lesquelles l'artiste normand paraît avoir dépassé son modèle : une aiguière, genre rocaille, avec l'image de la Vierge à l'Enfant-Jésus ; un plat à lambrequins, au centre duquel on voit le Baptême de Notre-Seigneur et la date de 1717 ; un plateau à piédouche orné, représentant des chinois en voyage ; un grand plat remarquable par sa bordure éclatante de feuillages et de grenades ; enfin, un vase, dessins rayonnants, coupé en divers compartiments, sur lesquels apparaissent alternativement des guirlandes de fleurs et des groupes de musiciens.

Nous mettrions volontiers sur la même ligne quelques produits de Sinceny d'un véritable intérêt, un dessus de soupière polychrome (Chinois attaquant un dragon), très-fin et très-beau comme émail, un grand plat ayant au centre un faisceau de drapeaux et de tambours, surmonté d'un aigle, à la marque de la maison du Roi, enfin, le fameux bassin à barbe qui figurait à l'exposition de Caen et que M. Garnier a ainsi décrit :

« Dessin polychrome, des singes dans des postures gro-
« tesques, fond de paysage, bordure imitée des décors
« de Guillibaud avec médaillons ovales en réserve con-
« tenant alternativement des crevettes et des pagodes. »

Nous devons une mention particulière à une série d'écuelles tout à fait remarquable. Elles sont au nombre de douze, bien complètes, avec leurs couvercles.

L'une, avec dessin genre chinois sur le dessus, nous offre, à l'intérieur, en camaïeu bleu : la Vierge à l'Enfant-Jésus.

Sur le dessous d'une autre, décorée à l'intérieur de deux cœurs enflammés, avec la légende *Thérèse Jamin*, le peintre a représenté un oiseau accompagné de cette inscription galante, qui fait honneur tout à la fois à Thérèse Jamin et à son adorateur :

Quand cet oiseau chantera
Mon amour finira.

Une troisième, avec couvercle décoré de dessins à la corne, porte à l'intérieur, la légende *Marie-Catherine Quimbel* 1768.

Le camaïeu bleu sous lequel elle est placée, traité avec une extrême finesse, représente sainte Catherine, couronne en tête, agenouillée devant un Christ, ayant à ses pieds une tête de mort.

Nous en aurions fini avec les collections de M. Ridel, si nous ne devions signaler encore plusieurs vases de jardin, fabrication nivernaise, trois petites bouteilles, dessins blanc fixe sur bleu, genre persan, même fabrication, ainsi qu'un certain nombre de beaux échantillons de Delft et d'autres fabriques de la même région.

La collection moins nombreuse, mais fort intéressante dans son genre, de M. Gasnier, exigera moins de détails. Elle était mieux et plus complètement représentée à l'exposition de Caen, où nous avons eu l'occasion de l'examiner à loisir, et de la décrire pour ce recueil.

Là figuraient, en effet, toute une série de belles assiettes,

signalées avec un soin tout particulier dans le catalogue officiel par M. Garnier, et surtout plusieurs belles pièces d'une valeur exceptionnelle dont nous allons dire quelques mots.

La première appartient à la fabrique de Nevers et représente l'*Enlèvement d'Hippodamie*. Le sujet traité en camaïeu bleu se détache, sans gradation, par un effet violent, sur un fond jaune. Le marli comprend huit médaillons ovales, quatre occupés par des paysages, quatre par une jaspure pointillée en manganèse. Ce plat nous paraît être un plat d'essai. Il est probablement unique dans son genre et, par conséquent, d'un grand prix. Sa tonalité heurtée lui donne un aspect étrange, d'une médiocre valeur au point de vue artistique.

Combien nous préférons, à cet égard, sans nous inquiéter de la rareté de l'objet, ou du prix à obtenir en vente, un petit plat ovale, d'une extrême finesse, dessins à lambrequins bleus et rouges, un autre plat rond, de grande dimension, à couleurs un peu lavées, avec des armoiries au centre, et surtout une bannette à décor, genre rocaille, représentant, dans des tons gais et charmants, une noce villageoise ! Rien de réjouissant comme ce long cortège fort bien conçu qui chemine, musiciens en tête, vers l'église rustique, que l'on aperçoit au milieu des arbres.

La Noce de village a pour pendant un autre plat du même céramiste : *les Accordailles*. Cette belle pièce — identique à celle que nous venons de décrire par l'ensemble de la composition, par la couleur, par l'émail et par la bordure, appartient à M. Boivin-Champeaux, ancien premier président à la cour de Bourges, l'un de

nos écrivains normands les plus distingués et les plus sympathiques.

Il est impossible de quitter la collection de M. Gasnier sans dire un mot d'un magnifique album d'aquarelles céramiques qui la complète de la manière la plus instructive et la plus agréable. Cet album, qui appartenait autrefois à M. Assegond, conservateur du musée de Bernay, est aujourd'hui la propriété de M. Gasnier. Voici en quels termes ce splendide recueil était apprécié par le *Moniteur des Arts* au moment de sa mise en vente :

« Cette œuvre remarquable exécutée par des artistes « en renom devait, à tous les points de vue, exciter les « convoitises des amateurs. Outre qu'elle est précédée « d'un long autographe de M. André Pottier, notre « savant et regretté maître, elle compte bon nombre de « planches reproduisant des spécimens hors ligne et « inédits jusqu'à ce jour.

« La place de ce monument, élevé à la gloire de l'an- « cienne fabrication rouennaise, semblait être marquée « d'avance dans un de nos musées normands; aussi, « est-ce avec regret que nous avons constaté l'indifférence des musées de Rouen et de Bernay.

« L'honneur de l'acquisition revient à un amateur « distingué de Vimoutiers (Orne), M. Gasnier, dont « chacun connaît la belle collection d'œuvres d'art de « toute nature. »

En feuilletant ce volumineux album, en étudiant tous ces grands plats si ingénieusement compris, si riches de combinaisons, si éclatants de couleur, il est impossible de ne pas reconnaître que l'industrie des faïences stannifères ne le céda pas, en Normandie, à cette belle industrie

des poteries vernissées qui trouva sa plus haute expression dans les carreaux funéraires du Molay, et dans les épis de faîtage et les plats, genre Palissy, sortis en si grand nombre des ateliers du Pré-d'Auge et de Manerbe. Poteries et faïences artistiques, ce sont-là pour notre province de vrais titres d'honneur, et il appartenait à l'Association normande de les signaler et de les mettre une fois de plus en lumière.

2e JOURNÉE, JEUDI 3 JUILLET.

1re EXCURSION.

Le 3 juillet, à cinq heures et demie du matin, les membres de l'Association se sont mis en route pour la première des excursions annoncées dans le programme : il s'agissait de visiter Gacé, le Sap et l'abbaye de St-Évroult-de-Montfort.

Les excursionnistes étaient : MM. de Glanville, Pernelle, Cornu, l'abbé Piel, Le Blanc-Hardel, Bataille, Damboise, de Bailliencourt, Corbière, Le Borgne, Roussel, Piquenard, Groult, Samson, Duval, Havard (Albert), Dallet.

En gravissant lentement une longue côte, au sortir de Vimoutiers, ils purent contempler à loisir le beau panorama de cette charmante petite ville : maisons fraîches et élégantes, jardins fleuris, manufactures en activité, collines boisées, paysage le plus vert et le plus accidenté, où blanchissent des toiles en renom, où paissent de magnifiques troupeaux.

Ticheville. La première halte eut lieu à Ticheville, où M. Dallet, archéologue à St-Aubin de Bonneval, se joignit à ses collègues de l'Association. La paroisse de Ticheville faisait partie du doyenné de Vimoutiers. Le patronage appartenait à l'abbaye de St-Wandrille.

L'église s'élève sur le versant oriental du coteau qui avoisine la rive gauche de la Touques. Contre le mur

latéral nord se dresse un curieux porche en bois, probablement du XVIe siècle. Il précède une porte romane dont le plein-cintre est formé d'un tore, d'un listel, d'une gorge et d'un autre listel. Le tout est surmonté d'une rangée d'étoiles, à huit rayons, alternant avec d'autres étoiles à quatre rayons. Les murs ont été construits en silex et en travertin. On y remarque trois fenêtres ogivales avec baies. Le chœur, en retraite sur la nef, est butté de plusieurs contreforts. Un petit clocher en charpente, revêtu d'ardoises, s'élève à cheval sur la partie occidentale de la nef. La voûte est en merrain. Le maître-autel est orné d'un rétable à colonnes cannelées, terminées par des chapiteaux corinthiens; de chaque côté, les statues de saint Pierre et de saint Wulfran; au milieu, un beau cadre; il renferme un tableau représentant la Trinité, signé : *Jouvenet pinxit, Rouen.* On estime sa valeur à 10,000 fr. On remarque encore dans l'église les deux portes de la sacristie, quatre chandeliers en bois, sculptés par les moines.

Au midi de l'édifice et à quelques mètres, on voit la chapelle de l'ancien prieuré, de forme rectangulaire. Elle paraît remonter au XIVe siècle. Aujourd'hui elle sert de cave et de fenil.

Le prieuré de Ticheville appartenait à l'abbaye de St-Wandrille. En 1760, son revenu était évalué à 2,450 livres.

Le Sap. Le Sap fut le second point d'arrêt des excursionnistes. Cette localité industrielle et commerciale est située sur le sommet d'un plateau élevé, entre la Touques et l'Orbec. Au moyen âge, c'était une forteresse impor-

tante qui appartenait aux comtes de Brionne et d'Eu. L'église actuelle, dédiée à saint Pierre, est du style de transition; elle est intéressante. Le chœur mesure 15 mètres de long sur 11 de large. La nef, qui a 12 mètres de large sur 28 de long, est éclairée, au midi, par de belles fenêtres ogivales, à deux baies trilobées, séparées par un meneau vertical. L'appareil consiste en moellons et en silex et offre une grande pureté.

Après une visite sommaire à l'église, les membres de l'Association se rendirent à la mairie pour visiter le *Musée cantonal*. Sa création est due à l'initiative de M. G. Choisne, cultivateur au Sap, promoteur des Cercles agricoles cantonaux. Ce musée se compose des principales collections suivantes : cartes agricoles et diverses, gravures; fossiles et minéraux du canton et de différents départements; vieilles monnaies; insectes; tableaux d'histoire naturelle; coupes de bois, 30 échantillons; engrais chimiques; graines fourragères de prairies, de champs, potagères; blés, avoines, orges, etc. ; grains en bocaux; herbier comprenant 250 espèces de plantes du pays : plantes des prairies naturelles et des pâturages, fourrages artificiels, plantes tinctoriales, textiles, oléagineuses, industrielles, nuisibles, nuisibles parasites, vénéneuses et dangereuses; silex; outils de bronze; têtes d'auroch et de divers autres animaux; œufs d'oiseaux et nids; oiseaux empaillés, coquillages et plantes marines, vieilles porcelaines, pavés, etc., etc.

Le Douet-Arthus. A peu de distance de la grande route d'Alençon à Rouen, près d'une jolie fontaine, se trouve l'église abandonnée du Douet-Arthus. Cet édifice, se

composant d'une nef, d'un chœur, d'une sacristie et d'un porche, présente encore quelques parties romanes. La toiture de la nef est soutenue intérieurement au moyen de poteaux, de tirants et de poinçons. A la jonction du chœur se trouvent deux autels, probablement du XVIe siècle, qui offrent un certain intérêt. Ces autels sont surmontés d'un baldaquin, terminé par une galerie flamboyante, évidée à jour, reliée par de petits pinacles, et supportée par une sorte de rétable présentant la forme d'un quart de cercle. Cette surface est ornée de peintures. A droite, on voit le Jugement dernier; à gauche, le Couronnement de la Vierge.

Le chœur offre un carré à peu près parfait. La voûte en merrain est ogivale, peinte en bleu et ornée d'étoiles. Le rétable de l'autel est supporté par des colonnes torses profondément fouillées et surmontées de chapiteaux d'ordre composite. Les fûts de ces colonnes sont ornés de ceps de vigne chargés de grappes de raisin, où s'enroulent des serpents et que becquètent des oiseaux. Sur le mur latéral nord se trouve une inscription du XVe siècle, parfaitement conservée.

Saint-Évroult. Le but principal et le plus intéressant de l'excursion était les ruines curieuses de l'ancienne abbaye de Bénédictins de St-Évroult, canton de La Ferté-Fresnel. C'est là que le pieux solitaire Evroul, né au pays de Bayeux, fonda, vers le milieu du VIe siècle, le monastère qui devint si célèbre par le savoir et les vertus d'un grand nombre de ses enfants, et dans lequel le savant Orderic Vital écrivit sa précieuse *Histoire ecclésiastique de Normandie.* Ce monastère, comme tant d'autres, eut à

endurer de nombreuses vicissitudes. Après la mort d'Évroul, une nuit presque entière couvre son histoire pendant près de quatre siècles. Vers le IXe, il y eut une substitution violente de chanoines aux moines. Ce fut au XIe, sous l'abbatiat de Meinier, nommé par Guillaume le Conquérant, qu'on vit s'élever le cloître, le chapitre, le réfectoire, le dortoir, les offices, la cuisine, le cellier, les bâtiments communs entourés d'ouvrages de défense, de murs crénelés, de bastions et de fossés; et aussi la basilique avec ses hautes tours, ses chapelles nombreuses et ses autels. Ce vaste monument fut continué par le successeur de Meinier, Roger du Sap.

En 1081, le monastère reçut, dans ses murs, la reine Mathilde, femme de Guillaume, qui le combla de dons importants, et, en 1113, le roi Henri Ier d'Angleterre, à l'occasion de fêtes de la Purification de la Vierge. Les XIe, XIIe et XIIIe siècles furent les temps de sa grandeur. La réforme de St-Maur y fut introduite en 1628.

Lorsqu'éclata la Révolution française de 1789, St-Évroult était encore un des principaux monastères de la Normandie, un des plus remarquables par ses monuments, un des plus riches en propriétés territoriales, en livres, en manuscrits précieux, en chartes, en reliques, etc. Un décret de la Convention supprima l'abbaye. Le 11 mars 1802, sa belle église ogivale, cette merveille d'architecture, s'écroula d'elle-même. Dès ce moment, abandonné à des spéculateurs avides, St-Évroult était détruit à jamais.

Aujourd'hui, les ruines sont encore considérables, bien que, depuis la Révolution, on ait beaucoup démoli pour vendre les matériaux, et qu'un four à chaux, installé

dans une des chapelles, ait été longtemps alimenté par les pierres provenant des démolitions. Ces ruines consistent en pans de murs, piliers, arceaux, etc., de quoi seulement à faire apprécier et regretter les magnifiques monuments dont les débris jonchent le sol. Les excursionnistes les parcoururent avec un grand intérêt et non sans une vive émotion.

Nous donnons, page suivante, une vue d'ensemble de l'abbaye, que M. Em. Vaucanu, membre de l'Association normande à Bernay, a bien voulu dessiner.

L'église de l'abbaye avait une longueur totale de 93m; largeur de la nef, 24m; du transept, 36m; hauteur des voûtes, environ 25m. Au-dessus du portail, deux tours moins élevées que celle du transept, qui avait plus de 33m de hauteur. Une galerie de petites ogives régnait tout autour de la nef; les fenêtres étaient séparées par des voûtes d'arête, supportées par une seule colonne de 30 cent. de diamètre. Les piliers de la nef offraient un groupe de colonnes assez évidées et séparées les unes des autres par des saillies et des rentrées profondes. Ces colonnes étaient au nombre de trois sur chaque face, et les nervures des arcades ogivales correspondaient exactement à cette disposition.

Les arcs ogivaux de la remarquable salle capitulaire étaient appuyés contre les murs de l'église; ceux à plein-ceintre, que l'on aperçoit au sud, se recommandaient par leurs curieux chapiteaux. Le chapitre avait 17m de long sur 9m de large. Le magnifique réfectoire, sans piliers, de la beauté duquel une gravure du *Monasticon gallicanum* donne une si haute idée, peut être compté au nombre des plus grandes pertes que la France du moyen

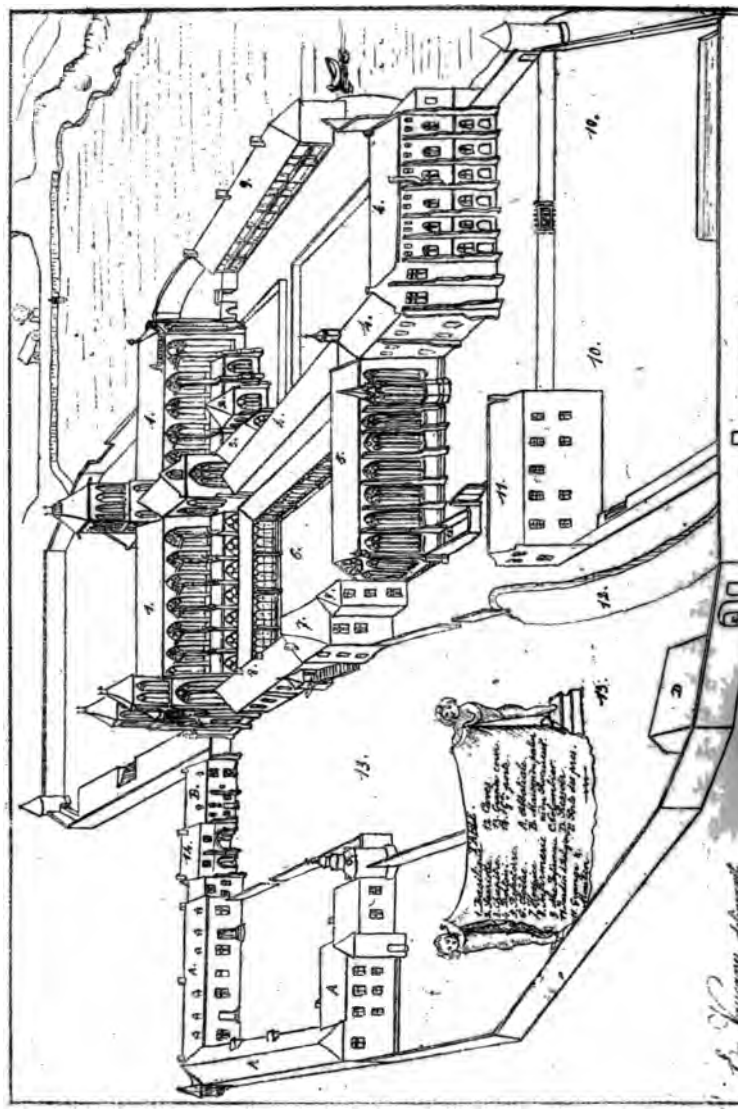

âge ait éprouvées en Normandie. Il avait 45m de longueur sur 13m de largeur et 19m de hauteur. Le principal dortoir, tourné à l'ouest, avait 65m de long sur 10 de large; le petit dortoir, au midi, deux étages de 30m de long sur 6m de large; le cloître, 47m sur chacune de ses faces.

Il y a une quarantaine d'années, dans un trou de murs, on découvrit un charmant reliquaire, publié dans l'*Abécédaire d'archéologie (Architecture religieuse)*, de M. de

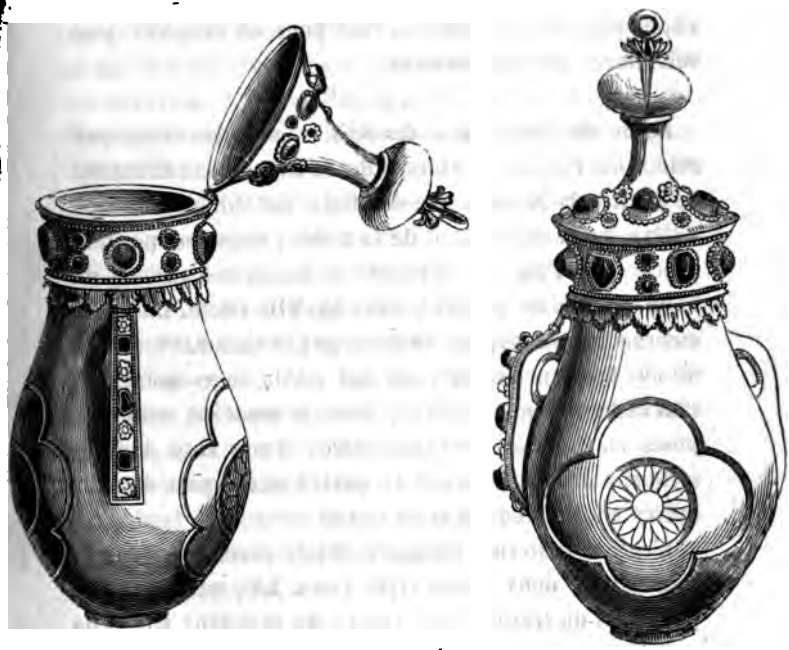

Vase trouvé à St-Évroult.

Caumont. Il fut alors acheté, avec différents objets, par M. Galleron, pour le musée de la société des Antiquaires

de Normandie. Ce joli petit vase est en cristal de roche et paraît dater du XIIIe siècle. Sa hauteur est de 9 cent. environ, et l'épaisseur des parois de 6 à 8 mill. Une rosace de quatre feuilles en orne la panse en avant et en arrière et deux anses sont adaptées sur leurs côtés. Le couronnement se compose d'un cercle à charnière en vermeil incrusté de perles, d'améthystes, de grenats et portant une petite boule à la partie supérieure. Une bande de vermeil, également ornée de pierres et ciselée, s'applique sur les anses du vase pour en assujettir plus solidement le couronnement.

Église de Notre-Dame-des-Bois. — près la visite aux ruines de l'ancienne abbaye de St-Évroult eut lieu celle de l'église de Notre-Dame-des-Bois. Cet édifice rustique s'élève sur l'autre versant de la vallée, dans une position pittoresque d'où l'on découvre le bourg et les ruines de l'abbaye. Il date probablement du XIIe siècle. La nef a environ 20^m de long sur 10 de large; le chœur, 8^m 50 sur 6^m 50. Les fenêtres ogivales ont perdu leurs meneaux, sauf celle du fond du chœur, dont les meneaux sont disposés en trois arcades surmontées d'une rose dans le style si pur du XIIe siècle. Le portail se compose de trois ogives à saillies égales et en retrait.

L'église renferme quelques objets précieux. Dans le sanctuaire, deux tables style Louis XV, remarquables par le fini du travail; une vierge de grandeur naturelle qui dut appartenir au portail de l'abbaye; rétable du maître-autel; encadrement du tableau du milieu; bas-reliefs en bois, très-curieux, représentant la Nativité; — l'Adoration des Bergers; — l'Adoration des Mages; — la

Circoncision ; — Le Couronnement de la Vierge. Nous signalons surtout comme dignes de l'attention des archéologues, et comme monuments les plus intéressants que l'orfévrerie et la piété du moyen âge aient légués à notre pays, deux châsses ou reliquaires, dont M. de La Sicotière a donné des dessins dans son important ouvrage, *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque.* « Ce sont des coffrets présentant, selon l'usage, la forme d'une maison ou chapelle, et couverts d'un toit à double égout. Le plus petit a 30 cent. de long sur 15 de large et 25 de haut. On suppose qu'il renfermait les reliques de saint Évroul. Il est revêtu de plaques de cuivre doré sur lesquelles se trouvent des feuilles d'argent avec figures repoussées. Ces figures représentent les douze apôtres debout sur les côtés de la châsse, et, sur le toit, un saint personnage entouré des quatre évangélistes. Des pierres rouges et bleues, enlevées pour la plupart, et qui n'étaient, selon toute apparence, que du strass coloré, la décorent. La forme des arcades, le caractère byzantin des figures et celui des ornements semblent assigner une date assez ancienne à cette châsse. Nous la croyons du XIIe siècle, ainsi que l'autre qui est un peu plus grande. Elle a 45 cent. sur 18 et 30 de hauteur. Elle se compose également de plaques de cuivre et d'argent. Elle n'offre pas d'incrustations, et l'on ignore quelles reliques elle renfermait autrefois. »

Un habitant de Bernay, M. Veuclin, originaire du pays d'Ouche, a offert à l'Association normande, dont il fait partie, des notes historiques sur les dernières années de l'abbaye, qui doivent trouver place ici.

I. Lorsqu'éclate la Révolution, l'abbaye d'Ouche a pour abbé commendataire Mgr François Bureau de Giray, archevêque de Rennes.

Les revenus de l'abbaye sont : pour l'abbé, de 18,000 livres (1); pour les religieux, de 4,000 livres (2). Quatorze moines, ayant pour prieur dom Ferdinand Levêque, tout récemment nommé, composent toute la communauté, dont la situation précaire égale celle des habitants de la paroisse de Notre-Dame-du-Bois (3), ainsi que cela est constaté dans les deux documents suivants.

Le 23 novembre 1789, les officiers municipaux de St-Évroult-Notre-Dame-du-Bois adressent à Messieurs du bureau intermédiaire de Lisieux une supplique à l'effet de vouloir bien recevoir favorablement leurs très-humbles remontrances sur les articles suivants :

(1) Récapitulation des prieurés, chapelles et bénéfices-cures à la nomination du seigneur abbé de St-Évroult :

Prieurés et chapelles sur divers diocèses			13
Bénéfices-cures, diocèse de Rouen			14
»	»	de Lisieux	15
»	»	de Séez	26
»	»	d'Évreux	5
»	»	de Coutances	1
»	»	de Bayeux	3
»	»	de Chartres	9
»	»	du Mans	1

(2) *Registres de la municipalité.* Sauf mention contraire, les documents qui suivent proviennent de cette source.

(3) La paroisse de Notre-Dame-du-Bois dépendait de la généralité d'Alençon, de l'élection de Lisieux et de la subdélégation d'Orbec, mais située sur la rive droite de la Charentonne, elle appartenait au diocèse d'Évreux, tandis que l'abbaye relevait de celui de Lisieux.

« 1° Que la paroisse est très-grande, très-peuplée (1), « mais qu'elle ne consiste en plus grande partie qu'en « bois-taillis, bruyères, mauvaises pâtures et très-mau- « vaises terres de labour, que la majeure partie ne vaut « pas les frais de culture ;

« 2° Que l'église (de la paroisse) est prête à crouler, « étant située sur une colline, par une excavation à trois « pieds d'icelle, de vingt à vingt-cinq pieds de largeur « sur à peu près autant de profondeur, ce qui a été fait « par des orages et par des eaux pluviales depuis plu- « sieurs années. Le presbytère est à peu près dans la « même situation, en sorte que le sieur curé n'est pas « trop en sûreté dedans, ce qui est pour causer des frais « immenses aux habitants, qui ne sont pas en état, la « plupart, de supporter de pareils dépens;

« 3° Que la paroisse a été depuis très-longtemps « chargée d'impôts, de manière que, lorsqu'on a fait « l'assiette de ces impôts, on n'a pu soulager quantité « de malheureux qui gémissent sous le poids de la « misère ;

« 4° Qu'il est difficile de déterminer le nombre des « pauvres qui vont tomber à la charge de la paroisse, « lorsque Messieurs les Religieux vont être réduits à leur « position (ou portion) ;

« 5° Que, comme les chemins sont très-mauvais, il « n'y a point de circulation pour les denrées et autres « marchandises, pourquoy on désireroit, pour le bien « public, une demi-route de Gacé à Laigle, passant « par le bourg de St-Évroult, paroisse de Notre-Dame-

(1) Elle renfermait alors 900 âmes environ.

« du-Bois (1). Pourquoy, tout considéré, nous vous sup-
« plions de fixer vos attentions sur ces articles, qui sont
« visibles, justes et véritables. »

Un an plus tard, le 8 décembre 1790, les officiers municipaux se réunissent « après lecture de la requête « adressée par les prieur et religieux de l'abbaye de « St-Évroult, aux fins de constater le prix des objets « vendus par eux : trois vaches, trois chevaux en partie « ruinés et une très-mauvaise voiture à roues ; aux « fins en même temps de les laver (les religieux) de la « calomnie répandue contre eux relativement à la *ventila-* « *tion* (sic) de deux charretées de vin..... D'après les con- « naissances que nous avons de ces objets, nous certifions : « 1° que les trois vaches ont été vendues 400 livres ; le « prix et la somme ont été employés à payer le boucher « pour les dettes anciennes ; 2° les chevaux ont été vendus « 430 livres..... ; 3° la voiture, 50 écus..... Le prix de ces « objets a été en partie employé à payer les domestiques, « des dettes criardes dans ledit bourg, et l'autre partie à « la subsistance desdits religieux *qui étaient dénués de* « *tout*, leurs fermiers ne les payant point et leurs créan- « ciers les poursuivant de toutes parts..... Quant à la « ventilation des deux charretées de vin, nous certifions « qu'il n'en est point entré dans ladite maison depuis le « 19 novembre 1789, époque où il en arriva sept ou huit « pièces. Les religieux ont preuve évidente de ce fait.

« Quand lesdits religieux, pour éviter la dépense qu'en- « traînait la vie commune et vu le défaut de numéraire

(1) L'ancien chemin de Laigle était précisément ce profond ravin qui longeait l'église paroissiale menaçant ruine.

« pour pouvoir vivre tous ensemble, ils ont arrêté entre « eux de vivre comme ils pourroient chacun en leur par- « ticulier, et cela dans le mois d'avril; alors les religieux « ont partagé entre eux le peu de vin qui était dans la « cave et qui pouvait au plus fournir un total de cinq « pièces à partager entre quatorze religieux. Il est de « fait que plusieurs d'entre eux étant libres de se re- « tirer où bon leur semblerait aux termes du décret, ont « vendu, plusieurs réunis ensemble, une feuillette ou « même pièce de vin; d'autres l'ont échangée; enfin ceux « qui sont restés dans la maison et qui ont vendu peut- « être chacun 80 bouteilles de vin, ont bu de l'eau ou « de très-mauvais cidre parce qu'ils n'avaient pas le « moïen de boire leur vin; mais il est absolument faux « que la communauté ait vendu deux charretées de vin, « parce qu'elles n'étaient ni ne pouvaient être dans la « maison à cette époque, vu la facture de leur marchand « de vin et la connaissance parfaite que nous en avons; « ladite maison étant positivement dans le milieu du « bourg, il n'était pas possible d'enlever deux charretées « de vin sans qu'elles fussent aperçues par quelqu'un des « habitants; d'ailleurs, nous savons, par nos relations né- « cessaires et vu l'état de la maison à cette époque, « qu'elle ne pouvait avoir des provisions de ce genre.

« De plus, nous certifions que lesdits religieux, malgré « leur détresse, ont toujours été les pères des pauvres et « ont sacrifié même leur nécessaire pour les assister.

« D'après ces causes et autres, nous déclarons que « lesdits religieux ont des droits à notre estime et nos « regrets pour une longue suite de bienfaits, et nous « sommes en ce moment l'interprète des sentimens de « toute la commune composée de près de mille habitans.

« Cet article additionnel est une justice que nous som-
« mes forcés de leur rendre, et bien des paroisses voi-
« sines leur rendent le même témoignage.,... »

Les bons rapports qui existent entre les religieux de St-Évroult et les habitants de Notre-Dame-du-Bois sont encore attestés par ce fait que dans les premiers mois de ladite année 1790, c'est un des moines, dom Michel Allain, sous-prieur, qui est secrétaire-greffier de la municipalité.

Soit à cause de la misère, soit par cupidité, l'abbaye de St-Évroult, de même que celle du Bec-Hellouin (1), est l'objet de nombreux vols ; ainsi, dans la nuit du 9 au 10 mars 1790, une somme de 620 livres renfermée dans un coffre est soustraite, au moyen d'escalade et d'effraction, dans le palais abbatial. Un autre vol a également lieu dans l'église, dans la nuit du 25 au 26 octobre ; d'autres délits de même nature sont plusieurs fois signalés et nous verrons plus loin quelles en furent les fâcheuses conséquences.

II. C'en est fait de la vieille abbaye d'Ouche; elle a maintenant perdu ses derniers enfants.

Le 17 janvier 1791, la municipalité met les titres et les papiers du monastère sous scellés, « cachetés du cachet
« aux armes anciennes de la ci-devant abbaye (2). »

(1) Voir notre travail sur la *Fin de l'Abbaye du Bec-Hellouin* (en cours de publication à Brionne).

(2) Suivant d'Hozier, les armoiries de l'abbaye étaient : *burelé d'or et d'azur, de dix pièces à l'escarboucle de huit rays, fleurdelysée d'or, brochant sur le tout.*

Les 5 et 14 mars suivant, doit se faire, au directoire du district de Laigle, la vente et adjudication des biens nationaux dépendant de la ci-devant abbaye.

Les 6 et 7 avril, en la maison conventuelle, a lieu, par deux commissaires du Directoire de ce district, l'inventaire de la bibliothèque et du chartrier de la ci-devant abbaye.

La Bibliothèque se compose de 4,034 volumes, savoir : 912 in-folio; 586 in-quarto; 2,180 in-octavo et 356 manuscrits et brochures.

Les deux commissaires sont d'avis de conserver 171 manuscrits et une certaine quantité d'ouvrages les plus précieux (1). Ils apposent les scellés sur le tout, de même que sur les armoires où sont repostés les ornements, devants d'autels et linges de la ci-devant église.

A quelque chose malheur est bon, dit-on. Ce vieux proverbe peut s'appliquer ici, car si la magnifique église abbatiale (2) est respectée, c'est à cause de l'état de vétusté de celle de Notre-Dame du-Bois, dans laquelle les paroissiens n'osent plus entrer. Toutes les cérémonies civiques et religieuses qui marquent les deux premières années de la Révolution se font donc dans l'église de l'abbaye.

Le 15 mai 1791, on y fait la bénédiction des drapeaux

(1) Les autres volumes furent vendus à l'encan, de même que les manuscrits; de ceux conservés, un, retrouvé en l'an VII, par M. Louis Dubois, est celui écrit par Orderic Vital, chroniqueur du monastère au XIIe siècle. La bibliothèque avait été en partie achetée par François-Joseph Aubrée, prieur en 1673.

(2) Cette église avait été reconstruite, pour la troisième fois, à la fin du XIIIe siècle.

de la garde nationale, avec messe solennelle, *Te Deum* d'actions de grâces, etc.

Le 5 juin suivant, la municipalité adresse une requête aux administrateurs du département de l'Orne, à l'effet de réclamer l'église de la ci-devant abbaye pour en faire l'église paroissiale. Le Directoire répond que, vu l'état de ruine de l'église paroissiale et du presbytère, le service divin se fera, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, dans la ci-devant église de l'abbaye, ce qui se fait à partir du 19 dudit mois.

Le 16 octobre, on dresse l'état des ornements et linges de l'église abbatiale, et le 23, celui de ceux accordés provisoirement par les administrateurs du département pour le culte divin. Parmi ces objets, on cite : 2 textes d'épîtres et évangiles, garnis d'argent et de vermeil, 3 missels, 3 processionnaux à l'usage du diocèse d'Évreux.

Les cloches de l'abbaye paraissent avoir été descendues dès le début de la Révolution, car, le 24 novembre, la municipalité demande la petite cloche de la paroisse, au lieu de celle accordée par les administrateurs du département (1).

1793. Date néfaste où l'abolition du culte catholique met à la merci de tous les gens sans aveu les édifices religieux. L'abbaye de St-Evroult n'est cependant point l'objet de ces odieux actes de vandalisme qui se commettent dans nombre d'établissements semblables : les vols de métaux continuent, mais les emblèmes religieux restent en place; les cloches descendues pour être con-

(1) Quatre petites cloches avaient été acquises par Philippe Rousseau, prieur en 1699.

duites au district, restent sur le sol pendant l'époque même la plus désastreuse pour ces harmonieux instruments, et le 17 novembre (27 brumaire an II), les habitants de Bocquencey demandent une de ces cloches en échange de leur petite, ce qui leur est accordé. De leur côté, le 29 décembre (30 brumaire an II), les habitants de St-Nicolas-des-Lettiers demandent la cloche *qui est dans l'église et destinée à être fondue;* ce qui leur est également accordé (1).

1794. Le 21 mars (1er germinal an III), a lieu le prélude du dépouillement des merveilles artistiques qui ornent l'église abbatiale, par l'inventaire qui est fait ce jour de l'argenterie et des cuivreries qu'elle renferme (2).

Neuf jours plus tard, on enlève les fleurs de lys étant sur la croix du cloître.

1795-1802. L'église abbatiale est fermée pendant bien peu de temps; le 20 décembre 1795 (24 frumaire an IV), les habitants la réclament pour y exercer le culte catholique, ce qui leur est accordé.

Pendant six ans encore, cette église reçoit les fidèles; mais les dilapidations dont elle avait été l'objet doivent, hélas! amener une catastrophe irréparable.

Ainsi, le 6 thermidor an III (24 juillet 1799), on signale un vol, commis depuis deux à trois jours, d'en-

(1) Le savant docteur Billon, enfant de Vimoutiers, a signalé, dans son remarquable travail sur la *Campanologie*, les cloches de l'abbaye de St-Evroult; malheureusement leurs inscriptions n'ont pas été conservées. (Voir les *Annuaires normands*, de 1865-1867.)

(2) Nous pensons que les magnifiques reliquaires qui sont actuellement dans l'église paroissiale de St-Évroult-N.-D.-du-Bois, proviennent de l'abbaye.

viron 300 livres de plomb provenant des gouttières de ladite église : les perquisitions étant restées infructueuses et le voleur inconnu, l'audace des pillard ne connaît plus de bornes; ils vont jusqu'à enlever les tuyaux de plomb qui drainaient le terrain mouvant et humide longé par un étang (1) sur lequel avait été bâti l'importante église; l'eau ne trouvant plus d'écoulement mine les fondations; il en résulte, au principal endroit, un tassement qui amène, le 11 mars 1802, en plein jour et par un temps calme (2), la chute de cette merveille d'architecture (3).

Cette déplorable catastrophe est consignée en ces termes sur les registres de la municipalité : « L'an X de « la République, le 21 ventôse, le maire de St-Évroult- « Notre-Dame-du-Bois, soussigné, donne avis au conci- « toyen sous-préfet que l'église de la ci-devant abbaye « de St-Évroult où les ci-devant religieux exerçoient « leur culte, et les citoyens de la ditte commune y exer- « çoient également le leur depuis le 19 juin 1791, est « tombée le jour d'hier, sur les dix heures et demie du « matin, par l'éventrement d'un des principaux pilliers, « qui soutenait ce vaste vaisseau (4), s'est fendue, dont

(1) Cet étang, dit des Saints-Pères, avait été édifié par les religieux ; une inondation arrivée en 1796 en détruisit en partie la digue et nécessita son dessèchement.

(2) Ce n'est donc point un orage ni une tempête qui renversa l'église, comme l'ont dit à tort plusieurs chroniqueurs.

(3) Le *Monasticon gallicanum* (1684) donne une vue de l'église abbatiale que Corneille décrit sommairement dans son *Dictionnaire géographique*.

(4) Voici ses dimensions : longueur, 270 pieds; largeur, 72 pieds, sans comprendre le tour des chapelles; hauteur de la voûte, 70 pieds

« on a eu connoissances neuf à dix jours à l'avance de « son écroullement, et ce qu'on n'attendoit nullement, « la ditte église menassant ruine dans différents d'autres « endroits où on attendoit plutost la chutte que dans ce- « lui-cy. D'ailieur, il noroit jamais été posible d'y aporter « aucuns remède, lequelle pillier d'où son écroullement « a entrainé dans sa chute la *toure* (1), la *couverture*, la « *charpente*, la *voûte*, la *cloche* dont on ne peut avoir « aucune connoissance, dans ce moment, une *aile de la* « *nef* en entier, une partie du *cœur*, une partie d'un *des* « *collatéraux*, le tout du côté du *nord;* ce qui a fait une « eplosion terrible à mettre le pouvente dans tous les « esprits qui ont vus et entendus cette évènement affreux. « Heureusement que les portes de la ditte église venoient « d'être fermées environ dix minutes avant que personne « ne s'est trouvé tué ou blessé. Le soussigné qui était « absent à une lieux de sons domicille, qui a apris cette « évenement environ sur les deux heures après midi, « c'est de suite rendus sur les lieux où étant en présence « de dix à douze personnes, qui étoient encore avec lui, « a fait retirere tous les fers et plomb qu'on a put arraché « et avoir dans ses immances débris, s'en est saizi ainsi « que des clefs de la ditte église.

« Pourquoi il demande tant en sons noms que du con- « seil municipal et des habitans en général de la com- « munes qu'elle leurs soit accorder dyfinitivement si « faire ce peut le restent de la ditte église ainsi que les « débris tombées avec l'emplasement, pour faire fasse et

(1) La tour, placée au milieu de la croisée, avait 100 pieds de hauteur.

« indemnité à ce qu'il en pourra coûter à la commune qui « vat être obligés de faire rebâtire une église dans le « milieu du Bourg, dont les murs de la ci-devant abbaye « en font la clôture du Bourg ; les habitans de la ditte « commune étant obligés de rentrer à la ci-devant église « paroissiale anciennes ditte Notre-Dame-des-Bois, où ils « seront aussi exposées comme dans celle qui vient de « tomber pour être situés à trois ou quatre pieds de « distanse sur le bord du chemin de l'Aigle qui est une « excavation de 25 à 30 pieds, dont la muraille de cette « ditte église est déjà tombée en partie et bouchée avec « des planches ; les habitans ayant demandé d'en sortire « par une pétition présentée au district de Laigle dont le « département a repondu le huit de juin 1791.... »

Le vœu des habitants de St-Évroult n'est point exaucé, et, au moyen d'une somme de 1,800 livres, votée le 17 avril 1803, ils sont obligés de faire restaurer tant bien que mal leur ancienne église paroissiale, laquelle, au mois d'octobre suivant, possédait les objets ci-après probablement échappés au désastre de l'église abbatiale :

Un bras en bois doré (1) ; une châsse en doré ; deux autres châsses, dont une dorée et une peinte, contenant différents reliquaires et ossements (2) ; quatre

(1) Ce bras renferme des reliques de St-Évroult (Voir le bel ouvrage l'*Orne archéologique et pittoresque*, sur ce qui concerne la cérémonie religieuse qui se faisait, il y a quarante ans, dans les temps de sécheresse.

(2) Ces trois châsses existent encore dans cette église : deux sont particulièrement remarquables comme antiquité et travail d'orfèvrerie; nous les signalons à l'attention des membres de l'Association normande,

tableaux représentant des saints ; un tableau sur la chaire (1) ; deux clochettes dans le clocher.

La cloche conservée de l'abbaye, restée sous les décombres, fut retrouvée cassée; elle pesait 2,389 livres (2).

Bâtiments conventuels. Les 5 et 14 mars 1791, les dépendances de l'abbaye paraissent avoir été adjugées en totalité, comme biens nationaux, à un sieur Froger (Joseph-François), de Touquettes, lequel les revend ensuite, en détail, à des particuliers.

Ainsi, le 6 janvier 1799 (17 nivôse an VII), ce nommé Froger vend à Christophe Tiffaine, marchand audit lieu, « l'ancienne *abbaye conventuelle* de la ci-devant abbaye « de St-Évroult, composée d'une grande salle, d'une « autre salle et cabinets, du *chapitre* (3) et d'un fruitier, « avec les chambres, ancien *dortoir* (4), la *bibliothèque* et « les greniers de dessus; le tout à partir de l'*église* jusqu'à « la grande barrière du jardin, ensemble le terrain sur « lequel est une *bâtisse à moitié démolie*, le *parterre* qui « règne le long de l'*étang* et une portion de *cour* qui se « trouve à partir du pilier de dehors la grande salle à

afin d'éviter leur déplacement et leur vente. Une vieille et belle statue de la Vierge est aussi digne de l'intérêt des archéologues.

(1) Un de ces tableaux représente S. Évroul; il doit provenir de l'église du monastère.

(2) Le 12 floréal an XII, marché fut fait avec un fondeur, pour deux cloches à fournir à la paroisse ; il est supposable qu'on employa le métal de la cloche cassée de l'abbaye.

(3) Le chapitre, long de 50 pieds sur 28 de largeur, avait été décoré par Philippe Jouault, prieur en 1702.

(4) Le grand dortoir avait 196 pieds de longueur sur 30 de largeur ; le petit dortoir, à deux étages, avait 90 pieds sur 18.

« aller rendre en droite ligne au premier pilier de la « grande barrière du jardin, le tout sur Touquettes (1); « bornée du *cloître* (2), du *réfectoire* (3) d'un côté, et « d'autre côté l'*étang des Saints-Pères;* d'un bout, le mur « du jardin et une autre portion de terrain restant au « vendeur, et, d'autre bout, l'*église* et le *jardin de Ver-* « *sailles* appartenant alors au citoyen Selles. Le vendeur « se réserve le chapitre et le fruitier, l'acquéreur aura « les greniers de dessus ; il entretiendra les couvertures, « clora par une maçonnerie la partie de terrain et du « bâtiment donnant au bout du cloître sur le parterre... » Froger vend de plus à Tiffaine « le droit de tirer par un « canal de deux pouces d'eau ; l'acquéreur construira ce « canal à partir du bieu du *moulin* à aller aux bâtiments « vendus et à tous autres qu'il voudrait faire edifier pour « une tannerie. Le vendeur s'oblige de fournir à l'ache- « teur toutes les marches en pierre de l'*escalier* qui con- « duit du cloître à l'ancien dortoir... » Ladite vente est faite moyennant 6,000 fr.. dont 1,000 fr. payables au 18 floréal prochain, 1,000 fr. au 18 floréal an VIII, et ainsi d'an en an. Par ce moyen, le procès pendant au tribunal de l'Orne au sujet de cette vente est anéanti (4).

(1) Dès 1791, il est dit que la ci-devant abbaye est située sur Touquettes. (Procès-verbal d'inventaire de la bibliothèque du Chartrier.)

(2) Le cloître avait 142 pieds sur chacune de ses faces, il avait été réparé et orné de sculptures, en 1759, par le dernier prieur, Levesque.

(3) Le réfectoire, sans piliers, avait 150 pieds de longueur, 38 de largeur et 56 de hauteur.

(4) Acte passé au notariat de la Ferté-Fresnel. — Note de M. J.-P. Couriol, décédé géomètre au Sap, le 22 avril 1878, dans sa 80e année.

Ce modeste savant, bachelier-ès-lettres, avait, pendant plus d'un

Douze ans plus tard, le 20 novembre 1811, les biens du sieur Froger sont expropriés au tribunal d'Argentan ; les sieurs Pierre-Alexandre Souchey, Jacques Dupont, curateur, et Jean-François Dupont se rendent adjudicataires de l'emplacement du *château*, du ci-devant *cloître* et *réfectoire*, cour enclavée entre le château et le jardin, et ses *écuries*, emplacement d'un corps de bâtiment et du *moulin*, un petit jardin au-dessus de la *tourelle*, le grand jardin, une pâture, emplacement de l'ancien bieu avec un corps de bâtiment à usage de *pressoir ;* borné le tout, au nord, par une allée commune devant la grande porte et par l'emplacement de l'église *appartenant au sieur Brard* ; à l'est, par Tiffaine et par l'étang des Saints-Pères à M. Boezain ; au sud, par la pâture de M. de St-Laurent, et à l'ouest, par les jardins et cour de la ci-devant *abbatiale* de ladite abbaye.

Le 26 juin 1816, ces adjudicataires firent trois lots de leur acquisition. Le long du 3e lot, échu à Souchey, régnait une *avenue*, à l'ouest. Le *château* resta commun pour le démolir, et, lotissant les caves qui étaient dessous, les trois adjudicataires précités prirent quinze ans pour leur démolition (1).

De toutes ces nombreuses et importantes constructions, il ne reste plus aujourd'hui que le chapitre et la maison abbatiale, laquelle, en 1812, était possédée par Mme Hébert, de Paris, qui venait y passer la belle saison.

demi-siècle, exploré notre région et amassé une ample moisson de documents historiques, notamment sur le canton de Vimoutiers, dont il avait préparé l'histoire.

(1) Notes Couriol.

Quant à l'église abbatiale, elle fut abandonnée à un créancier du gouvernement pour paiement de sa dette.

Cet homme, ignorant et cupide, n'eut alors qu'un but : tirer le plus grand profit possible de ces immenses débris; métaux, marbres, pierres, tout fut dépecé et vendu : aussi, n'est-on pas surpris de rencontrer, dans la contrée, à des distances assez grandes, des matériaux disparates, des sculptures, qui proviennent de cet édifice.

Ses ruines, encore debout, sont vraiment imposantes et reportent à ces âges où, dans une contrée où les matériaux faisaient défaut, où les voies de communication n'existaient pas, la foi religieuse permit d'élever à Dieu un temple superbe, qui faisait l'admiration de nos aïeux.

Fontaine et chapelle de St-Évroult. A trois quarts de lieue de l'abbaye, se trouvent la fontaine et la chapelle dites de St-Évroult.

Nous ne parlerons pas de la légende attachée à chacune d'elles; disons seulement que la fontaine jouissait autrefois d'une telle réputation pour guérir certaines maladies (1), qu'elle attirait un grand nombre de pèlerins. Les malades étaient plongés à diverses reprises dans cette eau glacée, qui, dit-on, les guérissait radicalement.

Aujourd'hui, dans la contrée, en parlant d'une personne aux idées extravagantes et ne paraissant pas jouir de toute sa raison, on dit encore : « Il faut la conduire baigner à saint Évroult. »

Quant à la chapelle où saint Évroul se retira, paraît-il,

(1) On raconte qu'au siècle dernier, le maréchal de Broglie avait une telle confiance dans cette eau qu'il en envoyait chercher de son château de Broglie.

le culte divin y était célébré en 1792, car le 11 octobre, 5 à 6 chandeliers, servant à l'autel, furent volés dans cet oratoire, qui eut pour dernier chapelain dom Michel Allain, dont nous avons parlé précédemment (1).

Après la visite à N.-D.-du-Bois, les excursionnistes se rendirent à la verrerie qui se trouve au bas de la côte qu'ils venaient de gravir. Cette verrerie fabrique surtout le flacon pour la pharmacie. Après certaines péripéties, elle se trouve aujourd'hui entre les mains d'un homme habile et actif qui ne pourra manquer de lui assurer un grand succès.

Gacé. L'excursion devait se terminer par Gacé, jolie petite ville, située sur la rive droite de la Touques, aux rues larges et propres, aux maisons blanches et rouges. C'est un des endroits les plus agréables de la Normandie, et pour le mouvement continuel qui s'y passe, et pour la vivacité de la population. Gacé ne possède qu'un seul monument, un vieux château du XVIe siècle. Ce château appartint, dans l'origine, à Raoul, seigneur de Gacé, connétable de Normandie, et plus tard à la famille de Matignon. Il n'en reste que des débris auxquels sont venus s'adosser des bâtiments modernes qui dominent une jolie place carrée, plantée d'une double haie circulaire de tilleuls. C'est maintenant la caserne de la brigade de gendarmerie.

A cinq heures, les excursionnistes rentraient à Vimoutiers.

(1) Cette chapelle fut reconstruite par les soins de Siméon de La Venne, prieur en 1658.

ENQUÊTE AGRICOLE *(Suite).*

SÉANCE DU JEUDI 3 JUILLET.

Présidence de M. de MACKAU, député de l'Orne.

La séance est ouverte à 4 heures, dans la salle du théâtre.

Siègent au bureau : MM. le maire de Vimoutiers ; de Glanville, directeur ; de Beaurepaire, sous-directeur ; G. Levavasseur, un des secrétaires généraux ; Cornet-Lavallée, inspecteur ; comte de Blagny, membre de l'Association.

M. Campion, secrétaire-général, tient la plume.

Question 13. *La fabrication du cidre laisse-t-elle à désirer ? Appareils en usage ; importance et qualité de ce produit.*

M. Lecœur répond dans les termes suivants à la première partie de la question :

La fabrication du cidre laisse beaucoup à désirer. Le Pays-d'Auge est cependant le pays où l'on se préoccupe le plus du choix des bonnes espèces, mais on choisit surtout les espèces très-fructifères ; il faudrait aussi que

l'on greffât des pommes donnant un moût qui ne fût pas inférieur à 4 et 5° fournissant 5 et 6 °/. d'alcool. Cette qualité du moût se constate au moyen du densimètre de Gay-Lussac, dont l'usage est le même que celui du pèse-eau-de-vie.

En outre, la quantité de pommes que le cultivateur a à écraser dans les années d'abondance, fait qu'il néglige le cuvage ou qu'il ne le pratique pas malgré ses avantages.

La fermentation des jus dans les fûts est livrée à elle-même ; on ne se préoccupe point de la température à laquelle elle a lieu.

J'ajoute qu'on ne pratique pas l'opération du soutirage répété ; on ne soutire même pas le cidre une seule fois quand il est entre deux lies par exemple. Ce qui fait que le chapeau acide ou moisi retombe au fond du tonneau, traversant le cidre et lui donnant toutes les mauvaises odeurs dont il est imprégné, troublant sa limpidité et lui faisant subir des fermentations secondaires, acétiques, butyriques quelquefois.

Enfin, je pense qu'il y a tout avantage, en présence de moûts d'une densité trop faible, de 3 à 4°. donnant 4 à 5 litres d'alcool pour 100 litres, à pratiquer le sucrage, opération qui consiste à ajouter du sucre au moût, avant la fermentation, pour élever sa densité à 5 ou 6°, c'est-à-dire 6 1/4 ou 7 1/2 °/. d'alcool.

En outre, dans les années de disette de pommes, on peut, au moyen du sucrage, avec 100 barattées de pommes et 100 kilog. de sucre, obtenir deux tonneaux de cidre de conserve, de 1,400 litres, titrant 7 °/., et un tonneau de boisson de 700 litres titrant 4 °/.

La boisson doit-être consommée avant le 15 juin; le cuvage dans l'eau sucrée doit-être employé pour faire la boisson.

J'ai fait cette opération cette année. Le cidre obtenu est délicat, mais moins chargé en matières gommeuses ou pectiques : c'est là son seul point faible.

Le tannin a été remplacé par un peu de cachou. Quant à l'eau-de-vie que fournit le cidre, je ne puis renseigner la Société sur sa qualité, car je n'en ai pas encore distillé. Je me propose de le distiller dans un mois, quand tout le sucre de mon cidre va être transformé en alcool.

En attendant, dit ensuite M. Louisfert, les perfectionnements que le prix rémunérateur permettra de donner au cidre pour l'exportation, les précautions les plus élémentaires à prendre pour faire de bon cidre de dépense et de vente courante, sont d'abord l'extrême propreté en toute chose, le soin absolu de ne point mélanger de fruits de fleur, de récolte et de maturité diverses, et de saisir le juste point de la maturité qu'indique, d'ailleurs, l'odeur de la pomme.

Pour le cidre de vente courante, on ne saurait trop mélanger les espèces. Chaque solage a son bouquet particulier, plus spécial et plus accentué que ce qu'on appelle le goût de terroir. A part certaines préférences particulières, le cidre le plus franc de goût et le plus net est le plus estimé. On l'obtient généralement par le mélange des espèces, dont les différents bouquets se complètent et se corrigent. Il est bien entendu qu'il faut seulement mélanger des fruits de même fleur et de maturité égale.

M. de Glanville demande quelle quantité de cidre on fait avec un hectolitre de pommes. On répond que 50 hectolitres de pommes donnent 1,400 litres de cidre pur.

En général, on se sert dans le pays de la mécanique ancienne. Les autres appareils ne sont guère employés parce qu'ils broyent le pépin, ce qui communique de l'âpreté au cidre.

M. de Glanville dit que c'est une erreur de croire que le pépin a une influence fâcheuse sur la qualité de la boisson.

M. Roussel pense aussi que le broyage du pépin n'a aucun effet nuisible sur le cidre. Il ajoute qu'avec des moyens suffisants d'extraction, un demi-hectolitre de pommes doit donner 20 ou 21 litres de cidre. A l'aide de la presse hydraulique on obtient plus de 40 °/₀ de jus ; il y a une presse nouvelle qui donne 4 à 5 °/₀ de plus.

En réponse à une question posée par M. le directeur de l'Association, on dit que la macération de la pulpe n'est pas dans les habitudes du pays. Il reste, par suite, une certaine quantité de sucre, dont on se sert pour faire du petit cidre.

Un membre demande si on brûle les marcs.

On répond qu'ils sont peu utilisés dans le pays. Dans certaines exploitations, on les met en tas au pied des pommiers, après les avoir mélangés de terre ; un an après, on y ajoute un dixième de chaux. Dans d'autres fermes, on les fait sécher pour les donner aux porcs avec du lait, ou pour en user comme combustible.

L'exportation du cidre se développe de plus en plus ;

mais, comme le fait remarquer M. Roussel, le cidre exporté subit généralement des manipulations qui en altèrent la qualité. Les Parisiens ne sont point encore habitués au vrai cidre, ils veulent trouver à cette boisson un goût mielleux ; aussi est-on obligé, pour la leur faire accepter, de la sucrer. A Rouen, le cidre subit une transformation complète ; avec deux hectolitres on en fait trois au moyen d'eau sucrée.

M. Le docteur Denis-Dumont a préconisé l'embouteillage, comme moyen d'empêcher les falsifications ; seulement, le prix et les droits étant plus élevés, ce procédé aurait pour effet de restreindre la consommation.

Question 14. *Fabrication de l'eau-de-vie, son importance, son avenir en présence de l'introduction d'alcools étrangers et de la situation qu'il est question de faire aux bouilleurs de crû.*

C'est toujours l'ancien système de distillation qui est pratiqué dans le pays : il donne 8 à 9 °/₀ d'alcool à 66°. On trouve les alambics trop chers.

Parlant des instruments perfectionnés de distillation, M. Roussel dit, en réponse à une question qui lui a été posée, que, lorsque le tuyau d'allonge est horizontal, l'opération s'accomplit plus rapidement.

Le même membre recommande la distillation au bain-marie, avec une addition de sel à l'eau pour en retarder l'ébullition. Le chauffage peut se faire au charbon de terre, ce qui constitue une économie. Avec ce système, M. Roussel a retiré des lies infectes une eau-de-vie très-agréable.

Un membre s'inscrit contre l'emploi des serpentins en

cuivre qui ne peuvent être préservés du vert-de-gris et font contracter aux substances soumises à la distillation un goût et une odeur choquants. Il conseille l'usage de serpentins en étain pur.

M. Roussel dit que ce n'est pas le cuivre qui produit l'empyreume; qu'il provient des matières gélatineuses qui se collent à l'alambic.

Il résulte des explications fournies par plusieurs membres de l'assemblée, que l'eau-de-vie de cidre s'exporte en grande quantité dans la région de Vimoutiers. Malheureusement on en altère la qualité par l'addition d'alcools étrangers. Eu égard à la difficulté de se procurer de bonne eau-de-vie de vin, même à des prix assez élevés, le commerce de l'eau-de-vie de cidre est appelé à prendre de sérieux développements, si l'on améliore notablement les procédés de fabrication et si l'on s'abstient d'adultérations trop communes aujourd'hui.

Il est question actuellement, dit M. de Mackau, du rétablissement de l'exercice chez les bouilleurs de crû, mesure considérée comme nécessaire pour empêcher les fraudes préjudiciables au Trésor. C'est à l'administration qu'il appartient de faire tout le possible pour protéger les intérêts du Trésor sans avoir recours à un procédé inquisitorial aussi vexatoire et aussi onéreux que l'exercice.

L'Assemblée partage le sentiment de M. de Mackau sur le rétablissement d'un régime fiscal qu'il a justement qualifié et se prononce énergiquement dans le même sens.

Question 15. *Falsification du cidre et de l'eau-de-vie ;*

moyens de réprimer cette fraude qui entraînerait la ruine de ce genre de commerce.

La falsification du cidre et de l'eau-de-vie, dit M. G. Choisne, a pris, depuis quelques années un accroissement et un raffinement tels que la santé publique a pu s'en ressentir. On a fait, par ces temps de disette de fruits, du cidre et de l'eau-de-vie avec des poudres et des alcools plus ou moins malfaisants ; aucun de ces ingrédients ne contenant les principes similaires de ces boissons ne peuvent économiquement les remplacer. Il serait bien à désirer, pour les faibles boissons ordinaires du pays, dites cidres de *rémiage*, que l'usage du sucrage et du cachouage se répandît davantage : ce serait le seul moyen avantageux, dans les années de moyenne récolte, de rétablir l'équilibre de la consommation et de la production.

L'eau-de-vie, ajoute M. Choisne, est plus susceptible des mélanges d'alcools divers qui, lorsqu'ils sont de bonne qualité, passent, en quelque sorte, inaperçus. Malheureusement la plupart des établissements publics livrent à la consommation plutôt des acides et des poisons que ces alcools, moins fins que ceux du cidre, mais inoffensifs. Ce serait à la régie de veiller davantage à la bonne qualité des consommations, et aux consommateurs eux-mêmes d'exiger de la bonne qualité, dussent-ils en dépenser davantage.

Ce qu'il faut conseiller surtout, c'est la multiplication des plants de poiriers dont les produits servent spécialement à la fabrication de l'eau-de-vie, là où le terrain convient à ce genre de plantation.

M. Lecœur donne lecture de la note suivante :

Dans la vallée d'Auge, le cidre exporté n'est presque jamais falsifié. Il n'en est pas de même du cidre qui ne doit pas voyager et qui est souvent allongé avec de l'eau. Cette falsification peut être prouvée par la distillation qui donne alors un rendement en eau-de-vie au-dessous de la moyenne.

Quant à l'eau-de-vie de cidre, c'est un liquide qui, à cause de son odeur, est très-propre à receler l'alcool et dans lequel il est très-difficile de le déceler.

Journellement, il m'est apporté de l'eau-de-vie de cidre afin que je la distille comme on dit vulgairement, pour savoir si elle renferme de l'alcool, ou trois-six.

Quand l'alcool employé est du trois-six de riz de première qualité et qu'il a été ajouté avant la distillation, il n'existe aucun réactif capable de déceler sa présence.

J'ai pu cependant le faire trois ou quatre fois, parce que la proportion d'alcool ajoutée avait été forte et que les fraudeurs s'étaient servi d'eau calcaire pour couper cet alcool réduit, qu'ils avaient ensuite mélangé directement à l'eau-de-vie de cidre.

Ils avaient ainsi introduit dans un produit distillé un corps fixe, la chaux, qui ne doit jamais s'y trouver et qu'il est facile de reconnaître par l'oxalate d'ammoniaque.

Quand l'alcool ajouté est de l'alcool amylique ou trois-six de pomme de terre, quelques personnes croient pouvoir le reconnaître à la dégustation.

M. Roussel dit qu'il n'y a pas de moyen chimique de reconnaître la falsification. Un prix de 100,000 fr. avait été proposé par le Gouvernement, il n'a pu encore être décerné.

M. le Directeur demande si, parmi les alcools mélangés, il y en a de malfaisants.

M. Roussel répond que l'alcool amylique seul a des propriétés nuisibles ; l'alcool chimiquement pur peut être absorbé sans danger pour la santé.

Question 16. *L'enseignement agricole dans la région est-il suffisamment encouragé ? L'éducation des jeunes filles de la campagne ne laisse-t-elle rien à désirer sous ce rapport ?*

L'enseignement agricole dans les écoles de la région, dit M. G. Choisne, n'est ni répandu ni encouragé ; il est nul.

Trop de matières surchargent dans nos écoles rurales l'esprit de l'enfant, l'instruisant plutôt pour les bureaux, magasins, carrières libérales, etc. (et carrières d'Amérique), pour que les campagnes puissent fonder grand espoir sur l'instruction agricole donnée aux enfants.

Il devrait y avoir un programme d'enseignement rural, car il est ridicule de n'apprendre aux enfants que des choses qui ne leur serviront que d'agrément dans le discours, dans la société, et de négliger, de leur cacher plutôt ce qui, réellement, pratiquement, leur servirait, au plus haut degré, dans la vie matérielle et industrielle.

Ce que la mémoire de l'enfant retient le mieux, c'est ce qu'il a écrit. Pourquoi ne pas lui faire remplir ses cahiers de dictées agricoles, d'histoire naturelle, de mathématiques et des diverses professions, lui faire faire des lectures, leçons, promenades ?

L'éducation agricole des deux sexes laisse bien à désirer,

mais sous ce rapport les jeunes filles sont encore plus mal partagées que les jeunes gens.

A partir de 12 ans, dans ces écoles, les jeunes gens des deux sexes se prépareraient à de plus hautes études agricoles, aux écoles supérieures, ou se faciliteraient des études et des perfectionnements personnels, chez eux, à la pratique de leur métier.

Il devrait y avoir aussi, par canton, une école professionnelle ou pensionnat primaire agricole pour les enfants de chaque sexe de 12 à 15 ans; car la fréquentation, par les fils de cultivateurs aisés, des pensionnats et collèges les entraîne fatalement en dehors de leur profession par engagement des maîtres, faiblesse des parents, coudoiement de camarades bourgeois et les désirs voluptueux et égoïstes qui en résultent.

M. Roussel pense, comme M. Choisne, qu'il faudrait décharger les programmes de l'enseignement primaire au profit de l'agriculture : les maîtres devraient pouvoir donner à leurs élèves une instruction agricole pratique, mais, en général, ils ne sont pas préparés à ce rôle utile.

M. H. Delisle voudrait que les cinq départements de la Normandie s'associassent pour fonder une ferme-école où l'on donnerait aux jeunes gens des campagnes des notions pratiques sur les diverses branches de l'industrie agricole, notamment en ce qui concerne les bestiaux, le lait, les beurres, les fromages, la fabrication du cidre, de l'eau-de-vie. Il se plaint de ce que le conseil général de l'Orne a refusé une augmentation du crédit relatif aux conférences agricoles.

M. de Mackau dit que si le conseil général a rejeté la proposition qui lui a été faite à cet égard, c'est que l'en-

seignement donné par le professeur départemental d'agriculture ne lui a point paru suffisamment pratique ni spécialement applicable à la région. Certainement ces conférences ne sont pas dépourvues d'intérêt, mais l'objet en est trop souvent étranger au pays.

Il y a aux environs de Domfront, une école d'agriculture, l'école du Sault-Gautier, qui est subventionnée par le département et l'État; mais elle est peu fréquentée, les jeunes gens de la campagne recherchant de préférence, pour la plupart, les occupations des villes, les places dans les bureaux des administrations, le service des chemins de fer, etc.

M. Léger se joint à MM. Choisne, Roussel et Delisle pour qualifier d'insuffisant l'enseignement primaire agricole donné dans les écoles communales; il émet le vœu que cet enseignement soit puissamment encouragé par l'Association normande. Sans doute les leçons données dans la classe ne peuvent être que très-sommaires, eu égard au programme imposé à l'instituteur, mais le maître pourrait consacrer une partie de la journée du jeudi à conduire les enfants sur les exploitations agricoles, où il les instruirait par des démonstrations pratiques. Ces promenades seraient profitables à la santé et à l'intelligence des élèves.

M. de Glanville répond que, dans tous ses concours, l'Association décerne des récompenses aux instituteurs qui donnent aux enfants des notions sérieuses sur l'agriculture. Le mérite du maître est apprécié par une commission chargée d'interroger les élèves sur les matières de cet enseignement. L'Association ne lui paraît guère pouvoir faire plus.

Question 17. *Souffrances de l'agriculture, moyens de les combattre :*

1° *Représentation de l'agriculture par des chambres consultatives : comment composées, par qui nommées ?*

L'Assemblée émet le vœu que l'agriculture soit représentée par des agriculteurs nommés par leurs pairs.

M. de Mackau dit que la matière a fait l'objet d'un projet de loi qui est actuellement à l'étude. Ce projet sera infailliblement modifié par la commission chargée de l'examiner, et tout porte à croire que le temps manquera au Parlement pour voter la loi dans la présente session.

2° *Réciprocité des tarifs dans les relations commerciales avec les puissances étrangères.*

Plusieurs membres considèrent comme très-facile à résoudre la question de la protection à donner à l'agriculture nationale par les tarifs de douane ; un relèvement de ces tarifs est pour eux la chose la plus simple ; l'établissement de droits compensateurs ne saurait, dans l'application, souffrir aucune difficulté sérieuse.

Aux yeux de M. de Mackau, au contraire, le problème est très-compliqué, très-difficile. Dans quelle mesure les tarifs devraient-ils être relevés ? A quel taux y aurait-il lieu de fixer les droits compensateurs ? Parmi les traités de commerce contractés avec les puissances étrangères, il en est qui ne sont point à échéance, notamment celui avec l'Allemagne, le pays le plus favorisé. Une trop grande faveur accordée à la production indigène ne menace-t-elle pas les intérêts du consommateur ?

M. de Mackau ne fait que signaler quelques-unes des difficultés que révèle l'étude approfondie de l'importante

question qui préoccupe, à juste titre, notre industrie agricole. On est encore dans la période des tâtonnements et des hésitations ; les intentions du législateur sont très-favorables aux réclamations légitimes de l'agriculture, mais dans une matière aussi délicate et aussi complexe, il faut se garder de prendre des décisions hâtives et insuffisamment mûries.

3° *Banques locales. Crédit agricole, ses inconvénients, ses avantages, son organisation.*

On a parlé, dit M. de Mackau, d'un système d'émission de titres représentant une partie de la valeur des propriétés. C'est le système des warrants appliqué à la propriété foncière. Il a réussi dans une colonie australienne, mais la condition des terres en Australie diffère sensiblement de celle des nôtres.

Les banques locales pourraient rendre service à l'agriculture, en restreignant leurs opérations à divers produits qui ne se réalisent pas immédiatement.

La situation du cultivateur qui emprunte, dit un autre membre, est bien compromise. Pour que les banques pussent produire des résultats favorables, il faudrait qu'elles fussent organisées de manière à être en état de fournir l'argent à un taux très-modéré.

M. de Mackau fait observer qu'il n'est pas dans les habitudes de nos cultivateurs de s'adresser aux banques. Le Crédit Foncier prête, pour les travaux de drainage, à 5 °/₀, amortissement compris; eh bien! cet établissement n'a pas à répondre à dix demandes de prêt par an!

Des économistes en renom, dit M. de Glanville, recommandent l'établissement, dans les principales communes de France, de caisses d'épargne, de caisses de retraite

pour la vieillesse, d'assurances en cas d'accidents et l'emploi des capitaux provenant de ces institutions à la création d'une caisse agricole.

La question paraît être à M. Choisne de savoir si l'on pourrait établir par association des banques à meilleur compte, fournissant de l'argent à un prix réduit, et ce résultat ne saurait être atteint que par une banque autorisée par l'État, comme la Banque de France, à émettre des billets ayant pour garantie de portefeuille les propriétés, avec un privilège d'émission; mais les garanties seraient purement morales et ne résulteraient que d'enquêtes faites par une agence locale sur la solvabilité des emprunteurs. Cette Banque ne prêterait que pour des besoins réels et justifiés. Ce serait rendre un mauvais service à la culture que de la mettre à même de se lancer dans des opérations aléatoires.

M. Choisne demande que les effets des agriculteurs soient assimilés aux effets de commerce et admis à l'escompte sans aucune distinction ni restriction, ce qui est interdit à la Banque de France par ses statuts qui ne lui permettent pas d'ouvrir son portefeuille à des effets souscrits par des personnes non soumises à la juridiction consulaire.

4° *Dégrèvement des terres non cultivées.*

M. le Président dit que ce point n'est pas à examiner, le pays n'offrant pas, pour ainsi dire, de terres non cultivées.

Cependant, M. de Glanville croit devoir présenter une observation : tandis que les maisons non louées et les usines en chômage, dit-il, obtiennent des remises de contributions, la terre, quand elle ne donne pas de revenu,

paie intégralement l'impôt en principal et centimes additionnels. Cette différence de traitement est injuste ; elle l'est d'autant plus que, d'après des renseignements statistiques que M. le directeur de l'Association a relevés dans des journaux, la propriété rurale, pour un revenu de 100 fr., paye 25 fr. au fisc, quand, pour le même revenu, la propriété urbaine ne fournit que 16 fr., les valeurs industrielles à peine 13 et la propriété mobilière 4 seulement.

M. de Mackau signale un autre point à étudier. Les contributions indirectes sont perçues exclusivement par l'État, alors que les travaux exécutés par les départements viennent en accroître le produit. Il faudrait qu'une partie en fût attribuée aux départements ; autrement, ils ne pourront plus faire face à leurs dépenses. Le meilleur moyen de remédier aux souffrances de l'agriculture est certainement de diminuer les charges dont elle est grevée, diminution qu'on réalisera en faisant que les départements et les communes n'aient point à supporter une aussi forte quotité de centimes extraordinaires ; ce résultat s'obtiendrait si on les arrêtait, au lieu de les y pousser, dans la voie des dépenses inutiles ou exagérées, et si on leur allouait une part raisonnable dans le produit des impôts indirects.

5° *Péréquation de l'impôt foncier.*

M. de Mackau dit que cette question intéresse beaucoup le département de l'Orne, dont la part contributive dans l'impôt foncier excède de plus de 400,000 fr., la moyenne générale. La part de chaque contribuable dans cet impôt est de 4,49 °/₀ du revenu imposable ; or, les contingents de 41 départements sont inférieurs à cette

moyenne : dans l'un d'eux, la Corse, il est au-dessous de 1 °/₀ ; neuf autres sont taxés au-dessous de 3,50 ; seize au-dessous de 4 °/₀ ; tandis que, dans 46, parmi lesquels figurent le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Inférieure, la moyenne est dépassée dans des proportions plus ou moins considérables.

L'Association émet le vœu que les contingents des cinq départements de la Normandie dans l'impôt foncier des propriétés non bâties soient ramenés, par voie de péréquation, à l'égalité proportionnelle, d'après les évaluations faites par l'Administration des contributions directes.

6° *Rétablissement de la présence des plus haut imposés pour le vote des centimes additionnels.*

Un membre fait observer que les plus imposés ont une large part de responsabilité dans la suppression de leur concours au vote de centimes communaux extraordinaires : le peu d'empressement qu'ils mettaient, en général, à répondre aux convocations qui leur étaient adressées créait des embarras dont on se plaignait depuis longtemps.

M. le directeur de l'Association répond que ces négligences, qui n'étaient pas aussi générales qu'on le dit, ne suffisent pas pour justifier la mesure radicale qui a été prise. L'adjonction des plus imposés était l'application d'un principe dont la réglementation était peut-être susceptible de changements utiles, mais qui devait être respecté.

L'Association exprime unanimement le vœu qu'une loi intervienne pour abroger celle du 5 avril 1882 et décider que le vote des centimes additionnels extraordinaires ne

puisse être valablement émis sans le concours des plus forts contribuables.

7° *Chemins vicinaux à la charge des départements, ruraux à la charge des communes.*

On dit que, malgré l'extension du réseau des lignes vicinales de grande communication dans lequel les conseils de département se montrent de plus en plus disposés à comprendre les chemins ayant un caractère d'intérêt général, les communes, pour la plupart, ont peine à entretenir les chemins vicinaux restant à leur charge. Comment parviendraient-elles à mener à bonne fin l'œuvre d'amélioration et d'entretien des voies purement rurales? Il faudrait assurer à cette classe de chemins une dotation suffisante, et les communes sont généralement dans l'impuissance de le faire.

M. de Mackau pense que le seul moyen d'arriver à constituer une bonne voirie rurale est dans l'application de la loi du 20 août 1881 et la formation de syndicats.

Cette opinion est partagée par la grande majorité de l'Assemblée.

8° *Charger les compagnies de chemins de fer de la responsabilité des accidents causés par les animaux des cultivateurs.*

M. Louisfert insiste pour que la responsabilité des compagnies de chemins de fer soit bien établie en cas d'accidents causés par les animaux des riverains.

Il insiste sur cette considération que le passage de la voie ferrée et l'arrangement dit amiable ou l'expropriation par jury changent la condition du terrain envahi sans le consentement du propriétaire, habitué à une paisible jouissance et dégagé des grosses responsabilités que lui

impose la nature particulière de son nouveau voisinage. Cette responsabilité ne peut être évaluée dans les indemnités convenues ou allouées.

En tout cas, il est bon de porter à la connaissance des intéressés deux jugements du tribunal de Bayeux (10 juillet 1867, 28 août 1869) et l'arrêt de la Cour de Caen (1er avril 1868), signalés ou insérés tout au long dans le Manuel de M. Léon de Vilade (6e édition, p. 27-35), jugements et arrêt qui consacrent l'obligation de la compagnie de l'Ouest à maintenir ses clôtures en bon état.

M. de Beaurepaire dit que la jurisprudence tend à considérer que la charge imposée aux compagnies de chemins de fer, d'établir et d'entretenir en bon état, le long de leurs voies, des clôtures, dont il appartient à l'Administration de déterminer le mode, ne dispense pas les riverains de l'obligation de clore leurs propriétés, à moins qu'une convention ne les en ait déchargés, et que, si cette clôture est insuffisante ou en mauvais état, la responsabilité des dommages résultant de l'introduction de leurs bestiaux sur la voie ferrée leur incombe intégralement.

Question 18. *Horticulture. — Fruits de table les plus avantageux à propager pour l'exportation. Méthode pour les cultiver avantageusement.*

On exporte de l'arrondissement d'Argentan des fruits de table par Honfleur et Trouville : ce sont notamment des poires dites Doyenné d'hiver et Beurré d'Arenberg. L'envoi s'en fait jusqu'en Russie.

Question 19. *Légumes nouveaux propres à l'alimentation de l'homme ou des animaux.*

Aucun légume nouveau n'a été introduit dans la culture maraîchère de la région.

Question 20. *Culture des pommes de terre, moyens de les préserver de la maladie ; procédé Jeinsen.*

La culture des pommes de terre dans l'arrondissement n'offre rien de particulier. Quant aux moyens employés pour les préserver de la maladie qui s'est fait sentir comme ailleurs, on s'en est tenu aux procédés ordinaires: il n'a été fait usage d'aucun procédé nouveau.

Question 21. *Apiculture. — Introduction d'espèces d'abeilles étrangères ; emploi du sucre pour les nourrir ; alvéoles factices ; diverses qualités de miel.*

Il existe des ruches d'abeilles dans les environs de Trun, de Crouttes et du Renouard. Aucun membre de l'assemblée n'est en mesure de fournir des renseignements précis sur le nombre des ruches, la quantité de miel et de cire récoltés, la qualité de ces produits.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire,

A. CAMPION.

JOURNÉE DU VENDREDI 4 JUILLET.

2e EXCURSION.

VISITE DE LA BLANCHISSERIE LANIEL.

La blanchisserie de MM. Laniel père et Henri Laniel est située au lieu dit La Gosselinaie, sur la commune de Lisores, à 2 kilomètres environ de Vimoutiers.

A huit heures du matin, deux voitures envoyées par les propriétaires de ce bel établissement, y conduisirent les membres de l'Association.

La blanchisserie de Lisores a été fondée à la fin du XVIIIe siècle par le grand-père de M. Eugène Laniel, le chef actuel de la maison de commerce de Vimoutiers qui porte ce nom. A cette époque, on ne fabriquait que des toiles à la main : un grand nombre de commerçants avaient, sous leur direction, un plus ou moins grand nombre d'ouvriers dont les uns filaient le lin et les autres tissaient la toile à domicile, tout en s'occupant, entre temps, de travaux agricoles.

Il y avait alors, autour de Vimoutiers, plusieurs blanchisseries où l'on traitait les toiles ainsi fabriquées avant de les livrer à la consommation. Celle de Lisores ne présentait qu'une superficie de 5 à 6 hectares ; elle s'agrandit dans des faibles proportions pendant la première moitié du siècle actuel ; son extension prit surtout une sensible importance à partir de 1840, époque où fut

fondée par la maison Lauiel, à Beuvillers, près Lisieux, le premier tissage mécanique de toute la région de l'Ouest. La rapidité et l'abondance de la production nécessitèrent alors des agrandissements de plus en plus considérables, et la blanchisserie arriva ainsi à occuper 40 hectares de plus.

Pendant plus de deux heures, MM. Laniel ont fait à M. de Glanville et aux membres de l'Association qui l'avaient accompagné, les honneurs de leur vaste et magnifique établissement, qui a répandu par toute la France et à l'étranger la renommée des toiles cretonnes (1) de Vimoutiers.

La buanderie, les séchoirs, les magasins se partagèrent l'attention des visiteurs.

Les toiles sont traitées à l'aide de lessives et surtout par l'exposition sur le pré, qui permet de leur donner la blancheur voulue, en leur conservant une très-grande solidité. Le travail intérieur se fait au moyen de nombreuses cuves, machines à laver, savonneuses, séchoirs à air chaud, etc. Soixante à quatre-vingts ouvriers, tous logés et nourris dans l'établissement, y sont constamment occupés. La quantité de toiles blanchies est de 18 à 20,000, ce qui fait près de 2 millions de mètres.

La visite des membres de l'Association s'est étendue au pressoir, aux caves, qui contiennent plus de soixante grandes futailles, à la laiterie, à la fromagerie, aux jardins potagers, etc.

Une surprise agréable avait été réservée aux visiteurs.

(1) Du nom de Paul Creton, originaire des environs de Vimoutiers. — Ce nom a été appliqué à une des rues de la ville.

Un téléphone, destiné à mettre les magasins de MM. Laniel, situés à Vimoutiers, en communication avec la blanchisserie, venait d'être installé par M. Levée, fondeur mécanicien en cette ville ; MM. Laniel avaient eu la délicate pensée de faire inaugurer l'utile appareil par le directeur de l'Association. Les visiteurs purent engager avec les employés de la maison de commerce une conversation à 2 kilomètres de distance, et même entendre très-distinctement le tictac d'une montre. M. de Glanville envoya par le téléphone ses compliments à M. Levée.

Après cet intéressant épisode, les membres de l'Association reprirent, dans les voitures qui les avaient amenés, la route de Vimoutiers, enchantés de leur instructive excursion et de l'accueil cordial qu'ils avaient reçu.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE.

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET.

Présidence de M. FORTIN, maire de Vimoutiers.

La séance est ouverte à 2 heures du soir.

Siègent au bureau : MM. de Glanville, G. Le Vavasseur, Léger, Leborgne, Damboise, Pernelle, Groult, Laniel, Bourgeois, Cornet-Lavallée.

M. Campion remplit les fonctions de secrétaire.

Question 1. — *A quel étage géologique appartient le canton de Vimoutiers? Quels sont les fossiles qui le caractérisent?*

Cette question est traitée par M. Lecœur dans un travail dont il donne lecture :

NOTICE GÉOLOGIQUE

SUR LE CANTON DE VIMOUTIERS.

MESSIEURS,

Je vous demande la permission de vous lire une courte notice, écrite un peu à la hâte pendant les courts instants

de liberté que m'ont laissés l'exercice de ma profession et la préparation des expositions d'horticulture et de laiterie, dont j'ai été chargé par mes collègues.

Les trop rares courses que j'ai pu faire dans la campagne pour étudier sur place les terrains qui forment le sol et le sous-sol de ce canton, pour en rechercher les fossiles, et en étudier la composition ou la nature, font que ce petit travail est incomplet à cause du peu de fossiles cités et de l'omission de certaines curiosités géologiques incomplètement étudiées.

Enfin, s'il s'y est glissé quelques erreurs, je réclame l'indulgence des géologues, la géologie n'étant point ma science favorite.

J'ai eu seulement pour but de renseigner le Congrès sur les terrains du canton, sur leur intérêt au point de vue agricole ou industriel, en réponse à la première question de l'enquête scientifique.

J'ai donc essayé de signaler dans cette réponse les rapports qui existent entre les cultures diverses du canton et les couches géologiques superficielles.

Quant aux couches profondes, celles que le cultivateur ne remue pas par la culture, elles intéressent l'industriel du sol, elles intéressent tous les habitants de ce canton, car elles nous fournissent des matériaux pour les constructions et des amendements pour l'agriculture.

GÉOGRAPHIE DU CANTON.

Le canton de Vimoutiers est situé sur la pente nord du grand soulèvement jurassique du Merlerault, dont l'axe anticlinal passe par Champ-Haut, près d'Echauffour. Les

rivières qui arrosent le Pays-d'Auge, dont ce canton fait partie, prennent toutes leur source autour de ce vaste bombement jurassique. Je citerai la Dives, la Vie et la Touques, ainsi que l'Orne, la Charentonne, la Risle, sans compter d'autres rivières qui arrosent les cantons et départements voisins.

L'ouest du canton et le centre présentent, du sud au nord, une succession ininterrompue de vallons ou auges.

Ces vallons sont disposés à peu près perpendiculairement de chaque côté des deux vallées principales de la Vie et de la Touques, vallées creusées ainsi qu'on le verra plus loin dans les terrains jurassiques et crétacés.

L'est, au contraire, est un plateau de formation crétacée, recouvert par le diluvium. Je dirai tout d'abord que la superposition des terrains qui supportent ce plateau est identique à celle des terrains qui forment la colline longue et peu large qui sépare la vallée de la Vie de la vallée de la Touques.

La structure du sous-sol du canton de Vimoutiers peut être étudiée par le géologue :

1° Dans les vallées : lorsque l'on creuse un puits ;

2° Sur le flanc des collines : par les affleurements, dans les carrières de pierres à bâtir, de pierres à chaux et de sable ;

3° Sur les plateaux : dans les marnières, dans les carrières de grès et de sable, dans les briqueteries et surtout dans la grande tranchée du chemin de fer de Mortagne à Mézidon.

L'étude géologique des terrains du canton de Vimoutiers est assez intéressante. Elle nous apprend que la mer jurassique qui déposa d'abord les *argiles oxfordiennes* qu'on trouve sous cette ville, et ensuite le *calcareous-grest*,

puis le *coral-rag*, et peut-être encore quelques *étages jurassiques* supérieurs à ceux-ci, abandonna cette contrée, sans doute chassée par le soulèvement du Morlerault.

Au bout d'une période d'années dont on ne peut se faire aucune idée, puisque cette mer déposa ailleurs les terrains *kimmérydgien*, *portlandien*, la mer crétacée qui avait déjà déposé aussi les terrains *néocomien*, *aptien* et du *gault*, fit subitement irruption dans notre canton, à l'époque de la *craie chloritée*, balayant, par ses vagues et ses courants, tout ce qui était au-dessus du *coral-rag*, sur lequel elle déposa, quand elle fut redevenue tranquille, successivement la *gaize, ou sables argileux très-chlorités*, *la craie chloritée*, puis la *craie marneuse*.

Pendant l'époque tertiaire, le sol du canton de Vimoutiers émergeait de nouveau des flots, car aucune couche *éocène* ou *miocène* ne se trouve dans le canton au-dessus de la *craie marneuse*.

A l'époque quaternaire ou diluvienne, les flots agités couvrirent encore une fois le sol et déposèrent sur la craie marneuse une couche assez épaisse, une quinzaine de mètres environ, de diluvium rouge (argile à silex).

Enfin, les eaux plus tranquilles déposèrent le limon des plateaux et leur niveau s'abaissa. Les rivières, grossies et aidées par les eaux atmosphériques, creusèrent les vallées et les vallons. Sur la pente faible des vallons, le limon meuble argileux des pentes s'accumula.

Les eaux limoneuses des rivières, coulant en large nappe, déposèrent, au fur et à mesure de leur abaissement de niveau, sur leur lit caillouteux, des *sables*, puis des *argiles chloritées et ferrugineuses*.

Aujourd'hui, cette *alluvion moderne* est recouverte par

un gras pâturage, et la rivière actuelle cherche à l'entamer pour la transporter à la mer, le grand réceptacle commun de toutes les dénudations des continents.

Il me reste maintenant, à la suite de cet aperçu sommaire des horizons géologiques du canton de Vimoutiers, à les étudier chacun en particulier.

Je donnerai :

1° La structure de chaque étage ;

2° Ses applications agricoles ou industrielles ;

3° La liste des fossiles qu'on y trouve.

TERRAIN JURASSIQUE. — Il présente trois étages seulement qui sont de bas en haut :

1° L'argile oxfordienne ou de Dives. — Cette couche, la plus inférieure qu'il soit possible au géologue d'observer dans le canton de Vimoutiers, se trouve au fond des profondes vallées de la Touques, de la Vie et de la Monne, à l'Ouest.

Les argiles dont elle est formée sont grises ou bleuâtres, plastiques et riches en fossiles ; elles ont une épaisseur d'environ quinze mètres.

C'est sur cette couche imperméable que coulent les rivières précitées, ainsi que les sources qui sortent du *calcareous-great*, étage immédiatement supérieur.

L'argile oxfordienne était exploitée autrefois, avant la venue de l'ardoise, pour la fabrication de la tuile, dans une tuilerie aujourd'hui détruite, et qui était établie au village de La Tuilerie, près de la gare.

Les fossiles principaux de l'*argile oxfordienne* sont : la *Gryphea dilatata*, le *Belemnites hastatus*, la *Trigonia cas-*

tata et clavellata, la *Perna mytiloïdes*, l'*Ammonites biplex*, de petites *Térébratules* et des *Rynchonelles*.

Ces fossiles sont souvent pyriteux et irisés à leur surface.

2° Le *calcareous-great* ou grès oxfordien ferrugineux, vulgairement Roussier, couche d'une quarantaine de mètres d'épaisseur, recouvre immédiatement l'argile oxfordienne.

Cette roche jaune rougeâtre est formée d'oolithes ferrugineuses, de petites coquilles et marbrée par des veines de fer oxydé hydraté noirâtre. Elle se délite plus ou moins sous l'action de la pluie et de la gelée suivant la couche à laquelle elle appartient.

A la partie inférieure, les couches sont minces, parallèles, mais inclinées par suite d'une convulsion souterraine ou par suite d'un glissement. Reposant sur ces couches inclinées, existent, en stratification discordante, d'autres couches parfaitement horizontales d'un calcaire semblable; leur épaisseur indique une longue période de tranquillité.

A la partie supérieure, le calcaire, toujours oolithique, n'est presque plus ferrugineux et sert de moellon pour bâtir. C'est la seule pierre du pays, on l'exploite dans plusieurs carrières à Vimoutiers pour la construction aérienne; je citerai celle de M. Vedier, sur le flanc droit de la vallée, et celle de M. Hervieux, sur le flanc gauche.

Les églises de Vimoutiers, de Crouttes et autres communes sont bâties avec le *calcareous-great*.

Les fossiles remarquables du *calcareous-great* sont de grosses *Trigonia clavellata*, des *Plicatula*, etc.

Ils sont très-rares et se trouvent à la partie supérieure

de cet étage, dans une couche fossilifère très-mince, bien connue des carriers. Les pommiers qui croissent sur ce sol ferrugineux fournissent un cidre qui noircit facilement.

Le *calcareous great* affleure partout sur les pentes. Il s'enfonce sous la colline qui sépare la Vie de la Touques et reparaît de l'autre côté, à Mardilly; il s'enfonce de même presque horizontalement sous la bruyère de Crouttes et reparaît de l'autre côté, dans le bas du Renouard et de Crouttes.

3° Le *calcaire corallien ou coral-rag*. Il présente peu d'épaisseur, 5 à 7 mètres. Ce calcaire est gréseux, siliceux, assez dur et très-lourd; il est empâté dans une argile verte appartenant au terrain crétacé qui l'a recouvert.

Il alimente le four à chaux de M. Toussaint-Brard; la chaux fabriquée est grasse, excellente pour la construction, mais les frais d'extraction du calcaire ne permettent pas de l'employer comme amendement pour les prairies. Elle coûte en effet 36 fr. la tonne, tandis que celle d'Écouché vaut 20 fr. la tonne sur wagon, en gare de Vimoutiers.

Ici se termine le terrain jurassique; les étages supérieurs du jurassique, le *kimmeridgien* et le *portlandien* manquent.

TERRAIN CRÉTACÉ. — Le *terrain crétacé*, lui aussi, est incomplet à Vimoutiers et dans le canton; ce sont les étages inférieurs qui manquent, c'est-à-dire le *Néocomien*, l'*Aptien* et le *Gault*. Il présente deux étages : la *craie chloritée* et la *craie marneuse*, formant une puissante assise.

1°. *Craie chloritée*. La *craie chloritée* commence par la *gaize* ou argiles sableuses vertes et noires, très-humides avec des grains verts de chlorite, des silex et quelques fossiles en mauvais état, des *Pecten asper*, des *Ostrea vesiculosa*, etc.

Au-dessus se trouve un sable calcaire micacé, renfermant des polypiers fusiformes et cupuliformes de grandes dimensions et de nombreux fossiles tels que l'*Ammonites mantelli*, le *Pecten asper*, l'*Ostrea carinata*, l'*Hemiaster bufo*, le *Janira quinque-costata*, l'*Inoceramus concentricus*, le *Nautilus elegans*, l'*Ammonites rothomagensis*, le *Turrilites costatus*, des *Cardium*, des *Trigonies*, des *Rynchonelles* et des *Exogyres*, etc., etc., et enfin des dents de *poissons*. Tous ces fossiles sont mal conservés et réduits à leur moule interne pour la plupart.

A la partie supérieure, la craie chloritée présente des crevasses remplies ou tapissées de houppes soyeuses de carbonate de magnésie, d'un blanc éclatant. Ces crevasses ne sont autre chose que les lits souterrains d'anciennes sources.

Le sable chlorité est extrait et employé pour la construction. Il se vend 3 fr. le mètre à la carrière, et 4 fr. 25 à 4 fr. 50 rendu à Vimoutiers. Il en existe plusieurs carrières à ciel ouvert dans le canton. Le sable de couleur jaunâtre est le plus estimé par les maçons.

2. *Craie marneuse*. Elle recouvre la *craie chloritée* et est recouverte elle-même par le *diluvium rouge*. Elle se trouve dans cette situation, dans la plaine de Pontchardon, sur la colline qui sépare la Vie de la Touques. Il suffit, en effet, pour ouvrir une marnière dans cette plaine, de percer le diluvium pour trouver la *craie marneuse*,

amendement précieux dans cette plaine à céréales. La surface supérieure de la *craie marneuse* n'est pas horizontale, elle présente des ondulations d'une amplitude peu étendue qui ont causé souvent des déceptions aux cultivateurs. En effet, en creusant leurs marnières, ils tombaient souvent dans un sillon creux rempli de diluvium et étaient obligés d'abandonner la fouille pour recommencer 4 ou 5 mètres à droite ou à gauche, avec l'espoir de tomber sur une crête de marne.

En outre, dans une marnière en exploitation, si une galerie horizontale est creusée perpendiculairement à l'ondulation, elle aboutit au sillon comblé par le diluvium et l'on est forcé d'abandonner cette galerie. On trouve dans cette craie marneuse quelques fossiles : l'*Inoceramus labiatus*, l'*Anachytes ovata*, l'*Ostrea vesicularis* et plus rarement le *Belemnites plenus*.

Le terrain crétacé est très-perméable aux eaux atmosphériques qui le traversent jusqu'à la couche d'argile glauconieuse inférieure ; c'est ce qui explique l'abondance des sources qui jaillissent sur la pente de nos collines, à la base du terrain crétacé. Ces eaux sont très-limpides, mais calcaires.

La *craie chloritée* affleure à la partie supérieure des pentes ; les terrains qu'elle forme sont toujours recouverts alors par des friches (pelouses arides).

La *craie marneuse* n'affleure nulle part. C'est un excellent amendement pour les plaines argileuses formées du limon des plateaux, au-dessous desquelles elle existe toujours à une profondeur qui est souvent assez faible pour en permettre l'extraction. Sa richesse en chaux est variable et croît avec la profondeur de la couche.

TERRAIN QUATERNAIRE OU DILUVIUM.—Le *diluvium* dont le dépôt est relativement récent, se compose de plusieurs formations distinctes par suite de la manière dont elles se sont déposées, ce sont :

1° *Le diluvium rouge*, formé : 1° de l'*argile rouge à silex ;* 2° de *sables*, de *grès* et de *poudingues*, et 3° de l'*argile à silex remaniée ;*

2° *Le limon des plateaux ;*

3° *Le limon des pentes ;*

4° *Les alluvions modernes.*

I. *Diluvium rouge.*—Son épaisseur est de 12 à 15 mètres au plus. Il va s'amincissant en s'approchant du bord des vallées.

On peut étudier très-facilement le diluvium rouge dans la grande tranchée de Ticheville à Vimoutiers, où il en existe une très-belle coupe.

La partie inférieure est formée par de l'argile rouge à silex tête de chat, provenant de la craie marneuse ; ce dépôt est moulé sur les ondulations de la craie marneuse.

Les flancs seulement des ondulations de l'argile rouge sont tapissés de sables blancs, fins ou bien jaunes et rouges s'ils renferment du fer ; leur couleur est quelquefois violacée. Ces sables sont exploités sur les bords des vallées de la Touques et des vallons du Bourget à Boscrenoult. Les sablonnières de Boscrenoult renferment également du sable agglutiné en forme de grès quartzeux qui peut servir pour faire des pavés ou pour bâtir. A St-Germain-d'Aunay, on ne trouve pas de grès dans les

sablonnières, mais un poudingue formé par de gros silex agglutinés. Ces sables valent 3 fr. à la carrière. Ces carrières sont alors à ciel ouvert. Enfin, à la Grande-Tranchée, par dessus les sables et l'argile à silex, il existe une couche d'argile remaniée, rouge, à silex plus ou moins brisés. A certains endroits, le diluvium est privé complètement de silex. Enfin, le diluvium remplit les puits naturels creusés sur les couches supérieures dénudées du crétacé; ce sont tantôt des argiles ocreuses, des argiles vertes, puis de l'argile à silex remaniés; quelquefois on trouve dans ces puits des pierres énormes qui y sont tombées, entraînées par les eaux.

Le diluvium rouge couvre tout l'est du canton, c'est-à-dire les plaines du Sap, de Boscrenoult, etc., la plaine de Pontchardon et aussi la bruyère de Crouttes. Ce sont des terrains médiocres qui deviennent de 1re qualité quand le diluvium est recouvert de limon en couche épaisse, ce qui a lieu çà et là, notamment dans la campagne du Sap où existe un large dépôt de limon des plateaux sur le diluvium.

II. *Limon des plateaux.* — Ce limon, qui recouvre l'argile à silex remaniés, est une argile jaunâtre, sableuse dans les couches supérieures. Son épaisseur est très-variable et dépasse quelquefois 5 mètres. Quand elle ne renferme pas trop de sable, c'est une terre à brique exceptionnellement bonne.

Le limon des plateaux alimente les briqueteries de MM. Courtonne et Lefèvre, sur le plateau de Canapville, celle de M. Hébert, sur la bruyère de Crouttes, et les briqueteries de la campagne du Sap, dans laquelle il

forme un vaste dépôt. C'est une terre de première qualité pour les céréales.

III. *Limon meuble des pentes.* — Il existe dans tous les vallons secondaires de la vallée de la Vie, de la Touques, de la Monne, surtout les plus longs, dont la pente est alors plus faible. Il semble s'être déposé au fond des eaux limoneuses qui coulaient lentement le long des pentes de ces vallons.

C'est une argile sableuse jaunâtre, bleuâtre à la partie inférieure où se trouve une couche de petits cailloux et de fossiles roulés qui la sépare du sous-sol de la vallée.

La partie argilo-sableuse du *limon meuble des pentes* alimente une briqueterie située à Querquesalles, appartenant à M. Fortier. Dans cette briqueterie, le limon atteint 6 mètres d'épaisseur.

Ce terrain est éminemment favorable à la croissance du pommier et très-fertile en herbe.

IV. *Alluvions modernes.* — Elles sont situées au fond des vallées, où elles recouvrent les argiles oxfordiennes.

Elles sont le produit du remaniement de tous les terrains du canton, notamment ceux de la vallée, car ce sont les argiles oxfordiennes surtout et la craie chloritée ou gaize qui en ont fourni les principaux éléments.

Les alluvions modernes présentent 3 mètres d'épaisseur dans le thalweg de la vallée, et ce dépôt s'amincit sur les bords, où il rejoint le *limon meuble des pentes* dans le thalweg des vallons secondaires.

Inférieurement, les alluvions modernes sont composées de cailloux, de *calcareous-grout*, de silex et fossiles cré-

tacés, de silex de l'argile diluvienne, cassés ou roulés en galets.

Au-dessus sont des sables grossiers, argileux, d'une épaisseur de 50 centimètres environ, envasant des bois fossiles et divers débris végétaux.

Ces sables sont recouverts d'une couche d'argile plastique bleuâtre ferrugineuse, mélangée de grains verts de chlorite. C'est sur cette argile imperméable et très-compacte que la ville de Vimoutiers est bâtie.

Enfin, sur cette argile se forme tous les jours une couche d'humus qui est recouverte d'un gras pâturage.

On a trouvé ensevelis dans ce limon des têtes de bœuf et des bois de cerfs, de taille et de dimensions beaucoup plus grandes que celles des animaux du même genre vivant actuellement.

Question 2. *Décrire la vallée de Vimoutiers et faire connaître les ressources que présente la rivière qui la traverse, par ses engrais à l'agriculture, par sa force motrice à l'industrie.*

M. Lecœur répond :

La vallée de Vimoutiers est longue, profonde et peu large.

Le fond de la vallée, formé par les alluvions modernes argilo-sableuses, offre de grasses prairies à pente faible, généralement dépourvues d'arbres fruitiers. Le bord de la rivière seul est planté de peupliers.

Les pentes dont le sol est formé, dans la partie inférieure, par les argiles oxfordiennes, dans la partie moyenne, par le limon jaune des pentes, et dans la partie supérieure, par le terrain crétacé recouvert d'un

peu de diluvium, sont divisées en petites fermes ou cours plantées de pommiers et de poiriers. Le sol est recouvert d'une herbe fine et très-estimée.

La rivière de la Vie n'offre aucune ressource comme engrais à la culture. Au contraire, elle est plutôt un immense tuyau de drainage, qui transporte à la mer des quantités considérables d'azote, par exemple, lorsque des orages ou des pluies abondantes et prolongées s'abattent dans la vallée.

Les eaux dissolvent les engrais que les animaux en pâture ont déposés sur le sol, dans les herbages des pentes, et les emportent vers la rivière, ou bien encore mieux, pendant l'hiver, qnand le sol gelé, rendu imperméable, est couvert de neige et qu'il survient un dégel subit accompagné de pluies, les eaux provenant de la fonte des neiges imprégnées de l'urine et des fientes des bestiaux coulent sur ce sol durci vers la rivière qui ressemble alors à une rivière de purin.

Force motrice à l'industrie. — Il existe un moulin à blé à Vimoutiers. Il en existait un autre rue du Moulin et un troisième sur la commune de Querquesalles. Le ruisseau de Cutesson, affluent de la Vie, traverse l'usine de M. Taillfer; après avoir servi au blanchissage du fil, il fait marcher un petit moulin à tan.

Ce ruisseau déverse régulièrement, chaque semaine, les eaux encore chargées de chlore dans la rivière de Vie, cette opération a pour effet de détruire la vie dans la rivière de ce nom : jusqu'à 2 ou 300 mètres en aval, on n'aperçoit ni plantes aquatiques, ni poissons; au grand désespoir de nos rentiers, les jeunes truites sont détruites à l'état d'alevin par le chlorure de chaux.

M. de Glanville demande s'il ne serait pas possible de retenir les engrais que charrie la rivière pour en faire profiter l'agriculture locale.

Les coudes nombreux que présente le cours d'eau, la difficulté d'y établir des barrages, les indemnités considérables qu'il y aurait à payer rendent impossible, répond-on, la retenue que M. le Directeur de l'Association voudrait voir s'effectuer.

Question 3. *La transformation des terres de labour en herbages a-t-elle produit un changement appréciable sous le rapport météorologique et hygiénique ?*

Plusieurs membres déclarent qu'aucun changement de ce genre n'a été constaté.

Question 4. *Étude de l'action exercée sur les végétaux par le passage des trains de chemins de fer.*

On répond que le passage de ces trains n'exerce aucune action sérieuse sur les végétaux ; il s'en échappe de petites quantités de substances ammoniacales qui ne peuvent produire rien de nuisible. L'industrie du blanchiment des toiles, dans le voisinage des voies ferrées, est seule à souffrir du passage des trains.

Question 5. *L'emploi de la chaux dans les prairies peut-elle avoir quelque influence sur la constitution des animaux qui les dépouillent ?*

M. G. Choisne dit que l'alimentation calcaire, dans des proportions modérées, est favorable à l'élevage des animaux, des chevaux particulièrement ; elle est moins

favorable à la production du lait et au développement des muscles chez les bestiaux.

M. de Neuville recommande l'emploi des composts de chaux sur les herbages. L'action de la chaux fait disparaître les mauvaises herbes, et la santé des animaux s'en trouve bien.

M. de Glanville cite le Manuel de M. Brasserie qui conseille de mêler à la nourriture des bestiaux et de répandre sur les herbes les éléments calcaires qui manquent au sol. Aujourd'hui, ajoute-t-il, on en est arrivé à mélanger à l'avoine qu'on donne aux poulains des superphosphates et de la poudre d'os.

Question 6. *Histoire naturelle. — Faire connaître les plantes nouvellement découvertes ou les plus rares dans l'arrondissement d'Argentan. — Observations sur les oiseaux, insectes, coquilles vivantes, etc.*

M. Lecœur dépose sur le bureau une liste des plantes rares trouvées par M. Duhamel, botaniste à Camembert, dans le canton de Vimoutiers, au nombre de 88.

En présentant ce travail, M. Lecœur dit :

Le terme des découvertes botaniques de M. Duhamel est arrivé; une maladie cruelle surtout pour un botaniste, la cataracte, l'a contraint à abandonner les études qui lui sont chères. Il cède la place aux jeunes, mais il leur laisse peu à faire, dans le canton de Vimoutiers aussi bien que dans l'arrondissement d'Argentan, qu'il a exploré avec un soin méticuleux.

La station botanique, si intéressante, de Chambois, située sur la grande oolithe et autour du récif de grès silurien qui va d'Aubry aux Vaux-d'Aubin, a été visitée

par lui plusieurs fois chaque année, et, chaque année, quelques plantes nouvelles pour la Flore de Normandie sont venues s'ajouter à celles qu'il avait déjà découvertes. Je remets également cette liste à M. le Secrétaire. Elle comprend 76 plantes, dont 16 seulement se trouvent dans la liste précédente, c'est-à-dire dans le canton de Vimoutiers, qui en est voisin. Nous avons là évidemment deux flores bien distinctes, aussi différentes que le sol géologique qui leur donne naissance.

C'est à M. Duhamel que revient l'honneur d'avoir signalé à l'attention des botanistes normands, cette si remarquable station botanique de Chambois, dans laquelle existe une plante qui n'a pas été signalée ailleurs en Europe.

Cette plante, cueillie par M. Tantin, élève et gendre de M. Mellion, pharmacien, mon prédécesseur, après avoir été soumise à l'examen des botanistes français les plus éminents, a été reconnue nouvelle pour la Flore de France.

Elle a été dédiée à un botaniste de notre canton, M. le docteur Perrier, de Champosoult, l'ami et professeur de M. Duhamel, et a été nommée *Buplevrum Perrierii*.

M. Duhamel, enfin, cultive, dans son jardin botanique de Camembert, une grande quantité de plantes alpines et pyrénéennes aux formes les plus gracieuses, aux fleurs les plus éclatantes. Depuis 24 ans, environ 1,000 plantes ont été importées dans ce parterre et 500 s'y sont acclimatées et s'y reproduisent sans autre soin qu'un binage pour les vivaces et des semis pour les annuelles.

Liste des plantes rares trouvées dans le canton de Vimoutiers, à la date du 1er juillet 1884.

Par M. DUHAMEL, botaniste à Camembert.

Renonculacées (Juss.). 1. *Myosurus minimus* (L.). Camembert et Canapville. Champs cultivés.

2. *Ranunculus sceleratus* (L.). Survie, Fresnay-le-Samson, Vimoutiers. Bord des mares et ruisseaux.

3. *Ranunculus ololeucos* (Lyod). Mare de la Nouette, Pontchardon. Rare.

4. *Helleborus viridis* (L.). Camembert, Champosoult. Bois et Haies. Rare.

5. *Aquilegia vulgaris* (L.). Avernes-St-Gourgon, Fresnay-le-Samson. Bois et haies. Rare.

6. *Aconitum napellus* (L.). Vimoutiers. Plante assez rare, très-commune sur les bords de la Vie.

7. *Actea spicata* (L.). Vimoutiers, Guerquesalles. Bois et haies. Très-rare.

Violariées (DC.). 8. *Viola canina* (L.). Champosoult. Bruyères. Rare.

9. *Viola sylvatica purpurea.* Guerquesalles. Bord du chemin allant à la Bucaille. Rare.

Résédacées (DC.). 10. *Reseda luteola* (L.). Fresnay-le-Samson, Vimoutiers. Bord de la rivière de la Vie. Assez commun.

Caryophillées (Juss.). 11. *Gypsophila muralis* (L.). Fresnay-le-Samson, Vimoutiers. Rare.

12. *Saponaria officinalis* (L.). Ticheville. Bords de la Touques. Rare.

Malvacées (Juss.). 13. *Malva fastigiata* (Koch). Fresnay-le-Samson. Bord de la route du Sap à Trun. Rare.

14. *Althea hirsuta* (L.). Camembert. Assez rare.

Hypéricinées (Juss.). 15. *Androsæmum officinale* ( ). Camembert, bois d'Orval. Assez rare.

Monotropées (Nutt.). 16. *Monotropa hypopitys* ( ). Camembert. Bois. Rare.

Papilionacées (Linn.). 17. *Melilotus leucantha*. Vimoutiers. Carrières de sable crétacé de Cutesson. Rare.

18. *Trifolium ochroleucum* (L.). Vimoutiers, Camembert. Pelouses sèches. Assez commun.

19. *Trifolium elegans* (Savi.). Camembert, Vimoutiers. Herbages. Rare.

20. *Ervum gracile* (DC.). Camembert. Champs. Assez commun.

21. *Lathyrus sylvestris* (L.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Bords des bois. Assez commun.

Amygdalées (Juss.). 22. *Prunus insititia* (L.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Lisière des bois. Rare.

Pomacées (Lindl.). 23. *Cratægus oxyacantha* ( ). Pontchardon. Collines crétacées. Très-rare.

Rosacées (Juss.). 24. *Fragaria elatior* (Thuil.). Camembert, Champosoult. Bois. Assez rare.

Onagrariées (Juss.). 25. *Epilobium spicatum* (Lam.). Vimoutiers, Camembert. Carrière de Cutesson. Étangs d'Orval. Assez rare.

26. *Epilobium Duriæi* (Gay). Camembert. Assez rare.

Haloragées (Rob.). 27. *Myriophillum alterniflorum* (DC.). Crouttes. Mares des bruyères. Assez rare.

Ombellifères. 28. *Sison amomum* (Lin.). Camembert. Bord des haies. Assez rare.

Composées (Adans). 29. *Cineraria spathulæfolia* (Gmel.). Champosoult, Guerquesalles. Bois. Assez rare.

30. *Inula helenium* (L.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Prés. Assez rare.

31. *Cirsium oleraceo-acaule* (Hamp.). Guerquesalles. Bord du bois de la Bucaille. Fleurs à odeur de vanille. Rare.

Lobéliacées (Juss.). 32. *Lobelia urens* (L.). Fresnay-le-Samson, Champosoult, Crouttes. Bruyères. Assez rare.

Campanulacées (Juss.). 33. *Campanula patula* (L.). Camembert et Guerquesalles. Bois. Rare.

34. *Wahlenbergia hederacea* (Reich.). Bruyères de Crouttes. Bord des mares, vallons humides.

Ericacées (DC.). 35. *Pyrola minor* (L.). Champosoult, Crouttes, Fresnay-le-Samson. Bois. Assez rare.

Gentianées (Vent.). 36. *Gentiana germanica* (Wild.). Camembert, Pontchardon, Neuville. Pelouses sèches sur la pente des collines. Rare.

37. *Gentiana campestris* (L.). Crouttes, Champosoult. Bruyères. Rare.

38. *Gentiana cruciata* (L.). Guerquesalles, Ticheville, Camembert. Herbages secs. Rare.

39. *Cicindia filiformis* (Delarb.). Crouttes. Bruyères. Assez rare.

Convolvulacées (Juss.). 40. *Convolvulus arvensis* (L.). Var. à gorge pourpre. Camembert, Champosoult.

Scrophularinées (Rob. Brown). 41. *Limosella aquatica* (L.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Flaques d'eau dans les chemins.

Orobanchées (Juss.). 42. *Orobanche picridis* (Schultz.). Guerquesalles, Camembert. Champs d'avoine. Assez rare.

Labiées (Juss.). 43. *Mentha viridis* (L.). Camembert. Bord des ruisseaux. Rare.

44. *Thymus chamædrys* (Fries). Fresnay-le-Samson. Bord des bois. Rare.

45. *Calamintha nepeta* (Linch.). Fresnay-le-Samson, le Renouard. Prés secs et élevés. Assez rare.

Primulacées (Vent.). 46. *Centunculus minimus* (L.). Fresnay-le-Samson, Crouttes, Survie. Bruyères. Rare.

47. *Samolus valerandi* (L.). Fresnay-le-Samson. Chemins humides. Peu commun.

Globulariées (DC.). 48. *Globularia vulgaris* (L.). Canapville. Bord de la route d'Orbec. Peu commun.

Plantaginées (Juss.). 49. *Littorella lacustris* (L.). Crouttes. Mares de la Bruyère. Rare.

Polygonées (Juss.). 50. *Polygonum bistorta* (L.). Canapville. Herbages. Rare.

Thymélées (Juss.). 51. *Daphne Mezereum* (L.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Bois. Assez commun.

52. *Stellera passerina* (L.). Guerquesalles. Coteaux, moissons. Rare.

Euphorbiacées (Juss.). 53. *Euphorbia lathyris* (L.). Camembert. Naturalisée dans les bois des petits étangs. Rare.

Amentacées (Juss.). 54. *Quercus sessiliflora* (Smith). var. *laciniata*. Bois de Querquesalle. Rare.

55. *Salix undulata* (Ehrh.). Camembert. Haies. Peu commun.

56. *Salix seringeana* (Gaud.). Camembert. Haies. Peu commun.

Liliacées (Juss.). 57. *Muscari comosum* (Mill.). Camembert. Champs. Peu commun.

58. *Ornithogalum sulfureum* (Rœm. et Sch.). Camembert et Champosoult. Bois et haies. Peu commun.

59. *Ornithogalum nutans*. Crouttes. Champs. Très-rare.

60. *Allium ursinum* (L.). Guerquesalles, Camembert. Bois, bord des ruisseaux. Assez rare.

61. *Allium sphærocephalum*. Le Renouard. Collines sèches et pierreuses. Assez rare.

Asparaginées (Juss.). 62. *Convallaria maialis* (L.). Canapville, Avernes-St-Gourgon. Bois. Peu commun.

Narcissées (Juss.). 63. *Narcissus biflorus* (Curt.). Champosoult, Ticheville. Prairies. Très-rare.

64. *Narcissus major* ( ). Fresnay-le-Samson. Bord du bois des Bourses. Très-rare.

Orchidées (Juss.). 65. *Orchis laxiflora* (Lam.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Prairies très-humides. Assez commun.

66. *Orchis palustris* (Jacq.). Camembert, Fresnay-le-Samson. Prés très-humides. Assez commun.

67. *Orchis coriophora* (L.). Crouttes, Fresnay-le-Samson. Prés secs. Assez rare.

68. *Aceras pyramidalis* (Rich.). Canapville, Tiche-

ville. Bois de Vimer. Collines, pelouses arides. Assez commun.

69. *Herminium monorchis* (R. Brown). Ticheville, Canapville. Pelouses sèches à l'est de la Touques. Très-rare.

70. *Ophrys muscifera* (Huds.). Guerquesalles, Ticheville, Canapville, etc. Pelouses sèches. Assez commun.

71. *Ophrys arachnites* (Hoffm.). Ticheville. Prés secs. Très-rare.

Variété à cinq étamines trouvée par M. Lecœur, pharmacien à Vimoutiers, en compagnie d'hybrides de l'*aranifera* avec l'*arachnites*.

72. *Ophrys pseudo-speculum* (Duhamel). Canapville. Coteaux de Vimer.

73. *Cephalanthera grandiflora* (Rab.). Camembert, Guerquesalles. Bord des bois. Rare.

74. *Epipactis latifolia* (All.). Camembert, Neuville. Hautes futaies. Assez commun.

75. *Epipactis violacea* (Durand-Duquesnay). Champosoult, Fresnay-le-Samson, Neuville. Très-rare.

On trouve dans cette dernière localité deux variétés hybrides du *violacea* et du *latifolia* : ce sont le *violacea-viridiflora* et le *violacea-viridifolia*.

76. *Epipactis atro-rubens* (Rich.). Guerquesalles, Ticheville. Coteaux crétacés dénudés. Assez commun.

77. *Neottia nidus avis* (Rich.). Camembert, Guerquesalles, Fresnay-le-Samson, Canapville, Ticheville, Bois couverts. Assez commun.

Joncaginées (Rich.). 78. *Triglochin palustre*. Ca-

membert, Fresnay-le-Samson. Prairies humides. Assez rare.

Aroïdées (Juss.). 79. *Arum italicum* (Mill.). Camembert. Rive droite du ruisseau d'Orval. Rare.

Cypéracées (Juss.). 80. *Cyperus fuscus* (L.). Champosoult. Prés très-humides, marais. Assez commun.

81. *Eleocharis palustris* (Brown). Champosoult, Camembert, Poutchardon. Marais. Assez commun.

82. *Carex strigosa* (L.). Camembert. Bord humide des chemins. Assez rare.

Graminées (Juss.). 83. *Gaudinia fragilis* (Pal. Bauv.). Camembert. Prés élevés. Assez rare.

Fougères. 84. *Botrychium lunaria* (Sw.). Camembert, Vimoutiers, Ticheville. Prairies sèches. Très-rare.

85. *Ophioglossum vulgatum* (L.). Camembert, Fresnay. Prairies ombragées. Assez commun.

Equisetacées (Rich.). 86. *Equisetum telmateya* (Ehrb.). Vimoutiers, Camembert, Fresnay-le-Samson, Crouttes, etc. Assez commun. Lieux humides.

87. *Equisetum hyemale* (L.). Champosoult. Bord des ruisseaux. Très-rare.

Lycopodiacées (L.). 88. *Lycopodium clavatum* (L.). Bois d'Orval. Très-rare.

Liste de plantes rares et très-rares trouvées dans la station botanique de Chambois, jusqu'au 1er juillet 1884.

Par M. DUHAMEL, botaniste à Vimoutiers.

1. *Thalictrum minus*. Coteaux secs de Fel.

2. *Anemone pulsatilla*. Coteaux secs d'Aubry et de Ste-Eugénie.

3. *Adonis æstivalis.* Champs pierreux et calcaires d'Aubry.

4. *Ranunculus gramineus.* Pelouses arides et rochers d'Aubry et de Ste-Eugénie.

5. *Papaver hybridum.* Champs calcaires de Chambois et de Ste-Eugénie.

6. *Fumaria Vaillantii.* Id.

7. *Fumaria micrantha.* Id.

8. *Fumaria parviflora.* Id.

9. *Arabis sagittata.* Carrières de Fel.

10. *Neslia paniculata.* Champs calcaires de Ste-Eugénie.

11. *Parnassia palustris.* Marais de Ste-Eugénie.

12. *Dianthus prolifer.* Rochers siluriens d'Aubry.

13. *Saponaria vaccaria.* Champs de blé à Chambois.

14. *Malva intermedia.* Carrières de Fel, pelouses arides.

15. *Malva Morenii.* Id.

16. *Althea hirsuta.* Id.

17. *Rhamnus catharticus.* Haies et pelouses.

18. *Ononis columnæ.* Champs calcaires de Fel.

19. *Ononis striata.* Rochers d'Aubry, carrières de Fel.

20. *Trifolium scabrum.* Rochers d'Aubry.

21. *Coronilla minima.* Rochers d'Aubry, carrières de Fel.

22. *Vicia villosa.* Champs cultivés de Fel.

23. *Prunus insititia.* Haies de Fel.

24. *Spirea filipendula.* Rochers d'Aubry.

25. *Spirea hypericifolia.* Haies près de Chambois.

26. *Epilobium spicatum.* Carrières de Fel.

27. *Lythrum hyssopifolium.* Champs près de Chambois.

28. *Umbilicus pendulinus.* Rochers d'Aubry.

29. *Selinum carvifolia.* Marais de Ste-Eugénie.

30. *Seseli montanum*. Carrières de Fel.

31. *Buplevrum Perierii*. Pelouses sèches de Ste-Eugénie.

32. *Buplevrum tenuissimum*. Id.

33. *Buplevrum tenuissimum* var. *columnæ*. Id.

34. *Galium anglicum*. Murs de Chambois.

35. *Valerianella eriocarpa*. Champs calcaires.

36. *Senecio aquaticus*. Prairies humides de Fel.

37. *Cirsium eriophoron*. Prairies d'Aubry.

38. *Cirsium palustri-bulbosum*. Id.

39. *Kentrophyllum lanatum*. Champs arides d'Aubry.

40. *Tragopogon orientalis*. Prés de Chambois.

41. *Phyteuma orbiculare*. Carrières de Fel, rochers d'Aubry.

42. *Campanula glomerata*. Carrières de Fel, rochers d'Aubry.

43. *Menyanthes trifoliata*. Marais de Ste-Eugénie.

44. *Gentiana pneumonanthe*. Marais d'Aubry et de Ste-Eugénie, sous la forêt.

45. *Gentiana amarella*. Aubry, Fel. Pelouses sèches.

46. *Gentiana amarella* var. *flava*. Carrières de Fel.

47. *Verbascum floccosum*. Champs et haies d'Aubry.

48. *Verbascum thapsiforme* et variétés hybrides. Champs et haies d'Aubry.

49. *Orobanche amethystea*. Prés et rochers d'Aubry.

50. *Brunella grandiflora*. Pelouses sèches de Fel.

51. *Brunella grandiflora* var. *pinnatifida alba*. Id.

52. *Stachys germanica*. Route de Chambois.

53. *Samolus valerandi*. Marais d'Aubry.

54. *Globularia vulgaris*. Aubry, Carrières de Fel.

55. *Stellera passerina*. Champs et moissons de Ste-Eugénie.

56. *Euphorbia Gerardiana.* Pelouses sèches d'Aubry, Fel.

57. *Alisma ranunculoïdes.* Marais d'Aubry.

58. *Phalangium ramosum.* Carrières de Fel.

59. *Muscari comosum.* Champs cultivés calcaires.

60. *Ornithogalum sulfureum.* Prairies de Chambois.

61. *Aceras pyramidalis.* Coteaux secs de Ste-Eugénie.

62. *Aceras anthropophora.* Coteaux secs de Fel, près Chambois.

63. *Ophrys pseudo-speculum.* Carrières de Fel.

64. *Ophrys myodes.* Id.

65. *Ophrys arachnites.* Id.

66. *Spiranthes autumnalis.* Rochers d'Aubry.

67. *Triglochin palustre.* Marais de Ste-Eugénie et d'Aubry.

68. *Schœnus nigricans.* Marais de Ste-Eugénie.

69. *Eriophoron angustifolium.* Id.

70. *Carex hornschuchiana.* Marais d'Aubry.

71. *Carex humilis.* Coteaux secs de Fel.

72. *Alopecurus fulvus.* Fossés de Chambois

73. *Phleum Boehmeri.* Rochers d'Aubry.

74. *Sesleria cærulæa.* Carrières de Fel.

75. *Aspidium telypteris.* Marais de Ste-Eugénie.

76. *Botrychium lunaria.* Carrières de Fel.

77. *Ophioglossum vulgatum.* Prairies de Fel.

78. *Chara glomerata.* Mares de Chambois.

NOTA. — Dans une herborisation faite le 15 octobre dernier, par MM. Potel, de Fresnay, Duhamel, botaniste à Camembert, Piquot, de Vimoutiers, et moi, deux plantes nouvelles pour la Flore de Chambois ont été trouvées : le

Centaurea solstitialis et l'*Helminthia echioides*, plante dont l'habitat ordinaire est plus généralement rapproché du littoral de la mer.

Question 7. *De l'intérêt qu'offrent les collections d'histoire naturelle locale, et des moyens de les établir.*

Cette question a été traitée par M. Couvey, instituteur à Condé-sur-Risle.

L'utilité de l'étude et des collections d'histoire naturelle, dit M. Couvey, n'a plus aujourd'hui besoin d'être démontrée.

Les grands naturalistes du XVIIIe siècle et leurs disciples, par leurs importants travaux, ont fait comprendre ce que peut l'étude des sciences naturelles pour faire multiplier et améliorer les produits variés de la terre. L'immortel historien de la nature, Buffon, a dit, avec raison, que « l'homme ne sait pas assez ce que la nature peut et ce qu'il peut sur elle »; et il ajoute: « nous n'usons pas à beaucoup près de toutes les richesses qu'elle nous offre, le fonds en est bien plus immense que nous ne l'imaginons. »

Et son contemporain, Linné, ce Buffon de la Suède, avançait cette vérité incontestable, que l'agriculture n'est que la connaissance des trois règnes de la nature, appliquée à l'art de rendre la vie humaine plus facile à traverser.

Lorsque l'Assemblée nationale constituante de 1789 réorganisa l'instruction publique en France, elle comprit parfaitement l'étendue des idées des naturalistes qui, avant la Révolution française, avaient signalé les avantages de l'étude de la nature pour le bien des populations agricoles.

La grande et patriotique Assemblée fit classer l'enseignement agricole dans le programme de l'Université. Elle voulut que la profession d'agriculteur fût enseignée comme tout ce qui se rattache aux connaissances humaines. On en trouve la preuve dans le rapport qui lui fut adressé par son ordre sur ce sujet, en septembre 1791, au nom de son comité de constitution.

La Convention nationale, d'autre part, adoptant les idées de la Constituante sur l'instruction agricole, décréta le 10 juin 1793, en réorganisant le muséum d'histoire naturelle de Paris, que « le but principal de cet établissement serait l'enseignement public de l'histoire « naturelle prise dans toute son étendue et appliquée « particulièrement à l'avancement de l'agriculture, du « commerce et des arts. »

Dès cette époque, on avait donc compris cette vérité d'Horace : « Ce qui parvient à l'esprit par la voie des oreilles frappe beaucoup moins que ce qui est mis fidèlement sous les yeux et dont le spectateur s'instruit par lui-même. »

C'est dire tout l'intérêt qu'on peut retirer des collections d'histoire naturelle et surtout des collections d'histoire naturelle locale, car celles-là ont une utilité directe.

Mais ces collections, en réunissant tant d'éléments divers, deviendront considérables et se changeront en un véritable petit musée !

Examinons-en successivement chacune des parties :

1° *Zoologie.* — C'est là que nous trouvons un squelette de mammifère de taille moyenne pour apprendre l'Ostéologie, — des oiseaux empaillés, et, parmi eux, les

espèces qu'il faut respecter, — des cartons contenant les insectes utiles et nuisibles de la région avec l'indication de leurs ravages et les moyens de les détruire, etc., puis une série de modèles et de dessins réduits ou variés.

2° *Géologie.* — Les objets exposés nous font assister en esprit aux révolutions du sol sur lequel nous marchons, et nous montrent, en nature, les animaux et les plantes qui ont vécu dans les temps reculés : ce sont des fossiles. — Ensuite nous acquérons la connaissance des roches et des terrains composant nos champs et nos prairies, et, comme conséquence, les fumiers chauds ne seront plus portés sur un terrain froid et les fumiers froids ne seront plus répandus sur un terrain chaud.

3° *Botanique.* — Cette section est assurément la plus importante. Que diriez-vous, en effet, d'un menuisier qui ne connaîtrait pas un rabot, ou d'un instituteur qui ne connaîtrait pas la grammaire? Eh bien! que penser des cultivateurs qui vivent au milieu des champs, dont la seule occupation est de cultiver les plantes, et qui, le plus souvent, ne connaissent ni leur organisation, ni leur manière de vivre, ni les soins qu'elles réclament, ni même leurs noms?

Pour en obtenir de bons produits, il faut comprendre leurs besoins, étudier leur vie, leurs habitudes, les lieux qui leur conviennent et les groupes qui peuvent être cultivés ensemble.

Ces études nous feront connaître les plantes utiles pour les rechercher, les multiplier et en tirer bon parti; celles

qui sont nuisibles ou vénéneuses pour nous en défendre et les détruire (1).

Enfin, en dehors de l'intérêt direct qu'offrent les collections d'histoire naturelle, nous croyons, avec le docteur Saffrey, qu'elles peuvent contribuer à développer l'amour des champs chez ceux qui sont appelés à y vivre. Il est certain, dit-il, que la démoralisante émigration vers les villes cessera lorsque le paysan comprendra la nature qui l'environne, les richesses qu'elle offre spontanément ou donne en échange du travail, quand l'instruction, l'éducation, sources de moralisation et de bien-être, l'auront mis en pleine possession de son domaine.

Quant aux moyens à employer pour les établir, ce sont les mêmes que pour la création des musées d'enseignement auxquels elles sont ordinairement rattachées, et que M. Groult, fondateur des Musées cantonaux, a si bien décrits dans presque tous ses Annuaires. Je me dispense donc d'énumérer les noms de tous les spécialistes auxquels il conseille d'avoir recours, tant pour la formation des comités d'initiative que pour celle des collections. Mais j'insiste sur ce point : on aura plus d'avantage encore, au lieu d'avoir recours aux spécialistes, à utiliser la bonne volonté et le désir de s'instruire des paysans, qui n'emportent souvent des musées que le souvenir *du beau*. Si le conservateur sait les intéresser par ses explications quand ils lui remettront un objet, ils trouveront toujours quelque chose de *drôle* dans leurs champs, qui, souvent, fera bonne figure dans la collection géologique. Pour

(1) En même temps que le peuple arrivera à ne plus nommer les graminées *des herbes* et les arbrisseaux *des broussailles*.

mon compte, ils m'ont toujours plus donné que les spécialistes qui, quelquefois vrais égoïstes, ne pensent qu'à entasser dans leurs collections personnelles.

Il n'est même pas jusqu'à la botanique où l'on ne peut mettre à profit le concours des paysans. Tous ceux qui s'occupent de cette science savent qu'un herbier ne se forme pas en un seul jour. Or, puisque le conservateur a déjà eu le dévouement de prendre l'initiative de la création des collections, il fera bien le sacrifice, comme je l'ai fait moi-même, d'abandonner quelques mètres carrés de son jardin pour les convertir en un petit champ d'expériences agricoles, où il sèmera les graminées et les plantes fourragères qu'il serait utile de recommander ou de propager.

C'est là qu'on les étudiera pendant la formation de l'herbier et qu'on les fera connaître aux intéressés, les cultivateurs. Ceux-ci reviendront bientôt avec des plantes vénéneuses ou nuisibles qui leur auront semblé rares ou dont ils doutent des propriétés, pour demander à quoi *que c'est bon* ou si *c'est poison*, et qu'il n'y aura plus qu'à dessécher et à mettre en place.

La méthode à suivre pour la formation de cet herbier n'est pas indifférente, comme pour le classement des autres collections.

En rendant compte de l'exposition d'enseignement agricole au Palais de l'industrie, en 1884, P. Joignaux, le savant député agriculteur, doublé du praticien, disait : « Parmi les exhibitions qui seraient le mieux accueillies et rendraient le plus de services, serait : l'herbier régional, divisé en plantes fourragères, industrielles et vénéneuses, d'autant mieux que l'étiquetage des plantes

laisserait moins à désirer et que l'arrangement donnerait moins de prise à la critique. »

Cette méthode artificielle est, en effet, la seule de laquelle on puisse tirer le plus de ressources pour l'enseignement aux classes demi-enfants des campagnes. Je l'avais adoptée depuis longtemps déjà pour mes herbiers des musées cantonaux et des musées scolaires dont vous avez eu l'occasion d'examiner un spécimen à l'exposition organisée en cette ville, et à l'exposition scolaire qui se tient actuellement à Rouen.

Quant aux modèles réduits et variés qui sont nécessaires pour compléter la collection zoologique, le défaut de fonds empêchera de les acquérir presque partout.

Cependant, permettez-moi de vous indiquer — sans faire acte de réclame — un excellent moyen que la maison Deyrolle, 23, rue de la Monnaie, à Paris, met à la portée de tous pour se les procurer. Elle envoie franco, en dépôt pendant un mois, à tout conservateur de musée qui lui en fait la demande, les tableaux les plus indispensables pour l'étude des sciences naturelles. On en fait une exposition en y conviant les personnes qui s'intéressent le plus aux progrès de l'enseignement, et on réunit, par souscription, la somme nécessaire à l'achat de l'ouvrage, soit en recueillant les fonds sur l'ensemble, soit en priant chaque visiteur de doter le musée de quelques tableaux sur lesquels on inscrit le nom du donateur. — On obtient toujours ainsi un succès complet.

En présence de l'intérêt qu'offrent les collections dont je viens de parler, permettez-moi encore, en terminant, d'exprimer un vœu : qu'il soit créé un musée cantonal à Vimoutiers, où viendront, immédiatement, se

rassembler les nombreux fossiles que l'on a trouvés, pendant ces derniers temps, dans les tranchées ouvertes pour la construction de la ligne de chemin de fer et qui sont dispersés dans beaucoup de mains. — Il ne manque pas de personnes dévouées à l'instruction pour faire le reste.

Je serais heureux en pensant que les quelques renseignements que je viens de donner y aient contribué.

M. Edmond Groult s'exprime ainsi :

Les collections d'histoire naturelle locale fournissent l'occasion de statistiques et de renseignements divers utiles à l'agriculture et à l'industrie de la région. Quelques-unes présentent même de l'intérêt au point de vue de l'art : on admire les belles couleurs et les formes élégantes d'une fleur ou d'un insecte, et il se trouve des artistes pour les reproduire.

Les collections d'histoire naturelle locale provoquent, comme un complément nécessaire, la formation de collections artistiques proprement dites, l'étude de l'histoire de la région, la fondation de bibliothèques populaires, de conférences publiques, de toutes les institutions, en un mot, qui accoutument nos cultivateurs à se plaire dans leurs campagnes au grand profit de l'agriculture et d'eux-mêmes. C'est un des côtés par lesquels se recommandent les Musées cantonaux, qui commencent à se répandre d'un bout à l'autre du territoire. Ces musées de nouvelle espèce se forment avec le concours du médecin, du pharmacien, du vétérinaire, de l'architecte, de l'agent-voyer cantonal, des savants et amateurs de la localité, des membres du corps enseignant.

Les collections de ces nouveaux musées se réunissent toujours gratuitement : des notices explicatives placées à côté de chacun des objets exposés renvoie, pour plus ample information, aux volumes spéciaux de la bibliothèque voisine.

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont pris part à l'agréable promenade d'hier, ont visité le musée cantonal du Sap, dont les collections en formation offrent déjà un réel intérêt. Quelques-unes de ces collections, notamment un *herbier agricole*, d'un nouveau genre, composé par M. Couvey, instituteur à Condé-sur-Risle, près Pont-Audemer, ont été envoyés ici pour participer à l'*exposition scolaire* ouverte à l'occasion du concours de notre grande Société. C'est ce qui explique les vides que quelques-uns d'entre vous ont pu remarquer en visitant le musée.

Je profite de cette occasion pour rendre hommage à mon excellent coopérateur, M. Gustave Choisne, cultivateur au Sap, fondateur de ce musée ; à la municipalité du Sap qui a bien voulu lui accorder une salle à l'Hôtel-de-Ville, à tous ceux qui l'ont aidé dans cette création, notamment à MM. Audelin, pharmacien, et Letellier, épicier.

M. Gustave Choisne est, en outre, le promoteur des *Cercles cantonaux en France*. Cette institution, dont le programme a été approuvé par la *Société nationale d'encouragement à l'agriculture* et publié dans le dernier volume de l'Association, est destinée à produire une véritable révolution pacifique dans l'agriculture. — J'adresse des patriotiques et cordiales félicitations à M. Choisne, et je ne doute pas que l'Association normande ne s'intéresse à son œuvre d'une manière toute spéciale.

Question 8. *Histoire. Notices historiques sur Vimoutiers, sur ses grands hommes, ou sur quelques points de l'arrondissement peu connus. Signaler les découvertes archéologiques qui pourraient servir à éclairer son histoire.*

Cette question donne lieu à des communications de MM. Mellion, Gibourdel, Cécille et Dallet.

Notes pour servir à l'histoire de Vimoutiers à l'époque gallo-romaine et au moyen âge.

Par M. MELLION

—

I. VIMOUTIERS A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Une des questions qui éveillent le plus la curiosité des historiens, c'est assurément celle des origines. Mais, où l'intérêt s'avive surtout, c'est lorsqu'il s'agit du pays natal, de la région, du lieu où nous avons été élevés, que nous habitons peut-être encore, auxquels nous rattachent par des liens indestructibles les douceurs des premières sympathies, les affections de la famille et tous ces souvenirs charmants qui flottent entre le berceau du dernier-né et la tombe des aïeux.

Aussi, depuis une dizaine d'années, l'histoire de Vimoutiers négligée jusqu'alors, est devenue l'objet des préoccupations de plusieurs de nos compatriotes. On s'est demandé si cette petite ville, qui ne joua aucun rôle dans les grands évènements dont la France fut le théâtre, qui ne figure même pas avec éclat dans les fastes du noble duché de Normandie, n'aurait cependant pas son histoire

particulière, intéressante au point de vue local. On a cherché quelles étaient les origines de Vimoutiers. Mais on s'est borné à poser le problème sans essayer de le résoudre. C'est ce que fit notamment un de nos concitoyens, M. Alfred Brion, qui publia, en 1869, sur l'histoire de Vimoutiers, une brochure remplie de détails intéressants, dont la connaissance servit de point de départ à mes études sur la matière.

C'est le court résumé de ces études, non encore définitives, que j'ai voulu consigner ici.

Comme le prouve l'index bibliographique annexé à ces notes et dans lequel se trouvent signalés les principaux fonds à consulter pour l'histoire de Vimoutiers, il n'existe aucun document qui puisse nous renseigner sur la date précise, authentique, de la fondation de cette ville. C'est donc aux lumières de la Linguistique et aux données de la Topographie qu'il faut recourir pour sonder ces mystérieuses ténèbres des siècles passés; c'est en étudiant l'étymologie du nom même de Vimoutiers que nous arriverons à déterminer, d'une manière à peu près certaine, l'époque à laquelle nos ancêtres s'agglomérèrent pour la première fois et se constituèrent en communauté.

Ce nom a subi de très-nombreuses variations. Dans les textes latins du moyen âge on trouve souvent : Winmonasterium (1), Winmusterium (2), Vimmonasterium (3). Dans les actes français, chartes et imprimés, on trouve : Westmostier (4), Vimonstier, Vimontier. Sur les cartes du

(1) Collection des historiens, XI, p. 685. col. 2.

(2) Guillaume de Jumièges.

(3) Charte aux normands (de Guillaume le Conquérant).

(4) Benoît de Sainte-More.

duché de Normandie au XVIIe siècle, on voit : Vimonstier (1) et Vimontier (2). J'en passe une foule d'autres que j'ai relevés. Il résulte toutefois de ces multiples citations que le nom de Vimoutiers est décomposé en deux mots *Vi* et *moutiers*.

Le premier mot, Vi ou Vie, est celui de la rivière qui baigne notre cité. Il lui fut apparemment donné par quelqu'une des tribus gauloises, de la grande famille essuenne ou éburovice, qui émigrèrent dans notre pays bien avant l'ère chrétienne, comme l'attestent les nombreux monuments mégalithiques, menhirs, dolmens et cromlechs, que l'on a découverts un peu partout aux environs, à Échauffour, à Villedieu-lès-Bailleul, et dans la forêt de Gouffern. L'opulence herbagère de notre vallée dut attirer ces peuplades amies de la vie pastorale. Le mot *Vi* ou *Vie* appartient en effet à la langue celtique et désigne dans cette langue un cours d'eau d'une certaine importance. Il se retrouve, avec la même signification, mais avec la forme *vy* ou *gui*, variable d'un dialecte à l'autre, dans la dénomination de plusieurs rivières françaises, la Guiarde, la Guionne, la Vienne, la Vyane. La difficulté de traduire ce mot celtique en latin expliquerait les variations des textes cités plus haut. La Vie contribua donc à former le nom de Vimoutiers, comme plusieurs cours d'eau voisins, la Touques, la Dives, l'Orbec ou Orbiquet donnèrent le leur à des localités situées sur leurs bords, et il faut rejeter comme

(1) Carte du duché de Normandie (1667) par Sanson d'Abbeville, géographe du Roy.

(2) Carte du duché de Normandie (1653), par Tassin.

absolument fantaisiste l'interprétation *vicus monasterii* que l'on voit dans le dictionnaire de Lamartinière et dans celui de Corneille, interprétation d'ailleurs contraire à tous les principes philologiques.

Le second mot *moutiers* ou *moutier* est la forme archaïque du mot monastère. Comme l'indiquent le dictionnaire de Furetière, imprimé à La Haye en 1727, et ceux de Richelet et de Ménage, qui datent le premier de 1728, le second de 1750, on se servait indifféremment au moyen âge des mots *monstier* et *moustier*, l'écriture gothique usitée dans les chartes de l'époque donnant la même forme aux lettres *n* et *u*. Puis, plus tard, par la suppression de la lettre *s*, suppression généralement adoptée dans les noms propres comme dans les noms communs, ces deux mots sont devenus *montier* et *moutier*.

Mais le mot *moutier*, remplacé maintenant par celui de monastère, ne répond pas exactement à l'idée de cloître, de couvent, telle que nous la concevons aujourd'hui. Le sens historique de ce mot est double, et ceci explique l'erreur où sont tombés plusieurs historiens qui ont attribué la fondation de Vimoutiers aux moines de Jumièges. Généralement le mot monastère désignait la cellule des premiers moines, comme on le voit dans saint Jérôme et saint Athanase, et cette désignation s'est, par la suite, étendue à tout le monastère, à tout le couvent. Mais quelquefois aussi, et tel était l'avis d'un illustre savant, Littré, ce mot était pris dans l'acception d'église. C'est ainsi que notre grand fabuliste, Lafontaine, a pu dire à propos d'un mariage :

« Puis au moutier le couple alla se rendre. »

Souvent même on donnait aux cathédrales desservies par des moines le nom de *moustières*, et aujourd'hui encore en Allemagne, la cathédrale se dit le *munster*.

En ce qui concerne Vimoutiers, l'expression *moutiers* ne veut donc pas dire le monastère, le couvent bâti par les moines de Jumièges : elle est bien antérieure à la donation qui leur fut faite, en 994, de notre territoire par le chef danois, Osmund Gelth. Elle servit, au IVe siècle, lors de la création du diocèse de Lisieux, dont Vimoutiers dépendait autrefois, à qualifier l'église, la paroisse, c'est-à-dire le groupe des habitants qui s'étaient convertis au christianisme. Ce fut bien plus tard qu'à Vimoutiers, comme ailleurs, cette communauté paroissiale laissa le nom de monastère aux bâtiments claustraux pour prendre celui d'église, et comme cette communauté, cette église, ce *moutier* se trouvait au bord de la Vie, on l'appela le *moutier de la Vie* ou *Vimoutier*.

Il résulte donc de cette analyse étymologique que la fondation première de Vimoutiers remonte à l'époque gauloise, et qu'il faut reporter au moment de la prédication de l'Évangile dans le Pays-d'Auge, c'est-à-dire à la première moitié du VIe siècle de notre ère, son organisation paroissiale qui devint, par la suite, communale.

En historien consciencieux, je ne puis passer sous silence une étymologie de Vimoutiers, discutée dans un manuscrit inédit, rédigé, au commencement du siècle, par un nommé Courmaceul. Cet auteur prétend, d'après le P. Xavier, bibliothécaire de l'ancien couvent des capucins de Rouen, que le mot *monstier* est lui-même décomposable en deux mots : *mons* et *tier* ou *tiers*, qui désigneraient les trois montagnes ou buttes au pied desquelles

la ville est assise : la butte du Tertre, sur la rive gauche de la Vie, la butte de Gacé et la butte de la Bergerie, sur la rive droite. Cette thèse est développée avec des considérants assez spécieux ; mais l'argumentation est trop subtile pour être prise au sérieux. Elle pèche, d'ailleurs, par la base. En effet, une quatrième butte domine Vimoutiers, la butte du Nouveau-Monde ou du Bois-Goubin, que contourne la nouvelle route d'Argentan et qui, placée en face de la butte du Tertre, est bien plus importante que celle-ci qu'elle dépasse de 29 mètres, d'après la carte de l'État-Major.

Lorsque les habitants de Vimoutiers se convertirent, au VIe siècle, à la voix des apôtres chrétiens venus pour évangéliser la contrée, ils n'avaient pas que du sang gaulois dans les veines. L'invasion romaine s'étendit jusqu'à la Vie ; il est inadmissible, en effet, qu'en présence des nombreux « camps de César » retrouvés depuis dans un rayon très-peu étendu autour de Vimoutiers, les légions républicaines ou impériales n'aient pas traversé notre vallée. Ce qui confirme cette opinion, c'est l'existence, dès cette époque gallo-romaine, de deux chemins assez larges traversant le territoire de Vimoutiers et conduisant, le premier du Sap à Livarot, et l'autre de Trun à Orbec. C'est surtout la découverte qui fut faite en 1769, sur le bord de cette dernière voie, au lieu dit la Roussière, et vers 1840 sur la bruyère de Crouptes, de dépôts considérables de médailles romaines en argent et en bronze à l'effigie de Trajan, d'Adrien, de Constance-Chlore, de Faustine, etc., et renfermées dans des vases en terre cuite.

Nous rappellerons, à cette occasion, qu'en 1787 et en

1808, on a trouvé, dans le vallon de Cutesson, près de la source du ruisseau qui l'arrose, plusieurs sarcophages en forme d'auge, renfermant, avec des ossements humains, différents objets en cuivre doré appartenant à l'époque mérovingienne. D'autres tombeaux, présentant avec les précédents une analogie frappante, tant par leur forme extérieure que par les objets qu'ils contenaient, ont été mis à jour dans le cimetière du Pont-de-Vie, et, en 1843 ou 1844, au centre même de Vimoutiers, lorsqu'on a nivelé le terrain du champ de foire.

II. VIMOUTIERS AU MOYEN AGE.

Le territoire, qui fut cédé au chef normand Rollon par le roi de France Charles le Simple, au traité de Saint-Clair-sur-Epte en 912, comprenait tout le pays situé entre l'Océan, et les rivières de la Bresle, de l'Epte, de l'Eure, de l'Iton et de la Risle.

En 921 ou 922, par suite de circonstances encore inconnues, Rollon réunit à ce territoire, devenu le duché de Normandie, tout ce qui constituait alors le diocèse de Lisieux. De plus, il se réserva pour lui-même et attacha à son apanage particulier tout ce qui, dans les cantons actuels de Bernay, Chambrais-Broglie, Thiberville, Orbec, Vimoutiers, Livarot et Saint-Pierre-sur-Dives, se trouve entre la rive droite de la Dives et de l'Odon et la rive gauche de la Charentonne, en laissant toutefois de côté ce qui formait naguère les doyennés de Montreuil et de Gacé.

Vers 969, le duc de Normandie Richard Ier, petit-fils de Rollon, ayant été obligé de recourir à l'assistance de

Harold II, roi de Danemarck, son parent, celui-ci lui envoya plusieurs chefs militaires.

Or, quelques-uns de ces chefs, soit qu'ils fussent séduits par le charme de notre contrée, soit qu'ils aient craint, en retournant dans leur pays, de perdre le degré de puissance dont ils jouissaient depuis qu'ils l'avaient quitté, sollicitèrent de la générosité du duc Richard la concession de terres et domaines qui leur permissent de rester en Normandie. Parmi ces chefs danois se trouvait Osmund Gelth, qui reçut des domaines considérables à Vimoutiers et aux environs, domaines pris sur l'apanage particulier du duc.

Plus tard, en 994, Richard Ier donna aux moines de l'abbaye de Jumièges tout ce qui lui était resté dans les mêmes parages, savoir :

1° Son domaine de Vimoutiers avec l'église et tout ce qui dépendait de ce domaine ;

2° Tout ce qu'il avait en terres et en forêts depuis le dit lieu de Vimoutiers jusqu'au chemin des Anes ;

— 3° Son domaine de Crouptes avec l'église et ses appendances, excepté deux vavassoreries ;

4° La quatrième partie du domaine de Mesnil-Renard (aujourd'hui le Renouard) ;

5° Le bois (qui existe encore aujourd'hui en partie), entre Crouptes et Vimoutiers ;

6° Enfin tout ce qu'il avait en terres depuis ledit lieu de Vimoutiers jusqu'au Pont-de-Vie, terres que divise, ajoute la Charte du duc, le chemin qui va au Mont-Saint-Michel.

Vimoutiers appartenait donc, partie à un chef danois, partie à l'abbaye de Jumièges. Mais deux ans plus tard,

en 996, Osmund Gelth, probablement sur le point de mourir, imita la générosité du duc et donna à ses co-partageants, les moines de Jumièges, tout ce qui lui avait été concédé à Vimoutiers (1).

En 1024, Richard II, fils et successeur de Richard Ier, confirma à l'abbaye en question la possession de tous ces biens, auxquels il en ajouta lui-même beaucoup d'autres, notamment dans le canton actuel de Trun.

En 1026, quelque temps avant sa mort qui arriva le 22 août, Richard II donna, par un acte volontaire, à l'abbaye de Jumièges le manoir de Vimoutiers. On voit dans le livre VIII du continuateur de Guillaume de Jumièges la manière dont le duc fit cette donation : « Étant « venu un jour à Jumièges, il y prit une nuit de repos. « Le lendemain, s'étant levé du matin, ainsi que c'était « toujours son habitude, il s'achemina, pour faire sa prière, « à l'abbaye, puis, sa prière faite, il posa sur l'autel un « petit morceau de bois. Au moment où il se retirait, les « sacristains s'approchèrent de l'autel, croyant y trouver « soit un marc, soit une once d'or, ou toute autre chose « de ce genre. Comme ils n'y trouvèrent que le petit « morceau de bois, ils se demandèrent, non sans quelque « étonnement, ce que cela signifiait. Pour en finir, ils « demandèrent au prince ce que pouvait être l'objet par « lui déposé sur l'autel. Il leur répondit que c'était le « manoir de Vimoutiers, dont, pour le salut de son âme, « il leur faisait présent. »

Ceci prouve qu'en donnant, en 994, aux moines de Jumièges, le domaine de Vimoutiers avec toutes ses

(1) Charles de Jumièges.

Harold II, roi de Danemarck, son parent, celui-ci lui envoya plusieurs chefs militaires.

Or, quelques-uns de ces chefs, soit qu'ils fussent séduits par le charme de notre contrée, soit qu'ils aient craint, en retournant dans leur pays, de perdre le degré de puissance dont ils jouissaient depuis qu'ils l'avaient quitté, sollicitèrent de la générosité du duc Richard la concession de terres et domaines qui leur permissent de rester en Normandie. Parmi ces chefs danois se trouvait Osmund Gelth, qui reçut des domaines considérables à Vimoutiers et aux environs, domaines pris sur l'apanage particulier du duc.

Plus tard, en 994, Richard Ier donna aux moines de l'abbaye de Jumièges tout ce qui lui était resté dans les mêmes parages, savoir :

1° Son domaine de Vimoutiers avec l'église et tout ce qui dépendait de ce domaine ;

2° Tout ce qu'il avait en terres et en forêts depuis le dit lieu de Vimoutiers jusqu'au chemin des Anes ;

— 3° Son domaine de Crouptes avec l'église et ses appendances, excepté deux vavassoreries ;

4° La quatrième partie du domaine de Mesnil-Renard (aujourd'hui le Renouard) ;

5° Le bois (qui existe encore aujourd'hui en partie), entre Crouptes et Vimoutiers ;

6° Enfin tout ce qu'il avait en terres depuis ledit lieu de Vimoutiers jusqu'au Pont-de-Vie, terres que divise, ajoute la Charte du duc, le chemin qui va au Mont-Saint-Michel.

Vimoutiers appartenait donc, partie à un chef danois, partie à l'abbaye de Jumièges. Mais deux ans plus tard,

en 996, Osmund Gelth, probablement sur le point de mourir, imita la générosité du duc et donna à ses co-partageants, les moines de Jumièges, tout ce qui lui avait été concédé à Vimoutiers (1).

En 1024, Richard II, fils et successeur de Richard Ier, confirma à l'abbaye en question la possession de tous ces biens, auxquels il en ajouta lui-même beaucoup d'autres, notamment dans le canton actuel de Trun.

En 1026, quelque temps avant sa mort qui arriva le 22 août, Richard II donna, par un acte volontaire, à l'abbaye de Jumièges le manoir de Vimoutiers. On voit dans le livre VIII du continuateur de Guillaume de Jumièges la manière dont le duc fit cette donation : « Étant « venu un jour à Jumièges, il y prit une nuit de repos. « Le lendemain, s'étant levé du matin, ainsi que c'était « toujours son habitude, il s'achemina, pour faire sa prière, « à l'abbaye, puis, sa prière faite, il posa sur l'autel un « petit morceau de bois. Au moment où il se retirait, les « sacristains s'approchèrent de l'autel, croyant y trouver « soit un marc, soit une once d'or, ou toute autre chose « de ce genre. Comme ils n'y trouvèrent que le petit « morceau de bois, ils se demandèrent, non sans quelque « étonnement, ce que cela signifiait. Pour en finir, ils « demandèrent au prince ce que pouvait être l'objet par « lui déposé sur l'autel. Il leur répondit que c'était le « manoir de Vimoutiers, dont, pour le salut de son âme, « il leur faisait présent. »

Ceci prouve qu'en donnant, en 994, aux moines de Jumièges, le domaine de Vimoutiers avec toutes ses

(1) Charles de Jumièges.

« appendances, » la Charte de Richard Ier n'avait pas eu pour effet de les rendre possesseurs du manoir que les ducs de Normandie avaient à Vimoutiers, soit que, par un acte séparé et demeuré inconnu, Richard Ier se fût formellement réservé la *propriété* de ce manoir, soit que son héritier, voulant en garder la *jouissance*, eût accordé aux moines quelque autre objet en échange.

On ignore l'emplacement précis de ce manoir, mais tout porte à croire, d'après les usages des architectes du temps et d'après les renseignements donnés par le manuscrit de Courmasseul, qu'il se trouvait dans l'île formée par la Vie, en deça du Pont-Vautier, à l'endroit occupé aujourd'hui par la cour en herbe de M. Ridel, épicier.

C'est dans ce manoir d'origine ducale, devenu propriété monastique, que, le 1er octobre 1040, mourut du poison qui lui avait été administré au moment où il allait emporter d'assaut le château de Montgommery, le comte de Bretagne, Alain III, tuteur du jeune duc Guillaume le Bâtard (1).

Enfin, en 1079, ce prince, devenu Guillaume le Conquérant, confirma, lui aussi, aux moines de Jumièges tout ce qui leur avait été concédé jusqu'alors à Vimoutiers, à Crouptes et au Renouard.

C'est ainsi que les moines de Jumièges devinrent à la fois seigneurs spirituels et temporels de Vimoutiers. Ils se qualifièrent barons de Vimoutiers, et donnèrent à notre ville, non pas les propres armes de leur abbaye, qui étaient : *d'azur à la croix d'or cantonnée de 4 clefs d'argent, posées une dans chaque canton*, mais des armes dé-

(1) Ordéric Vital (V. p. 567).

rivées de celles-ci, savoir : *d'azur aux deux clefs d'argent posées en sautoir.*

Les moines de Jumièges aliénèrent, successivement et en une infinité de petites portions, près de la moitié du territoire de Vimoutiers. Ils les vendirent ou les fieffèrent. La partie fieffée comprenait les fermes de Noyers, de la Fosse, de l'Épinay, de Millebourg, du Parc-Godet, de Cutesson, de la Durandière, du Pont-Percé, de la Guérinière, de la Fauvetière, de la Vistoule et du Buisson. La partie réservée ou non fieffée comprenait les fermes et bois des Monceaux, du Doyenné, du Moustier, du Manoir, de la Humière et de Vaucanu. C'est cette partie réservée qui formait, à proprement parler, la baronnie de Vimoutiers, dont la juridiction féodale s'étendait non-seulement sur tout le domaine aliéné ou non, mais encore sur les arrières-fiefs ou vavassories nobles de la Gosselinaye, du Pont-Vautier, de Malvoue, de la Genevraye et de Villeneuve.

Mais les vassaux de Jumièges ne vécurent pas toujours en bonne harmonie avec leurs suzerains. De 1229 à 1257, des procès éclatèrent, intentés par les vavasseurs de Malvoue, de Villeneuve et de Cutesson. Les habitants du bourg eux-mêmes se soulevèrent, ils contraignirent les moines à avoir une église à part, et c'est ainsi que, vers 1274, l'église paroissiale primitive, dédiée par les premiers Vimonastériens à St-Sauveur, c'est-à-dire à la Trinité personnifiée, fut remplacée par l'église de Notre-Dame.

Bibliographie vimonastérienne.

Guillaume de Jumièges.—*Histoire des ducs de Normandie*, traduction Guizot. Caen, 1826, in-8.

2° *Abbaye de Jumièges* (cartulaire). Archives de la Seine-Inférieure.

3° *Abbaye de Saint-Wandrille* (cartulaire). Archives de la Seine-Inférieure et Bibliothèque nationale.

Notice sur Vimoutiers et autres localités.

Par M. GIBOURDEL.

Description. — Vimoutiers, sur la Vie, station du chemin de fer de Ste-Gauburge à Mesnil-Mauger. Cette ville est bâtie dans une situation charmante, au milieu de vertes prairies bordées de collines qui leur forment une agréable ceinture. Tout à l'entour s'élèvent, cachées sous les arbres, de jolies habitations accompagnées de frais jardins. La ville, construite en briques, est propre et bien entretenue ; de coquettes maisons, d'élégants magasins témoignent du goût intelligent des habitants et de l'aisance que leur ont procurés le travail et l'industrie. Deux monuments attirent les regards des visiteurs : la halle aux toiles et la halle aux blés. On y remarque aussi une maison en bois, garnie de sculptures, dont la construction paraît remonter au XVIe siècle.

Industrie et commerce. — Vimoutiers est un des centres manufacturiers les plus importants du département. C'est là qu'on fabrique les beaux tissus de lin et de chanvre, désignés sous le nom de toiles cretonnes, du nom de Paul Creton, né à Vimoutiers qui en fut l'inventeur. Ces toiles sont fabriquées à Vimoutiers même ou dans les environs. Les fils de lin qui servent à leur fabrication sont tirés, pour la plus grande partie, des dépar-

Germain (Jean-Alex.). — *Hist. d'Argentan et de ses environs.* Alençon, 1843, in-8.

L.-J. Chrétien. — *Usages, préjugés, superstitions, dictons et anciens mots de l'arr. d'Argentan*, in-12, 1836.

Adolphe de Colleville. — *Musée biographique*, en tablettes historiques, des auteurs, artistes, savants, littérat., grands hommes, ainsi que des pers. anc., mod. et contemp. de l'arr. d'Argentan, y compris également ceux qui environnent ce territoire, in-8, 1834.

Deshayes. — *Mémoire pour servir à l'Hist. des év. de Lisieux*, publié par A. Le Prévost et de Formeville, in-8.

*** — *Catalogue général de la Biblioth. de la ville de Lisieux*, in-8, 1840.

Guilmeth. — *Bourg de Livarot*, in-8 de 3 feuilles, 1844.

» — *d'Orbec*, id. id. id.

» — *de Mézidon*, id. id. id.

Richard Séguin. — *Histoire du Pays-d'Auge et des environs de Lisieux*, in-8, 1843.

Céline Fallet. — *Histoire des ducs de Normandie*, avec description des mœurs, villes et monuments de toute la province. Limoges, 1853, in-8.

Sauvage (H.). — *Bibliographie normande*, Mortain, in-8.

Jean Nagère. — *Histoire et chronique de Normandie*, Rouen, 1610, in-8.

De La Fresnaye. — *Nouvelle Histoire de Normandie*, Versailles, 1814, in-8.

De Thou. — L. XCV, 720 *(Révolte des Gautier)*.

Davila. — T. II, 687-88, id.

D'Aubigné. — IIe partie, col. 236, id.

FONDS A CONSULTER.

1° *Documents relatifs à la domination anglaise.* Archives de l'Orne, série F.

2° *Abbaye de Jumièges* (cartulaire). Archives de la Seine-Inférieure.

3° *Abbaye de Saint-Wandrille* (cartulaire). Archives de la Seine-Inférieure et Bibliothèque nationale.

Notice sur Vimoutiers et autres localités.

Par M. GIBOURDEL.

Description. — Vimoutiers, sur la Vie, station du chemin de fer de Ste-Gauburge à Mesnil-Mauger. Cette ville est bâtie dans une situation charmante, au milieu de vertes prairies bordées de collines qui leur forment une agréable ceinture. Tout à l'entour s'élèvent, cachées sous les arbres, de jolies habitations accompagnées de frais jardins. La ville, construite en briques, est propre et bien entretenue ; de coquettes maisons, d'élégants magasins témoignent du goût intelligent des habitants et de l'aisance que leur ont procurés le travail et l'industrie. Deux monuments attirent les regards des visiteurs : la halle aux toiles et la halle aux blés. On y remarque aussi une maison en bois, garnie de sculptures, dont la construction paraît remonter au XVIe siècle.

Industrie et commerce. — Vimoutiers est un des centres manufacturiers les plus importants du département. C'est là qu'on fabrique les beaux tissus de lin et de chanvre, désignés sous le nom de toiles cretonnes, du nom de Paul Creton, né à Vimoutiers qui en fut l'inventeur. Ces toiles sont fabriquées à Vimoutiers même ou dans les environs. Les fils de lin qui servent à leur fabrication sont tirés, pour la plus grande partie, des dépar-

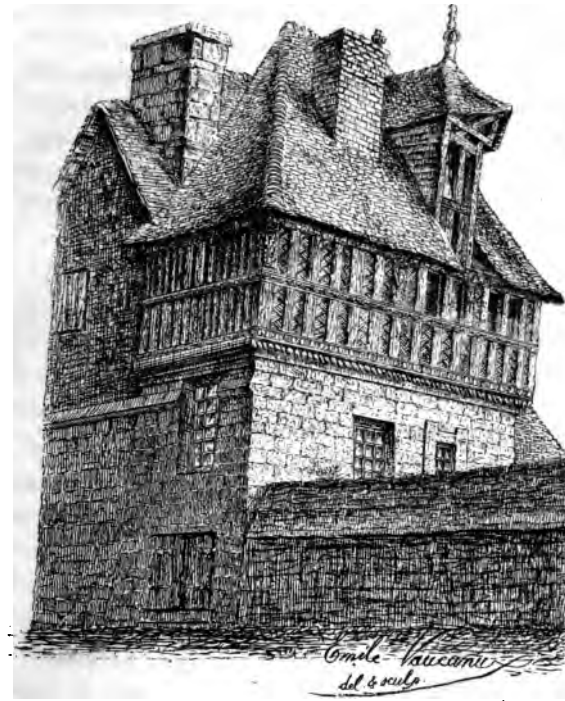

MAISON DU XVIe SIÈCLE, A VIMOUTIERS (ORNE).

tements du Nord, des Côtes-du-Nord et de la Seine-Inférieure; les produits fabriqués sont expédiés dans toutes les grandes villes de France et surtout à Paris. En fait d'établissements industriels, Vimoutiers possède d'importantes blanchisseries de fil et une usine à gaz. Le commerce proprement dit consiste principalement dans la vente des fils, achetés non-seulement par les industriels de la localité, mais encore par les fabricants de Mortagne, Champsecret, Flers, la Ferté-Macé, etc. On y vend aussi une quantité considérable de bestiaux, de beurre, de fromages renommés, de cidre et d'eau-de-vie dite du Pays-d'Auge.

Histoire. — Le nom de Vimoutiers ne se rencontre qu'à de rares intervalles dans notre histoire départementale. Le souvenir le plus ancien que rappelle cette ville, c'est la mort d'Alain III, duc de Bretagne, régent de Normandie pendant la minorité de Guillaume-le-Bâtard. Quelques barons mécontents s'étant révoltés contre le jeune duc, Alain, pour les réduire, vint mettre le siège devant leur principale place d'armes, la forteresse de Montgommery, située à peu de distance de Vimoutiers. Vivement pressés par lui, les assiégés eurent recours au poison pour s'en débarrasser. On le transporta, mourant, à Vimoutiers, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Ce fut alors que les États de Rouen décernèrent la régence à l'inflexible connétable Raoul de Gacé. Vimoutiers eut à souffrir, au XVIe siècle, de la révolte des Gautiers. On appelait ainsi de pauvres paysans qui, pendant les guerres de la Ligue, avaient pris les armes pour échapper aux odieux traitements que leur faisaient subir

les deux partis à tour de rôle. Leur nom provenait de ce qu'ils avaient choisi pour quartier général la Chapelle-Gautier (Eure). Une de leurs bandes, s'étant emparée de Vimoutiers, se vit bientôt assiégée par le duc de Montpensier, commandant de l'armée royale. Après une vive canonnade, qui coûta la vie à un millier de rebelles, la place fut emportée d'assaut. Le duc, attendri par le sort de ces pauvres gens, que la misère seule avait poussés à la révolte, fit promettre aux survivants de ne plus porter les armes contre le roi, et les renvoya ensuite à leur charrue.

LE SAP.

Le Sap est un petit bourg très-commerçant, qui possède des pensionnats primaires pour les deux sexes et une station d'étalons du haras du Pin. Il se tient, dans ce bourg, des marchés assez importants pour la vente du beurre et des fromages dits de Livarot, et plusieurs foires où l'on vend des bestiaux, des moutons et des porcs.

Histoire. — Le Sap a aussi son histoire. C'était, au moyen âge, une des principales baronnies de la province. Le seigneur du Sap engagea ses biens pour suivre, en Angleterre, Guillaume le Conquérant, et obtint une large part dans les bénéfices de l'entreprise. En 1136, Geoffroi Plantagenet s'empara du château sur son compétiteur Étienne de Boulogne, après un siège mémorable. Le bourg du Sap, comme tant d'autres localités, eut, pendant la Révolution, ses jours d'effervescence et d'anarchie.

SAINT-GERVAIS-DES-SABLONS.

Cette commune possède un château, construit en bois, entouré d'eau, muni autrefois d'un pont-levis, et appartenant à la famille de Charlotte Corday, qui y aurait, dit-on, séjourné quelque temps (1).

BAILLEUL.

On montre, dans cette commune, l'emplacement d'un ancien château, qui fut le berceau de la famille des Baliol, dont deux membres auraient occupé le trône d'Écosse. Près de là se trouve la gorge des Vaudebins, étroit vallon à l'entrée duquel on remarque, creusées dans le roc vif, de curieuses empreintes de pieds de bœuf ou de quelque autre animal du même ordre.

SAINT-SATURNIN-DES-LIGNERIES *(réuni à Ecorches)*.

On voit dans cette commune la maison du Roncerai, où naquit Charlotte Corday, le 27 juillet 1768.

CHAMBOIS.

Chambois est un petit bourg situé sur la Dives. On y remarque un vieux donjon carré, qui domine au loin la plaine, et qui est classé parmi les monuments historiques

(1) Un membre de cette famille, le seigneur de Glatigny, fut grand écuyer d'un de nos rois.

Harold II, roi de Danemarck, son parent, celui-ci lui envoya plusieurs chefs militaires.

Or, quelques-uns de ces chefs, soit qu'ils fussent séduits par le charme de notre contrée, soit qu'ils aient craint, en retournant dans leur pays, de perdre le degré de puissance dont ils jouissaient depuis qu'ils l'avaient quitté, sollicitèrent de la générosité du duc Richard la concession de terres et domaines qui leur permissent de rester en Normandie. Parmi ces chefs danois se trouvait Osmund Gelth, qui reçut des domaines considérables à Vimoutiers et aux environs, domaines pris sur l'apanage particulier du duc.

Plus tard, en 994, Richard Ier donna aux moines de l'abbaye de Jumièges tout ce qui lui était resté dans les mêmes parages, savoir :

1° Son domaine de Vimoutiers avec l'église et tout ce qui dépendait de ce domaine ;

2° Tout ce qu'il avait en terres et en forêts depuis le dit lieu de Vimoutiers jusqu'au chemin des Anes ;

— 3° Son domaine de Crouptes avec l'église et ses appendances, excepté deux vavassoreries ;

4° La quatrième partie du domaine de Mesnil-Renard (aujourd'hui le Renouard) ;

5° Le bois (qui existe encore aujourd'hui en partie), entre Crouptes et Vimoutiers ;

6° Enfin tout ce qu'il avait en terres depuis ledit lieu de Vimoutiers jusqu'au Pont-de-Vie, terres que divise, ajoute la Charte du duc, le chemin qui va au Mont-Saint-Michel.

Vimoutiers appartenait donc, partie à un chef danois, partie à l'abbaye de Jumièges. Mais deux ans plus tard,

en 996, Osmund Gelth, probablement sur le point de mourir, imita la générosité du duc et donna à ses co-partageants, les moines de Jumièges, tout ce qui lui avait été concédé à Vimoutiers (1).

En 1024, Richard II, fils et successeur de Richard Ier, confirma à l'abbaye en question la possession de tous ces biens, auxquels il en ajouta lui-même beaucoup d'autres, notamment dans le canton actuel de Trun.

En 1026, quelque temps avant sa mort qui arriva le 22 août, Richard II donna, par un acte volontaire, à l'abbaye de Jumièges le manoir de Vimoutiers. On voit dans le livre VIII du continuateur de Guillaume de Jumièges la manière dont le duc fit cette donation : « Étant « venu un jour à Jumièges, il y prit une nuit de repos. « Le lendemain, s'étant levé du matin, ainsi que c'était « toujours son habitude, il s'achemina, pour faire sa prière, « à l'abbaye, puis, sa prière faite, il posa sur l'autel un « petit morceau de bois. Au moment où il se retirait, les « sacristains s'approchèrent de l'autel, croyant y trouver « soit un marc, soit une once d'or, ou toute autre chose « de ce genre. Comme ils n'y trouvèrent que le petit « morceau de bois, ils se demandèrent, non sans quelque « étonnement, ce que cela signifiait. Pour en finir, ils « demandèrent au prince ce que pouvait être l'objet par « lui déposé sur l'autel. Il leur répondit que c'était le « manoir de Vimoutiers, dont, pour le salut de son âme, « il leur faisait présent. »

Ceci prouve qu'en donnant, en 994, aux moines de Jumièges, le domaine de Vimoutiers avec toutes ses

(1) Charles de Jumièges.

Harold II, roi de Danemarck, son parent, celui-ci lui envoya plusieurs chefs militaires.

Or, quelques-uns de ces chefs, soit qu'ils fussent séduits par le charme de notre contrée, soit qu'ils aient craint, en retournant dans leur pays, de perdre le degré de puissance dont ils jouissaient depuis qu'ils l'avaient quitté, sollicitèrent de la générosité du duc Richard la concession de terres et domaines qui leur permissent de rester en Normandie. Parmi ces chefs danois se trouvait Osmund Gelth, qui reçut des domaines considérables à Vimoutiers et aux environs, domaines pris sur l'apanage particulier du duc.

Plus tard, en 994, Richard Ier donna aux moines de l'abbaye de Jumièges tout ce qui lui était resté dans les mêmes parages, savoir :

1° Son domaine de Vimoutiers avec l'église et tout ce qui dépendait de ce domaine ;

2° Tout ce qu'il avait en terres et en forêts depuis le dit lieu de Vimoutiers jusqu'au chemin des Anes ;

— 3° Son domaine de Crouptes avec l'église et ses appendances, excepté deux vavassoreries ;

4° La quatrième partie du domaine de Mesnil-Renard (aujourd'hui le Renouard) ;

5° Le bois (qui existe encore aujourd'hui en partie), entre Crouptes et Vimoutiers ;

6° Enfin tout ce qu'il avait en terres depuis ledit lieu de Vimoutiers jusqu'au Pont-de-Vie, terres que divise, ajoute la Charte du duc, le chemin qui va au Mont-Saint-Michel.

Vimoutiers appartenait donc, partie à un chef danois, partie à l'abbaye de Jumièges. Mais deux ans plus tard,

en 996, Osmund Gelth, probablement sur le point de mourir, imita la générosité du duc et donna à ses co-partageants, les moines de Jumièges, tout ce qui lui avait été concédé à Vimoutiers (1).

En 1024, Richard II, fils et successeur de Richard Ier, confirma à l'abbaye en question la possession de tous ces biens, auxquels il en ajouta lui-même beaucoup d'autres, notamment dans le canton actuel de Trun.

En 1026, quelque temps avant sa mort qui arriva le 22 août, Richard II donna, par un acte volontaire, à l'abbaye de Jumièges le manoir de Vimoutiers. On voit dans le livre VIII du continuateur de Guillaume de Jumièges la manière dont le duc fit cette donation : « Étant « venu un jour à Jumièges, il y prit une nuit de repos. « Le lendemain, s'étant levé du matin, ainsi que c'était « toujours son habitude, il s'achemina, pour faire sa prière, « à l'abbaye, puis, sa prière faite, il posa sur l'autel un « petit morceau de bois. Au moment où il se retirait, les « sacristains s'approchèrent de l'autel, croyant y trouver « soit un marc, soit une once d'or, ou toute autre chose « de ce genre. Comme ils n'y trouvèrent que le petit « morceau de bois, ils se demandèrent, non sans quelque « étonnement, ce que cela signifiait. Pour en finir, ils « demandèrent au prince ce que pouvait être l'objet par « lui déposé sur l'autel. Il leur répondit que c'était le « manoir de Vimoutiers, dont, pour le salut de son âme, « il leur faisait présent. »

Ceci prouve qu'en donnant, en 994, aux moines de Jumièges, le domaine de Vimoutiers avec toutes ses

(1) Charles de Jumièges.

L'emploi de la chaux, comme engrais, dans les prairies donne de la qualité à l'herbe et exerce une influence favorable à la constitution des animaux qui en sont nourris, la chaux ne laissant à la consommation faite par ceux-ci que des matières utiles à leur développement.

On cultive, dans l'Orne, une assez grande quantité d'arbres fruitiers pour la production du cidre et du poiré, et les plants de pommiers du canton de Vimoutiers sont reputés comme réunissant de bonnes conditions.

On fait aussi, dans le même canton, l'élève des chevaux ; mais le haras et la vacherie du Pin appartiennent au canton d'Exmes.

Le gros et le menu gibier sont assez abondants dans le département de l'Orne, et les différents cours d'eau sont assez poissonneux.

L'établissement de collections d'histoire naturelle dans chaque commune serait favorable à la vulgarisation de cette partie des connaissances humaines ; mais il faudrait organiser dans les mairies une salle à cet effet, avoir un homme de bonne volonté, possédant les connaissances nécessaires pour faire le classement et se rendre gardien de la collection, et dans combien de communes trouverait-on le local suffisant et l'homme dévoué pour ce travail ? C'est une propagande à faire pour y parvenir, et la création des bibliothèques populaires communales me paraît le premier jalon à poser pour en arriver là. Quand l'homme saura son histoire naturelle par le livre qu'il aura étudié, il voudra en faire une application pratique, et cela m'amène à conclure que les bibliothèques populaires devraient être surtout composées d'ouvrages destinés à apprendre à l'homme tout ce qu'il lui est nécessaire de connaître pour les be-

soins de la vie réelle, plutôt que de romans dans lesquels on lui reproduit la vie selon la fantaisie du romancier.

L'industrie de Vimoutiers, comme toutes les industries de province, a plutôt diminué qu'augmenté depuis trente ans, par suite de la concurrence des établissements importants créés dans les grands centres et de l'émigration de la population qui, à de certaines époques de l'année, dépasse dans le département de l'Orne 10 à 12,000 âmes. Cette émigration n'est pas spéciale à Vimoutiers ; elle est la même partout dans les cantons ruraux de la France, les salaires élevés des villes la stimulant au préjudice de l'agriculture et des industries locales.

Comme renseignements sur la production agricole du canton de Vimoutiers, contentons-nous de rappeler dans ce chapitre (ce qui justifie ce que l'on verra plus loin sur l'absence de certaines céréales à la halle de Vimoutiers) que le seigle, l'orge et le méteil cultivés dans l'arrondissement d'Argentan, ne donnent qu'un produit insuffisant, que l'avoine donne en moyenne 16 hectolitres par hectare, le blé 15 hectolitres ; mais que les herbages de Vimoutiers peuvent rivaliser de tous points avec ceux du Calvados ; aussi leur valeur varie-t-elle de 4 à 6,000 fr. l'hectare. Le droit d'y faire paître les animaux se paye de 100 à 160 fr. l'hectare.

Les laiteries du canton de Vimoutiers sont en général dans de bonnes conditions, et l'on se sert de crémières en verre et en fer-blanc, de vases en grès peu profonds et à large ouverture.

La fabrication du beurre et du fromage se fait sur une grande échelle, et l'on sait que les fromages de Camembert, fabriqués avec le lait produit dans les herbages de

la contrée, sont l'objet d'un commerce rémunérateur, dont Paris est le grand débouché.

Le lin et le chanvre sont cultivés dans le canton de Vimoutiers, ainsi que les plantes sarclées, betteraves, pommes de terre, etc.

Des briqueteries, tuileries, fabriques de pavés, au bois et à la houille, fonctionnent à Vimoutiers.

Quant à l'industrie de la tannerie, elle est pour ainsi dire disparue de la contrée.

Dans son ensemble, cette contrée est plus agricole que manufacturière, mais les exploitations rurales de grande importance sont rares, les fermes vont sans cesse en se morcelant, et elles deviennent de moins en moins étendues, tandis que les herbages se développent.

Nous ne pouvons nous dispenser de noter ici, en terminant ces renseignements agricoles, afin de démontrer les efforts faits dans le pays pour faire progresser l'agriculture, que la ferme de Pont-Chardon, contenant 58 hectares, située commune de ce nom, canton de Vimoutiers, et exploitée en 1880 par M. Julien, a obtenu, lors du congrès de cette année, un rappel de médaille d'or. Le domaine de la Pille, contenant 110 hectares, situé en la commune du Sap, aussi dans le canton de Vimoutiers, et exploitée par M. Foulon, a obtenu également une récompense à la même époque. Enfin, lors du même concours, une médaille a encore été décernée à M. Eugène Pellevin, exploitant, dans le même canton, à Avernes-St-Gourgon, une ferme de 100 hectares.

Avant l'établissement des voies ferrées, la route nationale d'Honfleur à Alençon était la voie principale,

qui mettait le canton de Vimoutiers en communication avec la France entière. Cette route venait de Livarot et allait à Gacé, passait par Guerquesalles, Ticheville, Osmond, et le relai de poste était à Vimoutiers.

Des stations des chemins de fer de l'Ouest sont établies à Vimoutiers et à Ticheville-le-Sap, et elles sont en correspondance avec les lignes principales par Ste-Gauburge et le Mesnil-Mauger.

QUELQUES NOTES SUR L'HISTOIRE DE VIMOUTIERS.

§ 1er.

La ville de Vimoutiers, dépendant du département de l'Orne, est située, comme on l'a déjà dit, sur la limite du Calvados, et sur le bord de la Vie, petit affluent de l'Orne, qui baigne les prairies; elle est le chef-lieu du canton de ce nom, dont la population totale, aujourd'hui diminuée par suite de l'émigration générale des campagnes vers les grandes villes et réduite d'après le recensement de 1882 à 11,581 habitants, était en 1834 de 14,218 âmes et, en 1839, de près de 15,000.

Ce canton se compose des dix-neuf communes qui suivent: 1° Aubry-le-Panthou; 2° Avernes-St-Gourgon; 3° Bosc-Renoult (le); 4° Camembert; 5° Canapville; 6° Champeaux (les); 7° Champosoult; 8° Crouttes; 9° Fresnay-le-Sanson; 10° Guerquesalles; 11° Orville; 12° Renouard (le); 13° Roiville; 14° St-Aubin-de-Bouneval; 15° St-Germain-d'Aulnay; 16° St-Martin de Pontchardon; 17° Le Sap; 18° Ticheville; 19° Vimoutiers.

Un dictionnaire géographique de la France et de ses

colonies, paru en 1839, nous donne ainsi la description de Vimoutiers :

« *Vimoutiers* (Orne), petite ville sur la Vie, au milieu « de bois et de montagnes ; cure, chef-lieu de canton, « arrondissement 6 lieues et demie nord-est d'Argentan ; « chambre consultative des manufactures, bureau d'en- « registrement, deux huissiers, bureau et relais de poste, « 4,083 habitants. »

Signalons de suite une erreur que contient cette description sommaire.

Il n'y a pas que deux huissiers à Vimoutiers, il y en a trois, et il y a deux notaires à cette résidence, un troisième notaire et un huissier au Sap, commune dépendant du canton. Vimoutiers est naturellement le chef-lieu de la justice de paix de ce canton.

Le même dictionnaire nous donne encore les renseignements suivants :

« Alain mourut à *Vimoutiers*, en 1040, lorsqu'il fit le « siège du château de Montgommery.

« Il y avait un monastère de religieuses de l'ordre de « Saint-Benoît.

« L'industrie de ce pays comporte une fabrication « considérable de toiles cretonnes, blanchisseries, tan- « neries.

« Foires le mardi de Pâques, mardi après la Trinité, « premier mardi de septembre, mardi après Noël.

« Relais : route du Havre à Alençon, venant de Li- « varot, une poste ; allant à Gacé, deux postes et un « quart. »

Une publication plus récente (1876) fait la description de Vimoutiers dans les termes suivants :

« Vimoutiers (Orne), chef-lieu de canton, arrondisse-
« ment et à 30 kilomètres nord-est d'Argentan, dans
« une situation agréable, sur un petit affluent de
« l'Orne.

« Population agglomérée, 2,626 habitants ; population
« totale, 3,800 habitants.

« Bibliothèque publique.

« Blanchisserie de fil et de toiles, filature de lin, fabri-
« cation de toiles, tissus de laines, cretonnes.

« Commerce de bestiaux, chevaux, chanvre, lin, bois
« et fromages.

« On y voit quelques maisons de bois, ornées de ma-
« gnifiques sculptures du temps de Henri III. »

N'oublions pas de signaler ici qu'il existe à Vimoutiers un hospice, dont les recettes et les dépenses, en 1834, se décomposaient ainsi :

Recettes ordinaires.		7,174,46
« extraordinaires		11,046,60
Total. . . .		18,221,06
Dépenses ordinaires.	6,416,10	
« extraordinaires . . .	8,897,73	
	15,313,83	15,313,83
Reliquat ou boni de cet exercice. . .		2,907,23

Une statistique dressée en 1833 nous donne sur les transactions du marché de Vimoutiers, pendant l'année 1832, les chiffres suivants :

Graines vendues :

Blé	11,996	hectolitres.
Pas de seigle	»	»
Orge.	2,782	»
Pas de sarrasin.	»	»
Avoine	4,705	»

Vimoutiers possède une caisse d'Épargne, ouverte le 27 juillet 1837, et dont les opérations se placent au premier rang de ces établissements dans les chefs-lieux de canton. L'*Annuaire* de l'Association normande pour l'année 1880 contient des renseignements très-intéressants sur le fonctionnement de la caisse d'Épargne de Vimoutiers en 1878, et l'on y voit, comme faits principaux, que cet établissement avait en dépôt à la caisse des consignations plus de 900,000 fr.; qu'il avait reçu, pendant la même année 1878, 265,060 fr. 68 c. et remboursé 213,487 fr. 32 c.

La population de chacune des communes du canton de Vimoutiers s'élevait, en 1839, aux chiffres suivants :

Aubry-le-Panthou, nommé aussi le village d'Osmont, 425 habitants	425 h.
Sa spécialité est la fabrique d'étoffes de laines.	
Avernes-St-Gourgon, desservi par le bureau de poste du Sap, qui, comme celui de Vimoutiers, existait déjà sous la Restauration . . .	282
Le Bosc-Renoult, desservi par le même bureau de poste du Sap	733
A reporter. . . .	1,440 h.

Report. . . 1,440 h.

On appelle aussi cette commune Bosc-Renould-les-Grès (*Boscus Renoldi*).

Camembert, renommé par la production de ses fromages 635

Canapville-St-Aubin, où il se fabrique du papier 596

Les Champeaux, nommés aussi les Champeaux-en-Auge 330

Champosoult ou Champotou. 474

Croutles, où se fabriquent des toiles de lin et qui porte aussi le nom de Croutles-le-Prieuré. 880

Fresnay-le-Sanson. 352

Guerquesalles, où se fabriquent des toiles de Cretonne 340

Ménil-Hubert, aujourd'hui réuni à la commune du Renouard 180

Orville, desservi par le bureau de poste du Sap 325

Le Renouard, dont, en 1119, Renaud de Bailleul fut forcé de rendre le château à Henri Ier, roi d'Angleterre, qui y fit mettre le feu . . . 728

Roiville 563

Le Sap, où il y a un bureau de poste, un notaire et un huissier. 1,496

Le nom de cette commune vient, d'après Orderic Vital, d'un grand sapin (*sap*, comme on dit dans le pays), qui se trouvait dans le bourg lorsque l'on y bâtit une église. Le Sap

A reporter. . . 8,339 h.

Report. . .	8,339 h.

fut brûlé, en 1138, par ses habitants, décidés à se défendre courageusement contre les Angevins qui revenaient de Lisieux.

St-Aubin-de-Bonneval, nommé aussi St-Aubin-le-Panthou, desservi par le bureau de poste du Sap, avait, à l'époque dont nous nous occupons, une population de 584

St-Germain-d'Aunay, desservi par le même bureau 461

Tlcheville 535

Et Vimoutiers 4,180

Total pour le canton . . . 14,099 h.

§. II.

Sous les Romains, Vimoutiers, avec l'ensemble de la contrée qui représente aujourd'hui le département de l'Orne et qui va de l'Orne à la Haute-Vire, portait le nom de: Pays des *Viducasses* ou *Vaducassiens*; il appartenait à la seconde Lyonnaise et était compris dans la Gaule celtique. La capitale de cette province était *Aragenus*, village du Calvados, qui porte aujourd'hui le nom de Vieux, et qui fut détruit par les Francs, alliés aux Saxons, lorsque, sous les premiers rois francs, les Romains furent expulsés de la Neustrie, en même temps que le christianisme était introduit dans cette province.

L'invasion des premiers Normands est signalée vers 511, mais, vaincus dans cette première tentative, et ayant eu leur chef tué, on ne les signale plus qu'en 810, sous Char-

lemagne, pour les voir alors continuer fréquemment leurs incursions, et, enfin victorieux complètement, obtenir, en 712, sous Charles le Simple, la cession de la Neustrie qui prend alors le nom de ses vainqueurs et devient la Normandie.

En 1040, avons-nous dit plus haut, on rappelle la mort, à Vimoutiers, d'Alain, comte de Bretagne ; c'était le troisième du nom ayant eu le gouvernement de l'Armorique, et sa mort fut la suite d'un empoisonnement.

Mais ici une différence de date historique est à relever. On voit dans Moreri qu'Alain II est mort en 1040, et que Conan II fut empoisonné en 1067. Larousse indique Conan II, comme décédé en 1040. Le même dictionnaire de Larousse nous fournit une nouvelle contradiction, car après avoir esquissé l'histoire de Bretagne, il donne ensuite des détails sur chacun de ses souverains, et il dit, en parlant d'Alain V, mort à Vimoutiers en 1040, qu'il était fort jeune lorsqu'il succéda à son père, Geffroi Ier, en 1008, et que sa mère, Havoise, fille de Richard de Normandie, gouverna en son nom jusqu'à sa majorité. Devenu maître du pouvoir, il marcha contre les seigneurs rebelles qui, pendant sa minorité, avaient désolé la Bretagne, les fit rentrer dans le devoir et se réconcilia avec leur chef, Caignard, comte de Cornouailles, dont il épousa la fille. En 1130, Alain fut attaqué par Robert le Diable, duc de Normandie, qui voulait le forcer à lui prêter foi et hommage. D'après les chroniqueurs normands, après avoir essuyé plusieurs défaites, Alain se reconnut vassal de Robert. Celui-ci servit d'intermédiaire entre Alain et son frère Eudon, qui était entré en révolte ouverte pour augmenter son apanage, les réconcilia et après avoir

confié le gouvernement de son duché au comte de Bretagne, lorsqu'il partit pour la Palestine, il lui légua la tutelle de son fils, Guillaume le Bâtard, quand il mourut à Nicée. Alain se montra digne de cette confiance : la guerre civile ayant éclaté en Normandie, il s'y rendit avec une armée, battit les révoltés, et mourut au moment où l'ordre allait être complètement rétabli dans le duché de Normandie.

Mais nous devons accepter la date de 1040, peut-être même 1039, et non 1067, comme étant véritablement celle de la mort du comte ou duc Alain de Bretagne, car on lit dans l'histoire de Normandie par Guibé que, en présence du mépris manifesté par les seigneurs normands pour les serments de fidélité qu'ils avaient prêtés à Robert, de son vivant, les cousins de Guillaume en écrivirent au duc Alain de Bretagne, son tuteur et régent de Normandie, afin qu'il interposât ses bons offices et son autorité pour réprimer les désordres commis dans cette province. Alain conjura, en effet, mais en vain, les Normands de rentrer dans leur devoir. Voyant ses tentatives pacifiques sans succès, il entra en Normandie avec des forces suffisantes et punit quelques séditieux. Cette sévérité déplut ; on calomnia ses intentions, en l'accusant hautement de vouloir s'approprier le duché de son pupille.

Quelque invraisemblable que fût cette accusation, des scélérats empoisonnèrent le duc de Bretagne ; il mourut à Vimoutiers ; son corps fut transféré à Fécamp, où il fut inhumé auprès des deux Richard.

Un itinéraire de la Normandie, par Dubois, publié en 1828, dit au sujet de Vimoutiers :

« *Vimoutier* (sans *s*) *Vimonasterium*, on disait autrefois

« Vimoutier. Cette ville fait un très-grand commerce de « belles toiles cretonnes et autres ; elle est entourée de « vastes blanchisseries. Alain III, comte de Bretagne, y « mourut du poison le 1er octobre 1040. Les Gautiers « révoltés, qui s'étaient d'abord soulevés à la Chapelle-« Gautier et rendus maîtres de Bernay, y furent vaincus « en 1589. Le duc de Montpensier en fit massacrer plus « d'un mille, les autres furent faits prisonniers, et on les « remit en liberté en leur faisant jurer qu'ils ne porte-« raient plus les armes contre le Roi et qu'ils reprendraient leur métier de laboureurs. »

Les Gautiers étaient, au commencement de leur révolte, au nombre de 10 à 12,000. — 1,000 périrent comme on vient de le voir, à Vimoutiers ; tous ceux qui étaient à Bernay furent massacrés, et 3,000 environ, restés à la Chapelle-Gautier, voyant le sort de ceux de Bernay, prirent le parti de se rendre ; les curés du pays obtinrent leur grâce, et la révolte des Gautiers fut heureusement étouffée.

On cite, parmi les gentilshommes normands qui avaient embrassé le parti de la Ligue et qui se trouvaient à la tête des Gautiers : le comte de Brissac, chassé d'Angers, et MM. de Mouy, de Pierrecourt, de Longchamps, le baron d'Échauffour, le baron de Tubœuf, de Roquenval, de Beaulieu et plusieurs autres qui assemblaient des troupes pour leur parti autour de Laigle et d'Argentan. La révolte des Gautiers avait commencé dès 1557 et s'est arrêtée, comme nous l'avons vu, en 1589.

Le comte de Brissac devint gouverneur de Paris pour la Ligue et remit les clefs de la capitale au roi Henri IV, qui lui conserva ses titres et ses dignités et l'employa dans plusieurs occasions importantes. Il mourut en 1629.

Nous terminons ces notes, à défaut d'autres renseignements, en disant:

Que, lors de l'introduction du christianisme en Normandie, au quatrième siècle, les Viducasses et conséquemment Vimoutiers étaient réunis à la juridiction religieuse de l'évêque de Bayeux;

Et qu'avant 1789, la commune du Sap était le siège d'une vicomté et d'une sergenterie, relevant de la généralité de Lisieux.

Question 9. *Statistique des monuments civils ou religieux de toutes les époques, qui se trouvent à Vimoutiers ou dans les environs, et présentent un intérêt historique ou archéologique.*

L'Assemblée ne reçoit aucune communication sur l'objet de la question qui précède. Du reste, le canton de Vimoutiers ne présente rien de vraiment intéressant au point de vue monumental.

Seulement M. G. Le Vavasseur parle d'un certain nombre de fortins, notamment du fort Fresnay, qui remontent à la guerre de Cent-Ans et servaient d'abri à des groupes de partisans. Après les avoir signalés à l'attention des archéologues, M. Le Vavasseur rappelle que Duguesclin a chevauché dans les régions formant les départements de l'Orne et de l'Eure.

De leur côté, MM. de Neuville et G. Choisne signalent un beau manoir du XVe siècle, le manoir de Boisjoux. Derrière se voit une ancienne motte, qui paraît renfermer la substruction d'une tour considérable et l'entrée d'un souterrain très-étendu, qui, d'après M. Ridel, aboutit à l'église de Coudehard.

A l'occasion de la question 9, M. Couvey donne lecture de la note suivante :

Le prétendu monument mégalithique de St-Germain-d'Aunay (Orne).

Un journal de Bernay, *Le Bernayen*, publiait, à la fin de juillet 1881, la prétendue découverte d'un monument mégalithique qui venait d'être faite à St-Germain-d'Aunay, canton de Vimoutiers (Orne), en ces termes :

UN MONUMENT MÉGALITHIQUE.

« Récemment, à Saint-Germain-d'Aunay (Orne), dans « un bois traversé par une antique voie venant de Ver- « neusses, localité où se trouve un magnifique dolmen, « M. Arsène Guilbert faisait la découverte de la partie « supérieure d'une pierre dont l'orientation et la forme « carrée attirèrent son attention.

« Recouverte d'une épaisse couche de débris végétaux, « entièrement ensevelie sous les terres qu'une longue « suite de siècles avaient entassées autour de ses flancs, « cette pierre demandait à revoir le jour. Grâce à l'éner- « gie qui caractérise l'antiquaire qui l'a découvert, ce « monument préhistorique, exhumé de son linceul, s'offre « maintenant à l'étude des savants auxquels nous le « signalons, en les priant de nous donner leur opinion « au moyen de la description que nous avons prise sur « place le 16 juillet dernier.

« De forme à peu près carrée et de niveau, la surface « de ce monument est bien orientée aux points cardi-

« naux. Ses dimensions sont d'environ 8 pieds de largeur « sur 10 de longueur. Sa hauteur est de 6 pieds.

« On remarque, sur cette surface formant table : 1° au « levant, une dépression et une saillie formant oreiller ; « 2° un petit trou assez profond sur cette saillie ; 3° vers « le couchant, des creux ou rigoles affectant la forme « d'un X ; 4° les bords taillés et polis de main d'homme, « comme nous le dirons plus loin.

« Ses quatre faces ont chacune un aspect différent ; « en voici les particularités :

« *Levant.* — Brute et formant pointe, la pierre était « primitivement, pensons-nous, entièrement enfouie et « de niveau avec le sol.

« *Midi.* — Également enfouie, croyons-nous, cette « partie, longée par le vieux chemin précité, est taillée, « dans sa partie supérieure, à l'ouest, mais non polie.

« *Nord.* — Entièrement polie sur toute la longueur de « sa surface, notamment à l'angle est, où elle ressemble « à du marbre, cette pierre, parfaitement taillée en « biseau, est moitié plus étroite à la base qu'au sommet. « Peut-être était-elle entièrement dégagée de ce côté, « de façon à utiliser le renfoncement résultant de cette « coupe oblique.

« *Couchant.* — Cette face, la principale du monument, « était probablement libre jusqu'à sa base et apparaissait « dans toute sa hauteur. Taillée bien régulièrement et « polie aux angles et aux bords de sa surface, elle pos- « sède, aux deux tiers de sa hauteur, une sorte de niche « creusée de main d'homme et mesurant 90 centimètres « de largeur sur 70 de hauteur, et 50 de profondeur « au centre.

« Placée sur le versant du coteau, cette partie était « visible à un pied de terre lors de la découverte de ce « monument mégalithique, que nous supposons avoir « servi d'*autel à sacrifices*.

« Dans les fouilles ont été trouvés des fragments de « poteries grossières, et au pied, au nord, une pierre « plate, sorte de grande tuile, taillée avec précision, « était posée sur trois autres, plus petites et brutes.

« *Particularités remarquables*. — Il n'existe pas, dans « la contrée, de pierres semblables à celle-ci, laquelle a « dû être apportée de fort loin et par des moyens in- « connus. — Des pierres de diverses dimensions, placées « à une certaine distance, dans le bois, forment une « sorte d'enceinte à ce monument rare et curieux dont « la découverte fait honneur au zèle et à la persévérance « de notre savant compatriote M. Arsène Guilbert. »

(E. V.)

Soit que les spécialistes de la région n'aient pas eu connaissance de cette note, ou que les difficiles moyens de communication pour se rendre à l'endroit désigné les aient empêchés d'y aller, personne, depuis lors n'avait émis d'opinion sur cette découverte qui semblait même oubliée.

Or, il y a bientôt un an, étant dans la contrée, je me rendis à St-Germain-d'Aunay, pour visiter, à mon tour, sans être pour cela un savant, comme le demandait « *Le Bernayen* » — ce prétendu monument préhistorique; mais grand fut mon étonnement quand j'appris par des gens qui n'avaient jamais pris au sérieux la découverte en question, et entre autres par mon collègue de l'endroit,

que le monument signalé à l'étude des antiquaires, n'était autre chose qu'une pierre qui a tout simplement le mérite « *d'être plus grosse que les autres.* »

Après m'être fait conduire, quand même, au lieu où elle se trouvait, j'y étais à peine arrivé que je reconnus bien vite que tous ces sceptiques avaient, en effet, raison.

Je me trouvais en présence d'un *bloc erratique*, semblable à ceux qui sont disséminés çà et là sur le versant des coteaux du bassin de la Seine, où ils ont été apportés, pendant la période quaternaire, par les glaciers ou les courants diluviens. Le poli des angles et des aspérités qui les avoisinent en certains endroits, en est une preuve certaine, car les autres parties de cette énorme masse, ayant été moins rabotées dans son transport, sont restées brutes. La niche qu'elle présente, vers le couchant, est une anfractuosité naturelle comme celles de formes plus ou moins bizarres que l'on remarque si souvent dans les rochers, et les zigzags que présente la partie supérieure, que l'on a rapportés avec complaisance à la forme d'un X, sont assurément dus aux effets de la désagrégation par les influences atmosphériques, qui n'ont pu atteindre les autres parties du bloc, enfoui dans le diluvium rouge. Il est à remarquer, en outre, que je n'ai constaté nulle part, dans le voisinage, la présence de l'homme à l'époque néolithique.

Quant à la nature de la pierre, elle a été rapportée à un *grès tertiaire* par le comité de géologie de la « Société des amis des sciences naturelles de Rouen », à laquelle j'en ai adressé des fragments pour détermination rigoureuse.

Mais, chose encore à noter, c'est que l'orientation des faces de ce bloc n'est pas régulière, comme l'ont dit ceux

qui l'ont découvert, puisque, prises deux à deux, elles ne correspondent pas à deux points diamétralement opposés, ce qui tient tout simplement à la différence de longueur des surfaces.

La méprise qui a été faite à son sujet n'a cependant rien de surprenant.

« De tout temps, nous dit Vélain, l'attention s'est « portée sur ces blocs singulièrement dispersés à toutes « les hauteurs, et dont la position, ainsi que les dimen- « sions, souvent surprenantes, ont toujours été un sujet « d'étonnement. Pendant bien longtemps, on s'est con- « tenté de les entourer de légendes merveilleuses, et les « noms qu'ils portent habituellement dans les régions où « on les observe, ceux de *pierre du diable*, *pierre des « sorciers*, *pierre des fées*, *pierre à sacrifices*, sont bien « significatifs à cet égard. On les voit souvent couverts « de signes mystérieux, entourés d'amulettes. Pour expli- « quer leur présence, on avait recours à des forces « surnaturelles : c'était tantôt un géant inconnu, tantôt « un Samson ou un Goliath, qui les avait lancés du « haut des montagnes, et les avait dispersés dans les « plaines. »

Tout cet énoncé se trouve vrai pour ce que l'on a dit du bloc erratique de Saint-Germain-d'Aunay, depuis la dénomination d'*autel à sacrifices*, jusqu'aux *moyens de transport inconnus* auxquels on doit sa présence dans cette localité. Il ne faut donc pas, non plus, chercher ailleurs que dans la supposition qu'il a pu servir de lieu de pèlerinage, comme cela se pratique encore dans les Vosges, en certains endroits, la présence en ce lieu de fragments de poteries grossières, si

toutefois il en a existé, car je n'en ai remarqué aucune trace.

J'ai des raisons de penser que la « Commission de l'histoire de France » pourrait être saisie, — si elle ne l'est déjà, — de la découverte de ce prétendu monument mégalithique. Il importe donc, tant au point de vue de la géologie qu'à celui de l'histoire locales, de redresser une erreur qu'il importe de ne pas laisser se propager.

C'est dans ce but que je la signale à l'attention des membres de l'Association normande.

Question 10. *Signaler à l'attention du Congrès les objets d'art de toutes les époques qui se trouvent encore en place dans le pays, ainsi que les collections publiques et particulières dignes d'être visitées.*

Il n'existe dans le pays aucune collection publique. Les collections particulières dignes d'être visitées sont celles de MM. Ridel, Gasnier et Fortin, qui ont manifesté le désir de recevoir dans leurs galeries les membres de l'Association.

M. de Glanville annonce qu'après la séance, il se rendra, avec ceux de ses collègues disposés à l'accompagner, chez les possesseurs des collections signalées, et que M. de Beaurepaire a bien voulu se charger de faire un rapport sur cette intéressante tournée artistique.

M. Ridel met sous les yeux de l'Assemblée une liste d'objets qu'il a trouvés dans les environs de Vimoutiers et réunis à sa collection :

Un vase de l'époque gallo-romaine de forme hexagone sur trois pieds, trouvé aux Champeaux, par M. Lecourt, en déblayant une partie de terrain pour combler un vieil

étang qui servait à faire marcher un moulin, disparu depuis tantôt dix années ;

Un 2e vase recueilli dans des déblais d'un vieux chemin, toujours aux Champeaux.

Une hache celtique découverte à Fresnay-le-Sanson, il y a quelques années, par M. Perri, alors maire de cette commune. Très-avant dans le sol.

Une médaille trouvée dans la forêt de St-Germain, à une grande profondeur, portant l'inscription suivante :

NICO DE BAILLEUL. VRB ET PRÆF. ÆDIL CURANTE (1623).

Une petite pièce, espèce de petit vase avec deux feuilles d'acanthe retombant en forme d'*anse*, trouvée également par M. Lecourt en déblayant des terrains, toujours aux Champeaux ;

Une lance ou pique recueillie dans la rivière de la Touques en faisant les fouilles de l'usine à papier de Moutiers-Hubert.

Un très-grand souterrain existe dans cette commune, sous la forêt. Il y avait une abbaye d'hommes à Bellou ; près de cette localité, il y a une ancienne maison, qui a appartenu aux Templiers.

Question 11. *Mouvement de la population. Monuments publics, hospices, maisons charitables, etc.*

M. Pernelle, président du tribunal de commerce de Vimoutiers et membre de l'Association normande s'est chargé de répondre à cette question. Il le fait dans les termes suivants :

Mouvement de la population.

C'est en 1836 que la population du département de l'Orne a atteint son chiffre le plus élevé, celui de 433,688 h.

Jusqu'en 1846, le mouvement s'est ralenti presque insensiblement, avec une perte de . 1,581

Reste 442,107

Mais depuis cette époque, la population a toujours été en décroissant, et le dernier recensement accuse une diminution de 65,981

réduisant ainsi notre population à . . . . 376,126 h.

En examinant les tableaux ci-annexés, on remarque que la population a diminué dans tous les arrondissements. Celui de Domfront appelle surtout l'attention.

Sa population s'est accrue de 1970 habitants pour le canton de Domfront, et de 15,006 pour celui de Flers grâce à la prospérité des nombreux tissages qui se trouvent dans la région. Mais, par une singulière coïncidence, la diminution frappe les cantons du même arrondissement, savoir, 8,810 pour celui de Passais; 7,428 pour celui de La Ferté-Macé; 6,480 pour celui d'Athis; et 3,400 pour celui de Messei; ce qui annonce un grand déplacement dans la population ouvrière du pays.

En ce qui concerne les principales villes du département, le dernier recensement démontre qu'à l'exception de la Ferté-Macé et de Flers, elles ont subi une réduction proportionnelle sur l'effectif de leur population.

La population proprement dite de Vimoutiers présente un écart considérable entre les naissances et les décès.

ANNÉES.	LES CANTON								MOUVEMENT DE LA POPULATION A VIMOUTIERS.				
	FRONT		ENT.										
	Passais-la-Gon.	Tinchebray.	Bazoches-sur-H.	Bellême.		Tinchebray.	Vimoutiers.	Bellême.					
182									1874	81	1879	72	Naissances.
183									1875	59	1880	82	
...									1876	58	1881	62	
183									1877	60	1882	70	
184									1878	75	1883	71	
184													
185													
185	19812	17975	7218	14441	40	4179	3813	3130	1874	109	1879	119	Décès.
1861	12965	19787	7116	14155	09	4365	3698	3153	1875	89	1880	134	
186	12528	19839	6893	13892	66	4537	3774	3108	1876	110	1881	96	
187	11579	18711	6763	13330	95	4496	3800	3199	1877	83	1882	92	
187	11666	18622	6574	12657	03	4565	3820	2935	1878	89	1883	126	
1881	11002	17711	6937	11962									

La moyenne des dix dernières années est de 69 naissances et de 104 décès; de sorte que si la population de Vimoutiers reste à peu près la même, cela tient aux étrangers qui sont venus y habiter et dont la présence y a été consignée dans les chiffres des recensements.

Comparé à celui de 1876, le dernier recensement présente une diminution de 16,368 habitants, diminution supérieure à celle de 1872, qui avait constaté les vides occasionnés par les suites de la guerre.

Quelle est donc la cause de cette dépopulation observée sur les différents points de notre si belle et si riche province de Normandie ? Une voix bien plus autorisée que la mienne a déjà répondu à cette question et, dans son remarquable rapport fait à Argentan en 1879, M. Germain-Lacour l'a longuement fait savoir, se résumant par ces paroles empreintes de la plus exacte vérité : « L'amour du clocher, les habitudes et les mœurs rurales... tout cela n'existe plus! »

Il est maintenant un certain préjugé qui, de la campagne, s'est répandu jusque dans les villes. Pourquoi donc, ne manque-t-on pas de dire, pourquoi toutes ces machines qui enlèvent son pain à l'ouvrier? On pourrait répondre que c'est l'absence de bras qui a nécessité leur emploi. En effet, malgré ces machines construites avec intelligence, on manque encore de monde quand on en a besoin, et pour se le procurer, il faut payer un salaire qui tend à s'élever de plus en plus. On préfère de beaucoup les professions libérales, le commerce, quelquefois l'industrie, et c'est là surtout la principale cause de la dépopulation de nos campagnes, la plus saine et la plus vigoureuse.

Il est encore une autre cause, que je ne crois pas devoir passer sous silence, c'est celle de la mortalité des nourrissons, constatée chaque année dans les documents officiels. La loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge n'a pas encore reçu son application dans notre département, ainsi que l'a fait remarquer l'inspecteur départemental au préfet de l'Orne, dans son rapport du 9 juillet de l'année dernière. Il serait à souhaiter que cette loi pût être mise en vigueur, afin de permettre de visiter les enfants au-dessous de deux ans, placés hors le domicile de leurs parents. Par ce moyen, il serait peut-être facile de conserver de ces malheureux petits êtres qui plus tard pourraient devenir bien utiles au pays.

La gare de Vimoutiers a été ouverte le 31 décembre 1881, et son trafic général accuse une différence notable dans les deux exercices comparés de 1882 et de 1883, quoique le service de la petite vitesse n'ait fonctionné que pendant le second semestre de 1882, et malgré la suspension de la circulation des trains pendant un mois environ, au commencement de 1883.

Grâce à l'obligeance des agents de la compagnie de l'Ouest, nous avons pu prendre, dans la gare de Vimoutiers, les renseignements qui nous ont permis de dresser les tableaux ci-après, lesquels signalent une augmentation de plus de 50 °/₀ tant sur le produit des expéditions que sur celui des arrivages.

Parmi les denrées alimentaires expédiées par grande vitesse, le beurre figure par une différence de 95ᵗ en faveur de 1883 ;

GARE DE VIMOUTIERS.

DÉSIGNATION.	EXPÉDITIONS.				ARRIVAGES.			
	NOMBRE.		PRODUITS.		NOMBRE.		PRODUITS.	
	1882.	1883.	1882.	1883.	1882.	1883.	1882.	1883.
Voyageurs.	22.232	21.736	59.986 f. »	66.041 f. »	»	»	» »	» »
Grande vitesse (marchandses).	107t,247	105t,162	8.746 »	8.584 »	106t,656	88t,250	» »	» »
Poisson.	»	»	» »	» »	17t,118	33t,262	» »	» »
Denrées alimentaires. . . .	93t,358	188t,462	4.042 »	8.531 »	117t,372	38t,166	» »	» »
Petite vitesse.	1.702t	4.436t	27.018 »	67.570 »	321	8t,192	» »	» »
Têtes de bétail	429	834	» »	» »	165	201	» »	» »
Produit général.	»	»	104.360 35	156.976 75	»	»	48.583 f. 30	72.145 f. 55

Expéditions de fromages. . . . . 600t en 1883.
» beurres . . . . . 188t »
» pommes. . . . . 1.900t »

GARE DE SAINT-JULIEN-LE-FAUCON.

DÉSIGNATION.	EXPÉDITIONS.				ARRIVAGES.			
	NOMBRE.		PRODUITS.		NOMBRE.		PRODUITS.	
	1882.	1883.	1882.	1883.	1882.	1883.	1882.	1883.
Voyageurs.	6.449	7.986	8.049 f. »	12.970 f. »	»	»	» »	» »
Grande vitesse (marchandses).	49t	53t,3	2.712 »	3.144 »	38t,4	20t,7	1.192 f. »	1.065 f. »
» Poisson. . .	»	»	» »	» »	»	»	» »	» »
» Denrées. . .	»	»	» »	» »	»	»	» »	» »
Petite vitesse.	711t,7	1.410t,9	8.749 »	15.512 »	888t,3	1.831t,6	3.889 »	8.733 »
Bétail	179	320	1.526 »	2.541 »	37	202	340 »	896 »
Produit général.	»	»	21.229 70	34.394 90	»	»	5.422 »	10.693 95

Expéditions de fromages. . . 53t,40 en 1882 et 70t,5 en 1883.
» beurres . . . 6 » 12t »
» pommes . . . 300t » 840t »

GARE DE LIVAROT.

DÉSIGNATION.	EXPÉDITIONS.				ARRIVAGES.			
	NOMBRE.		PRODUIT.		NOMBRE.		PRODUIT.	
	1882.	1883.	1882.	1883.	1882.	1883.	1882.	1883.
Voyageurs.	25.286	26.499	38.783 f. »	44.573 f. »	»	»	» »	» »
Grande vitesse (marchandses).	152t,612	90t,363	5.679 »	5.887 »	86t,271	85t,748	4.290 f. »	5.445 f. »
» Poisson. . .	»	»	» »	» »	58t,189	50t,490	1.394 »	1.703 »
Denrées alimentaires. . . .	414t,859	362t,560	14.509 »	17.080 »	»	»	» »	» »
Petite vitesse.	2.415t,6	3.915t,4	33.988 »	65.675 »	3.071t,1	6.399t,7	20.586 »	41.681 »
Bétail	1.094	3.291	5.211 »	21.667 »	17	214	83 »	1.323 »
Produit général.	»	»	99.442 »	156.356 »	»	»	26.573 70	50.689 90

Expéditions de fromages. . . 1.108t,2 en 1882 et 2.394t en 1883.
» beurres . . . 414t,9 » 362t,6 »
» pommes . . . 1.124t,2 »

Relevé des Marchandises importées et exportées par le port d'Honfleur depuis 1874 jusqu'en 1883.

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉ.	ANNÉES PENDANT LESQUELLES LES MARCHANDISES SONT ENTRÉES ET SORTIES.									
		1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.
IMPORTATIONS.											
Bois. . . .	Tonne.	10.000	35.650	59.918	76.526	69.472	87.479	65.801	120.214	87.861	76.884
Charbons.	Quintal.	889.128	845.300	994.603	832.700	891.634	11.048	1.004.567	469.998	577.128	689.501
Fonte. . .	Id.	16.923	25.756	14.317	15.120	27.431	19.228	26.547	12.295	13.650	11.078
EXPORTATIONS.											
Œufs. . .	Kil.	15.800.000	16.359.341	13.810.512	9.645.000	5.832.900	6.532.386	7.350.538	6.104.892	5.959.296	5.982.536
Fromages.	Id.	46.260	51.388	320	78.920	101.074	87.330	80.457	116.070	167.153	113.434
Beurres. .	Id.	6.135.156	6.516.456	7.690.010	5.668.533	4.592.717	5.233.477	5.470.381	5.291.306	5.975.426	5.463.879
Fruits. . .	Id.	2.057.679	4.274.955	2.453.354	4.709.800	3.251.212	2.467.552	1.925.692	4.400.080	8.625.539	3.362.895
Cidres . .	Litre.	30.044	37.854	40.249	21.869	9.582	19.872	15.301	14.067	24.658	23.576

Dans les expéditions en petite vitesse, les fromages y entrent pour 600t, et les pommes pour 1,900t pour l'exercice 1883.

HOSPICE DE VIMOUTIERS.

Par l'abbé CRESTEY.

Dans nos annales nationales, il est une époque que les historiens ont appelée le grand siècle, et si le Roi-Soleil a ébloui le monde par l'éclat de ses armes, il ne s'est pas borné à reculer ses frontières et à dicter ses lois ; car, avec le concours de ses ministres, il s'est occupé de la direction des affaires intérieures de son royaume, et surtout de l'administration de ses finances.

Il est vrai cependant qu'à mesure que les dépouilles s'entassaient sur son char victorieux, les caisses de l'État se vidaient de plus en plus. A mesure aussi que s'élevaient ses palais somptueux, la misère du peuple augmentait à cause de la disette qui se faisait sentir.

Mais, entouré de tous ces génies qui ont immortalisé son règne, Louis XIV avait, dans son conseil privé, de ces hommes éminents dont la sagesse et la vertu lui ont fait ouvrir les yeux, et trouver un remède devenu nécessaire ; c'est alors que, se détachant un instant des plaisirs et du faste de sa cour, il ordonna l'*établissement d'hospices généraux dans toutes les villes et gros bourgs de son royaume pour y recevoir les orphelins et les pauvres malades* (1).

Vers la même époque, vivait en Normandie, dans le bourg

(1) 16 juin 1622.

de Trun, diocèse de Sées, d'où elle était originaire, une bonne et honnête famille du nom de Crestey. Du mariage de Jean Crestey avec Robine Boscher naquirent deux fils : Pierre et François Crestey.

Pierre, l'aîné, vint au monde le 17 novembre 1622. Doué des plus heureuses dispositions, il fut destiné au barreau et, à cet effet, envoyé à Sées chez un de ses parents, célèbre avocat, pour y étudier la science du droit. Mais ce n'était point de ce côté que devait se diriger sa vocation, et il obtint de sa famille l'autorisation de se livrer aux études ecclésiastiques.

Après avoir appris les éléments de la langue latine auprès d'un maître particulier, il se rendit à Caen chez les Jésuites où il fit ses humanités, sa philosophie et sa théologie. Quand il avait des moments de loisir, il les passait dans les hôpitaux, visitant, exhortant les malades, leur distribuant des aumônes, et cette charité naissante ne fit que grandir jusqu'à la fin de sa longue carrière. En même temps, sa piété faisait l'admiration de tous, de sorte que, à l'âge de 16 ans, il fut admis à la tonsure. Sous-diacre le 22 décembre 1646, et diacre l'année suivante (1), il fut nommé prêtre à Rouen, le 6 Juin 1649, des mains de messire Jean Pierre Camus, évêque de Bellay, l'intime ami de saint François de Sales.

Pendant le cours de ses études, il fit la connaissance du P. Jean Eudes, le fondateur des Eudistes, de M. de La Figue, curé de Saint-Pierre de Caen, M. Dominique Georges, abbé du Val-Richer, M. Enguerrand Le Chevalier, premier supérieur du séminaire de Sées, et messire Nicolas

(1) 21 décembre 1647, à Sées.

Moutier, curé de Saint-Hilaire du Harcouët. Ces vénérables ecclésiastiques l'ont constamment encouragé dans la voie qu'il suivait; depuis, il a toujours continué avec eux les relations les plus amicales et les plus affectueuses. saint Vincent de Paul lui-même fut l'un de ceux près desquels il chercha un modèle pour son inépuisable charité.

Aussitôt qu'il eut reçu les ordres, Pierre Crestey revint à Trun où il se livra à l'instruction des jeunes garçons. Dans la maison de son père, il ouvrit une sorte de collège qui, en deux ans, réunit cinquante pensionnaires et un certain nombre d'externes. Afin de fournir à ses élèves une instruction solide, il eut grand soin de s'entourer de professeurs vertueux et dévoués.

Non content d'avoir établi un collège pour les garçons, dont quelques-uns se dirigèrent vers la prêtrise, il ouvrit une école de filles sous la direction de maîtresses habilement choisies. Cette maison, elle aussi, ne tarda pas à devenir des plus prospères.

Mais la tâche que l'abbé Crestey s'était imposée se trouvait d'autant plus ardue que l'hérésie avait depuis longtemps gagné la contrée, et que les huguenots comptaient déjà un certain nombre de prosélytes.

En présence des difficultés sans nombre, que, pour cette cause, le curé de Trun rencontra dans l'exercice de son ministère, il chercha à s'adjoindre, comme vicaire, l'abbé Crestey, dont maintes fois il avait été à même d'apprécier le zèle et la vertu. L'évêque de Sées céda à ses prières. Aussitôt que l'abbé Crestey fut installé comme vicaire, il n'eut rien de plus à cœur que de s'occuper de l'hôpital de la paroisse, d'en régler les dépenses et l'ad-

ministration. Après lui, son œuvre fut continuée par son frère François Crestey, quand il eut été appelé à la cure de Trun.

Tout en se livrant à ses nouvelles fonctions, l'abbé P. Crestey ne négligea point son collège, et c'est au moment où il était dans toute sa prospérité que, sur la demande du sieur de La Haie, seigneur du Ménil-Imbert, il fut nommé curé de cette paroisse, dépendant du diocèse de Lisieux, en 1660.

Ce fut avec un vif regret qu'il se vit obligé de quitter ses élèves pour lesquels il avait une affection toute paternelle, mais ceux-ci ne tardèrent pas à lui prouver leur reconnaissance, car, dès qu'il fut à son nouveau poste, il ouvrit encore un collège, et aussitôt tous ses anciens élèves y entrèrent afin de se retrouver sous sa direction.

L'abbé Crestey eut à soutenir une lutte contre l'envahissement du schisme dans la paroisse du Ménil-Imbert, où les huguenots, dès la fin du XVIe siècle, avaient fait bâtir un prêche tout auprès de l'église. Il usa de tous les moyens pour ramener à la religion catholique ceux qui lui étaient confiés, et ce ne fut qu'au bout de cinq ans que la démolition du temple a été ordonnée par un arrêt du Conseil d'État, portant la date du 23 avril 1665.

Par suite de cet arrêt qui interdit leur ministre, nommé Fouasse, les religionnaires furent obligés de vendre la place où se trouvait leur temple et condamnés à 400 livres au profit des catholiques que représentait l'abbé Crestey.

Celui-ci s'empressa d'acheter le terrain ci-dessus et fit élever une croix là où avait existé le prêche. Avec la somme qui lui fut allouée, il acheta une maison à Vimoutiers, dans le but d'y fonder un hospice général pour y

loger les pauvres malades du lieu et des environs, conformément à la prescription royale de 1662.

Cette acquisition eut lieu en 1676 (1). L'abbé Crestey s'adressa à l'hôtel-Dieu de Sées pour obtenir une personne capable à laquelle il pût confier la direction de cet asile. Vers la fin de la même année, il fit un voyage à Paris afin d'obtenir du roi des lettres patentes autorisant son hospice à recevoir des legs et donations. Il revint avec la promesse que sa demande serait examinée avec soin.

Mais sa foi et sa charité ne tardèrent pas à franchir les limites de sa modeste cure, et l'évêque de Lisieux le nomma supérieur des religieuses de la Congrégation de N.-D. de l'Institut du R. P. Pierre Fourrier (2), tout en lui conservant sa charge du Ménil-Imbert.

Il y avait dix-huit ans qu'il était dans cette paroisse, quand il fut nommé curé à Barenton, du diocèse d'Avranches. Madame de Durcet, qui possédait une terre seigneuriale dans cette paroisse, en avait la présentation. Elle fit offrir cette cure à M. Le Chevalier, ami de M. Crestey, Mais comme il était supérieur du séminaire de Sées, il déclina cet honneur, en indiquant l'abbé Crestey qui crut devoir accepter (3).

Cette fonction qui l'éloignait de Vimoutiers ne lui fit point négliger sa fondation, puisque, la même année, il fit un acte de donation au profit de l'hôpital de cette

(1) Le 30 mars 1676, d'un sieur Marescot.

(2) Ces religieuses étaient établies à Bernay, diocèse de Lisieux, depuis 1640.

(3) Il prit possession de cette cure le 2 septembre 1678.

paroisse (1). Nommé, l'année suivante, curé de Tilleul et supérieur des Carmélites de Pont-Audemer et des Bénédictines de Vire, l'abbé Crestey prit soin d'une façon toute paternelle des hospitalières de Vimoutiers, qui déjà le vénéraient comme leur fondateur.

Les lettres patentes du Roi relatives à l'établissement d'un hôpital général à Vimoutiers furent octroyées dans le mois de février 1679 (2). Leur réception mit le comble à la joie du vénérable abbé Crestey. Heureux du résultat qu'il venait d'obtenir pour sa fondation de Vimoutiers, il songea à doter Barenton d'un établissement semblable. Malgré les difficultés qu'il eut à surmonter, malgré le peu de ressources dont il pouvait disposer, il commença par acquérir un immeuble dont il fit donation à la paroisse pour y établir un hospice (3); puis il y adjoignit une obligation de 400 fr. de rente pendant sa vie. Mais il ne voulait jamais rien entreprendre sans l'avis et l'autorisation du pouvoir diocésain: aussi Messire Pierre Daniel Huet, évêque d'Avranches, lui donna-t-il plein pouvoir à cet effet, et, pour diriger ce nouvel hospice, l'abbé Crestey détacha deux sœurs de celui de Vimoutiers.

Ses fonctions de supérieur de la Congrégation de Bernay lui nécessitèrent de fréquents voyages dans cette

(1) 16 janvier 1678.

(2) Ces lettres patentes ont été enregistrées le 3 août 1679 à la Cour des Comptes de Rouen, après un arrêt du parlement daté du 28 avril précédent, tendant à parvenir audit enregistrement. Le 20 Juillet 1679, elles furent lesturées, puis enregistrées au greffe du bailliage de Trun, le 14 mars 1680. Enfin, le 16 mai 1685, il fut rendu un arrêt de la Cour pour l'enregistrement à la Chambre des Comptes de Normandie.

(3) 19 juin 1693.

paroisse importante et encore dépourvue d'un hôpital. En 1698, il fit rencontre d'une dame de Ticheville qui, possédant une certaine fortune, voulut doter Bernay d'une maison pour les malades et les orphelins. Elle s'appuya sur les sages conseils que lui donna l'abbé Crestey, et lui-même voulut prendre part à cette bonne œuvre, en lui envoyant deux hospitalières de Vimoutiers.

Depuis plusieurs années, l'abbé Crestey éprouvait une grande fatigue occasionnée par ses fréquents voyages, si pénibles à cette époque. Il se vit même obligé d'y renoncer et de se contenter de correspondre avec les maisons qu'il avait fondées ou qu'il dirigeait. Habitué dès son jeune âge à une vie des plus actives, il ne tarda pas à ressentir des douleurs rhumatismales qui ne lui laissaient aucun repos.

Sa charité avait été si grande qu'il avait contracté des dettes d'une certaine importance, comptant toujours sur les secours et l'aide de la Providence: sentant sa fin approcher, il voulut mettre ordre à ses affaires, et, à cet effet, il fit un testament par lequel il voulut que tous ses meubles fussent vendus pour payer ses créanciers, abandonnant le surplus aux pauvres.

Là ne se bornèrent pas encore les œuvres charitables de l'abbé Crestey, car il contribua puissamment à de nouvelles institutions à Domfront, à St-Front et dans le diocèse du Mans.

Ce vénérable pasteur, chargé de vertus et d'années, passa à meilleure vie le 23 février 1703, âgé de plus de 80 ans.

Dans son testament, il avait manifesté le désir d'être enterré dans le cimetière ou la chapelle de l'hôpital de

Barenton. Mais les habitants de la paroisse voulurent au contraire que le corps de leur bien-aimé pasteur reposât dans l'église de la paroisse. Voulant éviter un conflit qui était sur le point de s'élever, on céda aux instances de la population, et c'est au bas du grand autel que repose ce vénérable prêtre duquel on peut dire à plus d'un titre :

TRANSIVIT BENEFACIENDO (1).

L'Hôpital.

Alors qu'il était encore au Ménil-Imbert, l'abbé Crestey acheta de ses deniers (ou plutôt de ceux qui lui furent accordés par suite de l'arrêt du 23 avril 1665) une maison située à Vimoutiers, avec l'intention d'y fonder un hospice général pour les malades et les orphelins. Cette acquisition, ainsi qu'il a été dit précédemment, eut lieu le 30 mars 1676. Peu de temps après, il put y réunir deux autres immeubles avec jardin, et ces trois acquêts successifs sont ceux qui figurent dans l'acte de donation du 16 janvier 1678 (2).

Mais la fortune personnelle de l'abbé Crestey ne lui permettait pas de faire des sacrifices aussi importants que ceux nécessités par une institution de cette nature. Il dut avoir recours à des personnes qui, comme lui, aimaient à

(1) La plus grande partie des notes qui précèdent a été prise dans la vie de messire Pierre Crestey, par Joseph Grandet, curé de Ste-Croix de la ville d'Angers, sous la date du 25 avril 1714.

(2) Ainsi qu'il est dit ci-devant, la première acquisition a été faite d'un sieur Marescot. Les autres viennent d'un nommé Manoury, aux dates des 15 Juin, 6 et 28 septembre 1676.

faire le bien. Il fut bien vite répondu à son appel, puisque, dans le même contrat de donation, figurent comme donateurs : damoiselle Marie Denis, veuve de feu Pierre Eudes, écuyer, sieur de Guéperreux, et Charles Morel, écuyer, sieur de Saint-Martin, de la paroisse de Heurtevent, garde du corps de M. le duc d'Orléans, qui apportèrent l'une une maison, l'autre le capital d'une rente régulièrement hypothéquée. Le même acte contient, il est vrai, des charges et conditions.

Enfin, en homme prudent et prévoyant, l'abbé Crestey avait prévu le cas où son œuvre ne pourrait réussir. Dans ce cas, les dons faits ou qui le seraient devaient retourner à qui de droit.

Cet acte de fondation fut approuvé le 18 janvier 1678, par Mgr. l'archevêque de Paris, François du Harlay, duc et pair de France, commandeur des ordres du Roi, proviseur en Sorbonne, abbé de Jumièges, et, en cette qualité, seigneur de Vimoutiers, diocèse de Lisieux, et enregistré selon sa forme et teneur (1).

Dès qu'il fut en possession des lettres royales, l'abbé Crestey s'occupa de trouver des personnes dévouées pour mettre à la tête de sa maison. Sur sa demande, l'évêque de Sées lui envoya une hospitalière de cette localité, Catherine Duval, d'Alençon. C'est donc elle qui doit être regardée comme la première supérieure de l'hospice de Vimoutiers (2). En même temps, fut également reçue

(1) Enregistré au Parlement de Rouen le 3 août 1679 ; au bailliage de Trun le 15 mars 1680 ; et en la Cour des Comptes le 16 mai 1686.

(2) Sa réception eut lieu par contrat passé par devant Nicolas Crespin et Romain Letellier, notaires, le 24 septembre 1679.

damoiselle Anne Jourdain, qui avait prié l'abbé Crestey de l'admettre dans son hôpital, aux conditions de l'acte de fondation (1). Il est à remarquer que ces deux dames ont figuré avant leur réception, mais que leur situation n'a été régularisée que par les contrats passés devant notaires.

Afin de procurer des ressources à son établissement, l'abbé Crestey tenta de le faire profiter des droits attachés aux foires et marchés, droits qui alors étaient accordés à toutes les seigneuries et institutions de bienfaisance. Nécessairement il dut commencer par demander à l'archevêque de Paris l'autorisation d'établir des foires (2). Dès qu'il l'eut reçue il adressa une requête (3) à laquelle il fut répondu par des lettres patentes autorisant un certain nombre de foires (4). Mais une opposition fut faite par le Procureur du roi (5), et, malgré cette opposition, le juge résidant à Trun rendit une sentence par laquelle il

(1) La réception d'Anne Jourdain a été faite par devant les mêmes notaires que ci-dessus, et à la même date.

(2) 12 décembre 1679, consentement de l'archevêque de Paris.

(3) 19 mars 1680, en la vicomté d'Argentan.

(4) 25 mai 1680, lettres patentes autorisant quatre foires au deuxième mercredi des mois d'avril, mai, juin et juillet. Elles ont été signées à Fontainebleau et présentées en la vicomté de Trun le 29 novembre suivant.

(5) Le procureur s'opposa à cet établissement, parce que les foires n'étaient concédées qu'à la condition qu'il n'y en aurait pas d'autres à 4 lieues à la ronde. Or, le marché de Survie, distant de 10 kilom. (2 lieues 1/2), avait lieu tous les vendredis. L'abbé Crestey fit valoir le peu d'importance de ce marché, ses accès défectueux, etc., mais le Procureur maintint son opposition, ordonnant une enquête, se refusant à autoriser la lecture des lettres.

ordonna que les lettres royales seraient lecturées (1). La Cour du Parlement, ayant eu connaissance de cet incident, en référa au haut lieu, et sa Majesté, en présence des sollicitations réitérées de l'abbé Crestey qui ne se décourageait pas facilement, signa de nouvelles lettres qui, loin de supprimer ou réduire les foires précédemment établies, en augmentèrent le nombre de façon à grossir les revenus de notre hospice (2).

Quelques années après, il s'éleva de nouvelles plaintes sous le prétexte qu'on prélevait des droits trop élevés et non conformes aux usages. A la suite d'une enquête non justificative (3), il fut rendu une sentence ordonnant que les droits à percevoir ne pourraient pas être plus élevés que ceux portés aux tarifs en vigueur (4). Cinq ans après, à la suite de nouvelles réclamations (5), un arrêt du Conseil d'État fut remis à M. Crestey pour qu'il eût à se conformer aux injonctions prescrites pour les droits et coutumes.

Depuis l'époque de sa fondation, l'hospice avait reçu des dons de toute nature, qui lui constituèrent rapidement un certain revenu.

(1) 12 décembre 1680.

(2) 18 avril 1681. Ces lettres, datées de St-Germain-en-Laye, portent le nombre des foires de quatre à six, fixées au second mercredi des mois d'avril, mai, juin, juillet, octobre et novembre. L'établissement de ces foires a été définitivement reconnue par le Parlement de Rouen le 16 mai 1685.

(3) Cette enquête avait été commencée à la suite d'un arrêt de la Cour dès le 8 août 1681.

(4) Les tarifs dont on ordonnait l'application émanaient de l'Intendance de Bayeux, sous la date du 15 octobre 1666.

(5) 13 juin 1688, sommation du Conseil d'État.

En effet, par les aveux faits aux abbés et religieux de St-Pierre de Jumièges, seigneurs et barons de la baronnie de Vimoutiers, à la date du 21 octobre 1689, par Catherine Duval, il est avéré que déjà, indépendamment des bâtiments affectés spécialement à l'hôpital, celui-ci possédait divers immeubles d'une contenance de plus de 20 acres (1). A ces revenus, il convient d'ajouter les rentes qui avaient été constituées ou apportées en dot par les religieuses.

Plus tard, en 1727, la déclaration du revenu temporel de l'hôpital constate que les immeubles étaient d'une contenance de plus de 50 acres (2), qu'il avait des droits de coutumes à certaines foires (3), et des rentes relativement peu importantes.

Enfin des dons furent encore faits, dans la suite, en faveur de l'hôpital par un frère de l'abbé Crestey (4), par l'abbé Gallot (5) et plus récemment par Mlle Hébert (6).

Dans les premières années qui suivirent la fondation de l'hospice, les actes de donation stipulaient un nombre de messes qui augmenta dans une telle proportion qu'en

(1) La Cour Harel, la Cour Hamelin, la Bove, le champ Morand et diverses pièces au Vitout.

(2) Les principaux immeubles consistaient dans les aumônes royales, suivant lettres patentes du 13 juillet 1696, de la Maladrerie de St-Christophe de Gacé et de St-Jean de Rivière, en vertu d'une demande du sieur évêque et comte de Lisieux. En outre, on comptait un important immeuble dans la commune de Camembert.

(3) Foires de St-Jacques et de St-Christophe, qui se tenaient dans le voisinage de la chapelle desdits lieux.

(4) Terre de La Thillaye à Canapville (7 juillet 1741).

(5) Terres à Camembert.

(6) Ferme située à Vimoutiers, à la butte du Tertre (21 mai 1851).

1715, l'évêque de Lisieux fut obligé de les réduire (1). Aujourd'hui les messes de fondation sont de 200 environ pour lesquelles 350 fr. de rente ont été affectés après arrêtés, décrets ou ordonnances.

Indépendamment de ces messes, les charges de l'hôpital consistent dans un certain nombre de lits spécialement attribués, et dans la présence de quelques orphelines.

Son revenu peut être évalué à 12,000 fr. (2).

Vers 1850, on avait senti la nécessité de démolir les vieux bâtiments et de construire une habitation destinée à loger les religieuses qui, passant leur vie au chevet des malades, avaient le plus grand besoin d'une installation mieux aérée et mieux appropriée à tous les usages domestiques.

Depuis longtemps, l'hospice avait vendu divers immeubles, soit pour en convertir le prix en rentes sur l'État, soit pour l'employer aux différentes constructions ou améliorations de toute nature, lorsque, en 1853, fut acquis un terrain de M. Gigon Valménil, terrain sur lequel

(1) La réduction ne frappait bien entendu que les messes de la fondation Crestey qui avaient été regardées comme une lourde charge, eu égard au peu de revenu de l'hospice (13 mars 1715).

(2) Aujourd'hui, l'hospice a vendu tous les immeubles qu'il possédait, à l'exception de la ferme de la butte du Tertre, qui lui sert pour ses besoins particuliers. Le prix de ces immeubles a été converti en rentes sur l'État et a servi, en grande partie, à un certain nombre de constructions indispensables. Ce sont de nouveaux dons qui forment le revenu actuel de l'hospice, du moins pour une large part.

fut aussitôt commencée la construction que les religieuses habitent actuellement.

Ordre de la Communauté.

Quelques années avant sa mort, l'abbé Crestey, alors qu'il était à Barenton, adressa une requête au Roy, dans le but d'obtenir que les filles religieuses de l'hôpital de Vimoutiers fussent engagées par des vœux solennels pour y suivre en communauté la règle de Saint-Augustin approuvée du Saint-Siège, et sous la direction de l'évêque de Lisieux, avec entrée franche aux foires. Cette requête signée par procuration par G. Paris, prêtre desservant l'hospice (1), était appuyée de deux autres : la première, par la sœur Jeanne Louise Larocque, en religion Saint-Augustin, de l'hôpital de Barenton, qui se chargeait d'apprendre les règles de l'ordre ; la seconde, par toutes les religieuses actuellement dans la Communauté.

Cette requête fut répondue affirmativement par le Promoteur de l'Évêché de Lisieux, le 13 avril 1701.

Depuis sa fondation, les archives de l'hopital révèlent seulement la réception des sœurs hospitalières suivantes, bien qu'un plus grand nombre figure dans les dossiers.

24 sept. 1679.	Catherine Duval, en religion	Sainte Catherine.
«	Anne Jourdain . . .	
27 oct. 1683.	Marie Madelaine Berthelot (2). . . .	de la Croix.

(1) 22 juin 1700.

(2) Fille du sieur des Thuileries, apportant une maison, la Bove, le champ Morand et 225 fr. de rente.

20 sept. 1686.	Agnès Oriot (1) . . .	Sainte Agnès.
12 mai 1691.	Marie Fossey (2) . .	
14 nov. 1692.	Marie Leblanc (3) . .	
22 sept. 1695.	Jeanne Hoguais (4) . .	Sainte Marie.
18 fév. 1700.	Marie Charlotte de Bocquenée (5) . . .	Saint Joseph.
9 mars 1703.	Jeanne Élisabeth de Vaumesle (6) . . .	de l'Enfant Jésus.
17 juin 1719.	Marie Françoise Lelasseur du Longbosc (7).	Sainte Thérèse.
5 oct. 1719.	Charlotte Marguerite de Guespel.	Marie des anges.
«	Anne Françoise de Guespel (8) . . .	
13 août 1745.	Marie Marguerite de Guespel (9) . . .	

(1) Apportant 750 fr. provenant de la succession de son père.

(2) De la paroisse de Ste-Scolasse, apportant 1,200 fr.

(3) Fille de François Leblanc, sieur des Perrelles, archer en la prevôté générale de Normandie et de maître Deshayes, qui apporta 500 liv.

(4) de Lisieux, apportant son mobilier et un revenu de 20 livres. Le capital a servi à acquérir Camembert.

(5) Fille de Guillaume de Bocquenée, écuyer, et de Charlotte de La Vallée, apportant 100 livres de rente.

(6) Fille de Guillaume de Vaumesle, apportant 92 livres 5 sous.

(7) Fille du sieur du Longbosc, escuyer, major au régiment de Richelieu, apportant 2,400 livres, dont 790 livres ont servi à acquérir une maison.

(8) Filles de Jean-Baptiste de Guespel, escuyer, sieur de Barville, qui leur a constitué une dot de 2,400 livres.

(9) apportant 1,500 livres employées à rembourser un emprunt fait pour acquérir des biens à Canapville.

29 nov. 1763. Marie Madeleine Gogel (1) . . . . .

Jusqu'à aujourd'hui, voici le nom des Religieuses qui ont été supérieures de l'hôpital de Vimoutiers :

Catherine Duval.	Sainte Catherine.
Marie Madelaine Berthelot	de la Croix.
« de Bocquencey. . .	Saint Augustin.
« de Belleau	Saint Sacrement.
« de Noire Mare . . .	Saint Jean.
Charlotte Marguerite de Guespel . .	Marie des anges.
« Cyron	Sainte Marie.
« Le Voffre . . .	Sainte Pélagie.
« «	Sainte Marie.

Assistance publique.

La mendicité a été, un moment, interrompue dans le département, pendant l'intelligente administration de M. de Magnitot qui avait pris des mesures pour arriver à la la faire disparaître. Mais aujourd'hui (ainsi que l'a fort bien fait observer M. le comte de Charencey dans son rapport au Conseil général en 1882), « plus que jamais les pauvres des régions voisines s'abattent sur notre département, et nos routes continuent d'être infestées de vagabonds. »

Les souscriptions ne font pourtant pas défaut, et les secours accordés n'ont pas diminué depuis 10 ans considérablement, puisque, en 1873, il a été distribué

(1) Apportant un revenu de 60 livres de rente dont les deux tiers devaient s'éteindre à son décès.

273,339 fr. 90 à 15,777 indigents et nécessiteux, et, d'après la dernière statistique, 200,689 fr. 35 à 15,466 individus.

La diminution dans les souscriptions, c'est-à-dire 50,000 fr. pendant la période décennale ci-dessus, doit être attribuée à l'abus signalé au commencement de ce rapport. Si l'ancien état de choses pouvait être rétabli, la situation de la caisse deviendrait plus prospère, et la moralité ne ferait qu'y gagner.

Ce qui vient d'être dit au sujet de l'assistance départementale s'applique au bureau de bienfaisance de Vimoutiers. Jusqu'au 1er janvier dernier, l'excédant du compte administratif s'élève à la somme de 4,172 fr. 99, portée en recettes pour parer aux éventualités.

Recettes moyennes pendant 10 ans, 10,667 fr. 73.

Dépenses moyennes pendant le même temps, 10,662 fr. 51.

Service des Enfants assistés.

Le service des enfants assistés donne lieu à de singulières observations. Dans l'espace de dix ans, le nombre des enfants au-dessous de douze ans a augmenté progressivement, de 296 à 395 ; tandis que celui des enfants de 12 à 21 ans a diminué d'une façon inverse, 259 au lieu de 357. Il en est de même pour ceux qui sont secourus temporairement : 92 au lieu de 160.

Les dépenses n'en ont pourtant pas été moins élevées, puisque les sommes portées au budget étaient, en 1873, de 67,197 fr. 92 pour 813 enfants, présentant une moyenne de 82 fr. 50 par chaque, tandis que le dernier compte-rendu accuse 92,745 fr. 12 pour 746 enfants,

it une moyenne de 124 fr. 50 par chaque ; ce qui cons-
tue une augmentation de près de 50 °/o par tête.

Des chiffres qui précèdent il résulte que ce sont les
petits enfants qui, vu leur nombre, ont augmenté le
chiffre des dépenses. Le service médical n'a pas constaté
une augmentation dans la mortalité des enfants qu'il est
appelé à surveiller.

Sociétés de Secours Mutuels.

Les sociétés de secours mutuels établies dans le dépar-
tement, qui étaient au nombre de 14 il y a dix ans, sont
aujourd'hui au nombre de 18.

L'augmentation, pendant cette période, a été de 55 °/o
pour les membres honoraires, et seulement de 35 °/o pour
les membres participants. Aussi le chiffre des capitaux
disponibles s'est-il accru dans de larges proportions,
puisque de. . . . . 63,602 fr. 42
il s'est élevé à. 91,432 74
soit une différence de . . . . . 27,830 fr. 32
sans comprendre les fonds placés à la caisse des dépôts et
consignations et à celle des retraites.

Il existe trois sociétés dans l'arrondissement, savoir :
deux à Vimoutiers, celle dite de la ville et celle de la
Compagnie des Sapeurs-Pompiers, et une à Gacé.

SOCIÉTÉ DE LA VILLE DE VIMOUTIERS.

Cette société, dont la création remonte au 1er octo
1864, comptait, au 1er janvier dernier, 91 membres h

raires, alors que le nombre n'en était que de 46 au 1er janvier 1874 : différence 45.

Les membres participants étaient au nombre de 98 au lieu de 62, soit une augmentation de 36.

Le capital disponible, qui était, en 1874, de 4,794 fr. 51, est aujourd'hui de 7,265 fr. 53, avec la somme aliénée de 18,258 fr. 63, dont 4,349 fr. pour 7 pensions de retraite, montant ensemble à 210 fr. de rente.

SOCIÉTÉ DES POMPIERS DE VIMOUTIERS.

La société de secours mutuels des sapeurs-pompiers, qui n'a que vingt ans d'existence, est dans un état des plus florissants. A la fin de sa dixième année, elle comptait 63 membres honoraires et 16 participants. Aujourd'hui, la situation du personnel ne s'est guère modifiée, mais l'actif de la société a beaucoup augmenté, puisque de 4,968 fr. qu'il était en 1874, il s'est élevé au total de 18,250 fr. 42, y compris 7,050 fr. 75 placés à la Caisse des dépôts et consignations, et, 9,898 fr. capital, de 7 pensions de retraite, montant ensemble à 350 fr. de rente.

SOCIÉTÉ DE GACÉ.

La société de Gacé a été autorisée le....

Elle comptait, il y a dix ans, 15 membres honoraires et 64 participants. Aujourd'hui les premiers sont au nombre de 34, et les autres de 142. Il en ressort que ses charges sont nécessairement beaucoup plus lourdes que les deux autres sociétés de l'arrondissement, chez lesquelles les membres honoraires sont plus nombreux

que les participants. Néanmoins cette société possède près de 15,000 fr. à la Caisse des dépôts et consignations.

Caisses d'Épargne.

Les caisses d'épargne que nous possédons dans le département de l'Orne ont prospéré d'une façon remarquable dans la période décennale que nous venons de parcourir. Le nombre des livrets en circulation a plus que doublé, et le solde dû aux déposants, au 31 décembre 1882, a augmenté de plus de 160 pour cent.

Il existe seulement deux caisses d'épargne dans l'arrondissement : celles d'Argentan et de Vimoutiers.

Pour la première, le nombre des livrets en cours a augmenté de 45 °/₀ et celui des dépôts restant dus présente une augmentation de 80 °/₀.

Pour la seconde, les livrets ont augmenté de 75 °/₀ et les dépôts ont doublé.

En comparant le nombre des livrets et celui des dépôts, on remarque que les versements sont plus importants à la caisse d'Argentan qu'à celle de Vimoutiers, et que cette dernière, pendant l'exercice 1882, a soldé près de 10,000 fr., probablement à la suite de la panique que la conversion de la rente a jetée dans l'esprit des petits déposants.

Caisse des retraites pour la vieillesse.

La Caisse des retraites pour la vieillesse accuse une augmentation sensible dans les divers arrondissements du

département, pendant les dix dernières années. Les versements ont produit :

Pour l'arrondissement d'Alençon . . .	685,672 fr.
Pour celui d'Argentan.	86,162
Pour celui de Domfront	101,123
Pour celui de Mortagne , ...	218,097
Ensemble. . . .	1,091,054 fr.

Le programme de l'enquête scientifique étant épuisé, M. le président fait savoir qu'il va être procédé à l'enquête industrielle.

Question unique. — *Etat de l'industrie à Vimoutiers ; ses progrès ou sa décadence depuis trente ans. Filatures de lin, fabriques de toiles, blanchisseries, fonderies de fer, clouteries, papeteries, verreries, briqueteries, tuileries, fours à chaux, tanneries, etc.*

M. Henri Laniel dit que l'industrie textile est en décadence dans le canton de Vimoutiers et dans l'arrondissement de Lisieux.

Les causes de cette situation malheureuse sont :

1° *Une centralisation à outrance qui est mortelle pour la petite industrie.* — Aujourd'hui les grands établissements peuvent seuls rester debout ; il faut grandir ou disparaître. Le remède est difficile à trouver : obliger les grands industriels à restreindre leur sphère d'activité est impossible.

2° *Les souffrances de l'agriculture.* — Le sort de l'agriculture et celui de l'industrie sont étroitement liés. Les régions phylloxérées qui consommaient beaucoup de toile n'en consomment plus ou ne consomment que des produits inférieurs.

3° *Les tarifs élevés des chemins de fer.* — Pour les transports, la France est la nation la moins favorisée ; les étrangers jouissent de tarifs sensiblement moins onéreux que nous. Si l'on n'avait pas multiplié les voies ferrées outre mesure, si l'on n'avait pas créé tant de chemins improductifs, nous n'en serions pas là : en aggravant les charges des compagnies, on les a mises dans l'impossibilité de faire jouir l'industrie nationale de conditions plus favorables.

4° *La concurrence étrangère favorisée par les tarifs de douanes.* — Les expositions universelles, qui, à ce point de vue, sont un mal, ont permis à l'Allemagne de nous emprunter nos procédés de fabrication ; elle a pu fabriquer comme nous et à meilleur marché. Depuis la guerre, la situation s'est aggravée. Grâce aux milliards que nous avons dû leur verser, les Allemands ont pu perfectionner leur industrie ; d'un autre côté, la propriété et l'industrie, en France, ont été frappées d'impôts plus considérables. Il aurait fallu approprier les tarifs de douane à cette situation si désavantageuse ; mais tous les efforts tentés dans ce but n'ont point abouti jusqu'à présent.

M. Leborgne présente une double observation. En ce qui concerne les conditions défavorables du transport de nos produits, dit-il, il y a un remède facile : le rachat des chemins de fer. Quant aux impôts dont l'industrie et la propriété sont surchargées, c'est nous qui les créons, il nous appartient de les alléger : on peut aisément y arriver en restreignant sensiblement les dépenses.

M. Laniel se demande si, après le rachat des chemins de fer, les choses iraient mieux : tout le monde sait que les lignes de l'État sont celles qui s'exploitent dans les plus mauvaises conditions.

M. Pernelle présente une série de rapports sur les industries qui s'exercent dans l'arrondissement d'Argentan.

Fabrication des Toiles.

Depuis le XVe siècle, la fabrication des toiles a toujours été la grande industrie de Vimoutiers. En 1738, elle occupait plus de 5,000 métiers, répartis dans les 80 ou 100 communes des environs, et même jusque dans le canton d'Écouché. Ils étaient alimentés par environ 20,000 ouvriers des deux sexes.

Au début, les toiles faites avec du chanvre se fabriquaient dans les cantons de Trun, d'Exmes et d'Écouché, et comme elles étaient marquées et visitées à Vimoutiers avant d'être livrées au commerce, elles prirent le nom de Vimoutiers. Le plus grand nombre était dirigé vers les colonies ou l'Amérique, sous la désignation de toiles roulées, à cause du pliage qu'elles avaient alors.

A cette époque, il n'y avait pas de halle pour les toiles : elles se vendaient dans un magasin situé auprès de l'allée Verdry ; mais comme leur nombre augmentait chaque année, on construisit un petit bâtiment dans le prolongement des boucheries, qui prit le nom de Cohue par suite du bruit que faisaient les acheteurs et vendeurs.

A l'exemple de nos voisins, les habitants de Vimoutiers qui ne faisaient que vendre le chanvre et en préparer la mise en œuvre, se mirent à faire de la toile.

Paul Creton est celui qui donna l'élan à cette industrie. Nul de ceux qui ont écrit sur les questions commerciales n'a fourni l'origine de cet industriel : tous se sont bornés à indiquer qu'il devait être des environs de Vimoutiers.

Dans son dictionnaire commercial, publié dans la première partie du siècle dernier, Savary constate l'existence de la toile dite Cretonne, ainsi appelée, dit-il, du nom de celui qui en a fabriqué le premier. — Il ajoute que ces toiles avaient la chaîne de chanvre et la trame de lin, que leur largeur variait entre les 2/3 et l'aune 1/2, et que leur longueur était de 70 à 90 aunes, mesure de Paris.

Comme le mot Cretonne est beaucoup employé à Rouen, en Alsace, à Manchester et même en Amérique, pour indiquer un tissu supérieur par son grain ou sa qualité, il serait intéressant d'avoir des renseignements sur Creton, dont le nom appartient à l'industrie du tissu. Aussi, nous faisons appel aux nombreux chercheurs que l'Association normande compte dans ses rangs, les priant de nous fournir ces renseignements dans l'un des prochains Annuaires.

En 1748, un nommé Pierre Aubert fut le premier qui fabriqua une toile en lin, à l'imitation de celles qui se vendaient à Lisieux.

C'est de cette époque que date la rivalité qui a pendant longtemps existé entre Lisieux et Vimoutiers pour la fabrication des toiles. Déjà, avant Aubert, des ouvriers des communes d'Omméel et d'Avernes-sous-Emes fabriquaient des toiles de lin qu'ils livraient à Lisieux. Ces toiles, après avoir été blanchies avec celles que produisait la contrée, étaient dirigées vers Paris.

Lorsque Creton eut introduit sa méthode, les toiles prirent, pour la plupart, le chemin de Lisieux, où il ne se trouvait alors que des blanchisseries, et là, elles étaient estampillées « Cretonne-Lisieux. »

Nos fabricants ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il

pourrait y avoir pour eux un certain préjudice à laisser vendre leurs produits sous une marque inexacte. Des réclamations furent faites auprès de l'intendant d'Alençon, qui, en l'absence de lettres patentes et de tout privilège au bénéfice des parties, ne put qu'autoriser la fabrique de Vimoutiers à mettre sur ses toiles le nom de « Cretonnes-Vimoutiers. »

Il n'en est pas moins vrai que, à la suite des faits qui précèdent, et pendant de longues années, les marchands de toiles de Lisieux et de Paris ont reconnu une certaine supériorité à la toile de Vimoutiers.

A cause de la concurrence qui venait de s'établir entre les deux places, on chercha à enlever à Lisieux le monopole du marché qui fournissait le lin à nos fabricants, et bientôt Vimoutiers eut des magasins amplement approvisionnés avec succursales aux environs.

La fabrication était alors en pleine activité, et, comme on l'a fort bien dit : « On ne voyait plus que linotiers, que fileuses, travaillant sur le devant de leurs portes avec leurs quenouilles bien garnies : on n'entendait plus que le bruit régulier de la navette et la rotation des ourdissoirs. » On comptait une quinzaine de marchands de lin, et, chaque mois, la halle de Paris était fréquentée par un plus grand nombre de fabricants tant de Vimoutiers que des environs.

Comme la production augmentait de plus en plus, il fallut nécessairement une halle pour la mise en vente des toiles. Il fut décidé qu'elle serait construite parallèlement à la boucherie. Adjugés le 20 août 1811, les travaux furent commencés six mois après, et l'ouverture de la halle eut lieu le 20 avril 1813. La première toile fut apportée par un nommé Huquesle, de la commune de

Fresnay-le-Samson, et la plus belle fut achetée par M. Fontaine-Laniel.

Cette halle, toute en bois, sur une longueur de 45m, ne tarda pas à être complètement occupée, au point que les auneurs furent obligés de se transporter au lieu dit la Cohue.

Le nombre et le poids des toiles firent craindre que les halles ne vinssent à s'écrouler, puisqu'on en a compté plus de vingt mille à la fois.

C'est à l'année 1844 que remonte le projet d'une reconstruction, dont les devis furent évalués à 72,000 fr. Les deux halles furent démolies, et la pose de la première pierre de la halle actuelle eut lieu dans le mois de mai de l'année 1846.

Quelques années auparavant, en 1840, il se produisit sur la place de Vimoutiers, un incident qui ne manqua pas d'une certaine gravité. Les marchands voulaient exiger 104 °/₀ sur le métrage des pièces, alors que les fils étaient livrés sans aucune bonification sur le nombre des paquets. C'était une façon de réclamer une réduction sur la main-d'œuvre ou le prix de la toile.

Jalouse de la prospérité de notre marché, la ville d'Argentan essaya de profiter de cette circonstance pour recouvrer le commerce de toiles que nous lui avions enlevé. Une demande d'autorisation a même dû être adressée au gouvernement dans le but d'établir une halle aux toiles blanches et écrues, et des blanchisseries en nombre suffisant; heureusement il n'a pas été donné suite à ce projet, car comme le plus grand nombre d'ouvriers se trouvait dans un rayon voisin d'Argentan, la place de Vimoutiers eût pu être compromise.

Au bout de quelque temps la paix se rétablit, et la bonification resta comme un droit acquis.

Peu après l'ouverture de la vieille halle, en 1815, 7,504 toiles ont été mises en vente : 6,050 ont été livrées. C'est en 1827 que la halle a été le mieux approvisionnée : il s'y est trouvé 20,500 pièces, dont plus de 19,000 ont été vendues. La situation s'est maintenue jusqu'en 1845. Ensuite elle n'a fait que diminuer peu à peu, puisque, en 1858, on comptait à peine 6,000 pièces. Aujourd'hui, la halle n'ouvre même plus pour la vente de ces produits. Du reste, elle a subi le sort commun.

Ainsi qu'il est facile de le voir par les renseignements qui précèdent, c'est au moment où une nouvelle halle a paru nécessaire que l'établissement a perdu son utilité. L'ouverture de la ligne de Paris à Cherbourg a déplacé le commerce, qui s'est de plus en plus concentré vers Lisieux, grâce aux facilités de communication.

D'un autre côté, les tissages mécaniques se sont substitués aux tissages à la main, et le peu de toile fabriquée de cette manière est pour le compte des maisons qui les font tisser à façon.

Il existe à Vimoutiers deux tissages : celui de MM. Laniel père et fils et celui de M. Tailfer.

Parler des produits de la maison de MM. Laniel, c'est avancer, sans craindre d'être désavoué, qu'ils tiennent le premier rang parmi ceux qui lui sont similaires dans l'industrie linière de notre région, et l'Association normande leur a déjà rendu bonne justice dans son rapport de 1879.

Les fabriques du Nord ont depuis longtemps cherché à rivaliser avec nos produits, mais si elles peuvent l'emporter

par le meilleur marché, il faut reconnaître que la marque Laniel est une garantie pour l'acheteur, et surtout pour le consommateur.

La fabrication de MM. Laniel comprend le tissage à la main qui se fait dans le canton et les cantons circonvoisins, et surtout dans les environs de Cormeilles. Leurs tissages mécaniques se trouvent à Trun et à Beuvillers. Leur production se chiffre par des milliers de pièces d'une valeur de plusieurs millions.

Le tissage de M. Tailfer donne des produits destinés généralement à une tout autre consommation, et son établissement, quoique moins important sous le rapport du chiffre des affaires, n'en continue pas moins à rester un des mieux cotés pour la bonne qualité de sa fabrication.

Dans l'enquête, on demande si l'industrie de Vimoutiers a progressé depuis 30 ans ou si elle tend à la décadence. Lorsque l'Association normande est venue en 1853, il y avait encore un certain nombre de fabricants qui avaient des ouvriers à façon. Un concours a même été ouvert, et quelques-uns ont eu l'honneur d'être récompensés pour les toiles qu'ils avaient soumises à l'appréciation du jury. Aujourd'hui, cette espèce d'industrie a disparu. Depuis quelques années, la concurrence étrangère a jeté l'alarme sur l'industrie linière en France: à l'exemple des places du Nord, la Normandie en a reçu le contre-coup. Les transactions deviennent de plus en plus difficiles, attendu qu'actuellement, le bon marché est à l'ordre du jour, et il faudrait craindre pour notre fabrication, n'était la supériorité incontestable de ses produits.

Deux autres causes paralysent la situation : le prix de

revient des fils fins par suite de leur importation, et la crise commerciale que nous traversons.

Blanchisseries.

La fabrication des toiles de lin a nécessité des blanchisseries de fils et de toiles.

Les premières plus faciles et moins dispendieuses à créer se sont multipliées dans les divers quartiers de Vimoutiers, et jusque dans les communes environnantes ; leurs eaux saturées de chlore nous ont toujours préservé des épidémies. Mais les blanchisseries de fil ont suivi le sort des tisserands, et aujourd'hui cette profession n'est plus guère qu'à l'état de souvenir.

Les blanchisseries de toiles, au contraire, se sont forcément maintenues, et c'est grâce à la beauté qu'elles donnent à nos toiles, que celles-ci auront toujours l'avantage sur les autres produits similaires.

Il y a environ un demi siècle, on comptait encore, à Vimoutiers, cinq blanchisseries de toiles ; aujourd'hui il n'en reste que deux : celle de MM. Laniel père et fils, et celle de M. Tailfer, qui servent aux établissements respectifs de ces deux industriels.

Ce matin, Messieurs, vous avez visité la blanchisserie de MM. Laniel. Vous avez été à même d'apprécier la tenue, l'ordre, l'organisation de cet établissement qui fait l'honneur de notre pays.

Nous vous laissons sous l'impression que vous ave éprouvée.

Tanneries.

Autrefois, la tannerie était une des plus florissantes industries de notre arrondissement. Dès le XVe siècle, elle avait une certaine importance, et ses produits étaient très estimés sur les marchés. A Vimoutiers, on comptait plusieurs établissements situés sur les deux rives de la Vie, dont les eaux contribuaient à la bonne qualité du tannage. Sur l'emplacement appelé jadis le Pré-Tannerie se trouve aujourd'hui la halle au blé.

Des documents que j'ai pu me procurer il résulte que, dans l'année 1815, il a été tanné, à Vimoutiers, 23,000 kilog. de gros et de petits cuirs. La fabrication a toujours été en augmentant jusqu'en 1834, où elle présente les chiffres suivants : 7,555 gros et petits cuirs, pesant ensemble 69,000 kilog. Depuis cette époque, elle a progressivement diminué, et aujourd'hui elle est presque nulle.

Il en est de même des tanneries d'Argentan. Seules, celles de Putanges, Gacé et Trun continuent à produire d'une façon relativement satisfaisante.

La plus grande partie des cuirs provient de la boucherie. C'est à peine si le quart est importé de l'étranger. Ils sont pour la plupart employés aux corroieries, et livrés à la consommation du pays ou dirigés soit sur Rouen soit sur Paris.

Métallurgie.

Lors du Congrès tenu, en 1879, au chef-lieu de l'arrondissement, les forges de Boucé étaient déjà fermées.

Celles de Rânes ne produisaient plus que 250,000 kilog. et un chiffre d'affaires évalué à 100,000 fr., alors qu'on aurait pu atteindre le triple. Un moment, on avait espéré que le chemin de fer projeté de Vimoutiers à Prez-en-Pail serait mis en voie d'exécution; par suite, tous les fourneaux de la contrée auraient pu reprendre leur activité perdue. Malheureusement il n'en a pas été ainsi, et, en ce moment, les forges de Rânes, les seules en activité dans le canton d'Écouché, n'occupent plus que quelques ouvriers, et le chiffre d'affaires se trouve réduit de 12 à 15,000 fr. par an.

Lorsque l'Association normande est venue à Vimoutiers, en 1853, le fourneau de Pontchardon ne fonctionnait plus. Soumis à de nombreuses vicissitudes, cet établissement a fini par tomber dans les mains d'une société, qui le dirige avec toute l'activité que lui permet la crise que nous traversons.

Aujourd'hui, sa production, qui comprend la poterie normande, les articles de ménage, des pièces pour la mécanique et l'agriculture, s'élève au chiffre annuel de 2,000 tonnes.

Pour les autres usines métallurgiques, telles que clouteries, tréfileries, etc., il n'en existe presque plus dans notre arrondissement. Celles d'Échauffour et de Ste-Gauburge sont d'une importance presque insignifiante, au lieu de présenter une production de 80 à 100 tonnes par an. Mais les tarifs sont, dit-on, mal établis, puisque les droits sont pour les gros fers de tréfilerie de 15 °/₀, de 5 °/₀ sur les fils fins, et seulement de 2 °/₀ pour les extra-fins. Par suite, l'Angleterre et l'Allemagne inondent nos places de fils fins, qui valent jusqu'à 5 fr. le kilog.

Papeteries.

Le groupe des papeteries de Canapville a beaucoup perdu de son importance. Il y a vingt ans, on pouvait facilement estimer à plus de 900,000 kil. la fabrication annuelle. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un seul établissement, qui peut produire approximativement 300,000 kil; mais, tout à côté, sur le Calvados, aux Moutiers-Hubert, un autre établissement, qui avait été momentanément fermé, est en pleine activité : et, chaque mois, il peut livrer jusqu'à 80,000 kil. de papiers d'emballage de diverses nuances soit près de 1,000 tonnes dans le courant d'une année.

Verreries.

Autrefois il existait une verrerie à Orville et une autre à Nonant. Elles sont fermées depuis longtemps. La seule qui soit en activité est à St-Évroult-Notre-Dame-du-Bois, où elle a été établie il y a environ un demi-siècle. En 1842, sa prospérité ne faisait que s'accroître de plus en plus, lorsqu'au moment du Congrès tenu au chef-lieu de l'arrondissement, on commença à craindre qu'elle ne fût pas de longue durée. Une catastrophe financière ne tarda pas à le prouver. Aujourd'hui, cet établissement est sous une nouvelle direction qui chiffre sa production à 200,000 fr. Il nous reste donc à souhaiter que la nouvelle voie ferrée lui ramène son ancienne importance.

Vitraux.

Il est une industrie qui, bien que non comprise dans

l'enquête, ne doit pas être passée sous silence : c'est celle de la peinture sur verre, qui a été créée à Argentan par les frères Ledien, en 1856. En 1879, l'Association normande a récompensé le directeur de cet établissement, qui n'a pas cessé un seul instant de répondre aux demandes qu'on a bien voulu lui adresser.

La nomenclature des nombreuses verrières sorties des ateliers de M. Ledien a été publiée il y a cinq ans; il ne reste plus qu'à faire connaître les principales qui ont été exécutées depuis cette époque.

DANS L'ORNE.

Chaumont, 7 fenêtres à sujets et 3 à médaillons.

Ciral, 2 fenêtres à sujets et 10 grisailles riches.

Echauffour, 1 grande fenêtre à sujets.

Fleuré, 6 fenêtres grisailles.

Genettes (Les), 4 fenêtres grisailles.

Laigle, restauration des vitraux de St-Martin; 2 fenêtres neuves.

Landisacq, 4 grandes fenêtres grisailles riches.

Menil-Jean, 3 fenêtres à sujets.

Médavy, 3 fenêtres à sujets.

Moulins-la-Marche, 13 grandes fenêtres à sujets.

Moussonvilliers, 5 fenêtres grisailles.

Mortagne, 3 grandes fenêtres à sujets et armoiries (hospice).

Passais, 2 fenêtres à sujets et 2 à médaillons,

Rouperroux, 1 fenêtre à sujet.

Séez, 3 fenêtres grisailles (grand séminaire).

Séez, 3 sujets au cimetière.

DANS LE CALVADOS.

Aubin-sur-Mer (St-), 2 grandes fenêtres à sujets.
Condé-sur-Noireau, 3 grandes fenêtres à sujets.
Donnay, 6 fenêtres grisailles et 2 à personnages.
Ouilly-le-Tesson, 4 fenêtres grisailles riches.
Vignats, 7 fenêtres grisailles riches.

Comme on le voit, le travail n'a pas manqué. Puisse le chômage ne jamais entrer dans l'atelier de M. Ledien ! !

Briqueteries. — Tuileries.

C'est encore le canton d'Argentan qui possède le plus grand nombre de briqueteries et tuileries de l'arrondissement. La commune de Sévigny occupe le premier rang, puisqu'elle comprend, à elle seule, plusieurs établissements, qui sont dans une situation assez prospère.

Puis viennent les tuileries de Crèmes et d'Almenèches, qui fabriquent également du pavé : mais il est devenu tellement mauvais depuis quelques années, qu'il est de moins en moins employé et qu'on le remplace par le pavé fait à la presse.

La tuile dite à emboîtement semble appelée à prendre la place de la tuile ordinaire ; cette dernière cependant devra encore être mise en œuvre pendant longtemps, vu la grande quantité de constructions où est employée cette sorte de couverture.

Le prix moyen est le même qu'en 1879, c'est-à-dire 35 fr. le mille, alors que, en 1446, ainsi que l'a indiqué M. des Diguères, il n'était que de 1 fr. 50 le mille.

Depuis l'époque du congrès d'Argentan, la fabrication de la brique s'est peu modifiée. Seules, les briques frappées se font sur une plus grande échelle. Les principaux centres de production sont Sévigny, Rânes, Vimoutiers, Mortrée, le Sap, qui, à eux seuls, peuvent livrer cinq millions de briques environ. Le prix s'est un peu élevé depuis quelques années. La cote moyenne peut s'établir ainsi prise au four :

21 fr. la mauvaise qualité.
27 fr. la qualité moyenne.
30 fr. la qualité dite sang de bœuf.
35 fr. celle dite rebattue.

Poteries.

L'arrondissement comprenait autrefois plusieurs fabriques de poteries. Il s'en trouvait une au faubourg des maisons Bruneau à Argentan, et la rue qui y conduit en a conservé le nom. Il y a près d'un siècle qu'on a retrouvé un autre fourneau pour cuire la poterie sous le pavé de la rue de la Planchette, dans la même ville, mais aujourd'hui il ne reste plus que la tradition de ces divers établissements.

Deux seulement subsistent encore dans l'arrondissement : l'un à Chaumont, qui fabrique annuellement plus de 150,000 pièces, consistant principalement en terrines pour la laiterie, poterie allant au feu, tuyaux de cheminée, conduites d'eau, pièces sur modèle, et surtout en pots à fleurs; l'autre est à Touquettes, qui livre en moyenne 400,000 tuyaux de drainage, sans comprendre les autres produits de sa fabrication, qui, à l'exception

des pots à fleurs et des vases à l'usage du ménage et des laiteries, sont les mêmes que ceux de Chaumont.

Fours à chaux. — Granits.

Il existe dans l'arrondissement une certaine quantité de fours à chaux dont les plus importants se trouvent sur le territoire de la commune d'Écouché. Ils peuvent livrer annuellement plus de 25,000 tonneaux, au prix moyen de 12 fr. la tonne sur wagon. Puis vient celui de Montmerray ; les autres ne méritent guère être mentionnés.

L'exploitation des granits est devenue presque sans importance. Il est pourtant hors de doute qu'ils présentent une dureté appréciable. Mais ceux qui se trouvent dans le voisinage, sur le canton d'Athis, sont d'un grain plus fin et conviennent mieux pour les travaux de la construction, bien qu'ils soient encore moins beaux que les granits qu'on rencontre dans l'arrondissement de Vire.

Les nôtres ne sont guère employés que comme bordures, piliers de barrière et auges à pressoir.

Leur extraction peut être évaluée à 200 mètres cubes par an, au prix de 50 fr. brut.

On trouve toujours à Villedieu cette espèce de grès qui convient parfaitement à l'empierrement des routes. Il en est de même pour les quartz de Ste-Eugénie. Mais l'éloignement de voies ferrées est la cause de l'élévation de leur prix, qui revient à 5 fr. le mètre cube pris à la carrière et à 20 fr. sur place à Vimoutiers.

Au Boscrenoult, il se rencontre une pierre dure qui convient également pour les travaux publics, tels que

ponts, murettes, assises qu'on fait aujourd'hui en mosaïque. Pour la pierre de taille, elle n'est plus guère employée, à cause de sa mauvaise qualité.

Le Point d'Argentan.

Il est une industrie qui existe dans notre arrondissement, et qui malheureusement n'est pas appréciée à sa juste valeur : c'est la dentelle dite le Point d'Argentan.

En 1879, un intéressant rapport a été présenté à l'Association normande. Aussi nous contenterons-nous de vous rappeler cette industrie qui mérite qu'on s'y intéresse au plus haut degré.

De même que les magnifiques broderies des Vosges ont été remplacées par celles des environs de St-Gall, de même la dentelle, qui est une industrie d'art et une des gloires de notre France depuis bien des siècles, est de plus en plus menacée par l'envahissement du mauvais goût et la concurrence des fausses dentelles d'imitation.

C'est pourquoi, messieurs, nous serions heureux que l'Association normande continuât sa bienveillance à l'ouvroir des Bénédictines qui a relevé la fabrication du Point d'Argentan.

Une lettre que monsieur Lefébure vient de nous adresser de Londres nous annonce que la fabrication fonctionne aujourd'hui très régulièrement, avec Mlle Désirée Hamel comme principale collaboratrice.

Œufs.

Le commerce des œufs a continué à perdre de son importance depuis l'année 1876, pendant laquelle il en a

été exporté sur le marché de Londres 15,800t, représentant une valeur approximative de 20 millions, tandis que la dernière statistique n'accuse que 6,983t pour l'exercice 1883 (1).

Le marché du canton peut, à lui seul, fournir un chiffre de 317,000 douzaines qui, à raison de 60 douzaines la caisse de 55 kilog., forment le poids de 290t 5, c'est-à-dire les 3/7 de l'exportation totale. Toutefois, il est bon d'ajouter qu'au canton de Vimoutiers proprement dit il faut joindre les marchés de Gacé, Trun et Chambois.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,

A. CAMPION.

---

(1) Ces chiffres représentent l'exportation totale du port de Honfleur.

EXCURSION AU CHATEAU DU RENOUARD.

Répondant à l'aimable invitation qui lui avait été faite par M. Renouard, propriétaire du château du Renouard, l'Association normande avait délégué une commission pour visiter les restes du vieux château des Bailleul et les restaurations faites par le propriétaire actuel.

Celui-ci offrait aux visiteurs la plus cordiale hospitalité dans le château moderne dont l'architecture n'offre rien de remarquable au point de vue monumental, mais qui rappelle à l'historien le nom de Corday et de l'héroïne qui l'a particulièrement illustré.

La commission était composée de MM. Canivet, membre du conseil général de l'Orne, inspecteur de l'Association normande pour le canton de Trun; Havard, de Condé-sur-Noireau, Pernelle, Lecœur et Delisle, de Vimoutiers, membres de l'Association. Elle était présidée par M. Gustave Le Vavasseur, membre du conseil général de l'Orne, secrétaire général de l'Association normande.

M. Laniel avait bien voulu mettre son omnibus à la disposition de la commission, ajoutant ainsi à une excursion archéologique le charme imprévu d'une visite en famille.

En arrivant au perron du château, après avoir parcouru une longue allée de tilleuls, les visiteurs furent reçus par M. et Mme Renouard, qui tenaient à remplir envers eux tous les devoirs de la plus courtoise hospitalité. Les

initiales de l'Association normande et la date de sa visite étaient dessinées en mosaïculture dans un massif habilement disposé. On eût dit qu'en dame qui sait vivre, l'Association avait envoyé sa carte de visite, et que, par un raffinement de politesse, les châtelains avaient voulu conserver le souvenir de ce petit évènement.

La séance de l'enquête scientifique avait été longue, l'heure s'avançait, et M. Renouard dut conduire immédiatement les membres de l'Association au vieux château qui était le but de leur visite. Celle-ci dut être faite rapidement ; toutefois, les visiteurs eurent le temps d'admirer les cheminées monumentales et d'un style tout particulier, les anciens vestiges des constructions primitives et subséquentes, les peintures murales si curieuses et dont l'une *(la naissance de l'enfant)* est dans un si parfait état de conservation.

La description complète du château, avec gravures jointes au texte, fait l'objet d'un mémoire particulier que l'Association normande est heureuse d'accueillir dans ses archives. Toutefois, qu'il soit permis au rapporteur de la commission de consacrer le souvenir de sa visite par quelques observations.

Nous sommes bien en présence des ruines de l'ancienne forteresse du Renouard (*Menillum Raynouard*), bâtie sur les ruines du Château-Renaud, brûlé ou rasé en 1119.

Renaud de Bailleul l'avait-il fait construire ? aucun document ne le constate, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle portait son nom patronymique ou prénom et non pas ce que nous appellerions aujourd'hui le nom de famille ; on l'appelait *Maison Renaud* et non *Maison Bailleul.*

Empruntons au plus naïf et au plus pittoresque de nos

historiens normands, l'abbé Dumoulin, le récit des évènements de 1119.

C'était une singulière et formidable guerre que celle que soutenait George Clyton, fils de Guillaume le Roux, contre son oncle Henri Ier.

« La Normandie formilloit lors de tant de séditions et perfidies que le Roy-Duc enlevoit les places qu'il assiégeoit dès les premiers efforts ou les abandonnoit, craignant que ses domestiques mesmes ne se livrassent ès-mains de ses ennemys. De vray, ses forces et ses conseils estoient déclarés à son neveu par ceux qui sembloyent obligés à les tenir secrets, mais ils faisoient cela pour ne nuire à leurs parens qui tenoient le parti contraire et ainsi les armes demeuroient sans effet. »

Après avoir raconté la tentative de parricide de la fille du Roi et sa risible punition, du Moulin ajoute :

« Comme d'ordinaire un malheur ne marche sans compagnon, ceux d'Hyesmes se rebellent aussy et tirent à leur parti ceux de Courcy. Renaud de Bailleul comme le plus téméraire des rebelles alla trouver Henry à Falaise et luy donna tesmoignages de sa perfidie : car comme on le pressoit de rendre la *Maison Renaud*, il dit haultement qu'il n'en feroit rien, à quoy le duc repartit : *Renaud, je ne te veux pas prendre et perdre maintenant, car tu es venu en cour sous ma parole, mais asseure-toi que ton infidélité ne demeurera point longtemps impunie.* Aussi, ne fut-il pas plus tost party que lui et ses troupes le suyvirent et dès le soir plantèrent le siège devant sa maison. Le matin, Renaud vint demander pardon et remit la place qui estoit toute revestue de pierres de taille. Le duc luy pardonna, mais la place fut entièrement

destruite ; ce qui apprit à ceux de Courcy, de Grenteménil et de Montpinçon (1) à n'attenter rien contre un si grand prince s'ils ne vouloient ressentir les effets de sa colère. »

Ce n'est point ici le lieu de faire l'histoire de cette famille des Bailleul, dont l'origine remonte à l'an 700, suivant une tradition consignée dans la recherche de de Marle, où quatre Bailleul furent reconnus comme anciens nobles. Leur blason était, suivant M. des Diguères. « *parti d'hermines et de gueules, timbré d'une gorgone* ». Celui de Guillaume de Bailleul, qui accompagna Robert Courteheuse à la croisade de Jérusalem en 1096 était déjà « *parti d'hermines et de gueules* ». Un autre sire de Bailleul faisait partie de la même expédition et portait « *de gueules à un fer de moulin d'argent à croisettes d'argent au pied long* ». Un autre Bailleul avait accompagné Robert le Magnifique à Jérusalem, suivant M. des Diguères, et le neveu de notre Renaud ou Raynald dotait l'église de Trun onze ans avant la trahison et la disgrâce de son oncle.

Comment fut « destruite » en 1119 « la Maison-Renaud ? » Le château du traître fut-il rasé ou brûlé ? Les traces d'incendie retrouvées dans l'intérieur des murailles rendent vraisemblable ce mode de destruction plus expéditif, et, comme le dit Dumoulin, le duc Henri n'avait pas le temps d'attendre. Sous toutes réserves, mais sans remords de succomber à la tentation, l'étymologiste trouve ici son

(1) Courcy-sur-Dives, canton de Coulibœuf, arrondissement de Falaise. — Grandménil, canton de St-Pierre-sur-Dives, arrondissement de Lisieux. — Montpinçon, id.

compte à saluer dans le *Renou-ars* le (*Castellum*) *Rainaldi arsum*, malgré le *Raygnouardum* du XVe siècle.

Quant aux fleurs de lis, remontent-elles à Louis le Gros, ou Louis le Jeune les arbora-t-il pour la première fois dans la croisade de 1147 ? Ce n'est point le lieu d'entamer une dissertation oiseuse, puisqu'elles appartiennent certainement aux constructions postérieures à 1119 et bâties entre l'année de l'incendie et la date de 1448 gravée sur l'une des cheminées et signalée par M. Renouard.

Si cette dernière date n'est pas celle de l'achèvement du château (et comment eût-on bâti en ces temps de guerre et d'occupation précaire ?), elle est la date mémorable, ou à peu près, de la délivrance de notre territoire et de l'expulsion définitive des Anglais. C'est en 1448 que s'organisa sérieusement l'armée de résistance qui devait faire des merveilles sous Dunois. C'est en 1448 que les francs-archers des communes s'armèrent et s'exercèrent de si bon courage qu'ils égalèrent et surpassèrent bientôt l'adresse des archers anglais. Ce fut le 1er août 1448 que la ville de Caen se rendit à Dunois, après le mémorable siège pendant lequel Domfront s'était rendu sans coup-férir à Jean Bureau, et Falaise au Roi en personne, (18 juillet). Si les garnisons d'Hiesmes et d'Argentan ne se rendirent qu'en 1449, la petite forteresse du Renouard n'avait-elle pas été délivrée en même temps que Falaise et quelque archer patriote n'avait-il pas écrit sur la cheminée la date mémorable de la délivrance ?

Quant au chevalier armé en guerre et monté sur un palefroi, M. Renouard n'a qu'à choisir.

Sans remonter jusqu'au Bailleul qui combattit en 700 contre un chevalier breton, deux chevaliers du nom de

Bailleul illustrèrent leur nom et méritèrent les honneurs d'un portrait équestre. R. (Renard?) de Bailleul est le quatre-vingt-dix-septième des cent dix-neuf gentilshommes « qui desfendirent si bien le Mont-Saint-Michel l'an mil quatre cent vingt-trois que les Anglois ne purent le prendre » et dont les noms « furent posés en un grand tableau, l'an mil quatre cent vingt-sept, lorsque les Anglois étaient devant Sainct-Sauveur ».

D'un autre côté, nous lisons dans M. des Diguères que Jean de Bailleul, seigneur du Renouard, figurait parmi les défenseurs du château de Caen en 1563. Il avait commandé l'année précédente les Picards du duc de Bouillon, gouverneur de Caen, et n'avait pu empêcher l'avant-garde de Coligny d'entrer dans la ville, le 14 février 1563. Réfugié dans le château, il se rendit, le 2 mars, « par une assez maigre composition » (1).

A moins que les détails de l'armure et du costume ne s'y opposent formellement et ne constituent un anachronisme évident, le chevalier peint sur le mur doit être le défenseur du Mont-Saint-Michel.

Si on ne peut faire concorder le portrait avec celui d'un gentilhomme de la fin du XVe siècle, c'est l'ancêtre traditionnel de l'an 700.

Parmi les pièces rares et curieuses conservées au vieux château du Renouard se trouve un ex-voto en marbre ou en albâtre, commémoratif de « la mort infortunée de Madeleine de Bailleul, fille du sieur du Renouard, avenue en l'an 1569 » (le 4 mai).

(1) de Bras, cité par M. Gaston Le Hardy, *Hist. du Prot. en Basse-Normandie*, p. 176.

« Dedans Rouen, le quatriesme du mois
Qui tient de verd toute la terre ornée,
Se célébroit un festin d'hymenée
Dont se seraient bien contentés les Rois.

Là, par sur tout une Nimphe de chois
De sa beauté la noce avait parée,
Et lors qui l'eust du festin séparée
Il eust été sans soleil cette fois.

On n'en verra jamais de telle au monde,
En ses beautés elle estoit sans seconde,
De l'univers l'honneur et l'ornement.

Au bal, aux jeux, chacun vouloit paroistre
Quand un grand feu qui lors soudainement
Tout dévorant la fist là disparaître. »

Au dessous du petit bas-relief si religieusement conservé au château du Renouard, on pourrait graver ce sonnet du vieux Vauquelin ou l'un des trente-deux autres, ni meilleurs, ni pires, qu'il fit sur la tragique aventure des demoiselles du Renouard et de Lamoricière brûlées à ce bal du 4 mai 1569. Le bon Vauquelin y mêle et tous les saints et tous les dieux, le paradis et la gloire, l'Olympe et son train. Il décrit la toilette de la victime.

« Ce jour fatal la belle estoit vestue
De verd et blanc ; et ce taffetas verd
Son bel espoir montroit à découvert
Et cet argent sa foi purement nue » (son. 10).

Il peint le désespoir de la dame de Carrouges qui avait amené à Rouen la « nimphette Madelon »

« Las! on voyait de Carrouges la dame
Deçà, delà, courir échevelée,
Les bras croiséz, dire: hélas! désolée
Quelle douleur mon poure cœur entamé!
Las! que dirai-je, ô malheureuse femme,
A ses parents qui me l'avoient baillée?
Ce moys pour moy n'a la terre émaillée
Car un hyver fait en moy cette flamme. » (son. 18.)

Mieux vaudrait y écrire ces huit vers charmants de grâce et de simplicité, extraits des soixante-quatorze de son épitaphe que notre intarissable poëte avait ajoutée en façon de bouquet à ses trente-trois sonnets :

« Moy, Madelon, j'estoy fille du Renouard
(Du vieil sang de Bailleul) brûlée en ce hasard ;
De plusieurs fus chérie et de tous estimée,
Devançant par mérite encore la renommée
Je demeurai ravie en ce grand désarroy
Du bras du gouverneur, du lieutenant de Roy
Qui sienne me tenoit comme parent et père.
Me nourrissant aussi comme sa fille chére ».

Et comme tout os doit avoir sa moëlle, toute noix son amande, il ne serait pas mauvais que quelque chose rappelât la conclusion de notre vieux poëte, moins léger que d'ordinaire.

« Dieu vueille détourner cet orage de nous
Et le détourne aussi des prudents et de tous
Et toy qui lis ces vers, pour toi prens-y bien garde,
Car le commun malheur tout le monde regarde »...—

Il se faisait tard, la nuit venait déjà et la cloche du

château moderne nous arracha malgré nous aux mélancolies du vieux La Fresnaye et aux souvenirs des victimes du 4 mai 1559. Ce fut, en traversant des communs où les constructions anciennes ont laissé d'importants échantillons, en cotoyant la vieille tour, ce fut surtout en jetant un coup d'œil, hélas! trop hâtif, sur les merveilles d'un jardin où l'élégance des fleurs le dispute à la beauté des fruits, grâce aux soins actifs et ingénieux d'un jardinier intelligent, que nous regagnâmes le salon et la salle à manger où les membres de l'Association normande reçurent un accueil dont le souvenir restera dans leur mémoire. Ils étaient entrés comme des visiteurs et des étrangers; après le dîner leurs hôtes faisaient inscrire leurs noms sur la liste des membres de l'Association, et quand il fallut prendre congé, les adieux se firent entre des confrères et des amis.

GUSTAVE LE VAVASSEUR.

SÉANCE DU SAMEDI 5 JUILLET.

ENQUÊTE AGRICOLE (2e *partie*).

Présidence de M. FORTIN, maire de Vimoutiers.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi.

Siègent au bureau, avec M. le maire de Vimoutiers : MM. de Glanville, de Mackau, Target, Pernelle, G. Le Vavasseur, Cornet-Lavallée, Le Blanc-Hardel.

M. Campion remplit les fonctions de secrétaire.

M. Eugène Julien donne lecture de son rapport sur la visite des exploitations agricoles de l'arrondissement d'Argentan (grande culture).

Messieurs,

La commission que vous avez désignée pour la visite des exploitations de l'arrondissement d'Argentan a l'honneur de vous exposer qu'ayant fait droit aux seize demandes qui lui ont été adressées, elle croit pouvoir vous proposer, pour la distribution de vos récompenses, et, dans l'ordre suivant, les cultivateurs dont les noms suivent.

Rappel. M. DE LAVAL, à Montabard. — Le domaine de Raveton, dont le propriétaire, M. de Laval, a reçu, en 1879, votre coupe en argent, 1er prix, est toujours sous l'habile direction de son transformateur, et il est resté digne à tous égards de la haute récompense qu'il a reçue.

Le rapport imprimé dans votre Annuaire de 1880, page 224, est encore l'exacte vérité sur cette belle propriété telle qu'elle existe aujourd'hui. M. de Laval, en continuant d'apporter tous ses soins aux parcelles de terrain qui en ont encore besoin, recueille depuis plusieurs années le fruit de ses judicieux travaux. Nous avons l'honneur de vous proposer de lui décerner un *rappel de premier prix.*

1er *Prix.*—M. SÉREY dirige, depuis 25 ans, sur la commune de Camembert, une exploitation de 180 hectares, qu'il tient à ferme de Mme Perrier et de divers autres propriétaires. Cette exploitation, d'une tenue remarquable, lui a valu, en 1869, le prix d'honneur du comice agricole d'Argéntan, et, en 1881, le rappel de ce premier prix.

Votre commission, Messieurs, après l'intéressante visite qu'elle a faite chez M. Sérey, vient aussi vous proposer de le classer au premier rang ; ses concurrents ont assurément de grands mérites, mais il est bien rare de trouver un fermier qui, comme M. Sérey, ait réalisé, à ses frais, autant d'améliorations sur une terre ne lui appartenant pas et dont il a plus que doublé la valeur.

Il est juste de dire que M. Sérey est né sur cette ferme, qu'il est estimé et justement apprécié de la famille Perrier, et que, dans ces conditions, il n'a pas à redouter les clauses

de résiliation d'un usage si regrettable dans presque tous nos baux, trois, six, ou neuf années.

Ayant confiance dans l'avenir, M. Sérey a procédé, comme beaucoup n'auraient pas su le faire, à des nivellements et redressements de terrain, arrachage de haies inutiles, creusage de mares et abreuvoirs, façon de composts mélangés de terre et de fumier par milliers de mètres cubes, réduction et entretien de haies vives, assainissement et empierrage de tous les passages des herbages, barrières et lisses coulantes, où rien n'est oublié pour les besoins du service, soins particuliers aux pommiers, etc.

M. Sérey, qui a tout centralisé sur la ferme de Mme Perrier, n'avait, pour l'installation d'une laiterie où le lait de cent vaches arrive chaque jour, que de vieilles constructions dont la distribution était loin de répondre aux besoins d'une telle exploitation. C'est là surtout qu'en homme pratique il a judicieusement procédé à l'aménagement de tous ses bâtiments dans lesquels on voit aujourd'hui une laiterie assez vaste pour fabriquer de six à sept cents camemberts par jour, ayant pour annexes deux laveries, dont une chauffée pour l'hiver et une à eau froide pour l'été. Ces laiterie et laveries reçoivent, par le moyen de tuyaux souterrains posés par le fermier, l'eau d'une magnifique source qui alimente en même temps la cuisine, et qui sert également au nettoyage quotidien de la porcherie située à environ quarante mètres en contre-bas de la laiterie.

Cette porcherie construite pour cinquante porcs par M. Sérey mérite qu'il lui en soit fait compliment, 1° pour son isolement de la laiterie à laquelle elle ne peut commu-

niquer aucune odeur, 2° pour sa simplicité et la commodité du service : il suffit, en effet, de tourner un robinet pour que le petit-lait arrive dans les auges des porcs, et, par un second robinet placé à côté du premier, l'eau vient à volonté pour le nettoyage complet de toute cette porcherie, au-dessous de laquelle M. Sérey a eu l'heureuse idée d'établir, à environ six mètres de distance, un réservoir contenant vingt-cinq mille litres d'eau, dans lequel viennent se déverser tous les conduits de la porcherie, de l'écurie et de l'étable.

Ce réservoir, Messieurs, est une source de richesse pour la propriété : par un moyen des plus simples, c'est-à-dire par une vanne mobile et de petites tranchées d'irrigation, son contenu se trouve répandu, sans frais, sur telle partie d'herbage qu'il convient de le diriger, et, par ce moyen, plus de vingt hectares d'herbe ont doublé de valeur. Nous le répétons, l'idée est bonne, et peut servir d'exemple.

Chez M. Sérey, le service de la vacherie est fait avec une régularité parfaite par plusieurs ménages, hommes et femmes, ayant leur logement dans l'herbage où sont les animaux confiés à leurs soins ; chaque femme trait quinze vaches et en apporte, avec un âne et à heure fixe, le lait trois fois par jour à la laiterie.

Pour l'hiver, M. Sérey a trouvé moyen d'établir dans de vieux bâtiments et dans chaque herbage une étable pour quinze vaches. Ces étables sont pavées et les mangeoires ou *auges* sont en ciment avec bassins où l'eau circule constamment pour que les animaux y boivent à volonté ; elles sont divisées en compartiments où les vaches sont deux à deux, ce qui produit le meilleur effet.

Le service de la laiterie est fait par deux femmes sous l'œil de la maîtresse et donne de bons produits.

Les récoltes en foin sont rapidement faites à l'aide de deux faucheuses Wood et de deux râteaux Howard.

Les pressoirs et caves à cidre, très bien aménagés, renferment plus de cent tonnes et tonneaux pleins, bien entretenus, et qui font plaisir à voir, tellement ils sont bien alignés sur leurs chantiers.

Enfin, M. Sérey a une exploitation des plus complètes sous tous les rapports ; il a, en plus de ses cent vaches, cent-vingt génisses de un à trois ans, pour combler chaque année les vides qui peuvent se faire parmi ses vaches à lait ; il a tout ce qui convient pour les besoins de son exploitation, sans avoir sacrifié la moindre somme au luxe ou à des instruments inutiles.

Et cependant la plus grande et la plus exquise propreté règne partout ; laiterie et cuisine sont tenues avec un soin minutieux, et ceux qui, comme nous, auront la bonne fortune de visiter cette belle exploitation seront, nous l'espérons, bien convaincus qu'elle mérite à tous égards la récompense que nous demandons aujourd'hui pour celui qui l'a créée et qui la dirige : c'est-à-dire votre coupe en argent, premier prix.

2e *prix*. — M. BOUTIGNY, propriétaire à Ommoy, canton de Trun, exploite, comme propriétaire, 60 hect. dont 40 en herbe et 26 en labour. Il donne le bon exemple dans sa contrée, ses champs sont bien cultivés, il a fait plusieurs couchés qu'il a plantés de pommiers paraissant en bonne voie ; ses haies sont bien entretenues ; des ravaux importants, comme nivellement de terrain,

redressement du lit d'un cours d'eau, ont amélioré la propriété. Ses animaux de l'espèce bovine, jeunes et adultes, sont de bon choix, ainsi que ses juments et pouliches de un à trois ans.

C'est pourquoi nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien scinder votre second prix, afin de reconnaître que M. Boutigny et M. Pellerin sont comme cultivateurs à mérite égal.

M. PELLERIN, fermier de M. le comte de Vigneral, à Avernes-St-Gourgon, canton de Vimoutiers, est à la tête d'une exploitation de 120 hectares, sur lesquels il nourrit cinq chevaux, trente vaches, vingt-six génisses de un à trois ans, seize brebis et quinze porcs, soit environ une demi-tête de gros bétail à l'hectare. C'est une ferme réellement en progrès depuis cinq à six ans; les haies et bâtiments d'exploitation sont bien tenus, un herbage, nommé le *vieux château*, a été entièrement nettoyé des ronces et épines qui l'envahissaient.

Grâce à une bonne entente entre le propriétaire et le fermier, qui paie 5 °/₀ du capital engagé pour les constructions, une magnifique laiterie, avec hâloir dessus, a été construite, et les produits qui en sortent sont bien appréciés; un bélier hydraulique amène l'eau de 650^{m} de distance dans un bassin près de la laiterie, et le trop-plein de ce bassin, déversé dans une mare au-dessous, sert à abreuver les animaux.

Les récoltes de M. Pellerin ont une très belle apparence; c'est un fermier aimant la ferme qu'il habite, il y est né, et il y a été élevé, il lui est pénible aujourd'hui de voir ses pommiers disparaître, mais il élève une pépinière, et, avec

l'appui de son propriétaire, les vides seront comblés et la ferme dans quelques années pourra rivaliser avec les meilleures exploitations. Aujourd'hui nous demandons, pour M. Pellerin, un second prix, avec une médaille en vermeil, exactement la même que pour M. Boutigny.

3e *prix.* — M. DUVAL, village du Rouvray, commune du Sap, cultive, depuis trois ans seulement, une ferme de 74 hectares ; malgré l'abandon complet des terres en labour restées deux ans sans culture, votre commission, Messieurs, a trouvé chez M. Duval de beaux blés, de belles avoines et de beaux trèfles, et des terres bien préparées pour la récolte prochaine ; elle a reconnu en lui un vrai travailleur n'ayant pas entièrement désespéré de la charrue. C'est pourquoi elle a l'honneur de vous proposer de le porter au troisième rang et de lui décerner une médaille d'argent, grand module.

4e *prix.*— M. PIROU, (Gustave), fermier de M. Boscher, à Ticheville, cultive une ferme de 23 hectares, sur laquelle il nourrit quatorze têtes de gros bétail, soit un peu plus d'une demi-tête à l'hectare. C'est un jeune fermier tenant en ordre ses terres en labour, ses herbages et ses bâtiments d'exploitation ; il est bien secondé par sa femme, qui tient proprement sa laiterie. Nous vous proposons, Messieurs, de lui décerner un quatrième prix avec médaille d'argent, petit module.

Prix spécial. — M. BOVE, propriétaire à Bonneval, cultive, sur l'Orne et le Calvados, environ 30 hectares ; il a déclaré vouloir concourir spécialement pour les instruments d'agriculture qu'il fabrique lui-même. Nous avons,

en effet, remarqué chez lui une batteuse, un tarare, et un moulin à blé, que, sans apprentissage, M. Bove a fabriqués de ses propres mains; le tout, mu par une machine à vapeur, fonctionne très bien. Pour tenir compte à M. Bove de ses aptitudes en mécanique et de la patience qu'il a dû dépenser pour arriver à un tel résultat, nous vous prions de lui accorder une médaille d'argent, petit module.

5e *prix.* — M. BLANCHON, à Vimoutiers, fermier de M. Laniel, cultive 34 hectares en herbe sur lesquels il nourrit une tête de gros bétail à l'hectare. C'est un bon cultivateur, connaissant bien son affaire, employant avec succès les instruments perfectionnés, faisant d'excellents produits de sa laiterie; il pourrait certainement lutter avec bien d'autres pour la bonne tenue de son exploitation, mais il nous a déclaré que son propriétaire, qui lui a livré tous bâtiments neufs, lui fournissait également des terres et fumiers pour ses composts.

Cependant, en raison de sa bonne exploitation, du bon choix de ses animaux et des produits renommés de sa laiterie, nous vous proposons de lui décerner un cinquième prix avec une médaille de bronze.

6e *prix.* — M. HERVIEU, propriétaire à Vimoutiers, qui a exécuté des travaux importants sur un couché de 3 hectares 50 ares, et y a fait des plantations de pommiers en belle venue; il exploite en location 20 hectares d'herbages. Nous le jugeons digne d'obtenir un sixième prix, médaille de bronze.

M. GUIBOUT, aux Rotours, près Putanges, est en plein

travail de transformations qui, plus tard, devront lui valoir une récompense.

La parole est ensuite donnée à M. Léger pour son rapport sur la visite des exploitations de petite culture.

1er *prix*. — M. OLLIVIER, de Vimoutiers. — M. Ollivier possède, à Vimoutiers, une propriété de 4 hectares 50 ares, ancienne bruyère, aujourd'hui défrichée, sur laquelle s'élève un plant de 400 pommiers, âgés de 25 ans et dans les meilleures conditions; six bœufs sont engraissés sur la première herbe et quatre à l'arrière-saison.

D'abondants transports de terre de route ont permis à M. Ollivier de dresser complètement son terrain ; les haies qui forment clôture sont épaisses, bien liées, taillées à une hauteur uniforme, et leurs pieds régulièrement travaillés sont recouverts d'une couche abondante de terreau. Les arbres, d'une belle venue, sont vigoureux; leur écorce est douce et fraîche, leurs branches sont élevées, hors de l'atteinte des animaux; quelques-uns ont été couchés par les vents, mais, malgré leur grosseur, sont aujourd'hui relevés. Ce qui caractérise ce plant, dont la régularité est parfaite, c'est que, malgré l'élévation du terrain, tous les arbres sont parfaitement droits et ne portent aucune trace de l'inclinaison que la violence des vents exerce sur les jeunes plants. Un hangar bien aménagé abrite les animaux qui s'abreuvent à deux mares. La nature de l'herbe est excellente, le petit trèfle blanc y abonde. Le secret de M. Ollivier, pour arriver à un résultat aussi complet, a été un travail assidu depuis

25 ans ; chaque jour, avec son cheval et sa voiture, il porte à son herbage, soit des terres, soit des fumiers, soit des engrais liquides. Par une ingénieuse combinaison, il recueille dans la ville des engrais humains qui ont contribué, pour une large part, au succès de son entreprise.

Sur un des côtés de son herbage, M. Ollivier a fait élever une charmante habitation, entourée de toutes les dépendances nécessaires et qui offre tous les agréments que l'on peut souhaiter à la campagne : eaux recueillies dans une citerne et distribuées partout, fleurs, bosquets, tout est réuni là, et l'accès de la propriété est rendu facile par un chemin que le propriétaire entretient à ses frais.

M. Ollivier possède, à Lisores, une autre propriété qu'il a mise sur un égal pied de parfaite tenue ; mais la situation de cet herbage sur le Calvados nous interdit d'en faire ici la description. Si nous l'indiquons, c'est uniquement afin de doubler le mérite de M. Ollivier, dont les efforts nous ont paru suffisants, dans l'Orne, pour mériter le premier prix de la petite culture.

2e *prix*. — M. V. SÉNÉCAL, à Vimoutiers. — M. Sénécal, commerçant, à Vimoutiers, a réclamé la visite de votre commission pour un herbage qu'il possède à Guerquesalles, sur le bord de la route qui conduit à Argentan. Nous ne saurions mieux faire, pour vous initier aux travaux exécutés sur cette propriété, que de transcrire ici la note que M. Sénécal avait préparée lui-même.

Le 3 octobre 1858, je me rendais adjudicataire d'une pâture plantée, mise en vente par les héritiers Mignot. Elle

n'était pas bâtie; il me fut difficile d'y faire une petite construction : j'étais isolé de la route par un champ dépendant de la ferme de la Réunion; on me faisait bien espérer que la ferme viendrait à être vendue en détail, ce qui a eu lieu en effet; mais il a fallu attendre 19 ans. Ces deux objets sont aujourd'hui réunis sous le nom de Faux-Loup. Cette réunion demanda déjà une certaine quantité de travail, mais mon fils, aujourd'hui soldat, grandissait; ne se trouvant pas suffisamment occupé par notre commerce, il me sollicita d'acheter ce que l'on appelle la Grande-Côte, que MM. Gorge voulaient vendre. C'était un champ ouvert de tous côtés, planté seulement, dans le milieu, d'environ un hectare de sainfoin de 3 ans. Le haut et le bas étaient en friche depuis 2 ans, et pas d'espérance d'avoir de l'eau pour convertir ce champ en prairie pâturable.

Voici l'état où j'ai pris les propriétés qu'aujourd'hui j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation. Si vous jugez nos travaux dignes d'un mot d'encouragement, c'est à mon fils qu'en doit revenir la meilleure part : le résultat est dû, en grande partie, à son travail personnel, et ce qu'il n'a pas fait, c'est bien plus lui qui l'a dirigé que moi-même.

Ces trois parcelles, aujourd'hui réunies forment, un ensemble de 5 hectares environ, convertis en herbe, entourés de haies, qui sont défendus par des lisses sur une longueur de 1,300 mètres. Au centre, s'élève une petite habitation avec hangar et greniers ; au sommet, une belle mare bétonnée, contient 40 mètres cubes d'eau et est séparée en deux parties. Quatre cent-soixante-cinq

pommiers, répartis régulièrement sur la superficie de cet herbage, à raison de un par are, promettent au propriétaire la juste rémunération des dépenses considérables auxquelles il a été entraîné par les difficultés d'un terrain très incliné.

Il ne nous est pas possible de quitter M. Sénécal sans signaler à vos réflexions la sage pensée de ce père qui, pour retenir son fils auprès de lui, pour occuper ses loisirs à des travaux agricoles et développer ses forces dans un milieu sain, augmente successivement l'attrait de sa propriété. Cette prudente conduite vous a tous frappés, parce qu'elle contraste heureusement avec les habitudes trop fréquentes, hélas! de la désertion des campagnes.

Nous avons l'honneur de vous proposer de décerner à M. V. Sénécal le deuxième prix de la petite culture.

3e *prix.* — M. Frocourt, à Vimoutiers. — M. Frocourt (Auguste), voisin de M. Ollivier, possède, sur la même route, une ancienne bruyère sur laquelle il a entrepris des travaux importants. La bruyère défrichée a été convertie en un herbage dont partie est en pleine valeur. Aujourd'hui deux cent-soixante jeunes pommiers sont élevés avec soin, et déjà les haies d'épines qui entourent cet herbage ont atteint un développement considérable, grâce aux soins qui leur sont prodigués; leur tenue est irréprochable.

Encouragé par les succès de son voisin, M. Frocourt a déjà fait de nombreux apports de terre; mais il lui faudra en apporter encore beaucoup pour unir son terrain d'une façon satisfaisante. Néanmoins, les efforts faits jusqu'ici ont paru à votre commission dignes d'être encouragés;

c'est pourquoi nous vous proposons de décerner à M. Frocourt une médaille de bronze.

MM. Biennais, à Cutesson, et Deshayes, à Champosoult, avaient sollicité la visite de votre commission, qui s'est transportée sur leurs exploitations ; elle n'y a rien observé qui lui ait paru mériter de vous être signalé.

M. le président donne lecture des questions du programme de l'enquête relatives à la race chevaline.

Question 1. — *Existe-t-il une race de chevaux propre au pays? Est-elle restée pure ou a-t-elle été croisée avec des étalons de demi-sang?*

Question 2. — *Etudier les divers genres de courses destinées à l'amélioration du cheval; steeple-chases, courses de haies, courses au trait, de tirage.*

Question 3. — *Quelle race de chevaux est la plus avantageuse à élever pour le cultivateur? Chevaux de remonte, chevaux de trait; prix de revient, prix de vente.*

Question 4. — *Des encouragements ne devraient-ils pas être accordés aux chevaux de trait dans les concours régionaux?*

Question 5. — *Quels vœux peut-on émettre à ce sujet?*

M. Julien dit qu'il y a de bons percherons dans l'arrondissement d'Argentan, mais que les étalons y font défaut; l'État n'en fournit pas. On les enlève de l'étranger à l'âge de 2 ans et 2 ans 1/2. M. Julien ajoute qu'avec des étalons convenables, la race percheronne est appelée à remplacer la race de demi-sang dans le pays.

On demande quel serait le moyen de retenir de bons étalons.

L'étranger, répond M. Julien, les paie trop cher pour qu'on les conserve.

M. de Glanville dit que, dans la Seine-Inférieure, le département ou les sociétés d'agriculture achètent des étalons de choix qui sont prêtés à des cultivateurs.

M. Target fait observer que, si l'État ne conserve pas le percheron, c'est que c'est un produit rémunérateur. Il en est autrement du cheval de demi-sang. Toute opération agricole a un but lucratif; à ce point de vue, l'élevage du percheron qu'on peut utiliser de bonne heure est une opération avantageuse.

M. de Mackau fait remarquer que, dans l'arrondissement d'Argentan, qui est dans la circonscription du haras du Pin, on ne délivre pas d'approbation aux étalons percherons, tandis qu'il s'en délivre dans celui de Mortagne.

D'après M. de Glanville, l'État ne fait pas, pour le cheval de guerre, les sacrifices qu'il faudrait faire. Il achète à l'étranger des produits qui sont loin de valoir les nôtres.

M. de Mackau dit que l'État paye les chevaux de cuirassiers et de dragons de 12 à 1,400 fr., les chevaux destinés à l'artillerie et à l'infanterie, 800, 900 et 1,000 fr. au maximum. Plus un dépôt achète de chevaux, plus la moyenne des prix est élevée : ainsi elle est supérieure dans la circonscription du dépôt de remonte de Caen à celle qu'on trouve dans la circonscription du dépôt d'Alençon. La vraie solution favorable à l'élevage est donc d'obtenir qu'on réforme tous les ans une plus grande quantité de chevaux.

M. de Glanville insiste sur l'abus des achats à l'étranger; le prix d'un grand nombre de ces chevaux ne dépasse pas 6 à 700 fr. On a acheté et l'on achète peut-être encore des chevaux à La Plata pour la remonte des régiments de chasseurs; ces chevaux ne peuvent pas même être dressés.

M. de Mackau pense qu'il y aurait lieu d'émettre le vœu : 1° que la race percheronne fût efficacement encouragée, notamment qu'elle fût admise dans les concours régionaux ; 2° que le cheval de guerre fût payé plus cher par l'État.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne les courses de chevaux, M. de Glanville dit qu'elles n'ont aucun effet réellement utile, qu'elles produisent même souvent des résultats funestes, attendu qu'on fait courir des chevaux de deux ans et des juments pleines; qu'elles favorisent surtout une passion regrettable qui a pris des proportions désastreuses, la passion du jeu.

De plus, leur utilité, ajoute le directeur de l'Association, me paraît contestable sous le rapport de l'amélioration du cheval de guerre ou de service, attendu que les qualités nécessaires à ces différentes sortes d'animaux sont tout à fait opposées. Le cheval de course, destiné à fournir une puissance de locomotion considérable, dans un espace de temps très court, doit être nerveux, très ardent, d'un caractère irritable; son corps doit être élancé, effilé, supporté sur des membres grêles, allongés, pour avoir plus d'étendue d'activité. Le cheval de guerre ou de service, au contraire, doit être froid, docile, doux, sa constitution robuste doit le rendre capable de résister à l'intempérie des saisons, à

une longue fatigue. Son corps doit-être trapu, ramassé, bien musclé, pour conserver une plus grande durée d'activité. Ses qualités sont donc opposées à celles du cheval de course. De plus, les tares qu'il contracte dans les allures forcées de l'hippodrome, surtout dans le jeune âge, le rendent souvent impropre à tout service, même à celui de la reproduction.

M. Target prend la défense des courses; comme M. de Glanville, il regrette qu'elles soient l'occasion d'opérations que le moraliste ne saurait approuver; mais c'est dans les courses seulement, dit-il, que peut vraiment se manifester la vigueur du cheval. En reconnaissant leur influence fâcheuse sur des chevaux de deux ans et des juments pleines, il les regarde comme constituant des épreuves excellentes pour les chevaux de trois ans. L'abus qu'on en fait ne détruit pas le principe qui les a fait instituer et qui les propage.

Question 6. — *Race bovine. — Quelles sont les races les plus estimées dans le pays pour le rendement du trait, et les plus avantageuses pour l'engraissement?*

Le concours de bestiaux qui vient d'avoir lieu a prouvé que la race la plus estimée dans le pays est la race cotentine.

Question 7. — *L'établissement du Land-Book peut-il être pratiqué? Doit-il être encouragé? Quels sont ses avantages et ses inconvénients?*

L'assemblée est d'avis que l'institution peut être mise en pratique et qu'elle doit-être encouragée. La diffi-

culté est dans le recrutement des membres du Land-Book.

Question 8. — *Combien, en moyenne, une bonne vache peut-elle produire de lait par jour et de beurre par semaine?*

Une bonne vache donne de 8 à 9 litres de lait par jour; en comptant les 60 jours qu'elle est sans lait, elle donne 4 kilogrammes de beurre par semaine.

Question 9. — *Rentre-t-on les vaches laitières à l'étable pendant l'hiver? Quelle est leur nourriture dans ce cas? Y trouve-t-on de l'avantage?*

Dans certains pays on ne rentre les vaches à l'étable qu'en temps de neige; dans d'autres, on les rentre tous les soirs. Ce qui se fait dans le Bessin est pratiqué dans l'arrondissement d'Argentan : on ne rentre jamais, en général, les vaches à l'étable !

Question 10. — *L'application de la loi sur les maladies épizootiques est-elle praticable? Répond-elle aux intentions du législateur? Désinfection des wagons?*

On répond que la loi n'est pas appliquée. La désinfection des wagons est négligée par les compagnies ; souvent l'expéditeur est obligé d'y faire procéder, et la taxe ne lui en est pas moins réclamée. Il y aurait lieu de se plaindre.

Question 11. — *A-t-on employé l'acide salicylique comme remède contre la fièvre aphteuse ou cocotte?*

La réponse est négative. Il a été fait usage de divers autres procédés thérapeutiques qui n'ont pas réussi.

M. de Glanville dit qu'on conseille, comme préservatif, d'enduire de goudron les sabots et les cornes des animaux. On répond que ce moyen a été essayé, mais sans succès.

M. Laniel a employé l'acide phénique et il a eu à s'en féliciter.

Question 12. — *Commerce des veaux. Son importance.*

Il y a deux ou trois cents veaux chaque semaine sur le marché de Vimoutiers; ils se vendent aux bouchers de la ville et des environs et pour Paris. Les veaux sont livrés à la consommation à cinq ou six mois généralement. Depuis quelques années, les bêtes de huit à dix jours sont vendues en grande quantité à des cultivateurs qui les nourrissent pour les revendre à Paris.

Question 13. — *Race ovine. — Quelle race de moutons préfère-t-on dans le pays? Sont-ils élevés dans l'arrondissement? Les engraisse-t-on à l'herbage ou à la bergerie? Dans ce cas, quelle est leur nourriture? Le commerce est-il important?*

Il se vend une centaine de moutons à chaque marché de Vimoutiers; ce sont des marchands venus de Laigle et d'Évreux et des bouchers de Livarot et de St-Pierre-sur-Dives qui les achètent. Aujourd'hui, l'élevage des moutons est nul dans le pays; on va les chercher à la Villette et ils sont engraissés plutôt à l'herbage qu'à l'étable. La race préférée est la race indigène.

Question 14. — *Race porcine. — Quelle race apprécie-t-on le plus particulièrement dans le pays?*

La race qu'on apprécie le plus est la race augeronne.

Il vaudrait mieux, dit-on, aller chercher les porcs du côté d'Alençon.

On engraisse beaucoup de porcs dans le pays à cause des abondantes ressources qu'il offre pour cette industrie.

Question 15. — *Quel parti tire-t-on des porcs gras? Sont-ils tués dans le pays ou exportés pour le commerce? Doit-on redouter l'introduction des salaisons étrangères? Les essais qui ont été faits de cette introduction ont-ils produit le résultat qu'on en attendait?*

M. Émile Cornu, qui a exercé pendant vingt ans le commerce de la charcuterie et l'industrie des salaisons et qui a eu des rapports directs et fréquents avec les cultivateurs et avec les marchands de salaisons de Paris et de la province, fournit à l'assemblée les renseignements suivants :

« Question 1. — Quel parti tire-t-on des porcs gras?

« Question 2. — Sont-ils tués dans le pays ou exportés pour le commerce?

« Depuis trente ans, époque à laquelle la ville de Vimoutiers avait l'honneur de recevoir la première visite des membres de l'Association normande, l'élevage des porcs dans cette contrée s'y est accru considérablement, le chiffre peut en être évalué à un tiers en plus; cet accroissement est dû au nombre des vaches laitières qui lui-même a augmenté dans des proportions et pour des causes qui vous ont été signalées.

« Il y a 30 ans, les cultivateurs ne portaient qu'un faible intérêt à l'élevage des porcs, leur spéculation consistait simplement à acheter des porcs de lait, qui, mis en liberté dans les prairies, paissaient un peu d'herbe et buvaient

le petit-lait produit par la fabrication des fromages de Livarot. Ces porcs étaient vendus maigres, à l'âge de six à huit mois, à des marchands qui parcouraient la campagne et qui allaient les revendre dans les pays de culture.

« Aujourd'hui, il en est tout autrement ; les cultivateurs ont reconnu que l'élevage des porcs méritait une plus grande attention, et, au lieu de les vendre maigres, presque tous les vendent gras.

« Une partie des cultivateurs qui fabriquent le beurre et les fromages de Livarot, tout en laissant les porcs en liberté dans les prairies, ajoutent au petit-lait, soit du maïs, soit de la farine d'orge, et ils arrivent ainsi à produire de bons porcs qui sont livrés au commerce pour la consommation.

« Pour ceux qui encore les vendent maigres, ces porcs sont achetés par les fabricants de fromages de Camembert, qui les mettent à l'étable et les engraissent par le même système. Ces cultivateurs ont des porcheries modèles, très bien organisées et très bien tenues, que la commission chargée de la visite des fermes a pu apprécier.

« Donc, presque tous les porcs élevés dans la contrée sont livrés directement à la charcuterie, la quantité ainsi nourrie par an est en général dans la proportion de un porc pour trois vaches laitières.

« La moitié environ est tuée dans le pays, l'autre partie est vendue à des marchands exportateurs qui approvisionnent les charcutiers sur les lignes de Cherbourg et de Granville vers Paris et quelques-uns au marché de la Villette.

« L'article quinze comprend aussi deux autres questions :

« 1° Doit-on redouter l'introduction des salaisons étrangères ?

« 2° Les essais qui ont été faits de cette introduction ont-ils produit le résultat que l'on attendait ?

« Je comprends, Messieurs, la juste préoccupation des membres de l'Association normande au moment où la question des salaisons américaines est remise à l'ordre du jour par le dépôt, à la Chambre des députés, du rapport de M. Rodat, qui conclut à ce que les viandes salées ne soient interdites que si leur innocuité est constatée par procédé microscopique ou par tout autre procédé.

« Cette question, Messieurs, a mis en émoi une partie de la population française, et déjà un grand nombre de conseils généraux ont émis des vœux auxquels j'espère vous allez bien vouloir vous associer dès aujourd'hui.

« Nous pouvons dire, sans nous tromper, que la situation est absolument la même qu'elle était lors du décret du 18 février 1881, qui prohibait l'entrée en France des salaisons américaines pour cause de salubrité publique ; cette prohibition a été appliquée par tous les gouvernements de l'Europe. L'Angleterre seule a laissé ces marchandises continuer de pénétrer chez elle.

« Il a été lu dernièrement à l'Académie de médecine et à la Société d'hygiène des rapports tendant à démontrer l'innocuité des viandes américaines, on a même été jusqu'à prétendre que la trichine n'existait plus en Amérique depuis deux ou trois ans et que les Américains entouraient la fabrication de leurs conserves de précautions infinies et absolument rassurantes.

« Permettez-moi de vous donner lecture de quelques passages d'un rapport fait au Congrès américain qui, assu-

rément est peu en harmonie avec les conclusions des membres de l'Institut.

« On y lit ce qui suit :

« De grandes quantités de viandes, provenant d'ani-
« maux malades, sont vendues à Chicago. J'ai appris
« qu'il y avait un grand nombre d'empoisonnements dans
« cette ville, occasionnés par l'usage des conserves de
« viandes.

« Les nombreuses analyses chimiques et microscopiques
« que j'ai faites me permettraient de remplir un volume
« de toutes les fraudes que j'ai constatées sur les aliments
« et les boissons. »

« Après de semblables déclarations par les Américains eux-mêmes, est-il possible de penser à nouveau à l'introduction en France de ces salaisons ?

« Quel était le résultat que devait atteindre l'importation des salaisons américaines ? C'était, assurément, le régime de la vie à bon marché.

« Ce résultat a-t-il été atteint ?

« Non, Messieurs ! C'est ce qu'a démontré M. Boucher d'Argis, conseiller général de Maine-et-Loire, dans un rapport très-complet présenté à la Société des agriculteurs de France.

« Lorsque la France fut encombrée des salaisons américaines, une baisse momentanée et très-sensible se produisit sur les porcs ; les cultivateurs renoncèrent même à l'élevage, ne pouvant soutenir la concurrence qui leur était faite. Plus tard, les Américains profitèrent de cet état de choses pour augmenter leurs prix, et ils en vinrent à vendre leurs produits beaucoup plus cher que nous ne vendions les nôtres avant l'introduction.

« A la suite du décret du 18 février 1881, les porcs, en France, furent d'un prix très-élevé, l'élevage ayant été, pour ainsi dire, abandonné; mais les cultivateurs se sentant préservés par ce décret, ont repris la production des porcs dans une large mesure et aujourd'hui ceux-ci se vendent à très-bon marché.

« L'expérience nous a donc démontré que la production des porcs en France peut y être suffisante pour nous permettre de faire des exportations au besoin et pour que la viande puisse y être vendue bon marché sans le concours des Américains.

« Je dois encore vous faire remarquer, Messieurs, que si la prohibition était plus complète, le porc frais et les salaisons seraient encore livrés à meilleur compte à la consommation, et la classe ouvrière, qui surtout consomme le plus de ces aliments, pourrait en profiter avec plus d'avantage.

« Je veux parler des saindoux américains, dont aujourd'hui encore les docks de nos ports de mer sont pleins.

« L'introduction de ces marchandises cause, en même temps, un grand préjudice aux éleveurs, à la charcuterie et aux consommateurs. Seuls, les parfumeurs en profitent pour la fabrication des pommades.

« En effet, si les saindoux américains n'étaient pas sur notre place, les saindoux français auraient, comme autrefois, un prix correlatif à celui des porcs, comme le pain a son prix correlatif à celui des farines; les cultivateurs engraisseraient leurs porcs avec assurance et les charcutiers les achèteraient avec confiance.

« Par la concurrence qui lui est faite, la charcuterie vend, en ce moment, les saindoux en gros 15 ou 20 centimes

par livre moins cher qu'elle ne paie les porcs sur pied. Qu'en résulte-t-il ? Il faut nécessairement, pour compenser cette perte, qu'elle vende la viande plus cher, et comme le tout est subordonné, il en résulte aussi que les porcs gras sont délaissés sur tous les marchés et sont vendus beaucoup moins cher la livre que les maigres.

« Cette situation n'est-elle pas déplorable pour les éleveurs, qui voient leur marchandise dépréciée par sa qualité ? Ces éleveurs n'auront-ils pas à perdre s'ils doivent vendre leurs porcs à moitié de leur croissance ?

« Si les choses devaient rester ainsi, je vous dirais, Messieurs, qu'il n'y aurait plus de raison pour maintenir, dans les concours, celui de l'espèce porcine ; mieux vaudrait l'en rayer dès aujourd'hui.

« Vous savez mieux que moi, Messieurs, combien les Américains cherchent à faire concurrence à toutes nos industries. Il en est une, peu connue de vous, je pense, que je dois encore vous signaler.

« Dans quelques contrées de la France, entre autres dans les départements de l'Orne et du Calvados, les charcutiers dépouillent une partie des porcs ; en 1882, ils vendaient les peaux 0 fr. 60 le 1/2 k., en 1883, 0 fr. 55, en 1884, ils ne les vendent plus que 0 fr. 20 et un certain nombre d'entre eux ont été remerciés complètement par les tanneurs.

« Étant à Paris il y a quelque temps, j'ai voulu connaître quelle était la cause d'une baisse aussi sensible et aussi inattendue.

« Eh bien ! Messieurs, ce sont encore les Américains qui ont envahi notre place ; depuis plus d'un an, les tanneurs n'ont pas vendu une seule peau de cochon.

« La cause est la même que pour les saindoux, et une des raisons pour lesquelles la viande est vendue plus cher qu'elle ne devrait l'être réellement, par rapport au prix des porcs.

« J'espère, Messieurs, que le Congrès de l'Association normande va émettre le vœu que la prohibition soit générale, en ce qui concerne tout produit des porcs américains.

« J'espère, en outre, que l'Association normande sera notre interprète auprès des conseils généraux de toute la Normandie et qu'une loi sera votée à la Chambre des députés pour la prohibition générale, donnant ainsi satisfaction au commerce français et à la sécurité publique. »

Question 16. — *La production des volailles est-elle importante dans le pays?*

On répond que cette branche de la production locale a beaucoup perdu de son importance.

Les questions du programme étant épuisées, la séance est levée à 6 heures du soir.

Le secrétaire,

A. CAMPION.

VISITE

DES SERRES DU CHATEAU D'OSMOND ET DES PÉPINIÈRES DE M. LÉON GAUTIER ET SASSIER.

Pour remplir la mission qui leur avait été confiée la veille par l'Association normande, MM. E. de Beaurepaire, sous-directeur, et G. Le Vavasseur, secrétaire général de l'Association normande, se sont transportés, le jeudi 3 juillet, au château d'Osmond, pour visiter les serres et les jardins de M. Roblet, qui, avant de quitter les créations qui lui ont valu une si juste renommée, avait demandé à l'Association normande de vouloir bien leur faire une dernière visite, désirant, selon ses propres expressions, que, si son œuvre devait périr, il restât au moins un rapport de l'Association qui pût en consacrer le souvenir.

Bien que M. Roblet dût s'attendre à la visite des commissaires de l'Association, il n'était pas présent quand ils arrivèrent. On avait fait appel à son expérience et à sa bonne volonté pour organiser l'exposition horticole de Vimoutiers et il avait dû s'y transporter avec ses plus beaux lots de plantes de serre et de fleurs décoratives.

Les nombreux visiteurs ont pu les admirer sous la halle aux toiles et des rapports spéciaux ont apprécié la beauté des plantes, l'élégance et l'harmonie de leur disposition. Ce que M. Roblet n'avait pu transporter à Vimoutiers, c'était ses magnifiques serres à raisin, chargées de grappes,

prêtes à atteindre leur maturité. La description en a été déjà souvent faite et les délégués de l'Association normande qui ont peut-être été, le 3 juillet 1884, les visiteurs de la dernière heure, ont été précédés d'un grand nombre de pèlerins, de curieux et d'admirateurs. Ils ont au moins pu admirer ces magnifiques ceps de vigne chargés de fruits, aménagés avec intelligence et dirigés avec cette certitude de résultat pratique que donne plus de trente années d'expériences. Ils ont pu adresser un dernier salut, un dernier regret peut-être à ces deux magnifiques figuiers de la grande serre, dont les fruits, dans un climat tempéré, peuvent donner aux gourmets l'idée des figues de Provence dont la provocante maturité laisse échapper de son sein une goutte de soleil, de sucre et d'or.

Ce que les visiteurs ont surtout constaté et ce qu'ils ont tenu à consigner dans leurs notes, c'est le courage, la persévérance et l'intelligence avec lesquels M. Roblet a lutté contre un terrain froid, compact, ingrat, argileux, impropre, en apparence, aux travaux horticoles et contre un climat capricieux, dont la situation, au fond d'un vallon humide et encaissé, rend les surprises de gelée et de soleil plus dangereuses et plus perfides.

Non-seulement M. Roblet est un horticulteur de premier ordre, mais c'est un arboriculteur distingué. Les notes sur la *culture du pommier à cidre* qu'il a bien voulu communiquer à l'Association normande et que celle-ci compte bien utiliser à son profit et à celui de ses lecteurs, sont l'expression consciencieuse d'une expérience intelligente et continue.

Cette question des pommiers à cidre et des pépinières est peut-être la plus importante de celles que l'Associa-

tion normande avait à traiter au congrès de Vimoutiers. Si le présent est à l'herbage et aux vaches à lait, l'avenir, réservé à l'industrie beurrière et fromagère, est incertain si on tient compte de la vilité de prix que peuvent amener la concurrence étrangère et l'excès de pâturages nouveaux. Une seule industrie agricole est certaine du lendemain et du surlendemain, c'est la culture du pommier et la fabrication du cidre. Ici, presque tout est encore à faire dans les soins de la pépinière, de la transplantation, du pressoir, de la cuve et de la mise en fûts, mais tout se fera. L'existence de l'homme est si intimement liée à celle du vin, la vigne est tellement indispensable au plan divin, que le phylloxera et les autres ennemis ne prévaudront point contre elle ; mais le vin ne sera jamais assez abondant pour être la boisson ordinaire de l'humanité. Ce rôle modeste, mais utile, est réservé au cidre. Partout où il se présentera pour succéder à la piquette, on le recevra ; partout où il trouvera la bière, il la chassera.

Aussi l'Association normande, regrettant que le temps n'eût pas permis à la commission nommée spécialement pour la visite des pépinières, de fonctionner comme elle l'eût désiré, avait-elle chargé son sous-directeur et un de ses secrétaires généraux, de visiter les premiers inscrits à la mairie de Vimoutiers. Malgré eux, les délégués devaient faire un choix ; ils ne pouvaient se rendre dans le même jour aux extrémités opposées du canton : aussi ont-ils regretté de ne pouvoir se rendre chez M. Bazire, à Mardilly, pour visiter ses curieuses pépinières de boutures, dont on peut discuter le système en attendant l'expérience définitive, mais dont on ne peut qu'admirer les magnifiques sujets.

Deux autres possesseurs de pépinières avaient demandé la visite, MM. Léon Gautier, à Camembert et M. Sassier, à Vimoutiers.

M. Léon Gautier crée, soigne et exploite des pépinières depuis longtemps déjà ; ses plants sont établis dans un terrain ingrat, binés et soignés comme il faut, il leur donne une légère fumure. Une jeune pépinière contenant environ 6,000 sujets, ne laisse rien à désirer ; les arbres sont verts et vigoureux, d'apparence saine. Il est à remarquer que si quelques sujets d'élite ont des pousses plus remarquables et plus vigoureuses que celles de leurs voisins, pas un, chose rare, ne manque à l'appel, il n'y a ni plant mort, ni plant de rebut.

M. Sassier a créé d'importantes pépinières sur un plateau aride, après bois défriché. Il a 50,000 pommiers, partagés entre cinq différents âges de plant, de 1,000 sujets chacun. M. Sassier ne fume pas son plant. Il couvre le pied avec de la lande et de la fougère et fait de fréquents binages, son mode d'engrais est l'urine pure ou coupée.

Les délégués de l'Association normande ont visité avec le plus grand intérêt les pépinières de MM. Léon Gautier et Sassier. Ils proposent à l'Association de vouloir bien leur décerner une médaille de bronze, en regrettant de n'avoir pu visiter un plus grand nombre de pépinières et demander un plus grand nombre de récompenses. Ils n'ont point à se prononcer entre les différents systèmes, se bornant à recommander les soins qui ne sont l'objet d'aucune discussion, l'élevage à la dare, l'absence de fumier, et l'expérience seule peut juger de la préférence à donner au bouturage, à la greffe de différentes sortes, en pépinière ou en place, à l'écusson, etc.

D'accord avec la commission des produits agricoles, ils demandent pour M. Bazire un rappel de médaille d'argent et, comme souvenir de leur visite aux serres et au jardin du château d'Osmond, proposent de donner à M. Roblet une médaille d'argent, grand module.

E. DE BEAUREPAIRE, G. LE VAVASSEUR.

ADDITION

Au compte-rendu du Congrès de Vimoutiers.

M. Ridel a signalé au secrétaire du Congrès une omission qu'il a remarquée dans le compte-rendu de cette réunion au sujet de ses curieuses collections qui ont reçu la visite des membres de l'Association.

L'infatigable collectionneur n'a pu, à son grand regret, soumettre aux visiteurs tous les tissus, broderies et dentelles qu'il a amassés depuis trente ans.

Quoi qu'il en soit, on a pu apprécier l'importance de ses efforts pour réunir les plus curieux spécimens de tissus anciens, qui ne sont, du reste, qu'une partie de son riche musée. Il y a là, comme on l'a dit, une tentative bien intéressante de vulgarisation, qui mérite d'être hautement louée et encouragée. Nos jeunes industriels ont plus que jamais besoin de s'inspirer des productions de leurs devanciers. Combien, d'ailleurs, a-t-on ajouté, y pourraient puiser d'enseignements nos fabricants de papiers peints et nos artistes peintres, et les dessinateurs, et les graveurs, et l'industrie du meuble, celle du bronze, etc.

Dans le cours de la revue rapide que les membres de l'Association ont faite des collections de M. Ridel, l'un d'eux a parlé du *musée des arts décoratifs* dont on prépare la formation.

« Ce musée, a dit M. Ridel, est encore à l'état embryonnaire. Des quinze millions que le public versera dans la caisse, deux passeront en lots, et au moins cinq en frais de toute nature, y compris les frais de remise aux *gros preneurs*. Il ne restera donc, environ, que la moitié de la somme de disponible, dont une grande partie sera dépensée pour l'édifice qu'il faudra faire sortir de terre sur l'emplacement donné par l'État. Et quand on aura fait la part de tout ce qui rentre dans les arts décoratifs : mobiliers, ferronneries, céramiques, tapisseries, bijoux, sculptures, etc., etc., on n'aura plus que très-peu d'argent (si toutefois il en reste), pour les tissus, broderies et dentelles ; ce n'est pas là que nous trouverons de quoi organiser le musée qui nous manque présentement et qui nous fera défaut dans l'avenir : un musée des broderies et des tissus anciens.

« Quand je songe que l'Allemagne et l'Angleterre groupent en ce moment, sans trève ni merci, tous les tissus qu'ils font rechercher en France et à l'étranger, je suis effrayé des conséquences incalculables qu'il en découlera. Puis, dans quelques années, il faudra compter avec l'énorme production de l'Amérique, et dire que nous ne faisons rien, absolument rien pour venir en aide à l'industrie des tissus de notre pays, qui traverse en ce moment une crise à l'état aigu. Il ne faut pas croire que, dans l'avenir, il suffira à un chef d'industrie d'avoir de l'ordre, de l'économie et de la pratique, il lui faudra un autre bagage que celui-là ; il devra passer par les lettres, les sciences et les écoles spéciales, afin d'être à la hauteur de tout ce qui peut développer les qualités intellectuelles. Eh bien ! je crois que le jeune industriel aura

besoin de pouvoir consulter tous les documents que nos anciens ont pu nous laisser. Est-ce que Paris présente des ressources semblables ? non ! cela est pourtant indispensable à tous les points de vue.

« Ni Roubaix, qui est une de nos villes industrielles les plus prospères, ni Rouen, n'ont aucune collection publique qu'on puisse consulter, en dehors de celles de notre siècle, lesquelles jusqu'alors n'ont rien produit en comparaison des temps anciens : c'est une lacune des plus regrettables.

« J'adresse donc une prière à M. le Directeur de l'Association normande, afin qu'il daigne appeler l'attention des intéressés sur le but que je me propose, de céder, à un moment donné, ma collection de tissus, broderies et dentelles à la France pour un musée spécial, et ce, pour sa plus grande gloire et pour contribuer à la prospérité de notre industrie nationale. »

JOURNÉE DU DIMANCHE 6 JUILLET.

Le dimanche 6 juillet, à 8 heures du matin, les membres de l'Association normande, suivant les traditions de cette Compagnie, ont assisté à une messe célébrée, à leur intention, dans l'église de Vimoutiers. La fanfare du collège a prêté son concours à cette solennité religieuse. Un sermon de circonstance, excellent dans la forme et au fond, a été prononcé par le vénérable curé de la paroisse.

SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

A 9 heures, le Conseil administratif de l'Association s'est réuni dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. de Glanville, directeur.

Dans cette séance, le Conseil a nommé :

Inspecteur à Caen, M. Baraudet, ancien notaire, en remplacement de M. Létot, décédé ;

Inspecteur à Sartilly (Manche), emploi vacant, M. de Lomas, ancien magistrat.

Puis, il a été procédé à l'élection d'un certain nombre de nouveaux membres.

Enfin, le Conseil a arrêté que le Congrès de 1885, qui, d'après le roulement adopté, doit avoir lieu dans le département de la Manche, se tiendrait à Coutances.

CONCOURS SCOLAIRE.

A 10 heures, la Commission nommée par le Bureau de l'Association pour procéder à l'examen des enfants présentés par plusieurs instituteurs publics de l'arrondissement d'Argentan, qui donnent à leurs élèves des notions d'agriculture, s'est réunie dans la salle d'audience du tribunal de commerce.

Les enfants qui ont eu à répondre aux questions posées par la commission étaient au nombre de 21, appartenant aux écoles communales de garçons de Vimoutiers (6), de Trun (8), du Sap (2), du Renouard (2), d'Écouché (2), et à l'école mixte de St-Gervais-des-Sablons (1).

Six élèves de l'école d'Écouché étaient inscrits pour concourir, mais la première communion qui avait lieu, le jour même du concours, en a retenu quatre, dont l'un venait d'obtenir la mention d'agriculture avec le certificat d'études primaires.

L'examen a duré deux heures ; le résultat en a été satisfaisant.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Présidence de M. FORTIN, maire de Vimoutiers.

A 4 heures, les membres de l'Association se sont rendus sur la place Cour-aux-Moines, pour la proclamation des récompenses attribuées aux différents concours.

Sur l'estrade, de chaque côté du bureau, ont pris place un grand nombre de dames et toutes les notabilités de Vimoutiers et des environs.

La séance était présidée par M. Fortin, maire, ayant à ses côtés MM. de Glanville, de Mackau et de La Sicotière, G. Le Vavasseur et Campion, secrétaires généraux, et plusieurs inspecteurs de l'Association.

La parole a été donnée d'abord à M. de Glanville, qui a improvisé une courte allocution, dont voici une reproduction aussi exacte que possible :

MESSIEURS,

Le Congrès provincial de 1884 est terminé ; il nous reste à distribuer les récompenses que les jurys des différents concours ont décernées. L'Association aurait voulu se montrer plus libérale, mais c'est pour elle un devoir de ne signaler à l'attention publique que le vrai mérite ; d'un autre côté, elle comptait sur une subvention départementale qui ne lui a pas été allouée. — Il ne faut pas en conclure que le Conseil général de l'Orne n'apprécie pas ses efforts et que les intérêts dont elle s'occupe ne

sont pas l'objet de toute sa sollicitude; nous savons, par les explications qui nous ont été fournies, que l'insuccès de notre demande tient à ce qu'elle s'est produite tardivement. Notre Congrès n'en a pas moins eu de l'importance et de l'éclat. Nous le devons à la ville de Vimoutiers, à de généreux habitants qui l'ont aidée, avec une spontanéité qui les honore, à faire à l'Association une splendide réception (1). Je ne nommerai aucun d'eux pour ne pas froisser leur modestie. On est sûr de les trouver partout où il y a du bien à faire, des preuves de patriotisme à donner.

Maintenant les vainqueurs dans les différents tournois organisés par l'Association normande et la ville de Vimoutiers vont être appelés à recevoir les récompenses dont ils ont été jugés dignes. Nous arrivons à la partie la plus agréable de notre tâche : c'est avec une bien douce satisfaction que nous allons voir venir à nous ces cultivateurs intelligents, ces vaillants et laborieux ouvriers, ces instituteurs zélés qui nous ont été signalés par les jurys, que nous allons pouvoir leur remettre, après de cordiales étreintes, les prix qu'ils ont si bien mérités. Nous nous sentons alors largement payés de nos peines, et puis, en voyant se presser autour de nous tant d'utiles coopérateurs, tant d'hommes de talent et de bonne volonté, nous avons foi dans l'avenir et les progrès de notre œuvre.

(1) La Commission de rédaction de l'Annuaire ne se croit pas tenue à la même discrétion. Une somme de 905 fr. avait été mise à la disposition de l'Association, par MM. Eugène et Henri Laniel, le baron de Mackau, Pernelle, propriétaire à Vimoutiers, Évette aîné, Renouard, au château du Renouard, Sebire, notaire, et Labutte, propriétaire à Vimoutiers.

M. G. Le Vavasseur a ensuite proclamé les noms des lauréats comme il suit :

TENUE DES FERMES.

Composition du Jury : MM. Léger, maire de Vrigny (Orne) ; Aubert, maire de Mardilly (Orne) ; Desoubzlebieu, maire du Pin-le-Haras (Orne) ; Julien (Eugène), cultivateur, à Vimoutiers.

Grande culture.

Rappel de prix d'honneur, M. de Laval, de Montabard.

Prix d'honneur consistant en une coupe d'argent, M. Sérey (Félix), de Camembert, qui exploite 180 hectares en herbage. Fromagerie, laiterie remarquables. Installations aussi ingénieuses que pratiques. 200 bêtes à cornes dont 100 vaches à lait. Administration d'ensemble au dessus de tout éloge.

2e *prix ex-æquo, médailles de vermeil, grand module*, MM. Boutigny, propriétaire, à Ommoy, et Pellerin, fermier, à Averne.

3e *prix, médaille d'argent*, offerte par M. Boscher, de Ticheville, M. Duval, fermier au Sap.

4e *prix, médaille de bronze, grand module*, offerte par M. Boscher, M. Pirou, fermier, à Ticheville.

3e *prix ex-æquo, médaille de bronze*, MM. Blanchon, fermier, à Vimoutiers, et Hervieu, propriétaire-fermier, au même lieu.

Prix spécial, médaille d'argent, M. Bauve, cultivateur, à Saint-Aubin-de-Bonneval, pour sa fabrication de machines et outils agricoles à son usage.

Petite culture.

1er *prix, médaille de vermeil, grand module*, M. Olivier, propriétaire, à Vimoutiers.

2e *prix, médaille d'argent, grand module*, M. Sénécal, propriétaire, à Vimoutiers.

3e *prix, médaille de bronze, grand module*, offerte par M. Boscher, de Ticheville, M. Frocourt, propriétaire, à Vimoutiers.

CONCOURS D'ANIMAUX.

Composition du Jury: MM. de Vigneral, conseiller général, à Ry (Orne), *président;* Corbière, vétérinaire, à Lisieux, *secrétaire;* comte de Blagny, propriétaire, à Lion-sur-Mer (Calvados); Boutigny, propriétaire, à Ommoy (Orne); Brière (Joseph), propriétaire, à Montgaroult (Orne); Desplanques, maire de Sainte-Croix de St-Lo (Manche); Léger, maire de Vrigny (Orne); Morand, maire de Coulmer (Orne); Samson (Jean), propriétaire, à Lisieux (Calvados).

Soixante têtes de gros bétail ont été soumises à l'appréciation du jury. Ces animaux étaient généralement bons. La catégorie des vaches laitières était la plus remarquable.

Taureaux Normands (race pure).

1er *prix*, 200 fr., M. Boudin, de Meulles (Calvados).

2e *prix*, 150 fr., M. Cahour (Jules), de Montbray (Manche).

3e *prix*, 100 fr., M. Lemaître (Achille), d'Orbec (Calvados).

1re *mention honorable*, M. Périer, de Champosoult (Orne).

2e *mention honorable*, M. Loutreuil, de St-Germain-de-Montgommery (Calvados).

Taureaux de toutes races.

Le jury, dans cette catégorie, n'a pas cru devoir donner le 1er prix, qu'il a reporté, en tant que valeur, sur la classe des vaches laitières.

2e *prix*, 100 fr. M. Grégoire, d'Almenesches (Orne), pour son taureau métis Durham.

Vaches laitières normandes (race pure).

1er *prix*, 200 fr., M. Prévost, de Sainte-Foy-de-Montgommery (Calvados).

2e *prix*, 150 fr., M. Loutreuil, d. n.

3e *prix*, 106 fr., M. Sérey, d. n.

4e *prix*, 80 fr., M. Jules Cahour, d. n.

5e *prix* (*supplémentaire*), 75 fr., M. Julien, de Vimoutiers.

6e *prix supplémentaire*, 75 fr., M. Patry, de La Brévière (Calvados).

Mention honorable, M. Loutreuil, d. n.

Vaches laitières de toutes races.

Pas de 1er prix.

2e *prix*, 100 fr., M. Sérey, d. n.

Genisses de 1 à 2 ans, race normande pure.

1er *prix*, 200 fr., M. Sérey, d. n.
2e *prix*, 150 fr., M. Prévost, d. n.
3e *prix*, 100 fr., M. Labbé, d'Omméel (Orne).
4e *prix*, 80 fr., M. Cahour, d. n.
Mention honorable, M. Loutreuil, d. n.

Prix de bandes (collections).

Médaille de vermeil ex-æquo, MM. Julien et Cahour, d. n.
Médaille d'argent, M. Sérey, d. n.

RACE OVINE.

L'insuffisance, comme qualité et comme nombre, des animaux exposés a déterminé le jury à ne pas accorder de primes à cette catégorie du programme.

RACE PORCINE (*toutes races*).

Verrats.

1er *prix*, 80 fr., M. Labbé, d. n.
Pas de second prix.

Truies.

1er *prix*, 80 fr., M. Pellerin, d'Avernes-Saint-Gourgon (Orne).
2e *prix*, 50 fr., M. Labbé, d. n.

ÉTALONS.

Prix unique, 150 fr., M. Vigan, de Meulles (Calvados), pour un poulain percheron de 2 ans 1/2.

M. Girard, conseiller municipal à Vimoutiers, avait été chargé d'organiser les concours d'animaux ; il s'est acquitté de sa tâche à la satisfaction générale, et le jury l'en a félicité.

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES.

Composition du Jury : MM. Cauchepin, quincaillier, à Bernay (Eure) ; Choisne (Gustave), cultivateur, au Sap (Orne); Édeline (Gustave), de Rouen (Seine-Inférieure); de Laval, de Montabard (Orne) ; Le Borgne (Ernest), de Paris.

Rappel de médaille d'argent, M. Youf, constructeur, à Saint-Lo (Manche), pour son tarare trieur.

Médaille d'argent, grand module, M. H. Fondeur, constructeur, à Viry (Aisne), pour ses charrues perfectionnées et spécialement pour son brabant avec fouilleuse.

Médailles d'argent, petit module, M. Jouvin, constructeur, à Monnai (Orne), pour ses extirpateurs.

M. Noël-Maurand, taillandier, à Moulins-la-Marche (Orne), pour ses instruments de drainage.

Médailles de bronze, grand module, ex-æquo :

M. Devilliers, quincaillier, à Argentan (Orne) ;

M. Godefroy, à Livarot (Calvados), représentant de la maison Pilter ;

M. Guilbert, mécanicien à Orbec (Calvados);

Maréchal, quincaillier, à Vimoutiers, représentant de la Société agricole des Trois-Croix;

Pour leurs collections de machines agricoles.

Médaille de bronze, petit module, M. Piquet, constructeur, à Sartrouville (Seine), pour son pressoir.

M. Chapellier, constructeur, à Ernée (Mayenne), pour son pressoir.

Mentions honorables :

M. Perrier, constructeur, à Giel, par Putanges (Orne), pour ses charrues.

M. Châtel, à Ste-Foix-de-Montgommery (Calvados), représentant de MM. Simon et Guinder, pour vis à pressoir et rateaux.

M. Bauve, à Saint-Aubin-de-Bonneval (Orne), pour son tarare.

Expériences de Faucheuses.

Faucheuses à un cheval.

1er *prix, médaille d'argent*, M. Godefroy, d. n., représentant de la maison Pilter, pour la Favorite.

2e *prix, médaille de bronze*, M. Guilbert, d'Orbec (Calvados), représentant de la Bourguignonne.

Faucheuses à deux chevaux.

1er *prix, médaille d'argent*, M. Jouvin, d. n., représentant de la Bamlett.

2e *prix, médaille de bronze, grand module*, M. Godefroy, d. n.

3e *prix ex æquo, médaille de bronze:*

M. Guilbert, d. n., pour la faucheuse Excelsior;

M. Devilliers, à Argentan, pour la faucheuse Albion.

Le jury adresse ses remerciements à M. Godefroy, de Livarot, pour le travail de la faneuse Simplex.

PRODUITS AGRICOLES.

Composition du jury: MM. de Neuville, maire de Livarot; Paynel (Victor), propriétaire, à Champosoult (Orne); Bourgeois, d'Argentan; de Bailliencourt, de Mortain.

Céréales.

Médaille d'argent, grand module, M. Charlemaine, cultivateur, au Sap-André (Orne).

Médaille d'argent, M. Achille Lemaître, d. n.

Arbres fruitiers.

Médaille d'argent, M. Cassé, de St-Aubin-de-Scellon, pour ses pommiers et ses eaux-de-vie.

Cidres.

Rappel de médaille d'argent, M. Choisne (Gustave), au Sap (Orne).

Médaille de bronze, M. Lhermitte, à Vimoutiers.

Eaux-de-vie de cidre.

Médaille d'argent, grand module, M. Moulin (Ferdinand), à Crouttes (Orne).

Médaille d'argent, petit module, M. Bernouis, à Vimoutiers.

M. Rassant, à Avernes (Orne).

Rappel de médaille d'argent, M. Lecourt, au Breuil-Blangy (Calvados).

CONCOURS SPÉCIAL DE LAITERIE.

Matériel de laiterie.

Composition du jury : MM. Cauchepin, quincaillier à Bernay ; Choisne (Gustave), cultivateur au Sap ; Damboise, maire de Bolbec ; Edeline, de Rouen ; Le Borgne (Ernest), de Paris.

Médailles d'argent, grand module, M. Chatel, constructeur, à Ste-Foy-de-Montgommery (Calvados), pour sa brosseuse mécanique de moules à fromages et ses barattes.

M. Chapellier, constructeur, à Ernée (Mayenne), pour ses malaxeurs et barattes.

MM. Langeron frères, fabricants de poterie, à Pont-des-Vernes (Saône-et-Loire), représentés par Mme veuve Bidault, marchande de faïence, à Vimoutiers, pour ses vases à lait et à beurre en poterie vernissée.

Médaille de bronze, grand module, M. Esnault, ferblantier, à Vimoutiers, pour ses ustensiles de laiterie.

Médaille de bronze, M. Guilloux (Joseph), du Sap (Orne), pour son égouttoir en ciment.

Produits se rattachant à la laiterie.

Médaille de bronze, grand module, M. Fabre, de Paris, pour ses présures.

2° Produits de laiterie.

Composition du jury : Le même que pour les produits agricoles.

Beurres.

Médaille d'argent, M. Lecacheux (Charles), à Néci (Orne).

Médaille de bronze, M. Blanchon (Désiré), à Vimoutiers.

Mention honorable, M. Levrard (Eugène), à Friardel (Calvados).

Fromages.

Médaille d'argent, M. Pellerin, à Avernes-St-Gourgon (Orne), pour l'ensemble de son exposition de fromages.

Médaille de bronze, grand module, M. Stanislas Prévost, à Ste-Foy-de-Montgommery (Calvados), pour ses fromages de Camembert.

Médailles de bronze, M. Lautour, à Vimoutiers, pour ses fromages de Camembert et Livarot.

M. Camus, à Crouttes, pour ses fromages de Camembert.

M. Hue, marchand de fromages à Vimoutiers, pour la bonne tenue de ses caves à fromages et la bonne qualité de ses fromages de Livarot.

ANIMAUX DE BASSE-COUR.

Composition du jury : MM. le comte de Blagny, propriétaire, à Lion-sur-Mer (Calvados); Boutigny, d'Ommoy

(Orne); Brière (Joseph), propriétaire, à Montgaroult (Orne); Corbière, vétérinaire, à Lisieux; Desplanques, maire de Sainte-Croix de St-Lo (Manche); Léger, maire de Vrigny (Orne); Morand, maire de Coulmer (Orne); Samson (Jean), propriétaire, à Lisieux (Calvados); comte de Vigneral, conseiller général, à Ry (Orne).

Médailles de bronze, M. Huet (Amand), à Crouttes, pour ses volailles; M. Masuraye, pour ses poules du Houdan.

Mention honorable et 20 fr., M. Bertrand, de Vimoutiers, pour ses lapins.

Mention honorable, M. Letourneur, de Vimoutiers, pour ses poules et ses lapins-béliers.

PÉPINIÈRES.

« L'Association normande, a dit M. G. Le Vavasseur, avant de proclamer les récompenses décernées, avait désiré qu'une commission fût nommée pour visiter les pépinières de la contrée. Cette commission n'a pas pu fonctionner. M. de Beaurepaire, sous-directeur de l'Association, et moi, nous nous sommes transportés chez MM. Léon Gautier, à Camembert, et Sassier, à Querquesalles, les deux seuls possesseurs de pépinières qui, leur avait-on dit, s'étaient fait inscrire.

« Les pépinières de M. Sassier, contenant 50,000 pommiers de un à cinq ans, sont plantées dans un terrain maigre et pierreux, que recouvrait, il y a quelques années, un bois nouvellement défriché; des arrosages d'urine, des composts de fougère, des binages et des sarclages fréquents sont les principaux soins donnés à ces

arbres dont les sujets d'élite atteignent, à 7 ou 8 ans, la valeur de 5 fr.

« La pépinière de M. Léon Gautier est moins considérable. Son terrain est, comme celui de M. Sassier, pierreux et maigre. Sur un sol défriché de 30 perches de superficie, il a aujourd'hui 6,000 sujets de force diverse, mais tous bien portants. M. Gautier donne à ses arbres les soins ordinaires et une fumure.

« L'Association regrette de ne pas avoir pu visiter les pépinières de M. Bazire, à Mardilly, dont le procédé par bouturage est encore à l'essai et mérite au moins des encouragements. »

Rappel de médaille d'argent, M. Bazire (Alexandre), à Mardilly.

Médaille de bronze, grand module, M. Sassier, à Querquesalles.

Médaille de bronze, petit module, M. Léon Gautier, de Camembert.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Les six instituteurs publics qui ont présenté des élèves à la Commission chargée de les examiner sur les matières agricoles, ont été jugés dignes d'une *médaille d'argent :*

MM. Lechatellier, frère Alexandre, à Vimoutiers; Lamelet, au Renouard; Roussel, à Écouché; Gibourdel, à St-Gervais-des-Sablons; Lenormand, à Trun; Ernoux, au Sap.

« Vingt-et-un élèves, a dit M. G. Le Vavasseur, rapporteur de la Commission, ont répondu d'une manière satis-

faisante aux questions qui leur ont été posées. L'examen le plus brillant, sans contredit, a été celui de la jeune Léontine Moulinet, de St-Gervais-des-Sablons, enfant de 12 ans, pour laquelle un questionnaire spécial avait été rédigé tout exprès par M. le Directeur de l'Association. La jeune fille a répondu à toutes les questions avec une intelligence et une justesse qui font honneur à sa bonne volonté et à l'enseignement qu'elle a reçu. »

L'Association a décidé qu'une distribution de livres agricoles serait faite aux enfants pour les récompenser de leur application.

Depuis le concours, les palmes d'officier d'Académie ont été décernées par M. le Ministre de l'Instruction publique à M. Ernoux, instituteur communal au Sap.

EXPOSITION INDUSTRIELLE.

Composition du Jury : MM. Bailliencourt, de Mortain (Manche) ; Bourgeois, d'Argentan ; Paynel (Victor), de Champosoult.

Médaille de vermeil, M. Levée, fondeur mécanicien, à Vimoutiers, pour ses appareils électriques et ses étiquettes à fleurs.

Rappel de médaille d'argent, M. Hervieu, de la Société d'Airel et Moon (Manche), pour ses produits céramiques (briques et tuyaux de drainage).

Médailles d'argent, M. Lemoine, tonnelier, à Mardilly (Orne), pour son tonneau.

M. Viel (Alexandre), tonnelier, à Vimoutiers, pour ses deux tonneaux.

M. Dornat, photographe, à Vimoutiers, pour des échantillons de son art.

M. Lereculeur, architecte, à Vimoutiers, pour l'ensemble de ses travaux.

M. Lelièvre (Frumence), élève de l'école publique de Vimoutiers, pour son lavis, représentant la halle au blé, et sa carte d'assemblage de la commune de Vimoutiers, mise à jour.

Médailles de bronze, grand module, M. Canon, serrurier, à Vimoutiers, pour son sécateur à ébrancher.

M. Heckenbener, armurier à Livarot (Calvados), pour sa belle collection de fusils.

M. Gallier (Godefroy), au Tronquay (Calvados, pour ses briques et tuyaux de drainage.

M. Vaugeois, à Laigle, pour ses tuyaux de drainage.

Médailles de bronze, petit module, M. Cordier, au Bosc-Renoult, pour ses échantillons de chaux hydraulique.

M. Brard, exploitant, à Vimoutiers, pour ses échantillons de chaux.

M. Morice, fondeur, à Pontchardon, pour ses auges en fonte.

M. Viel (Ludovic), de Vimoutiers, pour ses cercles en frêne.

M. Ressencourt (Alfred), au Sap, pour sa fabrication de cercles.

M. Fortier, à Querquesalles, pour ses briques grésées et briques pour pavages.

MM. Lenoble et Corneille, à Trun, pour leur exposition de cordages.

M. Collin, à Vimoutiers, pour sa parfumerie et ses travaux en cheveux.

M. Brion, à Vimoutiers, pour son plan en relief de la ville.

M. Berthelot (Léon), élève de l'école publique de Vimoutiers, pour son lavis représentant la halle aux toiles.

M. Dumouchel, mécanicien à Vimoutiers, bois découpé et incrustations, travaux d'amateurs.

M. Guillochon (Rodolphe), à Vimoutiers, pour ses bois découpés.

Mentions honorables, M. Brard, à Vimoutiers, pour ses travaux de carrosserie.

Mme Cauvigny, à Chambois, pour sa fabrication de fourches et râteaux.

M. Pontis, à Lisieux, pour sa fabrication de nasses à prendre les rats.

Mme Bernard, à Vimoutiers, pour ses microscopes et ses loupes à réchaud.

M. Dangereux, au Sap, pour sa fabrication de briques.

SERVITEURS RURAUX ET OUVRIERS DE L'INDUSTRIE.

M. Chéron (Louis), bouvier, à Camembert (Orne), *médaille de bronze* et 40 fr.

Mlle Fontaine (Adeline), servante chez M. Canivet, maire de Chambois (Orne), *médaille de bronze* et 30 fr.

Mme Langevin, de Vimoutiers, *médaille de bronze* et 40 fr.

M. Galois (Léonor), de Vimoutiers, *médaille de bronze* et 30 fr.

M. Heurtaux (Jules), de Vimoutiers, *médaille de bronze* et 25 fr.

M. Echivard, emballeur chez MM. Laniel, à Vimoutiers, *médaille de bronze* et 25 fr.

M. Couvet, de Vimoutiers, *médaille de bronze* et 20 fr.

M. Tempier, ouvrier cordonnier à Planches (Orne), *médaille de bronze* et 40 fr.

M. Hain, ouvrier boulanger chez M. Costard, à Vimoutiers, *médaille de bronze* et 20 fr.

M. Ménard, conducteur de la diligence d'Argentan à Vimoutiers, au service de M. Gourdel, *médaille d'argent* et 30 fr.

Les 140 fr. distribués au 3e lauréat et aux quatre lauréats suivants provenaient d'un don de M. Laniel (Henri).

RÉCOMPENSES DIVERSES.

Médaille de vermeil, M. Pernelle, président du Tribunal de Commerce, pour le zèle et le grand dévoûment qu'il a apportés dans la préparation et le succès du Congrès.

Médailles de vermeil, M. Henri Laniel, fabricant de toiles, à Vimoutiers.

M. Levée, fondeur-mécanicien, à Vimoutiers, pour ses installations téléphoniques (M. Levée a obtenu, à l'Exposition universelle, une médaille d'argent, grand module, pour ses appareils électriques).

Rappels de médaille d'argent, Mlle Désirée Hamel, directrice de l'ouvroir de dentelles (*Point d'Argentan*), établi chez les religieuses Bénédictines de cette ville.

L'Orphelinat de Giel (Orne).

M. Léon de Vilade, ancien magistrat à Bayeux, pour son ouvrage : *Les Coutumes de Normandie*, 6e édition, mise au courant des lois et de la jurisprudence nouvelles.

Médailles d'argent, M. Espargillière, sous-lieutenant de la compagnie de pompiers de Vimoutiers.

M. Daverne, peintre à Vimoutiers, pour ses remarquables décors, ses tableaux, ses portraits et la restauration de la façade de l'hôtel de la poste de Vimoutiers.

M. Fortin, gérant de l'exploitation agricole de MM. Laniel père et fils, à Lisores (Calvados).

M. Richer, entrepreneur de drainage à Vimoutiers, pour les nombreux travaux qu'il a exécutés dans la région.

M. Roblet, jardinier du château d'Osmont, pour la belle tenue de ses serres.

Médaille de bronze, M. Bazené (Émile), peintre sur verre de l'atelier de M. Ledien, à Argentan.

EXPOSITION D'HORTICULTURE.

Une exposition d'horticulture avait été organisée dans la halle au beurre, par les soins de M. Lecœur, aidé de plusieurs personnes compétentes et de bonne volonté, notamment de M. Roblet, jardinier du château d'Osmont.

Cette exhibition a été visitée avec intérêt par les membres de l'Association ; trois d'entre eux ont été délégués pour concourir à la formation du jury, et l'Association a disposé en faveur de plusieurs exposants de médailles de vermeil, d'argent et de bronze.

Un massif de magnifiques coleus et une mosaïculture représentant les armoiries de la ville, qui font le plus grand honneur à M. Greslebin, jardinier à Vimoutiers, et un immense papillon en mosaïculture dû à un autre horticulteur de la localité, M. Tabard, ont d'abord attiré l'attention des visiteurs. Derrière ce papillon se voyait un massif de plantes à feuillage ornemental et un cœur

formé par des coleus aussi rares que variés, présentés par M. Massien, jardinier du château de Vimer, propriété de M. de Mackau. Du côté de la rue de la Boucherie, sur un massif en forme de *carreau*, M. Edeline, de Vimoutiers, avait construit avec art un rocher qu'il avait entouré de géraniums à fleurs rouges; du milieu de ce rocher s'échappait un jet d'eau alimenté par une pompe aspirante et foulante que M. Bernouis, de Vimoutiers, avait mis gracieusement à la disposition des organisateurs du concours. Deux belles collections de roses coupées exposées par M. Aubry, horticulteur à Alençon, et Quettier, de Crouttes, flattaient la vue par leurs brillantes couleurs. A l'extrémité de la halle, M. Roblet, dont les serres sont renommées à juste titre, avait composé, comme décoration, un riche assemblage de plantes variées, devant lequel on s'arrêtait avec admiration.

Enfin on doit citer une collection de fruits et légumes de saison, présentés par M. Greslebin père, une machine à arracher les pommiers, œuvre de M. Duhamel, de Querquesalles, les instruments horticoles de M. Delaunay.

Une mention toute particulière est due à un herbier agricole, qui se voyait contre un des murs de la halle. Cet herbier a été composé par M. Couvey, instituteur à Condé-sur-Risle (Eure), pour le musée cantonal du Sap. Chaque plante y est désignée par le nom scientifique, et aussi par le nom usuel en patois, sous lequel on la connaît dans le pays; elle est accompagnée d'une notice pratique indiquant ses divers usages en agriculture, en industrie et en médecine. L'herbier de M. Couvey est d'une utilité incontestable pour l'instruction des enfants; aussi, un exemplaire en a été demandé pour chacune

des écoles primaires de Bolbec, et l'Association philotechnique de Paris a tenu à le posséder.

Avant de se retirer, les visiteurs ont examiné des échantillons de fossiles exposés par MM. Lecœur, Guilbert, Hulbert et Roblet, qui ont été recueillis dans les environs de Vimoutiers, particulièrement dans les tranchées du chemin de fer et les carrières de MM. Delaplanche ; ils proviennent de dépôts marins. Ce sont des ammonites, des turnilites, des nautiles, des pleurotomaires, des ostréas, des oursins, etc., étiquetés par M. Couvey.

Chargé par le jury du concours d'horticulture de rendre compte de ses opérations, M. Lecœur, avant de proclamer les récompenses accordées, s'est exprimé en ces termes :

« Aussitôt que l'Administration de Vimoutiers apprit que l'Association normande avait choisi cette ville pour y tenir son 52e Congrès provincial, elle pria M. Loutreuil, président de la Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, dont chacun avait pu apprécier le talent et l'activité lors de l'exposition d'horticulture, en 1881, à venir organiser à Vimoutiers une nouvelle exhibition horticole, plus belle encore, s'il était possible, que la dernière.

« Malheureusement, la Société d'horticulture qui avait déjà entrepris de faire cette année deux expositions, l'une à Bernay, l'autre à Thiberville, nous exprima tous ses regrets et nous offrit pour le cas où nous donnerions suite à nos projets : 2 médailles de vermeil et 2 médailles d'argent.

L'exposition fut décidée.

Pour vous faire honneur, Messieurs de l'Association normande, la ville de Vimoutiers s'est coquettement parée de verdure et de fleurs.

Elle vous a présenté ce joli bouquet : l'exposition d'horticulture.

Vous l'avez admiré, ce bouquet construit avec tant d'art, en un jour, par nos jardiniers, que vous allez récompenser par vos médailles si précieuses.

Je vous remercie en leur nom.

Merci aussi et surtout aux dames patronnesses de l'exposition, pour la pluie d'or et d'honneur qu'elles vont répandre, avec une générosité inouïe, sur nos principaux lauréats.

LISTE DES RÉCOMPENSES.

Prix d'honneur offerts par les Dames patronnesses.

Fleurs.

1re *médaille d'or*, M. Greslebin, jardinier à Vimoutiers, pour l'ensemble de son exposition de fleurs.

2e *médaille d'or*, M. Tabard, jardinier à Vimoutiers, pour son beau massif de géraniums et l'ensemble de son exposition.

Plantes ornementales.

Prix unique, *médaille d'or*, M. Massien, jardinier de M. le baron de Mackau.

EXPOSITION.

Diplôme d'honneur, M. Roblet, jardinier à Osmont, pour son concours si dévoué à l'exposition.

Médaille de vermeil, offerte par la Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, M. Greslebin, jardinier à Vimoutiers.

Médaille de vermeil, de l'Association normande, M. Tabard, à Vimoutiers.

Médaille de vermeil, offerte également par la Société d'horticulture et de botanique, M. Massien, jardinier de M. le baron de Mackau.

Médaille de bronze, de l'Association normande, et 15 fr. offerts par M. Gasnier, pharmacien honoraire à Vimoutiers et doyen de l'Association normande, M. Édeline, de Vimoutiers, pour son rocher et son jet d'eau.

Médaille de bronze, de l'Association normande et 15 fr., à l'élève jardinier de M. Roblet, pour les soins intelligents dont il entoure ses plantes de serré.

Roses coupées.

1er *prix, médaille d'argent*, de la Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, M. Aubry, horticulteur à Alençon.

2e *prix, médaille d'argent*, offerte par la même Société, M. Quettier, à Crouttes.

Produits maraîchers.

Prix unique, médaille d'argent, de l'Association normande, M. Greslebin, marchand-jardinier, à Vimoutiers.

Instruments d'horticulture.

Le jury ayant épuisé la série ascendante de ses récom-

penses en faveur de M. Delaunay, à Bernay, lui adresse des félicitations publiques pour les instruments nouveaux qu'il a présentés et l'ensemble de son exposition.

Médaille d'argent, de l'Association normande, M. Duhamel, à Camembert, pour sa machine à arracher les pommiers et ses observations curieuses et précieuses sur les chancres du pommier.

Mention honorable, M. Bernouin, pour sa pompe d'arrosage et l'application agricole qu'il en fait dans sa propriété.

Publications botaniques et agricoles.

Récompense spéciale décernée par M. le Directeur de l'Association normande, à M. Couvey (Jules), instituteur à Condé-sur-Risle, *médaille d'argent, grand module.*

Collections d'histoire naturelle locale.

Encouragement à MM. Hulbert, Roblet, Guilbert, Couvey et Lecœur, *médaille de bronze*, de l'Association normande, qui sera déposée ainsi que le diplôme collectif dans le futur musée cantonal de Vimoutiers, au-dessus de la collection de fossiles exposée et offerte par ces Messieurs comme commencement de musée cantonal.

Un concours de musiques d'harmonie et de fanfares avait été organisé, sous les auspices de l'Administration municipale de Vimoutiers, par un comité composé de

MM. Védier, Huchet, Anquetain, Brière, Levée et Blaise. Bien que l'Association y soit restée étrangère, nous ne devons pas cependant passer sous silence cette partie de la fête, qui a été très-brillante. Après la musique d'Honfleur, qui a remporté le premier prix d'honneur et le premier prix d'exécution et a été vivement félicitée par le jury, celles qui ont été le plus applaudies sont les musiques d'Alençon, d'Orbec, de St-Pierre-sur-Dives, de Verneuil, du Sap.

Le jury était formé de MM. Tillard, Hugny, Javelot, de Paris; Jaeck et Védier, de Vimoutiers.

Note rectificative de l'Annuaire de 1884 (concours de Bernay).

M. Cauchepin, quincaillier, à Bernay, figure sur la liste des récompenses comme ayant obtenu une *mention honorable hors concours*, pour ses instruments agricoles; c'est un *diplôme d'honneur hors concours* qui lui a été décerné.

BANQUET

Le soir, à 6 heures, un banquet dressé dans l'immense salle établie au-dessus de la halle au beurre, réunissait les membres de l'Association, le maire, les adjoints et conseillers municipaux et diverses autres notabilités de

Vimoutiers, les membres des jurys, etc. Le banquet était présidé par M. Fortin, maire

Le repas, dont le menu fait honneur à M. Royer, de l'hôtel du Soleil-d'Or, a été cordial et gai.

Au dessert, M. le Maire de Vimoutiers s'est levé. Après avoir exprimé ses regrets de ce que M. le Préfet de l'Orne, et M. le Sous-Préfet d'Argentan n'avaient pu répondre à l'invitation de l'Association normande et à celle de l'administration municipale, il a porté un toast à M. Jules Grévy, président de la République. Il a ensuite remercié l'Association normande d'avoir choisi la ville de Vimoutiers comme siège de son 52e Congrès provincial et a bu à l'avenir et à la prospérité de cette grande compagnie.

M. de Mackau a pris la parole après M. Fortin.

L'Association normande, a-t-il dit, a tenu, à Vimoutiers, d'utiles et intéressantes réunions. Les hommes dévoués formant l'état major de ce grand corps ont suivi les séances avec un zèle et une assiduité auxquels il faut rendre hommage ; les questions traitées l'ont été avec compétence et talent. Au nom du canton de Vimoutiers, au nom de l'arrondissement d'Argentan, j'exprime le vœu que l'Association vive encore de longues années, sûr qu'elle poursuivra, avec la même ardeur, avec le même succès que par le passé, la tâche vraiment patriotique qu'elle s'est imposée il y a plus de cinquante ans. Je lui souhaite de conserver longtemps à sa tête les hommes d'élite que nous voyons autour de nous, et particulièrement son éminent directeur.

M. de Glanville a répondu à peu près en ces termes :

Je remercie l'honorable M. de Mackau des paroles flatteuses qu'il vient d'adresser aux membres de l'Asso-

ciation et en particulier à celui qui, il y a douze ans bientôt, a eu le périlleux honneur de succéder à M. de Caumont, l'illustre fondateur de tant d'œuvres utiles. Je remercie la ville de Vimoutiers de la réception si cordiale qu'elle nous a faite, de l'amical empressement qu'elle nous a montré. La coquette petite cité a revêtu pour nous ses plus attrayantes parures: dans toutes les rues, de la verdure et des fleurs; pas une maison qui ne se soit enguirlandée de mousse et pavoisée ; pas une fenêtre qui n'offre les préparatifs d'une brillante illumination. L'Association a été vivement touchée de ces témoignages de sympathie. J'exprime toute sa reconnaissance à l'administration intelligente et paternelle de Vimoutiers, qui n'a rien négligé pour nous aider dans notre tâche et la rendre facile et agréable, aux organisateurs zélés des expositions qui ont tant ajouté à l'intérêt de notre Congrès, aux habitants enfin, qui ont eu tant à cœur de nous offrir une hospitalité dont nous conserverons les meilleurs souvenirs.

Après les applaudissements unanimes que ce toast a provoqué, M. de Glanville a repris:

« Je ne croyais pas qu'après M. de Mackau je pusse mériter vos applaudissements. »

M. Lecœur, en quelques mots parfaitement accueillis, a remercié les membres du jury du concours musical d'avoir prêté l'autorité de leur talent à la Commission d'organisation de ce concours.

Après M. Lecœur, M. G. Le Vavasseur a lu ensuite, comme il le fait chaque année, une pièce de vers de sa

composition, régal délicat auquel les membres de l'Association sont habitués, mais qui a toujours pour eux une saveur nouvelle. Comme toujours, le toast du poëte a été couvert d'applaudissements chaleureux et prolongés.

Toast de M. Gustave Le Vavasseur.

Messieurs,

A Vimoutiers on est bien, Dieu merci,
Mais je ne vois pas trop ce que vient faire ici
L'Association normande.
Est-ce une enquête
Historique ? Depuis le jour de la conquête,
Satisfaits de leur lot et demeurant chez eux,
Les petits-fils sans bruit succèdent aux aïeux.
Vimoutiers a nourri, jusqu'à l'heure où nous sommes
Beaucoup d'honnêtes gens, mais fort peu de grands hommes.
S'il faut choisir, messieurs, entre l'honneur du bien
Et la gloire du bruit, nous ne regrettons rien.
Sommes-nous venus faire une enquête agricole ?
Mais la Nature ici peut se passer d'école ;
Quels fourrages nouveaux et quels assolements
Allons-nous révéler aux herbagers normands
Qui se croisent les bras en ce pays superbe
Où, sans se fatiguer, l'herbe succède à l'herbe ?
N'est-ce pas s'épuiser en efforts superflus
Que vanter le semoir quand on ne sème plus ?
Quel intérêt donner aux petites revanches
Du classique combat des sillons et des planches
Quand il ne reste plus ni planches, ni sillons
Et que, pour en tracer quelques échantillons,
Il faut aller en Chine embaucher des recrues ?
Est-ce qu'on va primer les faiseurs de charrues,
Lorsque ces vieux outils, de nos pères vantés,
Sont relégués parmi les curiosités.

Et les engins cruels de gêne et de torture
Qu'aux temps de barbarie avait l'agriculture ?
Nos bœufs, libres du joug qu'on leur impose ailleurs,
Broûtent nonchalamment la rosée et les fleurs ;
Un tapis de gazon devant eux se déroule
Et repousse plus dru sous le pied qui le foule.
Les vaches, à loisir, dans l'herbe qui leur plaît
Choisissent le bouquet qui parfume leur lait.
Ici le ciel sourit à la terre normande.
Quand viennent les premiers beaux jours, on se demande
Si le hâle de Mars, persistant en Avril,
Ne mettra pas, hélas ! l'herbe tendre en péril.
On fait risette à l'eau qui mouille les prairies.
Après le Mardi-Gras, fêtant Pâques-Fleuries,
Les vieux, la langue humide et le nez en avant,
L'espérance au gosier, flairent d'où vient le vent.
A la Saint-Jean, les fins et curieux bonshommes
Rôdent sous leurs pommiers pour voir s'ils ont des pommes.
En été, l'œil du maître, affranchi du travail,
Suit la chair qui se tasse aux flancs de son bétail ;
A l'abri du soleil et bravant ses caprices
Il regarde grandir ses veaux et ses génisses ;
Il adopte certains progrès ; un des premiers
Il s'épargna le mal de gauler les pommiers.
Il fauche ses refus quand viennent les automnes
Et pendant tout l'hiver il met le cidre en tonnes.
Ah ! si la femme était oisive comme lui,
Notre homme crèverait de pléthore et d'ennui,
Mais souvent le revers démentit la médaille.
L'homme ici ne fait rien, mais la femme travaille.
Victime du bien-être, esclave du devoir,
Elle travaille, hélas ! du matin jusqu'au soir.
Pour toujours asservie à la vieille coutume,
Les pieds dans la rosée et le front dans la brume,
Par les sentiers ardus et tous les temps qu'il fait
Elle part avant l'aube à la chasse du lait.

Si le jarret fléchit, la tête reste droite,
Sous le joug meurtrissant la nuque qu'il emboîte.
Au bout de chaque bras, lourde, mais vide encor,
Une chaîne d'airain, luisant comme de l'or,
Se balance et s'égaye en notes argentines.
Elle appelle au travail et sonne ses matines.
La femme habituée ou sourde au tintement
Va toujours, descend vite et monte lentement.
La besogne n'est pas encore commencée
Quand au pâtis lointain elle arrive lassée.
Ici les animaux sont rois, ils sont traités
Comme des électeurs ou des enfants gâtés ;
Pour ne point échauffer le bon lait des nourrices
On chemine au devant de leurs petits caprices,
On subit leur rancune et leurs instincts boudeurs.
Ah ! les vaches parfois ont d'étranges pudeurs.
La bringée est fantasque, on l'appelle, on la prie ;
La voilà qui s'échappe à travers la prairie ;
Il faut aller la traire au pied d'un vieux pommier
Qui seul de son honneur est gardien coutumier,
Et quand une mamelle est à peine épuisée,
Souvent elle s'échappe à travers la rosée.
La blanche, plus pudique et plus bégueule encor,
S'obstinant à garder son lait comme un trésor
Virginal, en retient la fontaine secrète
Tant qu'on ne lui met pas un voile sur la tête.
La traite, dans l'été, se fait trois fois par jour ;
Il faut couler le lait quand on est de retour,
Baratter et pétrir la motte préparée ;
Il faut pour les lundis apprêter la « marée. »
La femme cependant doit, en toute saison,
Prendre soin de ses gens et tenir sa maison.
Dans notre petit coin de Normandie heureuse
On n'a jamais connu de femme vaporeuse ;
La névrose, qui fait rage au pays des fous,
N'a jamais recruté de malades chez nous :

Dans les réalités du ménage, la femme
N'a pas le temps, hélas ! d'avoir du vague à l'âme,
Et quand l'homme s'endort ou jouit sans raison
C'est la femme surtout qui refait la maison,
Elle travaille sans relâche, trop peut-être,
Et la maîtresse ici fait un peu honte au maître ;
Mais elle fait si bien ce qu'elle fait et nous,
Nous le ferions si mal, messieurs, qu'en pensez-vous ?
Que nous devons la plaindre et lui crier : Courage !
Sans chercher gauchement à faire son ouvrage ;
Mais ne devons-nous pas, modestes travailleurs,
L'aimer et l'estimer, plus que partout ailleurs,
Et pour récompenser sa vaillance et sa peine,
Lui donner en honneur une part souveraine ?
Pour moi, disciple ancien des vieux maîtres normands
Je croirais faire injure à leurs enseignements
Si je ne vous disais, complétant leurs programmes :
— Augerons, mes amis, à la santé des femmes !

Enfin, cédant à la demande de tous les convives, M. Paul Harel a bien voulu clore la série des toasts en disant cette charmante pièce du *Toast d'autan* que les délicats connaissent, mais que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire. On ne saurait trop donner de publicité aux productions qui honorent la Normandie et les Normands.

Toast de M. Paul Harel.

Ceci n'est pas un toast, c'est un procès-verbal.

Messieurs, voici d'abord le texte original
Du menu commandé l'an dernier : « *Télégramme.*
*A Monsieur P*** H***.* — *Soupe à la bonne femme.*
Bœuf. Abatis. Boudins. Tripes. Petits Pâtés.

Poule en daube. Gigot braisé. Rognons sautés...
Poulets au blanc et Ris de veau pour les malades.
Trou (Cognac de trente ans). Dindons rôtis. Salades.
Entremets. Dessert. Vins (cachets rouges et verts).
Café-Moka. Liqueur des îles. Toasts en vers...
Demain midi. »

C'était bien bref; je fis la moue
Et je ne dormis pas de la nuit, je l'avoue.
Ces plats m'inquiétaient, excepté le dernier;
Le poëte est toujours prêt, mais le cuisinier
Travaille en actions et non pas en paroles
Et la chimère est vaine au fond des casseroles.

Aussi ce gros menu me rendait soucieux.

Le lendemain, temps froid, venteux et pluvieux;
Au dehors le brouillard vous happait à la gorge;
Ma cuisine au dedans flambait comme une forge;
Aux cendres du foyer, le pot-au-feu normand
Sommeillait comme un juste et ronflait en dormant,
L'osmazôme quittait tout doucement la moële;
Les rognons affolés frétillaient dans la poêle;
Palpitants, crépitants et crevant sur le gril,
Les boudins sifflaient mieux que merles en avril;
Les tripes sanglotaient tout bas dans leurs terrines;
Des parfums nourrissants montaient dans les narines,

Le gigot se vautrait sur les oignons confits,
Les poulets écrasaient leurs lits de salsifis
Et les doux ris de veau, couchés dans leurs coquilles,
Semblaient en mijotant caresser les morilles.
Le cuisinier disait : cela sent bon; je crois
Que mes hôtes tantôt se lècheront les doigts.
Bientôt le tournebroche, huilé comme un athlète,
Malgré ses soixante ans, prit sa part de la fête,

Ahannant, chevrottant et toussant par moments,
Chantant de petits airs surannés, mais charmants,
Cependant que, suant dans sa peau blanche encore,
La dinde, à chaque tour de broche, se colore.

Midi vint à sonner; Messieurs, nous étions prêts.
Le couvert était mis, le cidre tiré frais,
La soif était à point, l'appétit véritable
Et j'étais vraiment fier, quand je vous dis : à table !
Plus fier encor pourtant quand je vous vis manger.
Fourchettes et cuillers ! nul ne semblait songer
Aux rafales du vent qui soufflait à la porte.
Hé ! puisqu'il ne pleut pas dans les verres, qu'importe ?
Buvons ! puisque le vent ne casse point les plats,
Mangeons ! le temps qu'il fait ne nous regarde pas.
Et vous mangiez, amis, plongeant comme des piques
Dans les morceaux de chair vos fourchettes épiques ;
Et si vous mangiez bien, vous buviez encor mieux.
L'âme du cidre où dort l'esprit de nos aïeux,
Se réveillait en vous et les chansons normandes
Montaient de votre cœur à vos lèvres gourmandes,
Quand, coupant brusquement la parole à l'esprit,
Je ne sais pas comment, la porte s'entr'ouvrit.

Oh ! les pauvres petits enfants ! ils étaient quatre,
Frissonnants, transpercés et rangés devant l'âtre ;
La mère, qui portait le dernier dans ses bras,
Le berçait par saccade et lui parlait tout bas,
Mais il pleurait de faim en cherchant sa nourrice ;
L'avant-dernier, saisi de honte ou de caprice,
Collé contre sa mère, y cherchait un appui,
Et jetait sur la chair rôtissant devant lui,
Un regard furtif, plein d'envie et de tristesse.
Les deux aînés suivaient des yeux la bonne hôtesse
Qui beurrait prestement deux longs morceaux de pain ;
Leurs yeux étincelaient de désir et de faim,

Ils suivaient le couteau lissant la jaune couche,
Et l'on sentait que l'eau leur venait à la bouche.

Qui donc avait ouvert la porte tout à fait ?
Était-ce moi ? Peut-être ; au surplus j'ai bien fait.
Les convives repus voyaient, tout à leur aise,
Ce groupe d'affamés qui faisaient l'antithèse :
Toute la table en eut un éblouissement
Et celui qui chantait se tut subitement.
Puis, je ne sais quel vent de pitié charitable
Souffla sur vous, Messieurs, et balaya la table.
Quel plaisir de calmer ces jeunes appétits,
De donner la becquée à ces pauvres petits,
De voir naïvement à de si bonnes choses,
Comme fleurs au soleil, s'ouvrir des lèvres roses !
A cette aumône, hélas ! qui vous semblait un jeu,
La mère souriait en rougissant un peu.
La mère dévorait les pudeurs de la femme.
Quelqu'un s'en aperçut et l'appela : « Madame !
La pauvresse à l'honneur fait à sa pauvreté
Répondit tout d'abord avec civilité ;
Puis (les haillons parfois ont leur délicatesse),
S'inclina doucement en regardant l'hôtesse,
Pour faire au moins sa part de l'hommage rendu
A celle à qui l'honneur seulement était dû.

Hôtesse charitable, hôtesse douce et sage,
Hôtesse au cœur plus doux encor que le visage,
N'ai-je pas vu ta main se glisser tout d'abord
Vers le grand plat d'étain, plein d'argent jusqu'au bord,
Et du bout de tes doigts, ombragés par ta manche,
Y glisser la première une piécette blanche ?

Cette fois, les enfants riaient aux grands éclats
Et la mère en pleurant, Messieurs, priait tout bas.
Puis à table chacun revint l'un après l'autre.
Et quel repas finit plus gaîment que le nôtre ?

Les sceptiques étaient tout prêts à s'embrasser
Et les plus réservés trinquaient à tout casser.
Chacun pour son voisin se montrait charitable
Et l'aimait cent fois plus qu'en se mettant à table.
On se félicitait sans trop savoir pourquoi ;
Chacun était content des autres et de soi.
Mon toast en vers (Messieurs, je le dis sans reproche),
Fut oublié par vous et resta dans ma poche,
Où je pense qu'il est encore... Dieu merci,
Je porte mes habits plus d'un an, — le voici :
« A la santé de l'homme, ami de l'harmonie,
Qui mange à son loisir en bonne compagnie
Et tout en savourant le pain de son repas,
Songe à faire la part de ceux qui n'en ont pas.
Je bois à la santé de l'affamé qui passe !
Qu'il entre s'il m'entend et nous lui ferons place,
Il peut s'asseoir ici sans reproche et sans peur,
Auprès de braves gens d'estomac et de cœur,
Chez lesquels jamais l'un ne fera tort à l'autre.
Je bois à leur santé, mes amis. — A la vôtre ! »

Le banquet a été suivi d'un beau feu d'artifice qui a été tiré sur la place Cour-aux-Moines ; un bal très-animé dans la salle de la halle au beurre a clos la dernière journée si bien remplie du Congrès de l'Association normande.

RAPPORT

SUR

LA SITUATION AGRICOLE

EN NORMANDIE

Par M. E. DE BEAUREPAIRE

Sous-Directeur

Pour satisfaire au désir exprimé par plusieurs de ses membres, notamment par M. Le Bourgeois, d'Elbeuf, l'Association normande, dans une réunion spéciale convoquée au mois de mai dernier, décida qu'elle présenterait un mémoire, sur la situation de l'agriculture dans notre région, à la Commission parlementaire nommée pour étudier la crise agricole et industrielle qui sévit en ce moment.

Afin d'arriver à réunir les éléments d'un pareil travail, un questionnaire fut immédiatement rédigé et adressé à tous les inspecteurs de la Compagnie.

Ce document dans lequel on s'était efforcé d'éviter les problèmes obscurs, oiseux ou insolubles pour se borner aux questions véritablement substantielles et décisives était ainsi conçu :

1. « Les propriétés rurales ont-elles diminué de « valeur pendant ces dernières années? Comment se « chiffre cette diminution en capital et en revenu?

2. « A quelles causes peut-on attribuer cette diminu-
« tion de valeur, si elle existe ?

3. « A quelles causes peut-on attribuer le maintien
« de la valeur ancienne pour les propriétés sur lesquelles
« la baisse ne s'est pas produite ? »

Quand on veut bien y réfléchir, il ne s'agit, sous cette triple formule, de rien autre chose que de déterminer la valeur actuelle de la propriété foncière, en capital et en revenu, et de rechercher les causes diverses qui, dans le sens de la hausse ou de la baisse ont pu exercer sur elle une action appréciable.

En même temps qu'elle sollicitait toutes les investigations propres à faciliter la solution de cet intéressant problème économique, notre Compagnie réclamait également des renseignements sur le prix de la main-d'œuvre, sur les cultures qui, à l'heure actuelle, sont les plus atteintes et sur les moyens qui pourraient paraître les plus efficaces, soit pour remédier au mal, soit pour en limiter les ravages.

Depuis l'envoi de cette circulaire, une Commission spéciale composée de MM. de Glanville, directeur, le marquis de Cornulier, Paul Drouet, de Brécourt, Baraudet, Lefrançois, notaire à Cheux, de La Féronnière, de Formigny de La Londe, de Beaurepaire, Campion, secrétaire général, s'est occupée d'étudier ces différents côtés de la question et s'est, dans ce but, réunie à plusieurs reprises.

Indépendamment des réponses succinctes, orales ou écrites, qui lui ont été transmises, elle a reçu un certain nombre de rapports détaillés, dont quelques-uns atteignent les proportions de véritables mémoires.

Nous citerons, pour le Calvados, ceux de MM. le comte de Saint-Quentin, de Prailauné, Croix, Renault, Amédée Mériel, Roussel, Plessis, de Larturière ; pour l'Eure, ceux de MM. Bousquillon, Vy, Vatimesnil, Coffin ; pour la Manche, ceux de MM. le marquis d'Aigneaux, Quenault, de Pontgibault, Anatole Legrand, de La Brunelière, de Lomas, Joseph de Beaurepaire, Plessis, Esnault ; pour l'Orne, ceux de MM. des Diguères, Boissières, Germain Lacour, Houssin de Saint-Laurent, Legost, Hébert; enfin, pour la Seine-Inférieure, ceux de MM. Lemarchand, Groult, Malfilâtre, Grayé, Duval, de Bailleul, Henri Quesnel.

Ce sont tous les renseignements contenus dans ces documents, que j'ai été chargé de résumer, en m'attachant à mettre en lumière les constatations qui y sont contenues et qui peuvent, dès maintenant, être considérées comme étant à l'abri de toute contestation.

Pour me conformer au vœu formel du Comité d'administration, ainsi qu'aux traditions constantes de notre Société, j'écarterai rigoureusement tout ce qui semblerait du ressort de la discussion politique et me bornerai à traiter la question au point de vue économique, sans autres références aux mesures prises ou à prendre par le gouvernement, que celles qui sont strictement commandées par la nature même du sujet et des intérêts qui sont en jeu.

Avant de faire connaître les résultats de l'enquête, dont nous venons d'indiquer rapidement les éléments, nous devons faire une observation.

Les renseignements qui nous sont parvenus, bien que devant nous inspirer toute confiance par la situation et

compétence spéciale des personnes qui nous les transmettaient, ont été contrôlés par nous avec un soin scrupuleux ; non-seulement nous les avons soumis à l'appréciation d'hommes d'affaires, et d'officiers ministériels expérimentés, mais encore nous avons profité de la réunion, au congrès de Vimoutiers, d'agriculteurs distingués, venus de tous les points de la Normandie, pour provoquer à ce sujet des éclaircissements, et, au besoin, des investigations complémentaires. Ces épreuves successives, en éclairant certains points d'une manière plus vive, n'ont pas modifié d'une manière sensible l'ensemble de nos informations. Elles nous permettent, par conséquent, d'en affirmer, avec plus d'autorité, la rigoureuse exactitude, et ne laissent malheureusement subsister aucun doute sur la réalité des faits qui s'y trouvent consignés.

Lorsque l'on envisage la situation dans son ensemble, en tenant compte également des côtés favorables et des côtés défavorables, la conclusion incontestable qui se dégage de toutes ces vérifications partielles, c'est que, dans les cinq départements formant la circonscription de notre ancienne province, la propriété rurale a subi une baisse générale et sensible, affectant à peu près également la valeur en capital et la valeur en revenu.

Le Calvados, l'Eure, la Seine-Inférieure, sont peut-être plus atteints que certaines parties du département de l'Orne et que le département de la Manche; mais tous les départements ont plus ou moins souffert, et nulle part il n'est possible de signaler une hausse ou une tendance à la hausse. Les régions, où les anciens prix se maintiennent, doivent être considérées comme exceptionnellement favorisées.

La baisse offre des proportions infiniment variées; elle dépend en effet de la nature des terres, de leur situation, des genres de culture, du plus ou moins d'importance des exploitations; en sorte qu'il est impossible de songer à établir, pour une province fort étendue, où le sol présente les aptitudes productrices les plus diverses, une moyenne offrant un caractère d'exactitude mathématique. Cependant, en tenant compte de tous les éléments d'appréciation portés à notre connaissance, nous croyons ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité en fixant la moyenne de la baisse pour tout le territoire de la Normandie, pris en bloc, à 25 %, soit au quart en capital et au quart en revenu. Nous devons même observer que, dans l'opinion de la plupart des membres de la Commission, cette fixation paraît plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

Ce chiffre de 25 % est indiqué positivement, par un certain nombre d'inspecteurs, comme quantum du montant de la diminution de la propriété foncière dans leur région. D'autres, il est vrai, indiquent, pour certains cantons, des chiffres moins élevés; mais ces indications, plus satisfaisantes, doivent être mises en regard de constatations bien supérieures à 25 %, relevées pour d'autres parties du sol, de telle manière que l'on se trouve ramené à la moyenne que nous avons précédemment indiquée.

Nous ne saurions, sans dépasser notablement les limites que nous nous sommes imposées, passer successivement en revue tous les cantons, ni même tous les arrondissements de nos cinq départements normands. Nous devons simplement, à titre d'exemple, nous borner à quelques brèves indications.

En commençant par les terres les plus éprouvées, à Bernay et aux environs notamment, la baisse atteint sur les labours 30, 35 et jusqu'à 40 °/₀, suivant la nature du sol.

La situation n'est pas meilleure à Conches, à Gisors et à Damville. Des documents officiels établissent qu'il en est de même dans la majeure partie de ce département, l'un des plus maltraités d'ailleurs au point de vue de la répartition de l'impôt foncier (1).

Dans le Calvados, arrondissement de Falaise, certaines terres de labour, de dernière classe, ont diminué de 50 °/₀. La diminution sur les terres de moyenne qualité est moins accentuée, mais elle dépasse encore 35 pour cent.

Il en est de même dans le canton de Mézidon et de Bourguébus, où les propriétés en labour ont perdu le tiers et quelquefois même la moitié de leur valeur.

Les relevés des dernières ventes réalisées à l'amiable ou par autorité de justice témoignent pour la plaine de Caen d'une situation qui n'est pas plus rassurante.

Elle est caractérisée assez exactement dans les termes suivants par M. De La Roque, directeur du journal *La Maison de Campagne*.

« Aujourd'hui, écrit-il, la crise s'étend en Normandie.

(1) D'après des évaluations faites en vue d'arriver à la péréquation de l'impôt foncier, il a été établi que les cinq départements de la Normandie étaient *surimposés*, savoir : le Calvados, de 538,534, l'Eure, de 711,296, la Manche, de 406,024, l'Orne, de 406,567. la Seine-Inférieure, de 549,510. (Voir discours de M. Arthur Legrand au Corps législatif. Rapport de M. Niobey au Conseil général du Calvados, séance du 28 avril 1884.)

« Il n'est question, dans le Calvados, que de fermiers qui « mettent la clef sous la porte ou demandent à résilier « leurs baux, de terres qui ne trouvent point preneurs ou « qui sont laissées à moitié prix. Entre Caen et la mer, « dans les fonds les plus renommés, des propriétés ont été « vainement mises en adjudication à des prix qui consti- « tuaient un placement à 5 %, net d'impôts, garanti par « un bail de plusieurs années. Il n'est, ni un notaire, ni « un homme d'affaires, qui ne constate une dépréciation « d'un quart, souvent même d'un tiers, tant en capital « qu'en revenu, dans la valeur des terres de labour. »

Ces indications, sur lesquelles nous ne voulons pas insister, pourraient être multipliées. Le même phénomène se produit dans l'Orne pour les terres de labour en général. Nous avons eu, à cet égard, des renseignements précis, notamment pour les cantons d'Écouché et de Moulins-sur-Orne. Il y en a encore de plus maltraités.

Dans la Seine-Inférieure, l'état de choses est identique. Les rapports relatifs aux cantons d'Envermeu, de Caudebec, d'Elbeuf, de Lillebonne, de Boos et de Clères sont tristement significatifs. Il est même à remarquer, « au dire » d'experts ayant une longue pratique des affaires, que dans « certaines contrées, lorsque la terre est de médiocre qua- « lité, la diminution qu'elle subit aujourd'hui est telle qu'il « devient absolument impossible de la déterminer (1). »

(1) Encore faut-il observer que depuis longtemps les fermages sont peu ou point payés. « Généralement, écrit M. l'Inspecteur de Bernay, « les propriétaires, malgré les énormes réductions faites sur leur fer- « mages ne reçoivent presque rien de leurs fermiers. Ils les conservent « néanmoins dans la crainte d'être forcés de faire valoir eux-mêmes « leurs terres ou de les laisser sans culture. » (Rapport de M. Vy.)

En regard, on doit placer, ainsi que nous l'avons indiqué, des portions du sol où l'état de choses est plus satisfaisant.

Dans quelques cantons de la Seine-Inférieure et de l'Eure, notamment dans celui d'Étrépagny, la baisse ne paraît pas dépasser un cinquième (Rapport de M. de Vatimesnil).

Dans le Calvados, dans l'Orne, dans la Manche, il y a des communes, des cantons, des arrondissements presque entiers où la baisse, quand elle existe, n'atteint que des proportions encore plus faibles. Nous citerons pour le Calvados la majeure partie des arrondissements de Bayeux, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, les cantons de Bretteville-sur-Laize, au moins dans une partie, le canton de Caumont, et en général l'arrondissement de Vire tout entier. La baisse y varie de 5 à 10 °/₀ suivant la nature des terres et des localités. Rarement elle atteint 20 °/₀.

Il y a mieux : dans l'Orne, dans la Manche, on peut signaler des régions plus favorisées. Dans le haut du département de la Manche, spécialement dans le canton de Ste-Mère-Église, il n'y a, à peu près, pas de baisse. Elle commence seulement à se faire sentir dans l'Avranchin ; elle n'atteint pas encore le Mortainais. On doit en dire autant pour l'arrondissement de Domfront, dans le département de l'Orne. Les rapports, très-circonstanciés, de MM. Anatole Legrand et Houssin de Saint-Laurent, en même temps qu'ils constatent cette situation, nous en laissent entrevoir les causes. Cependant, même dans ces arrondissements privilégiés, ainsi que dans les portions des cinq départements exclusivement en nature d'her-

bage, on doit noter, comme un symptôme fâcheux, un grand ralentissement dans les ventes, et une difficulté assez sensible pour le renouvellement des baux. Effectuées dans les meilleures conditions, lorsqu'il s'agit de portions de peu d'étendue, les ventes se réalisent encore par des prix satisfaisants ; il en serait tout autrement pour les grandes propriétés qui, même dans l'Avranchin, dans le Mortainais et dans l'arrondissement de Domfront, ne trouveraient pas acquéreur aux anciens prix.

Il n'y a pas lieu, du reste, de s'étonner de ce fléchissement général de la propriété foncière en Normandie, que nous croyons pouvoir fixer, sans aucune exagération, au quart, lorsqu'on voit le même phénomène économique se produire dans les départements voisins. Dans l'Ille-et-Vilaine, d'après M. du Pontavice, la baisse atteint presque le tiers; elle est plus considérable encore dans l'ancien Vexin français ; dans l'Aisne, elle prend les proportions d'un véritable désastre.

Le quantum de la baisse étant ainsi fixé, il convient de rechercher les causes d'un état de choses désastreux dans le présent, plus inquiétant encore dans l'avenir, et d'indiquer les moyens à l'aide desquels on pourrait conjurer le mal, ou, tout au moins, en arrêter les progrès.

S'il peut y avoir une certaine difficulté à reconnaître non pas l'existence de baisse, elle n'est contestée par personne, mais le chiffre exact par lequel, dans les différentes localités, elle peut être déterminée, il n'y en a aucune en ce qui concerne l'indication des causes principales qui l'ont produite et qui la maintiennent. Sur ce point important, il y a unanimité dans la manière de voir des personnes dont les témoignages ont été recueillis.

Ces causes sont au nombre de trois, et peuvent se formuler ainsi :

1° Avilissement des produits du sol, notamment des céréales et des graines oléagineuses, par suite de la concurrence étrangère et de l'application à outrance des doctrines libre-échangistes ;

2° Élévation toujours croissante des charges qui, sous diverses dénominations, pèsent sur la propriété foncière ;

3° Cherté de la main-d'œuvre.

Les discussions qui se sont élevées à ce sujet, depuis plusieurs années, dans les diverses Sociétés d'agriculture et au sein de nos congrès, ont été si complètes et si décisives, que de longs développements paraissent inutiles, et qu'il nous suffira de quelques mots pour bien préciser notre pensée.

Il est certain que, par suite des facilités offertes au commerce étranger, la culture des plantes oléagineuses et spécialement celle du colza, est aujourd'hui ruinée ; nous avons vu péricliter, sous l'action de causes analogues, dans d'autres départements, la culture de la betterave, et, ce qui nous touche de plus près, la culture des céréales tend elle-même à devenir impossible. Le coût du sac de blé, à l'heure actuelle, couvre à peine le prix de revient et ne laisse la plupart du temps qu'une perte sèche au producteur. Dans les conditions les plus favorables, le bénéfice est absolument dérisoire.

Cette situation est aggravée pour l'exploitant, propriétaire ou fermier, par deux autres causes qui agissent, sur son industrie, de la façon la plus désastreuse : d'une part, par l'élévation de l'impôt ; d'autre part, ainsi que nous l'avons précédemment énoncé, par la cherté et,

nous devons ajouter, trop souvent par la mauvaise qualité de la main-d'œuvre.

Sur la question de l'impôt, en théorie du moins, tout le monde est d'accord. De larges dégrèvements sont commandés. Sans doute, l'impôt revenant à l'État est resté à peu près le même; mais ce qu'il y a d'abusif et d'intolérable, c'est l'exagération des centimes additionnels qui le doublent et qui sont votés, chaque année, avec un incroyable laisser-aller, par les communes et par les départements.

Quant à la cherté de la main-d'œuvre, elle est également signalée et reconnue par tous les économistes et tous les agronomes.

Sur ce point encore, les doléances sont générales et malheureusement justifiées. On peut lire avec profit, à ce sujet, les rapports de MM. Croix, de Larturière, Renault, Brayé, Quenault et de M. le comte de Saint-Quentin. Les constatations qui s'y rencontrent, et qui sont spéciales à notre région, ont pour nous un intérêt tout particulier.

Nous lisons dans un de ces rapports :

« La surélévation du prix de la main-d'œuvre coïncide avec une diminution notable de travail et un accroissement des frais de nourriture » (Rapport de M. de Saint-Quentin).

Dans un autre : « La plus importante des causes de diminution est l'augmentation du prix de la main-d'œuvre. Les domestiques et les ouvriers agricoles ont doublé de prix depuis dix ans; ils sont plus difficiles pour la nourriture et travaillent moins. A la première observation, ils mettent le marché à la main et demandent leur compte. On peut dire, sans être taxé d'exagération, que la même somme de travail coûte trois ou quatre fois ce

qu'elle coûtait il y a vingt ans » (Rapport de M. de Larturière).

Le rapport de M. Vy n'est pas moins précis :

« Les campagnes, nous dit-il, se dépeuplent de jour en jour d'une manière effrayante pour l'avenir, d'abord par le désir de nos paysans de trouver moins de travail et plus de bien-être dans les villes; ensuite, par le service militaire qui enlève tous les jeunes gens valides qui ne reviennent que très-rarement à la culture. Par suite du manque de bras, la main-d'œuvre se trouve montée à un prix très-élevé. »

Voici maintenant le témoignage d'un des hommes le plus au courant des choses rurales dans le département de la Seine-Inférieure :

« A toutes les causes de diminution il faut ajouter « l'augmentation toujours croissante des impositions et des « charges locales, puis enfin l'augmentation des salaires.

« L'appât d'un gain factice, et surtout celui des « plaisirs dépeuplent chaque jour les campagnes au profit « des villes et des vallées industrielles. L'ouvrier de la « culture devient de plus en plus rare. Il en résulte évi- « demment une augmentation de salaire pour les domes- « tiques à gages, qui peut être évaluée depuis dix ans ainsi :

« Augmentation en argent 2/5;

« Id., en frais de nourriture.

« A cette augmentation il faut ajouter le déficit dans « le travail, qui est au moins de 2/5.

« Quant à l'intérêt de l'ouvrier pour le maître, qui « existait encore il y a une quinzaine d'années, il est « rare aujourd'hui et, le mal s'aggravant chaque jour, « il va bientôt disparaître.

« Il y a quelques années, les agriculteurs avaient « leurs employés pour amis; aujourd'hui, s'ils ne les « ont pas pour ennemis, ce sont des exceptions rares et « qu'il convient de noter » (Rapport de M. Brayé).

Le tableau est triste assurément, mais son exactitude, dans les traits essentiels au moins, ne saurait être contestée. Comme l'a dit avec raison l'un de nos inspecteurs, si la situation actuelle se prolongeait, la culture nationale serait perdue.

Quant aux moyens curatifs, ils sont révélés par l'énoncé même des causes de la dépréciation actuelle, et ils frappent les yeux de tous les hommes réfléchis et impartiaux. Nous pourrions même dire qu'en traitant des causes de dépréciation, nous avons en même temps traité des moyens propres à obvier au mal, tant les deux questions sont connexes et se lient ensemble d'une manière étroite et nécessaire.

Mais, avant d'aborder ce nouvel ordre d'idées, nous croyons devoir présenter quelques observations.

Lorsque l'on compare entre elles les terres frappées de dépréciation, nous dirions volontiers d'avilissement, et celles qui ont conservé leur valeur ancienne et normale, il est aisé de voir que les premières sont, en général, des terres arables, tandis que les secondes sont des terres en nature d'herbe, pâturages et prairies. La raison de cette différence est simple, et elle est devenue banale à force d'avoir été signalée. Tandis, en effet, que les céréales, les graines oléagineuses ont vu, sans cesse, leur prix diminuer progressivement, le prix de la viande, dont la consommation va toujours en augmentant, non-seulement s'est maintenu, mais encore s'est élevé.

La vente du lait, des beurres, des fromages offre également des résultats favorables. La conséquence à tirer de ces constatations, c'est que, partout où la chose est possible, il y a lieu de développer la culture en herbe par la création de prairies artificielles et par les couchis qui, diminuant les frais de la main-d'œuvre, assurent au cultivateur, propriétaire ou fermier, des produits infiniment plus rémunérateurs.

L'importance, tous les jours plus considérable, de la vente des pommes et des cidres, facilitée par les nouveaux modes de transport, et à laquelle les réformes du régime des octrois ne peuvent que donner un nouvel essor, recommande à tous les cultivateurs avisés le développement, sur une grande échelle, de la culture des pommiers, en même temps que l'étude des moyens les plus propres à améliorer la fabrication du cidre et à en assurer la bonne conservation.

Un autre fait économique se dégage de toutes ces recherches, circonscrites à notre province.

Dans la crise actuelle, les petites terres se défendent mieux que les grandes. C'est à l'étendue moyenne de leurs exploitations que les arrondissements d'Avranches, de Mortain et de Domfront ont dû, en partie, leur force de résistance. M. le marquis d'Aigneaux assignait la même cause à la prospérité relative du canton de Ste-Mère-Église, et, dans le *Journal de l'agriculture*, M. Sagnier reconnaissait le fait d'une manière générale en ces termes : « Ce sont les grandes fermes qui ne peuvent « plus payer leurs loyers... Quant au petit cultivateur, il « est beaucoup moins malheureux. » Il suit de là qu'il n'y a pas lieu de s'appliquer à réunir ensemble les exploi-

tations séparées, et qu'il convient, au contraire, de maintenir soigneusement ces fermes d'étendue moyenne, variant de 1,800 à 2,000 fr. de revenu. Sans vouloir fixer une limite absolue, on peut dire que, dans les régions où les habitudes du pays et les aménagements des constructions le comportent, une terre de ce type, en mettant, bien entendu, de côté les propriétés composées exclusivement d'herbages, constitue un état de choses éminemment favorable, en ce sens que la faisance-valoir n'y exige qu'un capital peu élevé, accessible par conséquent à beaucoup de cultivateurs, et que les travaux intérieurs et extérieurs peuvent être exécutés par la famille avec une très-faible adjonction de bras étrangers. C'est là un avantage réel, qui pare, en grande partie, aux difficultés résultant de la rareté, de la cherté, de la mauvaise qualité de la main-d'œuvre dans la plupart des campagnes, difficultés énormes qui sont une cause incessante de gêne, et quelquefois de ruine, pour les grandes fermes, et qu'elles n'ont pu que fort imparfaitement combattre jusqu'ici par l'emploi des outillages perfectionnés.

Ces aménagements, ces améliorations auxquels, dans certaines circonstances et sur des espaces limités, un cultivateur intelligent peut avoir recours, ne constituent toutefois, à l'heure actuelle, que des palliatifs bien insuffisants, et ne sauraient nous dispenser d'entrer dans le vif de la question, en examinant les remèdes véritables à l'aide desquels la crise peut être conjurée.

Sur tout ce qui touche à la main-d'œuvre et à l'émigration incessante des travailleurs ruraux vers les villes, nous reconnaissons qu'il y a là une situation délicate, tenant à un ensemble de causes plus ou moins éloignées

et à laquelle le Gouvernement ne saurait être tenu d'obvier immédiatement. Nous ferons observer cependant qu'une direction plus prudente des grands travaux publics ralentirait le mouvement qui, sans profit réel pour eux et au grand détriment des intérêts de l'agriculture, pousse sans cesse les journaliers de la campagne vers les grands centres, et qu'en ce qui concerne les relations des salariés avec les maîtres, propriétaires ou fermiers, une législation moins favorable au développement de l'alcoolisme et plus soucieuse des intérêts religieux et moraux, ne serait pas, à la longue, sans quelque efficacité. Mais, en mettant de côté tout ce qui a trait à cet ordre d'idées, qui exigerait, pour être bien compris, des développements dans lesquels nous ne pouvons entrer, il est au moins deux secours, deux allégements, d'une utilité immédiate et pratique, qui rentrent dans les attributions du Gouvernement et que le pays a le droit de lui réclamer.

Le premier remède, c'est l'établissement de droits, à l'entrée en France, sur les produits agricoles étrangers similaires aux produits français atteints par la concurrence. Ces taxes peuvent être imposées immédiatement sur tous les produits non compris dans les traités de commerce passés par la France avec les nations étrangères ; elles devraient l'être sur tous les autres à l'expiration des traités aujourd'hui en vigueur.

Tous les rapports qui nous sont parvenus sont unanimes à ce sujet; tous se rangent aux idées de sage compensation formulées depuis longtemps déjà, avec une conviction si énergique, par notre éminent compatriote, M. Pouyer-Quertier. Ce système qui était celui de notre

fondateur, M. de Caumont, a d'ailleurs été constamment défendu dans nos Congrès et dans nos Annuaires.

En insistant à ce sujet, l'agriculture ne demande à coup sûr rien d'excessif : sa prétention n'est pas d'être favorisée ni même protégée au sens propre du mot, mais uniquement de ne pas être sacrifiée, et elle ne dépasse certainement pas un droit en sollicitant l'établissement, sur les productions étrangères, d'une taxe modérée, sans influence sérieuse sur l'alimentation publique et qui ne serait, à vrai dire, que l'équivalent d'une partie des charges dont ces productions sont affranchies à leur lieu d'origine et qui, sous des formes multiples, grèvent en France les productions similaires.

Les progrès du mal, depuis quelques années, sont de nature à dessiller tous les yeux. La baisse de la propriété foncière, en même temps qu'elle atteint les revenus de l'État par la diminution, qui ira toujours en s'accentuant, des droits de mutation à titre gratuit et à titre onéreux, exercera sur le crédit public, pour peu qu'elle se prolonge, l'influence la plus désastreuse, ne fût-ce que par la dépréciation sans précédent du gage hypothécaire que la terre représente.

L'antagonisme que certaines personnes croient apercevoir entre les intérêts ruraux et les intérêts urbains, n'existe vraiment pas : la prospérité des uns est liée intimement à la prospérité des autres ; et la ruine des exploitations rurales, si elle était consommée, entraînerait, par la restriction forcée des dépenses d'innombrables consommateurs, le ralentissement de la vente, et, sur bien des points et pour beaucoup d'industries, l'abaissement subit des salaires et le chômage des ateliers.

Le second remède, non moins indispensable, que nous devons réclamer, c'est le dégrèvement, à bref délai et dans une large mesure, de la propriété foncière.

La justice de la demande ne saurait être méconnue ; maintes fois, ces dégrèvements ont été solennellement promis et annoncés ; il est temps de réaliser les engagements pris à ce sujet en s'arrêtant enfin dans la voie désastreuse de la multiplication indéfinie des centimes additionnels départementaux et communaux, qui écrase la campagne et qui altère si profondément notre système financier.

Modification du système douanier au moyen de taxes modérées sur les produits étrangers, réduction des impôts qui frappent la propriété foncière : telles sont en somme les réformes que l'Association normande sollicite instamment du Gouvernement.

En entrant franchement dans la voie de la réduction des dépenses, en frappant les produits agricoles étrangers de droits compensateurs, en multipliant les encouragements à l'élevage, notamment par l'élévation du prix des chevaux de troupe, en obtenant des compagnies des chemins de fer des abaissements de tarifs, le Gouvernement aura, dans une certaine mesure, tenu compte des légitimes revendications de l'opinion publique et aidera les agriculteurs à triompher d'une crise qui n'atteindrait pas la culture seule, mais qui finirait par compromettre, de la façon la plus grave, les intérêts du pays tout entier.

NOUVELLES

DE L'AGRICULTURE, DES SCIENCES

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS

AGRICULTURE ET SCIENCES

Congrès pomologique de Rouen.

Le Congrès pomologique de France a été ouvert le 1er octobre, à Rouen, sous les auspices de la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure. Après le discours de M. Héron, proclamé président d'honneur, le bureau a été constitué avec M. Jamin, président, et MM. de La Bastide, Simon Louis, Barrabé et le Dr Robert Hoog, vice-présidents.

La Société d'agriculture de la Seine-Inférieure a eu la gracieuseté d'inviter, le lendemain, à déjeuner les délégués des diverses sociétés, — pour rompre la glace. Au dessert, le Dr Bull, président du Woolhope-Club de Hereford, à la suite de plusieurs toasts dont l'analyse allongerait trop cette narration sommaire, a exposé quelques appréciations qui constituent ce que j'appellerai un incident tout Français. La partie saillante a été la revendication pour ses compatriotes, de l'Angleterre, de l'importation

du pommier en Normandie. Selon lui, quand les vaillants compagnons de Guillaume, après la journée d'Hastings, aussi âpres à assurer la conquête, qu'ils avaient été fougueux à la préparer, pressuraient tellement les malheureux vaincus, que ceux-ci auraient été forcés de quitter leur patrie sur des bateaux plats à travers mille dangers, emportant leurs dieux Lares et leurs objets les plus précieux, il se serait trouvé, dans leur bagage, quelques pommiers qu'ils auraient plantés sur le sol de la vieille Armorique, devenue aujourd'hui la Bretagne bien Française. L'assertion du Dr Bull est fort contestable : l'origine du pommier dans les Gaules bien des siècles avant la conquête de l'Angleterre est établie, mais il paraissait tellement convaincu dans cet hommage rendu à ses compatriotes, il avait l'air si contrit quand il narrait les infortunes des vaincus et il s'exprimait avec un humour tellement Gaulois, qu'on se sentait tout disposé à penser qu'il devait compter parmi ses ancêtres quelqu'un des nôtres qui serait allé étudier les pommiers de l'Angleterre... avant lui.

Les principales récompenses accordées par le jury aux exposants des fruits de table ont été une médaille d'honneur au Woolhope-Club, représenté par le Dr Bull, et une médaille d'or à la Société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine, représentée par le frère Henri.

Un diplôme d'honneur a été décerné au Dr Hoog pour son splendide ouvrage qui a pour titre : POMONA, ouvrage inspiré très-probablement par la première édition du CIDRE, de MM. de Boutteville et Hauchecorne.

Le dimanche 5 octobre, l'exposition des fruits de pressoir s'ouvrait sous la présidence de M. Desplanques,

accompagné de MM. le Préfet de la Seine-Inférieure, le Maire de Rouen, Houzeau, professeur de chimie, Michelin, le savant pomologiste, Caubert, Fortier, etc. — Les visiteurs affluent et, à l'animation des conversations parmi les groupes, il est facile de reconnaître l'intérêt né de ce congrès bien normand et qui avait dans son programme la culture du pommier et la fabrication du cidre.

Si l'agriculture normande, dans ces temps où elle se trouve si cruellement menacée par l'importation des produits de l'étranger, doit apporter une attention sérieuse à la sélection des fruits, à la fabrication du cidre surtout, au point de vue de son exportation au-delà des limites de nos cinq départements, la distillation de l'alcool de cidre, quand la production de nos contrées vinicoles a été si amoindrie, doit être une préoccupation de l'avenir, et cette partie de l'industrie de la pomme paraît avoir été trop négligée dans le programme de la Société pomologique de l'Ouest.

C'est le lundi 6 qu'a commencé l'enquête sur le cidre ; elle a été constamment dirigée par M. Desplanques. M. Leclerc, fabricant de cidre et distillateur de la Vallée-d'Auge, a fait une intéressante communication qui résume assez exactement les questions traitées par l'Association normande dans le congrès tenu à Vimoutiers au mois de juillet dernier.

M. Lechartier, professeur à la Faculté des Sciences de Rennes et vice-président de la Société, a lu un grand nombre de notes puisées dans les laboratoires de diverses stations agronomiques. Les résultats indiqués ne semblent devoir être acceptés qu'avec beaucoup de réserves. — Un point semblait acquis jusqu'ici dans les constatations

des meilleures espèces de pommes destinées à la fabrication du cidre. Celles qui semblaient devoir être préférées étaient les plus riches en sucre, c'est-à-dire celles qui donnaient un moût plus dense, parce que, dans toutes les liqueurs fermentées, la quantité d'alcool est en relation constante avec la quantité de sucre contenue dans les fruits exprimés. Dans leur savant ouvrage sur le cidre, MM. de Bouteville et Hauchecorne ont dressé un tableau synoptique des densités des moûts correspondant à la proportion d'alcool qu'ils devaient donner. M. Lechartier, s'appuyant sur les expériences qu'il produisait, soutenait que les indications fournies par les tableaux de l'ouvrage précité pouvaient occasionner des erreurs variant de 35 à 45 °/₀ sur une quantité d'alcool réel. C'était saper complètement par sa base un travail que ses auteurs n'ont jamais eu la prétention de tenir comme définitif, mais qui a le mérite incontesté d'avoir introduit la méthode scientifique dans la fabrication du cidre. M. Hauchecorne, présent à la séance, n'a pas voulu défendre son œuvre, mais des protestations ont été faites sur les points suivants :

1° Les moûts qui ont servi à ces expériences ne doivent pas avoir été obtenus avec des pommes arrivées à parfaite maturité ;

2° Le dosage du sucre par les liqueurs cupriques ne réduit pas le sucre cristallisable ;

3° Ces essais n'ont pas été contrôlés par la distillation après fermentation.

M. Lechartier a demandé la remise de la cause... au prochain congrès pomologique.

Ce même soir, un banquet, où il y a eu beaucoup de

toasts, réunissait les membres des Sociétés et les autorités locales.

Le lendemain, M. Vivien, professeur de chimie agricole à St-Quentin, a savamment traité un des sujets les plus complexes de la fabrication du cidre : *Le sucrage des moûts.*

M. Vivien pose bien clairement ce principe, que toute boisson, cidre, bière, vin, ne peut supporter les alternatives de déplacement et de conservation, si elle ne renferme en soi les éléments qui lui permettront de la soustraire à l'action de l'oxygène de l'air, à l'acétification en un mot. Quant au cidre, qui nous occupe, il faut qu'il contienne de 6 à 7 °/₀ d'alcool pour se conserver dans des fûts de quelques hectolitres à peine, transportés seulement à Paris, le centre d'exportation qu'il suppose avec raison le plus important à conquérir pour l'instant.

Peu de cidres, même dans la vallée d'Auge, ont constamment cette richesse alcoolique ; quand le soleil a été inclément, l'année pluvieuse, la matière saccharine et, par suite, l'alcool font défaut. La conservation et, par conséquence, l'exportation est troublée pour le cultivateur normand. Comment lui assurer, pour l'écoulement de ses produits, une stabilité de composition ? Deux moyens s'imposent, pratiqués depuis de longues années pour le vin : le *vinage* ou le *sucrage*. Le vinage, c'est l'addition au vin d'une certaine quantité d'alcool qui en assure la conservation ; ce moyen est impraticable pour le cidre, en raison des droits surélevés de l'alcool. Le sucrage est l'addition au moût de pommes d'une certaine quantité de sucre qui le ramènera à la densité des meilleurs crus.

Ce n'est plus le cidre *honnêtement* pur, mais c'est le cidre qui se conservera, qui s'exportera et qui sera la source de bénéfices certains pour l'agriculture normande.

M. Vivien intervient ici, non comme fabricant de sucre, mais chaleureusement convaincu de la valeur de son procédé. Ce sucre, où le trouverez-vous? — Pour augmenter la densité des moûts, prendrez-vous le glucose qui sert à la fabrication des bières, obtenu par la réaction des acides sur les matières amylacées? Les mélasses, résidus de la fabrication du sucre cristallisable? Ces produits, M. Vivien le dit avec beaucoup de raison et d'autorité, portent avec eux des éléments étrangers qui modifieront la saveur du cidre employé comme boisson, et il aurait pu ajouter : du cidre employé pour la distillation. Il faut donc, pour le sucrage du cidre, le sucre le plus pur. Le sucre cristallisé de betteraves, identique à celui du sucre de cannes de nos colonies, contient 98 °/₀ de sucre pur, et il est livré au commerce, droits acquittés, au prix moyen de 90 francs les 100 kilog.

On peut contester l'opportunité de cette addition de sucre pur au cidre de Normandie ; elle n'est pourtant qu'une assimilation de sa fabrication à la fabrication du vin ; c'est au moins un moyen à signaler à nos cultivateurs normands, en leur laissant la liberté de le pratiquer.

A la séance du mercredi, M. Nanot, professeur d'arboriculture de la ville de Paris, a traité la fabrication du cidre sans pressoir. C'est le procédé suivi dans les campagnes et dans les villes, par un mode de lixiviation appelé improprement *à l'alambic*. C'est ce que tous les chimistes appellent la *méthode de déplacement* pour enlever à toute substance organique les principes solubles.

M. Nanot a très-scientifiquement exposé les phénomènes d'endosmose et d'exosmose sur la cellule végétale, et sa méthode, dite de *diffusion*, n'apporte aucun élément nouveau à des moyens connus et pratiqués depuis très longtemps. Il avait une bonne pensée : indiquer au menu peuple un procédé économique de faire son petit cidre avec des appareils très-simples. L'Association normande a prouvé, depuis plus d'un demi-siècle, sa sollicitude pour les humbles et les petits, elle ne peut que s'associer à la philantrophique intention de M. Nanot, de leur avoir expliqué scientifiquement une opération enseignée par la routine et consacrée par l'expérience.

Le jeudi avait lieu la distribution des récompenses. Après un remarquable rapport de M. Houzeau sur le prix fondé par M. Caubert, le jury, présidé par M. Morière, a scindé le prix du généreux initiateur des encouragements à l'agriculture en l'attribuant à MM. Hauchecorne et Denis-Dumont, pour deux traités, à l'usage des écoles primaires, sur la culture du pommier et la fabrication du cidre.

Quelques observations sont à présenter dans l'exposition des fruits du pressoir, où plus de 4,000 lots étaient soumis à l'appréciation du jury. M. Power a obtenu la première récompense, un vase de Sèvres offert par l'État, pour les fruits de Normandie; M. Labbey, de Beaumont-en-Auge, n'a été classé que troisième, pour sa remarquable collection de fruits de semis.

Les cidres de Normandie en *fûts* devaient bien présenter quelques difficultés pour la dégustation, apportés en petites quantités et troublés par le voyage. La lutte devenait plus intéressante pour les cidres en bouteilles, le *Champagne normand*, au point de vue de l'exportation.

Le Congrès pomologique avait eu l'intelligente initiative de scinder le concours entre les cidres fabriqués avec des pommes de toutes espèces et les cidres fabriqués avec une seule variété de pommes. Il est évident que cette deuxième catégorie doit indiquer, pour l'avenir, la sélection des variétés à fixer pour l'obtention du meilleur cidre. — C'est la synthèse par l'analyse. — C'est le cidre obtenu par le Marin-Onfroy, que M. Vardon récolte à Lyons-la-Forêt, qui a obtenu la médaille d'or. Notre dévoué collègue de l'Association normande, M. Edeline, a obtenu la même récompense pour son cidre fabriqué avec toutes espèces de pommes. Il est de bonne justice de reconnaître que nos voisins les Anglais ont bien soutenu la lutte dans ce concours, et le Woolhope-Club a présenté des cidres ayant 6 et 8 ans de bouteille, qui méritent d'être signalés. Si, à leur mise en bouteille, on ne les a ni alcoolisés ni sucrés, il faut reconnaître que les Anglais ont, pour la conservation du cidre, des procédés ou des soins qui paraissent ignorés de nos cultivateurs normands.

Je répète, tout bas et sous toutes réserves, ce que j'ai entendu de voisins peut-être anglophobes, que le cidre est, pour les Anglais, la matière première de la fabrication du vin de Madère, qu'ils vendent dans le monde entier, avec addition de raisins secs et d'alcool.

La fabrication de l'alcool de cidre a été traitée plus brièvement qu'à notre dernier congrès de Vimoutiers. Environ 60 échantillons d'eau-de-vie vieilles ou de fabrication récente étaient présentés au congrès. C'était trop peu pour l'intérêt que ce produit offre à l'avenir de l'agriculture normande. A la fin de la dernière séance,

M. A. Léger, de Mesnil-Mauger, a cherché à amener la discussion sur la règlementation des bouilleurs de cru. Le bureau du congrès a paru trouver cette question inopportune, elle était d'ailleurs trop connexe à des intérêts du fisc; aussi les fonctionnaires présents devaient-ils éprouver quelque hésitation à tarir les fécondes mamelles nourricières de l'État. C'est leur meilleure excuse d'avoir éludé un débat qui touche si profondément à l'intégrité sacrée du domicile privé des citoyens.

E. ROUSSEL.

Primes décernées au Concours pomologique de Rouen.

Prix de 500 fr. décerné à M. Hauchecorne et à M. Denis-Dumont, de Caen, pour leurs écrits sur le cidre.

PRODUITS. *Pommes.* — Pommes de Bretagne, 1. M. Tunqueray à Lamballe. — *Normandie.* M. Porver, à à Saint-Ouen-Thiberville (Eure). — *Instituteur.* M. Pelletier, à Sainte-Croix-sur-Buchy (Seine-Inférieure). — *Cidres. Normandie,* en fût. 1. MM. Guérin et Quehou (Manche). — *Bretagne.* M. Basté, à la Perrine (Ille-et-Vil.). — *Poires.* M. Chapelier, à Ernée (Mayenne). — *Cidre en bouteille.* M. Edeline, à Notre-Dame de Franqueville. — *Eau-de-vie de cidre, vieille.* M. Delafond, à Lisieux. — *jeune.* M. Léger, à Mesnil-Mauger (Calvados).

Instruments. Concasseurs à bras. M. Deleurtre, à Sotteville, près Rouen. — *Id.* à manège. M. Chapelier, à Ernée. — *Pressoirs.* Les Trois-Croix, à Rennes.

Le Congrès a émis un vœu pour l'application immédiate du sucrage à prix réduits pour les cidres. Il a demandé que le tarif d'octroi sur les cidres fût abaissé, à Paris, pour en faciliter et accroître la consommation.

Conseils pour l'achat des engrais commerciaux.

Les engrais n'ont de valeur que par la nature et la quantité des matières utiles qu'ils apportent au sol pour y compléter la ration alimentaire des végétaux, ou, en d'autres termes, la matière première des récoltes. Ces agents fertilisants sont, dans les engrais commerciaux, l'*azote*, l'*acide phosphorique*, la *potasse* et la *chaux*.

Ils s'y trouvent à différents états, savoir : l'*azote*, à l'état *organique*, *ammoniacal* et *nitrique*.

Azote organique : dans la chair et le sang desséchés, dans la corne et le cuir torréfiés, dans la laine, la poudrette, etc.

Azote ammoniacal : dans le sulfate d'ammoniaque, les guanos, etc.

Azote nitrique : dans les nitrates de potasse et de soude.

L'*Acide phosphorique :* 1° à l'état de phosphate de chaux tribasique, comme dans la poudre d'os, le noir animal, les phosphates minéraux, etc. ; 2° à l'état dit assimilable, c'est-à-dire soluble dans l'eau ou dans un réactif spécial, le citrate d'ammoniaque ammoniacal, comme dans les superphosphates ou dans les guanos qui ont été traités par l'acide sulfurique, etc.

La *potasse*, à l'état de chlorure, de sulfate et de nitrate.

La *chaux*, à l'état de phosphate, de sulfate, de carbonate et de chlorure.

Sous ces divers états, ces matières agissent difficilement, suivant la composition du sol et la nature des plantes cultivées. Leur valeur commerciale est également différente. Elle présente, aux cours actuels, les variations suivantes :

	Le Kilo.
Azote organique.	2,25 à 2,75
Azote ammoniacal.	2,50 à 2,75
Azote nitrique	2,25 à 2,50
Phosphate de chaux tribasique . . .	0,15 à 0,16
Acide phosphorique dit assimilable. .	0,85 à 1,00
Potasse dans le chlorure	0,50 à 0,60
Potasse dans le sulfate.	0,60 à 0,70

Quant à la chaux, il n'en est pas tenu compte dans le prix des engrais industriels.

Les taux des agents fertilisants ci-dessus indiqués ont été établis, approximativement, d'après le cours des engrais qui les contiennent, rendus en gare de Châteauroux. Ils doivent varier nécessairement selon l'importance de l'achat et le terme du paiement. Dans les engrais composés, les fabricants les tiennent à un prix un peu supérieur au cours, ayant, disent-ils, à couvrir les frais de manipulation.

Il résulte donc de ces explications que, dans 100 kilog. d'un engrais quelconque qu'il veut acheter, l'agriculteur ne doit considérer que les quelques kilog. d'azote, d'acide phosphorique ou de phosphate de chaux et de potasse

qu'il renferme, l'état dans lequel ces éléments s'y trouvent et le prix du kilog. de chacun d'eux. Ce sont autant de conditions qui doivent être dûment mentionnées dans le marché, avec les formalités de la prise d'échantillon et la désignation de la station ou du chimiste auxquels en sera confiée l'analyse.

GUINON,

Directeur de la station agronomique
de Châteauroux.

L'Acide Salicylique.

Un grand propriétaire agriculteur du comté de Suffolk, sir Edward Kerrisson, vient de publier une note sur l'emploi de l'acide salicylique comme remède contre la pleuro-pneumonie et la cocotte. Comme ces deux maladies font de nombreuses victimes en France, nous croyons devoir analyser ce travail qui repose sur des données précises, puisque les expériences ont été faites sur des animaux appartenant à l'auteur de la note.

Le 7 décembre 1882, sir E. Kerrisson acheta sept bœufs maigres, qui furent reconnus sains par le vétérinaire, et on les conduisit dans un herbage où on les tint séparés des autres bestiaux et où ils restèrent jusqu'au 7 janvier 1883. Ces bêtes furent alors conduites par des chemins privés dans une ferme, contenant cinquante-trois têtes de bétail exemptes de maladies. Quelques jours après leur arrivée, quatre bœufs furent atteints par la

pleuro-pneumonie. On séquestra immédiatement les animaux malades et on leur administra le remède suivant :

On verse dans un vase de terre un peu d'eau chaude sur trois cuillerées à bouche d'acide salicylique, puis on ajoute de l'eau tiède en quantité suffisante pour obtenir un litre et demi de liquide. Cette préparation sert à laver, trois fois par jour, la bouche et les pieds de l'animal atteint ; après chaque ablution, on saupoudre le haut des sabots avec de l'acide salicylique en poudre. Pendant la durée du traitement, on place dans la boisson une dissolution de deux cuillerées d'acide salicylique. L'étable doit être tenue très-propre et le fumier saturé d'acide salicylique pour prévenir l'infection.

Soumis à ce régime, les bœufs commencèrent à retrouver leur appétit, le quatrième jour ; au bout de huit jours, ils mangeaient comme à l'ordinaire.

Ce traitement ayant été appliqué à vingt-trois veaux et à dix vaches atteints par la contagion, ces animaux furent également tous sauvés.

Sir Edward Kerrisson s'est aussi servi de l'acide salicylique en poudre contre le piétin des moutons. Ces animaux ont été plus vite guéris que par tout autre remède connu.

L'acide salicylique a été employé avec succès dans la Haute-Vienne contre la cocotte.

(Journal des Campagnes).

Les amendements calcaires.

« Une grande partie du sol français, dit Puvis, ne contient pas de principes calcaires : les pays primitifs, les montagnes dont la roche n'est pas calcaire, une foule de ceux-ci renferment des formations calcaires, la grande et dernière alluvion qui a couvert la surface et qui la compose encore partout où les eaux en se retirant ne l'ont pas entraînée ; toute cette étendue, qui compose au moins les *trois quarts* du sol français, demande, pour être fécondée, des amendements calcaires. En admettant qu'un tiers de ce sol reçoive déjà de la chaux, de la marne, des cendres de bois, de la tourbe, des sables de mer, il resterait encore la *moitié* du sol français à féconder, tâche immense, sans doute, mais dont le résultat serait bien plus prodigieux encore, puisqu'on verrait croître, de moitié en sus, tous les produits de cette grande étendue. »

Les amendements calcaires conviennent à tous les sols composés de débris granitiques, de schistes, à presque tous les terrains sablo-argileux, aux terres humides et froides des plateaux argilo-siliceux, en un mot ils sont nécessaires partout où l'alumine, le quartz, le feldspath, le fer et le terreau acide dominent.

La végétation naturelle peut aussi indiquer aux cultivateurs les terrains dépourvus de calcaires. Sont privés de calcaire les champs où croissent spontanément la Fougère, le Genêt à balais, les Bruyères, le petit Ajonc, l'Agrosis traçante, l'Oseille rouge, le Chiendent, la Digi-

tale pourprée, la petite Matricaire, les Laîches, les Joncs, la Pédiculaire, etc.

Il est à remarquer que les bois de toute espèce, principalement les essences résineuses, le Pin sylvestre, le Pin maritime, le Mélèze et le Châtaignier y réussissent mieux que dans les meilleures terres.

Là où végètent le Chardon commun, le Coquelicot, le Bleuet, le Mélampyre, l'Arrête-bœuf, le Tussilage, les amendements calcaires doivent être employés avec beaucoup de réserve.

(Journal des Campagnes.)

La formation des nitrates dans le sol.

Nous lisons dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences une note de M. Pichard, sur la vertu nutrifiante de quelques sels qui se trouvent dans les terres végétales ou qui y sont ajoutés.

Dans les sols siliceux, dit-il, et de sable pur, qui sont stériles, si l'on y introduit des matières végétales ou animales, elles n'y forment de nitrates que si on y ajoute un peu de terre nitrifiante. Les sels les plus nitrifiants sont le sulfate de potasse et le sulfate de chaux ou de plâtre. On en a un exemple dans les luzernes plâtrées. La marne et la chaux ont aussi cette propriété. Ces observations ne sont qu'une confirmation pure et simple de de celles que nous avions enregistrées, il y a quelques années, sur cette importante question agronomique.

Donc, en attendant des lumières nouvelles, il est

reconnu que, dans un mélange de matières végétales avec du plâtre ou de la chaux et de l'eau, mieux du purin, la fermentation produit une quantité assez notable d'azote pour engager vivement les cultivateurs à employer cette méthode à l'effet d'améliorer la qualité de leurs fumiers.

L'azote et les plantes.

M. Atwater a déposé à l'Académie des Sciences un mémoire dans lequel il examine les relations qui existent entre les plantes et l'azote de leur nourriture.

Voici ses conclusions :

1° Le maïs semble s'accommoder largement des agents minéraux et facilement de l'azote des engrais, et posséder, à un très-haut degré, le pouvoir de s'emparer de l'azote des sources naturelles ;

2° Tandis que, dans ses rapports botaniques, le maïs se rapproche du blé, de l'avoine et des autres céréales, il semble, dans ses rapports physiologiques avec les éléments nutritifs, avoir beaucoup plus d'analogie avec les légumineuses ;

3° Les pommes de terre ont été sensibles à chacun des ingrédients fertilisants, au superphosphate, aux sels de potasse et aux engrais azotés, dans presque tous les cas où le temps a été favorable. Mais elles n'ont donné que des récoltes très-modérées avec les engrais minéraux, tandis qu'elles ont répondu très-largement à l'azote des engrais ;

4° Ces expériences indiquent décidément que les

pommes de terre diffèrent du maïs; qu'elles ont moins d'aptitude à emprunter, aux sources naturelles, des quantités suffisantes d'éléments nutritifs et surtout d'azote.

Elles semblent exiger une provision plus ample de nourriture assimilable.

Ceci pourrait trouver, en partie, son explication dans la différence qu'on observe entre les racines de maïs et celles de la pomme de terre.

5° L'avoine (dans un plus petit nombre d'expériences) a été encore plus sensible que les pommes de terre au défaut d'azote, et a mieux profité de l'azote des engrais.

Le blanc des poiriers.

On lit dans la *Gazette des Campagnes* : Existe-t-il un procédé pour combattre cette maladie du blanc des racines dont sont atteints les poiriers, etc...? Nous voyons que M. Trouillet combat cette maladie en soupoudrant les racines avec de la fleur de soufre mélangée par partie égale avec du plâtre cuit. Sans mettre en doute la véracité des faits, nous qui traitons des arbres malades du blanc depuis dix ans sans aucun résultat, nous pouvons douter encore. Dans le premier moment, nous ne savions à quel genre de maladie nous avions affaire; dans les 24 heures, l'arbre était mort comme frappé de la foudre, et, en l'arrachant, on trouvait ses racines couvertes d'un réseau épais de filaments blancs. C'est encore aujourd'hui l'ennemi le plus terrible des jardins; d'autant plus terrible qu'on ne s'aperçoit de sa présence que quand l'arbre est mort. Aussi que de

choses n'avons-nous pas faites pour combattre cette maladie; que de terre n'avons-nous pas remuée pour changer les places des arbres! Nous avons été jusqu'à entourer le collet de fleur de soufre sur une circonférence de 60 centimètres de diamètre. Rien n'y a fait, nos arbres mouraient tout de même.

L'effet de cette maladie se produit dans les terrains usés, principalement dans ceux où il y a eu de vieux arbres mal arrachés, ce qui nous est arrivé de trouver en fouillant nos plates-bandes; dans les terres vierges, le blanc se produit rarement. Il faut, en défonçant une terre, veiller à ce qu'il n'y reste point de vieilles racines et planter sur butte et à la suite de grandes pluies de juillet et août, c'est à ce moment que se produit le mycélium; il faudrait pouvoir déchausser le collet des arbres pour voir si le blanc ne les attaque pas. Le poirier résiste mieux en raison de la nature de son bois, les pêchers sur amandiers sont les plus maltraités. Nous nous sommes aperçus que ceux qui sont greffés sur pruniers l'étaient moins; du moins, jusqu'à ce jour, toutes nos plantations sur prunier ont bien réussi depuis cinq à six ans. Plusieurs amateurs se sont adressés à la Société nationale d'horticulture de France. M. Michelin, rapporteur, a conclu que le blanc se produisait dans les terres épuisées, et, pour tout remède, il conseillait de laisser reposer les terres pendant un certain nombre d'années. Dans la *Revue horticole*, il a été aussi question de cette maladie sans aucun résultat positif. Dernièrement encore, le journal *Vulgarisation de l'horticulture*, directeur M. Vauvel, interrogé sur cette maladie, l'attribuait à l'épuisement des terres, aux détritus d'arbres morts enterrés.

Si donc le procédé de M. Trouillet pouvait être efficace, nous serions les premiers à en vulgariser les bons effets ; c'est à essayer.

Ce mycélium n'attaque pas seulement les poiriers et pêchers, tout ce qui se trouve à sa portée est infailliblement détruit ; et très-souvent les rosiers en sont attaqués. Il ne faut pas hésiter à enlever les terres garnies de filaments blancs et en apporter d'autres, car, sans cela, autant d'arbres qu'on plantera dans la même place, autant il en mourra.

ADAM.

L'élevage du veau en Normandie.

Un cultivateur normand donne à ses compatriotes les conseils suivants à l'effet de tirer un bon parti de l'élevage des veaux.

L'élevage et l'engraissement des veaux peuvent être des spéculations lucratives pour le cultivateur, mais il importe qu'elles soient bien conduites. Or, très-souvent, le cultivateur suit à cet égard des errements défectueux.

D'abord, comme l'a justement fait remarquer un habile agronome au comice de Béthune, il faut blâmer la vente du veau âgé de quinze jours à un mois. Le cultivateur aurait beaucoup plus d'intérêt à nourrir son veau jusqu'à trois mois et à le livrer engraissé, alors qu'il pèse 100 kilog. de poids vif.

Il n'est pas nécessaire, pour cela, de prolonger l'allaitement au-delà de trois ou quatre jours.

Jusqu'à trois mois, on lui donne le lait écrémé et dont le beurre est vendu à part.

A trois semaines, on mélange le lait caillé avec du bouillon de graine de lin. A cinq ou six semaines, on délaye de la farine de maïs, d'avoine, de sarrazin, de fève ou d'orge, et on en fait une bouillie qu'on donne tiède au jeune veau. Dans le troisième mois, on fait cette bouillie plus épaisse, on la réduit en pâtons du volume d'un œuf de pigeon, qu'on fait avaler en y mettant un peu de lait tiède, pour les rendre plus glissants et plus rapides.

On en donne de cinq à six par repas, suivant la taille du veau, qui fait ainsi trois ou quatre repas par jour. Une fermière peut nourrir de cette façon quatre à cinq veaux à la fois et douze par an avec le lait de trois vaches, et faire une opération lucrative, ayant, en outre, le bénéfice de son beurre.

Le maïs concassé ou cuit est une nourriture supérieure à toutes les autres pour les veaux à l'engrais. Les engraisseurs qui approvisionnent le marché de la Vilette reconnaissent que cette nourriture donne au veau plus de poids et de taille que les autres régimes, et que la viande en est de qualité supérieure.

Le même cultivateur normand ajoute quelques détails sur le système d'élevage des veaux pratiqué par les plus habiles éleveurs d'Angleterre.

De leur naissance à trois mois, les veaux reçoivent de 6 à 9 litres de lait écrémé et mêlé à un quart d'eau chaude, avec foin sec, betteraves saupoudrées de 1 à 2 litres de farine d'orge, le tout formant trois rations.

Ils sont libres dans des boxes bien aérés.

A six mois, on les case deux par deux dans des boxes plus larges attenant à un petit préau où ils paissent en liberté. Les portes sont ouvertes en hiver, le jour, de 9 à 4 heures; en été, de 4 heures du soir à 9 heures du matin. Dans cette saison, les veaux préfèrent coucher dehors.

Il y a loin de ce système à celui trop usité dans nos pays, qui consiste à enfermer les veaux dans des prisons obscures, étroites et privées d'air. Le bon air n'est-il pas une condition indispensable à la santé de tout animal?

Et la liberté, donc? Quoi de plus triste que de voir d'infortunés veaux attachés par le cou dès leur naissance à un anneau de la vacherie. Ils tirent sur leur corde, les malheureux, et s'épuisent en vains efforts pour trouver une liberté qu'ils n'ont point connue, mais que leur instinct les pousse à rechercher, comme étant indispensable à leur développement.

Cette dernière condition est, à notre avis, très-importante, et d'une importance trop généralement ignorée de nos cultivateurs. S'il y a une vérité de sens commun pour tous, c'est que la respiration d'un ciel pur est la première de toutes les conditions de santé pour tous les animaux, surtout dans le jeune âge, pour les bestiaux comme pour l'espèce humaine. — Ah! qu'on est loin de comprendre cette vérité dans nos campagnes.

Le cultivateur normand termine avec raison ses conseils judicieux par la conclusion suivante, que nous avons émise nous-même plus d'une fois.

Il est donc désirable qu'on renonce à la mauvaise habitude, trop répandue en France, de sacrifier, au bout de quelques semaines, des jeunes veaux, dont la chair

est sans valeur alimentaire et qu'on s'habitue à les nourrir jusqu'à trois mois au moins, par les procédés indiqués ci-dessus. Il y aurait profit pour tous, éleveurs et consommateurs.

Un cultivateur normand.

Fort bien, disons-nous; à trois mois, mais pas à cinq et à six mois comme on le fait trop généralement en Normandie. Les veaux de six à huit mois ont une chair désagréable, dont se plaignent avec raison les voyageurs de passage dans les villes normandes. Cette chair n'a plus le goût de celle du veau, ni la saveur de celle du bœuf. — Il n'y a que les indigènes qui l'acceptent, mais les étrangers s'en plaignent avec raison.

Quand on a élevé un veau jusqu'à quatre mois, il est trop tard pour l'engraisser; il faut l'élever jusqu'à l'âge adulte. — Partout ailleurs qu'en Normandie, les consommateurs refusent, avec raison, le vieux veau.

(Gazette des Campagnes.)

L'inoculation contre la péripneumonie.

Les expériences d'inoculations pratiques, d'après la théorie de M. Pasteur, ont donné lieu à diverses questions pratiques, parmi lesquelles il en est une des plus intéressantes. Aussi on a remarqué que l'inoculation pratiquée dans le tissu cellulaire du cou ou du fanon est mortelle pour l'animal, et qu'elle est inoffensive pratiquée à l'extrémité de la queue. MM. Cornevin et Thomas

concluent de ces expériences que l'absorption du virus dépend de deux causes : la densité du tissu où le virus est déposé et sa température. Ainsi la queue a une température de 10° plus basse et le tissu beaucoup plus serré que le cou. Pour vérifier cette explication, on a enveloppé de ouate la partie inoculée de la queue ; la chaleur ayant été accrue, le virus a une action mortelle. Par contre, on a appliqué de la glace sur l'endroit inoculé du cou, et le virus a été inoffensif.

On a donc conclu de ces faits que pour rendre inoffensif le virus inoculé, il faut tenir la partie inoculée dans un état de fraîcheur convenable.

On le voit, ces faits confirment en principe la théorie de M. Pasteur, mais ils démontrent, en outre, que le succès des applications dépend de certaines conditions qu'on ne découvre qu'à force d'expériences successives.

La culture normande.

M. J. A. Barral, le savant directeur du *Journal de l'Agriculture*, a rendu compte à l'Académie des sciences des intéressantes observations qu'il a faites, aux environs de Saint-Lo, sur les herbages de cette partie de la Normandie. Nous empruntons au compte-rendu officiel de l'Académie des sciences le passage suivant :

« Nulle part, même en Angleterre, où la chaleur, il est vrai, est un peu moindre, on ne trouve des prairies si luxuriantes et un bétail plus productif au point de vue

de la quantité et de la qualité du lait et du beurre qu'il fournit. Je viens de visiter des herbages loués 300 fr., 350 fr. et même 400 fr. par hectare. Je ne crois pas qu'un fermier qui payerait, pour l'ensemble de ses terres, un loyer de 450 fr., pourrait se tirer d'affaire; mais presque tous ont, outre d'autres terres, une étendue d'herbages plus ou moins considérable dont ils payent le loyer dans les limites qui viennent d'être indiquées.

« Ici, on trouve en quelque sorte l'idéal de ce qui doit être regardé comme le but à atteindre par une grande partie de l'agriculture française : le moins possible de terres en céréales et la plus grande surface livrée à la culture fourragère. Les herbes de la Normandie sont, il est vrai, réputées particulièrement nutritives. Ce ne sont pas des herbes creuses, telles que celles de quelques parties d'autres régions où les prairies ne reçoivent pas d'engrais. Ces herbages sont eux-mêmes abondamment nourris, soit avec du purin, soit avec du fumier, soit même avec du guano. Pour beaucoup tirer du sol, l'herbager normand comprend qu'il faut rendre beaucoup à ce même sol.

« L'expérience justifie chaque année sa conduite. D'ailleurs, dans ce pays, l'agriculture se réduit pour ainsi dire à trois termes : de l'herbe, du bétail, du cidre; le reste est accessoire. La production du cidre correspond à une production industrielle qui doit varier suivant les contrées; celle-ci mise à part, presque partout le problème agricole peut se réduire aux deux premiers termes, herbe et bétail. Au-dessus se trouve le grand problème : de l'eau en quantité suffisante et à point nommé. Enlever l'excès, suppléer à l'insuffisance, tel est

le but que l'agriculteur doit poursuivre. Mais, en même temps, il est soumis à bien des soucis pour lesquels il faut, quoi qu'on dise, une science extrêmement variée.

« Ni l'habileté du chimiste, ni les connaissances du mécanicien et de l'ingénieur, ni la science de l'économiste accompli ne peuvent suffire isolément; il faut que tout cela soit réuni, en même temps que l'art de l'expérimentateur, dans une même tête, pour former un véritable agronome. Si l'on constate que celui-ci se rencontre rarement, qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'il faut chercher à répandre de plus en plus l'instruction parmi ceux qui sont appelés à s'occuper des choses de l'agriculture?

« M. Barral insiste sur les soins extrêmes de propreté qui sont apportés dans la fabrication du beurre, afin de lui conserver la qualité qui assure sa supériorité sur les marchés. Une intéressante discussion s'est engagée, à laquelle ont pris part MM. Thénard, Mangon, Chevreul, Des Cars, Bazille, Pluchet, Risler, sur les qualités des vaches laitières et sur les caractères distinguant les bons taureaux de race cotentine.

« Il en résulte que la première condition pour un bon taureau est de présenter, au plus haut degré, les caractères distinctifs de sa race, et d'appartenir à une famille de bonnes vaches laitières. L'importance de livres de généalogie est signalée comme capitale au point de vue des garanties que l'élevage peut donner. »

Avis aux éleveurs de bestiaux.

M. Nocard a fait récemment une découverte qui intéresse particulièrement les éleveurs de bestiaux.

Il s'agit de la maladie des vaches connue sous le nom de *nœuds*, maladie qui se traduit par une induration et des nodosités *de la mamelle*.

Les vaches laitières atteintes par le mal perdent presque tout leur lait, et le peu qu'on leur tire chaque jour est de qualité très-inférieure.

Il ne se conserve pas, s'aigrit, prend une couleur repoussante. De là une perte pour l'éleveur.

M. Nocard a découvert que cette maladie était causée par des parasites cryptogamiques. Après une expérience tentée sur une vache et une chèvre, il employa l'*acide borique*, comme le plus propre à détruire ce champignon; une injection était faite chaque soir dans les trayons. Au bout de quelques jours, les bêtes malades guérissaient et leur lait recouvrait toutes ses qualités.

Une autre précaution qui doit être prise en ce cas est à signaler également: au moment de traire la vache, on doit se laver les mains avec une solution phéniquée à 3 °/₀, et le pis de la vache doit être nettoyé de la même façon.

Avis aux éleveurs dont les épidémies déciment les troupeaux. Le remède est simple et peu coûteux.

Récolte des osiers.

Dans les pays de fabrication d'huile et de cidre, comme dans les contrées vignobles, on ne récolte les osiers que tous les trois, quatre ou cinq ans, pour en faire des cercles. A cet effet, on émonde chaque année les plants, en ne laissant à chaque souche que trois à cinq tiges, suivant la force du plant. A cet âge, on peut aussi les utiliser dans les pays de charbonnages pour en faire des bois de mine, dits queues, longs de 1^m à 1^m20, qu'on vend 5 centimes la pièce.

Quand on ne doit récolter les osiers que tous les trois, quatre ou cinq ans, pour faire des cercles ou gaules, la plantation des tronçons doit être espacée de 33 centimètres sur des lignes ayant entre elles un intervalle de 66 centimètres.

Les plançons faits avec des bois de deux à quatre ans et longs de 33 centimètres sont enfoncés aux deux tiers de leur longueur, comme je le fais avec succès à *Fléchin* (Pas-de-Calais), en employant des saules bleus ou des saules de Hollande. La végétation de ces derniers, quoique belle, est moins hâtive que celle des saules bleus.

Le mode d'exploitation des terrains bas et humides doit être subordonné à l'écoulement le plus facile et le plus avantageux de leurs produits.

BRASSART, de Fléchin (Pas-de-Calais).

Conservation des œufs.

Le commerce des œufs, lisons-nous dans *la Nature*, constitue une branche importante de l'industrie alimentaire et se chiffre, aux Halles, par près de 20 millions de francs par an. Les pays étrangers, et surtout l'Angleterre, nous en enlèvent une quantité considérable. Il est donc important de pouvoir conserver longtemps les œufs en évitant leur décomposition et leur altération.

Les procédés sont nombreux, on le conçoit sans peine. Nous allons indiquer les plus usuels et les plus simples.

D'abord, les expéditeurs qui envoient les œufs de province doivent les essuyer avant de les emballer dans de la paille ou du foin; car l'eau qui recouvre l'œuf attire, en s'évaporant, le jaune, qui devient adhérent à la coquille et ne tarde pas à s'altérer.

Le principe sur lequel repose la conservation des œufs est la non-pénétration de l'air dans l'œuf. Le problème consiste donc à envelopper l'œuf d'une couche protectrice.

1° M. Delarue a proposé l'eau de chaux : chaux éteinte, 100 grammes; sucre en poudre, 10 grammes. Mêlez intimement et délayez dans une quantité suffisante d'eau pour contenir 200 œufs, qu'on y laissera plongés pendant quinze jours;

2° On recouvre les œufs frais d'une couche de cire, de matière grasse, de gomme arabique, de plâtre, puis on les roule dans du charbon de bois pulvérisé. Il ne faut pas omettre de les placer la pointe en bas;

3° On les met dans un

sable et de charbon, dans de la paille stratifiée, ou bien encore dans de la farine de blé, dans les cendres.

Moyens d'éloigner les insectes des animaux.

Dans la saison des chaleurs, les animaux, surtout les animaux attelés et attachés, dont les mouvements ne sont pas libres, sont cruellement tourmentés par les mouches et par d'autres insectes. Les préserver de ces tourments est un acte d'humanité, doublé d'une opération productive pour leur maître.

Parmi les moyens les plus efficaces pour écarter ces bestioles importunes, nous signalons les suivants :

1° Faire infuser des baies de genévrier, 15 grammes par litre d'eau bouillante ; puis frotter légèrement le cheval avec cette infusion aux parties les plus sensibles, aux oreilles, au chanfrein, sous le ventre, etc. On écarte ainsi les taons et les mouches ;

2° Une dissolution d'*assa fœtida*, 60 grammes dans un verre de vinaigre et deux verres d'eau, et imbiber la peau de l'animal, comme ci-dessus ;

3° Une solution d'acide phénique ;

4° Une décoction de *quassia amara* ;

5° Une décoction de feuilles de noyer.

Quelques gouttes d'huile de laurier dans les oreilles du cheval éloignent les insectes les plus importuns.

Sans doute, d'autres plantes à odeur forte doivent posséder les mêmes propriétés. On ne saurait trop en encourager l'essai.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Blocs soi-disant erratiques, menhir de Silly et fosses, excavations ou bases de demeures celtiques.

Les blocs, presque tous énormes, de pierre d'une nature n'ayant point ses analogues dans le pays, ni même dans le département, et que l'on trouve épars en grande quantité dans l'est de la forêt de Silly-en-Gouffern, ont déjà donné lieu à beaucoup d'hypothèses sur leur origine : suivant la plupart des hommes qui les connaissent, ce sont des blocs erratiques, d'abord *encastrés dans d'immenses glaçons*, et *importés* par les eaux des contrées boréales du globe, *jusque dans nos latitudes*, où leurs radeaux se sont fondus ; lesquels blocs, par un *frottement multiplié*, sinon continu, ont *arrondi* leurs angles comme les galets des bords de la mer ; ce qui fait qu'aucun d'eux, pour ainsi dire, n'a de carre déterminée : Les *Diorites* du Passais normand (produits volcaniques, arrivés en fusion jusqu'à la surface du sol, ainsi que ceux restés pêle-mêle empâtés d'une cangue rougeâtre dans les crevasses qui leur ont livré passage, de même que ceux lancés à droite et à gauche), *n'ont également aucun angle déterminé* !... Ceux qui sont méplats, ont beaucoup d'analogie, par la forme, avec les blocs disséminés de la forêt de Silly, et terrains environnants ; la seule différence est dans la couleur ; le Diorite étant brun foncé, un peu verdâtre, tandis que les blocs de

Silly sont, dans la casse, d'un jaune sale et pâle, comme du bois de chêne fraîchement débité.

On sait, dans le pays de Laigle, qu'au commencement de ce siècle (le 26 avril 1803), par un temps très-serein, un bruit aérien semblable à un violent coup de tonnerre, se fit entendre, et, aussitôt après, une quantité considérable de pierres, *encore brûlantes au toucher*, s'abattit sur la commune de Laigle, et partie sur celle de St-Sulpice et autres; beaucoup de ces éclats s'enfoncèrent plus ou moins en terre, mais ceux qui rencontrèrent la couche siliceuse dominant dans ce pays, restèrent à la surface du sol. C'était un aérolithe ou bolide qui venait de s'abattre sur cette contrée. L'Académie des sciences envoya plusieurs de ses membres pour constater le fait; et cette commission chargea un géomètre du lieu de lever le plan exact du périmètre où gisaient les débris du bolide, ainsi que de l'emplacement où se trouvaient les principaux fragments, plan dessinant un ovale un peu plus allongé que l'œuf ordinaire (1) et ayant plusieurs kilomètres de longueur.

Le grand axe de l'ovale étant assez exactement placé dans le sens de l'est à l'ouest s'explique facilement quand on sait que la terre tournant avec une vitesse considérable, tout aérolithe doit voler en éclat lorsqu'il atteint le réfrigérant de l'atmosphère terrestre, et s'éparpiller d'abord en forme de cône sur un plan circulaire, tant

(1) Pendant notre court exercice à Laigle en 1861, nous avons eu l'occasion de voir ledit plan, ainsi qu'une notice faite à propos de ce phénomène qui impressionna vivement les populations d'alentour.

qu'il est dans les hautes régions, mais que la vitesse de rotation de la terre s'oppose à ce que la base du cône reste parfaite, en ce sens que les plus lourds fragments doivent toucher le sol avant les moyens et ceux-ci avant les plus légers ; il s'ensuit naturellement que l'impression produite sur le sol, par les éclats d'un aérolithe, n'est pas circulaire, mais au contraire affecte une forme ovale plus ou moins allongée.

En 1846, c'est-à-dire quinze ans avant d'avoir connu aucune des particularités de l'aérolithe de Laigle, étant alors en résidence à Domfront, nous eûmes à faire construire aux limites des communes de Ceaucé et de St-Fraimbault, pour le service du chemin de grande communication n° 24, un pont de 18 mètres d'ouverture, en trois arches, sur la Varenne, ouvrage pour lequel les pierres d'appareil : avant-becs, parpaings, claveaux, bandeaux, plinthes, bahuts de parapets, etc., etc., étaient prévues en pierre dite de St-Laurent, du nom d'une petite chapelle voisine, que le devis nommait blocs erratiques (c'était la première fois que nous allions palper quelques-unes de ces pierres, dont le nom seul nous était connu depuis 3 ou 4 ans).

A cette époque, nous avions lu les essais de géologie de Lyell, que nous possédions, et nous avions surtout remarqué sa Théorie des Blocs erratiques *transportés par des glaçons* venant des contrées boréales, blocs *ayant tous les angles arrondis*, indiquant un frottement répété, à l'imitation des galets maritimes ; et nous nous étions figuré que lesdits blocs de pierre couvraient une très-vaste étendue dans les contrées où il en existe, et même que dans le voisinage desdites contrées se trouvaient

disséminées de plus en plus, loin des blocs de même nature, jusqu'à ce que l'on n'en voie plus aucun.

Etant donc allé, dans les premiers beaux jours, pour les besoins de notre construction, sur les chantiers où se préparaient ces pierres d'appareil, nous fûmes frappé de voir, *sur un espace relativement restreint*, les blocs éparpillés et de diverses dimensions, à travers lesquels les ouvriers choisissaient ceux à leur convenance pour faire telle ou telle pièce ;... les uns étaient *à plat* sur le sol ; les autres étaient directement *sur champ*, avec une partie de leur volume plus ou moins enterrée ;... d'autres enfin étaient *posés obliquement* avec une notable partie de leur masse enfouie en terre ;... et quelques autres étaient posés à plat, mais *entièrement recouverts de terre ;...* tous enfin *avaient leurs angles arrondis comme les Diorites des environs de Passais*, sortis en fusion du sein de la terre !

Après que nous eûmes parcouru presque tout le gisement (qui affectait la forme ovale, le grand sens tendant de l'Est à l'Ouest), les ouvriers nous affirmèrent qu'au-delà, il n'existait plus aucune de ces pierres, ce que huit années d'exercice dans la contrée nous ont permis de vérifier souvent.

Nous rappelant alors l'opinion émise par Lyell au sujet des blocs erratiques, *cette définition nous parut équivoque, en ce sens :*

1° Qu'il n'y a aucune raison pour que ce genre de masses, soi-disant flottantes d'abord à l'aide des glaçons qui les portaient, se soit localisé à un espace relativement restreint, *comme si elles eussent navigué de conserve* depuis le voisinage du Pôle, *quoique sans aucune direction ;*

2° Et que, d'après la définition, il n'y avait aucune raison pour que les uns fussent restés sur champ ou obliques, parce que la fonte des glaces cessant de les soutenir en cette position, lesdits blocs devaient naturellement s'être tous échoués à plat, ou assis d'eux-mêmes dans cette position horizontale, *ce qui n'existe pas;*

Outre cela, il semble que les parties encastrées dans la glace étant protégées par elle *ne devaient point conséquemment avoir eu aucun frottement* dans leur course et devaient au moins avoir deux ou trois côtés rugueux et bordés de leurs arrêtes, *ce qui n'existe pas non plus!*

Ces blocs, un tant soit peu grenus dans la casse, et plus clairs que ceux de Silly, n'étant ni du granit jaune, que nous connaissions très-bien pour en avoir vu au mont Cerisy quelques années auparavant, ni du grossier granit roux très-commun sur les bords de la Varennes, ainsi que dans le canton de Passais, encore moins du grès sur lequel nous vivions depuis 2 ou 3 ans ;..... Nous étions bien là en présence d'un gisement des *soi-disant* blocs erratiques dont parlent Lyell et autres géologues, *comme n'ayant point d'analogues dans le pays où on les trouve, et comme ayant été* IMPORTÉS LA, des contrées Boréales PAR DES GLACES, opinion qui ne nous satisfit que très-imparfaitement, étant d'ailleurs sur des terrains primitifs où il nous semblait difficile que des radeaux cristallins fussent venus en ordre échouer leur chargement, *dans un même lieu,* comme une escadre voyageant de conserve,..... et, voyant du reste l'exiguité relative du gisement de ces blocs de dimensions très-diverses.

La pierre de Saint-Laurent, un tant soit peu grenue, et exempte de fines (fissures), semble participer du granit dont elle a la dureté ;... comme lui *elle se travaille à la pointe ;...* se fend plus facilement, et par faces généralement plus planes ;... les ouvriers qui la travaillent traduisent cette facilité en disant : *qu'elle n'a pas de volonté ;* c'est-à-dire qu'on la fend dans tel sens que l'on veut. (Il y a dans le pays, des fûts de croix, faits de cette pierre, et qui ont bien 4 et 5 mètres de longueur.)

Huit ans après avoir fait convertir un grand nombre des *soi-disant* blocs erratiques des bois de Saint-Laurent en pierre d'appareil d'un pont important, une mesure administrative nous jeta de Domfront dans la circonscription sud d'Argentan ; et quatre ans après ce premier saut, une autre décision nous fit passer du service sud dans le service nord de cette résidence, alors composée de la moitié du canton chef-lieu, puis de ceux de Trun et d'Exmes, avec la partie de la grande ligne n° 16, comprise entre le bourg Saint-Léonard et Almenesches (canton de Mortrée), partie de chemin à quelques mètres de laquelle est situé le beau Menhir de Silly, ainsi que le vaste gisement des *soi-disant* blocs erratiques dont parle le bulletin dit scientifique, n° 11 (page 281) de la Société Flammarion, au milieu desquels il est élevé ;... blocs en tout semblables, quant aux formes, aux positions, et presque jusqu'à la couleur, à ceux des bois de Saint-Lourent, commune de Ceaucé, à la seule différence : que les blocs de Silly sont d'une teinte plus brune, et, à la casse, se rapprochent beaucoup du grès ; comme lui, ils se travaillent au marteau, tout en n'ayant point la texture du grès schistoïde de la chaîne passant à Bagnolles, à

Domfront, à Mortain, etc..... et encore moins du grès silurien de Tournay, Villedieu et autres localités du même faite.

Dès les premiers jours de 1858, en visitant les grandes lignes vicinales de notre service, nous avions remarqué les *soi-disant* blocs erratiques de Silly, dont quelques-uns se faisaient voir dans les talus et jusque dans les bernes de notre chemin n° 16, exactement comme le font les blocs de Saint-Laurent, et nous avions aussi vu pour la première fois le beau Menhir dont jusque-là nous n'avions fait qu'entendre parler.

Étant allé ensuite à Exmes, nous fûmes bientôt mis en rapport avec un homme de science, M. Lebailly, ancien inspecteur d'Académie, en retraite dans son lieu natal ; savant étymologiste, connaissant sept langues anciennes, et utilisant ses nombreux loisirs en recherches sur l'antiquité ; et surtout, sur ce qui pouvait se rattacher à l'histoire de son pays, qui évoque de si riches souvenirs.

M. Lebailly était, depuis 16 ans que nous faisions partie d'un service public exigeant déjà certaines connaissances, le plus instruit, comme le premier homme que nous ayons rencontré dans nos goûts, car l'archéologie a toujours eu pour nous un puissant attrait ; aussi, ne tardâmes-nous pas à lier connaissance et à parler successivement de presque tout ce qui, dans le pays d'Exmes, de Trun et d'Argentan, a trait à l'archéologie ou aux documents simplement historiques.

Le remarquable Menhir de Silly, les blocs soi-disant erratiques, au milieu desquels il est élevé, les vastes fosses creusées en terre dans son voisinage furent les premiers sujets passés en revue.

Le savant dont nous venons de parler avait, comme nous-même, beaucoup de peine à admettre l'origine des blocs erratiques telle que les géologues connus la définissent, ce qui lui faisait dire qu'en s'entre-copiant ils avaient imité les moutons de Panurge. Il était contemporain de la chute de l'aérolithe de Laigle, mais alors il ne connaissait pas plus que nous la forme imprimée sur la terre par ses nombreux éclats, et il disait : « A différentes époques, il est tombé des pierres « du Ciel.... Nos populations n'ont-elles pas l'idée tra- « ditionnelle que le tonnerre *tombe en feu*;... et parfois « *en pierres*... ou *en eau !*

« L'opinion la plus accréditée sur l'origine de notre « planète, veut que d'abord elle ait été *un globe de feu* « allant de plus en plus vers un refroidissement gé- « néral... Comment donc admettre que cette masse « ignée se soit subitement refroidie, pour qu'à une « époque très-reculée, et conséquemment plus rap- « prochée de l'état incandescent, d'immenses glaçons « soient venus flottants jusque dans nos latitudes, chargés « surtout de fardeaux aussi pesants que la plupart des « blocs de la forêt de Silly et qu'ensuite, par *un revi-* « *rement* de température *inexplicable*, la terre se soit « suffisamment réchauffée, pour que (malgré le refroi- « dissement progressif, que tout le monde admet aujour- « d'hui), notre planète soit revenue au degré de chaleur « que nous lui connaissons ?... Il est beaucoup plus ra- « tionnel d'admettre que ces blocs, par un phénomène « quelconque, *soient tombés* d'en haut *jusqu'à nous*, ainsi « que nous les voyons !!!

« La chute bien constatée de l'aérolithe de Laigle, au

« commencement de ce siècle, ne prouve-t-elle pas « qu'autrefois il a pu se produire des phénomènes de « ce genre?... » Ce savant ajoutait : « comment se « serait-il pu qu'à l'époque dite *glacière*, où tout devait « être excessivement congelé, dans les contrées boréales « surtout, des glaçons disloqués comme dans une dé- « bâcle, eussent *arraché* à un littoral rocheux et congelé « lui-même des masses aussi énormes et aussi pesantes « que la plupart de ces blocs ?... Et d'ailleurs, la partie « des blocs encastrée dans la glace vers le pôle, *n'a pu* « *être polie de tous les côtés à la fois* par un frottement « étranger, de deux côtés et du dessus par exemple... « car il est évident que la masse du glaçon (plus légère « que la pierre à volume égal), a conservé le dessus de « la flottaison jusqu'à l'extrême limite de la température « de la glace, et que le bloc de pierre qui, par sa nature, « s'empare plus vite du calorique, n'a pu flotter long- « temps sans se détacher du radeau, et conséquemment « sans tomber au fond; ce qui, *en supposant vrai le* « *transport* de ces énormes blocs *par des glaçons*, n'a « pu durer assez longtemps pour polir le dessous de ces « masses pesantes, *si tant est que lesdits blocs aient flotté* « *comme le prétendent les géologues...* Dans tous les cas, « les masses souvent énormes de pierre dont s'agit, « n'ont pu être polies et désanglées à la fois *dessus* et « *dessous* ainsi que cela existe dans les blocs de Silly ;... « raison péremptoire qui exclut l'admission d'un frotte- « ment continu sur d'autres glaçons, ou sur la terre, *qui* « *alors ne pouvait être qu'une boue sans résistance !...*

« Des différentes raisons qui précèdent, il résulte que « *l'hypothèse* du transport par glaçons des blocs soi-

« disant erratiques *est inadmissible*, et que leur présence « aux lieux où on les voit est due à une tout autre « cause...

« Les druides, plus voisins que nous de ces évène- « ments reculés, n'avaient évidemment pas d'autres « idées sur l'origine de ces blocs de pierre d'une nature « inconnue ;... et c'est aussi par la seule raison *qu'ils « les croyaient tombés du ciel* (puisqu'ils n'avaient point « leurs analogues dans les contrées où ils se trouvaient), « *qu'ils en faisaient choix pour l'érection des monuments « qu'ils élevaient à la Divinité.*

Trois ans plus tard (janvier 1861), après avoir eu maintes occasions de nous rendre un compte exact de l'étendue et de la forme des gisements où reposent les soi-disant blocs erratiques de Silly, nous dûmes quitter la résidence d'Argentan pour celle de Laigle, où nous devions trouver le mot de l'énigme se rattachant aux soi-disant blocs erratiques ;... et ce fut là aussi que nous eûmes l'occasion de voir le plan ovale des terrains occupés par les éclats de l'aérolithe de ce lieu ; ce qui nous permit de faire le rapprochement de la forme des terrains qu'occupent dans nos contrées les blocs de la forêt de Silly, ainsi que des bois de Saint-Laurent, qui les uns et les autres sont des ovales un peu allongés, dont le grand axe se dirige dans le sens de l'est à l'ouest ;... dispositions ou plutôt *rapprochements* qui nous confirmèrent, M. Lebailly et nous même, dans l'opinion que les blocs de la forêt de Silly, *dont nous connaissions tous les deux le gisement*, ainsi que ceux de Ceaucé, *dont l'emplacement était spécialement présent à notre mémoire* propre, sont, non pas des blocs erratiques transportés du nord par des

glaces; *mais* bien *des éclats d'Aérolithes disséminés* dans l'intérieur des périmètres ovales qu'ils occupent, de la même façon que ceux tombés à Laigle le 26 avril 1803 ;... et, nous concluons de ces divers rapprochements et des explications qui s'y rattachent (ce que peu de personnes, peut-être aucune, n'ont eu l'occasion de faire), *que l'opinion émise* jusqu'ici sur l'origine de ces pierres étrangères à notre sol, *est complètement* ERRONÉE ;... et que tous ceux qui en ont parlé *se sont* plutot *successivement emboité le pas, qu'ils n'ont raisonné* sur la possibilité de ce transport qui est inadmissible !!!

On concoit que les druides qui, pour élever leurs monuments, choisissaient des pierres *que la main de l'homme n'eût pas travaillées*, aient choisi, pour en faire un de leurs principaux établissements dans nos contrées, la forêt de Silly-en-Gouffern, dont la partie orientale renferme un vaste gisement des blocs de pierre dont nous venons de parler, blocs *d'une nature inconnue dans le pays*, dont le principal a toujours dû être le beau menhir que nous connaissons (1) et qui, d'après la tradition, a bien, en

(1) Nous tenons de la bouche de M. Tabard, maire de Silly, en 1852, qu'un bloc énorme et allongé comme le menhir de sa commune, existait autrefois à la surface d'un champ situé entre sa demeure et la route nationale n° 24 bis ; mais que cette masse de pierre gênant beaucoup les labours, son père la fit briser à la mine ;... que la plupart des morceaux, subdivisés au marteau, servirent aux fondations d'un bâtiment ; et que l'un des principaux fragments, lancé de ce côté, fut ensuite (pour en conserver le souvenir), placé debout à l'entrée de sa propriété de la Vallée, où on le voit en rive de la route nationale : il s'élève à près de 2 mètres au-dessus du sol, et il porte la trace d'une longue mine.

terre une longueur égale à celle que l'on voit au-dessus; ce qui donnerait au monolithe au moins douze mètres de longueur totale.

D'après M. Lebailly : « les druides (qui, comme on « sait, n'écrivaient pas la science *de peur de la vulga-* « *riser*), avaient tout près du menhir de Silly un collège « oral, dont le nom est arrivé jusqu'à nous. Le Mont-Cel, « (*mons Cœli* ou *mont Celtique*), était encore de nos « jours le lieu d'un castel appartenant à la famille de « Saint-Pierre, lequel était situé à peu de distance de « celui de la Vente existant aujourd'hui à 2 ou 300 « mètres du menhir. »

Au commencement de ce siècle, l'un des deux fils de la maison de Saint-Pierre était désigné par le surnom de *du Montcel* (l'aîné), et l'autre par celui de *La Vente*, mort y a peu d'années au château actuel, que beaucoup de gens appellent encore le Montcel, à cause de l'ancien et comme pour en conserver le souvenir.

« Ce Collège druidique, ainsi que le monument élevé à la Divinité, avaient attiré là des populations nombreuses pour l'époque... et les vastes fosses creusées en terre, ayant le plus souvent la forme d'une calotte renversée, et que le vulgaire désigne sous le nom de marnières, ou mânières, du nom décomposé de Man-hière, ne sont autre chose que les bases d'habitations Celtiques, dont on remarque plusieurs analogues dans la cité Celtique de Limes, près de Dieppe (Voir *Hist. de France*, par H. Bordier et E. Charton, grav. p. 14), opinion corroborée par les mêmes historiens (p. 13, 1re et 2e colonnes).

D'après M. Lebailly encore, « ces profondes excavations qui sont toujours plutôt oblongues que parfaitement

circulaires, recevaient une toiture presque conique au moyen d'arbres, d'une hauteur suffisante, *abattus* sur les bords opposés *l'un vers l'autre*, et assez rapprochés pour que des branches d'une autre provenance ou des arbres plus petits comblassent les principaux vides; les plus petits d'entre ces vides étaient bouchés à leur tour par de plus menues branches, ou par des planchettes; opinion corroborée par les mêmes historiens (p. 13).

« Les nombreux silex (projectiles destinés à la fronde), provenant du commencement de ces fouilles, étaient soigneusement rangés au dehors, pour se trouver sous la main en cas d'agression (1) et l'argile extraite du corps de la fosse était déposée horizontalement dans le voisinage, de façon à dissimuler l'habitation qui, dans tout autre cas, pouvait servir d'embuscade. »

Chacune de ces vastes habitations abritait plusieurs familles ou même une tribu entière. C'est d'elles qu'il est dit (mêmes historiens, p. 13, 1re col.) : « Dans « quelques-unes de ces cavités, on remarque, à moitié « hauteur, une sorte de rebord intérieur (trottoir), ré- « gnant tout autour du creux, et ayant probablement « servi à soutenir un plancher. »

Sur les talus très-inclinés de ces fosses, les Gaulois couchaient comme sur un lit de camp, et probablement le rebord horizontal et circulaire dont parle l'historien,

(1) Tout près de là, le champ contigu à la forêt, au sud de ces fosses, en était encore tellement couvert, lors de notre exercice dans cette contrée (1858, 59 et 60) et même depuis, qu'il ressemblait plutôt à une place publique récemment macadamisée, qu'à un champ cultivable.

avait aussi pour but de pouvoir circuler à mi-hauteur de ces talus.

Indépendamment de ce genre d'excavations existant dans la cité de Limes, disent les mêmes historiens (elles y sont au nombre de six), il en existe d'autres en Normandie et dans le Berry (même hist., p. 13); nous avons remarqué nous-même plusieurs excavations de ce genre dans la contrée, ailleurs qu'à Silly, soit sur le même canton d'Exmes, soit sur ceux de Vimoutiers ou de Gacé.

Si nous nous rappelons bien celles de Silly, elles doivent être au nombre de sept, dont quatre à l'ouest de la petite route d'Almenèches, et trois à l'est, dont deux dans le village actuel de la Man-hière.

C'est donc par une double erreur que la notice publiée dans le Bulletin mensuel, n° 11, de la Société Flammarion (année 1883, p. 280 et suiv.) donne à ces bases d'habitations celtiques le nom de *Marnières*, et dit : que c'est d'elles que le village voisin tire son nom !

Il est d'abord fort inexact que ces excavations aient été faites *pour extraire de la marne, car il n'en existe pas dans la contrée* (l'auteur de cette curieuse imagination avoue lui-même, quelques lignes plus loin, qu'il n'existe pas de marne dans ce pays !...) A l'endroit où sont creusées les bases des excavations celtiques de Silly, il existe, à la superficie du sol, une couche arable de $0^m,25$ à $0^m,30$ d'épaisseur, mélangée d'une grande quantité de silex ; au-dessous se trouve une couche d'argile plastique de 7 à 8 mètres de hauteur ; et sous cette argile d'un vert clair et pâle, se trouve un tuf blanc semblable à celui des côteaux du pays d'Auge. C'est à cette couche sableuse que l'on doit la particularité de ne voir jamais

d'eau dans ces fosses profondes, parce que toutes ont été descendues jusqu'au sol absorbant. La haute couche d'argile existant en cet endroit est littéralement la même que celle avec laquelle (à 1,600 mètres de là) on fabrique la tuile et le beau pavé de la Cochère, dont l'usage est si répandu dans le nord de notre département.

Le nom décomposé de *Manière* et non pas Marnière, arrivé jusqu'à nous pour désigner le village voisin, ne peut être autre chose qu'un dérivé de Man-hière, ville au Menhir ou Manhir (pierre hissée à la main), objet principal du culte chez ces peuples.

D'après M. Lebailly, le Man-hir druidique est l'imitation grossière de l'obélisque égyptien : la face principale de ces rustiques monuments est toujours tournée au midi, et le monument lui-même servait à connaître le degré d'avancement de l'année chaque fois que le soleil paraissait. Pour cela faire, il y avait au nord du Men-hir une graduation appelée *Peulvan*, contenant douze divisions principales, qui désignaient les mois, et d'autres subdivisions dans chaque mois pour désigner les jours ; le tout était établi sur le sol au moyen de pierres *de grosseurs différentes* et fixées en terre. Des hommes faisant fonctions de *Marqueurs* étaient préposés à cet examen journalier et le nom de *Marce*, synonyme de *Marque*, encore si commun de nos jours dans les populations voisines, n'a pas d'autre origine que la fonction de *Marqueur* dans ces temps reculés.

Dans l'opinion du même savant : « C'est du rustique obélisque (regardé par ces peuples comme un auxiliaire du soleil, par le service qu'il leur rendait dans l'établissement de leur calendrier), que la commune de Silly

tire son nom et *la forêt sacrée* où gisaient ces pierres *venant du ciel*, ne pouvait appartenir à d'autres hommes qu'*aux Gouvernants de ces populations.* »

Les éclats d'aérolithes de la forêt de Gouffern ne sont pas tous restés sur le lieu de leur chûte : le beau menhir de Mont-Milcent, connu sous le nom de Pierre-des-Bordeux, commune de Tournay, qui, par la forme régulièrement arquée de sa tête, vu du nord surtout, ressemble exactement à la coupe d'une meule de foin, n'est autre chose que l'un des plus beaux fragments de l'aérolithe de Silly.

On sait que, dans l'opinion des druides, le mal que les peuples se donnaient pour conduire au loin l'un des monolithes destinés à quelques particularités de leur culte, ajoutait beaucoup au mérite d'avoir élevé un monument à ce destiné. Or, de même que les Égyptiens transportaient sur des cylindres de bois les obélisques qu'ils façonnaient à Syène, les Gaulois transportaient aussi, sur des troncs d'arbres cylindriques, les monolithes qu'ils voulaient affecter au culte; et, comme nous l'a fait connaître Vitruve, des quantités d'hommes attelés avec des courroies sur un obélisque le faisaient lentement avancer, à cause du fréquent déplacement des cylindres; de même aussi les Gaulois, attelés avec des courroies sur les monolithes druidiques les conduisaient à destination, avec cette différence toutefois que, dans ce pays, nos aïeux n'étaient point obligés (comme les Égyptiens) à transporter de l'eau du Nil dans des outres, pour consolider le sable du désert en avant.

C'est ainsi que le menhir de Tournay-sur-Dives a dû être transporté, ou plutôt roulé, à 10 kilomètres de son

gisement primitif, et n'a dû rencontrer quelque difficulté dans ce parcours que pour traverser la petite rivière d'Ure.

Le demi-dolmen de Fontaine-les-Bassets, placé au milieu de la plaine calcaire de la Dives et tout près de cette rivière, n'a pas non plus d'autre origine que les deux menhirs dont nous venons de parler, sa texture n'ayant rien de commun avec le grès silurien de Villedieu, quoiqu'il en soit très-rapproché ;... elle ressemble au contraire parfaitement à celle des éclats de l'aérolithe de Silly. Celui-ci fut roulé à 17 kilomètres de son premier gisement, et il traversa la petite rivière d'Ure, ainsi que la Dives.

Ne pouvant, depuis 43 ans que nous le vîmes en faisant l'étude de la grande ligne vicinale n° 31, d'Alençon à la Ferté-Fresnel, nous rappeler la texture du beau dolmen à six pieds de cette dernière localité ; nous ne pouvons exprimer une idée positive sur le lieu de sa provenance, qui ne peut être calcaire, cas auquel on pourrait le supposer né à Échauffour. Il y a bien un piton de grès à Villers-en-Ouche, commune voisine de La Ferté ; mais il ne s'extrait pas plus par bancs parallèles que ceux du Boscrenoult et de Villedieu !... Or, une table de pierre, aussi longue que le dolmen de La Ferté-Fresnel, n'est assurément pas provenue de là ; et comme les grès sont inconnus dans l'Eure, département voisin, nous inclinons à penser que la longue table de ce monument ne peut provenir que de Silly... ; qu'elle a été roulée là à 40 kilomètres de distance, et qu'alors elle a traversé quatre rivières pour y parvenir : l'Ure, la Barge, la Touques et la Charentonne ;... qu'en

outre, il lui a fallu gravir les énormes côtes des rives droites de la Barge (Exmes) et de la Touques (Gacé), ainsi que celles moins élevées de l'Ure et de la Charentonne.

Les éclats de l'aérolithe de Silly ont souvent été utilisés pour faire des pavés de ville...; la dernière fois qu'ils ont été *mutilés dans ce but* date d'environ 20 ans, des paveurs, qui en avaient pris antérieurement, s'installèrent de nouveau dans ce pays pour en tailler une certaine quantité destinée à remplacer, dans Gacé, une partie de la traverse de la route nationale n° 138.

Avant 1846, ceux de l'aérolithe de Ceaucé avaient fourni la plus grande partie des pierres d'appareil de tous les ponts établis dans un certain rayon, sous les routes royales et départementales de cette époque, ainsi que toutes les pierres d'encoignures, linteaux et autres des maisons d'école et bourgeoises du pays;... la première consommation importante qu'ils aient fournie, date de la construction du pont de Crinais, ouvrage en trois arches de chacune 6 mètres d'ouverture, dont nous avons déjà parlé;... mais le plus grand emploi qui en ait été fait date de 1848 ou 1850, années dans lesquelles on construisit, en rive de la route nationale n° 162, traverse de Ceaucé, une longueur de plus de deux kilomètres de bordures de trottoirs, tant à gauche qu'à droite de cette route.

Vimoutiers, septembre 1884.

L. DANDEVILLE.

Les artistes normands au salon de 1884.

La critique n'a pas manqué au Salon de 1884, pas plus qu'elle n'avait manqué aux Salons précédents? Sans faire preuve d'un optimisme exagéré, on peut affirmer qu'elle a souvent dépassé le but.

Quoi que l'on en ait pu dire, le Salon qui vient de fermer n'était pas un Salon à dédaigner. Il témoignait d'efforts généreux, d'une certaine transformation dans les procédés artistiques, d'une lutte de plus en plus serrée avec le réel sous toutes ses faces, et, s'il ne contenait aucune œuvre absolument hors ligne, il en renfermait plusieurs dignes de la plus haute estime et de la plus sérieuse attention.

Au lieu de nous attarder à discuter les jugements du jury et les décisions des commissions d'achats, qui n'ont souvent rien à voir avec l'art proprement dit, nous préférons parcourir les salles et admirer tout simplement au hasard de notre promenade : *La Jeunesse de Bacchus*, de Bouguereau; *Le Retour d'une Chasse à l'ours*, de Cormont *Le Massacre de Machecoul*, de Flameng; *La Vengeance d'Urbain VI*, de Laurent; *La Bonne-Aventure*, d'Escallier; *Les Chérifas*, de Constant; *Le Boucher tunisien*, de Bompard; *L'Exorcisme*, de Schérer; *Les Communiantes*, de Breton; *Une Affaire d'honneur*, de Bayard, si absurde et si charmante; *Le Pierrot blanc*, de Comerre, réminiscence éloignée du célèbre Pierrot, de Watteau; *La Corvée des cuivres chez les capucins*, de Carrier-Belleuse; *Un Fort de la halle*, de Blanchon.

Et que d'esprit prodigué, comme à plaisir, dans cette

exhibition! Voyez plutôt : *En lisant l'Annuaire de la Cavalerie ; Qui m'aime me suit ; Un bon petit coin ; Le Directeur ; Une Question de Jurisprudence ; La Visite de Noces*, deux jeunes gens bien troublés le lendemain, digne pendant d'une toile, égarée aux Indépendants ; *Le Printemps*, deux autres jeunes gens bien confus d'avoir été surpris la veille.

Et je ne dis rien de la *Salle de Graffard*, un vrai chef-d'œuvre de Beraud, avec son auditoire de voyous, son orateur déguenillé, à la gueule démesurément ouverte, la presse sceptique et impassible, et le bureau composé d'imbéciles solennels et de fanatiques émaciés et convaincus.

Par une de ces particularités qui n'est pas faite pour nous étonner, le peu de faveur accordé aux idées religieuses, dans les sphères officielles, ne leur a pas nui auprès des exposants. A côté du *Miracle des Roses*, de Duez ; de la *Mort de saint François d'Assises*, de Weerts ; de l'*Adoration de la Croix*, de Claude ; d'une *Vision*, de Moreau de Tours ; du *Christ*, de Henner ; du *Calvaire*, de Lehoux, on peut encore signaler un *Saint Christophe*, de Flandrin ; *Saint Rémi*, de Primois ; *Saint Jérôme*, de Sanbès ; *Saint Colomban*, *Les derniers jours de la Vierge*, de de Vriendt ; *Saint Hubert*, de Didier ; *Sainte Julie*, de Ravaut ; *L'Éducation de la sainte Vierge*, de Douillard ; *Saint Martin*, de Silbert.

Une autre remarque qui ne pouvait manquer de frapper les visiteurs, même les moins attentifs, c'est le grand nombre d'étrangers venus de tous les points de l'horizon, qui sollicitent aujourd'hui, sous une forme ou sous une autre, les suffrages du public français. Je ne parle pas

seulement de Munkacsy brouillé avec les expositions officielles, qui a trouvé moyen d'en organiser une pour lui tout seul, très-confortablement installée, et dans laquelle on entre avec recueillement, comme dans une chapelle; mais en dehors de ce grand favori, que de Belges, que d'Anglais, que d'Allemands, que de Danois, que d'Américains! Les étrangers, clairsemés il y a quelques années, forment aujourd'hui une formidable légion.

Comme les autres années, la Normandie est en faveur au Salon de 1884; et, à chaque instant, nous retrouvons ses paysages, ses races d'animaux, ses monuments et ses grands hommes : une *Ferme normande*, de de Forges; *Prairie normande*, de Dupré; *Falaises et four à plâtre, près Dieppe*, par Fontenay; une foule de *Marées hautes et basses* prises de Granville, de Grandcamp, du Tréport, d'Arromanches; des *Vues d'herbages*, un *Taureau normand*, de Garriel; une *Ferme à Ver*, de Saunier; les *Rochers de Carolles*, les *Dunes de Carolles*, par Rosenberg, un Suédois naturalisé en Normandie qui semble avoir fait sa spécialité de l'étude de la côte si pittoresque de Granville à Genêts; enfin toute une série de *Portraits* au milieu desquels se détache, avec son relief puissant et vigoureux, celui de notre éminent et énergique compatriote, M. Pouyer-Quertier.

Signalons, au même titre, trois tableaux inspirés par le roman carthaginois de l'écrivain rouennais Flaubert, *Salammbo* : la *Mort de Matho*, de M. Chigot; la *Fille d'Hamilcar*, de M. Chevreuil; les *Mercenaires de Carthage*, de M. Surand; et une autre toile, de M. Dinet, reproduisant, d'après le même romancier, *Saint Julien l'Hospitalier*.

Il ne saurait entrer dans notre pensée de dresser ici un inventaire complet des richesses d'art du Salon : notre dessein est infiniment plus borné et moins ambitieux. Nous voulons simplement passer en revue toutes les œuvres normandes qui ont été exposées. Ce ne sera pas tout-à-fait un chapitre de critique esthétique, ce sera un peu plus qu'une simple nomenclature.

Dans la section consacrée à la sculpture, nous n'avons guère remarqué qu'un magnifique cerf offert à M. le marquis de Chambray, dans une solennité cynégétique dont il a été beaucoup parlé. Le cerf, bien campé, dans une attitude hardie et naturelle, a la tête fine et expressive qui convient :

Dans les alarmes
De grosses larmes
Sont les adieux
Qu'il dit à ces lieux

Ce bronze, qui révèle un ciseau habile et exercé, est l'œuvre de notre compatriote, M. Le Duc, auquel nous devons déjà le *Baiser équestre*, l'*Hippocentaure*, et tant d'autres productions distinguées.

Ce cerf, d'un style excellent, accompagnait merveilleusement un splendide journal-album des chasses de l'équipage de Chambray, exécuté avec un soin minutieux par M. Thomine-Desmazures, et qui fut offert à M. le marquis de Chambray dans la même fête commémorative.

M. Le Duc avait exposé, avec *le Cerf*, un buste très-réussi du Dr Fauvel.

Non loin de là, nous avons remarqué un portrait de M. Lanon, par Chrétien, buste-marbre, commandé par la

ville de Louviers; un portrait de Mme veuve de B...; médaillon bronze, par Eugène Ferret; un *joueur de palet*, de Goezler, de La Meauffe, statue en bronze d'un réel mérite, et un très-beau buste en marbre de dom Mabillon, par Guilloux, destiné, croyons-nous, à la Bibliothèque nationale.

M. Guilloux est déjà un artiste classé. Au salon de 1881, il avait obtenu une 3e médaille. Au Salon de 1882, son buste de Mme Henri Fouquay avait été très-apprécié des connaisseurs; depuis, il a exécuté le médaillon de M. Desseaux, au cimetière monumental à Rouen; le médaillon de M. le premier président Neveu-Lemaire et les bustes de M. le comte et de Mme la comtesse du Moncel.

Voici, à propos de cette dernière œuvre, comment s'exprimait M. Darcel, un critique avisé, impartial, et qui n'a jamais fait abus de l'éloge :

« Nous avons vu, à Rouen, le buste de M. le comte « du Moncel, par Alphonse Guilloux, qui y a joint au « Salon celui de Mme la comtesse du Moncel. C'était « une ravissante jeune fille quand elle était Mlle de Mon- « talivet. Ça été une charmante femme. Les années sont « venues; mais, comme la charpente du visage est bien « construite, celui-ci a conservé de belles lignes. « M. Guilloux a fort bien indiqué la beauté de jadis en « adoucissant les traits d'aujourd'hui et en les modelant « largement. Peu de cheveux donnant de la légèreté à « la tête, et une draperie flottante enveloppe élégam- « ment la poitrine qui est découverte. Ce buste sera « une œuvre des plus agréables quand il sera traduit « en marbre. »

Le buste de Mabillon, traité d'une manière sobre et large, n'est pas inférieur aux œuvres que nous venons de rappeler; il a peut-être plus de style. La tête austère de l'illustre religieux est bien comprise et justifie la faveur accordée par l'État au sculpteur rouennais.

M. Le Roux, qui a recueilli, dans l'Orne, l'héritage de notre regretté Le Harivel du Rocher, ne figure, cette année, au Salon que par deux bustes, œuvres distinguées à coup sûr, mais qui ne donnent qu'une idée insuffisante du mérite d'un artiste éminent auquel il faut un champ plus large pour prendre tout son essor.

Nous en aurions fini avec la sculpture, si nous ne tenions à mentionner ici un autre buste. Il n'est pas dû à un artiste normand, mais il représente un magistrat, M. le président Piquet, que nous avons tous connu, et qui a laissé à Caen les meilleurs souvenirs.

Le buste reproduit bien le masque du modèle, et il a quelque chose de sa bonhomie. Comme M. Le Vavasseur, nous trouvons qu'il n'en exprime pas assez complètement le trait principal « l'extrême finesse faite de prudence « native, d'esprit indulgent et de longue expérience. »

Nous avons hâte de quitter les statues, les bustes et les médaillons pour en arriver à la peinture.

Dans cette section, les portraits sont représentés par un certain nombre de toiles au milieu desquelles nous notons un portrait équestre de M. Dehon, de Condé; un beau portrait du docteur Apostoli, par M. Vauquelin; un portrait de femme, par Mlle de Guimard, et d'autres portraits signés par MM. Ribot, Hénault et Dumouchel. L'exposition de Mlle Angèle Dubos, dans ce genre, est

particulièrement remarquable. Elle comprend deux portraits : *Mme de L...* et *Mlle Zizi*, un vrai bijou, et deux fort belles aquarelles, le *Biscuit* et la *Charmeuse*.

En tête des portraitistes du Salon, cette année comme les années précédentes, il faut citer Chaplin, des Andelys, le maître de Mlle Angèle Dubos. Les deux portraits exposés par lui, Mme M..., et Mme L..., ont été des plus admirés à côté des portraits de Cabanel, de Lefèvre, de Clairin, de Jacques de Lalaing et de John Sargent.

Il y a, nous le savons, des critiques difficiles qui semblent prendre plaisir à méconnaître l'originalité de Chaplin, et qui ne peuvent lui pardonner la fraîcheur sereine et imperturbable de ses compositions. Paul Mantz nous semble avoir réduit à leur juste valeur ces observations qui ne brillent ni par l'exactitude, ni par la bienveillance, et nous ne pouvons que nous en référer à ses appréciations :

« Il n'y a pas de maquillage chez Chaplin. Il n'y a « que du charme, un charme bien conforme à la tra- « dition française. Dans les portraits de Mlle L... et de « Mme M..., les roses sont de bon aloi et les satins que « chiffonne l'artiste ont un frou-frou qui est séduisant, « sans cesser d'être vrai. Les visages et les étoffes sont « enlevées avec une sûreté de pinceau qui fait plaisir à « voir. Si M. Chaplin était le maniériste qu'on dit, pour- « quoi respecterait-il si fidèlement le caractère parti- « culier de ses modèles ; pourquoi aurait-il laissé à « Mme M... la gracieuse individualité de son sourire ? »

Parmi les artistes normands, la peinture religieuse ne peut réclamer que deux noms : celui de M. Krug, celui de M. Zaccharie.

M. Krug a été très-remarqué, cette année, pour sa grande toile représentant *Le vénérable de La Salle enseignant les petits enfants.*

Élève de Cogniet, médaillé déjà au Salon de 1880, Krug est né à Drubec et appartient, par conséquent, à notre département. Son tableau, sagement ordonné, nous offre des personnages dessinés d'une manière irréprochable et fort bien groupés. La tête du vénérable de La Salle, d'un bon style, attire immédiatement l'attention.

Cette composition importante fait grand honneur à l'artiste; elle lui a été commandée par le supérieur général des Frères des écoles chrétiennes.

Le tableau de Zaccharie représente le *Miracle d'Iréne et de saint Sébastien*, sujet dramatique, largement traité et offrant d'heureuses oppositions. M. Zaccharie, de Radepont, n'est pas un nouveau venu; il avait déjà obtenu une médaille pour son exposition de 1882.

Les panneaux décoratifs étaient assez nombreux. Ces peintures vaporeuses, élégantes, aux tons adoucis, qui rappellent les fresques des anciens maîtres, tendent visiblement à reprendre faveur.

Le premier que nous rencontrons dans ce genre est le grand panneau peint par M. Baudoin, de Rouen, pour M. Boivin-Champeaux, ancien premier président à la Cour d'appel de Bourges. M. Boivin-Champeaux, qui a laissé dans ce ressort, comme chef du parquet général, des souvenirs que ses successeurs n'ont pas fait oublier, occupe aujourd'hui ses loisirs en cultivant l'histoire et en encourageant les arts. Il a été bien inspiré en s'adressant à M. Beaudoin.

Le *Matin d'avril en Normandie,* qui fait le sujet du panneau, est exécuté dans une douce et harmonieuse tonalité. M. G. Le Vavasseur voudrait voir des sabots à la garcette qui y figure et trouve de plus que le pommier en fleurs qui égaie le paysage ne ressemble pas assez à un vrai pommier fleuri de Normandie. Tout cela est possible. La composition pourrait être d'un réalisme plus cru, mais elle est d'un effet charmant, suffisamment exacte, et ne manque pas de style. M. Baudoin est un élève de Glyre, de Delaunay et de Puvis de Chavannes. En 1882, il avait déjà obtenu une médaille de 3e classe.

Mlle Marie Robiquet, d'Avranches, mentionnée honorablement pour son grand tableau, la *Mort de la Vierge* qui figure aujourd'hui à l'église Notre-Dame-des-Champs, dans sa ville natale, avait envoyé cette année une peinture d'un maniérisme élégant et voulu : *Au puits,* et deux panneaux gracieux et agréables : *La pêche et la chasse.* Rien de plus gai et de plus coquet que les petits bonshommes, frais et roses, chargés de personnifier ces deux graves occupations, et capables tout au plus, l'un de prendre des goujons, l'autre de poursuivre, sans les atteindre, les mouches, les libellules ou les papillons.

Au dernier Salon, Mlle Robiquet avait exposé un petit tableau de genre qui mérita les éloges des connaisseurs ; à l'exposition de Caen, nous avons vu d'elle une bluette : *Après la pluie,* qui ne manquait ni d'originalité ni de caractère.

Le tableau de Mlle Robiquet *Au Puits* a été acheté récemment pour son musée, par la Société d'Archéologie d'Avranches.

Mme Alix Enault, dont nous connaissons de remar-

quables portraits, n'est pas normande d'origine, mais elle a épousé notre sympathique compatriote Louis Enault, l'auteur d'*En province*, de la *Vierge du Liban*, de *Nadège*, d'*Alba* et de beaucoup d'autres romans de la vie élégante que nos lecteurs n'ont pas certainement oubliés.

Les deux compositions de Mme Enault, qui figurent au Salon, sont très-soignées, très-modernes d'inspiration, avec des noms antiques : *Diane* et *Laïs*.

Ce sont, à vrai dire, des parisiennes que l'on a chance de rencontrer au Bois et qui ne rappellent en rien les femmes des civilisations antiques. Nous n'avons pas le courage de nous en plaindre.

Les tableaux de genre proprement dits forment, sans contredit, la catégorie la mieux fournie et la plus nombreuse. Citons parmi les meilleurs : les *Vainqueurs d'hier*, de Georges Sauvage, de Caen ; le *Dîner de famille*, de Haag, d'Elbeuf ; *Tendre mélodie*, d'Hébert, de Rouen ; la *Belle au Bois dormant*, de Mlle Mazeline ; le *Sommeil de Bébé*, de Jourdain ; la *Charité*, et un *Vieux remouleur*, vigoureuse tête d'étude, de Dramard ; *A la source*, *Sous le péristyle*, fantaisies élégantes, de David, de Caen ; la *Procession pittoresque de Ploumanach*, par de La Fosse, de Lisieux, et deux petites toiles dans lesquelles on retrouve quelque chose du faire de Bonnat : *A la salle d'armes* et *Une missive*, de Rivey, de Caen.

Nous devons, dans le même genre, une mention toute particulière à Lesrel, de Genets. M. Lesrel, qui a pris part depuis longues années à toutes les expositions, n'a pas obtenu jusqu'ici le succès qu'il nous semble mériter. Son exposition de cette année atteste de sérieux progrès. Nous laissons de côté l'*Avare couché sur son trésor*, dont

nous n'aimons ni le sujet ni le dessin; mais les *Seigneurs flamands visitant l'atelier de Rembrandt* forment, à tout prendre, une œuvre véritablement recommandable. Les étoffes, les détails d'ameublement, les costumes surtout sont traités de main de maître.

Au point de vue de l'habileté avec laquelle sont rendus ces divers accessoires, nous ne saurions passer sous silence : MM. Gomont, de Rouen, et Lefèvre, du Havre. Le premier avait exposé : *Fleurs et bibelots* et *Un coin de table*; et le second : *Un groupe de vases précieux et d'ornements ecclésiastiques.*

M. Fouace, Guillaume, de Reville, que sa *Vue des Gorges de Plémont (Jersey)* a révélé comme paysagiste, est aussi doublé d'un peintre de genre. Le petit tableau qu'il a envoyé cette année : *Un convive inattendu*, a vivement attiré l'attention.

Il représente une dinde rôtie, servie dans un grand plat de faïence, pas brûlée, dorée par le feu, succulente et tout à fait à point, à laquelle, en l'absence du maître, un gros chat se propose de faire honneur.

La dinde est merveilleuse de couleur et d'exactitude de rendu; si le chat, dont le poil est un peu mou, avait été enlevé avec le même brio, ce tableau serait tout simplement un petit chef-d'œuvre.

Les deux toiles que nous avons à mentionner maintenant : *La Bacchante*, *Kiomara*, appartiennent à la grande peinture.

La première, qui est de M. Lebrun, du département de l'Orne, atteste chez son auteur un tempérament d'artiste. Le peintre est visiblement en progrès, il comprend la force en attendant qu'il arrive à la grâce.

C'est aussi par la force, disons mieux, par la brutalité, que brille le tableau de M. Albert Édouard, de Caen. La peinture est grave et solide, et il y a de réelles qualités d'exécution ; mais il nous est impossible de goûter cette horrible mégère qui jette aux pieds de son mari la tête d'un Romain qui aurait voulu la séduire. Franchement, l'aspect de la dame n'explique guère cette aventure, et, en contemplant l'œuvre du peintre, on est tenté de penser que le malheureux étranger, absolument insensible aux charmes de la dame barbare, a été attiré par elle dans un effroyable guet-apens et traîtreusement assassiné. Après cela, M. Albert a voulu peindre un sujet quelconque, et il ne se soucie guère, suivant toute vraisemblance, de l'interprétation qu'on peut lui donner.

Les paysagistes, les animaliers, les peintres des choses rurales font toujours bonne figure et forment une phalange aussi nombreuse que respectable. Vues de villes, monuments, aspects champêtres et maritimes, le paysagiste comprend et admet tout. Sous son pinceau, les choses ont quelquefois seules la parole ; d'autres fois, la nature est animée par des personnages, et sert d'encadrement, plus ou moins important, à des scènes rustiques et familières. La *Pêche aux harengs*, de Pierre Barthélemy ; le *Retour des champs*, de Valentin Barthélemy ; les *Marées hautes et basses*, de Boudin, d'Honfleur ; *Ormes, lierres, jardin abandonné*, de Bougourd ; la *Mare de Soulangy*, de Chéron ; *Le Soir*, de Demarest ; *Fleurs d'automne*, de Bru, de Rouen ; *En carénage à Villerville*, de Fleury ; la *Rade de Villefranche*, de Dubuisson ; une petite toile ravissante de Léon Hermann : *Tip, carlin* ; une autre toile, *Dans la Bruyère*, qui rend vivement l'im-

pression de la solitude; *Un gros temps au Havre*, par de La Rochenoire, donnent bien une idée du genre mélangé pratiqué aujourd'hui et de la diversité des directions suivies par les paysagistes modernes.

On peut y joindre, pour être complet, le *Départ de la laitière*, de Mme Laurent-Desrousseaux; les *Premiers genets en fleurs*, par M. Tener, de Cherbourg; un paysage, de M. Marks, de Bayeux; une *Vue de Fontenailles* et deux vaches, de M. Pezan, la *Brunette* et la *Caillée*.

Ces belles bêtes, de race cotentine, sont parfaitement à leur place au milieu des herbes épaisses, et elles évoquent naturellement le souvenir de la Blanche et de la Bringée, dont les singuliers caprices ont été chantés récemment par Le Vavasseur, au congrès de Vimoutiers.

Ici, les animaux sont rois, ils sont traités
Comme des électeurs et des enfants gâtés.
Pour ne point échauffer le bon lait des nourrices,
On chemine au devant de leurs petits caprices.
On subit leur rancune et leurs instincts boudeurs.
Ah! les vaches parfois ont d'étranges pudeurs!!

Par son *Battage des œillettes en Picardie*, un peu trop arrangé, à notre sens, M. Laugée est aussi un peintre des choses rurales; mais, par son admirable groupe les *Pèlerins*, il confine de près à la grande peinture. Rien de mieux compris et de mieux dessiné que cette scène magistrale, qui laisse une profonde impression, et dont le plus simple croquis suffit à faire apprécier la valeur.

Au milieu de toutes ces œuvres, diverses d'aspect et inégales de valeur, nous croyons devoir signaler quel-

ques toiles des deux Binet, de Lépine et de Lemarié des Landelles.

Le *Matin à St-Aubin-sur-Quillebœuf*, par M. Victor Binet, est, dans son genre, tout à fait charmant. Le paysage, légèrement indiqué, est noyé dans une sorte de demi-teinte ; les arbres sont tourmentés par le vent ; un chasseur accompagné de son chien occupe le centre de la composition et se prépare à fouiller le terrain.

Les deux toiles de M. Adolphe Binet nous transportent à la ville et nous offrent d'autres spectacles : la *Station des fiacres du quai de l'Hôtel-de-Ville*, les *Chargeurs de sable du quai d'Austerlitz*. C'est la même habileté de touche et, sur un autre théâtre, le même souci de la vie familière et de la réalité.

Nous retrouvons les mêmes préoccupations dans une bonne toile d'un artiste de Caen, Stanislas Lépine, représentant le Pont-des-Arts.

Nos compatriotes n'ont certainement pas oublié les *Chênes de Bernay*, de M. des Landelles, qui figuraient à l'exposition de Caen, et qui, grâce à la générosité de l'artiste, sont venus enrichir notre musée. M. des Landelles avait envoyé cette année, au Salon, deux grands paysages : *Les Saules du père Pierre*, *Le Coupeur de joncs*. C'est toujours cette peinture grasse, vigoureuse et de bon aloi que nous connaissons. Les arbres se détachent sur le fond en groupes profonds, laissant la lumière jouer dans leurs extrémités supérieures. Le *Coupeur de joncs*, qui donne l'impression d'une toile de Courbet, nous a surtout séduit. L'homme, dans son bateau, est occupé à son rude labeur. Les verdures qui l'entourent ont des nuances tristes et crues, et les eaux lourdes et

peu éclairées sont bien celles qui conviennent à la végétation des joncs, des prêles, des carex, des nuphars et des nénuphars, ces plantes maudites auxquelles d'Aurevilly adressait autrefois de si virulentes imprécations.

M. Le Marié des Landelles avait déjà obtenu une troisième médaille ; les *Saules du père Pierre* et le *Coupeur de joncs* auraient pu, cette année, lui mériter une récompense plus élevée.

Si le temps ne nous eût pas manqué, nous eussions aimé à parcourir les fusains, les dessins et les eaux-fortes; nous avons pu entrevoir, en passant, les aquarelles de MM. Debon, Foullongnes, Lemore; les dessins à la plume et les fusains d'un jeune artiste plein d'avenir, M. Bazire, de St-Hilaire-du-Harcouët.

Le *Bois de Maudouet*, la *Vallée de Clermont*, font honneur à M. Bazire et au maître dont il a pris les leçons, M. Fouqué.

M. Bazire, qui joint au goût des arts l'intelligence des affaires, a le dessin exact sans sécheresse, avec un sentiment vrai de la nature et du plein air.

Signalons aussi, en finissant, quatre aquarelles de M. Paulin Carbonnier : *Falaises de Marigny*, *Éboulis des roches de Longues*, *Vallée de Paulu*, *Les bords de l'Orne à Benouville*, et trois grandes eaux-fortes : la *Tour des Gendarmes*, les *Flèches de Saint-Étienne de Caen*, l'*Hôtel des Monnaies à Caen*.

M. Paulin Carbonnier, artiste aussi modeste que distingué, appartient par sa famille et par ses relations à notre pays.

Les eaux-fortes que nous venons de mentionner, très-remarquées à l'exposition, doivent entrer dans le *Caen*

illustré, dont M. Le Blanc-Hardel prépare en ce moment la publication.

Nous sommes arrivé à la fin de notre tâche. Beaucoup des œuvres que nous avons mentionnées méritaient mieux que ces brèves indications ; mais, si insuffisantes qu'elles soient, elles montrent au moins que les artistes éminents ne nous font pas défaut, et que le culte du beau trouve encore dans notre province de nombreux et fervents adeptes. E. B.

Exposition rétrospective de Rouen.

Grâce au progrès du goût et au développement considérable de ce que quelques esprits chagrins appellent la manie du bibelot, toutes les expositions régionales sont doublées aujourd'hui d'une exposition d'objets d'art, qui ne constitue pas l'un des moindres attraits de ces grandes assises agricoles et industrielles.

Quand elle l'a pu, l'*Assocation normande* en a organisé au moment de ses congrès, et l'on peut dire qu'elle n'a pas peu contribué à les populariser.

A l'époque de l'exposition régionale de Caen, l'administration municipale avait joint à son exposition artistique une exhibition d'objets d'art ancien, ayant le grand mérite d'être, par son caractère général, une exposition purement locale.

L'exposition de Rouen, ouverte dans des conditions différentes, soutenue par de grands collectionneurs, s'était beaucoup moins préoccupée du côté provincial. On y remarquait, cependant, de magnifiques séries purement

normandes, notamment les verreries de M. Gustave Le Breton et de magnifiques échantillons de faïences rouennaises sortant des collections de MM. Dutuit, de Bellegarde, Dami Laville, Pouyer-Quertier, Paul Baudry, d'Iquelon, Maillet du Boullay.

Le grand attrait de cette exposition céramique consistait dans la réunion d'un certain nombre de pièces aux décors jaune ocré, jaune clair et violacé, qui frappaient extraordinairement l'attention des amateurs.

A titre de curiosité, dans un genre bien différent, mentionnons encore une vulgaire pièce de dinanderie, une sorte de coquemar, de la fin du XVe siècle, sur lequel l'artiste a représenté la mésaventure du grave philosophe Aristote telle que nous la rencontrons sur le chapiteau de l'église St-Pierre de Caen.

L'exposition rétrospective de Rouen n'a pas cessé, un seul jour, de recevoir de nombreux visiteurs, et a obtenu un véritable succès.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Notice sur ***M. Émile QUESLIER,*** *ancien notaire ancien juge suppléant près le tribunal civil de Mortain, ancien conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, membre du conseil de fabrique et membre de l'Association normande.*

M. Queslier appartenait, par sa mère, à la famille Géricault, et, par son père, à une ancienne famille de notaires, originaire de Chèvreville, dont tous les me mbres se succédèrent à Mortain, pendant près d'un siècle, et dont l'auteur fut M. Gilles Queslier, l'un des deux notaires royaux du bailliage et comté de Mortain, de 1784 à 1815.

Son père, M. Guillaume Queslier, avait une telle réputation de délicatesse et de probité, qu'il se forma, sans la chercher, une nombreuse clientèle, qui resta constamment attachée à son étude.

La carrière de M. Émile Queslier était donc tout indiquée par le souvenir encore vivant aujourd'hui que son père avait laissé dans le pays ; il lui succéda en 1846, et il n'eut qu'à continuer les honorables traditions que son père lui avait léguées.

Ainsi, indépendamment des fonctions publiques qu'il

a remplies et des divers mandats dont l'honora la confiance populaire, M. Queslier fut, avant tout, un notaire modèle par son intelligence des affaires, la délicatesse de son caractère et un sentiment profond de la dignité professionnelle.

C'est qu'il appartenait à ces temps heureux dans lesquels le notariat était moins une charge proprement dite qu'une sorte de magistrature domestique que l'on se transmettait de père en fils, de génération en génération, comme un héritage d'honneur et un patrimoine de famille, et où le notaire était un confident, un dépositaire des secrets les plus intimes, sinon l'ami de ses clients.

Tel fut l'homme de bien si cruellement enlevé par un coup de foudre à ses parents, à ses amis; et sa clientèle, il la devait exclusivement, comme son respectable père, à cette auréole d'honneur, de délicatesse, d'estime et de désintéressement qui entoura toujours son nom et sa personne.

Dans des temps où les élections municipales avaient pour but unique l'intérêt bien entendu de la cité, et où la population, abandonnée aux instincts de son bon sens naturel, ne choisissait ses représentants que pour leur aptitude à gérer ses affaires, M. Queslier figurait toujours un des premiers sur la liste du conseil municipal; et c'est au même titre qu'il fut, pendant de longues années, membre du conseil d'arrondissement, dont il était le secrétaire perpétuel.

Mais, répétons-le, cette popularité qui était venue chercher M. Queslier dans sa retraite, il la devait surtout à l'estime qu'il s'était acquise comme notaire, et à la

confiance qu'il avait su inspirer à tous dans l'exercice de de ces graves et délicates fonctions.

Aussi, le 17 septembre 1883 fut-il véritablement un jour de deuil pour la ville de Mortain, dont les habitants de toutes les classes de la société s'étaient donné rendez-vous à la maison mortuaire.

Une nombreuse assistance suivit son convoi avec recueillement jusqu'à la tombe; et avant que le dernier adieu ne fût dit par la famille et par les amis, M. Campredlon, juge au tribunal de Mortain et son collègue, prononça d'une voix émue les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Sur le bord de cette tombe, si promptement ouverte, permettez-moi de venir, au nom du tribunal de Mortain, dire un suprême adieu à l'ancien magistrat qu'une mort imprévue nous a subitement enlevé.

Émile Queslier fut nommé juge-suppléant près notre tribunal le 1er avril 1865, il y exerça les fonctions qui lui avaient été confiées jusqu'au 4 décembre 1880, époque à laquelle, malgré les instances de ses collègues, il donna sa démission.

Pendant les quinze années qu'il siégea parmi nous, on remarqua chez lui la plus complète indépendance et une impartialité dont il ne se départit jamais. D'un caractère doux, modeste et bienveillant, il sut toujours gagner la sympathie de ses collègues et mériter leur amitié. Il était sans cesse prêt à rendre service; ce sentiment d'être utile aux autres lui était si naturel, qu'il s'étonnait même qu'on pût le remercier.

Celui que nous pleurons tous en ce triste jour était de ces natures d'élite qui, par leur urbanité et leur réserve, ont des amis dans toutes les classes de la société ; aussi ne serai-je démenti par aucun en disant bien haut ici qu'il emporte avec lui les regrets de ses concitoyens.

Adieu donc, Émile Queslier, ou plutôt au revoir ; ta vie honnête et sans tache aura valu à ta belle âme le séjour de la félicité éternelle où nous espérons te rencontrer plus tard.

Adieu, ô toi qui fus si longtemps notre bien-aimé collègue, ton souvenir vivra toujours au tribunal de Mortain.

Sur ***M. Paul BÉCHET,*** *ancien maire de Barenton, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, suppléant du juge de paix, officier d'Académie, et membre de l'Association normande ;*

Par un membre de l'Association.

M. Paul Béchet était d'une ancienne famille bourgeoise de St-Cyr-du-Bailleul, proche parente de la famille Géricault, dont St-Cyr fut également le berceau, et à laquelle appartenait un peintre célèbre de Rouen, M. Théodore Géricault, auteur du *Naufrage de la Méduse.*

Le grand-père de M. Paul Béchet avait été longtemps maire de St-Cyr ; et son père avait rempli, à Barenton,

pendant de longues années, les fonctions de notaire, avec autant d'honorabilité que de distinction.

La carrière de M. Paul Béchet était donc tout indiquée; aussi, suivant d'anciens usages, succéda-t-il à son père dans le notariat, et continua-t-il les précieuses traditions que celui-ci lui avait léguées.

M. Béchet ne tarda pas à conquérir la confiance du pays; et, lorsqu'il rentra dans la vie privée, l'estime générale qu'il avait su acquérir le désigna naturellement pour les fonctions électives.

Il fut successivement élu conseiller municipal, conseiller d'arrondissement et maire de Barenton : fonctions qu'il a remplies longtemps, toujours avec cet esprit de conciliation qui le caractérisait au premier chef, et avant tout, avec le désir d'être utile à une commune qu'il était fier d'administrer.

Aussi, la mort imprévue de M. Béchet a-t-elle laissé dans le pays un vide profond qu'il sera bien difficile de remplir; et l'assistance nombreuse, recueillie, qui était venue des divers points du canton assister à ses obsèques, était évidemment sous l'impression de cette cruelle idée, lorsqu'elle l'a conduit à sa dernière demeure.

Au cimetière, M. Arthur Legrand, député et intime ami de M. Paul Béchet, se fit l'écho de l'opinion publique et l'organe des regrets de tous, en prononçant une oraison funèbre, qui restera comme la biographie de cet homme de bien.

MESSIEURS,

Une même pensée nous réunit tous aujourd'hui dans

ce champ du repos. Encore quelques instants et cette tombe sera refermée. Qu'il me soit du moins permis, avant cette définitive séparation, d'élever la voix et de dire tout haut ce que chacun de vous pense tout bas.

M. Paul Béchet, dont nous déplorons la disparition, était apprécié de tous. Il avait, comme le sage, fait de la vie deux parts distinctes : il y avait d'abord en lui l'homme public, adonné au laborieux travail de son étude de notaire et aux devoirs imposés par ses diverses fonctions électives; il y avait ensuite le père de famille, consacrant ses moments de repos aux joies de l'intérieur. Mais, dans l'une ou l'autre de ces deux situations, il restait toujours le même, bon, affectueux, prévenant, se possédant assez pour ne se souvenir que du bien. Il faut être père de famille et avoir vécu dans son intimité pour savoir jusqu'où pouvait aller la sollicitude que lui inspiraient ses deux fils ainsi que la digne compagne de sa vie.

Administrateur distingué, plein de zèle et de dévouement, il a, pendant 19 années consécutives, conservé la direction des affaires municipales de Barenton. Ceux qui l'ont connu de près peuvent dire qu'aucune question ne lui était indifférente. Les plus minimes en apparence étaient de sa part l'objet d'une attention réfléchie, et chaque fois qu'il a entrevu la possibilité d'être utile, il n'a jamais manqué de prouver que ce n'était pas en vain que l'on devait compter sur lui. Toutes les parties de l'administration municipale étaient également l'objet de sa sollicitude. Sa bonne direction aura certainement été fertile en résultats et ses œuvres lui survivront. Ne peut-on — pour ne citer qu'un exemple — parler de

votre hospice sur lequel son attention était constamment portée? C'est grâce à son excellente entente des affaires, grâce à son esprit conciliant que l'on est arrivé à une combinaison aussi avantageuse à la municipalité de Barenton qu'à la communauté des vénérables Dames Augustines. Il possédait, en effet, à un haut degré cette qualité si précieuse dans la vie que l'on nomme la modération. Pour quelques-uns, elle est le résultat d'une expérience parfois chèrement acquise ; pour lui, elle était la conséquence des heureuses dispositions de son esprit. Cette modération lui a permis de rendre bien des services et de résoudre bien des difficultés que d'autres n'eussent pu éviter.

Mais ce n'est pas seulement la mairie qu'il a conservée pendant longtemps. La confiance des électeurs du canton n'a pas cessé, pendant 32 années consécutives, de lui confier l'honneur de siéger au conseil d'arrondissement. Sa connaissance profonde des affaires était justement appréciée par ses collègues. Il avait su acquérir parmi eux une réelle autorité, et il l'exerçait avec une telle simplicité, qu'il ne semblait pas se rendre compte de son influence.

M. Paul Béchet a eu la bonne fortune de trouver sa voie tracée par son père, et il a eu la sage inspiration de tracer également cette même voie à l'un de ses fils. Il a exercé pendant 21 ans les fonctions de notaire, que son père avait remplies pendant 32 ans. On peut dire, au point de vue de l'intégrité et du mérite professionnel, qu'il a été ce qu'avait été son père et ce que sera son fils. C'est assurément un honneur pour cette famille d'avoir, depuis plus d'un demi-siècle, occupé si digne-

ment une place dans le notariat. M. Béchet a été, à plusieurs reprises, président de la chambre des notaires de notre arrondissement, et l'honorariat qui lui fut décerné par ses confrères, lors de la cessation de ses fonctions, avait été pour lui la cause d'un très-légitime bonheur. Il était incapable de ressentir de l'orgueil, mais ses amis avaient bien été autorisés à en éprouver pour lui en cette circonstance.

Esprit essentiellement libéral et progressif, il n'a jamais cessé d'être animé du plus vif amour patriotique. Il considérait, avec juste raison, la vulgarisation de l'enseignement comme étant une œuvre essentielle.

Combien de fois, dans des entretiens intimes, celui qui a l'honneur de porter en ce moment la parole, l'a-t-il entendu s'exprimer avec ardeur, quand il s'agissait de la question de l'enseignement ! Il était convaincu de la nécessité de propager l'instruction. C'est un but qu'il poursuivait sans relâche. Aussi la plus modeste de ses nombreuses fonctions, celle de délégué de l'enseignement primaire, était peut-être la fonction qu'il accomplissait avec le plus de passion. Les écoles du canton ont été les témoins de cette lutte incessante de sa part et les palmes d'officier d'académie, qui lui étaient décernées, en 1868, par le ministre de l'Instruction publique, n'étaient que la légitime récompense de tant d'efforts. Il comprenait qu'il faut affranchir l'esprit de nos jeunes générations du joug pesant de l'ignorance, mais il savait aussi qu'il importe de ne pas dessécher le cœur des enfants et de ne pas le fermer au rayonnement lumineux des vérités de la religion. Il avait l'âme trop haute pour ne pas entrevoir qu'au-delà de cette triste terre, où tout

doit avoir une fin, il y a la patrie des âmes où se trouvent réalisées les espérances de l'éternité. Il n'oubliait pas que le trajet de la vie a une limite, et, qu'un peu plus court ou un peu plus long, ce trajet aboutit toujours à un moment où l'on n'a plus pour tout cortège que le bien que l'on a accompli.

Ami fidèle et sincère, il avait un cœur sur lequel on sentait que l'on pouvait s'appuyer en toute confiance, et j'ai peut-être été plus à même que personne de mettre à l'épreuve, en bien des circonstances, tout ce qu'il y avait de noblesse et d'élévation d'idées chez M. Paul Béchet.

Puisse ce dernier adieu, adressé par un ami, rester dans ce canton de Barenton, qu'il a tant aimé, comme un écho fidèle du bien qu'il a fait !

Sur M. BELLEST, *d'Elbeuf*

Par un membre de l'Association

S'il est bien vrai que la valeur d'un homme peut se mesurer par la profondeur des regrets qu'il laisse après lui, l'empressement de tous pour conduire à sa dernière demeure M. Édouard Bellest, d'Elbeuf, dont la mort venait, le 28 avril 1884, de mettre brusquement un terme à de nombreux bienfaits, prouve assez que sa vie tout entière n'eut pour but que le devoir accompli. Toutes les classes de la société étaient représentées au

cortège ; les principales notabilités du département de l'Eure et de Rouen, les députations des différentes Sociétés de secours mutuels, dont le défunt était le bienfaiteur ; enfin, les nombreux ouvriers de l'usine qui, par leur attitude recueillie, attestaient qu'ils venaient de perdre un patron généreux et bon, avaient voulu, en se réunissant à la plupart des habitants de la ville, rendre un hommage public à la mémoire de l'homme de bien, du grand industriel, du citoyen dévoué, du chrétien convaincu et charitable qui venait de terminer sa noble carrière. Le cortège funèbre était si considérable que l'église St-Étienne ne put contenir tous les assistants et qu'un grand nombre fut obligé de stationner sur le parvis.

Né à Rouen en 1817, d'une famille honorable de négociants, M. Édouard Bellest quitta, jeune encore, le foyer paternel pour aller faire son apprentissage dans les affaires commerciales à Louviers et à Sédan, centres manufacturiers les plus renommés à cette époque et vint, en 1836, à Elbeuf, fonder, à l'âge de 20 ans, un établissement industriel qui, bientôt, devait devenir un des principaux de la place, grâce aux connaissances qu'il avait su acquérir dans ses voyages et qu'il augmentait chaque jour par un esprit observateur et une persévérante opiniâtreté dans les entreprises, qui, toujours, secondèrent si puissamment une intelligence hors ligne.

Exigeant, mais juste et généreux envers ses collaborateurs, il sut créer une maison qui, après quarante-cinq années d'existence, a toujours conservé un prestige de probité et de confiance que, dès le début, elle avait pu conquérir.

Honoré à toutes les expositions de récompenses bien méritées en marchant toujours à la tête du progrès, M. Édouard Bellest reçut la croix de chevalier de la Légion d'Honneur à la suite de l'Exposition universelle de 1867, et lorsqu'en 1870 les désastres de la France firent tourner les regards des populations vers les hommes au cœur droit, à l'âme courageuse, on le choisit pour occuper la place, qui alors n'était pas sans danger, d'adjoint au maire d'Elbeuf, tâche qu'il remplit noblement dans ces temps difficiles, jusqu'au moment où la tranquillité rétablie lui permit de résigner des fonctions étrangères à ses préférences habituelles.

Successivement juge au tribunal de commerce et membre de la chambre consultative, il accepta, en 1868, la présidence de la Société industrielle d'Elbeuf par dévouement à la prospérité de la cité dont il sut, en toute circonstance, défendre les intérêts. Aussi, lorsqu'il fut question de créer un chemin de fer de Rouen à Orléans, il déploya une activité extraordinaire pour lui faire prendre la direction la plus avantageuse pour l'avenir d'Elbeuf. Il fut encore un de ceux qui réclamèrent le plus énergiquement l'établissement d'une succursale de la Banque de France, et, grâce à sa persévérance, ses efforts finirent par être couronnés de succès.

Attaché aux vieux principes qui font la force et le bonheur des nations, chrétien de naissance et par conviction, M. Édouard Bellest participa à toutes les œuvres charitables et prit l'initiative de la formation d'un cercle catholique d'ouvriers dont il était heureux d'apprécier chaque jour les heureux résultats. C'était un homme de bien, dans toute l'acception du mot, et ses enfants, dignes

successeurs de son mérite et de ses vertus, n'oublieront jamais les dernières paroles et les dernières recommandations de ce respectable chef de la famille. Toute sa consolation, au moment suprême, était de pouvoir emporter avec lui l'espoir que, toujours, dans sa maison, seraient conservés après lui cette union, ce dévouement, ce patriotisme dont pendant toute sa vie il s'était efforcé de donner l'exemple. Admirable testament du meilleur des pères, du plus dévoué des citoyens !

Malgré ses nombreuses occupations, M. Bellest avait accepté le titre d'inspecteur de l'Association normande, fonction qu'il remplissait avec le même zèle, la même exactitude que toutes celles dont il s'était chargé. En présence d'une vie si utile et si prématurément brisée, l'Association normande, après avoir payé un large tribut à la reconnaissance, ne peut que s'incliner devant les décrets de la Providence et joindre sa douleur et ses regrets à la douleur et aux regrets d'une famille éplorée, mais qui trouvera une précieuse consolation dans le riche héritage de vertus et d'honneur qu'a laissé après lui celui dont la vie tout entière fut consacrée à faire le bien.

Sur M. Charles FLAVIGNY, *d'Elbeuf.*

Par un membre de l'Association.

Il était inscrit, dans les décrets de la Providence, que l'année 1884 apporterait le deuil dans la haute industrie

d'Elbeuf en frappant, presque en même temps, les chefs de deux de ses familles les plus distinguées. A peine la tombe de M. Édouard Bellest venait de se fermer, qu'une autre devait s'ouvrir, dans le cimetière de la même paroisse, pour recevoir la dépouille mortelle de M. Charles-Mathieu-Robert Flavigny, ancien manufacturier, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien juge au tribunal de commerce, ancien président du conseil des prud'hommes, ancien président de la chambre de commerce, ancien vice-président de la commission administrative de l'hospice, ancien conseiller municipal à Elbeuf, ancien membre de la chambre consultative d'agriculture de l'arrondissement de Rouen, président du conseil de fabrique de la paroisse St-Étienne, etc., que la mort a frappé le 1er juin, à l'âge de 82 ans.

Le zèle, le désintéressement, l'honorabilité avec lesquels le défunt avait rempli ces différentes fonctions et qui, pendant plusieurs siècles, avaient toujours été l'apanage du nom de Flavigny à Elbeuf, avaient attiré à la cérémonie funèbre une telle affluence, rehaussée encore par la triple rangée d'assistants, on pourrait dire d'amis, qui formaient la haie sur le parcours du cortège, dans l'attitude du recueillement et de la douleur, saluant du regard pour la dernière fois le corps inanimé de celui dont si souvent on avait serré la main charitable, que les agents de l'autorité avaient de la peine à contenir l'empressement de la population pour frayer un passage au char funèbre, depuis la maison jusqu'à l'église. Au milieu de cet immense concours, on remarquait les notabilités les plus distinguées de la localité et des environs : des sénateurs et députés, des conseillers géné-

raux, de nombreux membres du clergé, de la magistrature, des sociétés savantes, etc., confondus avec des ouvriers de fabrique et des membres de plusieurs sociétés de sauveteurs et de secours mutuels, accourus de tous côtés pour affirmer leur reconnaissance et leur respectueuse estime pour l'homme de bien qui venait de mourir.

La messe et les dernières prières furent dites par M. l'abbé Flavigny, l'un des fils du défunt et digne héritier des vertus paternelles, qui consacre noblement sa santé, sa fortune, ses talents, sa vie tout entière, à diriger avec zèle et persévérance une institution d'enseignement libre, dont les succès attestent tous les jours et l'utilité et la bonne organisation; et lorsque vint le moment de l'absoute, l'assistance fut profondément émotionnée de voir ce digne ministre du Seigneur ouvrir les portes de l'éternité à celui dont il tenait la vie.

Avec une modestie qui fut une des plus belles qualités de sa longue existence, M. Flavigny avait formellement demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Ce n'était pas aux gloires passagères, aux éloges des hommes que pensait cette belle âme, elle visait plus haut. Par le même sentiment de réserve, il ne voulut pas non plus que les honneurs militaires, que méritait son titre de légionnaire, lui fussent rendus.

M. Charles Flavigny était né à Elbeuf le 11 janvier 1802, d'une de ces anciennes familles où l'honneur, l'amour du travail et la foi sont héréditaires. Entré au lycée Napoléon, à Paris, en 1812, il revint terminer ses études classiques au collège de Rouen en 1816. Il fut d'abord associé à son père et à son frère aîné, puis il s'établit seul en 1836. Manufacturier des plus distingués, intelli-

gent administrateur, il donna à son industrie des développements considérables et, sous son habile direction, l'établissement fondé en 1652 par Nicolas Flavigny, l'un de ses ancêtres, prit une extension qui le fit classer comme l'une des premières manufactures de laine cardée en France. Le mérite de sa fabrication fut reconnu, à chaque exposition, par les plus honorables récompenses, et, à la suite de l'exposition de 1849, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour la solidité et la perfection de ses produits. En 1856, il s'associa ses deux fils, MM. Louis et Constant Flavigny, afin de continuer les traditions de sa famille, et, quelques années plus tard, il abandonna les affaires, laissant MM. Flavigny frères lui succéder et opérer ainsi cette transmission de l'industrie des aïeux, dont la maison Flavigny offre un des exemples devenus si rares aujourd'hui, et il se retira dans sa terre de *Bosc-Guérard de Marcouville*, où il fut longtemps conseiller municipal, puis maire dans ses dernières années.

Actif et vigilant, M. Flavigny eut toujours la conviction que le travail élève les sentiments de l'homme ; que c'est en aimant le travail que l'on peut trouver les plus pures jouissances morales et se rendre utile à son pays et à ses semblables. Aussi, jusqu'à ses derniers moments, il n'oublia jamais que, sur cette terre, chacun a une mission à remplir et que les occupations sérieuses sont une des nécessités de notre nature.

Dans sa carrière publique, il ne cessa de montrer le désintéressement et le dévouement les plus complets. La sincérité et la fermeté de ses principes, dont il ne se départit jamais, lui avaient conquis l'estime de tous les hommes de bien ; aussi, à l'heure suprême du trépas, il

a pu recueillir les hommages les plus certains de la sympathie et de la reconnaissance de ses concitoyens.

Pendant de longues années, M. Charles Flavigny était resté inspecteur de l'Association normande pour le canton d'Elbeuf et, lorsqu'en 1862 cette compagnie vint y tenir ses assises, il prouva tout son zèle et son dévouement pour l'œuvre de M. de Caumont en se mettant à la disposition de chacun, en donnant les renseignements les plus utiles pour le compte-rendu des séances, sur l'importance et les procédés de fabrication dans le pays, ou bien en ouvrant avec la plus grande complaisance aux visiteurs ses ateliers, dont l'aménagement bien compris et l'extrême propreté attirèrent l'attention des membres du Congrès. On doit des remerciements à M. Constant Flavigny qui a bien voulu consentir à exercer ces mêmes fonctions d'inspecteur, continuant ainsi les services rendus par son respectable père à la cause du progrès, comme il a su hériter des connaissances et des vertus de celui qui fut toujours industriel méritant, protecteur de l'ouvrier, chrétien fervent et charitable.

L. G.

Sur ***M. Charles LÉTOT,*** *inspecteur cantonal de l'Association normande;*

Par M. Émile TRAVERS, archiviste de l'Association normande.

M. Charles Létot, l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de l'Association normande, est décédé à Hyères (Var), le 14 mars 1884. Cette mort a causé de sincères et profonds regrets aux nombreux amis que M. Létot comptait à Bayeux, sa ville natale, et à Caen, où il résidait pendant plusieurs mois chaque année. La distinction de ses manières, l'aménité et l'élévation de son caractère, la sûreté de ses relations, lui gagnaient promptement les sympathies de tous ceux qui l'approchaient. C'est bien de M. Létot qu'on pouvait dire qu'il n'avait que des amis.

Né à Bayeux, le 18 juillet 1823, M. Charles-Jacques-Victor Létot était fils d'un avocat disert, jurisconsulte éclairé qui, après avoir occupé pendant de longues années le premier rang au barreau de cette ville, mourut en 1825, laissant le souvenir encore vivant d'une carrière laborieuse et d'une existence sans reproche. Par sa mère, il était issu d'une de ces vieilles races normandes chez lesquelles le dévouement et l'honneur sont héréditaires. En 1715, Gaspar Poittevin, né à Bayeux, sur la paroisse Saint-Malo, professait avec éclat la philosophie au collège de Beauvais, à l'Université de Paris, où il mourut fort âgé en 1751 (1). Plus tard, un autre membre de

(1) Le département des estampes de la Bibliothèque nationale possède le portrait de ce savant professeur. Nous devons à l'obligeance de

cette famille partit de Sainte-Honorine-des-Pertes comme simple matelot, s'éleva par son courage jusqu'au grade de capitaine de vaisseau et obtint la croix de Saint-Louis sous le règne de Louis XVI.

Charles Létot commença au foyer paternel, sous un maître habile, de fortes études, qu'il acheva brillamment au collège de Bayeux; il obtint ensuite le grade de licencié devant la Faculté de droit de Caen. S'il ne brigua et n'exerça aucune fonction publique, il n'en sut pas moins se rendre utile à ses concitoyens et les différentes compagnies savantes dont il faisait partie comptaient peu de membres aussi zélés.

Il appartint pendant plus de trente ans à l'Association normande, dont il était inspecteur pour les deux cantons de Caen; à la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments; à la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux; à la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados; à la Société des Beaux-Arts de Caen. Lorsque ces compagnies avaient un concours, une exposition à orga-

notre ami, M. Georges Duplessis, de la Société des Antiquaires de France, l'indication des trois états de ce portrait, et nous la reproduisons ici, pensant qu'elle pourra être de quelque utilité aux collectionneurs normands : 1er état : *Gaspar Poittevin Bajocæus in Collegio Dormano Bellovaco Universitatis Parisiensis Philosophiæ professor emeritus* 1716. Au-dessous: *Hanc optimi Magistri furtim inscriptam effigiem; grati animi monumentum esse voluerunt obedientissimi illius auditores Ann.* 1715 *et* 1716. *Gravé par E. Desrochers.* — 2e état : *A Paris, chez Vallet, graveur du Roy, rue St-Jacques au buste de Louis XIV.* — 3e état : *Gravé à Paris par E. Desrochers, rue du Foin, près la rue St-Jacques.*

niser, on était sûr de trouver M. Charles Létot sur la brèche, se prodiguant, se multipliant, et assurant le succès de l'œuvre entreprise. Longtemps il fut l'un des auditeurs les plus assidus des congrès de la Société française d'Archéologie et de ceux de l'Association normande. Il était au nombre de ceux que notre regretté Arcisse de Caumont se plaisait à nommer ses lieutenants et ses continuateurs. Dans les derniers jours du mois de juin 1883, il assistait encore au Congrès de l'Association normande à Bernay et il prenait une part active aux travaux des divers jurys.

Il payait de sa personne partout où un devoir l'appelait et il s'en souvint pendant la fatale guerre contre l'Allemagne. Quand vinrent les revers, il s'engagea dans une ambulance qui opérait aux environs du Mans. En récompense des services qu'il rendit alors, la Société française de secours aux blessés lui remit sa croix de bronze.

Est-il besoin de dire que M. Charles Létot faisait le plus noble emploi de sa fortune? Le testament qu'il a rédigé quelque temps avant de mourir, est une dernière preuve de sa générosité. L'acte où il a inscrit ses volontés suprêmes lui fait le plus grand honneur. Il y manifeste ses sentiments profondément catholiques, puis, après des dispositions d'ordre privé, donne à sa ville natale l'hôtel qu'il possédait dans la rue des Cordeliers, à Bayeux, à charge de l'employer à un usage municipal, école, refuge, hôpital, ou autre établissement portant son nom, et de plus, sa bibliothèque, excellente collection d'ouvrages de droit, d'histoire et de haute littérature. Il fait ensuite des legs importants à la fabrique de l'église cathédrale de

Bayeux, sa paroisse, ainsi qu'aux bureaux de bienfaisance des villes de Bayeux, de Caen et d'Hyères, et des communes de Saint-Loup-Hors, de Saint-Paul-du-Vernay et de Saint-Pierre-du-Mont.

Enfin, il veut que, pendant quinze ans, une médaille d'or de la valeur de 200 francs soit remise par voie de rotation à chacune des trois sociétés du bureau desquelles il faisait partie depuis longtemps. Ces compagnies sont : l'Association normande, la Société centrale d'horticulture de Caen et la Société d'agriculture de Bayeux. La médaille formera un prix qui portera le nom du fondateur.

Les obsèques de M. Charles Létot ont eu lieu à Bayeux le 27 mars, au milieu d'une affluence considérable. On remarquait dans l'assistance, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, les membres du Conseil municipal ayant à leur tête M. Georges Villers, faisant alors fonctions de maire, ceux des commissions administratives de bienfaisance et de la Caisse d'épargne, les fonctionnaires municipaux, une nombreuse délégation de la Société d'agriculture de Bayeux et plusieurs notabilités de la ville et des environs.

Le deuil était conduit par M. Léon Salles, ancien Sous-Préfet et par les exécuteurs testamentaires du défunt. Les coins du poële étaient tenus par MM. Georges Villers, représentant l'administration municipale ; Le Sueur-Merlin, d'Abbeville, l'un des exécuteurs testamentaires ; le docteur Aubraye, représentant le Conseil municipal ; Pain, vice-président du Bureau de bienfaisance ; Senot de La Londe, membre du Conseil d'arrondissement ; Émile Travers, membre du bureau de l'Association normande ; Bertot, président de la deuxième section de la

Société d'agriculture de Bayeux, et A. de Formigny de La Londe, président de la Société d'horticulture de Caen.

Au cimetière de Saint-Loup-Hors, sur le bord de la tombe creusée à côté de la sépulture de la mère de M. Charles Létot, M. Georges Villers a prononcé, d'une voix émue, le discours suivant :

Messieurs,

Si la reconnaissance, motivée dans les âmes honnêtes par des services ou des bienfaits, doit se manifester chez les individus, à plus forte raison, cette voix de la conscience ne saurait rester silencieuse, lorsque les actes qui la provoquent, intéressent une localité tout entière.

C'est sous l'empire de ce sentiment, que je crois devoir, au nom de la ville de Bayeux et au nom des pauvres, déposer sur cette tombe encore ouverte l'expression officielle de la gratitude publique.

En remplissant cette mission, dans l'accomplissement de laquelle l'ami de longues années doit s'effacer devant l'administrateur d'un jour, je ne vous retracerai pas la vie de celui que nous regrettons ; je me contenterai d'esquisser rapidement les principaux traits de sa carrière et de vous exposer ses titres à notre commune reconnaissance.

M. Charles Létot était, on peut le dire, un bayeusain de vieille race. Par sa mère, il appartenait à la famille Poitevin, si nombreuse, si étendue, qui a produit des hommes distingués.

Son père était avocat. Elève de Me Le Bret, jurisconsulte renommé, il avait de beaucoup dépassé son maître. Il fut une des gloires du barreau de Bayeux où, après

plus d'un demi-siècle déjà, son éloquence a laissé un souvenir quasi légendaire.

La mort pesa lourdement sur sa famille. Cette longue file de tombeaux alignés dans ce cimetière, est là pour l'attester...

Demeuré le seul enfant mâle d'une union féconde, M. Charles Létot devint l'objet de la sollicitude maternelle la plus vive.

Par suite de cette affection, son éducation confiée à un professeur, qui fut aussi le maître honoré de notre génération, M. Pétron, eut lieu au foyer domestique.

Les éducations de ce genre sont généralement peu fructueuses.—Pour lui, il en fut autrement.

Entré au collège et inscrit sur les listes des élèves de philosophie, pour se conformer aux exigences de l'Université d'alors, afin de pouvoir obtenir le diplôme de bachelier, il se révéla d'une façon brillante, en remportant d'emblée le prix d'honneur.

Charles Létot portait un nom autour duquel rayonnait la réputation de son père ; mais c'est souvent une redoutable hérédité que l'obligation de soutenir dignement les traditions glorieuses léguées par les ancêtres !

Fier de son origine, mais éloigné par la douceur de son caractère de ces luttes journalières dans lesquelles son père avait conquis sa réputation, le fils de l'athlète du barreau bayeusain aspirait après une vie plus paisible et plus contemplative.

D'ailleurs, la nécessité, cette grande institutrice qui forme les hommes, n'avait pas assiégé son berceau, que la fortune, au contraire, avait entouré de ses sourires. Toutefois, par respect pour les traditions paternelles, et

surtout par déférence pour les désirs de sa mère, il prit ses grades à l'école de droit de Caen, où il passa ses examens dans des conditions honorables.

Le temps des études et les amitiés contractées sur les bancs des écoles, exercent d'ordinaire une influence marquée sur la vie.

Le temps que M. Charles Létot suivit les cours de droit eut sur son existence une action décisive.

L'aménité de son esprit, la courtoisie exquise de ses relations, la distinction attachée à sa personne lui assurèrent de nombreuses et brillantes relations.

Avec sa facilité de travail, avec les ressources de son intelligence, avec les avantages que lui assurait sa fortune, il eût pu aisément se créer une position brillante, soit dans la magistrature, soit dans l'administration. Il préféra rester homme du monde pour garder son indépendance.

Partageant, en quelque sorte, son existence entre les villes de Caen et de Bayeux, il y trouvait tous les salons ouverts, sans cependant y absorber entièrement son activité.

S'appliquant à des occupations agréables et utiles, il prit rang dans des associations agricoles et littéraires qui le comptèrent au nombre de leurs membres les plus dévoués et les plus agissants.

La ville de Bayeux, elle-même, pour ses concours, ses expositions, ses fêtes, ne fit jamais appel à son expérience et à son zèle, sans qu'il lui répondît avec un filial empressement.

La position sociale de M. Létot, les intérêts importants qu'il avait dans le pays, son immixtion dans la vie publique,

engagèrent beaucoup de ses amis à lui faire ouvrir les portes de l'assemblée communale, où sa place était véritablement marquée.

Si, par une de ces erreurs regrettables, dont le suffrage universel n'est pas toujours exempt, ce louable projet ne put être réalisé, M. Létot, quoique attristé d'avoir vu méconnaître par un certain nombre de ses concitoyens son dévouement à la chose publique, eut cependant l'âme trop élevée pour sacrifier à un amour-propre personnel, l'affection profonde qu'il portait à sa ville natale.

Ses libéralités sont là pour l'attester.

Frappé dans ses affections les plus chères, par la perte de sa mère bien-aimée, il avait depuis longtemps arrêté que sa tombe serait là où avait été son berceau.

Retiré de la scène du monde, où il avait eu un rôle brillant, il allait chaque année demander au ciel clément du littoral de la Méditerranée un recueillement et une hospitalité nécessaires à la prolongation de ses jours; mais toujours aussi comme l'hirondelle qui retourne au printemps, au lieu de sa couvée, il revenait religieusement aussi, là où le rappelaient les souvenirs de sa jeunesse et les sépultures de ses parents.

Pour la dernière fois, il est revenu au milieu de nous! C'est son dernier voyage!

Sur son lit de douleurs, soigné pieusement par des mains dévouées et amies et réconforté au moment suprême par ces grandes et saintes croyances qui donnent à la créature humaine de sublimes espérances, il s'est éteint en homme de bien, donnant à sa ville natale sa dernière pensée.

Nous ne le reverrons plus! Qu'il reçoive donc nos suprêmes adieux!

Mais nous ne le perdons pas tout entier ; comme l'un des personnages des livres bibliques, il a pu dire en quittant cette terre : *Non omnis moriar*, je ne mourrai pas tout entier !

Non, digne enfant de Bayeux ! vous ne mourrez pas pour nous tout entier !

Vos œuvres demeurent après vous ; et elles ont inscrit votre nom d'une manière durable sur la liste des bienfaiteurs de notre cité.

En recueillant les fruits de vos donations, les pauvres de Bayeux, de Saint-Loup, de Saint-Paul-du-Vernay, de Saint-Pierre-du-Mont, de Caen et d'Hyères, béniront votre nom.

Et en connaissant vos généreuses et intelligentes libéralités, tous, sans exception, répèteront :

Honneur à celui qui, quittant la terre, a su si bien finir !

M. Bertot s'est ensuite exprimé en ces termes :

Messieurs,

Chaque jour apporte un vide cruel parmi ceux qui furent au premier rang, il y a quarante ans, dans la Société d'agriculture de Bayeux.

Les survivants viennent tristement, comme nous le faisons aujourd'hui, conduire à leur dernière demeure ceux qui s'associèrent, dès le début, à leurs espérances, à leurs travaux, à leurs efforts pour faire le bien, à leur désir d'honorer les Sciences et les Lettres.

M. Létot avait vingt ans à peine, quand il se fit inscrire parmi les membres de notre Société ; depuis cette époque jusqu'à sa mort, il n'a pas cessé de nous

appartenir, c'est donc pendant quarante années de sa vie qu'il nous a donné le concours le plus dévoué, soit dans les expositions faites sous le patronage de la Société, soit dans les fêtes organisées de concert avec l'Administration municipale et tout récemment encore à l'inauguration de la statue de M. de Caumont.

Pendant cette période déjà longue de l'existence de notre Société, que de noms parmi ceux qui nous étaient chers ont été rayés de la liste des vivants! Combien sont descendus dans la tombe emportant nos plus amers regrets!

M. Létot sera l'un de ceux-là! Sa mémoire restera honorée parmi nous. Un souvenir reconnaissant entourera son nom, car sa sollicitude pour notre institution, dépassant cette tombe qui va se refermer sur sa dépouille mortelle, lui survit. Elle nous permettra d'attacher son nom pendant plusieurs années aux récompenses que nous aurons à décerner dans l'avenir. Exemple salutaire de patriotique générosité qui ne sera pas perdu et trouvera des imitateurs!

J'accomplis donc un pieux devoir en prononçant ici des paroles de reconnaissance pour le bienfaiteur de la Société d'agriculture, en rendant témoignage de son esprit élevé et cultivé, en rappelant l'aménité de ses relations et les qualités de son cœur si appréciées de ceux qu'il honorait de son amitié.

De longues années semblaient devoir lui être encore accordées, la Providence en a décidé autrement; inclinons-nous devant ces arrêts et, soumis à ses volontés, adressons à notre cher concitoyen, à celui qui fut aussi notre ami, un suprême et dernier adieu.

Enfin M. de Formigny de La Londe est venu, par les paroles suivantes, rendre un juste tribut d'hommages à M. Létot :

Messieurs,
Chers confrères,

Vous venez d'entendre un concert d'éloges, bien mérités par celui que nous pleurons.

Je croirais cependant manquer à un devoir de cœur et de situation, si je ne venais aussi vous dire combien sa perte est ressentie par la Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados.

Il lui appartenait depuis le 30 juin 1846.

Pendant cette longue période, Charles Létot a su justifier sa qualité de membre actif, en occupant les fonctions de commissaire des expositions, de membre de la commission permanente, de secrétaire suppléant et de délégué près des sociétés correspondantes.

Qui de nous, chers confrères, n'a présente à la mémoire, la manière dont il a rempli ces diverses fonctions ?

Comme commissaire de nos expositions, avec quelle amabilité il en faisait les honneurs ! Avec quel succès il savait plaider, sans être importun, la cause de nos exposants, en offrant des billets de cette loterie, que la Société d'horticulture organise en leur faveur !

Du reste, il savait employer en cette circonstance ce tact et ce savoir-vivre, qui lui ouvraient indistinctement tous les salons, et lui faisaient des amis dans toutes les classes de la société.

Vous vous souvenez combien, dans les visites de la

Commission permanente, il savait engager à prendre part à nos expositions et atténuer toutes ces petites susceptibilités auxquelles les exposants attachent souvent une importance trop grande.

Il porta toujours cet esprit conciliateur dans ses délégations. Aussi, il sut vous faire honneur et laisser un bon souvenir à ceux près desquels il a représenté la Société d'horticulture du Calvados.

Enfin, en reconnaissance des services qu'il vous avait rendus, vous lui aviez accordé, le 16 décembre 1879, le titre de membre honoraire.

Sensible à ce témoignage, Charles Létot ne crut pas cependant que ce fût le repos pour lui. Son concours et sa sympathie ne se sont pas arrêtés là. Chaque fois que son séjour dans notre pays le lui a permis, il était heureux de se retrouver parmi nous.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, il a tenu à donner à notre compagnie une preuve d'outre-tombe de l'affection qu'il portait à ses travaux.

Il lui a offert, pour les distribuer, cinq médailles d'or de la valeur de deux cents francs. Ce seront les prix CHARLES LÉTOT que les horticulteurs seront heureux d'ambitionner assurément.

Merci, cher confrère, au nom de la Société, au nom de son président, dont vous avez été l'ami.

Oui, Messieurs et chers confrères, ce fut avec de vifs sentiments de reconnaissance que j'ai entendu lire ce passage de son testament, par lequel il laissait ce souvenir.

Mais il en est un autre que, à notre époque de septicisme et de matérialisme, mon cœur a entendu avec une

douce émotion. Charles Létot a commencé son testament par une réflexion très-chrétienne dont je ne peux résister, devant cette tombe qui va se refermer, de vous citer le sens, sinon les termes.

« Je meurs, a-t-il dit, dans la religion catholique, apostolique et romaine à laquelle j'ai toujours été attaché, mais que je regrette de n'avoir pas pratiquée comme j'aurais dû le faire. Puisse cet aveu me rendre moins coupable devant Dieu. »

Ces paroles sont comme le suave parfum d'une belle âme et tout à la fois un enseignement et un espoir.

Un enseignement : c'est un conseil indirect laissé par un ami à des amis.

Un espoir : celui de nous revoir dans un monde meilleur, car Dieu a promis le repos aux cœurs droits et aux hommes de bonne volonté.

Suivons donc le conseil de Charles Létot, afin de le retrouver un jour.

Adieu, cher confrère, et au revoir.

De semblables témoignages de reconnaissance et de sympathie honorent hautement celui qui en est l'objet. Il était de notre devoir de les reproduire dans une notice destinée à rappeler la mémoire de M. Charles Létot, de cet homme aimable et bienfaisant dont le souvenir sera pieusement conservé par tous ceux qui l'ont connu.

Sur M. Hippolyte LECORNU DU TAILLIS, *membre de l'Association normande ;*

Par un professeur de l'Université.

Il y a de modestes existences qui sont par elles-mêmes un enseignement, et qui, sans arriver aux hauteurs de l'histoire, méritent cependant une place honorable dans celle de leur pays. C'est ce qui nous porte à retracer sobrement, comme il l'eût soub é lui-même, la vie méritante de notre ami, Hippol . Lecornu du Taillis.

Né à Condé-sur-Noireau, le 28 avril 1821, Lecornu y commença ses études et vint les achever au Lycée de Caen. Pourvu facilement des trois diplômes de bachelier ès lettres, ès sciences et en droit, il chercha, pendant quelque temps, sa vocation. Profondément imbu de la littérature classique, connaissant bien sa langue, qui fut l'étude de toute sa vie, il fit dans la poésie, et principalement dans la poésie dramatique, des essais qui eussent été certainement remarqués, s'il avait été placé dans un jour plus favorable. Le vers de ses tragédies, ample et nerveux, toujours correct, avait parfois le souffle cornélien ; dans ses comédies, il était naturel et avait cette gaîté de bon aloi, ce franc rire cher à nos aïeux. Mais il était à peu près sans appui ; il n'avait point, comme on dit, la science de la scène, quoiqu'il fût grand amateur de théâtre. Tant de précieuses qualités demeurèrent inutiles, et les premières années de sa jeunesse eurent à en souffrir.

C'est alors qu'il songea à l'enseignement, où il pouvait

tirer parti de son instruction et de ses facultés, dont quelques-unes étaient brillantes. Il lui dut, entre autres ouvrages, un de ses meilleurs titres à l'estime de ses contemporains, la grammaire en exemples, destinée à vulgariser la syntaxe par la connaissance des sources les plus autorisées, et à apprendre les règles par le contact perpétuel avec les modèles. Cet excellent ouvrage, fécond dans la simplicité de sa forme et capable de rendre de véritables services, eut un succès très-honorable (1), et, après un silence de vingt ans, qui serait incroyable s'il n'était la destinée ordinaire des œuvres modestes et utiles, nous savons des professeurs estimés qui n'hésitent pas à s'en servir. Il eut lui-même l'occasion de l'appliquer pendant longtemps, soit comme professeur au Lycée de Caen, soit comme professeur libre, et il ne serait pas impossible de voir quelque jour un autre professeur reprendre la même tâche en suivant les mêmes errements.

Les paisibles occupations de professeur de langue ne suffisaient pas à un esprit aussi actif et aussi désireux de faire le bien. On l'a vu mener de front, dans la seconde partie de sa vie, les travaux en apparence les plus opposés, et partant chez lui d'une idée commune, celle d'être utile. Possesseur de secrets de famille, il aimait à les répandre au profit de ceux qui souffrent, et apportait aux soins qu'il donnait un dévouement qui ne se décourageait jamais (2). Il était inventeur, et, le résultat entrevu, rien ne lui paraissait impossible pour l'atteindre.

(1) *Journal général de l'instruction publique*, janvier 1854.

(2) Guérison radicale et sans danger de la goutte. — Guérison de la rage, etc.

Tantôt c'était un nouveau mode de traction, appliquant la vapeur aux routes ordinaires; tantôt un nouveau procédé pour élever l'eau et améliorer les cultures (moulin horizontal); tantôt quelque simplification dans le vêtement, destinée à en diminuer les frais ; tantôt une modification dans la cuisson des mets, destinée à améliorer l'alimentation des classes pauvres (1). Peut-être ne lui a-t-il manqué, pour arriver à la réputation et à la fortune, que d'avoir fait de plus fortes études scientifiques ou d'avoir conservé plus longtemps comme ami un homme compétent de la valeur de Henri Lecouturier.

Ce poëte, ce grammairien, ce chercheur était un cœur excellent, et ceux qu'il aimait ont gardé de lui le souvenir le plus sympathique. Très-sensé dans sa conversation, il avait, dans ses rapports habituels, une bonhomie pénétrante, infiniment rare, et qui était comme l'écho d'une âme sincère. Naturellement gai, il ne s'est assombri que tard, en face des épreuves d'une santé qui avait toujours été florissante et dont l'altération l'a surpris. Aucune idée généreuse ne lui était étrangère; il comprenait tout ce qui pouvait avoir quelque valeur; il était capable d'enthousiasme, et jamais il ne demeurait froid devant un bon mouvement ou une bonne action. Bel éloge, dans un temps si affairé, et qui, à lui seul, suffirait pour honorer sa mémoire; éloge vrai, et qui ne craint pas d'être démenti. Jamais l'amitié ou la souffrance ne le trouvèrent indifférent; jamais aussi il ne dissimula son mépris ou son dégoût quand il ne pouvait pas accorder

(1) Capuchon-cuisine. Rapport de la Société d'Agriculture de Caen. Exposition de 1884.

son estime. C'était sa force; aussi était-on heureux d'être aimé et apprécié par lui.

Telle est l'influence légitime d'une nature droite et loyale. C'était en même temps un bon citoyen et un homme pieux. Les malheurs de la patrie, qu'il avait vus de près en accompagnant à Lisieux les volontaires de Caen, avaient fait sur lui une impression profonde, et parmi les manuscrits dont sa sœur est demeurée en possession, il y a une collection curieuse de faits positifs à la charge de l'invasion allemande, collection qu'il augmentait sans cesse, et dont il avait en vue la publication. C'était son champ de bataille et sa part dans la défense nationale. Depuis quelques années, il s'était tourné vers les idées religieuses, et, comme il ne faisait jamais rien à demi, il s'était livré à des études métaphysiques qu'il avait dédiées à sa sœur, et où il a dû mettre son âme tout entière. Ces travaux seront publiés sans doute; ils attesteront la haute valeur d'une intelligence cultivée, qui ne passait pas un jour sans être utile aux autres ou sans essayer de faire elle-même un pas vers le bien.

Heureux ceux qui ont parcouru une aussi longue carrière, en demeurant fidèles à la loi du devoir comme Hippolyte Lecornu !

Des ouvrages d'Hippolyte Lecornu, plusieurs ont été livrés à l'impression :

Une tragédie : *Vercingétorix ou le dernier des Gaulois*, en cinq actes et en vers.

Trois comédies : *Les Visionnaires*, en cinq actes et en prose ; — *Le Coq de village*, en un acte et en prose ; — *La Courte échelle*, en un acte et en prose.

Un poëme de circonstance : *Les Naufragés du Midi.*

Trois ouvrages d'enseignement : *Grammaire française simplifiée* (1854);—*Grammaire française en exemple* (1857); —*Grammaire élémentaire de Lhomond*, revue (1858).

Il en avait conservé d'autres en portefeuille :

Dagobert, poëme héroï-comique (500 vers de dix syllabes environ), facile et plein de verve : un épitalame, le devoir, sur la fragilité de la vie. — Stances dédiées à M. Thiers (1873).

Les Chevaliers de l'industrie prussienne, ouvrage assez volumineux et plein de faits, où l'on sent l'homme qui a vu de près l'invasion de l'étranger.

Méditations sur Dieu ; la destinée humaine, la morale religieuse et la métaphysique. — C'était l'œuvre de prédilection de l'auteur, qui venait d'y mettre la dernière main.

Voici enfin une liste des récompenses décernées à M. H. Lecornu :

1860. Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics : médaille de bronze. — Moulin horizontal (l'auteur a fait don du modèle au Musée de Caen, où on le voit encore).

1883. Concours de l'Académie normande (Carentan) : *Les Naufragés du Midi.*

1883. Exposition industrielle, commerciale et maritime de Caen : médaille de bronze. — Le capuchon-cuisine.

1884. Concours de l'Académie normande : médaille de bronze. — *Les Visionnaires*, comédie.

1884. Concours de l'Académie normande : médaille de bronze. — *Le Coq de village*, comédie.

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1884

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CHAPITRE PREMIER.

RECETTES.

En caisse au 31 décembre 1883. . . .	1,003 fr.	25
Recouvrement des cotisations sur 1883 et années antérieures	2,945	»
Recouvrement sur 1884.	1,980	»
Subvention du gouvernement.	2,800	»
Dons particuliers pour le concours de Vimoutiers.	1,072	65
Don de Mme de Caumont	500	»
Total des recettes. . .	10,300	90

CHAPITRE II.

DÉPENSES.

Frais de bureau de M. le Sous-Directeur.	60	»
A M. le Secrétaire de la rédaction . . .	200	»
Frais de bureau du Trésorier.	500	»
Ports d'Annuaires, d'affiches, etc. . . .	173	05
A reporter. . . .	933	05

	Report. . . .	933	05
Frais de distribution de l'Annuaire . . .		214	25
Congrès de Vimoutiers	Primes en espèces	2,580	»
	Coupe.	200	»
	Médailles.	998	50
	Livres d'agriculture . . .	237	»
	Impressions relatives au congrès.	378	90
	Frais divers	340	95
Solde de l'Annuaire 1883		853	35
Impression de l'Annuaire 1884 (à compte).		3,000	»
Traitement du concierge		55	»
	Total des dépenses. . .	9,791	»

BALANCE.

Recettes	10,300	90
Dépenses.	9,791	»
En caisse au 31 décembre 1884 . . .	509	90

Certifié conforme aux écritures,

Caen, le 31 décembre 1884.

Le Trésorier,

P. BATAILLE.

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier V
Liste générale des membres XVII

LIIe CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE

SESSION DE 1884, TENUE A VIMOUTIERS (ORNE)

Les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet

1re journée, mercredi 2 juillet.

Ouverture du Congrès 1
Liste des personnes qui ont pris part au Congrès. 2

Séance du mercredi 2 juillet.— Présidence de M. Fortin, maire de Vimoutiers. 7
Allocution de M. de Glanville, directeur de l'Association normande, à l'ouverture de la séance. . . . . *Ibid.*
Dépouillement de la correspondance. 14

ENQUÊTE AGRICOLE.

Examen des questions suivantes :
Le sol, dans le canton de Vimoutiers, a dû subir, depuis trente ans, d'importantes transformations. Quelle est, approximativement, aujourd'hui, la proportion entre les terres restées en labour et celles converties en herbages ?. . . . 16
Par suite de cette transformation, la valeur foncière et locative de l'hectare de terre a-t-elle varié sensiblement ? Quel en est aujourd'hui le prix ? . . . . . *Ibid.*

Observations présentées par M. E. de Beaurepaire au sujet d'un mémoire sur la situation de l'agriculture normande. 17
Quels changements la transformation de terre de labour en herbage a-t-elle apportés dans les clauses et la durée des baux ? 18
Dans quelle proportion les prairies sont-elles employées à l'engraissement des bœufs ou à la nourriture des vaches à lait ? 19
Quels perfectionnements a-t-on apportés depuis trente ans dans la culture générale : assolements, labours, prairies artificielles, aménagement des fumiers, emploi de la chaux, des engrais artificiels ; résultats obtenus. . . . . *Ibid.*
Note de M. Lecœur sur l'emploi de la chaux pour l'amendement des terres 19
Signaler les principales améliorations faites dans l'arrondissement : création d'herbages, moyens employés pour les établir et les améliorer ; systèmes de clôture ; hangars économiques ; irrigations, drainages, défrichements. . . 22
Pépinières : tenue des pépinières, mode de greffage ; avantages et inconvénients de divers systèmes. Éducation du pommier par le bouturage 25
Note de M. Roblet sur la création des pépinières d'arbres à fruits et à cidre ; leur entretien. Pommier : propagation de l'espèce ; — choix de l'emplacement d'une pépinière ; — aménagement du sol ; — préparation et habillage du pépin ; — plantation du pépin ; — soins à donner au pépin ; — taille par le pied ; — cépage ; — pincements ; — tailles ; — engrais ; — animaux nuisibles ; — maladies ; — plantations ; — choix du plant ; — échalas ; — couverture au pied de l'arbre ; — greffe. 27
Communication par M. Lecœur d'une nomenclature des meilleurs solages et des plus connus de pommes à cidre du canton de Vimoutiers. 50
Réponse de M. Duhamel à cette autre question :
Soins à donner aux pommiers ; causes des maladies qui les

attaquent, moyens de les combattre ; meilleurs procédés pour les protéger contre la dent des animaux. 54
Plantes fourragères les plus employées dans le pays ; mode de conservation, ensilage ; système Neilson. 57
Aménagement et orientation des bâtiments ruraux sous le rapport de l'hygiène et de l'économie ; matériaux à employer. 58
Préceptes de Columelle et de Palladius sur les constructions rurales. 59
Disposition et tenue des laiteries ; vases, barattes et ustensiles employés. A-t-on essayé, pour obtenir la crème, du système rotatif ou du système réfrigérant ?. 62
Fabrication du beurre et du fromage. Prix du beurre en moyenne ; variétés de fromage ; importance de ce commerce dans l'arrondissement. . . . . *Ibid.*
Visite aux collections de faïences, meubles, tapisseries, soiries, de M. Ridel, antiquaire à Vimoutiers ; et à celle de M. Gasnier, ancien pharmacien 66
Rapport de M. Eug. de Beaurepaire sur les collections de tableaux et d'objets d'art ancien, possédés par MM. Fortin, maire de Vimoutiers, Ridel et Gasnier 68

2e Journée, jeudi 3 juillet.

1re excursion : Ticheville, le Sap, le Douet-Arthus, Saint-Évroult, église de Notre-Dame-des-Bois et chapelle de Saint-Évroult, Gacé. 80
Notes historiques de M. Veuclin sur les dernières années de l'abbaye de Saint-Évroult 90

Séance du jeudi 3 juillet.—Présidence de M. de Mackau, député de l'Orne, ... 106
Discussion des questions suivantes :
La fabrication du cidre laisse-t-elle à désirer ? Appareils en usage ; importance et qualité de ce produit. . . . . *ibid.*
Fabrication de l'eau-de-vie, son importance, son avenir en pré-

sence de l'introduction d'alcools étrangers, et de la situation qu'il est question de faire aux bouilleurs de cru. . . 110
Falsification du cidre et de l'eau-de-vie; moyens de réprimer cette fraude qui entraînerait la ruine de ce genre de commerce 111
L'enseignement agricole dans la région est-il suffisamment encouragé ? L'éducation des jeunes filles de la campagne ne laisse-t-elle rien à désirer sous ce rapport?. 114
Souffrances de l'agriculture, moyens de les combattre. . . . 117
Horticulture. — Fruits de table les plus avantageux à propager pour l'exportation. Méthode pour les cultiver avantageusement 123
Légumes nouveaux propres à l'alimentation de l'homme ou des animaux 124
Culture des pommes de terre, moyens de les préserver de la maladie; procédé Jeinsen. . . . . *Ibid.*
Apiculture. — Introduction d'espèces d'abeilles étrangères; emploi du sucre pour les nourrir; alvéoles factices; diverses qualités de miel . . . . . *Ibid.*

Journée du vendredi 4 juillet.

2e excursion : Visite de la blanchisserie de MM. Laniel 125

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE.

Séance du vendredi 4 juillet.— Présidence de M. Fortin, maire de Vimoutiers 128
Examen des questions suivantes :
A quel étage géologique appartient le canton de Vimoutiers ? Quels sont les fossiles qui le caractérisent ?. . . . . *Ibid.*
Notice géologique sur le canton de Vimoutiers, par M. Lecœur. *Ibid.*
Décrire la vallée de Vimoutiers et faire connaître les ressources que présente la rivière qui la traverse, par ses engrais à l'agriculture, par sa force motrice à l'industrie. 140
La transformation des terres de labour en herbages a-t-elle

produit un changement appréciable sous le rapport météorologique et hygiénique ? 142
Étude de l'action exercée sur les végétaux par le passage des trains de chemin de fer. . . . . *Ibid.*
L'emploi de la chaux dans les prairies peut-elle avoir quelque influence sur la constitution des animaux qui les dépouillent ? . . . . . *Ibid.*
Histoire naturelle. — Faire connaître les plantes nouvellement découvertes ou les plus rares dans l'arrondissement d'Argentan. — Observations sur les oiseaux, insectes, coquilles vivantes, etc. 143
Réponse de M. Lecœur. . . . . *Ibid.*
Liste des plantes rares trouvées dans le canton de Vimoutiers, à la date du 1er juillet 1884, par M. Duhamel, botaniste, à Cambremer. 145
Liste de plantes rares et très-rares trouvées dans la station botanique de Chambois jusqu'au 4er juillet 1884, par le même 151
De l'intérêt qu'offrent les collections d'histoire naturelle locale, et des moyens de les établir 155
Réponse de M. Couvey, instituteur à Condé-sur-Risle. . . *Ibid.*
Histoire. Notices historiques sur Vimoutiers, sur ses grands hommes, ou sur quelques points de l'arrondissement peu connus. Signaler les découvertes archéologiques qui pourraient servir à éclairer son histoire 163
Notes pour servir à l'histoire de Vimoutiers à l'époque gallo-romaine et au moyen-âge, par M. Mellion. . . . . *Ibid.*
Notice sur Vimoutiers et autres localités, par M. Gibourdel. 176
Communication de M. Cécile sur l'histoire, la géologie, l'agriculture et l'industrie de Vimoutiers. 183
Statistique des monuments civils ou religieux de toutes les époques, qui se trouvent à Vimoutiers ou dans les environs, et présentent un intérêt historique ou archéologique. . . 196
Note de M. Couvey sur le prétendu monument mégalithique de Saint-Germain-d'Aunay (Orne) 197
Signaler à l'attention du Congrès les objets d'art de toutes les

époques qui se trouvent encore en place dans le pays, ainsi que les collections publiques et particulières dignes d'être visitées 202
Mouvement de la population. Monuments publics, hospices, maisons charitables, etc. 203
Communication de M. Pernelle en réponse à cette question. 204
Hospice de Vimoutiers, par l'abbé Crestey. 211
L'hôpital 218
Assistance publique 226
Service des enfants assistés 227
Sociétés de secours mutuels 228
Caisses d'épargne et des retraites pour la vieillesse 230

ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

Examen de cette question :
État de l'industrie à Vimoutiers ; ses progrès ou sa décadence depuis trente ans. Filature de lin, fabriques de toiles, blanchisseries, fonderies de fer, clouteries, papeteries, verreries, briqueteries, tuileries, fours à chaux, tanneries, etc. 231
Réponse de M. H. Laniel. . . . . *Ibid.*
Rapports présentés par M. Pernelle sur les industries de l'arrondissement d'Argentan : fabrication des toiles ; — blanchisseries ;—tanneries ;—métallurgie ;— papeteries ; verreries ;—vitraux ;—briqueteries, tuileries ;—poteries ; fours à chaux, granits ;—point d'Argentan ;—œufs. . . 233
Excursion au château du Renouard ; — compte-rendu par M. G. Le Vavasseur 249

Séance du samedi 5 juillet. ENQUÊTE AGRICOLE, 2e partie.—Présidence de M. Fortin, maire de Vimoutiers. 258
Rapport de M. Julien sur la visite des exploitations agricoles de l'arrondissement d'Argentan (grande culture). . . . *Ibid.*
Rapport de M. Léger sur la visite des exploitations de petite culture. 266

ENQUÊTE CHEVALINE. Réponses aux questions suivantes :
Existe-t-il une race de chevaux propre au pays ? Est-elle restée pure ou a-t-elle été croisée avec des étalons de demi-sang ? 270
Étudier les divers genres de courses destinées à l'amélioration du cheval ; steeple-chases, courses de haies, courses au trait, de tirage. . . . . *Ibid.*
Quelle race de chevaux est la plus avantageuse à élever pour le cultivateur ? Chevaux de remonte, chevaux de trait ; prix de revient, prix de vente . . . . . *Ibid.*
Des encouragements ne devraient-ils pas être accordés aux chevaux de trait dans les concours régionaux ? . . . . . *Ibid.*
Quels vœux peut-on émettre à ce sujet ?. . . . . *Ibid.*
Race bovine.— Quelles sont les races les plus estimées dans le pays pour le rendement du trait, et les plus avantageuses pour l'engraissement ? 273
L'établissement du Land-Book peut-il être pratiqué ? Doit-il être encouragé ? Quels sont ses avantages et ses inconvénients ? . . . . . *Ibid.*
Combien, en moyenne, une bonne vache peut-elle produire de lait par jour et de beurre par semaine ? 274
Rentre-t-on les vaches laitières à l'étable pendant l'hiver ? Quelle est leur nourriture dans ce cas ? Y trouve-t-on de l'avantage ?. . . . . *Ibid.*
L'application de la loi sur les maladies épizootiques est-elle praticable ? Répond-elle aux intentions du législateur ? Désinfection des wagons ?. . . . . *Ibid.*
A-t-on employé l'acide salicylique comme remède contre la fièvre aphteuse ou cocotte ? . . . . . *Ibid.*
Commerce des veaux. Son importance. 275
Race ovine. — Quelle race de moutons préfère-t-on dans le pays ? Sont-ils élevés dans l'arrondissement ? Les engraisse-t-on à l'herbage ou à la bergerie ? Dans ce cas, quelle est leur nourriture ? Le commerce est-il important ? . . . . *Ibid.*
Race porcine. — Quelle race apprécie-t-on le plus particulièrement dans le pays ? . . . . . *Ibid.*

Quel parti tire-t-on des porcs gras ? Sont-ils tués dans le pays ou exportés pour le commerce ? Doit-on redouter l'introduction des salaisons étrangères ? Les essais qui ont été faits de cette introduction ont-ils produit le résultat qu'on en attendait ? 276
Rapport de M. Cornu en réponse à cette question. . . . *Ibid.*
Visite des serres du château d'Osmond et des pépinières de MM. Léon Gautier et Sassier. 283
Addition au compte-rendu du Congrès de Vimoutiers. . . . 288

Journée du dimanche 6 juillet.

Séance du Conseil administratif 291
Concours scolaire 292

Distribution des récompenses.— Présidence de M. Fortin, maire de Vimoutiers 293
Allocution de M. de Glanville à l'ouverture de la séance. . . *Ibid.*
Proclamation des noms des lauréats pour la tenue des fermes. 295
Lauréats du concours de bestiaux 296
» des machines et instruments. 299
» des produits agricoles. 301
» du concours spécial de laiterie. 302
Pépinières.. 304
Enseignement agricole.. 305
Exposition industrielle.. 306
Serviteurs ruraux et ouvriers de l'industrie. 308
Récompenses diverses. 309
Exposition d'horticulture.. 310
Concours de musique. 315
Banquet 316
Toast en vers de M. Le Vavasseur 319
Id. de M. Harel. 322

———

Rapport sur la situation agricole en Normandie, par M. E. de Beaurepaire. 327

NOUVELLES DE L'AGRICULTURE, DES SCIENCES, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS.

Congrès pomologique de Rouen 845
Primes décernées au Concours pomologique de Rouen. 353
Conseils pour l'achat des engrais commerciaux 354
L'acide salycilique 356
Les amendements calcaires. 358
La formation des nitrates dans le sol. 359
L'azote et les plantes. 360
Le blanc des poiriers. 361
L'élevage du veau en Normandie. 363
L'inoculation contre la péripneumonie 366
La culture normande. 367
Avis aux éleveurs de bestiaux 370
Récolte des osiers. 371
Conservation des œufs. 372
Moyens d'éloigner les insectes des animaux. 373
Blocs soi-disant erratiques, menhir de Silly et fosses, excavations ou bases des demeures celtiques 374
Les artistes normands au salon de 1884 392
Exposition rétrospective de Rouen. 407

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Sur M. Émile Queslier, ancien notaire, ancien juge suppléant près le tribunal civil de Mortain, ancien conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, membre du conseil de fabrique et membre de l'Association normande. 409
Sur M. Paul Béchet, ancien notaire de Barenton, notaire honoraire, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal,

suppléant du juge de paix, officier d'Académie, et membre de l'Association normande, par un Membre de l'Association 412
Sur M. Bellest, d'Elbeuf, par un Membre de l'Association. . . 417
Sur M. Charles Flavigny, d'Elbeuf, par un Membre de l'Association. 420
Sur M. Charles Létot, inspecteur cantonal de l'Association normande, par M. Émile Travers, archiviste de l'Association normande. 425
Sur M. Hippolyte Lecornu du Taillis, membre de l'Association normande, par un professeur de l'Université. 438
Compte du Trésorier pour l'année 1884. 445

Caen, Typ. F. Le Blanc-Hardel.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION NORMANDE

A

COUTANCES (MANCHE)

EN 1885.

La 53e session du Congrès provincial aura lieu au commencement de juillet 1885, à Coutances (Manche).

Des programmes et des affiches indiqueront la semaine pendant laquelle se tiendra le Congrès.

INDICATION DES VILLES

Dans lesquelles se sont tenus les Congrès agricoles et industriels de l'Association normande, depuis l'année 1833.

1833. — Caen.
1834. — Id.
1835. — Evreux.
1836. — Alençon.
1837. — Saint-Lo.
1838. — Pont-Audemer.
1839. — Avranches.
1840. — Dieppe.
1841. — Cherbourg.
1842. — Rouen.
1843. — Mortagne.
1844. — Coutances.
1845. — Neufchâtel.
1846. — Argentan.
1847. — Carentan.
1848. — Bernay.
1849. — Pont-l'Evêque.
1850. — Fécamp.
1851. — Lisieux.
1852. — Domfront.
1853. — Andelys.
1854. — Avranches.
1855. — Caen.
1856. — Gournay.
1857. — Alençon.
1858. — Louviers.
1859. — Vire.
1860. — Cherbourg.
1861. — L'Aigle.
1862. — Elbeuf.
1863. — Bernay.
1864. — Falaise.
1865. — Coutances.
1866. — Le Havre.
1867. — Pont-Audemer.
1868. — Flers.
1869. — Isigny.
1870. — Mortain.
1871. — Caen.
1872. — Eu.
1873. — Damville.
1874. — La Ferté-Macé.
1875. — Granville.
1876. — Bayeux.
1877. — St-Valery-en-Caux.
1878. — Vernon.
1879. — Argentan.
1880. — Valognes.
1881. — Orbec.
1882. — bolbec.
1883. — Bernay.
1884. — Vimoutiers.